


1837
ARTES
SCIENTIA
VERITAS
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
CIRCUMSPICE



ACTES

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

ACTES

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

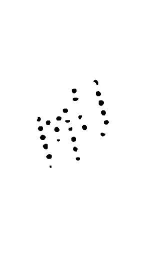
TROISIÈME ANNÉE.

PREMIER TRIMESTRE.

BORDEAUX,

CHEZ HONORÉ GAZAY, IMPRIMEUR, RUE GOUVION, 14.

1841



SCIENCES MATHÉMATIQUES, PHYSIQUES ET CHIMIQUES.

SUR

LA PHILOSOPHIE DES SCIENCES;

Par M. VALAT.

Toute connaissance, soit empirique, soit rationnelle, demeure stérile tant qu'elle est isolée; mais dès qu'elle se rattache à un ordre de faits dont on peut exprimer les principes et la loi, elle prend son rang dans la science, et acquiert le degré d'importance qu'elle mérite par elle-même ou par la valeur qu'elle donne aux faits du même genre.

Les considérations générales qui révèlent l'origine d'une science en font connaître les modes d'investigations, et recherchent les causes de la rapidité ou de la lenteur de sa marche, forment ce qu'on nomme la philosophie de cette science.

Gardons-nous de confondre la philosophie des scien-

ces avec une métaphysique ténébreuse, longtemps à la mode, maintenant décriée, qui croyait tout expliquer à priori; agitant des questions pour la plupart insolubles, elle soulevait des discussions préalables, tantôt sur la réalité des sciences en général ou en particulier, tantôt sur la nature de la substance, de l'accident et autres formes de la pensée : de nos jours elles ont été sagement écartées pour faire place à une rigoureuse analyse des faits divers qui constituent chacune des branches de l'arbre encyclopédique de nos connaissances.

Nous ne regrettons pas une telle métaphysique, devenue heureusement impossible : mais qu'il nous soit permis de déplorer que l'on ait renoncé aux recherches philosophiques, qui, selon nous, doivent présider à la classification des sciences, à l'appréciation de leurs rapports mutuels, surtout à l'examen des doctrines adoptées pour l'exposition, comme pour le développement progressif de chacune d'elles. Cette lacune que démontre pleinement à nos yeux l'état de la civilisation autant que les progrès incontestables de l'esprit humain ne sera pas comblée en un jour ni par les mains d'un seul homme, quel que soit son génie ou son aptitude au travail..... Qu'importe! assurons-nous d'abord que l'œuvre est utile ou nécessaire, ensuite qu'elle est possible; or, il n'est pas difficile d'en constater l'utilité, sinon la nécessité, dès qu'on en conçoit nettement le caractère; c'est donc sur ce point que nous ouvrons la discussion et que nous appelons votre attention.

L'astronomie, la physique et la chimie admettent au nombre des vérités démontrées, la loi de Newton sur la gravitation universelle; elles l'appliquent aux dernières molécules de la matière comme aux grands corps célestes; l'air est pesant, c'est encore une vérité devenue vulgaire, autant que le baromètre, qui en est une preuve palpable; cependant, remontez le passé de quelques générations, cent cinquante ans à peine, et voyez quelle était l'ignorance d'une époque toute récente : n'avait-on pas recours aux tourbillons, à l'horreur du vide, pour expliquer, soit les mouvements des planètes, soit l'ascension de l'eau dans les pompes.

Eh bien! apprécier la valeur des hypothèses diverses qui servent à lier les phénomènes physiques, celles qui paraissent confirmées par l'expérience, comme celles dont la vérité est douteuse encore; rechercher ce que les méthodes d'exploration et d'exposition dogmatique ont d'empirique ou de rationnel, pour en fortifier ou en corriger les déductions; voilà ce qui constitue ce que nous appelons la philosophie des sciences.

Les verres lenticulaires ont la propriété d'amplifier les objets, mais les défigurent par des irrisations bizarres; et pourtant, à l'œil nu, ces accidents de réfraction disparaissent.

L'esprit philosophique d'Euler lui suggéra l'idée d'un achromatisme que Newton avait déclaré impossible; et malgré l'autorité de ce grand homme, il affirma que le problème des verres achromatiques avait trouvé une solution dans les réfractions opérées par

les différentes humeurs de l'organe visuel; il l'affirma encore, après le démenti formel d'un opticien célèbre. Où puisa-t-il le sentiment d'une vérité qui avait échappé à Newton, qui échappait à l'habile praticien : dans la philosophie des sciences, qu'il possédait si bien, et dont il a fait une si heureuse application dans ses lettres à une princesse d'Allemagne.

L'algèbre, cet instrument merveilleux qui double la puissance du raisonnement, et résout en se jouant des questions inaccessibles à l'arithméque la plus profonde, n'est-elle pas le résultat des travaux philosophiques de Viète, Descartes, Newton, Euler? Le calcul différentiel a pris naissance dans les spéculations hardies et philosophiques de Leibnitz et de Newton; il doit ses plus grands perfectionnements à l'esprit généralisateur de D'Alembert.

Mais, dira-t-on, la philosophie des sciences ne peut venir qu'à leur suite, et alors elle leur est inutile; ou bien, si on la fait naître et croître avec elle, on la verra fausse, chargée d'erreurs, d'obscurités; par suite moins propre à leur servir de guide ou d'appui, qu'à les entraîner dans une voie dangereuse. Ce paralogisme, assez commun dans le monde, perd toute sa valeur dans les questions scientifiques où l'erreur n'est pas toujours opposée à la vérité, comme dans les faits physiologiques et moraux : car le système qui tombe n'est qu'une approximation qu'il est permis, grâce aux progrès de la science, de remplacer par un système plus probable, qui lui-même, à son tour, sera renversé par un troisième supérieur aux précédents.

Dans quelqu'état que soient nos connaissances sur un point scientifique, elles sont toujours plus ou moins bien liées par une théorie qui cherche à les exprimer à l'aide d'une loi; tout erronée qu'elle puisse être, la théorie a des avantages qui compensent sans peine les inconvénients inévitables dont elle est accompagnée : le plus grand, à nos yeux, c'est de grouper un certain nombre de faits isolés par eux-mêmes, pour en composer la science qui n'existe qu'à cette condition. Qu'à défaut d'une loi véritable on fasse choix d'une hypothèse empirique, qui s'adapte à peu près aux phénomènes observés; c'est la marche naturelle de l'esprit humain, et nous n'en concevons pas de meilleure. Plus tard, quand les mêmes faits mieux observés, ou d'autres récemment découverts, auront indiqué une loi plus générale, celle-ci devient à son tour la base d'une théorie nouvelle, plus conforme à l'état de la science perfectionnée. Ainsi l'erreur a une influence salutaire sur la découverte de la vérité, et le vice radical des recherches entreprises par les savants n'est pas tant dans les fautes de détail qui leur échappent, que dans les mauvaises méthodes qu'ils s'obstinent à suivre; faire des systèmes en physique ou en chimie en dehors de l'observation, est tout aussi funeste que de traiter les mathématiques abstraites en physicien. Le grand art est de varier les méthodes selon la nature et le caractère des données de l'observation; et n'est-ce pas précisément à la philosophie des sciences qu'il appartiendra d'analyser ces divers cas particuliers, comme il lui appartiendra, à juste titre, de comparer les mé-

thodes elles-mêmes et d'en apprécier la valeur relative ou absolue.

C'est uniquement parce qu'on a trop abusé de cet esprit philosophique en l'employant à tout propos, par conséquent mal à propos que les savants l'ont condamné, et sont parvenus à le bannir, sinon des sciences en général, du moins de celles qui s'appuient sur l'observation des faits matériels. Mais est-il besoin de répéter que les meilleures choses sont celles dont l'abus est le plus ordinaire comme le plus funeste? Faut-il encore ajouter que l'homme n'a pas à choisir entre les facultés qui lui sont départies pour arriver à la verité : elles concourent à divers degrés dans les travaux qu'exige l'acquisition de la science; aucune ne suffit à nous préserver de l'erreur, et si l'erreur est inévitable, pourquoi ferions-nous un crime à tel ordre de nos facultés de ne pouvoir nous en garantir; sachons leur gré des vérités nombreuses qu'elles ont découvertes, et dans nos investigations nouvelles usons-en avec les précautions qu'elles-mêmes nous ont signalées.

Nous pouvons envisager la philosophie des sciences sous deux points de vue distincts : d'abord en elle-même, et comme un exercice éminemment propre à développer l'intelligence; ensuite dans ses rapports avec les sciences dont elle est destinée à éclairer la marche et hâter les progrès.

En premier lieu, elle donne à l'esprit cette étendue d'aperception qui lui permet d'embrasser un grand nombre d'objets à la fois, qu'ils appartiennent à un même ordre d'idées ou à des ordres différents, quoiqu'unis par des rapports déterminés. Qu'on ne se récrie pas sur la difficulté apparente d'un tel exercice, qui semble appeler une organisation en quelque sorte privilégiée; nous le concevons, au contraire, dans l'enseignement le plus populaire, par suite le plus simple, comme dans les recherches les plus laborieuses. Bannir la routine, pour y substituer une méthode adaptée au genre de considérations qu'il traite, tel est le devoir du professeur philosophe : telle fut aussi la méthode des maîtres habiles qui ont acquis une réputation européenne par leurs succès; c'était surtout celle du célèbre Pestalozzi, et, pour ne point me borner à des noms modernes, c'était encore le principe du sage Rollin. Que chaque intelligence reçoive la part d'instruction qu'il lui est donné de supporter; mais que cette part soit large et féconde, au lieu d'être étroite et stérile. En second lieu, elle tend à détruire les préjugés si ordinaires chez les hommes spéciaux; trop exclusivement préoccupés d'un même ordre d'idées, on les voit injustes envers un mérite qu'ils n'ont pas, inhabiles à suivre des travaux étrangers à leurs occupations habituelles. Nous sommes loin de nier le mérite des études spéciales, et nous les recommanderions

volontiers, si déjà elles n'étaient en bon crédit; mais il convient de les éclairer par la philosophie des sciences, et même encore dans la préparation toute particulière qu'elles demandent, il faut introduire une direction philosophique. Il en est des travaux intellectuels comme des travaux de l'industrie : on se souvient du reproche adressé par l'économiste Say, à l'extrême division du travail qui en facilite les opérations et en multiplie les produits, au point d'étonner l'imagination, tandis qu'elle tend à éteindre l'intelligence de l'ouvrier, réduit à fonctionner comme une machine; d'ailleurs le système que nous recommandons ne saurait nuire à la formation des spécialités réclamées de toutes parts; seulement on les aura meilleures, plus aptes à remplir les vœux de la société; les circonstances, l'intérêt personnel, les goûts ou les vocations particulières, sauront bien les multiplier selon les besoins; avec plus de souplesse et de facilité dans les esprits, les voies de la civilisation s'élargiront devant nous, et par elles s'accroîtront les sources de gloire et de prospérité.

En troisième lieu, elle nous paraît destinée à donner à l'enseignement le caractère d'unité qui lui convient et qui lui manque, en suggérant au corps qui enseigne les méthodes les plus favorables au développement de l'intelligence, et préparant la jeunesse aux divers travaux qui l'attendent dans la société, travaux dont on ne peut prévoir la nature, que lorsque l'éducation a presque terminé sa tâche. Si les facultés de l'entendement sont diversement puissantes chez les di-

vers individus, comme on ne saurait en douter, il est indispensable d'étudier leur nature, leur mode d'action, afin de déterminer comment on les exerce, on les dirige, on les applique convenablement; de là, nécessité d'un enseignement philosophique qui élève le précepteur consciencieux à la hauteur de la mission qu'il a reçue et qu'il ne doit exercer qu'en tremblant : il lui faut en outre la connaissance et la pratique familière des méthodes de tout genre qui sont appliquées à la culture des sciences en général ou en particulier: car la marche qui est bonne dans un cas, ne l'est pas dans un autre; c'est ainsi que tel abstrait facilement qui recule devant la moindre synthèse; tel autre ne sait point analyser et marche avec succès par bonds irréguliers, en négligeant les transitions ordinaires. Examinée dans ses rapports avec les sciences, elle est appelée à leur rendre d'aussi grands services, et l'on ne peut méconnaître ceux qu'elle leur a déjà rendus.

D'abord elle fournit à chacune les principes qui en sont le fondement ainsi que les méthodes d'exploration qui étendent son domaine, en facilitant les découvertes : c'est ainsi que les mathématiques abstraites lui doivent les notions primitives de quantité, de mesure, d'infini, dont elles ont besoin à chaque instant; les mathématiques appliquées ou concrètes en tirent les idées de temps, d'espace, de mouvement; toutes exigent une étude des différentes formes de démonstration qu'elles emploient pour connaître celles qui conviennent à chaque genre de considérations; elle fixera les limites que chacune d'elles doit respecter, et diri-

gera l'attention des savants sur les points qui n'ont pas été suffisamment explorés, ou qui appellent des perfectionnements possibles. La physique et la chimie puiseront à cette source commune la plupart des idées abstraites que la profonde métaphysique de Berthollet, de Gay-Lussac, de Berzelius, n'a pas encore complètement éclaircies, telles que les notions fondamentales d'affinité, d'agrégation dans les composés binaires ou ternaires, d'équivalents ou de nombres proportionnels, de vide, d'éléments impondérables, d'actions à distances. Ampère ne lui doit-il pas son ingénieuse théorie des sénoïdes; Descartes, après lui Huyghens et Euler, le système des ondulations lumineuses, remis en honneur de nos jours par Fresnel, et rendu justement célèbre par des découvertes inattendues; à la physiologie, elle prête ses méditations sur l'économie animale, sur les fonctions des organes, les influences qu'ils exercent sympathiquement les uns sur les autres; elle explique par là certains effets qui paraissaient être dus au caprice ou au hasard; car la philosophie doit nous diriger dans la recherche du beau, comme dans la recherche du vrai, comme dans la recherche du bien.

Mais elle rend aux sciences un service plus facile à constater en les éclairant l'un par l'autre sur les analogies ou les différences qu'elles présentent; en les avertissant des ressources que chacune peut trouver dans celles qui la touchent de plus près : de ce rapprochement résulte bien positivement une appréciation plus exacte et plus complète du but, et de l'im-

portance de chacune d'elles, une connaissance plus parfaite de ses ressources, de ses procédés, de ses applications. Nous ne rappelons pas la pensée si souvent reproduite, que la science des choses est une, et que toutes les connaissances humaines, quelqu'effrayante qu'en soit la nomenclature, n'ont été imaginées peu à peu que par une conséquence de la faiblesse de l'esprit humain, incapable de saisir un grand nombre d'objets à la fois. Cette division, introduite dans les travaux intellectuels comme elle l'a été avec succès dans les travaux mécaniques, a des bornes qu'il convient de respecter, et offre de graves inconvénients que nous avons signalés; or, c'est par l'étude approfondie des caractères généraux qui distinguent ainsi nos connaissances, qu'il sera permis de combattre efficacement une tendance funeste à quelques égards, bien qu'inévitable. Après avoir analysé les attributs qui appartiennent à chacune d'elles, quoi de plus simple que de poser les bornes qu'il faut leur prescrire, et d'énumérer les secours qu'elles peuvent et doivent se prêter sans cesse. Il est sans doute superflu de décrire les avantages qui ont été ou seront la suite d'une telle comparaison; les mathématiques enrichissent tous les jours encore l'astronomie, l'art de la navigation, la physique; une mutualité d'action et de réaction s'opère entre la physique et la chimie qui, à leur tour, éclairent la physiologie; les beaux-arts, l'architecture, la peinture et le dessin doivent à la géométrie la rectitude de leurs procédés; la botanique, la chimie, la médecine, marchent d'un pas égal, appuyées

l'une sur l'autre, et prêtent à la législation criminelle leur flambeau pour découvrir, caché dans l'ombre, le crime qui se croyait sûr de l'impunité.

DEUXIÈME PARTIE.

Si la philosophie des sciences est elle-même une science importante et d'une portée immense, d'où vient donc qu'elle a été si peu cultivée? d'où vient qu'elle offre à peine deux ou trois ouvrages remarquables. Condillac, D'Alembert, Euler, Condorcet, à la fin du siècle dernier; Kaut, dans celui-ci, et de nos jours un écrivain distingué, un savant du premier ordre, plus connu encore à l'étranger qu'en France; mon ami M. Comte, examinateur des candidats à l'Ecole Polytechnique : tels sont, à notre connaissance, les principaux penseurs qui ont abordé avec plus ou moins de succès les grandes questions qui se rattachent à la philosophie des sciences. On ne sera donc point étonné ni de l'état d'imperfection qu'elle présente et des travaux qu'il faudrait entreprendre pour en compléter la constitution; d'ailleurs, dominant toutes les sciences, si elle en réunit toutes les difficultés, néanmoins elle n'est pas obligée de les vaincre; il lui est seulement réservé de les exposer nettement et d'en préparer la solution.

Deux préjugés communs ont contribué au discrédit fatal dans lequel elle est tombée; d'un côté on a dit que les études métaphysiques, en aiguisant l'esprit, lui donnent une subtilité qui ne convient point aux

affaires de la vie; pour trancher le mot, on a prétendu qu'elles le faussent, ce qui est de tout point inexact, surtout actuellement; de l'autre, en avouant l'utilité de ces connaissances générales, on a dit qu'elles sont sans application immédiate dans la société : ces opinions, généralement répandues, inspirent un éloignement funeste pour une étude qui, mieux connue, serait aussi utile qu'intéressante.

Le caractère de spécialité fortement empreint dans les mœurs et les habitudes de notre siècle s'oppose à des travaux dont on n'aperçoit point immédiatement les avantages : on redoute tout ce qui porte l'esprit à des généralités; et le titre même d'homme universel devient une épigramme dont on use à propòs dans nos cercles pour excuser la frivolité, l'aimable ignorance des gens du monde. « Qu'avons-nous à faire de « savants qui n'ignorent rien, sinon l'art de se con- « duire eux-mêmes ou de faire fortune? Donnez-nous « des spécialités : nous n'aurons pas des hommes su- « périeurs, c'est possible, mais nous aurons des hom- « mes utiles, qui, dans la sphère circonscrite qu'ils se « seront tracée, défieront les esprits universels qui en- « treprennent tout sans réussir à rien. » Ces reproches justement adressés à certaines écoles modernes seraient fondés, si les études que nous proposons étaient générales dans toute la rigueur de l'expression : nous prétendons, au contraire, que l'enseignement dirigé dans la voie philosophique dont nous avons tracé les principaux jalons, sera éminemment spécial et plus positif que si on n'avait en vue que de créer des spé-

cialités. Nous croyons, en effet, que le meilleur moyen de retenir les détails est de remonter aux principes, pour descendre aux conséquences et en déduire les applications : le demi-savoir est plus funeste que l'ignorance, et c'est pour cela que tout en recommandant les spécialités, nous voulons mieux encore, afin d'atteindre plus sûrement le même but.

Les géomètres d'autrefois étaient philosophes, et les philosophes n'auraient eu garde de n'être point géomètres, lorsque leur maître Platon excluait de son enseignement tous ceux qui n'avaient pas étudié la géométrie ; lorsqu'enfin les illustres chefs de deux grandes écoles modernes, Descartes et Leibnitz, ont été plus géomètres peut-être encore que philosophes. Pourquoi y a-t-il actuellement divorce entre eux? La séparation accomplie par le fait des règlements universitaires ne l'est pourtant pas complètement dans les esprits, et l'on trouve quelques géomètres qui cultivent la philosophie avec succès, comme on surprend plusieurs philosophes à travailler les mathématiques ; mais ce sont des exceptions qui deviennent de plus en plus rares. En général, les géomètres éprouvent une certaine antipathie pour les considérations métaphysiques, les croyant de nature à diminuer l'évidence ou la clarté de leurs démonstrations : de leur côté peut-être trop persuadés de la prééminence d'une étude qui semble dominer toutes les autres, soit parce qu'elle en est le faîte, soit parce qu'elle en pose les fondements, dédaignent les vulgaires vérifications que leur présentent les mathématiques dans les formes variées

des raisonnements les plus rigoureux qu'il soit possible à l'homme de produire : les uns et les autres ont tort....

1° La mauvaise métaphysique gâtera la géométrie sans doute comme elle doit gâter toute espèce de théorie à laquelle on voudra l'appliquer ; mais la bonne, la véritable, ne saurait rien gâter, pourvu, toutefois, qu'on en use sobrement et à propos.

2° Longtemps soumises à l'enseignement de la philosophie, les études mathématiques étaient considérées comme accessoires, et dans un état de dépendance qui, certes, gênait leur développement; des tendances rétrogrades ont essayé de ramener un ordre de choses qui n'est plus compatible avec les progrès des sciences mathématiques et le rôle important que leur assigne l'opinion publique; de là, sans doute, la répugnance manifestée par les géomètres contre une réunion qui se serait opérée à leur détriment.

3° Les sciences mathématiques ayant été honorées et appréciées pendant que la philosophie avait à peine quelques chaires isolées en France; il était naturel que les unes fissent des progrès, tandis que l'autre demeurait au moins stationnaire; de là, cette opinion qui s'est fortifiée auprès de certains esprits, que la philosophie, science en totalité bien moins avancée que la géométrie, ne saurait lui prêter aucun secours; que même au lieu de l'éclairer, elle devait l'obscurcir de ses doutes; avouons même que si on eût continué à faire usage des formes scolastiques naguère proscrites par le bon sens, le jargon à demi-barbare qui

régnait dans les écoles, suffirait certes à justifier une telle réprobation.

4° Les dicussions qui depuis tant de siècles se prolongent sans espoir d'une solution prochaine, les questions graves qui divisent la philosophie en tant de sectes, le peu d'accord qui règne entre elles, non pas seulement de nation à nation, mais dans chaque université, ne contribuent-elles point à persuader que cette science n'a pas encore un but solide, ou tout au moins qu'elle est bien peu avancée. Et sans doute il est difficile de croire qu'elle soit une science faite, comme l'astronomie, la mécanique, ou même comme la physique et la chimie. Elle aborde les plus graves, les plus sublimes questions, il est vrai; mais les a-t-elle résolues? Elle a de hautes prétentions à la sagesse, à la vérité; mais ses disciples se traitent les uns les autres de sophistes; elle avoue que Platon, Aristote, les chefs des plus grandes écoles parmi les anciens, sont encore ses maîtres aujourd'hui; dans les sciences exactes au contraire, le langage est le même d'un bout du monde à l'autre : il n'y a ni chef ni école, et les anciens auraient beaucoup à apprendre, s'ils apparaissaient au milieu de nous.

Tels sont les arguments dirigés de nos jours par les géomètres et les savants, contre l'influence que les études philosophiques tendent naturellement à exercer sur la plupart des travaux intellectuels : on oublie trop aisément que plusieurs vérités sont pour toujours acquises à la science, et que ce sont surtout celles qui plus nécessaires, plus accessibles aussi à l'homme ont

été formulées les premières; on oublie surtout que la question est déplacée, et qu'il ne s'agit pas ici de la philosophie, comme corps de doctrine, destiné à l'étude de l'homme dans ses rapports avec lui-même, avec la société, avec Dieu; mais d'une science moins profonde, moins mystérieuse, ayant un objet spécial, celui de classer, de comparer, d'analyser les notions abstraites ou les faits d'observation, qui constituent chaque science.

Une telle distinction suffit pour dissiper bien des doutes ou détruire une foule d'objections dont on n'a pas à discuter la valeur, dès qu'elles ne s'adressent pas à la philosophie des siences.

RAPPORT

SUR

UN MÉMOIRE DE M. DE VIVENS.

—

Vous avez reçu de M. le vicomte de Vivens, propriétaire à Clairac, membre correspondant de l'Académie, un Mémoire qui a pour titre : *Nouvelles recherches sur les encombrements toujours croissants de la Garonne inférieure et de la Gironde, particulièrement relative à la portion de leur lit qui longe les côtes du Médoc.*

Ce Mémoire est suivi de la deuxième édition des *Recherches de la cause de ces encombrements*, imprimées en 1824, du même auteur; enfin, deux plans topographiques des lieux qui ont fourni les observations recueillies dans les deux Mémoires, ainsi qu'un sommaire explicatif de ces plans, sont placés en tête de l'ouvrage.

Pour avoir une idée exacte de la discussion soule-

vée par votre estimable correspondant et de la part honorable qu'il peut revendiquer dans les solutions diverses qu'elle a provoquées, il est indispensable de reprendre les faits antérieurs à la publication de ce dernier écrit.

Depuis longtemps on suivait avec inquiétude l'encombrement croissant des vases sur le lit de la Garonne et celui de la Gironde; on était surtout effrayé des difficultés opposées à la libre navigation du fleuve dans certains endroits ou passes, au Bec-d'Ambès par exemple, à Bassens ou Monferrant; des négociants, des propriétaires, des ingénieurs, attirèrent sur ce point l'attention du gouvernement. M. Balguerie Stuttemberg publie en 1823 un Mémoire; M. Deschamps, inspecteur divisionnaire, son ami, appuie ses idées et propose des travaux; presque en même temps la Chambre de commerce fait entendre ses plaintes.

L'administration des ponts et chaussées s'en occupa sérieusement, et décida d'abord que deux digues longitudinales, construites en enrochement, serviraient à retrécir la Garonne du côté du Bec-d'Ambès. C'était un premier pas dans un système de canalisation, excellent peut-être dans certains cas, mais nullement applicable à la partie inférieure de la Garonne.

M. de Vivens, frappé des funestes conséquences que devait entraîner l'exécution de ce projet, publie en 1824 un Mémoire, dans lequel, après avoir recherché les causes d'encombrement des vases au-dessous du Bec, il démontre les vices du plan adopté par l'administration des ponts et chaussées, puis présente

à son tour divers moyens plus propres, selon lui, à remplir le but qu'elle s'était proposé. Cette publication remarquable eut l'avantage de provoquer un nouvel examen de la question de la part de l'administration des ponts et chaussées, qui, reconnaissant son erreur, repoussa, dans sa séance du 21 juin 1825, le projet qu'elle était sur le point d'exécuter, et déclara que toute espèce de construction qui tendrait à diminuer la quantité d'eau de flot, dont M. de Vivens avait fait sentir l'importance, devait être définitivement écartée : ainsi fut ajourné tout plan d'amélioration, jusqu'à ce que des études plus sérieuses eussent permis de surmonter les difficultés que présentait la solution du problème.

Effectivement, M. H. Fonfrède publia en 1826 un Mémoire détaillé, riche trésor d'observations du plus haut intérêt, qui attestent une connaissance profonde des localités : bien que partant d'une théorie, à plusieurs égards opposée à celle de M. de Vivens, il s'accorde à reconnaître avec lui le danger de rétrécir le lit de la Garonne ou de diminuer l'eau de flot qu'elle reçoit.

Après quinze ans environ d'études préparatoires et d'hésitations, on s'est déterminé à rétablir la pointe du Bec à peu près dans sa première direction, avec l'éperon saillant que les courants y avaient détruit; on a pensé que la passe du Bec serait creusée plus profondément, soit par le courant de flot qui viendrait attaquer ce point avec plus d'énergie, soit par le jusant accru de la quantité d'eau de flot enlevée à

la Dordogne, au bénéfice de la Garonne; mais là paraissent se borner les améliorations projetées, et par suite serait préparé l'abandon de la navigation réclamée par les communes du Médoc sur la rive gauche de la Garonne ou de la Gironde. Il n'entre pas dans notre mission d'apprécier l'utilité de cette construction; toutefois, si nous ne devons pas douter qu'elle ne soit avantageuse aux propriétaires riverains qui voient s'élever une digue contre l'action envahissante des courants, nous avons des raisons de croire qu'elle sera peu efficace pour produire l'effet qu'on veut obtenir; et nous faisons des vœux sincères pour qu'elle n'en produise pas un tout contraire. En thèse générale, il nous semble dangereux d'établir un obstacle dont on ne peut rigoureusement prévoir l'influence, et dans le cas actuel, où il s'agit d'apprécier la résultante de plusieurs actions dirigées dans des sens divers, avec une intensité très-variable, sans oser déclarer le problème impossible, nous avons le droit de le regarder comme de la plus grande difficulté.

Aujourd'hui, M. de Vivens reprenant la plume, appelle de nouveau l'attention du gouvernement sur les plans qu'il a présentés en 1824, et prétend que leur exécution peut encore sauver le Médoc, tout en secondant les vues de l'administration en faveur des passes qu'elle désire améliorer.

Ce Mémoire, adressé au mois de septembre dernier à M. le Préfet de la Gironde, a été présenté au Conseil général du département, qui l'a pris en considération sur les réclamations des communes de Lamar-

que, Margaux, Soussans, Labarde, Arsac, Castelnau, Cantenac et Ludon; et enfin l'a recommandé à M. le Ministre des travaux publics.

C'est peu après cette décision que M. de Vivens vous a envoyé son Mémoire, sur lequel vous nous avez demandé un rapport spécial.

Veuillez, Messieurs, excuser la longueur de ces détails préliminaires; s'ils ne nous avaient paru indispensables dans une question d'une telle importance, nous aurions craint de fatiguer votre attention en vous les présentant.

M. de Vivens s'attache d'abord dans cet écrit à suivre les conséquences des faits signalés par son premier Mémoire, sur la difficulté des passes et l'encombrement des ports du Médoc, devenus inaccessibles; il cherche à confirmer par de nouvelles considérations les théories qu'il avait posées sur la double action du jusant et du flot; enfin il reprend les projets d'amélioration qu'il avait déjà proposés dès 1824.

En premier lieu, nous avions pensé que l'étude de ce Mémoire nous offrait une occasion favorable d'examiner une question de théorie et de pratique d'un haut intérêt pour la ville de Bordeaux; mais quelques réflexions nous ont fait comprendre qu'il ne pouvait en être ainsi, parce que :

1° Nous croirions indispensable, si une telle mission nous était confiée, de réclamer l'expérience et les lumières de tous les membres de l'Académie qui se sont occupés de ce sujet.

2° L'Académie n'a pas exprimé son intention à cet

égard, et n'a offert à notre méditation que l'étude du Mémoire de votre correspondant.

3° Cette question pouvant être plus tard soumise aux lumières de la société avec des formes et sous des conditions particulières, il convient de la réserver tout entière; néanmoins les documents que nous avons recueillis ne seront pas perdus, et nous les tiendrons à votre disposition, pour le cas où ils deviendront utiles.

Ainsi, nous nous bornerons à une analyse pure et simple du second Mémoire de M. de Vivens. « Il fait « remarquer que le mal signalé il y a quinze ans s'est « aggravé, puisque, selon lui, le lit de la Garonne « et celui de la Gironde engorgés de sable, ne per- « mettent aux navires d'un fort tonnage de remonter « à Bordeaux qu'à l'aide des bateaux remorqueurs; « d'un autre côté les habitants du Médoc sont à la « veille de se voir privés de la faculté de faire trans- « porter leurs denrées dans le fleuve; les ports d'Ys- « sant, de Meyre et de Saussans sont inabordables : le « port de Macau est en partie fermé par les bancs qui « en gênent les abords; l'ancien port de Margaux a « été complètement obstrué; le nouveau, que l'on doit « à la libéralité de M. Aguado, qui a concédé le ter- « rain suffisant pour cette construction, est sur le point « de subir le même sort. »

Contre de tels maux, voici les remèdes proposés par l'administration :

« On rétablit actuellement, au moyen d'un vaste « enrochement, à peu près dans son ancienne direc- « tion, la pointe du Bec-d'Ambès, corrodée par les

« courants. On se propose, en outre, d'acquérir sur « la rive droite de l'île de Cazeaux une longue lisière « de terrains pour avoir la faculté de modifier, de ré- « gulariser les contours de la berge, et d'éviter de ce « côté toute espèce d'empiétement sur le lit du fleuve. « On assure cependant que ce dernier genre de tra- « vaux est déjà abandonné, et que l'on se bornera à « défendre sur la rive droite de cette île toute cons- « truction nuisible à la navigation. »

Avant de rapporter les observations de M. de Vivens, nous nous croyons obligés de rectifier un fait qu'il offre comme une vérification essentielle de ses théories, à l'égard des passes du Bec et de Monferrant; il affirme que leur détérioration a toujours été progressive, et par suite qu'elles sont actuellement plus mauvaises qu'elles n'ont jamais été; ce qui n'est pas conforme à l'expérience; nous savons positivement qu'elles s'étaient notablement améliorées depuis 1824, et pendant quelque temps même elles avaient présenté une navigation commode et facile; mais elles semblent se détériorer maintenant, bien qu'elles soient dans un meilleur état qu'à l'époque signalée par M. de Vivens dans son premier mémoire : y a-t-il dans cette alternance d'états une périodicité régulière? et l'observation aurait-elle pu conduire à l'expression de la loi qui la représente? nous l'ignorons : les données manquent même pour asseoir de faibles conjectures. M. de Vivens approuve le premier projet, déjà en voie d'exécution, comme devant attirer dans la Garonne une partie notable des eaux de flot qui va se jeter dans la

Dordogne : quant au second, il le désapprouve hautement, soit comme consacrant en principe l'abandon du bras de navigation qui longe les côtes du Médoc, soit en fait comme diminuant la quantité d'eau qu'il reçoit et hâtant par suite l'encombrement de ses ports. Or, suivant lui, l'abandon de la rive gauche doit avoir des effets désastreux pour la rade de Bordeaux et pour la population du Médoc.

« 1° La rade de Bordeaux verra s'accroître la difficulté de la navigation entre le Bec et Lormont par l'énorme obstacle de l'encombrement de la rivière sur une largeur moyenne de 1000 mètres, qui s'opposera à l'entrée du flot, et continuera à le pousser dans la Dordogne.

« 2° Le Médoc sera exposé à une ruine complète par diverses causes; d'abord il sera privé de toute navigation fluviatile pour le transport de ses denrées; ensuite l'étendue des marécages qui s'établiront sur une surface d'environ 40 millions de mètres carrés, aura la fatale propriété de favoriser les gelées du printemps, de multiplier les insectes, de retarder la végétation des vignes, d'altérer peut-être la qualité des vins, enfin de développer les germes de plusieurs maladies. »

En conséquence il croit devoir, dans le double intérêt de la ville de Bordeaux et de la population du Médoc, réclamer l'exécution des travaux qu'il avait proposés en 1824, et dont il attend les plus heureux résultats : ces constructions, dont une longue expérience lui a fait comprendre la nécessité, sont fondées

sur deux observations d'une haute importance, dont la pratique et la théorie garantissent l'exactitude, si nous l'en croyons; les voici :

« 1° Pour creuser des passes ou déblayer le canal de navigation, l'eau du jusant est insuffisante, et doit s'accroître de la masse introduite par l'action du flot; de sorte qu'il faut favoriser autant que possible l'entrée des eaux d'Ebe dans la Garonne.

« 2° On peut faire disparaître des quantités considérables de vase, des bancs même de sable entiers, à l'aide de courants rapides dirigés sur ces dépôts par des berges solides convenablement disposées. »

Nous ne contestons pas la justesse de ces deux observations prises dans de certaines limites; mais nous regrettons de ne douvoir admettre leur application dans le cas particulier dont il s'agit... 1° Si les deux courants opposés labourent le même canal, point de doute qu'il n'en devienne plus large ou plus profond; mais si les courants ont chacun leur sillon, peut-on raisonnablement admettre sans quelque restriction que la passe en sera meilleure? et l'action du flot ne viendra-t-elle pas détruire ou diminuer par fois l'effet du jusant en déplaçant des bancs de sable... 2° On doit attendre d'un courant convenablement dirigé une influence puissante et avantageuse sur le déblaiement d'un point; mais aussitôt qu'il y en a deux, agissant alternativement dans des sens opposés, les constructions élevées dans un but spécial pour l'un des courants fournissent à l'autre le moyen de combattre le premier, pour en atténuer l'influence ou même l'anéantir.

En vertu de ces considérations, M. de Vivens propose :

« 1° D'armer la pointe supérieure de l'île de Cazeaux, d'un éperon dont les deux faces verticalement établies et formées de pierres fortement implantées, seraient surmontées par une ligne épaisse et élevée de tiges de saules dépassant le niveau des hautes eaux; il agirait sur les courants du jusant pour les diviser naturellement.

« 2° De former trois éperons pareils à la pointe inférieure de l'île de Cazeaux, de l'île Nord et de l'île Verte, afin d'agir de la même manière que le premier sur le courant du flot.

« 3° D'établir des berges solides et verticales au moyen de digues de tonnage fortement empierrées, sur une longueur d'environ 8,500 mètres, à partir du lieu de Cavalier sur la rive du Médoc jusqu'au port Aguado, en y comprenant la rive gauche de l'île de Cazeaux. »

L'auteur du mémoire ne mentionne plus une 4me série de travaux qu'il avait indiqués dans son premier écrit, sur la côte de La Roque de Tau, ayant pour objet de rétablir la ligne primitive que les courants ont emportée sur une longueur d'environ 800 mètres, en ajoutant au-devant de cette ligne une digue ou épi d'une forme pareille à celle que l'on exécute à la pointe du Bec-d'Ambès.

Les deux premiers ordres de travaux sont évidemment dirigés dans l'intérêt du Médoc, et M. de Vivens ne dissimule nullement son but; mais quand il déclare

qu'il n'en passera ni plus ni moins d'eau qu'auparavant par le Bec, soit au montant, soit au descendant, nous avouons que nous ne saurions partager sa confiance.

En effet, tout obstacle apporté au cours d'un fleuve, devant nécessairement apporter une modification bonne ou fâcheuse, si on peut bien en prévoir la nature dès qu'il n'y a qu'un seul courant à considérer; il sera très-difficile de savoir ce qui en résultera, lorsqu'il s'agit de deux courants inverses que cet obstacle va diviser : et si contre ses prévisions il arrivait que les deux masses d'eau fussent inégalement réparties; s'il arrivait qu'en voulant créer une navigation sur la rive gauche, on dut se priver de la navigation sur la rive droite, n'aurait-on pas le droit d'accuser d'imprévoyance un système qui risque le certain pour l'incertain ?

Maintenant nous ne discutons pas lequel de ces deux cas est le plus probable, savoir si c'est le Médoc qui gagnera le plus, ou si c'est la passe du Bec, à la construction de ces éperons; M. de Vivens lui-même affirme sans discuter : il nous suffit d'émettre un doute prudent sur l'utilité absolue de ces ordres de travaux.

La troisième série de constructions sur la rive gauche, présente des avantages sans aucun mélange d'inconvénients; d'un côté elles mettront fin aux empiétements successifs des propriétaires riverains toujours disposés à prendre possession du moindre état formé par les vases, et par suite à retrécir le lit du fleuve; de l'autre elles assureront l'intégrité de leurs rivages

et leurs abords à la rivière : il n'est pas douteux qu'en même temps ces côtes ne devinssent plus accessibles aux navires de tout tonnage, et cette proposition ne semble devoir souffrir aucune opposition.

Quant à la quatrième série, nous la rappelons pour mémoire, afin de conserver à M. de Vivens la priorité de la proposition, si plus tard on croyait qu'elle mérite d'être prise en considération : elle n'est pas reproduite ainsi que nous l'avons dit, dans le mémoire actuel.

Nous ne pouvons, sans dépasser les bornes d'un rapport ordinaire, vous présenter l'analyse même succincte d'une foule d'observations judicieuses, de vues profondes que renferme ce Mémoire vraimemt remarquable; les personnes les plus indifférentes à ce genre de considérations, les liront avec intérêt; aucune ne les lira sans fruit et nous ne saurions trop en recommander la méditation sérieuse à quiconque aime son pays.

Nous proposons à l'Académie d'adresser à M. le vicomte de Vivens des remercîmens pour la communication de son Mémoire; et les éloges que mérite le zèle éclairé qu'il témoigne en faveur de notre département en général et d'une population nombreuse en particulier qui l'a pris pour l'interprète de ses vœux et le défenseur de ses intérêts.

VALAT, *Rapporteur*.

SCIENCES MORALES ET HISTORIQUES.

DE L'ABOLITION DE LA PEINE DE MORT,

PAR M. COTARD, MEMBRE CORRESPONDANT.

AVANT-PROPOS.

Une législation se prépare, qui conciliera, autant que notre siècle le permet, les intérêts de la sûreté commune avec le vœu de l'humanité.

(De Martignac. Défense du prince de Polignac.)

Sans doute le temps n'est pas encore arrivé où les idées que j'émets sur l'abolition de la peine de mort pourront se réaliser; mais ce temps viendra, je l'entrevois, je l'appelle. Le monde n'est pas près de finir, et les pensées qu'on y sème peuvent être lentes à germer, mais jamais ne se perdent; tôt ou tard elles

éclosent et la volonté de Dieu s'accomplit. Oui, quels que soient les obstacles, quelles que soient les passions contraires, un jour, une volonté dominante enchaînera tous les vouloirs; une voix forte et puissante criera à l'oreille des peuples : plus de peine de mort!... et les législateurs diront : la peine de mort est abolie... Attendons tout du temps, semons pour l'avenir un grain que cueilleront nos fils, et bornons-nous à quelques réflexions sur l'état actuel de la société.

Disons-le : Le plus grave inconvénient pour la société, c'est qu'une loi ne soit pas en rapport avec les idées de l'époque, et qu'alors ceux qui sont chargés d'en faire l'application ne puissent mettre d'accord, et leur conscience qui désapprouve cette loi, et le serment qui les lie à son exécution; de là résulte un terme d'accommodement qui tend à la modifier, au moins quand il n'en paralyse pas l'action; de là encore le malheur bien grand de refouler souvent dans le monde des êtres qui en ont fait la honte, et qui de nouveau peut-être y porteront la désolation. Laisser subsister dans le code pénal la peine de mort, et ne plus trouver dans les esprits de disposition à l'appliquer, est un contre-sens affreux, et qui, en faisant tomber des mains du juge le glaive qui punit, ne les arme même pas de la verge qui doit châtier. Nous l'avons (chose bien affligeante), nous l'avons vu maintes fois, pour ne pas faire tomber une tête coupable, et dont aucun juré ne voulait prendre la responsabilité de la chute, de grands criminels ont été absous; la loi est restée impuissante, et, par son inertie, la

société inquiète et mécontente s'est plaint de la non punition du crime.

Alors, disons-le donc, redisons-le encore, si la voix de l'âme, si cette voix qui vient d'en haut, et qui, comme autrefois du Mont Sinaï, s'épand sur le peuple, et le pénétrant d'un saint enthousiasme, lui fait vous crier : plus de peine de mort!... Législateurs, faites-la donc disparaître de vos codes; et pour remplir le vide qu'elle y laissera, qu'une nouvelle loi plus appropriée à notre nature morale, plus en harmonie avec nos progrès humanitaires et néanmoins sévère, pour que l'ordre social y trouve une garantie de sûreté et de calme, surgisse de vos travaux législatifs, et donne la paix à nos consciences et la quiétude à la société!

PREMIÈRE PARTIE.

La peine de mort! ce fraticide qu'aucune loi, aucune convention humaine ne peut légitimer.

(AIMÉ MARTIN. *De l'Education des Mères de famille.*)

Déjà, plusieurs fois, depuis quarante ans, des hommes, sans doute sages et bien intentionnés, ont proposé d'abolir la peine de mort; mais chose bien digne de remarque, c'est presque toujours au moment d'une crise, quand les passions sont le plus agitées, quand à des ambitions momentanément satisfaites, s'opposent des ambitions déçues, et que les haines ne prenant plus la peine de se déguiser, font effort contre les lois pour laisser agir la vengeance; c'est enfin quand un pouvoir qui tombe laisse un doute de succès au pou-

voir qui s'élève, qu'une si haute question est de nouveau mise en délibération. Mais le calme renaît-il; le pouvoir, d'abord chancelant, incertain, s'affermit-il sur ses bases quelles qu'elles soient, il n'est plus alors question de la loi proposée, et l'auteur se tait devant des considérations que sans doute on lui impose. Aussi, quatre mois s'étaient à peine écoulés, et déjà l'on avait perdu de vue la proposition de M. de Tracy, proposition toute d'humanité et dont M. Béranger a fait ressortir le pour et le contre dans un discours plus savant que consciencieux, plus plein de mots que de conviction [1]

Abolir la peine de mort! jamais peut-être, antérieurement à l'ère actuelle, cette question n'avait été autant offerte à la méditation des hommes. Le peuple ne s'en occupa jamais : priver de la vie celui qui en avait privé autrui, paraissait tout simple, tout naturel; c'était un acte de justice qu'on faisait et non une vengeance qu'on exerçait. Le criminel qui subissait la punition due à son crime, avait selon son œuvre : il s'était mis en dehors de la société, il devait lui paraître juste d'être écrasé par elle. Seulement, si quelquefois la pitié l'accompagnait à l'échafaud, c'est que la religion, laissant une voie au repentir, permettait de voir encore un frère dans le malheureux qu'on retournait à Dieu. Ainsi, condamner un coupable à mort, était un droit qu'on ne contesta jamais; et si, dans quelques états, le souve-

[1] *Journal des Débats*, 8 octobre 1830.

rain jurait de ne faire mourir personne, ce n'est pas qu'on eût discuté métaphysiquement le droit de vie et de mort, c'était plutôt un pouvoir absolu qu'il entrait dans la politique de restreindre, chose bien utile, sans doute, pour ôter à un despote l'occasion de commettre un crime, et à ceux qui l'approchaient l'inconvénient d'être ses victimes.

Mais où la société avait elle puisé le droit de faire mourir un de ses membres? En se l'attribuant, obéissait-elle à l'instinct de sa conservation, et par conséquent à la voix de celui qui, principe de tout ordre, aurait voulu que l'homme, dans l'intérêt peut-être de l'espèce, fût lui-même un des agents de sa destruction? ou ne serait-ce pas plutôt une déviation de la nature sociale et, si j'ose le dire, une sorte de dépravation née de l'horreur qu'aura produite l'image du premier crime commis?

Que dans l'enfance de la société, la peine de mort n'ait été établie que dans le but d'arrêter le crime ou d'en empêcher les excès, c'était néanmoins admettre en principe que, ce qu'il n'était pas permis à un individu de faire, mille, plus ou moins réunis, pouvaient s'en attribuer le droit, et ce principe une fois posé, tout acte qui en dérivait était comme en dehors de l'humanité et se liait par conséquent à la politique qui, on ne l'ignore pas, sacrifie sans scrupule l'intérêt d'un seul à l'intérêt de tous. Alors, la question mérite donc d'être examinée, d'abord sous le point de vue purement politique, et, avant de faire honneur à la philosophie des raisons d'humanité qui la portent

à solliciter l'abolition de la peine de mort [1], il faut voir si la philosophie elle-même ne doit pas plutôt faire un devoir de la maintenir.

La philosophie, fille de la société, a puisé ses préceptes dans les rapports de convention que les hommes ont établis entre eux. Alors, philosophiquement parlant, une chose n'est bonne ou mauvaise qu'autant d'une part, qu'elle est appropriée au bien de tous, ou de l'autre qu'elle nuit à tous généralement. Aussi, la sagesse des hommes s'est-elle de tout temps élevée, et avec raison, contre les lois d'exception, les droits exclusifs, les priviléges, le despotisme d'un seul, le despotisme des minorités (je ne parle pas du despotisme des masses qui n'est que l'anarchie), et sa voix, entendue avec fruit, a produit, à des époques différentes, un mieux sensible dans la condition du peuple, et a fait disparaître du code des sociétés une foule d'usages ridicules, de coutumes bizarres dont on ne s'affranchissait pas sous de grandes difficultés, et qui gênaient cette tendance naturelle vers un état meilleur qu'il était sans doute bien permis de désirer. Mais plus la philosophie a rendu sous ce rapport de services à l'humanité, plus elle doit éviter d'aller au-delà du but où toutes ses vues, ses spéculations doivent tendre, celui d'amener un ordre de choses qui convienne à tout le genre humain. Or, mettant à part toute considération religieuse, et examinant la

[1] Discours de M. Béranger. — *Journal des Débats*, 8 octobre 1830.

question seulement sous le point de vue à la fois politique et philosophique, convient-il bien d'abolir la peine de mort? Est-il prudent, est-il sage de laisser la vie, je ne dirai pas à l'homme (il a en quelque sorte cessé de l'être) mais au monstre qui s'est souillé du sang d'un père, d'un frère, d'un ami? Je vous le demande, à quelle classe, cet être séparé de tous les êtres appartiendrait-il, et dans le système social, quelle nature d'existence lui assigneriez-vous? Le galérien a un genre de vie; il a une place désignée; il travaille, on le paie même; il a des compagnons; il peut encore, s'il n'est pas trop dépravé, avoir quelques affections parmi ceux qui partagent sa honte et ses infortunes : son âme sans doute est avilie, mais elle n'est pas atroce; mais l'assassin!.... ô toute idée d'union le repousse; il n'est pas un être, quelque flétri qu'il fût, qui n'eût horreur de vivre avec lui.

Alors, si la mort d'un coupable, et ne serait-ce que pour l'exemple, est utile à la société, je ne vois pas que la philosophie, qui n'a en vue que la vie présente, puisse, sans être en contradiction avec elle-même, s'élever contre la peine de mort; car enfin, la philosophie doit moins considérer l'individu que l'espèce, moins un membre de la société que la société tout entière, et ses efforts devant continuellement tendre à consolider des institutions qui sont en partie son ouvrage, la peine de mort doit lui paraître une raison d'ordre, un besoin de salutaire rigueur. Dans ses vues toutes positives, elle doit embrasser la généralité des intérêts, voir l'harmonie qui résulte

des contrastes, et ne considérer les moyens, quelque violents qu'ils soient, que comme des accidents nécessaires.

Il y a tant de circonstances où il faut faire de plus grands sacrifices! Comment? La philosophie et la politique reconnaîtront l'utilité d'une guerre où, pour soutenir un principe, pour défendre une cause, des milliers d'hommes vont perdre la vie, et mesquinement scrupuleuses, elles n'oseront pas verser le sang d'un assassin, d'un incendiaire? Comment encore? elles forgeront des armes pour brûler des villes, pour ravager ou détruire des populations entières, et, ridiculement humaines, elles craindront de suspendre un glaive sur la tête d'un Cartouche, d'un Bastide, d'un Louvel?....

Oh! que la politique et la philosophie cessent donc d'élever la voix contre un principe qui, à bien prendre, n'est que l'œuvre de leurs mains; principe dont elles savent bien reconnaître l'utilité quand il faut armer une partie de la société contre les empiétements d'un pouvoir qui ne leur convient plus; principe dont, dans d'autres circonstances, elles ne manquent pas de faire l'application, quand une multitude, tumultuairement rassemblée, élève ses mille bras déguenillés, amaigris, mais nerveux, contre des autorités qui peut-être ne s'occupèrent pas assez de nourrir ceux qui avaient faim, de vêtir ceux qui étaient nus....

Maintenant, si je me suis autant élevé contre l'abolition de la peine de mort, c'est qu'il m'a paru pitoyable qu'on en fît une question de philosophie. Oh!

que les hommes sages qui l'abordent, cette importante question, daignent la bien étudier avant de la soumettre à la discussion. Qu'ils sachent que pour bien comprendre jusqu'où peut aller le pouvoir de l'homme sur l'homme, ce n'est pas à la philosophie qu'il faut emprunter des lumières ; ce n'est pas à la politique qu'il faut demander des raisons, mais à la religion seulement qu'il appartient de dire si l'homme peut faire mourir l'homme.

Examinons donc la question de la peine de mort sous le point de vue religieux ; écartons tous les motifs qui peuvent la rendre ou nuisible ou nécessaire. Que la société, un instant oubliée, nous permette de chercher hors d'elle les instructions qu'elle ne peut nous donner ; et, pour bien comprendre cette haute question d'humanité, élevons notre pensée jusqu'à Celui, devant qui s'anéantissent les vues bornées de la philosophie, les règlements si variés de la politique ; devant qui se courbent la loi des nations et la raison des peuples.

DEUXIÈME PARTIE.

Non occides....
Exode, ch. 20. v. 13.

J'ai démontré dans la première partie qu'il était absurde de faire, de l'abolition de la peine de mort, une question de philosophie. Si, à diverses époques, des raisons d'état, des exigences de position ont fait une obligation de modifier le code pénal, une raison d'humanité religieuse est rarement venue balancer ce

qu'on appelait l'intérêt de la société. Presque toujours l'homme a été sacrifié aux hommes, et, tout en gémissant quelquefois des rigueurs de leurs déterminations, les législateurs ne se sont peut-être jamais fait cette demande : avons-nous le droit de faire mourir un homme?

Il y a dans la pensée de la mort quelque chose de si mystérieux et à la fois de si terrible, qu'on s'étonne que l'homme ait pu l'infliger à l'homme, quelles que soient d'ailleurs l'atrocité de son caractère, l'étrangeté de ses mœurs, la nature de ses crimes. Tuer! empêcher la pensée d'être dans un corps qui la manifestait il n'y a qu'un instant! Appliquer sa volonté à l'anéantissement de la volonté! Tuer la vie dans qui peut la comprendre, m'a toujours paru une énigme qui me ferait douter de l'existence, si des impressions sans cesse renouvelées et toujours agissantes ne m'obligeaient à n'en pas douter. Tuer un homme! faire disparaître Dieu, si je l'ose dire, dans une individualité pensante; se matérialiser au point de croire, qu'en donnant la mort on détruit un mal, de même qu'on se débarrasse d'une démangeaison, d'un prurit incommode en détruisant l'immonde insecte qui l'occasionnait , c'est, disons-le, la plus forte contradiction qui s'interpose entre l'homme et Dieu.

Que dans le conflit des sociétés, que dans les tourmentes révolutionnaires, des hommes se heurtent, se renversent, se tuent, je vois là de ces accidents contre lesquels ne peuvent rien ni la philosophie ni la religion. L'esprit humain est alors en dehors de toute règle : L'homme entraîné comme malgré lui, s'agite

contrairement à l'instinct de sa conservation et tout en croyant y obéir. Il se débat au milieu d'actions dont le plus souvent il ignore les motifs. On le pousse et il pousse, on le frappe et il frappe, mais en aveugle et sans intention bien déterminée de faire le mal. Abandonné à toute l'irréflexion de ses facultés physiques, il est sans vouloir parce qu'il est dominé par sa force brutale : il est peut-être sans crime parce qu'il n'a pas la conscience de ce qu'il fait ; il serait sans doute aussi peu raisonnable de demander compte à l'homme du sang versé dans pareille circonstance qu'il serait ridicule d'accuser les éléments des ravages que leur défaut d'équilibre occasionne. Mais tuer avec réflexion ! et sur des preuves que des apparences quelquefois trompeuses peuvent rendre fausses [1] ; dire à un homme et après mûre délibération : je te condamne à mort..... C'est tout ce qu'il peut y avoir de plus affreux dans la législation ; c'est tout ce que la terre peut enfanter de plus atroce.

Sans doute, bien des erreurs tourmentent la so–

[1] L'histoire des tribunaux ne fournit que trop d'exemples de malheureux dont, après l'exécution, on a reconnu l'innocence : cela seul devrait faire abolir la peine de mort. Mais il ne suffit pas que de pareilles erreurs aient existé, il faut encore, et l'histoire en fait foi, que des infortunés, reconnus innocents après leur condamnation, aient néanmoins été exécutés...... Pourquoi donc ? Pour ne pas compromettre la dignité du juge, aurait-on dit du temps de Montaigne ; par respect pour la chose jugée, dirait-on de nos jours. Mon Dieu ! Honte à jamais aux gouvernements sous lesquels se commirent de pareilles horreurs. Si j'avais été juge en pareille circonstance, ma tête désormais s'envelopperait d'un crêpe, et le siége où de nouveau je m'assiérais serait tendu de noir.

ciété, bien des crimes la désolent. Comme deux principes contraires, le bien et le mal se partagent l'empire du monde (c'est le nuage qui nous empêche de voir Dieu face à face), et, faible qu'elle est, notre volonté va de l'un à l'autre. Vacillante, incertaine, elle oscille entre le bien et le mal comme le pendule entre deux électricités opposées. Mais au milieu de cette vie commune, de toutes ces volontés mobiles et changeantes, et d'où résultent toutes les actions louables ou blâmables, il est des existences à part, des êtres exceptionnels et dont les volontés n'ont pas de contre-poids; pour quelques-uns, et c'est hélas! le plus petit nombre, faire le bien et toujours le bien, est un besoin de l'âme, quand faire le mal et toujours le mal est l'affreux entraînement de beaucoup d'autres. Pour les premiers, la liberté d'actions est une arme terrible, et certes le plus grand abus que l'homme en puisse faire, c'est, sans contredit, d'ôter la vie à son semblable. Mais dès que, par une semblable atrocité, il a franchi la limite que Dieu dut tracer à sa volonté, il n'est plus de crime qu'il ne puisse commettre, il n'est plus d'intervalle qui le sépare du mal qu'il médite : intelligence déchue et ne tenant plus à l'humanité que par la forme, il est comme un astre qui se détacherait de la céleste harmonie qui l'enchaîne; sa divagation, dans l'espace terrifierait les mondes; chacun de ses passages y sèmerait la désolation.

L'homme ainsi tombé dans l'échelle sociale et qui, par son crime, a rompu toute alliance avec les hommes, n'a plus droit aux faveurs de la société. Il peut

sans doute, dans la pensée d'une autre vie, et en ouvrant son âme au repentir, se préparer une voie à la miséricorde de Dieu : les trésors du ciel sont ouverts à qui les cherche de bonne foi, et, dans l'éternité de la justice de Dieu, les crimes commis dans le temps auront peut-être leur rémission : les vues de Dieu sont si grandes et nous sommes si peu faits pour les comprendre!.... Mais la société, dans sa vie bornée, toujours soucieuse de l'ordre qui la régit, toujours inquiète sur son avenir qu'une infraction contre ce même ordre pourrait compromettre, doit faire des lois sévères pour le crime, et particulièrement marquer du sceau de sa réprobation celui qui tue, et, lui retirant toute protection, le livrer à l'anathème de ceux dont il a cessé d'être le frère. Mais en l'isolant ainsi du droit commun, la société doit-elle le faire mourir?.... Celui qui a dit : *Je me réserve la vengeance* [1], a déjà répondu à cette importante question. Celui qui a dit encore à l'assassin d'Abel : *va, et que celui qui te tuera soit puni, qu'il le soit sept fois* [2], certes n'a pas voulu qu'on punît de mort celui qui donne la mort, et la sagesse incarnée qui défendit à Pierre de frapper de l'épée, a marqué le point où devait s'arrêter le pouvoir de l'homme sur l'homme.

La religion en disant à l'homme : *tu ne tueras pas* [3], ne l'a-t-elle pas dit à la société qui n'est que l'homme collectif? et la société elle-même, en laissant

[1] *Mihi vindicta*. Deuter. ch. 32. v. 35.

[2] Genèse, ch. 4. v. 15.

[3] Exode, ch. 20. v. 13.

sans prières et sans pleurs le malheureux qui s'est ôté la vie, et (selon les époques), livrant ce qui reste de lui, et qu'on appelle cadavre, à une sépulture ignominieuse, n'a-t-elle pas montré tout le mépris qu'elle avait pour quiconque osait toucher au dépôt sacré de l'existence? Alors, s'il ne nous est pas permis de nous ôter la vie..... la vie! pour quelques-uns si pleine de misère, de douleurs et d'ennuis, comment, inconséquents que nous sommes, osons-nous fabriquer des lois de mort? et pour punir un assassin, comment la société consent-elle à le devenir elle-même? comment les hommes osent-ils empiéter sur la justice de Dieu? comment, si petits qu'ils sont, osent-ils se grandir de tout l'échafaudage de leur égoïsme et de leur orgueil, et croire bien faire en opposant crime à crime, meurtre à meurtre? Ah! loin de faire revivre le sang déjà répandu, le nouveau sang versé semble en appeler encore, et la terre qui s'en abreuve n'en est que plus altérée. Voyez cette foule qui encombre les avenues d'une exécution; voyez ces avides regards épier les derniers moments d'un malheureux qui bientôt ne sera plus qu'un tronc mutilé; regardez ces poitrines toutes pantelantes d'une curiosité cruelle, et dites-moi quelle salutaire impression le peuple retire de ce spectacle de sang? ô le législateur frémirait peut-être si, sondant la conscience du scélérat qui assiste à cette affreuse péripétie de l'existence, au lieu de la crainte, il n'y voyait qu'un motif de s'encourager au crime et une raison de le commettre sans terreur!

Il est sans doute urgent que le crime soit puni, et

les lois qui protégent la société doivent être sévères pour quiconque en trouble l'ordre. Mais, pour être sévères, il ne faut pas qu'elles cessent d'être justes, et la justice n'est qu'une précise application des préceptes donnés par Dieu. Or, Dieu a dit : *tu ne tueras pas* et nous ne devons pas tuer; il a défendu la vengeance et nous ne devons pas nous venger [1]. Que les sociétés anciennes, même les plus éclairées, aient établi la peine de mort, rien sans doute de bien étonnant. Leurs lois devaient se ressentir de la barbarie d'une origine toute guerrière, toute envahissante; alors il pouvait être utile d'épouvanter, par la vue

[1] Ne doit-on pas, dans les livres saints, considérer deux parties bien distinctes : la partie dogmatique et la partie historique ? La première servant de base à l'idée religieuse et contenant les paroles même de Dieu dégagées, si je l'ose dire, de toute possibilité de controverse; paroles sacramentelles dont toute l'argumentation des disputeurs n'a pu varier l'interprétation : *Non occides*, etc. Et la partie historique, toute composée de faits, de lois, d'ordonnances, qui, tout en paraissant s'appuyer sur le texte principal de la croyance, variaient pourtant selon les lieux, les époques et les circonstances, et se modifiaient en raison des mœurs, des habitudes et des caractères. Certes, Moïse, dans sa longue pérégrination avec les Hébreux, s'est trouvé dans des situations assez difficiles pour se croire autorisé à employer des moyens extrêmes dans la participation du dieu dont il a dit les merveilles. Ainsi, dans l'application de la peine de mort, dérogation à la parole de Dieu, *Non occides*, il ne faut voir qu'un besoin de l'époque et que la méchanceté des hommes, la difficulté des circonstances pouvaient sans doute justifier. Avec un peu de recherche, il serait peut-être possible de démontrer que dans tous les endroits de la *Bible* où il est question de faire mourir, c'est presque toujours le législateur qui commande, et non Dieu qui prescrit.

des supplices, des hommes pour qui le crime était une habitude et qui n'avaient de sentiment religieux que ce que la crainte en inspire. Que depuis, les sociétés chrétiennes, mais encore encroûtées des erreurs et des préjugés des peuples auxquels elles succédaient, ne l'aient pas retranchée de leur législation, rien de bien étonnant encore : les mœurs ne vont pas de suite de front avec les idées religieuses : d'ailleurs, le bien s'opère si lentement! le mal a des racines si profondes! Mais aujourd'hui, époque d'ecclectisme et de progrès; nous, peuple d'Europe; nous, surtout Français qui secouant la poussière des siècles finis, avons substitué à des institutions vieillies et décrépites un ordre de choses plus approprié à nos besoins, plus en harmonie avec les idées de justice et de sage liberté que tant de révolutions, quelque terribles, quelque sanglantes qu'elles aient été, nous ont néanmoins révélées; nous, qui n'étant plus ni Gaulois, ni Francs, ni Belges, ni Allobroges, mais tous Français, avons fait disparaître ces coutumes, qui variaient selon les lieux, les temps et souvent même le caprice, et les avons remplacées par des lois qui, pour n'être pas aussi parfaites qu'elles pourraient être, ne laissent pourtant rien à l'arbitraire; nous, qui rompant la barrière qu'élevaient l'orgueil et le préjugé, avons ouvert à tous les hommes sages, instruits et vertueux la carrière des honneurs en leur fournissant l'heureuse occasion d'être utiles; nous, enfin qui, malgré les efforts d'une désolante impiété, d'une décevante philosophie qui, l'une et l'autre, tendaient à désen-

chanter l'homme de la consolante pensée d'une autre vie, avons replacé la foi en Dieu, la religion de Jésus à une hauteur qui permet à tous les yeux d'en contempler la beauté, et à tout homme d'y rattacher sa salutaire espérance, pouvons-nous laisser plus longtemps subsister une loi qui contrarie la loi de Dieu; une loi qui tache de sang la pensée du législateur et qui ne peut qu'embarrasser la conscience du juge? Ah! abolissons donc la peine de mort, cessons d'être les ordonnateurs d'un acte abominable autant qu'affreux et que, même aux dépens de notre vie, nous ne voudrions pas exécuter. Abolissons la peine de mort : les peuples nous béniront et le ciel redira leurs louanges. Oui, abolissons la peine de mort, et pour dire comme un poète célèbre et dont l'actuelle députation s'honore [1] : *plaçons Dieu dans la loi*. C'est le seul moyen de la rendre l'exacte expression de la volonté de tous.

Roi des Français, Pairs et Députés de la France, abolissez la peine de mort. Donnez à l'Europe qui vous contemple ce grand exemple de civilisation et d'une amélioration dans les lois. Abolissez la peine de

[1] M. de Lamartine. *Destinée de la Poésie*.

Les philosophes peuvent proposer de belles lois aux peuples, mais ces préceptes n'ont point de force, parce qu'ils sont humains et qu'ils manquent d'une autorité supérieure, qui est *Dieu*. Lactance. *De falsa sapientiâ*. Liv. 3. 27.

Chez les anciens, dit M. de Lamennais (indifférence en matière de religion), ce qu'il y avait de bon, de pur, de généreux, était de l'homme éclairé par la religion primitive; ce qu'il y avait de vicieux, de violent, était du citoyen perverti par les institutions politiques.

mort, dites : plus de sang! et bientôt les peuples les plus éloignés rediront avec vous : plus de sang. Abolissez la peine de mort, princes! votre vie sera plus assurée : le poignard des Ravaillac, des Louvel, tombera de leurs mains; les Fieschi n'auront plus de conceptions infernales. Abolissez la peine de mort, et, par suite, les mœurs adoucies rendront les haines moins terribles et les vengeances moins atroces. Abolissez la peine de mort, et, conviant tous les peuples à vous imiter, vous parviendrez à faire cesser ces guerres qui, quelque glorieuses que vous les considériez, ne sont néanmoins que des assassinats. Abolissez enfin la peine de mort, et vous n'aurez plus besoin de...... Le nom inspire autant d'horreur que la chose, et quand on prononce le mot bourreau, on a peine à se persuader qu'il soit question d'un homme [1].

[1] Je suis encore à imaginer comment il peut y avoir des bourreaux. Comment l'homme, cet être au front sublime et levé vers les cieux, peut consentir à tuer, parce qu'on lui dit *tue*. Bourreau! que d'infâmie renferme ce mot! « Il n'est pas criminel (dit M. de Maistre, *Soirées de Saint-Pétersbourg*), mais pourtant aucune « langue ne consent à dire qu'il est vertueux, qu'il est honnête « homme, qu'il est estimable. » Oh! bien au contraire, c'est tout ce qu'il y a de plus abominable. Sa parole est un blasphème, son regard une profanation; le moindre contact avec lui une souillure : toute son existence un déni d'humanité.

« On se serait regardé comme souillé par le seul contact de ses vêtements. Il paraissait sentir lui-même (le bourreau) qu'il était l'objet d'une horreur générale. Walter-Scott. *Prison d'Edimb.* »

Tertulien dit, en parlant des exécutions : Il serait absurde d'estimer un art quand on méprise ceux qui l'exercent jusqu'à les noter d'infâmie. Fleury. *Histoire eccl.* Liv. 5.

J'ai dit, je le redis encore et dans ma plus intime conviction, que la peine de mort soit abolie, et peu à peu les crimes diminueront sur la terre; que la peine de mort soit abolie, et par suite, les hommes, devenus meilleurs, perdront l'habitude de verser le sang en cessant de le voir répandre; que la peine de mort soit abolie, parce qu'elle contrarie la gloire de Dieu..... De Dieu! qui a dû se proposer dans le concours des volontés de l'homme, une tendance à imiter autant que possible sur la terre, cet ordre admirable, cette harmonie d'existences qui peuplent le ciel d'heureux. Oui, que la peine de mort soit abolie, mais que l'église consultée marie sa parole sainte à la parole de la loi, et que de cette nouvelle alliance entre le ciel et la terre, jaillisse, comme d'un autre Thabor, cette lumière qui prouve que la voix du peuple, quand il est bien dirigé, répond à la voix de Dieu.

EXTRAIT D'UN MÉMOIRE

INTITULÉ

quelques aperçus historiques et topographiques

SUR LA TESTE-DE-BUCH ET SES ENVIRONS,

PAR **M. J. HAMEAU**, D. M.,

membre correspondant.

F

—

FORMATION DES DUNES ET DES SEMIS.

Des Dunes.

M. Brémontier a pensé que les sables étaient principalement produits par l'action de la mer sur les roches et les graviers qui sont répandus sur la côte du Golfe, *au-delà de la Gironde, et, après l'Adour, sur les côtes d'Espagne*. Il ne compte que pour peu de chose les sables que ces deux fleuves ont pu fournir, et il fonde cette opinion sur le peu de proportion qu'il y a entre l'étendue des vallons creusés par leurs eaux et l'étendue des dunes. D'après ses supputations, cette

dernière étendue serait beaucoup plus grande que l'autre, et si l'on considère, dit-il, que ces vallons contenaient plus de glaise que de sable, on devra croire que les fleuves qui les ont creusés n'ont entraîné que peu de ce sable jusqu'à la mer. Ainsi, n'estimant que très-peu de chose l'effet des deux fleuves pour opérer ce phénomène, sa théorie n'a plus qu'une seule cause pour appui ; savoir : Le broiement que les flots de la mer en fureur exercent au nord de la Gironde et au sud de l'Adour. *Il ne parle pas du tout de la partie de la côte qui sépare ces rivières.*

Je comprends combien l'autorité de cet estimable écrivain est grande sur cette matière, et je sens qu'il faut se croire inspiré par la vérité pour ne pas être entièrement de son avis, pour oser le dire, et surtout pour espérer de réformer à cet égard les convictions dont il aurait su pénétrer ses lecteurs. Eh bien, je me trouve dans cette position : il me semble que ce savant n'a pas aperçu toutes les causes relatives à ce beau sujet, ni qu'il n'a pas suffisamment apprécié celles qu'il a connues. Il faut donc que je laisse subsister sa théorie, tout incomplète qu'elle me paraît, ou que je l'attaque en citant des faits que la nature me montre elle-même. Comme il s'agit ici d'objets que j'ai pu observer longtemps, j'ai le courage de m'arrêter à cette dernière résolution, dans l'intérêt de la vérité, laissant aux lecteurs à juger si j'ai bien fait.

Et d'abord, pour ce qui est des fleuves, M. Brémontier ne parle que de l'Adour et de la Gironde ; mais sont-ce là tous les fleuves qui se dégorgent dans

notre golfe? Les rivières qui sont entre le cap Ouessan et le cap Ortegal ne méritent donc aucune considération? Si les détritus que la mer fait sur des parages assez éloignés peuvent venir jusques ici, les sables de ces rivières ne doivent-ils pas y venir aussi? puis, les eaux de tous ces fleuves se roulent-elles donc partout sur de la glaise? Il me semble, au contraire, que, dans une infinité de lieux, les coteaux qui les bordent sont hérissés de corps siliceux, et que leurs fonds sont encombrés de leurs débris. Or, si l'on examine avec attention les bancs que forment ces débris, on verra qu'ils sont sans cesse entraînés vers la mer, et que les courants font sur eux un effet à peu près semblable à celui que les vents opèrent sur les dunes; de telle sorte que ces bancs sont constamment usés et réparés par les courants, c'est-à-dire qu'au fur et à mesure que l'eau sort du sable d'un côté, elle en porte de l'autre, et que, de proche en proche, parcelle par parcelle, ces bancs s'avancent vers les embouchures des fleuves et finissent par tomber dans l'Océan. Ainsi, à tous les instants, il reçoit une quantité de sable que je crois assez grande, et elle paraîtra prodigieuse lorsqu'on pensera que, depuis l'origine des dunes, ces instants ont formé des années, et celles-ci des siècles nombreux!

Sans vouloir prétendre, comme certains géologues, que les fleuves sont seuls la cause de tous les sables qu'on voit sur les côtes, il me paraît, ainsi que je viens de l'expliquer, qu'ils contribuent pour beaucoup à leur formation. Mais pour ne parler que des nôtres,

je dis : Si un savant observateur se donnait la peine d'étudier cet imposant sujet, je suis convaincu qu'il arriverait à des résultats bien différents de ceux de M. Brémontier. Il ne calculerait pas seulement le rapport qui existe entre l'étendue des dunes et celle des vallées où coulent la Gironde et l'Adour, mais il ferait concourir tous les autres fleuves du Golfe, avec leurs affluents, jusques aux plus petits ruisseaux, et certainement il ne trouverait pas ce rapport si disproportionné. Il verrait que ces fleuves prennent leur origine dans les montagnes; qu'avant de les quitter ils les ont sillonnées et creusées au travers de mille cascades, de mille précipices, et qu'ils sont venus dans la plaine répandre les masses de leurs débris. Et là, dans la plaine, il verrait encore que s'ils ont charrié de la glaise, ils ont déchiré les flancs des rocs les plus durs, fait rouler des bancs de sable et de gravier, qu'ils ont trouvés sur leur passage, et que par leurs cours incessants ils ont entraîné le tout dans leur gouffre commun. Enfin, appréciant au plus haut degré tous ces grands actes de la nature, et bien d'autres qu'il ne m'est pas donné de connaître, ce savant trouverait, je pense, que les rivières ne sont pas d'un aussi faible effet pour la formation des dunes qu'a pu le croire l'ingénieux auteur que je combats.

Lorsqu'on examine attentivement ce qu'il a écrit sur l'origine des sables, on voit que ce n'a été pour lui qu'une question secondaire, et qu'il n'a pas eu en vue d'en donner une théorie complète; car il ne se peut pas, s'il eût voulu examiner ce sujet comme il le

mérite, qu'il n'eût reconnu d'autres causes que celles qu'il énonce. Pour moi, il me semble qu'il en existe plusieurs autres, dont une, surtout, me paraît infiniment plus puissante que celles dont il a parlé; mais avant de les exposer il est bon de disserter un peu sur le mouvement général de la mer.

Tous les savants qui ont étudié les effets de la mer sur les continents ont reconnu qu'en Europe elle avait abandonné beaucoup de terrain dans une infinité de lieux. Ainsi, dans les temps anciens, la mer Caspienne communiquait avec la Méditerranée par le palus méotide. La Méditerranée et l'Adriatique ont aussi baissé, puisque des villes qui étaient autrefois des ports de mer (telles que Brindes, Ravennes, Aiguemorte, Maguelonne, etc.), sont maintenant à plusieurs lieues des côtes. La même observation a été faite concernant la Baltique par plusieurs observateurs, et surtout par le célèbre Von-Linné. Mais cette diminution des mers ne paraît bien positive que pour celles qui sont entourées de terres, qui reçoivent de grands fleuves, et dont les dimensions sont très-petites en comparaison de l'Océan. On a aussi prétendu que celui-ci diminuait, et que c'était sa diminution qui causait celle des Méditerranées. Il me paraît que ce pourrait être une erreur de conclure ainsi d'une manière absolue, et qu'il est bien probable que l'abaissement des eaux des petites mers est dû, en partie, aux terres que les rivières versent dans leur sein, et peut-être aussi à des excavations souterraines, telles que celles de volcans ou d'autres. Outre cette diminution, on croit que

l'Océan a un mouvement qui tend à le porter plus vers l'occident du monde que vers l'orient. Buffon prétend qu'il s'avance sur les côtes d'Amérique, et qu'il délaisse celles d'Europe, ce qui serait dû à la gravitation de la terre.

Quoi qu'il en soit de ces deux grands phénomènes de l'Océan (son abaissement et ses progrès vers l'occident), il est très-certain qu'il a gagné beaucoup sur notre côte, ce qui n'implique pas contradiction, parce que ce ne serait ici qu'un effet local. Autrefois, le phare de Cordouan était très-près de la terre, et maintenant il est à plusieurs lieues dans la mer. On ne peut pas, non plus, révoquer en doute qu'il y a eu d'autres points habités sur ce rivage et qui sont submergés. Il est aisé de comprendre qu'une côte formée par une terre légère, incohérente, a dû facilement céder aux flots impétueux qui venaient l'attaquer. Un fait, cité par M. Brémontier, qui est aussi vrai qu'important, vient prouver ce progrès de la mer : *ce fait, c'est la marche des dunes*. D'après ses calculs, qui, certes, ne sont pas exagérés, ces monts errants auraient marché dans les terres l'espace de soixante-huit kilomètres. Si la mer n'eût pas du tout attaqué le rivage, il est évident qu'elle serait à soixante-huit kilomètres de ces montagnes, et qu'une plaine les séparerait. Cependant cela n'est pas ainsi : les dunes commencent immédiatement sur la côte, et leur bord oriental n'en est, tout au plus, qu'à cinq kilomètres. Ainsi donc, puisque la marche des dunes est une chose incontestable, il faut, incontestablement aussi, que la mer ait

rongé le rivage pour les suivre; sans cela il serait impossible qu'elles fussent ensemble. C'est là une vérité si palpable, qu'il serait puéril d'y rien ajouter pour l'éclaircir davantage.

Jusqu'ici j'ai tâché de faire comprendre que les fleuves avaient plus de part à l'entassement des sables sur notre côte que M. Brémontier ne l'a supposé. Quant à la cause principale qu'il assigne (l'action des vagues sur les côtes rocailleuses au nord de la Gironde), elle est vraie, sans doute, mais elle n'a certainement pas produit tout l'effet qu'il lui attribue, et j'espère qu'on en sera bien convaincu lorsqu'on aura lu ce qui va suivre.

Cet auteur témoigne sa surprise de ce que l'Océan se trouve encore si près des dunes, quoiqu'elles aient beaucoup voyagé; cependant il ne tire aucune conséquence de leur rapprochement, il ne cherche point à l'expliquer; mais, pour moi, ce fait domine l'important sujet qui m'occupe; il renferme cette puissante cause de l'origine des dunes, dont j'ai déjà annoncé l'existence, et que je formule ainsi : *Les dunes sont formées, en très-grande partie, par les sables que la mer a détachés du rivage sur lequel elles sont situées.*

Pour bien se convaincre que c'est notre côte même qui a fourni la plus grande partie de ces sables, il suffit de voir les terres qui la composent, et ne pas perdre de vue que l'Océan l'a considérablement rongée. La terre de cette côte, ainsi que celle du reste des Landes, se compose, assez généralement, de trois couches de divers aspects, mais presque de la même

nature. La première de ces couches, épaisse de 325 à 650^{mil}, est une terre sablonneuse, noircie par les substances animales et végétales qui s'y sont décomposées. La seconde, à peu près de la même épaisseur que la première, se compose presque partout d'une sorte d'agrégat siliceux, roussâtre, friable, qu'on nomme tuf ou alios, et qui se décompose facilement à l'air. La troisième couche, à quelque profondeur qu'on puisse aller, n'est plus qu'un sable blanc, en tout conforme à celui des dunes.

Maintenant, je le demande, sera-t-il difficile de croire qu'un rivage ainsi constitué ait dû facilement céder aux efforts de la mer? N'est-il pas évident que ses terres détrempées et broyées ont été lancées au loin par les flots en courroux, et ensuite soulevées par les vents? Ce qui serait difficile et même impossible à croire, ce serait que l'Océan eût pu, pendant tant de siècles, venir se briser inutilement contre une terre aussi peu cohérente que ses flots mêmes, tandis que les plus durs rochers ne peuvent lui résister. Oui, à mon avis, depuis le temps où la mer vînt poser ses limites dans ce golfe, elle n'a jamais cessé de déchirer la côte et d'en rejeter les lambeaux. Ce travail lui était facile : elle l'avait préparé pendant ces époques inconnues où elle s'agitait sur le sol des Landes et le pulvérisait. Elle ne fait donc maintenant que reprendre une terre qui fut jadis son berceau, et pour concourir au travail des dunes, elle n'a qu'à rejeter sur ses bords ce sable qu'elle forma jadis, puis laisser aux vents le soin de se charger du reste de l'œuvre.

Mais le fond même de la mer contient des terres siliceuses sous la forme de graviers, de rocs, de montagnes, que la continuité et l'impétuosité de ses mouvements doivent briser et jeter sur la côte, car rien de ce qui est mobile ne peut rester dans son sein; c'est donc encore là une des causes productrices des sables, qui, je crois, ne paraîtra pas d'une petite importance.

D'après ce qui vient d'être exposé, les dunes seraient dues à trois causes, savoir : au transport du sable par les fleuves, à celui que la mer rejette de son sein, et à l'action qu'elle exerce sur tout le littoral du golfe. Mais cette dernière cause, infiniment plus puissante que les autres, pour être bien comprise, doit être divisée en deux modes d'action. Par le premier mode, qui constitue l'opinion de M. Brémontier, les roches et les graviers qui sont au nord de la Gironde, et, si l'on veut, au sud de l'Adour, seraient convertis en sables, et transportés sur notre littoral. Par le second mode, qui fait la partie principale de ma théorie, les terres qui composent la côte *entre ces deux fleuves* seraient seulement détrempées, lancées au loin par les vagues, pour être ensuite séchées et amoncelées par les vents. Voilà comment je conçois la formation des dunes. Mes réflexions n'ont pu me faire reconnaître d'autres causes. C'est maintenant aux lecteurs judicieux à voir si j'ai trouvé la vérité.

Des Semis.

. Les dunes n'étaient point partout entièrement dépourvues de végétaux au moment où l'on commença les semis, il peut y avoir soixante ans. Elles avaient sur plusieurs points de leur bord oriental, notamment à La Teste, des forêts qui ne sont que des restes d'une antique et vaste forêt qui a autrefois existé sur ce rivage. La présence de ces fragments de forêts *sur de hautes dunes* étant une chose tout à fait extraordinaire, j'en ferai le sujet d'un chapitre particulier à la fin du présent opuscule.

La manière de semer les sables, pour les fixer, fut certainement connue dans un temps très-reculé, puisqu'on vient de voir qu'il existe d'anciennes forêts dans les dunes, mais ce procédé avait été perdu, et c'est de nos jours qu'il a été inventé de nouveau. L'honneur de cette belle et utile invention est tout attribué à M. Brémontier; cependant l'histoire, impartiale, signale des travaux antérieurs aux siens sur cette découverte, et, quoi qu'on puisse dire qu'ils sont en quelque sorte devenus sa propriété par l'application judicieuse qu'il en a faite, et par la peine qu'il s'est donnée pour les faire fructifier, il serait injuste de ne pas les rappeler ici, d'autant plus que cela ne peut diminuer en rien la reconnaissance qui lui est due, ni la gloire qu'il s'est acquise, et qui seront transmises à la postérité, par le monument que le gouvernement lui a élevé sur une des dunes qu'il a fixées. Je crois

devoir à la vérité de raconter comment cette découverte a été faite, *me fondant sur des documents irrécusables*, afin de rendre ce qui est dû à tous ceux qui y ont contribué.

Dans la paroisse de Saint-Julien-en-Born (Landes), non loin d'une ferme appartenant à deux frères nommés Louis-Mathieu et Guillaume Desbiey (le premier était chanoine à Bordeaux et membre de l'Académie), était un monticule de sable qui empiétait sur ce domaine. Ces Messieurs imaginèrent d'y semer de la graine de pin, et de le couvrir de brossailles pour l'arrêter, ce qui réussit au-delà de toute espérance. Alors l'abbé Desbiey fit un Mémoire pour démontrer la possibilité d'arrêter tous les sables par ce procédé, et il le lut dans une séance publique de l'Académie de Bordeaux, le 5 août 1774. La nouveauté du sujet piqua vivement la curiosité de tout ce qu'il y avait alors d'hommes distingués dans la province, et surtout de M. Dupré de Saint-Maur, qui, en ayant compris toute l'importance, pria M. Desbiey de lui confier son manuscrit pour en faire tirer une copie. Le Mémoire fut prêté, mais il ne fut jamais remis à l'auteur. L'année suivante, l'Académie ayant proposé un prix sur la meilleure manière de tirer parti des landes de Bordeaux, M. Guillaume Desbiey fit un Mémoire qui fut couronné en 1776. Il le fit imprimer, et à la page 34 il rappelle celui de son frère, ce qui donne la certitude qu'il a été fait.

Peu de temps après, l'ingénieur Claveaux (il dirigeait l'entreprise de la Compagnie Nezers), homme

instruit, qui connaissait l'expérience et les Mémoires des MM. Desbiey, engagea le captal de Buch, M. Amanieu de Ruat, à faire semer des sables qui dépendaient de sa seigneurie. Claveaux dirigea ces semis, dont les plus considérables, *qui existent encore,* furent faits dans un lieu nommé Piquey.

M. Brémontier fut fait ingénieur en chef de la Guienne en 1784; mais avant il était ingénieur à Bordeaux. Il eut donc une entière connaissance des ouvrages dont s'agit, et, en homme de génie, il comprit que, quoiqu'ils fussent bien petits, eu égard à ce qui restait à faire, ils étaient pourtant le commencement d'une œuvre aussi admirable par sa simplicité et son étendue, que par les avantages inappréciables qu'elle devait un jour procurer. Il s'y attacha donc avec un zèle et une persévérance sans bornes, et, comme s'il eut prévu qu'elle recélait l'immortalité dans son sein, il en fit l'objet chéri de ses occupations tout le reste de sa vie.

Ses talents et sa position lui donnaient, plus qu'à tout autre, la facilité de faire comprendre au gouvernement l'extrême urgence d'arrêter ces montagnes mobiles qui menaçaient d'envahir deux départements : il le fit, et il fut compris; des fonds lui furent accordés, et il commença son travail. Comme jusques là on n'avait semé qu'une arène plane ou peu élevée, comparativement à celle qu'il devait fixer, il n'employa point la méthode simple et peu coûteuse de ses devanciers (on y est revenu depuis : maintenant, pour fixer les plus hautes dunes, on ne fait que jeter les graines et

couvrir de brossailles, comme les MM. Desbiey), mais par un excès de prudence il multiplia ses moyens, de telle sorte, qu'après avoir fini l'argent il n'y eut que peu d'ouvrage fait. Alors le gouvernement, effrayé des dépenses qu'il faudrait faire pour finir un si prodigieux travail, cessa de donner des fonds, et déclara qu'il ne voulait plus en entendre parler. Malgré cela, M. Brémontier ne se rebutait point; il faisait des Mémoires et sollicitait chaque fois qu'il en trouvait l'occasion, mais toujours il obtenait cette réponse glaciale : « Ce que vous poursuivez n'est qu'une chi-« mère ! » Il a lui-même raconté cela à M. Fleury, maintenant maire de La Teste, dont je vais parler.

Les choses en étaient à ce point lorsque Bonaparte devint premier consul. Il paraît que M. Brémontier n'eut pas l'idée que l'avènement de cet homme extraordinaire au suprême pouvoir, changeait totalement cette affaire, parce qu'on pouvait espérer qu'il serait charmé d'attacher son nom à un ouvrage si nécessaire et si grandiose. Quoi qu'il en soit, lors de la création des conseils d'arrondissement et de département, M. Fleury ayant été nommé membre du premier de ces conseils, conçut de suite le dessein de faire tous ses efforts pour obtenir la reprise des semis. Ardemment désireux de conduire son projet à une heureuse fin, il fit un Mémoire qu'il crut devoir d'abord soumettre à M. Brémontier. Celui-ci approuva beaucoup l'écrit et l'intention de l'auteur, mais il ajouta : « Ha ! « M. Fleury, je crains bien que ce ne soit là qu'une « peine inutile. » Alors il lui fit part de toutes les dé-

marches qu'il avait faites depuis la cessation des travaux (qui datait de plusieurs années), et des réponses désespérantes qu'il avait toujours reçues. « Vous voyez « bien, dit-il à M. Fleury, qu'il vous sera absolument « impossible de détruire l'injuste prévention qui pèse « sur cette affaire. » Mais M. Fleury lui représenta, entre autres choses, que les circonstances n'étaient plus les mêmes; qu'on devait croire que le héros qui tenait les rênes de l'état devait avoir le goût des grandes choses d'utilité publique, et qu'on devait espérer de réussir en lui prouvant que celle-ci était une des plus importantes dont il put s'occuper, et qu'elle les surpassait toutes par son immensité. Ce serait trop long de rapporter tout ce qui fut dit dans ce grave entretien; il suffit de savoir que M. Brémontier se rendit de bonne grâce aux observations de M. Fleury; qu'il fut convenu que celui-ci présenterait son Mémoire au conseil d'arrondissement, et qu'après l'approbation dudit conseil, il demanderait qu'il fut renvoyé à l'ingénieur en chef; que celui-ci ne manquerait pas de l'apostiller convenablement; puis, qu'il l'enverrait au préfet et au conseil de département pour obtenir leur approbation. Ce fut ainsi réglé et exécuté. Toutes ces autorités ayant fortement appuyé ce travail, il fut envoyé au gouvernement, qui, peu de temps après, donna des fonds pour recommencer les semis, qu'on n'a plus cessé depuis lors! Je dois ajouter que M. Fleury, vivement pénétré de son projet, et ne voulant rien négliger pour le faire réussir, fit imprimer un extrait de son Mémoire qui fut envoyé

au gouvernement, aux autorités et aux diverses personnes qui pouvaient lui être utiles. Cet imprimé est daté du 26 messidor an 8. Je pourrais le communiquer à l'Académie si elle désirait en prendre connaissance.

Voilà comment cette découverte a été faite; ce qui peut être facilement vérifié. Si ce récit avait la puissance de passer à la postérité, il graverait dans le cœur des Landais, et jusques à leurs derniers neveux, les noms de ces hommes qui leur ont fait tant de bien, et qu'on ne voit point gravés sur le cippe de Brémontier!

Après avoir fait connaître comment on est parvenu à trouver le moyen de fixer les sables, il convient que je dise quel parti on en pourrait tirer, dans l'intérêt de l'état et du pays.

Si les dunes abandonnées au caprice des vents sont un objet de terreur et de mort pour les pays qui les avoisinent, on sera charmé d'apprendre qu'elles sont d'une admirable fécondité lorsqu'elles sont arrêtées, et que tous les arbres propres aux forêts y sont d'une qualité bien supérieure à ceux de la plaine. Il semble que personne n'a encore bien compris tout l'avantage qu'il y aurait de les convertir en une forêt composée d'arbres employés aux constructions navales; ce que prouvent bien évidemment la lenteur avec laquelle les semis sont faits, le peu d'espèces d'arbres qu'on y sème, et la manière dont c'est administré. Cependant les diverses variétés de chênes (*quercus robur*), le corsier (*quercus suber*), le cyprès distique (*cupressus*

disticha), le sapin et bien d'autres arbres, précieux pour cet emploi, y croîtraient parfaitement. La France, dit-on, manque de bois pour la marine, et ce n'est qu'à grand frais gue le gouvernement s'en procure; qu'on juge donc des grands avantages qu'on retirerait d'une forêt qui serait peuplée de tels arbres. Si l'on se pénètre fortement de l'immense étendue qu'elle aurait (300 kilomètres carrés), de la bonté de son sol, de la qualité supérieure des arbres, et de son heureuse position pour le transport des bois, on verra qu'aucune forêt au monde ne pourrait lui être comparée, et que le gouvernement ne saurait avoir aucun travail d'utilité publique qui fut plus digne que celui-là de fixer toute son attention. On peut dire que sa position serait véritablement admirable par la facilité des communications et des transports dont on pourrait jouir : elle aurait, dans toute son étendue, la mer au couchant, une longue suite de grands lacs au levant, deux rivières à ses extrémités, le bassin d'Arcachon à son centre, bientôt, probablement, un canal navigable sur son bord oriental, et un chemin de fer de La Teste à Bordeaux !

DU HAVRE, DE LA PASSE, DU PHARE ET DES ÉTANGS.

Du Havre et de la Passe.

Le havre, c'est tout l'espace qui sépare les dunes, et par où la mer entre pour remplir le bassin pendant le flux. Il peut avoir une lieue de large.

La passe n'est que la partie la plus profonde de cet espace, que les pilotes ont l'attention de suivre pour entrer dans le bassin et pour en sortir.

Le havre n'a guère que 1^{m} 300^{mil} à 1^{m} 625^{mil} d'eau de basse mer, et la passe en a 4^{m} 875^{mil}. Dans les marées ordinaires la mer s'élève, au moins, 3^{m} 900^{mil} perpendiculairement, et pendant les lunaisons elle s'élève de 4^{m} 875^{mil} à 6^{m} 500^{mil}. Ainsi, à la fin du flux, le havre a, le moins, 5^{m} 525^{mil} d'eau, et la passe a 9^{m} 750^{mil} ou 11^{m} 375^{mil}.

Le havre n'a pas toujours été à la place qu'il occupe maintenant; il a été beaucoup plus au nord. Des marins, qui existent encore, *l'ont vu avancer plus de deux kilomètres vers le sud*, de sorte qu'ils prétendent que dans leur jeune temps la passe était exactement sur le lieu même où l'on vient de bâtir le phare! L'augmentation continuelle des sables et leur course vagabonde sont les causes de son déplacement. Sa position a varié si considérablement, que cela devient un sujet des plus curieux à traiter. Je voudrais essayer d'expliquer comment ont eu lieu les changements qu'il a subis, en m'appuyant sur une théorie que l'expérience semble confirmer. Toutefois, avant d'entrer en matière, je dois prévenir que je vais émettre des opinions nouvelles qui pourraient ne pas être justes en tout, quoique je parte de principes vrais, parce que le sujet étant très-compliqué, j'aurai manqué de pénétration pour le bien juger dans ses détails et dans son ensemble. Afin de comprendre facilement ce qui va être exposé, il convient que le lecteur ait la carte du bassin sous les yeux.

Voici les principes qui serviront de base à mes raisonnements, et qu'il ne faudrait pas oublier : 1° la mer vomit sans cesse de nouveaux sables sur toute la côte; 2° outre son flux et reflux elle a un autre mouvement, sur nos parages, par lequel chaque vague, en arrivant à terre, au lieu de pousser directement à l'est (la côte est nord et sud), se contourne vers le midi, de sorte que le petit dépôt de sable qu'elle fait est entraîné vers la pointe du Ferret, dans toute la partie de la grande côte qui est entre le Verdon et La Teste; 3° les dunes du Ferret étant entre la mer et le bassin, de quelque côté que les vents soufflent, pendant qu'elles sont nues, les sables finissent par être portés sur le havre; 4° les vents de mer étant infiniment plus fréquents et plus forts que ceux de terre, c'est du côté du bassin principalement que tombent les sables mis en mouvement; 5° le courant du descendant, en dedans du bassin, est beaucoup plus fort du côté du Ferret que le montant, ce qui est le contraire sur la côte opposée, qu'on nomme côte de Monleau ou de la Chapelle. Ainsi, voilà trois grands mouvements qui agissent de concert sur ces dunes pour les charrier vers le sud, sans que rien puisse en balancer les effets, savoir : le mouvement méridional des vagues de la mer, les courants du descendant dans l'intérieur du bassin, et les vents, surtout ceux du couchant et du septentrion.

Cela posé, et que je suppose bien compris, je dis : Dans des temps qui ne sont pas de la plus haute antiquité, le havre a été plus au nord au moins jusques à Lége, qui est le lieu où le bassin finit de ce côté-là.

Je dis plus : Il me paraît très-probable que le port d'Anchise, qui était à La Caneau, était ce même havre que nous voyons maintenant reculé jusques à La Teste; et qu'alors l'étang de La Caneau, celui du Porge (peut-être aussi celui de Hourtin) et le bassin d'Arcachon ne formaient qu'une seule et même baie. D'après cette manière de voir, les dunes qui s'étendent de la pointe du Ferret à La Caneau ne devaient pas exister dans ces temps antiques; elles se seraient formées par le prolongement de celles qui étaient plus au nord, et par l'addition des sables vomis depuis lors par la mer. On sera entièrement convaincu de cela lorsqu'on saura que cette partie de la côte est très-basse, et que c'est celle qui reçoit le plus d'eau douce, car la rivière de Leyre, les eaux pluviales, celles de source d'une grande partie des Landes et celles des étangs du Porge et de La Caneau arrivent à la mer par le bassin. Ainsi, en ayant égard à l'abaissement de la côte et à l'affluence considérable des eaux douces on doit voir qu'il s'est présenté là des obstacles pour la formation des dunes qui ne se trouvaient pas sur le reste du littoral. *Des dunes ne peuvent commencer à se former sur un sol toujours couvert d'eau*, et où il y a de forts courants. Voici donc comment je conçois ce qui doit s'être passé relativement à la création des dunes du Ferret.

A l'époque où l'Océan quitta le sol des Landes, et qu'il eut fixé ses limites dans le Golfe, toute la côte était nue, plate, et ne devait présenter que quelques accidents de terrain, mais il ne pouvait y avoir en-

core aucun des entassements de sable qui survinrent dans la suite. La mer ne devait point être sur une ligne droite de la Gironde à l'Adour, mais elle devait s'avancer au milieu des terres dans les lieux les plus bas, pour former les ports qui ont existé sur cette côte. Sans doute que le plus considérable de ces bas-fonds, et celui qui réunissait le plus d'avantages pour recevoir et conserver les eaux de la mer, fut celui où est le bassin d'Arcachon, puisque c'est le seul qui ait résisté aux causes qui ont détruit les autres.

Maintenant, si nous nous rappelons bien la manière dont les dunes ont été formées, nous verrons qu'elles ont dû commencer à côté des fleuves, et que celles du nord ont toujours dû s'avancer vers le sud, comme le prouve bien évidemment la marche qu'elles ont suivie depuis qu'on a pu les observer. Au fur et à mesure qu'elles avançaient elles comblaient les bas-fonds ou bassins dont s'agit, et comme il n'y avait pas des courants d'eau douce assez forts pour les rejeter dans la mer, elles finissaient par établir une digue entre celle-ci et ces bassins. C'est de cette manière que les ports d'Anchise, de Noviomagus et plusieurs autres ont disparu. Mais pour ne pas nous perdre en théorie sur ce qui s'est passé loin de nous, expliquons la marche des dunes du Ferret depuis Lége jusques au lieu où elles sont maintenant, parce que ce qui sera dit à cet égard sera parfaitement applicable aux autres localités qui avaient des ports comme celui-ci.

Reportons-nous, en esprit, à l'époque où il n'y avait pas de sable entre notre bassin et la mer, et où

les dunes finissaient à Lége, car il a été un temps où les choses étaient ainsi disposées; alors nous verrons toutes les causes ci-dessus énoncées imprimer leur action sur ces dunes pour les faire avancer vers le sud. Les flots de la mer, les vents de nord, les courants du bassin réunissaient leurs forces pour les amener constamment dans la direction qu'ils suivaient eux-mêmes. Ce n'était pas en dunes très-élevées qu'elles avançaient, mais en formant une pointe presque aiguë, et de peu d'élévation au-dessus des eaux. Une fois cette barrière élevée sur un premier point, de nouveaux sables, *volant du corps des dunes et de la mer*, venaient conforter cette pointe, de manière qu'elle pouvait se prolonger davantage, sous l'influence des causes agissantes, et en même temps s'élever dans la partie qui l'unissait aux hautes dunes. C'est ainsi que s'est formée, lentement sans doute, mais sans jamais cesser, cette jetée mobile qui a séparé notre bassin de la mer, depuis Lége jusques au lieu où est le havre, et qui menace de les séparer entièrement!

Tandis que les dunes qui sont au nord du havre avançaient vers le sud, celles qui sont au sud du havre étaient minées à leur extrémité septentrionale, parce que les courants, rejetés sur cette dernière côte, tendaient toujours à maintenir l'ouverture de la baie dans toute sa largeur; mais ce dernier travail n'a jamais égalé l'autre, parce que d'aussi fortes causes n'agissaient pas au midi comme au septentrion, c'est pourquoi le havre s'est toujours rétréci quoiqu'il ait quelque peu gagné sur la côte méridionale. Il est de

toute certitude que ce qui est dit ici a eu lieu, c'est-à-dire que la côte au sud du havre a été minée par les courants, car on sait positivement que la première chapelle bâtie sur cette côte a été engloutie dans le bassin, et maintenant encore on voit la forêt d'Arcachon attaquée sur plusieurs points, notamment à Monleau, et ses arbres tomber quelquefois par centaines!

Lorsqu'on observe attentivement la position des lieux et les variations constantes qu'ils subissent, on voit que les dunes du sud devaient être portées autrefois au moins jusqu'à l'île des Oiseaux, qui est dans le bassin; que cette île, peu élevée, devait être leur base sur ce point, mais qu'elle n'a pas été enlevée parce qu'elle est formée, en très-grande partie, d'une terre argileuse et compacte, qui a résisté aux efforts des courants. Il suit donc de là qu'il fut un temps où le havre était au nord de cette île, et que par conséquent il était limité par les terres de Lége, ou du moins qu'il en était bien près. Cette application des mouvements du havre, fondée principalement sur ce qu'on peut encore observer chaque jour, me paraît avoir tous les caractères de vérité que pourrait avoir une démonstration mathématique. Je ne puis donner le même degré de certitude à mon opinion sur le placement du havre à La Caneau dans des temps plus anciens, parce que je ne puis fournir des preuves matérielles de cela, comme j'ai pu le faire relativement à Lége; mais il me semble qu'en ayant égard à la pente du terrain et en faisant une application judicieuse de la théorie que je viens de développer, on arrivera naturellement à

penser qu'il est plus que probable que tout l'espace qui sépare La Caneau de La Teste ne formait, dans ce temps antique, qu'une seule et même baie.

Du Phare.

Le phare que l'on construit maintenant, et qui sera bientôt achevé, aura, dit-on, 48^{m} 750^{mil} d'élévation au-dessus du sol. Il est situé sur les dunes du Ferret, au nord et à 4 kilomètres environ de la passe. La théorie de la marche du havre vers le sud doit faire penser qu'il rétrogradera vers le nord, et que cet édifice sera détruit par la mer, dans un temps dont il n'est pas possible de préciser la durée, mais qui me paraît ne devoir pas être très-long. Voici sur quoi je fonde cette crainte : De toutes les causes de l'avancement du havre vers le midi, l'action des vents sur les dunes *mobiles* était la plus puissante, et, comme maintenant on s'occupe de semer celles du Ferret, on doit croire que lorsqu'elles seront entièrement fixées, les autres causes ne porteront pas assez de sable sur la pointe du Ferret pour la prolonger, parce que les courants des marées, qui contournent cette pointe dans un espace très-circonscrit, lui enlèveront plus de sable qu'elle en recevra. Si les choses se passent ainsi, ce qui est bien probable, le havre reviendra vers le nord, au moins jusques vis-à-vis le grand chenal, qu'on nomme le Téchan. Alors les courants de la mer et ceux du bassin seraient en ligne droite, tandis qu'ils ont lieu maintenant sur deux li-

gnes qui se réunissent à ladite pointe sous un angle presque aigu. Dire, avec certitude, si le havre une fois rendu devant le Téchan resterait là fixe, ou s'il continuerait sa marche rétrograde vers le nord, n'est pas une chose facile ; cependant, en ayant égard à ce que ce serait toujours des sables mobiles qui formeraient ses bords, on doit penser qu'il ne serait pas stable, et qu'il suivrait constamment l'impulsion des causes agissantes. Telle est mon opinion sur les changements que l'entrée du bassin doit subir, et sur le sort qui attend le phare. Quoi qu'il en arrive de ce qui est dit ici, on doit au moins comprendre que les choses ne peuvent pas se passer à l'avenir comme elles se sont passées jusqu'à ce jour, puisque les circonstances ne sont plus les mêmes, et que la fixation des dunes doit changer ou modifier les mouvements du havre.

Des Etangs.

Des eaux douces, très-abondantes, sont situées immédiatement à la base du bord oriental des dunes et dans les vallons qui les séparent. Celles qui sont à leur base forment dans certains lieux des marais et dans d'autres des étangs. Les plus étendus de ces étangs sont à Hourtin, à La Caneau, au Porge, à Cazeaux, à Parentis, à Mimisan et à Contis. Celui de Cazeaux est le plus grand de tous ; il a au moins 32 kilomètres de circonférence. Ceux qui sont au nord de La Teste se dégorgent dans le bassin, et ceux qui sont au sud versent le superflu de leurs eaux à la

mer, par le canal ou courant de Mimisan. Ils sont formés par les eaux pluviales des landes, et par des ruisseaux dont les dunes interceptent le cours. Celles-ci leur fournissent aussi une bonne partie des eaux pluviales qu'elles reçoivent, et qui filtrent jusqu'à leur base. Les eaux des vallons ne sont qu'une partie de celles qui filtrent des dunes. Elles s'accumulent dans ces bas-fonds parce qu'elles n'ont pas d'issue. Il y a de ces vallons qui paraissent de grands lacs, et qui sont quelquefois d'une assez grande profondeur. On trouve des poissons dans les étangs, mais les lacs n'en ont pas.

On voit par ce qui est dit ici qu'il serait facile de réunir le bassin d'Arcachon à la Gironde et à l'Adour au moyen de ces étangs, qui ne sont séparés entre eux que par de courts espaces.

Il me paraît très-essentiel de faire connaître un fait arrivé à La Teste relativement à ces eaux, parce que dans la suite il pourrait avoir une grande portée, et prévenir beaucoup d'inconvénients. Il n'y a jamais eu d'étangs au levant des dunes qui sont vis-à-vis La Teste, mais avant qu'elles ne fussent semées (elles le sont toutes), il y avait une masse d'eau assez grande pour ne faire qu'un vaste marais de toutes les terres qui les bordent; et dans les vallons (qu'on nomme ici *lètes*), il y avait des lacs très-profonds et d'une grande étendue. Eh bien, depuis que ces dunes sont fixées, et que les plantes qui les couvrent ont eu une certaine vigueur, toutes ces eaux ont disparu; de sorte que maintenant il faudrait creuser à une grande pro-

fondeur, pour trouver de l'eau sur des lieux où naguère on aurait pu naviguer !

De ce fait, assez surprenant, on doit tirer deux conséquences : 1° Que toutes les eaux qui sont dans les dunes cu qui les bordent devront diminuer, là où elles sont très-abondantes, et disparaître entièrement où elles sont en plus petite quantité, lorsqu'on aura terminé tous les semis ; 2° qu'il sera toujours prudent d'attendre que ce travail soit fait vis-à-vis les lieux où l'on voudrait se servir de ces eaux pour quelque ouvrage d'art ou pour quelque entreprise industrielle, parce que sans cela on risquerait d'employer inutilement beaucoup d'argent, et de voir les entreprises manquer. En un mot, à mon avis, on doit considérer tous ces étangs *en quelque sorte comme factices*, parce qu'ils ne sont pas entretenus par des eaux vives ou continues, et comme pouvant disparaître ou diminuer, selon qu'ils reçoivent des dunes une quantité plus ou moins grande des eaux de filtration.

Attendu que dans ce moment, ce pays-ci fixe l'attention des spéculateurs, je pense que ce n'est pas assez d'avoir exposé le fait précédent pour les prémunir contre des faits semblables qui pourraient arriver, et qu'il convient de donner un plus grand développement à cet objet.

Il a déjà été dit que les étangs étaient le produit des eaux pluviales et de quelques faibles ruisseaux, mais je crois en outre que pendant que les dunes courent elles font rejaillir à la surface du sol, par leur pesanteur, les eaux que peuvent contenir les terres qu'elles

envahissent. Cela ainsi établi, prenons un étang pour exemple, afin de mieux expliquer cette pensée : celui de Cazeaux étant le plus considérable pourra, mieux que tout autre, nous servir pour cet objet.

Cet étang est borné par les Landes et par la forêt de La Teste, au nord, à l'est et au sud, dans les deux tiers de sa circonférence; l'autre tiers est limité, à l'ouest, par les dunes. Il ne reçoit qu'un seul ruisseau, qui suffit à peine pour entretenir un moulin. Ses eaux sont donc presque en entier des eaux pluviales, soit qu'elles coulent des Landes, soit qu'elles viennent des dunes par filtration. Dans son état actuel ses eaux ne s'élèvent guère à plus de 975^{mil} au-dessus du niveau ordinaire pendant les plus fortes pluies, et ne descendent guère plus de 975^{mil} aussi pendant les chaleurs; ainsi, eu égard à leur masse, elles sont toujours à peu près en équilibre. Cependant sa surface est si considérable, qu'il semble que l'évaporation devrait lui enlever une assez grande quantité d'eau pour le faire baisser davantage. Si cela n'a pas lieu, c'est que l'été, quoique les landes éprouvent la plus grande sécheresse, les dunes restent humides dans leur intérieur, et ne cessent de fournir leurs eaux à l'étang. Quoique les dunes n'aient dans leur sein que de l'eau de pluie, leurs sources ne tarissent jamais, parce qu'elle n'arrive à leur base que lentement, et que la chaleur ne saurait les pénétrer assez pour la leur enlever : aussi, tandis que leur surface est brûlante, si l'on creuse à 325^{mil} seulement on les trouve humides. On voit partout ce qui vient d'être dit qu'il est incontes-

table que cet étang est entretenu en bonne partie par l'eau des dunes ; lors donc que celles-ci seront semées et que la végétation y sera en pleine activité, elles ne pourront plus la lui fournir, ou du moins elles lui en fourniront en moindre quantité, et l'on verra s'accomplir, en partie, le phénomène qui est arrivé à La Teste. Sans doute l'étang de Cazeaux est trop profond pour se dessécher, mais quand ses eaux ne descendraient que de 700^{mil}, cela pourrait beaucoup nuire au canal des Landes, qu'on fait maintenant et qui y aboutit. L'embouchure de ce canal est portée dans l'étang à 650^{mil} d'eau, et on l'a creusée de 975^{mil} de plus pour lui donner la profondeur qu'elle doit avoir ; mais si les eaux baissent, comme on doit le craindre, la navigation y sera interrompue totalement, au moins pendant l'été.

D'UNE PREMIÈRE CHAÎNE DE DUNES QUI A EXISTÉ SUR NOTRE CÔTE, AVANT CELLE QUI Y EST MAINTENANT, ET QUI FUT AUTREFOIS SEMÉE.

Généralités sur ce sujet, et description des restes d'une forêt antique.

J'entreprends de parler ici d'un sujet des plus surprenants qui n'a encore fixé l'attention d'aucun observateur, et qu'il serait permis de croire pour le moins très-hypothétique, si des faits bien avérés ne venaient confirmer qu'il est de la plus grande vérité. Le titre du présent chapitre annonce ce sujet. Je dis donc qu'il a existé une première chaîne de dunes sur le même

lieu, et de la même longueur que celle d'à-présent, mais qu'elle était plus large; qu'elle a été semée en pins, chênes, arbousiers et autres espèces d'arbres, par des procédés qu'on ignore, et à une époque absolument inconnue; que depuis lors de nouveaux sables sont venus surmonter presque en entier ces dunes, ou pour mieux dire, cette forêt, et nous présenter cette immense ligne de dunes que nous voyons maintenant.

C'est là, j'en conviens, une chose bien extraordinaire, et que je pardonnerais de voir tout d'abord reléguer dans les *Mille et une Nuits;* mais comme des preuves matérielles sont là pour m'aider à lui donner tout le degré de certitude possible, j'ose espérer que mes lecteurs voudront bien suspendre leur jugement jusqu'à ce qu'ils aient lu ce que je vais en dire, ou mieux encore, jusqu'à ce qu'ils soient venus eux-mêmes sur les lieux former leur conviction par la vue des étonnants objets qui me servent de preuves, et que voici :

Sur le bord de la mer, depuis l'embouchure de la Gironde à celle de l'Adour, on a souvent trouvé des troncs d'arbres, et dans l'intérieur des dunes on voit encore, sur une infinité de lieux, des débris de fours à cuire la résine, ainsi que des briques et d'autres matériaux dont les cabanes des résiniers étaient construites. En outre, il existe sur le bord oriental de ces monts un grand nombre de fragments de cette antique forêt, principalement à La Caneau, à La Teste, à Biscarrosse et à Soustons. Mais c'est à La Teste surtout, qu'il faut voir ces précieux fragments d'une forêt

dont l'existence paraît devoir remonter à une époque antérieure à l'histoire, bien dignes, sous tous les rapports, de piquer vivement la curiosité des savants, et d'exciter toute leur admiration.

Nous avons ici trois restes de cette forêt qui étaient autrefois réunis, mais que les nouveaux sables ont séparés, savoir : la forêt d'Arcachon, la Montagnète et la Montagne. La première de ces forêts, assez considérable, est au nord-ouest de La Teste sur la côte du bassin; la seconde, de peu d'étendue, est au sud-ouest; la troisième commence à deux kilomètres au sud de La Teste, et ne finit que sur le lac de Cazeaux. Elle a plusieurs kilomètres de surface dans tous les sens, et l'on peut dire que c'est une des plus belles forêts de France. Autrefois elle était le séjour d'une grande quantité de sangliers et de chevreuils. Les premiers de ces animaux ont été détruits, mais il y reste encore un assez bon nombre de chevreuils, que les amateurs de Bordeaux et du pays vont chasser, l'hiver, avec toute la pompe que cette sorte d'exercice peut permettre.

Maintenant, si nous cherchons à savoir à quelle époque cette première ligne de dunes s'est formée, quand, comment et par qui, elle fut semée (car elle n'a pu l'être que par la main de l'homme), le champ des conjectures s'ouvre en entier, pour nous imposer et son obscurité et ses erreurs. Faut-il donc pour cela abandonner ce merveilleux sujet et le considérer comme un de ces secrets impénétrables que la vieille nature se réserve ? Non ; il me semble qu'il faut tenter de lui ravir. Je pense bien, si elle veut se dévoiler que

ce ne sera pas en ma faveur, mais je voudrais préparer les voies à ceux qui, plus capables que moi, voudraient essayer de pénétrer ce mystère.

D'après les calculs de M. Brémontier, les dunes actuelles auraient mis quatre mille deux cent dix-huit ans à se former. La première chaîne, plus grande que celle-ci, aurait donc dû mettre plus de temps à sa formation, et il n'y aurait rien que de bien probable qu'elle pût dater de six mille ans auparavant. D'après cela le premier effet des flots pour entasser les sables sur les bords de la mer remonterait environ à dix mille ans. L'ensemencement des premières dunes à dû être fait avant que les secondes n'aient commencé à paraître, puisqu'on a trouvé des troncs d'arbres sur la grande côte, ce qui ne pourrait pas être si elles n'eussent été semées jusques-là. Il résulte de ceci que ce travail doit avoir été entrepris il y a, au moins, quatre mille deux cent dix-huit ans; et si l'on considère que l'Océan a beaucoup empiété sur la forêt première, on verra que ledit travail doit remonter à une époque encore plus reculée. Cela dit, et considérant *qu'aucune plante ne peut croître sur ces monts volants sans le secours de l'homme*, livrons-nous à la recherche du peuple laborieux qui a eu la science, le pouvoir et la volonté de faire cette œuvre immense.

Avant de commencer cette recherche, il est bon que je dise, ainsi que je l'ai déjà fait pressentir, que je n'ai pas la prétention d'éclaircir cet obscur sujet, mais il me paraît si palpitant d'intérêt, que je me

crois obligé de faire tous mes efforts pour exciter les savants à s'en occuper. Si je ne pouvais réussir dans ce dessein, je n'en resterais pas moins convaincu que ces bois sont une antiquité des plus étonnantes qu'il y ait sur la terre, et que l'archéologie ne saurait s'enrichir d'un document plus précieux que celui qui ferait connaître leur origine.

NOTICE

SUR

L'ANTIQUE TOPOGRAPHIE DE BORDEAUX,

ET EN PARTICULIER SUR SON ÉTENDUE DANS L'O. S.-O.;

Par M. JOUANNET.

En lisant la description qu'Ausone nous a laissée de Bordeaux, sa patrie, on s'étonne d'abord de la petitesse des dimensions qu'il lui assigne, et l'on conçoit difficilement que cette ville, connue dès le siècle d'Auguste comme un des marchés de la Gaule[1], n'eût pas déjà, au IVe siècle, acquis plus de développement et d'importance; mais sans doute le poète n'aura considéré comme ville, que l'espace embrassé par le mur d'enceinte, et négligeant tout ce qui était en dehors, les faubourgs, leurs villa, tous ces groupes d'habitations que les Romains désignaient sous le nom de *suburbana*, il se sera contenté de décrire la cité mari-

[1] Strabon, liv. IV, p. 289.

time, son port intérieur, les nombreuses voiles qui le couvraient à chaque marée, les rues symétriquement régulières qui s'y rendaient de tous les points de l'enceinte, la superbe fontaine qui lui versait le tribut abondant de ses eaux, enfin l'épaisse muraille quadrilatère et les tours aériennes qui faisaient sa défense. Quoi qu'il en soit, ce petit tableau, présenté en assez beaux vers, dut plaire aux Romains et aux Bituriges; aux uns, parce qu'il leur montrait l'ouvrage alors tout moderne [1] de leur puissance et de leur industrie; aux autres, parce qu'il flattait leur vanité, en leur persuadant que Rome prenait un vif intérêt à l'importance et à la sécurité de leur commerce. On peut regretter de ne pas trouver, dans les vers d'Ausone, d'autres détails que le goût semblait y appeler. En effet, le temple de la déité tutélaire de la ville, encore existant; d'autres temples qui n'existaient plus, mais dont le souvenir récent n'avait pu périr avec eux; les arènes de Gallien, que le poète avait sous les yeux; d'autres grands édifices, dont nous avons retrouvé les débris : tant de monuments auraient pu fournir à leur peintre de plus brillantes cou-

[1] L'antique enceinte ne remontait guères au-delà du IIIe siècle : son genre de construction, la régularité des places et des rues suffisent pour le démontrer. On ne voit rien de semblable dans les villes antérieures au IIe siècle. Ce que nous connaissons des plans antiques de Lyon, de Marseille, de Narbonne, de Fréjus, de Toulouse, nous offre bien quelques édifices réguliers, mais non cette régularité d'ensemble qui signala l'antique Burdigala, et dont on peut reconnaître encore les vestiges.

leurs; ils auraient donné à son tableau plus de charme et d'intérêt. Mais, outre le motif que nous venons d'exposer, peut-être Ausone craignit-il de réveiller de fâcheux souvenirs, de blesser un peuple nouvellement converti à la foi. L'exemple de Priscillien et d'Urbica [1] l'avertissait qu'il n'est rien de plus intolérant chez un peuple naturellement ami des nouveautés, que la ferveur d'un culte nouveau, surtout quand il est celui du maître. Gratien, l'élève d'Ausone, était chrétien et sur le trône.

Mais, à quelque cause que l'on attribue le silence du poète, il n'en est pas moins constant que de son vivant l'antique Burdigala ne se bornait pas aux étroites limites de son enceinte murale. Les piliers de Tutelle et les arènes de Gallien n'étaient pas les seuls édifices bâtis hors des murs, beaucoup d'autres étaient dans le même cas : partie de la façade occidentale de la place de la Comédie est construite sur des mosaïques [2], l'ancien hôtel de l'Académie repose sur un semblable pavé, d'autres mosaïques ont été rencontrées sous l'aire du Manége-Ségalier [3], sous différentes maisons des rues Saint-Martin, Michel-Montaigne, des Religieuses, Tronquière, etc. [4]. C'est sur-

[1] Priscillien, jugé au concile de Bordeaux en 384, appela de cette sentence à Maxime, qui se trouvait alors à Trèves; il fut condamné à mort. Urbica, soupçonnée de partager les erreurs de Priscillien, fut massacrée par la populace de Bordeaux.

[2] Manuscrit de l'architecte qui bâtit la maison Dutrouilh.

[3] Tout Bordeaux a vu ces belles mosaïques.

[4] Il y en a des fragments au Musée des Antiques.

tout dans la partie de l'ouest, sur les terrains sablonneux ou graveleux, supérieurs aux marais de Caudéran, que l'antique Bordeaux s'étendait assez loin de l'enceinte murale. Dans l'îlot compris entre la rue du Palais-Gallien, celle des Religieuses et la grand'rue Saint-Seurin, les jardins qui s'y trouvent renferment beaucoup de médailles, d'une époque antérieure à Ausone. La rue Saint-Etienne, où l'on arrive en quittant l'îlot que je viens d'indiquer, est bordée au sud par un mur presque tout composé de pierres de revêtement, derniers restes de constructions romaines. Dans la rue Tronquière, on voyait naguères encore une maisonnette que l'appareil de ses quatre murs, comparé aux murs du Palais-Gallien, a fait regarder par les habitants du lieu, comme un réduit où les ouvriers employés à bâtir le prétendu palais venaient déposer leurs outils. Ce bouge a été badigeonné, mais n'est pas encore détruit. Il y a moins de cinquante ans qu'il en existait plusieurs autres semblables dans les terrains voisins.

Ainsi, ce quartier de Saint-Seurin, que nous voyons entièrement désert sur les cartes du XVII[e] siècle, était vivant et peuplé au temps d'Ausone. Je pourrais citer encore l'ancien enclos des Jacobins, connu au moyen-âge sous le nom de *Campaure;* les terrains qu'occupe le grand hôpital, où l'on a pareillement trouvé beaucoup de médailles, etc.; mais je m'arrêterai de préférence au quartier Saint-Seurin, comme ayant été moins étudié, et comme m'ayant offert quelques particularités remarquables.

Le grand jardin de l'établissement des Sourds-Muets, qui fait encore partie du vaste îlot cité plus haut, est depuis longtemps connu par le nombre de médailles que les jardiniers y rencontrent. Je le savais, mais je n'ai pu profiter de ces renseignements, que depuis l'habile direction de l'établissement par l'honorable M. Gabel : il a donné l'ordre de recueillir soigneusement toutes les pièces que l'on trouverait à l'avenir; et il a l'extrême complaisance de me les remettre. Depuis moins d'un an, j'en ai reçu quatre-vingts, dont une trentaine se recommandent par leur belle conservation. Je ne citerai que les plus remarquables.

1 TIBÈRE. — *Revers* : autel de Lyon. — Petit bronze.

1 ELAGABALE. — *Revers* : tête de femme que je crois celle de *Sœmias* : elle est coiffée comme Cybèle. — Moyen bronze.

1 TETRICUS. — *Revers* : femme tenant de la droite une corne d'abondance, de la gauche une balance; légende pleine de fautes : on devrait lire MONETA, mais on y voit tout ce qu'on veut. — Petit bronze.

1 CLAUDE-LE-GOTHIQUE. — *Revers* : une femme entre deux enseignes, VIRTUS MILITUM. — Petit bronze.

2 CONSTANCE CHLORE. — Revers communs. — 1 petit bronze, 1 moyen bronze.

3 CONSTANTIN-LE-GRAND. — Revers communs. — Petit bronze.

2 CONSTANCE. — Revers communs. — Petit bronze.

1 DÉCENCE. — *Revers* : un bouclier votif tenu par deux victoires. VIRTUS DD. NN. AUG. ET CÆS. — Moyen bronze.

Ces médailles n'ont d'importance qu'à cause de la localité où elles ont été trouvées avec plusieurs autres ; mais parmi celles-ci, il en est quatre qui méritent une mention particulière.

On sait assez de quelle rareté sont, dans le département, les médailles gauloises ; depuis plus de vingt ans de recherches, je n'en ai trouvé que trois, une d'or très-petit module, et deux d'argent ; encore avaient-elles été rencontrées parmi les sables que la mer rejette sur nos rivages : ainsi, elles étaient d'origine étrangère, et provenaient d'antiques naufrages. Les quatre dont j'ai à parler ont été trouvées dans le jardin des Sourds-Muets, mêlées à des médailles du bas empire.

N° 1. — CONOVTOS : Tête jeune, profil droit, entouré d'un petit cercle en grenetis.

Revers connu, entouré d'un petit cercle perlé.

La pièce est un petit bronze, dont la patine est d'un vert-noirâtre. L'animal du revers n'est pas très-bien conservé ; mais la tête juvénile frappée de l'autre côté, est d'un bon style et semble imitée du grec. Le nom CONOVTOS que je crois celui d'un chef gaulois, et non celui de la cité anglaise de CONNOVIUM, est d'un caractère allongé, excepté les O qui sont parfaitement ronds. Le S ressemble beaucoup au sigma grec.

N° 2. — ANNICOIOS : Tête jeune, profil gauche, cheveux partagés sur le front, liés à la nuque, mais retombant un peu sur le cou ; nez grec, grosses lèvres, un collier au cou.

Revers : un sanglier passant de gauche à droite ; symboles, *au-dessus de l'animal*, un S horizontal, au milieu duquel s'adapte la tête d'un autre S ; le graveur a-t-il voulu figurer une chaîne ou un lacet? *Sous l'animal*, un instrument composé d'une longue pointe dressée, et de deux branches latérales, courbées comme les branches latérales d'une fleur de lis. — La tête et le revers sont entourés d'un petit cercle en grenetis.

Cette pièce est un petit bronze revêtu d'une patine épaisse, vert-noirâtre. La tête a une expression commune, mais elle est bien dessinée, ainsi que le sanglier du revers. Un bourrelet que l'on voit au revers, sur le bord de la pièce, semble indiquer que le flan fut coulé.

N° 3. — ANNICOIOS : Les premières lettres sont oblitérées, et les autres sont moins lisibles que sur la pièce précédente. Je crois cependant reconnaître le même nom. Tête assez semblable à celle du N° 2 ; mais le cou, sans collier, est plus long ; profil gauche, les cheveux, usés par le frottement, paraissent avoir eu la même disposition.

Revers : un sanglier passant de gauche à droite ; mêmes symboles dessus et dessous l'animal. Ce revers et la tête de l'autre côté de la pièce sont entourés d'un cercle perlé, très-délicatement frappé. Le bourrelet

que nous avons remarqué sur le revers du N° 1 existe aussi sur le revers du N° 2. Du reste, même module, même patine.

N 4. — ...... NICOIOS...... : Les premières lettres manquent. Tête d'un homme fait, profil gauche, nez grec, narines et lèvres saillantes, cheveux disposés comme ceux du N° 2.

Revers : le sanglier passant de gauche à droite; symboles, les mêmes. La seule différence qui existe entre ce revers et les deux précédents, c'est que les soies du dos sont hérissées, et que l'animal est mieux caractérisé. Le bourrelet dont je vous ai parlé est moins sensible sur ce revers-ci. La pièce est un petit bronze, dont la patine, vert-noirâtre, est moins épaisse et d'une couleur moins foncée.

Les N°s 2, 3, 4, ressemblent beaucoup au N° 1 pour le faire, la lettre, le métal et la patine; elles ont plus de ressemblance encore entre elles, leurs revers sont identiques. Je crois aussi que le nom gravé devant le profil des N°s 2, 3 et 4 désigne le même chef; les têtes diffèrent, mais des émissions successives peuvent expliquer cette différence. Si, comme je le pense, ces noms appartiennent véritablement à un chef gaulois, le revers des trois pièces pourrait indiquer le peuple à la tête duquel il se trouvait. Poussant plus loin les conjectures, mais sans leur donner plus de valeur que des conjectures n'en méritent, les symboles que nous avons remarqués ne seraient-ils pas le

lacet et l'épieu que les Gaulois employaient peut-être à la chasse du sanglier ?

Quoi qu'il en soit, la rencontre de ces pièces dans Bordeaux est un fait intéressant et curieux, que je n'ai pas cru indigne de l'attention de l'Académie.

Je profiterai de l'occasion pour instruire l'Académie de l'existence d'un tiers de sou d'or, qui appartient à Bordeaux, et qu'elle ne connaît peut-être pas : il existe au cabinet du Roi. Cette pièce nous montre que le quartier Saint-Seurin se recommande aussi par une antiquité mérovingienne.

Ce tiers de sou porte, d'un côté, une tête ceinte d'un diadème en perles ; le buste est recouvert du paludament. On lit à l'exergue BVRDEGALA ; sur le revers, autour d'une croix ancrée, posée sur un globe, on lit pour légende SCI. STEFAN. Le Saint-Etienne mentionné sur ce tiers de sol est une petite église des premiers temps du christianisme, que l'église Saint-Seurin a remplacée ; elle a laissé son nom à la rue voisine de l'emplacement qu'elle occupa. Au temps où Saint-Seurin revendiquait l'honneur d'avoir été le premier siége épiscopal de Bordeaux, les partisans de cette opinion auraient tiré un grand parti de la pièce mérovingienne en question. Elle nous prouve seulement, qu'à l'époque l'église Saint-Etienne était abbatiale, ou d'une importance plus grande qu'on ne le croit aujourd'hui.

Nota. Les quatre pièces gauloises mentionnées dans cette Notice sont légèrement concaves au revers ; la

lettre en est étroite, très-pressée dans le mot, et comparable à celle des inscriptions romaines antérieures au Ier siècle. Le caractère de quelques médailles consulaires lui ressemble beaucoup. On croit reconnaître dans les figures quelque chose du style grec et du style romain.

INSTALLATION DE GABRIEL DUMAS,

ÉVÊQUE DE PÉRIGUEUX EN GUIENNE,

LE 20 JANVIER 1498;

PIÈCE COMMUNIQUÉE

Par M. Ferdinand LEROY,

Membre résidant, correspondant du ministère de l'instruction publique pour les travaux historiques, etc.

L'Académie a pensé que la publication d'un ancien titre relatif à l'histoire de la contrée serait utilement placée dans le recueil de ses Actes et lue avec plaisir. Périgueux est, en effet, situé dans les limites de l'ancienne province de Guienne et relevait du parlement de Bordeaux.

Nous ne dissimulons pas le regret que nous éprouvons que ce document n'ait pu être transcrit sur la pièce originale, ce qui eût permis de conserver l'ancienne ortographe et aurait ajouté un intérêt de plus; mais ce document lui-même est la reproduction exacte d'une très-ancienne copie qui a été entre les mains d'un savant archéologue, et qui présente toutes les

garanties désirables d'authenticité. Nous pensons donc faire une chose agréable au public en mettant sous ses yeux ce document historique tel que nous le possédons.

« Au nom du Seigneur, ainsi soit-il. Sachent tous présens et à venir que l'an de l'incarnation de Notre Seigneur 1498, à un jour de dimanche, le 20 de janvier et fête de Saint-Fabien et Saint-Sébastien, régnant le sérénissime, illustrissime et très-chrétien prince Louis, par la grâce de Dieu roi de France, par-devant nous notaires royaux et en présence des témoins bas nommés; a été présent, en sa personne, dans la salle peinte du palais épiscopal de St-Front et ville de Périgueux, joignant l'église collégiale du-dit St-Front, le révérend père en J.-C. messire Gabriel Dumas, par la grâce de Dieu et l'autorité du saint siége apostolique, évêque de Périgueux, pour vouloir faire sa nouvelle entrée dans l'église cathédrale de la cité de Périgueux, d'une part; et noble homme Jean d'Abzac, seigneur de Ladouze de Reillac et de Ver et de l'ancienne et noble maison de Barrière, sise et située dans l'enceinte de la cité de Périgueux, fesant tant pour lui que pour ses successeurs à l'avenir, d'autre. Lequel messire Jean d'Abzac adressant ces paroles audit seigneur Gabriel Dumas, évêque de Périgueux, lui a dit en langue vulgaire : « Révérend père en Dieu et mon très-honoré seigneur, j'ai été informé et averti que aujourd'hui êtes délibéré faire votre nouvelle en-

trée en votre église cathédrale de Périgueux, et à cette cause me suis venu exhiber à votre présence et pour vous remontrer, Monsieur, que, à cause de ma maison noble de Barrière, située en la cité de Périgueux, et de mes prédécesseurs, comme vous montant sur votre mule et saillant de la présente maison pour aller faire votre nouvelle entrée, je vous dois adextrer et conduire tenant votre dite mule par son frein jusqu'à l'église de Saint-Pierre-Lanès [1], où vous devez descendre pour entrer dans votre église, et après votre dite mule est à moi et je la puis et dois prendre comme la mienne à cause de ma dite maison et après votre dite entrée comme vous voudrez vous mettre à table je vous dois servir de maître d'hôtel et vous dois donner à laver avec vos bassins d'argent, lesquels après sont à moi. Aussi vous dois servir à table durant votre dîner et mettre sur votre dite table tous les services, lesquels doivent être faits tous en vaisselle d'argent, tant du manger que du boire, et après toute ladite vaisselle, ensemble nappes, longères et tous autres ustensiles qui seront mis sur votre table et sur votre buffet pour le service de votre personne est à moi. Je la puis et dois prendre et emporter comme mien et en faire ma volonté. Et de ce faire je suis possesseur et en ai bon droit et cause, et mes prédécesseurs l'ont aussi fait à cause de ma dite maison de Barrière, à tous vos antécesseurs faisant semblable nouvelle entrée en votre dite église. Lesquels droits et

[1] Saint-Pierre ès liens-anès ou aney signifie *anneau*.

titres, Monsieur, je vous ai duement certifiés et fait apercevoir par instruments et enseignements anciens, et crois, Monsieur, que vous ne les ignorez pas. Par ainsi, s'il vous plaît, je vous ferai lesdits services et grandeurs, mes droits et prérogatives ci-dessus déclarés, et vous aussi, Monsieur, les garderez et permettrez icelles être faites comme je vous ai exposé. Toutes fois, comme vous pouvez voir, suis homme assez ancien et suis goutteux tellement, que bonnement je ne pourrais vous faire lesdits services et devoirs, ni aller à pied, vu les distances des lieux aussi la qualité de ma personne : mais j'ai ici mon fils noble Jean de Ladouze, lequel est jeune et adextre personnage, pour vous faire les devoirs et choses susdites en mon lieu et place, lequel, Monsieur, s'il vous plaît, vous aurez à ce pour, et au nom de moi et vous suppliant qu'il vous plaise le recevoir et me garder mes droits et prérogatives dessus déclarés. » Ce qu'ayant entendu le révérend père évêque de Périgueux, il a répondu audit seigneur de Ladouze être bien et duement informé par de bons titres anciens à lui exhibés par ledit seigneur de Ladouze et autres qu'il a vus dans le trésor de son église cathédrale, aussi bien que le témoignage des anciens que tout ce que ledit Ladouze vient d'exposer est véritable et qu'il ne veut nullement le troubler dans ses droits et prérogatives; mais plutôt les conserver et entretenir pour le bien de la paix, et qu'au nom du Seigneur il fera ce que ses prédécesseurs ont fait, et qu'il agrée pour cet effet la personne de son fils le seigneur Jean de

Ladouze. Toutes fois le révérend père prie ledit seigneur de Ladouze, ici présent, de lui accorder pendant tout son dîner l'usage de ses plats, assiettes, tasses, flacons et autres ustensiles d'argent, ce que ledit Jean d'Abzac, seigneur de Ladouze, lui a permis volontiers; mais a ajouté que le dîner une fois fini, il emportera tout comme bien lui appartenant. De quoi ledit révérend père l'ayant remercié, a consenti qu'il use de ses droits. Tout étant ainsi réglé, ledit seigneur Gabriel, évêque, ayant à sa suite le révérend père en J.-C. et seigneur messire Pierre de Ladouze, archevêque et primat de Narbonne, les abbés de Branthome et de Castres, les chanoines de l'église collégiale Saint-Front, les nobles et puissants seigneurs et barons Gui de Marneuil, François de Biron, Jean de Taleyrand, prince de Chalais et seigneur de Grignols; Audet Dédié, seigneur de Ribérac; Antoine de Salagnac, seigneur de Gourdon; Michel de Peyrenève, seigneur de Monréal; Etienne de La Marthonie, conseiller du roi au parlement de Bordeaux; les officiers militaires Jacques Flamin, seigneur de Brassac; Bertrand de Puy, seigneur de Freycinet, et de Longas, les docteurs maître Jean Tricard, premier juge royal, François de Ver, docteur en l'un et l'autre droit et avocat, Jean de Pelisser, procureur du roi; Jean Arnaud, conseiller en l'élection; Jean Paillet, Pierre Dalby; Elie Durand, Jean de Leymarie, docteur de l'un et l'autre droit; Jean de Chassarel, maire de la ville de Périgueux, avec les sept consuls; les nobles Raymond de Jay, sieur de Meymi; Jean de

Saint-Astier, sieur de Ligne; Jean Artet, sieur de Puch; Fortuné de Laurière, seigneur de Launnary, et plusieurs autres, tant ecclésiastiques que séculiers du diocèse de Périgueux, comme avocats, notaires, procureurs, bourgeois et autres en grand nombre. Est sorti de ladite salle peinte du palais épiscopal pour aller faire sa nouvelle entrée dans ladite église cathédrale de Périgueux, et étant dans la place appelée la Clautre [1], devant la porte de ladite maison épiscopale et devant celle de l'église collégiale, ledit seigneur Jean d'Abzac, officier militaire, comme agissant pour et au nom du noble Jean d'Abzac de Ladouze, son père, qui était aussi présent et à cheval, est venu se présenter à lui pour lui aider, comme il l'a fait, à monter sur sa mule qui est de poil bais obscur, et puis la prenant par les rênes du côté droit et marchant à pied il a conduit le révérend père évêque vers la cité de Périgueux par la rue de Taillefer et l'a fait sortir par la porte appelée de Taillefer. Et partant de cette porte on est allé tout droit et en passant au devant du couvent des Frères Mineurs à l'église paroissiale Saint-Pierre-Laneys, au-delà des murs de la cité de Périgueux. Etant arrivés dans le cimetière et devant la porte de ladite église, ledit seigneur d'Abzac a aidé audit seigneur évêque à descendre de sa mule. Lequel évêque est entré processionnellement et avec les autres solemnités et cérémonies accoutumées dans ladite église de Saint-Pierre-Laneys et tout

[1] Clautre, autrement du Cloître.

de suite ledit seigneur de Ladouze agissant pour et au nom du noble Jean de L....., son père, et usant de son droit et prérogatives à lui dues pour raison de nouvelle entrée faite par ledit seigneur évêque, a monté la mule, sans trouble ni empêchement. Après quoi ledit seigneur évêque, revêtu des ornements pontificaux, a fait dans ladite église de Saint-Pierre-Laneys les prières et cérémonies accoutumées en pareil cas; puis et toujours revêtu des habits et ornements pontificaux il est sorti au devant de la porte de ladite église. Là, son vicaire ayant appelé les quatre barons de la présente sénéchaussée de Périgueux pour porter ledit seigneur évêque assis dans son siége épiscopal, depuis ladite église de Saint-Pierre-Laneys jusqu'à l'église cathédrale, selon l'ancien usage, ont comparu deux barons Guy de Mareuil et François de Biron, et pour les autres deux barons de Beynac et de Bourdeilles, d'ici absents, ont comparu maître Jean de Tricard, premier juge royal, procureur constitué pour ledit de Beynac, et noble Jean de Bourdeilles, parent et député dudit baron de Bourdeilles, lesquels étant tous assemblés, il s'est élevé une contestation et dispute entre eux sur le pas et la préséance, chacun prétendant tenir le premier rang. Sur quoi, ledit seigneur évêque, déjà assis sur son siége, craignant les suites fâcheuses que de semblables disputes pourraient avoir, leur a à tous imposé silence tant aux deux barons présents qu'aux députés et procureurs constitués des autres deux barons absents et sans tirer à conséquence pour l'avenir, a fait appeler quatre gentilshommes

pour et à la place des quatre barons porter le brancart ou siége épiscopal depuis ladite église de Saint-Pierre-Laneys jusqu'à ladite église cathédrale de Périgueux, savoir : noble Jean Cotet, sieur Delpuch, résidant près de Plazac; Raymond de Jay, sieur de Meynie; Fortuné Laurière, sieur de Launnary, et Jean de Saint-Astier, sieur de Ligne, ici présents, aux clauses et conditions que partant un mois à compter du présent jour, lesdits seigneurs barons divisés sur le pas et la prééminence produiront et exposeront par-devant ledit seigneur évêque les actes et papiers concernant leurs droits à cet égard. Cet appointement rendu par ledit seigneur évêque, lesdits Jean Collet, Raymond de Jay, Fortuné Laurière et Jean de Saint-Astier, ont pris le brancart ou siége épiscopal et ont porté ledit seigneur évêque, revêtu de ses habits pontificaux, en se faisant aider par quelques autres, depuis ladite église de Saint-Pierre-Laneys jusqu'à l'église cathédrale dudit Périgueux, en entrant par une des portes de la cité appelée la porte Romane, laquelle à l'arrivée dudit seigneur évêque s'étant trouvée fermée, les maire et consuls dudit Périgueux accompagnés d'un grand nombre de personnes, comme docteurs, bacheliers, notaires, bourgeois et autres habitants de la ville de Périgueux, étant présents ledit seigneur évêque a prêté serment selon l'ancien usage sur le Missel et sur la croix que ledit maire lui a présentés : ce qui étant fait, on a ouvert ladite porte et lesdits quatre gentilshommes ont continué de porter ledit seigneur évêque jusqu'à la cathédrale. Là et au

levant de la porte de ladite église se sont présentés es chanoines et archidiacre de ladite église, revêtus le leurs ornements ecclésiastiques et solemnels, qui ont lu et présenté audit seigneur évêque le livre et registre des serments à prêter en pareil cas. Lequel ledit seigneur évêque a prêté volontiers et de bon cœur. Dans le temps que ledit seigneur Jean de Ladouze, officier, a remis à un de ses domestiques la mule dont ledit seigneur évêque s'était servi, laquelle on a amené sans trouble ni empêchement. Dont et de tout ce que dessus ledit seigneur de Ladouze a requis acte que nous notaires publics et soussignés lui avons accordé audit an, mois, lieu et règne que dessus. En présence de noble François de Biron, baron; Jean de Talleran, prince de Châlais; Jean de Grignols; Audet Dedie, seigneur de Ribérac; Jacques Flamin, seigneur de Bruzac; les vénérables docteurs frère Jean Roquelle, prieur de Tremblat; Archambaud de Montozon, Jean Robert, chanoines de Saint-Front et plusieurs autres qui ont accompagné ledit seigneur évêque, en présence desquels ledit seigneur évêque ayant prêté serment est descendu de son siége et de sa crosse a frappé contre la porte de ladite église disant *Attolitte portas,* etc., et le chœur qui était dans l'église ayant répondu *Qui est iste,* etc., ledit seigneur évêque est entré avec toute sa suite dans ladite église cathédrale pour en prendre possession, et de là a été porté comme ci-devant par les quatre gentilshommes jusqu'au grand autel, en passant dans le chœur. Etant arrivé au bas de l'autel, il est descendu de son siége, est monté

baiser l'autel et a fait les prières et cérémonies requises en signe de prise de possession, d'où ensuite il a été s'asseoir hors et à côté de l'autel sur son siége appelé de la *saincte*, qu'on avait paré d'ornements riches et convenables, où sont venus l'un après l'autre les chanoines de ladite église recevoir le baiser pastoral et lui témoigner, par là, qu'ils le reçoivent pour leur évêque; lesquels chanoines sont : Pierre Fabre, grand archidiacre; Jacques Dupré, archidiacre de La Double; Jean Thibaud, archidiacre de Bergerac; Pierre Deveaud; Elie Vigier; Géral Sirventien, et Pierre Robert dit Michy.

Cette cérémonie finie en signe de prise de possession, ledit seigneur évêque a commencé la messe, étant encore en son siége; et lorsqu'on on a eu dit le *Gloria in excelsis* etc., il est revenu à l'autel et a continué la messe qui a été chantée et célébrée au son de l'orgue et avec grande solemnité, l'église étant superbement ornée et enluminée de cierges à la quantité de plus de trois quintaux de cire et les ornements servant à l'autel étant de riches et magnifiques étoffes. La messe étant finie, ledit seigneur évêque étant sorti de l'église en bon ordre et accompagné de toute la suite que dessus, s'est présenté ledit seigneur Jean de Ladouze, officier, avec sadite mule; que ledit seigneur évêque l'ayant prié de lui prêter pour aller en sa maison épiscopale et ville de Saint-Front, ledit seigneur de L...... la lui offerte et prêtée et l'a aidé à monter, protestant toutefois de la reprendre au moment que ledit seigneur évêque sera arrivé à sa mai-

son. Ce à quoi ledit seigneur évêque a consenti et accompagné de toute la suite que dessus, s'en est allé en son palais épiscopal de Périgueux et de Saint-Front, résidence ordinaire de ses prédécesseurs. Étant entré dans la salle peinte pour y dîner avec l'archevêque de Narbonne, les barons, les principaux officiers tant militaires que autres, les nobles, les chanoines desdites deux églises, les abbés, les prieurs, les maire et consuls et principaux bourgeois et plusieurs autres de divers états qu'il a priés et retenus avec Guy de Mareil, François de Biron et autres seigneurs ci-dessus énoncés. Le couvert étant mis, un des domestiques dudit seigneur évêque ayant porté de l'eau pour laver les mains avec deux grands bassins d'argent, ledit seigneur de Ladouze, comme usant de ses droits et prérogatives et agissant au nom de sondit père a pris l'eau et les bassins du domestique et a donné à laver audit seigneur évêque, et ensuite a donné à garder comme lui appartenant lesdits deux bassins d'argent à un de ses domestiques. Ledit seigneur évêque ayant lavé s'est assis et a fait asseoir les convives selon le rang et la dignité d'un chacun. Alors les domestiques dudit seigneur évêque ayant porté le premier service avec plats et assiettes d'argent, lequel consistait en rôties ou pain grillé dans un plat d'argent et couvert d'un autre de même et hypocras blanc dans un vase doré appelé cop [1]. Ledit seigneur Jean de Ladouze pour faire l'épreuve dudit hypocras en a versé

[1] Copula, coupe.

dans une tasse dorée, en a goûté, et, en ayant versé d'autre du même vase appelé cop garni de son couvercle, en a présenté audit seigneur évêque, lequel ayant mangé desdites rôties et dudit hypocras, ledit seigneur Jean de Ladouze, comme usant de son droit, a voulu prendre et faire emporter lesdits plats assiettes, le vase appelé cop et la tasse comme lui appartenant. Ledit seigneur évêque l'a prié de souffrir que tous les ustensiles de table restassent pendant tout le dîner, disant que le seigneur de Ladouze son père lui en avait accordé l'usage pendant tout le temps que durerait son dîner, ce que ledit seigneur de L...... père présent à table a dit à son fils être véritable, et qu'il ne pourrait les prendre et les faire emporter qu'à la fin du dîner. En conséquence de quoi ledit seigneur, officier, a remis la tasse, les plats et le cop, puis a servi audit seigneur évêque d'un foie de veau qui était dans une assiette d'argent couverte d'une autre de même; plus il lui a servi des saucisses dont on avait fourni des plats qui étaient d'argent; plus il a servi audit seigneur évêque de deux espèces de soupes dont l'une était de chicorée, l'une et l'autre présentées dans des plats d'argent couverts d'autres plats de même; plus et en cinquième lieu d'une éclanche de mouton aux câpres dont on avait fourni deux plats d'argent couverts d'autres plats de même, aussi bien que d'un chapon rôti et qu'on avait lardé avec des morceaux de petites lamproies et dont on avait servi deux plats d'argent couverts d'autres de même. En sixième lieu lieu il a servi d'un râle d'eau préparé avec une sauce

noire présenté dans un plat d'argent couvert d'un autre de même; ensuite il lui a servi d'une pièce de veau dont on avait fourni deux plats tous deux d'argent aussi bien que d'une sarcelle qu'on avait présentée dans un plat d'argent couvert d'un autre de même, et d'une pièce de gibier présentée dans un plat d'argent couvert d'un autre de même; 9° il lui a servi d'un rognon présenté dans un plat d'argent couvert d'un autre de même. En dixième lieu, il lui a servi d'un lapin à la fumelette [1] dont on avait fourni deux plats; 11° il lui a servi d'un pâté de chapon; 12° il lui a servi d'une perdrix; en treizième lieu il lui a servi d'un plat de jambons dont on avait fourni deux plats l'un d'un jambon argenté et l'autre comestible, l'un et l'autre plats étant d'argent; 14° il a servi audit seigneur évêque d'une pièce de sanglier flanquée de châtaignes dont on avait fourni deux plats qui étaient d'argent couverts d'autres deux plats de même. En quinzième lieu il lui a servi de plusieurs pièces de pâtisserie dont on avait fourni quatre plats; 16° il lui a servi du laitage et des prunes à la crême; plus et en dix-septième lieu, il lui a servi des poires confites au vin et au sucre; ensuite il lui a servi des tartelettes. Enfin 19° et en dernier lieu, ledit seigneur officier a servi audit seigneur évêque des oublies faites au sucre présentées dans un plat d'argent couvert d'un autre de même. Après quoi il lui a présenté une tasse d'hypocras clairet. Ensuite de quoi ledit seigneur officier n'ayant

[1] Tumelette ou tumelette, le mot étant presqu'indéchiffrable.

plus rien à servir et le dîner étant fini, a levé la nappe et autres nappes longères et les a remises comme bien lui appartenant à un de ses domestiques, et tout de suite prenant les deux grands plats bassins dont on a parlé ci-dessus, il a donné à laver audit seigneur évêque. Cela fait et tous ayant dit grâces, ledit seigneur Jean de Ladouze, officier, agissant aux noms et droits dudit seigneur de Ladouze, son père, s'est emparé et a fait emporter en présence et du consentement dudit seigneur évêque les deux grands plats bassins qui avaient servi à laver, deux autres grands plats, plusieurs autres au nombre de 18, deux tasses, le cop, trois flacons, une aiguière, vingt-neuf assiettes, un pot à l'eau et une salière, le tout d'argent, avec deux grandes nappes et une douzaine de nappes longères. Dont et de tout ce que dessus ledit seigneur Jean de Ladouze nous a requis acte et tous autres à lui nécessaires que lui avons accordé de la manière que dessus, en l'an, mois, lieu et règne et en présence des témoins nommés ci-dessus.

(*Ici est la place du sceau.*)

Signé Foulcaud.

Et moi Germain Foulcaud, clerc, habitant de la ville de Périgueux, notaire royal et juré de la cour sénéchaussée et en l'officialité dudit Périgueux, déclare avoir été présent à la nouvelle entrée et prise de possession ci-dessus et avoir permis d'en dresser

acte par le ministère de Jean Materne, aussi notaire, en présence des témoins ci-dessus nommés, lequel acte j'ai reçu et retiré et signé, et j'y ai apposé mon scel ordinaire en foi et témoignage de tout ce que dessus. Ainsi signé Jean Materne, conjointement avec le susnommé Me Germain Foulcaud.

Collation, extrait et vidimus a été fait par nous notaires royaux soussignés des susdits titres, trouvés de même transcrit dans une peau de *pargemin* a nous exhibé et représenté par dame Madelaine de Chaumont, dame marquise de Ladouze, sans y avoir diminué aucune chose, lequel titre ladite dame a à l'instant retiré et a signé. Fait au château de Ladouze, le vingt-neuvième jour du mois d'août mil six cent soixante-six, et signé de Chaumont, pour avoir exhibé ledit titre à l'instant retiré.

Signés DEMAISON, *notaire royal*,
et DEGLANE, *notaire royal*.

LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS ET TECHNOLOGIE.

QUELQUES OBSERVATIONS PHILOSOPHIQUES

sur les méthodes employées

DANS L'ENSEIGNEMENT ÉLÉMENTAIRE DE L'HISTOIRE;

Par M. CHAIGNE.

Après les tourmentes révolutionnaires, l'esprit humain aime à se reporter dans les âges antérieurs sur les détails de la vie sociale. On cherche à se rendre compte de la somme des plaisirs et des peines, des jouissances et du malaise, qui furent la conséquence des diverses organisations économiques et politiques du passé. Et se repliant dans le présent on se plaît à comparer les résultats de ces investigations scientifiques aux impressions et aux sentiments qui résultent du milieu social dans lequel nous nous mouvons. De là, la prédominance des travaux historiques dans la littérature actuelle; de là, l'attention profonde qui environne

le haut enseignement historique, à la tête duquel se sont placés, soit des savants qui ont fait faire des pas nouveaux à la critique historique, soit des professeurs qui se font remarquer par la manière à la fois brillante, originale et profonde, dont ils développent la succession des événements, en leur appliquant les idées les plus élevées de la philosophie de l'histoire.

Les travaux pour la recherche des textes et des manuscrits, la formation des hommes aptes à se livrer à des investigations de découverte, tout ce qu'on peut entreprendre dans ce genre est admirablement encouragé et organisé. Aussi les archives sont-elles visitées et étudiées jusque dans le plus obscur village, l'ardeur pour trouver du neuf a suppléé, en quelque sorte, au patient labeur des Bénédictins, et l'on aura bientôt épuisé tout ce qui a pu échapper d'intéressant aux savantes publications du siècle de Louis XIV.

Au milieu d'un mouvement aussi remarquable, il serait à désirer que les méthodes pour l'enseignement élémentaire de l'histoire attirassent l'attention des penseurs. Le perfectionnement de ces méthodes nous offre le meilleur moyen pour parvenir à propager dans les masses et rendre populaires quelques-uns des résultats les plus saillants de ces savantes investigations historiques.

Les méthodes d'enseignement élémentaire de l'histoire ont deux espèces de notions pour objet :

1° La succession chronologique des faits;

2° L'application à ces faits des lois de la philosophie historique.

ARTICLE PREMIER.

Méthode pour l'enseignement élémentaire de la succession chronologique des faits.

La succession chronologique des faits est on ne peut pas plus plus difficile à étudier et à enseigner. C'est un amas indigeste de dates et d'événements arides, et qui ne s'adressent à aucun de ces instincts, à aucune de ces émotions, par où, comme l'a dit Platon, le savoir commence à poindre et à se former dans l'intelligence.

C'est pour obvier à cet inconvénient et faciliter, autant que possible, cette espèce d'enseignement, qui précède toute étude historique sérieuse, que l'on a proposé un grand nombre de méthodes chronologiques : tels sont l'Atlas de Lesage, et celui plus récent de Lebas et d'Ansart; tel est encore le tableau de Stras, consistant en un tronc d'où partent des embranchements, représentant l'origine et la succession des divers empires.

Un jeune professeur, M. Cutxan, a fait connaître depuis peu de temps, une nouvelle méthode chronologique, qui, tout en n'employant qu'un petit nombre de procédés très-simples et sans analogie avec les artifices mis en usage par les méthodes antérieures à la sienne, approche cependant beaucoup plus du but commun qui est de faciliter le travail de la mémoire.

La seconde figure embrasse du XVe au XVIe siècle avant l'ère moderne.

La troisième s'étend depuis le Ve siècle avant Jésus-Christ jusqu'au IVe siècle après l'ère moderne.

Cette méthode, à l'aide d'artifices aussi simples que ceux que nous venons d'énumérer, produit sur la marche de la mémoire des effets on ne peut plus heureux et satisfaisants.

Ces trois figures, constamment placées sous les yeux des enfants, les familiarisent avec différents groupes de siècles, et ils parviennent ainsi à retenir que tel siècle appartient à telle figure et non à telle autre, ce qui les individualise et les distingue les uns des autres dans la mémoire.

Il s'agit ensuite de retenir l'ordre des siècles dans la succession du temps. Cette seconde opération de la mémoire est facilitée par deux espèces d'artifices. En premier lieu, le groupement des siècles; secondement, leurs couleurs diverses. Le troisième travail de la méthode est, sans contredit, le plus important, et est singulièrement facilité par les divers procédés antérieurs que nous venons d'exposer.

Il s'agit de classer dans le souvenir les différents événements appartenant à chaque siècle. Pour parvenir à ce but, la méthode de M. Cutxart emploie deux moyens aussi simples et aussi ingénieux que les artifices que nous avons précédemment fait connaître. La succession des événements se trouve écrite sur les cartons coloriés représentant chaque siècle. Le professeur les lit, en donne une idée succincte. Les en-

fants les lisent ensuite, et on achève de les familiariser avec la série des faits en les exerçant sur des questions du genre suivant :

Le siècle étant donné, quels en sont les événements? le fait étant énoncé, à quel siècle appartient-il?

Enfin, un dernier procédé facilite encore cette opération importante. On écrit, sur un nombre suffisant de cartes blanches, les différents faits placés dans tous les siècles appartenant à une figure, de manière qu'un seul événement est fixé sur une seule carte. On remet ces cartes mêlées à l'enfant qui est exercé à les placer dans la figure ou crochet du siècle auquel le fait historique appartient; puis toutes les cartes étant ainsi placées dans la figure, il doit aller chercher, dans chaque siècle, la carte d'un événement qu'on lui demande.

A l'aide de ces différents exercices on obtient, sans efforts considérables sur la mémoire des jeunes enfants, des résultats que les études de chronologie ne donneraient que par un travail long, fastidieux et rebutant, et nous avons été à même de nous convaincre, que ces procédés laissent dans l'imagination des traces profondes et ineffaçables.

Nous regrettons de ne pouvoir entrer dans de plus longs détails sur les applications des procédés de cette méthode : tous nous ont paru déduits d'une observation rigoureuse des opérations et de la marche de la mémoire dans l'acquisition du genre du savoir qui lui est confié, et il est à noter que ces artifices n'ont rien

de commun avec certains procédés compliqués de mnémothecnie qui sont plus difficiles à étudier que les idées même dont ils doivent faciliter le souvenir.

La méthode de M. Cutxan est appelée à jouer un rôle important dans le travail de la popularisation des études chronologiques, et si nous avions à la mettre en parallèle avec quelqu'autre méthode d'enseignement, nous ne craindrions pas de la comparer aux procédés de Wilhelm et de Galin, avec l'esprit et la marche desquels elle a une si grande ressemblance, et qui ont tant contribué à répandre les notions élémentaires de musique dans les classes les moins cultivées de la société.

Les obstacles, les causes de succès ou d'opposition que peuvent rencontrer la propagation et l'usage de cette méthode, méritent de fixer l'attention des amis des études historiques; c'est sous ce point de vue qu'il convient d'examiner quelques objections se rattachant à des opinions de psychologie, et que l'on ne manquera pas d'adresser aux procédés de M. Cutxan. Ces résultats et les moyens qui en découlent, nous diront certains métaphysiciens, se rattachent par leur esprit à ce que l'on appelait, il y a quarante ans, la méthode analytique. Ils sont contraires aux idées que l'on se fait aujourd'hui des lois de la marche de l'esprit humain dans l'acquisition du savoir. Et l'espèce de proscription dont on a frappé les applications de la méthode analytique à l'enseignement élémentaire doit s'étendre au travail qui nous occupe.

Ce serait, à notre avis, une chose vraiment fâ-

cheuse si la méthode de M. Cutxan devait être repoussée par des motifs de ce genre.

On a adressé bien des reproches aux principales applications de l'analyse à l'enseignement élémentaire, et un grand nombre de ces reproches étaient mérités. On a soutenu, avec raison, que les travaux entrepris dans cet esprit avaient écourté la science, l'avaient réduite à quelques idées générales, étroites et incomplètes; et cela, afin de la plier aux exigences des formules consacrées.

Ce reproche ne saurait atteindre l'intéressant ouvrage de M. Cutxan : on peut introduire dans ses cadres tous les faits chronologiques que l'on voudra, et cela, en quelque nombre que ce soit. Peut-être que le choix des événements qui s'y trouvent admis aurait pu être dirigé d'après des vues plus relevées; mais c'est là une tâche légère qu'il est très-facile de faire disparaître.

On se servait, autrefois, des résultats qu'on obtenait au moyen de la méthode analytique, pour prouver la réalité des données qui servaient de base aux doctrines métaphysiques du dernier siècle. Il est facile de concevoir pourquoi, dans la réaction philosophique dont nous avons été témoins il n'y a pas bien longtemps, on a complètement discrédité l'emploi de cette méthode dans l'enseignement élémentaire. Lorsque l'impulsion est communiquée, toute théorie doit aller jusqu'à l'extrémité de la carrière qui lui est ouverte, tout système doit arriver jusqu'à la dernière conséquence de son principe; ainsi que la métaphysique actuellement ré-

gnante ait attaqué à outrance la méthode analytique aussi bien dans ses applications vicieuses que dans ses produits légitimes ; cela ne doit pas étonner ; il n'en pouvait guère être autrement. Il se présentait sur le passage de la philosophie nouvelle un édifice construit d'après les vues des systèmes contre lesquels elle était en lutte. Pouvait-elle ne pas détruire cet édifice ? Qu'était-il besoin de s'informer si quelques-uns des résultats de la méthode analytique avaient été sanctionnés par l'expérience ?

Le temps nécessaire pour examiner cette question eût ralenti l'ardeur des combattants, sur le point de remporter un dernier et facile triomphe.

Dans leur expression la plus relevée, un grand nombre de méthodes d'enseignement sont les conséquences de certaines doctrines métaphysiques, de quelques vues sur la marche de l'esprit humain dans l'acquisition des connaissances.

La formation du savoir résulte de l'influence réciproque du monde intérieur sur le monde extérieur. Suivant l'impulsion du moment, on a pu donner la prééminence à l'un ou l'autre de ces aspects de l'homme, et la critique philosophique des méthodes d'enseignement a dû varier. Mais, si, à l'aide des solutions que les systèmes psycologiques de notre époque ont données à ces sortes de questions, on venait à créer quelque procédé d'enseignement qui se plierait à toutes les exigences d'une observation rigoureuse, faudrait-il rejeter ces méthodes parce que les doctrines métaphysiques auxquelles elles se rapportent auraient été sup-

plantées par d'autres qui répondraient mieux aux besoins intellectuels du moment?

Les diverses doctrines médicales, à mesure qu'elles se sont succédé dans la faveur de l'opinion du jour, ont donné naissance à certains procédés curatifs, ont introduit dans la pratique quelques substances médicinales nouvelles. C'est ainsi que le Brownisme, le Vitalisme ou l'Humorisme ont tour à tour enrichi la science de certains médicaments qui, d'abord, n'ont été proposés que d'après des vues purement systématiques; puis est venue l'observation qui les a fait rejeter ou admettre. Lorsque des théories rivales ont renversé les doctrines physiologiques précédentes, a-t-on, à cause de leur origine systématique, banni de la thérapeutique des médicaments en faveur desquels l'expérience avait décidé? non, certes. Pourquoi n'en serait-il pas de même dans les luttes de différentes théories philosophiques? Pourquoi ne continuerait-on pas à user de certains procédés d'enseignement, parce que les conceptions métaphysiques qui leur ont donné naissance cessent d'avoir pour elles l'assentiment du jour[1].

[1] Ce n'est qu'après la communication de notre travail à l'Académie de Bordeaux, dans la séance du 8 mars dernier, que nous avons pris connaissance de l'ouvrage de M. Zawinski, intitulé : *Méthode polonaise, appliquée à l'étude et à l'enseignement de la chronologie et de l'histoire*. Autant que nous avons pu en juger dans un aperçu rapide, les procédés de M. Cutxan nous ont paru une modification plus ou moins heureuse des artifices de la méthode éminemment philosophique de Zawinski.

ARTICLE DEUXIÈME.

De quelques vues méthodiques pour l'enseignement élémentaire de certaines notions de philosophie historique.

En résumé, la méthode de M. de Cutxan se plie parfaitement aux exigences et aux besoins de l'enseignement chronologique. Et ce qui pour certaines personnes serait peut-être un mérite plus relevé, les artifices qu'elle met en usage sont conçus d'après une observation attentive de la marche des facultés intellectuelles auxquelles s'adresse l'étude de la chronologie. Et l'on peut affirmer, sans craindre de se tromper, que les combinaisons de cette méthode ont exigé plus de connaissances exactes et profondes sur les tendances et le développement de la mémoire que n'en renferment les meilleurs traités de métaphysique.

Mais l'enseignement de la distribution des faits dans la succession des âges, ce n'est là que la plus faible partie de l'histoire.

Tout ce qui tient au rapport des événements avec les passions et les intérêts qui les ont produits, la signification et la portée de ces faits dans la marche générale de la civilisation, ce sont là des idées qui ont une toute autre importance; et c'est à elles que se rattache tout ce qu'il y a de vraiment utile dans l'étude de l'histoire. Tel est, du reste, le développement qu'on

a donné à ces questions, que leur solution a reçu de nos jours assez d'étendue pour constituer une science à part, à laquelle on a donné le nom de *philosophie* de l'histoire, et dont les principes contiennent peut-être ce qu'il y a de plus original dans le travail intellectuel de notre époque.

Quelque nombreuses, variées et profondes que soient les notions qui constituent la philosophie de l'histoire, tous les jours on s'efforce, quoiqu'avec une sage réserve, d'en introduire quelques parcelles dans l'enseignement élémentaire; il s'agit de favoriser ce mouvement et de hâter l'instant où l'ensemble de ces idées élevées pourra faire partie de l'instruction générale des masses. Le meilleur moyen pour atteindre ce but serait d'appliquer à leur communication quelque méthode ingénieuse qui en facilitât l'étude.

Observons, toutefois, que les procédés d'une telle méthode ne sauraient avoir rien de commun avec les artifices que nous avons précédemment développés, en nous occupant de chronologie. Ici, en effet, il s'agit de réveiller l'attention et l'activité d'une portion de l'intelligence placée bien plus avant dans la profondeur de la conscience.

Les limites de ces réflexions succinctes ne nous permettent pas de nous étendre sur l'ensemble des procédés méthodiques, propres à faciliter l'enseignement élémentaire de tous les points de philosophie historique, arrivés à un degré de consistance suffisante, dans la conviction générale, pour qu'il soit convenable de les appliquer à l'instruction élémentaire. Nous borne-

rons ces observations aux deux espèces de notions suivantes :

1° Ce que l'on appelle *le caractère historique* de chaque époque ;

2° L'enchaînement profond des faits épars qui constituent le développement de l'histoire.

§ Ier.

Du caractère historique. Moyen de faciliter l'étude de cette espèce de notion.

Les éléments d'une civilisation, c'est-à-dire les lois, les mœurs, les habitudes, tous les modes de l'activité humaine, considérés dans un temps donné, ont subi, en traversant les âges, des changements, des modifications profondes.

Lorsqu'on compare les éléments d'une civilisation à diverses époques, on saisit entre les états successifs par lesquels ils sont passés des différences notables. ce sont ces différences qui constituent la notion de ce qu'on appelle *caractère historique des temps et des faits.* Cette idée joue un si grand rôle dans les travaux des historiens les plus remarquables de nos jours, qu'on en voit revenir l'expression à chaque page de leurs ouvrages.

Le premier effet à obtenir dans un enseignement historique, même en restant renfermé dans le cercle des idées élémentaires, c'est de combiner les récits

et les réflexions de manière à exciter ces *comparaisons caratéristiques* entre les différentes sociétés qui se succèdent. Il faut avant tout que l'on habitue les jeunes auditeurs avec le mécanisme de cette question. Non-seulement ils doivent comprendre celles de ces observations qu'on leur suggère, mais il faut encore qu'ils deviennent capables d'en créer quelques-unes lorsqu'ils se trouvent abandonnés à leurs propres forces. Si l'on ne peut ou l'on ne sait provoquer cette espèce de résultat, tout dans le déroulement des âges, prend un aspect terne et immobile, et l'histoire retombe au niveau d'un simple enseignement chronologique. Parvient-on au contraire à familiariser les enfants avec cette espèce d'opération et à leur en donner le goût, à l'instant même on suscite en eux le véritable esprit historique, tel du moins qu'on le comprend de nos jours.

Ce serait donc de la recherche de procédés propres à faire naître et à développer ces idées, que devrait s'occuper d'abord une personne livrée à l'étude des méthodes servant à communiquer les notions de philosophie historique. Un moyen dont nous avons rarement vu manquer l'effet, c'est l'usage de récits originaux qui résument, en quelque sorte, dans un cadre dramatique, les traits caractéristiques des passions ou des intérêts d'une époque. On trouve parfois, chez quelques chroniqueurs, et dans des auteurs de mémoires plus récents, un petit nombre de documents qui sont tellement empreints des nécessités de la situation au milieu de laquelle ils ont pris le jour, que l'on ne pour-

rait trouver ailleurs rien de plus convenable pour faire naître le genre d'observations qu'il s'agit d'exciter.

Voulez-vous par exemple faire opérer à des enfants quelques comparaisons caractéristiques sur l'époque de l'établissement des Francs dans la Gaule, empruntez à Grégoire, de Tours, quelques-uns de ces récits où se peint d'une manière si naïve la férocité, la perfidie et la violence des populations sauvages de la Germanie qui viennent d'inonder l'empire romain. Après quelques explications sur la lecture du texte, vous serez surpris de la facilité avec laquelle, non-seulement les enfants apprécieront la valeur caractéristique de telle ou telle particularité, mais ils sauront s'élever jusqu'à comprendre l'influence que les institutions et les habitudes germaniques sont appelées à exercer sur la civilisation du moyen-âge.

Il a été publié nouvellement quelques ouvrages élémentaires où l'on a commencé à comprendre le résultat qu'on était en droit d'attendre de l'emploi de tels récits dans une bonne méthode d'enseignement historiques. Mais nulle part ces textes n'ont été accompagnés d'observations caractéristiques, et nous regrettons par exemple que dans le cours d'histoire de France publié par Madame Amable Tastu, sous les auspices du ministre de l'instruction publique, les extraits de chroniques et de mémoires originaux ne soient pas encadrés dans la contexture même du récit de l'auteur, mais se trouvent relégués à la fin du livre sans rapprochement ni lien.

§ II.

Des procédés méthodiques propres à faire ressortir dans un enseignement élémentaire l'enchaînement profond des faits historiques.

L'histoire ne compare, avec tant de soin, les changements survenus dans les éléments sociaux, à mesure que les âges se succèdent ; elle ne recherche d'une manière aussi soutenue les différences *caractéristiques* de chaque époque que pour parvenir à former des notions positives sur le mouvement qui anime les institutions des peuples divers.

C'est en vain que vous cherchez à connaître l'état actuel de ces institutions, si vous n'avez profondément étudié, dans le passé, leur origine et leur formation graduelle. C'est à l'histoire qu'il appartient de déduire de l'ensemble de ses observations les lois qui président à l'évoluti n de tous les éléments de la civilisation moderne.

Il n'est possible d'avoir une intelligence entière de la société qu'à la condition de posséder complètement les plus hautes notions de l'histoire ; et, réciproquement, vous ne comprendrez rien à l'histoire si vous ne possédez une vive intelligence de l'état actuel de la société, de ses misères, et du bien-être qu'elle procure, de l'extension que la puissance de l'homme y atteint, tout aussi bien que des limites qui

l'y enserrent de toute part. De même que le présent et le passé s'offrent à nous comme deux problèmes dont on n'obtient la solution que tout autant que l'on mène de front l'étude des données de l'un et de l'autre. De même il n'est possible d'agir convenablement sur la société actuelle qu'à la condition d'avoir appris dans le passé le jeu des passions et des intérêts qui ont donné l'impulsion aux différents modes de l'activité humaine. L'art de gouverner est devenu un corollaire des sciences historiques depuis que les doctrines de politique abstraite ont cessé d'exercer de l'influence. Voulez-vous arrêter, modérer, ou précipiter le mouvement des institutions, c'est dans l'histoire que vous puiserez la notion traditionnelle de la valeur réelle des forces conservatrices ou excitatrices dont vous attendez tel ou tel résultat sur le mouvement social. C'est à cela que se réduit toute la science du publiciste. Et c'est encore ce qui peut expliquer pourquoi les deux chefs les plus éminents des diverses fractions du parlement ont été des historiens avant de devenir des hommes politiques.

L'étude du développement des institutions dans le passé pour en déduire l'état actuel de leurs tendances est, sans contredit, un des points les plus difficiles de l'enseignement historique élémentaire, et cependant c'est un de ceux dont l'introduction dans l'instruction générale des masses importe le plus.

Il s'en faut de beaucoup qu'on ait donné à ce genre de connaissance cette précision et cet enchaînement rigoureux, sans lesquels rien de positif et de net ne

saurait pénétrer dans les jeunes intelligences. Il serait à désirer que ces idées occupassent plus de place dans les livres élémentaires. On nous comprendrait mal si l'on pensait que nous voulons sacrifier les faits à ces principes. Mais ne voit-on pas figurer dans ces ouvrages un grand nombre d'événements insignifiants qu'il serait utile d'en élaguer pour donner plus d'étendue à cette espèce de notions.

Le seul artifice méthodique propre à la bien inculquer dans l'intelligence des enfants, c'est d'encadrer fortement la marche entière de l'histoire de chaque peuple dans le mouvement des institutions principales qui contiennent, en quelque sorte, la destinée d'une nation. Aussi l'histoire de France est comprise quand on connaît la formation graduelle, l'état stationnaire et la décadence lente et successive de la constitution féodale.

C'est par des idées de ce genre qu'il faut résumer, dans la tête des enfants, le cours entier des événements politiques de l'histoire, afin qu'ils puissent plus tard se rendre compte des tendances de la société au milieu de laquelle ils sont bientôt appelés à agir.

Dans un enseignement élémentaire dirigé d'après les les principes d'une méthode rationnelle, on doit s'astreindre à ne pas exposer un seul fait de l'histoire de France, quelque simple qu'il soit, sans faire voir, à l'instant même, en quoi il a contrarié ou accéléré la marche de cette puissante institution. Tous les efforts d'un tel enseignement doivent se borner à bien expliquer la marche et le développement du système féodal. Il faut

faire voir comment les tribus frankes à peine établies sur le sol de la Gaule, les premiers fermens qui plus tard engendreront la constitution féodale commencent tout de suite à faire sentir leur effet. C'est sous ce point de vue qu'il convient d'étudier la lutte, si obscure en apparence, de l'Austrasie et de la Neustrie, qui devient si instructive lorsqu'on l'envisage de cette manière. Depuis le règne des quatre fils de Clotaire Ier et depuis la bataille de Testry, les efforts de l'aristocratie féodale pour saisir le pouvoir, deviennent de plus en plus marqués. Ce progrès un moment suspendu sous Dagobert, et plus tard sous les trois successeurs de Pepin d'Héristel, reprend bientôt toute la force de sa tendance première ; et, à partir de Louis-le-Débonnaire, le morcellement de l'autorité et du sol s'accroissent de plus en plus jusqu'à Hugues Capet, époque à laquelle ce mouvement parvient enfin à son apogée.

Les mêmes principes s'appliqueront encore à la seconde partie de l'histoire de France, c'est-à-dire à l'exposition de la décadence du gouvernement féodal. Cet édifice, dont la construction a demandé un temps considérable, aussitôt qu'on a posé la dernière assise de son faîte, est assailli par mille causes de ruine. Et les neuf époques que l'on peut admettre dans l'histoire de France, depuis les croisades jusqu'à nos jours, sont caractérisées par un système particulier d'attaque contre cette puissante institution. Chacune de ces neuf périodes entretient, pour ainsi dire, à son service, un engin d'un genre tout spécial avec lequel la citadelle de l'antique aristocratie féodale, battue en brèche de

toutes parts, sera définitivement emportée par la royauté et les classes industrielles rangées sous sa bannière.

Ainsi c'est la marche de l'institution féodale avec toutes ses phases d'ascension et de déclinaison progressive qui fournira le moyen à l'aide duquel on soumettra à une liaison étroite l'ensemble des faits épars de notre histoire nationale. Et c'est pareillement dans les combinaisons et le développement de ce plan qu'il faut rechercher les procédés méthodiques qui serviront à enseigner l'espèce de notion de philosophie historique, qui vient de faire le sujet de ce dernier paragraphe.

NOTICE

SUR

UNE ANCIENNE BAGUE,

TROUVÉE DANS LES BOIS DE St-MÉDARD EN JALLES ;

Par M. DURAND.

—

Dans une précédente notice destinée à décrire le *Castera* de Saint-Médard en Jalles, j'ai rapidement tracé l'esquisse des sites agrestes de cette contrée et celle des rives de la *Jalle*, charmant ruisseau digne d'être plus connu, et sur la rive duquel s'élèvent les ruines du vieux château féodal que j'ai signalé à votre attention : je viens aujourd'hui vous entretenir d'une découverte récemment faite dans ces environs; c'est une bague, et je la mets sous vos yeux.

Sur la rive droite de la Jalle, entre le *Castera* et *Caupian*, se trouve un lieu appelé, en patois du pays, le *Bourdiou néou* [1] entièrement couvert de bois et de

[1] L'établissement nouveau.

broussailles ; rien n'y indiquait l'existence d'une ancienne habitation : seulement quelques monticules, dès longtemps envahis par une végétation parasite, auraient pu faire soupçonner qu'ils recouvraient des décombres dont une tradition vague et incertaine avait conservé un faible souvenir : c'est en cet endroit éloigné de toute demeure, que des défrichements ont fait découvrir des débris de poteries communes, quelques matériaux grossiers, et d'autres objets sans caractère et sans intérêt, mais qui suffisent pour attester que ce lieu fut autrefois habité.

Au milieu de ces défrichements, on a trouvé, il y a environ quinze jours, la bague que je vous présente ; elle est de l'or le plus pur et pèse 1 gramme $^{75}/_{100}$: son diamètre intérieur est de 17^{mill}. Sur son médaillon ovale et posé en travers de l'anneau, sont ciselés deux B *affrontés* et entrelacés avec une S : ces lettres émaillées en blanc sont en relief sur le champ qui est entouré d'un filet saillant, et qui paraît avoir été émaillé en noir : de chaque côté du médaillon et sur la partie convexe de l'anneau qui est demi-rond, sont ciselés en relief deux petits motifs d'ornement, qui semblent être des touffes de feuillage ; chacun d'eux est placé sur un champ recreusé qui paraît avoir été émaillé en noir et qui est entouré d'un filet en saillie : ces deux médaillons sont réunis par une sorte de nœud encore émaillé en blanc ; le reste de la partie convexe de l'anneau est lisse, et comprend à peu-près la moitié de la circonférence extérieure.

A l'intérieur de l'anneau et sur toute sa circonfé-

rence est gravée en creux l'inscription suivante en lettres cubitales,

·IVNCTA·Qꝫ·SEPER·ERVNT·NONA·NRA·TVIS.

Junctaque semper erunt nomina nostra tuis [1].

Le mot *tuis* et les deux points entre lesquels il est placé sont complètement émaillés en noir, et quelques indices autorisent à croire qu'il en était de même des autres caractères.

Toutes les ciselures de cette bague sont exécutées avec goût et précision : sa forme est gràcieuse et celle des lettres comme le style des ornements, indiquent la fin du XVI[e] siècle ou le commencement du XVII[e]. Telle est l'exacte description de la bague qui nous occupe ; intéressante par elle-même, elle le devient davantage par le lieu où elle a été découverte comme par l'époque à laquelle elle appartient et de laquelle il nous reste si peu de bijoux.

Maintenant, Messieurs, je hasarderai quelques conjectures, fort incertaines sans doute, mais qu'il peut être bon d'énoncer à défaut d'autres plus positives.

Le monogramme et la légende indiquent que ce bijou a été fabriqué *ad hoc* et pour une occasion spéciale; probablement pour conserver le souvenir d'une alliance quelconque : rien n'indique que ce fut pour un mariage; peut-être les couleurs des émaux autorisent-elles à conjecturer que c'était une bague de deuil.

[1] Et nos noms seront toujours joints aux tiens.

Les dimensions de l'anneau donnent lieu de croire qu'il fut destiné à une main de femme, et cette main devait être petite.

Le vers pentamètre gravé à l'intérieur annonce l'intervention d'un homme lettré.

Quant aux lettres B et S, ce sont vraisemblablement des initiales, et la première pouvait être celle du nom d'un membre de l'ancienne famille des *Basterot* qui étaient seigneurs de la contrée où ils s'étaient concilié l'affection des habitants, mais qu'ils abandonnèrent sans retour, à l'époque de la révolution de 1790. Je n'ajouterai rien à ce qui précède, car je ne sais plus rien de probable sur le sujet qui nous occupe ; seulement, Messieurs, je vous ferai connaître que c'est à M. Adolphe Pourman, propriétaire du *Bourdiou néou,* que l'on doit la conservation du bijou qui est sous vos yeux, et que son obligeance m'a permis de vous communiquer ; si de pareils exemples étaient plus souvent imités, nous n'aurions pas à regretter la perte d'une foule d'objets que détruisent l'ignorance ou l'incurie.

TABLE DES MATIÈRES

DU PREMIER TRIMESTRE 1841 [1].

Sciences mathématiques, physiques et chimiques.

Sciences morales et historiques.

1 Toutes ces tables partielles doivent être réunies par le relieur, en une table générale, qui doit se mettre à la fin du volume.

Littérature, beaux-arts et technologie.

ACTES

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

ACTES

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

TROISIÈME ANNÉE.

DEUXIÈME TRIMESTRE.

BORDEAUX,

CHEZ HONORÉ GAZAY, IMPRIMEUR, RUE GOUVION, 14.

1841

ACTES

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

TROISIÈME ANNÉE.

DEUXIÈME TRIMESTRE.

BORDEAUX,

CHEZ HONORÉ GAZAY, IMPRIMEUR, RUE GOUVION, 14.

1841

SCIENCES NATURELLES ET AGRICOLES.

NOTE

SUR

LES CHANCES DE SUCCÈS

QUE PRÉSENTERAIT

LA CONTINUATION DU SONDAGE DE LA PLACE DAUPHINE;

Par H. DE COLLÉGNO.

PREMIÈRE PARTIE.

Un succès éclatant vient de couronner les travaux de l'abattoir de Grenelle. La sonde y a fait jaillir à la surface du sol des eaux qui circulent à 547 mètres de profondeur dans des sables appartenant à la formation crétacée inférieure. Ce succès n'a rien de surprenant pour les géologues qui avaient étudié sérieusement la composition du sol des environs de Paris. La couche aquifère avait été atteinte par des sondages artésiens

à Saint-Quentin et à Elbeuf, en amont et en aval de Paris; il était évident dès lors que la même couche devait se trouver au-dessous du sol de la capitale. On connaissait l'affleurement de cette couche sur le pourtour du bassin de Paris; on savait que les points d'infiltration des eaux étaient à une élévation assez grande pour produire à Paris un jaillissement de quelques mètres au-dessus de la surface du sol; aussi les géologues, certains du succès, désiraient peut-être que ce succès fût retardé encore de quelque temps; ils désiraient que les eaux qui devaient alimenter le puits de l'abattoir de Grenelle, vinssent d'une profondeur où elles auraient pris une température de trente-deux degrés centigrades au moins; car à cette température que l'on aurait rencontrée à une centaine de mètres plus bas, les eaux artésiennes auraient été de véritables eaux thermales; elles auraient procuré aux habitants de Paris une grande économie de combustible. Le succès du puits de Grenelle a eu l'immense avantage, cependant, de démontrer l'utilité des recherches géologiques, de familiariser les gens du monde avec la certitude des principes d'une science qui indique *à priori* que l'on trouvera de l'eau au-dessous d'une certaine couche, quelle que soit, d'ailleurs, la profondeur de cette couche; que cette eau aura une température proportionnée à sa profondeur, et qu'elle s'élèvera au-dessus de l'orifice du puits artésien.

Mais de ce que l'on a rencontré à Paris de l'eau jaillissante à 547 mètres de profondeur, s'ensuit-il

que l'on ait des chances de rencontrer ailleurs la même nappe d'eau à une profondeur approchante ? De ce que l'on a trouvé de l'eau ascendante dans la partie inférieure de la formation crétacée du Nord de la France, s'ensuit-il que les couches crétacées inférieures doivent contenir partout ailleurs une nappe d'eau analogue ?

Ce sont là des problèmes qui ne peuvent point être résolus d'une manière générale. Les révolutions qui avaient modifié à diverses reprises l'écorce solide du globe, ont donné de tout temps à cette écorce une surface plus ou moins inégale ; de tout temps les bassins des mers ont été séparés les uns des autres par des chaînes de montagnes ; et de même que l'on est forcé aujourd'hui de distinguer le bassin de la Méditerranée de celui de l'Océan ; de même aussi l'on devait distinguer dans les mers de la période crétacée des bassins qui recevaient de leurs affluents des dépôts de sédiment entièrement indépendants d'un bassin à l'autre.

On sait que les dépôts tertiaires des environs de Paris sont entourés de tout côté par l'affleurement de couches qui appartiennent à la formation crétacée ; ces couches constituent en quelque sorte les bords d'un immense bassin dont les limites seraient marquées approximativement par une ligne allant du Havre à Châtellerault, Bourges, Troyes, Bar-le-Duc, Lille et Boulogne. C'étaient là, en grande partie du moins, les bords de la mer dans laquelle se sont déposés les sédiments de la période crétacée. Les plus

inférieurs de ces dépôts se composent de sables plus ou moins ferrugineux, alternant avec des couches argileuses, c'est-à-dire qu'ils sont aussi favorables que possible à la circulation des eaux souterraines; aussi a-t-on remarqué depuis longtemps que les sables crétacés inférieurs présentaient, depuis Honfleur jusqu'à La Flèche, une suite de sources naturelles qui alimentent les rivières de la Toucque, de l'Eure, de l'Ourque, de l'Ilon, du Rille, de l'Orne, de la Mayenne, de la Sarthe, de l'Huisme et du Loir. En Picardie, les sources de l'Epte, de l'Arques, de l'Andelle, jaillissent également des sables crétacés inférieurs qui ont été portés au jour, au nord-ouest de Beauvais, par un soulèvement postérieur à leur dépôt. La nappe souterraine qui alimente ces divers cours d'eau alimente également les puits forés depuis quelques années à Saint-Quentin, à Elbeuf, à Tours; c'est elle qui vient d'être rencontrée en dernier lieu par le sondage de l'abattoir de Grenelle.

J'ai dit que les limites du bassin crétacé du Nord de la France étaient marquées par une ligne allant du Havre à Châtellerault, dans une direction presque nord-sud, et tournant ensuite assez brusquement pour se porter vers Bourges et Troyes, c'est-à-dire vers l'est-nord-est. En effet, lorsque l'on vient de Paris à Bordeaux par Tours, on quitte la formation crétacée peu après Châtellerault, et les escarpements qui bordent le Clain à l'entrée de Poitiers appartiennnent, d'après leurs fossiles, à la formation jurassique, sur laquelle on marche jusqu'à Angoulême. Si de Poitiers

on se dirige à l'ouest, on arrive bientôt à la masse granitique de la Vendée, qui se prolonge jusqu'à l'Océan; de même, si on se porte vers le sud-est, on trouve à Confolens les terrains cristallisés de la France centrale, qui s'étendent à l'est jusqu'à la vallée du Rhône; ainsi, il est bien démontré que le bassin crétacé du Nord de la France ne s'étend pas en deçà de la Vienne; et que les eaux qui circulent dans les couches arénacées, à la partie inférieure de cette formation, sont entièrement indépendantes des eaux qui pourraient se trouver dans une position analogue en deçà de la chaîne jurassique de Poitiers.

Cette circonstance tient à ce que le sol de l'Europe occidentale avait éprouvé, après le dépôt du terrain jurassique et avant celui du terrain crétacé, une dislocation dont les traces marquent aujourd'hui la limite des deux terrains, limite qui correspond à celle des mers dans lesquelles se sont déposées les couches crétacées; et l'on doit citer parmi les traits les plus saillants des continents de la période crétacée cette masse de terrain qui s'étend des bords de l'Elbe et de la Saale à ceux de la Vienne, de la Charente et de la Dordogne; masse qui formait évidemment, dans la mer qui déposait le terrain crétacé inférieur, une presqu'île liée vers Poitiers aux contrées montueuses, déjà façonnées à cette époque, de la Vendée et de la Bretagne [1]. Cette presqu'île séparait la mer crétacée des environs de Paris, de celle qui recouvrait le Midi de

[1] Elie de Beaumont. *Recherches sur les révolutions du globe.*

l'Europe actuelle, de la même manière absolument que les contrées qui s'étendent au pied septentrional des Pyrénées séparent aujourd'hui le bassin de la Méditerranée de celui de l'Océan.

Les dépôts qui se forment aujourd'hui sur les côtes de la Méditerranée proviennent en grande partie des détritus charriés par le Rhône, tout comme ceux qui se forment sur les côtes de l'Océan proviennent des matières enlevées aux roches des Pyrénées par l'Adour et la Garonne et leurs affluents, ou bien des débris du plateau central de la France charriés par la Dordogne, la Charente, la Loire, etc. La différence d'origine des sédiments qui sont transportés par les fleuves de nos jours, doit imprimer un cachet particulier aux dépôts qui résultent de ces sédiments, et l'on ne serait nullement fondé à conclure de ce que les approches de l'embouchure de la Gironde sont en grande partie sableuses, que le fond de la Méditerranée sera de même nature vis-à-vis de l'embouchure du Rhône.

Le même raisonnement s'applique aux anciens dépôts de la période crétacée inférieure. Les travaux des géologues modernes, ceux en particulier de M. Dufrénoy, ont démontré que les couches qui recouvrent à Angoulême les terrains jurassiques de Poitiers, appartiennent à la période crétacée inférieure; c'est-à-dire que la formation de ces couches a été contemporaine du dépôt des sables dans lesquels circule la nappe d'eau qui fournit les sources artésiennes de Tours, d'Elbeuf et de Paris. Mais rien ne prouve que les sédiments qui se déposaient durant la période crétacée

au sud de la presqu'île de la Vendée, dussent avoir une même composition que ceux qui se déposaient au nord de cette presqu'île : rien ne prouve que la formation crétacée du sud-ouest de la France doive être composée à sa partie inférieure de sables contenus entre des couches argileuses ; en un mot rien n'indique *à priori* l'existence dans nos contrées d'une nappe d'eau souterraine correspondante à celle qui se trouve dans le bassin de Paris au même niveau géologique.

L'existence d'une pareille nappe ne peut être démontrée que par l'étude géologique du sol sur le pourtour du bassin de la Gironde : mais lors même qu'on serait en droit d'admettre son existence, il resterait à savoir si cette nappe pourrait donner de l'eau jaillissante au-dessus du sol de la place Dauphine.

M. Burat avait annoncé, dès 1835, que les points d'infiltration des eaux circulant dans les sables inférieurs de la formation crétacée, devaient être placés dans la partie du bassin de Paris qui occupe la situation la plus élevée; ce serait donc sur les affleurements des sables crétacés des départements de l'Aube, de la Marne, des Ardennes, que se feraient les immenses infiltrations qui vont ensuite reparaître naturellement au jour dans les départements de l'Orne, de la Sarthe, de la Mayenne, et qui ont jailli par suite des sondages opérés à St-Quentin, à Elbeuf, à Paris [1].

[1] Je ne prétends point, cependant, que les eaux souterraines qui circulent entre les couches crétacées inférieures proviennent exclusivement de la Champagne. Toutes les eaux qui s'infiltrent dans des sables crétacés assez élevés peuvent s'ajouter à celles qui

M. Walferdin, examinant la hauteur à laquelle s'infiltrent les eaux qui forment la nappe qui circule sous le bassin de Paris, était arrivé à constater que les sables de la formation crétacée inférieure atteignent à Lusigny (à 18 kilomètres au sud-ouest de Troyes), une élévation de 125 à 130 mètres au-dessus du niveau de la mer. La surface du sol de l'abattoir de Grenelle étant à 38 mètres au-dessus du même niveau, il y avait là une différence de 90 mètres environ, et M. Walferdin en concluait, dès 1839, que lorsque la sonde aurait atteint la nappe que l'on cherchait à Paris, *l'eau devrait s'élever sensiblement à la surface du sol.*

Ici encore, il est évident que le niveau de l'infiltration des eaux souterraines doit varier d'un bassin à l'autre, et l'on ne peut conclure de ce qui a lieu à Paris que la nappe d'eau qui se trouverait circuler à Bordeaux parmi les couches crétacées inférieures donnera également de l'eau jaillissante au-dessus de la surface du sol.

Le succès que M. Mulot vient d'obtenir à l'abattoir de Grenelle ne peut donc point faire présager un succès analogue si l'on reprenait à Bordeaux le sondage de la place Dauphine : avant de prononcer sur la possibilité d'obtenir des eaux artésiennes dans le bassin crétacé du sud-ouest de la France il faudra :

1° Etudier la composition détaillée des couches de

viennent de l'est. MM. Viollet et Dujardin pensent même que l'alimentation des puits artésiens de Tours vient de la Creuse, qui coule sur les sables crétacés inférieurs, à une petite distance de Châtellerault.

ce bassin, afin de constater si ces couches peuvent donner lieu à des nappes d'eau souterraines;

2° Rechercher les points d'infiltration qui peuvent alimenter ces nappes, et en comparer le niveau à celui des points où l'on voudrait percer des puits artésiens : on déterminerait ainsi si la nappe d'eau présumée pourrait fournir de l'eau jaillissante au-dessus de la surface du sol.

Il faudrait examiner, en outre, quelle est l'épaisseur des dépôts supérieurs aux couches aquifères, afin de savoir, autant que possible, à quelle profondeur le sondage pratiqué sur un point donné devrait rencontrer l'eau.

La description des terrains tertiaires de la Gironde par M. Jouannet, et les coupes des sondages de la place Dauphine, de Caudéran, de Béchevelle, etc., qui accompagnent cette description, ont résolu, en grande partie, la question sur les chances de succès que présentent les forages artésiens du département, en ce qui concerne les terrains tertiaires. Mais les terrains crétacés, qui supportent nos dépôts tertiaires, se montrent au jour sur des points qui se trouvaient en dehors du plan d'études de M. Jouannet. Il reste donc encore quelque chose à faire avant de savoir quelles chances présenterait la continuation du sondage de la place Dauphine. Je me propose de continuer hors du département de la Gironde les recherches commencées par le savant bibliothécaire de la ville, et j'aurai l'honneur, plus tard, de rendre compte à l'Académie de mes travaux à ce sujet.

DEUXIÈME PARTIE.

On sait que la ville de Bordeaux est située sur l'étage tertiaire inférieur qui paraît dans toutes les excavations un peu profondes à l'intérieur même de la ville. Recouvert en grande partie dans le département de la Gironde par les terrains d'eau douce de l'étage moyen, le calcaire marin inférieur ne paraît pas s'étendre beaucoup au-delà de la ligne de jonction des deux étages. Du moins, on voit sur presque tout le pourtour du bassin les couches de l'étage moyen recouvrir immédiatement la formation crétacée.

Les assises de l'étage tertiaire inférieur, qui paraissent horizontales, plongent cependant d'une manière sensible vers l'intérieur des terres; en effet, les couches de la citadelle de Blaye, caractérisées par la présence d'orbitolites nombreuses, disparaissent sous la Garonne à son confluent avec la Dordogne; les calcaires exploités à Bourg disparaissent de même à six myriamètres au sud-est de Bordeaux.

Ce plongement général des couches de l'étage tertiaire inférieur doit nécessairement exercer une influence marquée sur la circulation des eaux souterraines. La surface du pays s'élevant en sens inverse du plongement des couches, il en résulte que les orifices des puits artésiens que l'on chercherait à y ouvrir, seraient constamment plus élevés que les points d'infiltration des eaux; il doit être impossible, par conséquent, d'y obtenir des sources jaillissantes.

Cependant, lorsque les calcaires, en général fort caverneux de l'étage tertiaire inférieur, sont immédiatement recouverts par les sables des Landes, les eaux superficielles peuvent pénétrer dans les vides de ces calcaires et circuler ensuite à la surface de quelque couche argileuse jusqu'à ce qu'elles trouvent à revenir au jour à un niveau inférieur à celui de leur infiltration. C'est là, je crois, l'origine des sources de la vallée de la Jalle de Blanquefort et de celles qui se trouvent sur les points les moins élevés de la ville de Bordeaux. Je ne doute pas que l'eau du puits artésien creusé à Béchevelle, chez M. Guestier, eau qui s'est élevée à 8 mètres au-dessus de l'étiage de la Gironde, n'ait la même origine que les sources de la vallée de la Jalle.

Il se pourrait aussi, à la vérité, que l'eau de Béchevelle (ainsi que celle de certains puits ordinaires du Médoc, voisins de la Gironde), provînt d'infiltrations qui auraient lieu dans les couches sableuses subordonnées au calcaire sur les parties les plus élevées du pays : mais la différence de niveau n'est jamais assez considérable à l'ouest de la Gironde pour donner lieu à des puits forés jaillissants.

Les collines de la rive droite de la Garonne dominent de beaucoup les plaines de la rive gauche, et cette circonstance paraîtrait d'abord favoriser le jaillissement des eaux dans ces plaines. Mais les escarpements de la rive droite offrent, sur plusieurs points, des sources plus ou moins abondantes, qui marquent l'affleurement des couches argileuses subordonnées aux

calcaires. Les eaux qui peuvent s'infiltrer sur les hauteurs de l'Entre-Deux-Mers viennent reparaître au jour au pied de ces escarpements par suite de l'interruption des couches argileuses qui les ont retenues, et la différence de niveau des deux rives de la Garonne se trouve ainsi n'avoir aucune influence sur la circulation des eaux souterraines.

Le sondage de la place Dauphine a prouvé combien il est inutile de chercher de l'eau jaillissante dans les assises du terrain tertiaire inférieur, quoique d'ailleurs il résulte de ce sondage que ce terrain se compose de couches alternativement perméables et imperméables, de couches dont la nature et la disposition paraissent très-favorables à l'existence de réservoirs d'eau intérieurs.

Il paraît donc bien démontré que l'on ne trouvera point d'eau jaillissante en continuant le sondage de la place Dauphine, tant qu'on y sera dans les terrains tertiaires; il reste à examiner si les formations géologiques plus anciennes offrent plus de chances de succès.

Les couches crétacées entourent presque complètement les terrains tertiaires du département de la Gironde. On peut les suivre depuis Rochefort à Cahors, où elles sont couvertes par les terrains d'eau douce de l'étage moyen; on les retrouve au pied des Pyrénées, où elles forment les derniers contreforts de la chaîne depuis la Garonne jusqu'à l'Océan. A Dax, les ophites les ont portées au jour, sur plusieurs points, au milieu des sables des Landes; là, les couches crétacées sont

fortement disloquées ; elles convergent en général sous des angles considérables vers des centres de soulèvement occupés par les ophites. A Villagrains (à 49 kilomètres au sud-ouest de Bordeaux), la craie blanche à silex, identique avec celle des environs de Saintes, paraît au jour le long du ruisseau du Gué-Mort ; mais ici les couches sont horizontales, ou du moins on n'y voit aucun indice d'une dislocation analogue à celles des environs de Dax.

Ces diverses circonstances prouvent évidemment que la craie forme partout le fond du bassin dans lequel se sont déposés les terrains tertiaires de la Gironde ; elles prouvent que tout sondage suffisamment prolongé devra rencontrer les couches crétacées. Il faut donc, si l'on veut apprécier les chances de succès que présenterait la continuation du sondage de la place Dauphine, il faut, dis-je, étudier la formation crétacée sous le rapport de la circulation des eaux souterraines.

L'infiltration des eaux superficielles dans les couches crétacées peut se faire aux deux extrémités du bassin, savoir : sur les pentes des Pyrénées et dans la zone crétacée que nous avons dit s'étendre de Rochefort à Cahors. Ces deux localités se trouvant dans des circonstances entièrement différentes doivent être étudiées séparément.

La constitution géologique des Pyrénées est bien connue aujourd'hui ; les géologues qui parcourent les vallées de Bastan, de Baigorry, de Soule, d'Ossau, de Lavédan ; et les falaises de l'Océan, de Bayonne à Irun, ont lieu de constater l'exactitude des travaux de MM. de Charpentier, Dufrénoy, d'Archiac ; ils ont

lieu de reconnaître, ce qui résulte d'ailleurs des descriptions déjà publiées, que la nature des roches crétacées des Pyrénées ne se prête en aucune sorte à une circulation régulière des eaux souterraines. Les couches arénacées y sont constamment agglutinées en grès plus ou moins solides : les argiles qui se trouvent intercalées dans ces grès y sont à l'état schisteux; elles sont fendillées en tout sens et aussi perméables à l'eau que les sables eux-mêmes. Cette circonstance s'explique naturellement par les diverses révolutions qu'a subi le terrain de craie des Pyrénées.

On ne saurait concevoir le soulèvement d'une chaîne de montagnes et l'apparition de masses cristallines à l'intérieur de cette chaîne, sans qu'une très-grande élévation de température et une pression considérable, de l'intérieur à l'extérieur, aient précédé la rupture des couches sédimentaires superficielles. De telles conditions doivent avoir exercé sur ces couches des actions chimiques et physiques, capables de les modifier complètement. Il est probable que les sables quarzeux faiblement agrégés ont dû éprouver quelque chose d'analogue au phénomène d'adhérence qui se manifeste lorsqu'on laisse en contact des glaces polies; la chaleur et la pression réunies ont dû agir bien plus énergiquement encore sur les argiles qui pouvaient alterner avec les sables; ces argiles comprimées et chauffées ont dû passer à l'état tout au moins de schistes argileux, d'ardoises plus ou moins parfaites. Aussi tous les géologues savent combien les schistes argileux sont fréquents dans les couches crétacées qui forment le pied septentrional des Pyrénées. Les schistes

argileux indiqués par M. de Charpentier à Bétharan, à Oleron, etc., font partie en effet de la formation crétacée.

Par suite de cette métamorphose des roches, on ne rencontre guère aujourd'hui, dans les départements des Hautes et Basses-Pyrénées, d'autres argiles que celles qui proviennent de la décomposition des roches cristallines, telles que les roches kaoliniques de Louhoussoa, et les argiles ferrugineuses qui accompagnent les ophites. Toutes ces argiles sont en masses anomales comme les roches mêmes dont elles proviennent; à peine si elles peuvent avoir une influence locale sur la circulation des eaux souterraines; mais elles ne peuvent contribuer en aucune manière au rassemblement des eaux en nappes régulières.

Le pied des Pyrénées étant recouvert par les dépôts tertiaires qui s'étendent au Nord jusqu'à la Gironde, il serait difficile de dire où s'est terminée l'action qui a changé les argiles crétacées en schistes argileux et les sables en grès plus ou moins solides. Mais nous savons au moins que les ophites ont complètement disloqué les couches crétacées jusque dans les environs de Dax; de sorte que, toutes les circonstances étant favorables d'ailleurs, ce ne serait qu'au nord de Dax qu'il pourrait s'établir une circulation régulière des eaux souterraines dans les couches crétacées. Si donc on admettait l'existence dans le département de la Gironde d'une nappe d'eau venant du Sud, ce serait le niveau de l'Adour entre Saint-Séver et Dax qui influerait seul sur la hauteur que pourraient atteindre à Bordeaux les eaux de cette nappe, lorsqu'on les mettrait

en communication avec la surface du sol. Or, le niveau de l'Adour à Dax est certainement inférieur à celui de la place Dauphine; il n'est probablement pas plus élevé que celui de la Garonne à Bordeaux. En effet, d'après la Description géométrique de la France par M. Puissaut, le parapet de la tour de Borda est à 54 mètres 80 centimètres au-dessus du niveau de la mer. La tour de Borda est située au sommet du Pouy d'Euze, petit mamelon qui domine Dax vers l'Ouest. Ce mamelon est certainement élevé de plus de 40 mètres au-dessus du niveau de l'Adour; la tour de Borda n'a pas moins de 5 mètres de hauteur; le lit de l'Adour serait donc élevé, au plus, de 10 mètres au-dessus de la mer, et l'orifice du sondage à la place Dauphine est à 17 mètres 02 centimètres au-dessus du même niveau [1].

Les couches crétacées qui affleurent à la partie méridionale de notre bassin, ne sauraient donc donner lieu à des nappes d'eau capables de produire un jaillissement à la place Dauphine. Nous allons examiner maintenant quel est l'état des choses à la limite septentrionale de ce bassin.

La formation crétacée se compose dans les départements de la Charente-Inférieure, de la Charente et de la Dordogne, de plusieurs groupes de couches su-

[1] D'après la *Description géométrique de la France*, le pied des flèches de St-André est à 8 mètres 76 centimètres au-dessus du niveau de la mer; le centre de la place Dauphine étant à 8 mètres 26 centimètres au-dessus du pied des flèches de St-André, l'orifice du sondage se trouve bien à 17 mètres 02 centimètres au-dessus du niveau de la mer.

perposées que l'on peut suivre presque sans interruption depuis l'Océan jusqu'au Lot. Les groupes supérieurs sont presque exclusivement calcaires et marneux; le groupe inférieur au contraire, celui qui correspond par sa hauteur géologique au grès vert du bassin de Paris, est en grande partie arénacé. Les sables de cet étage ont été décrits depuis longtemps par MM. Dufrénoy, Boué et D'Archiac; à la vérité quelques-unes des localités citées par les deux derniers auteurs (celle de Gensac, par exemple) doivent probablement être rapportées à l'étage tertiaire moyen qui est composé aussi en partie de sables siliceux; mais il est bien certain du moins que les sables de la pointe de Fouras, de Charas, de Brizembourg, et des environs de Sarlat, appartiennent à la partie inférieure de la formation crétacée.

Le sondage fait à Rochefort de 1829 à 1834 a jeté un grand jour sur la disposition successive des couches du grès vert dans le département de la Charente-Inférieure. Voici la coupe de ce sondage qui m'a été communiquée par M. Fleuriau de Bellevue :

Coupe du puits artésien dans la cour de l'hôpital de la marine à Rochefort.

N° 1	Terre rapportée	1m 35c
2	Terre glaise	0 81
3	Sable	2 84
4	Argile	0 40
5	Sable	1 90
	A reporter	7m 30c

	Report	7m	30c
N° 6	Argile sableuse	0	90
7	Argile marbrée	0	40
8	Roche calcaire	2	95
9	Sable jaune	0	92
10	Sable blanc	0	42
11	Argile sableuse	0	36
12	Sable vert	2	49
13	Argile noire	1	66
14	Sable vert	1	10
15	Argile noire	0	36
16	Sable vert	1	74
17	Roche calcaire	0	65
18	Sable jaune	0	50
19	Argile verte	0	29
20	Roche ealcaire	0	81
21	Marne	0	15
22	Roche calcaire	0	20
23	Marne	0	18
24	Roche calcaire	1	94
25	Marne	0	25
26	Roche calcaire	1	46
27	Marne	0	25
28	Roche calcaire	0	25
29	Sable fin	5	91
30	Argile noire avec sable et pyrites	4	80
31	Argile mêlée de sable gris d'ardoise	4	80
32	Sable noir argileux	2	45
33	Argile noire avec sable et pyrites	3	95
34	Roche siliceuse	1	00
35	Marne fétide	53	00
		103m	40c

Les sables alternant avec des argiles que l'on a rencontrés entre 10 et 20 mètres et entre 30 et 40 mètres de profondeur auraient pu, dans des circonstances favorables, donner de l'eau jaillissante. D'après une note que je dois à M. Le Moyne, ingénieur, chargé du forage du puits de Rochefort, « on a observé quelques « couches d'eau quand on atteignait les bancs de sa- « ble, après avoir percé le rocher calcaire; mais ce- « pendant ces eaux sont restées toujours à 12 ou 13 « mètres au-dessous du sol de la cour de l'hôpital, « cour qui est elle-même 14 mètres plus élevée que « le niveau des hautes marées et des prairies de la « Charente. »

Il faut remarquer ici que toutes les couches traversées par le sondage de Rochefort vont successivement présenter leurs tranches à la mer à 8 ou 9 kilomètres vers l'ouest-nord-ouest; dès lors l'eau qui pourrait circuler entre ces couches doit nécessairement avoir pris un niveau voisin du niveau moyen de la mer. Il peut arriver à Rochefort ce qui est arrivé dans le bassin de Paris pour le sondage du Havre; les couches inférieures de la craie qui donnent de l'eau jaillissante à Elbeuf n'en ont pas donné là où la coupure produite par les falaises faisait nécessairement écouler dans la mer l'eau qui pouvait être contenue dans les sables.

L'explication théorique de ce fait peut d'ailleurs se déduire facilement des lois du mouvement des eaux dans les conduites; les couches aquifères, qui présentent leur tranche à la mer, peuvent être comparées, jusqu'à

un certain point, à une conduite dont l'extrémité est entièrement ouverte : la pression est nulle à cette extrémité, tandis que les colonnes d'eau qui mesurent la pression sur les divers points de la conduite sont d'autant plus élevées, que ces points sont plus voisins du réservoir [1].

Le manque de succès de Rochefort ne doit donc point faire croire à l'impossibilité de trouver de l'eau jaillissante dans les sables de Fouras, de Sarlat, etc., sur des points plus éloignés de la mer.

On sait que le rapport entre le niveau du réservoir et la hauteur que peut atteindre l'eau jaillissante, ne peut être évalué numériquement d'après les formules du mouvement de l'eau dans les conduites. L'eau qui circule dans les couches perméables y suit des ramifications dont nous ne pouvons connaître ni le nombre ni les dimensions et qui n'ont aucune forme géométrique [2]. Lorsque des puits artésiens ont rencontré une nappe d'eau sur un point quelconque d'un bassin donné, et que l'on a pu juger quelle est sur ce point la différence entre la hauteur du jet et celle du réservoir, on a une donnée qui peut servir jusqu'à un certain point, par les autres forages à tenter dans le même bassin. Privés de toute ressource de ce genre à Bordeaux, nous sommes réduits à chercher des comparaisons dans ce qui a lieu par les nappes d'eau crétacées du bassin du Nord.

[1] Daubuisson. *Traité d'hydraulique*, page 198.

[2] Viollet. *Théorie des puits artésiens*, page 27.

A Tours, d'après les observations de MM. Dujardin et Viollet, les eaux jaillissantes proviendraient de la Creuse qui coule, à 7 myriamètres environ au sud de Tours, sur les couches inférieures de la formation crétacée. Le lit de la Creuse se trouve là plus élevé de 42 à 45 mètres que l'étiage de la Loire : cette différence a donné pour celui des puits de Tours dont l'eau s'est élevée le plus haut, une élévation maximum de 27 mètres 20 centimètres au-dessus de l'étiage de la Loire.

Sur la limite orientale du bassin de Paris, les sables de la formation crétacée inférieure sont coupés par les divers cours d'eau à un niveau plus élevé que celui que je viens d'indiquer par la Creuse. M. Walferdin, partant du niveau des sables verts à Lusigny (Aube), avait trouvé une différence de près de 90 mètres entre la hauteur de l'infiltration des eaux et l'orifice du puits de l'abattoir de Grenelle. Mais M. Élie de Beaumont a fait observer que la vallée de l'Yonne, qui est le prolongement de la vallée de la Basse-Seine, est en même temps la vallée principale par sa profondeur. C'est donc le niveau des infiltrations qui se font dans la vallée de l'Yonne qui doit déterminer la hauteur du jet du puits de Grenelle. Or, l'Yonne coupe les affleurements des sables verts entre Auxerre et Joigny, et son niveau y est environ de 80 mètres au-dessus de la mer ou 42 mètres au-dessus de l'orifice du puits de Grenelle, qui se trouve à 38 mètres au-dessus de la mer. On ne sait pas encore au juste quel est le maximum d'élévation que pourra pren-

dre l'eau du puits de Grenelle ; mais M. Mulot estime que cette élévation sera au moins de 20 à 30 mètres au-dessus du sol.

D'après les renseignements qu'a bien voulu me fournir M. Vauthier, ingénieur en chef des ponts et chaussées à Bergerac, le niveau de la Dordogne à Grolejac où cette rivière coupe les sables crétacés inférieurs si développés dans les environs de Sarlat et de Gourdon, est de 79 mètres 60 centimètres au-dessus de celui de la même rivière à Libourne. La différence entre le niveau de la Garonne à Bordeaux et celui de la Dordogne à Libourne étant presque nulle, l'orifice du puits de la place Dauphine se trouverait à 61 mètres 16 centimètres au-dessous du niveau de la Dordogne à Grolejac. Il faut ajouter que la distance des points présumés d'infiltration à celui du forage est à Bordeaux, comme à Paris, de 16 myriamètres environ.

On est donc en droit de conclure que l'on pourrait obtenir à la place Dauphine un jaillissement tout aussi grand au moins que celui de l'abattoir de Grenelle; un jaillissement qui, dans tous les cas, serait assez élevé pour permettre de distribuer de l'eau dans tous les quartiers de la ville.

Il reste à savoir si l'épaisseur de la partie de la formation crétacée supérieure à la nappe d'eau qui circulerait dans nos contrées, est telle que l'on puisse rencontrer les sables aquifères sans devoir pousser les sondages à des profondeurs énormes. On peut apprécier assez exactement l'épaisseur de la formation crétacée dans les falaises du département de la Charente-

Inférieure. Ainsi, à la Pointe du Rocher, les couches supérieures aux marnes à *Exogyra virgula* (limite supérieure du terrain jurassique) ont une épaisseur environ de.. 20m

L'île des Barques à 1,000 mètres au sud-sud-ouest de la Pointe du Rocher est composée par les couches à grandes gryphées (*Exogyra columba*, Goldfuss); cette distance, en admettant la pente des couches comme égale à 2° 30', ou bien 0,0436 par mètre indiquerait une différence de niveau de 436 mètres qui donne pour l'épaisseur perpendiculaire au plan des couches........ 430

Les couches à gryphées sont recouvertes à Saintes par les couches formant les escarpements de la rive gauche de la Charente, qui ont une hauteur de 30 mètres......................... 30

TOTAL................. 480m

Le sondage de l'hôpital de Rochefort se trouve à 3 kilomètres environ au nord-nord-est de Soubise, où la couche à grandes gryphées est à 10 ou 12 mètres au-dessus du niveau de la Charente : en calculant d'après la pente générale des couches de 0,0436 par mètre, on trouve que l'ouverture du puits artésien est à un niveau géologique de 130 mètres plus bas que la couche à grandes gryphées, ou bien de 160 mètres plus bas que les couches de craie à rognons de silex, qui se trouvent former la surface du plateau au sud de Saintes. Ainsi les alternances de sable et d'argile

rencontrées par le sondage de Rochefort à 10 et à 30 mètres de profondeur seraient à 170 et à 190 mètres au-dessous des couches de Saintes.

M. D'Archiac croit, à la vérité, que les couches crayeuses à silex de Saintes sont recouvertes à Royan par des couches crétacées plus récentes, de 15 mètres de puissance environ [1]; mais ce sont les couches de Saintes qui sont recouvertes à Mirambeau par l'étage moyen du terrain tertiaire : ce sont des couches identiques avec celles de Saintes, qui se retrouvent à Villagrains, sous un calcaire marneux à rognons de calcaire siliceux, qui appartient de même à l'étage tertiaire moyen. On est donc fondé à croire que ce sont les couches de Saintes qui supportent immédiatement à Bordeaux les terrains tertiaires; et dès lors on peut admettre que la partie de la formation crétacée supérieure aux alternances de sable et d'argiles n'y a que 170 ou 190 mètres d'épaisseur.

On a pensé quelquefois que la surface de la craie de nos contrées pouvait avoir été dénudée avant le dépôt des terrains tertiaires; on cherchait à expliquer ainsi comment la craie n'avait pas été rencontrée par des sondages que l'on regardait comme très-profonds (celui de la place Dauphine et celui de Béchevelle); et cela malgré l'horizontalité parfaite que présentent en apparence les couches crétacées sur les points les plus voisins des sondages. Cette dénudation présumée de la craie diminuant l'épaisseur à traverser pour ar-

[1] Mémoires de la Société géologique de France, t. 2, page 165.

river aux sables inférieurs serait une circonstance très-favorable pour le succès d'un sondage à entreprendre à Bordeaux. Cependant l'hypothèse d'une telle dénudation ne me paraît point nécessaire pour expliquer comment on n'a pas rencontré la craie à la place Dauphine et à Béchevelle.

En effet, le point le plus voisin de Béchevelle où la craie se montre au jour est Petit-Niort, qui en est distant de 28 kilomètres vers le nord-est. Le niveau de l'orifice du puits de Béchevelle est à 12 mètres au-dessus de l'étiage de la Gironde; la craie doit se trouver à Petit-Niort, à 20 mètres environ au-dessus du même niveau. Le puits de Béchevelle n'avait pas atteint la craie à 100 mètres de profondeur, ou à 108 mètres au-dessous de son niveau à Petit-Niort; supposons qu'on l'eût rencontrée à 25 ou 30 mètres plus bas (à 140 mètres au-dessous de Petit-Niort), on trouverait pour la pente de la surface de la craie 140 mètres sur 28 kilomètres, ou bien 5 millimètres par mètre.

La craie se trouve à Villagrains à 8 ou 10 mètres au-dessous du château de Saint-Magne, dont l'élévation (indiquée par M. Deschamps dans son Mémoire sur la canalisation des Landes), est de 70 mètres au-dessus du niveau de la mer; la craie de Villagrains serait donc à 44 mètres au-dessus du niveau de la place Dauphine; et si l'on veut admettre que la surface de la craie ait de Villagrains à Bordeaux une pente de 5 millimètres par mètre, on arrive à trouver qu'il devrait y avoir, entre Villagrains et la place Dau-

phine, une différence de niveau de 245 mètres, c'est-à-dire que la surface de la craie serait à Bordeaux à 201 mètres au-dessous de la place Dauphine; 20 mètres au-dessous du point le plus bas dont on ait des échantillons. On arrive au même résultat si on raisonne d'après la hauteur de la craie à Sureau (Charente-Inférieure), qui est le point le plus voisin où la craie soit à découvert au nord-est de Bordeaux.

Or, une pente de 5 millimètres par mètre (0° 17' 11") est absolument inappréciable à l'œil; il se peut donc que les couches de la craie qui nous paraissent horizontales aient cependant une pente assez forte pour venir passer au-dessous des sondages les plus profonds que l'on ait faits dans le département de la Gironde.

Je préfère donc admettre que la surface de la formation crétacée n'a pas été dénudée avant le dépôt des terrains tertiaires; mais il devient évident alors, d'après la presque horizontalité des couches crétacées à Mirambeau, à Sureau, à Villagrains, que ces couches doivent être très-voisines du point le plus bas des sondages de la place Dauphine et de Béchevelle. En admettant la pente de 5 millimètres par mètre, c'est-à-dire en supposant que la craie se trouve à 201 mètres au-dessous du sol, les diverses couches sableuses séparées par des argiles qui, dans le sondage de Rochefort, correspondent aux N°s 3, 5, 12, 14 et 32, se rencontreraient à la place Dauphine à 363, 366, 374, 378 et 406 mètres de profondeur totale.

J'ai supposé, dans cette évaluation, que l'épaisseur du terrain crétacé était exactement à Bordeaux

ce qu'elle est dans les falaises de la Charente-Inférieure; mais tous les géologues savent que l'épaisseur d'une formation peut varier considérablement d'un point à l'autre. Rien ne prouve cependant que l'épaisseur de la formation crétacée doive être plus considérable à Bordeaux qu'à Rochefort. Il est même démontré par l'observation, que dans la montagne d'Angoulême les sables crétacés inférieurs ne sont pas à plus de 140 mètres au-dessous de la surface de la formation, au lieu de 162 mètres que nous avons admis à Bordeaux, par analogie avec ce qui a lieu à Rochefort.

La présence de la craie à 20 mètres au-dessous de la fin du sondage actuel, est loin, à la vérité, d'être rigoureusement démontrée; aussi je préférerais supposer qu'il fallût creuser 50 mètres de plus, avant de rencontrer la surface de la formation crétacée; les sables du sondage de Rochefort se trouveraient alors à 413, 416, 424, 428 et 456 mètres de profondeur au-dessous de la place Dauphine. De toute manière, le sondage à continuer à Bordeaux devrait, suivant les probabilités géologiques, rencontrer de l'eau jaillissante à une profondeur bien moins considérable que celle du puits de l'abattoir de Grenelle.

D'après ce qui précède, on peut conclure :

1° Que l'on ne doit point espérer rencontrer de l'eau jaillissante à la place Dauphine avant d'avoir percé une grande partie de la formation crétacée;

2° Que la continuation du sondage de la place Dauphine présenterait de grandes chances de succès, pour-

vu que l'on fût décidé à forer jusqu'à 400 ou 450 mètres de profondeur totale. A cette profondeur, on peut raisonnablement espérer trouver de l'eau jaillissante au-dessus de la surface du sol [1].

[1] M. Dufrénoy a admis *comme une simple supposition* que la Garonne pouvait couler dans une faille : mais cette supposition fondée sur l'aspect physique de la contrée, n'est point confirmée par les observations géologiques. En effet, si l'on compare les couches correspondantes de chaque côté de la rivière, on les trouve toujours sensiblement au même niveau : on peut particulièrement vérifier la chose pour le calcaire à orbitolites de Blaye et de Béchevelle, pour le calcaire à Astéries de Lormont et de Terrenègre, et pour les couches exploitées à Saint-Macaire et à Langon. La craie de Villagrains est elle-même à un niveau tout aussi élevé que les couches correspondantes à Mirambeau et à Sureau ; de sorte que rien ne paraît interrompre la continuité des couches depuis Sarlat jusqu'à Bordeaux.

SCIENCES PHYSIOLOGIQUES ET MÉDICALES.

OBSERVATIONS

SUR LA CHEVRETTE,

CREVETTE DES RUISSEAUX, CREVETTE PUCE,

(*gammarus pulex*);

PAR M. VALLOT, D. M.,

Membre correspondant.

On trouve dans les eaux des ruisseaux, des fontaines, de quelques puits, un petit crustacé long de 15 millimètres et large de 4, appelé jadis *agrouelle, égrouelle;* sa présence indique la bonne qualité de l'eau. On le reconnaît à son corps arqué, comprimé, d'un jaune couleur de rouille, quelquefois d'un vert-grisâtre ou olive, d'autres fois de couleur blanche, lorsque l'animal vit dans les puits ou lorsqu'il vient de changer de peau.

La multitude de noms donnés à ce crustacé dé-

pend de plusieurs causes : ainsi, par exemple, le nom chevrette vient du latin *caprella*, petite chèvre, à cause de l'agilité de la crevette puce; celui de crevette vient de *crabette*, petit crabe, à raison de son test crustacé; *gammarus*, c'est-à-dire *caris marina*, est un nom hybride formé de grec et de latin, correspondant au mot *squilla* des Latins : les sauts que fait ce crustacé, hors de l'eau, ont engagé Raj à lui donner le nom de *pulex fluviatilis*, puce fluviatile; agrouelle, égrouelle, expressions dérivées de *scrophulæ aquaticæ*, dénomination employée par Gesner, *de aquat.*, p. 546, pour désigner ce crustacé, auquel il donne encore le nom de *tineæ aquaticæ*. Cet auteur prétend que le nom d'*escroelles* a été donné à la crevette parce que, avalée par accident, elle cause la maladie de ce nom; et à cette occasion il rappelle la vertu curative attribuée, par l'opinion, au toucher du roi de France, comme le répète Borel, *cent.* 2, *obs.* 90, p. 182; *cent.* IV, *obs.* 38, p. 307.

Le corps de la crevette est divisé en quatorze segments, y compris la tête; il est pourvu de quatorze pattes, dont les six postérieures plus longues, sont appliquées sur les côtes du corps et élevées vers le dos. Les six derniers anneaux du corps forment l'abdomen, sous lequel on voit trois paires de filets longs, bifides, que la crevette tient dans un mouvement continuel et rapide d'oscillation; on les appelle *pattes branchiales*; vues à la loupe, elles paraissent grainées comme les antennes de l'écrevisse.

Le nombre des segments de la crevette d'eau douce

n'est pas indiqué d'une manière uniforme par les auteurs, et les figures données par plusieurs d'entre eux sont en contradiction avec leur texte.

Rœsel, *insect.*, t. 3, p. 355, dit, mais sans faire mention de la tête : « le corps est recouvert de quatorze écailles ; » et les figures qu'il a données pl. LXII en présentent quinze, en y comprenant la tête, ce qui n'est point conforme à la nature.

Baster, *oper.*, t. 2, p. 31, pl. 3, fig. 7, donne dans le texte quatorze anneaux à la crevette, et sa fig. A, de grandeur naturelle, n'en offre que treize, et la fig. B, grossie, en donne seulement douze, en y comprenant la tête.

Geoffroy, *insect.*, t. 2, p. 667, 2, n'attribue à la crevette que cinq pattes de chaque côté, parce qu'il s'est contenté de traduire la dernière partie de la phrase spécifique donnée par Linné, sans faire attention à la première partie de cette phrase *quatuor manibus adactylis;* il ne donne au corps que douze anneaux, sans la tête; probablement d'après Gronow, qui, dans son *Zoophylac*, p. 232, n° 990, dit, mais bien à tort : *Incisuræ duodecim æquales, lævissimæ, splendidæ.*

Le texte de Geoffroy est en contradiction avec les figures de son ouvrage, puisque sur la planche XXI il donne les figures de Rœsel, copiées exactement pour la fig. M, et inexactement pour la fig. L, à laquelle il donne quinze articulations, la tête non comprise.

C'est donc à tort que dans le *Dict. des sc. nat.*, t. XI, p. 408, il est dit : « La crevette est très-bien figurée et décrite dans Geoffroy. »

La figure de la crevette, donnée dans le *Nouv. Dict. d'Hist. nat.*, 2e édit., t. IV, p. 333, pl. A 26, fig. U, montre seize articulations, la tête comprise, parce que cette figure est celle de Geoffroy, réduite peu fidèlement.

Dans le *Dict. des sc. nat.*, t. 28, p. 353, on lit: « Corps divisé en treize articulations (la tête étant comprise pour une). Mais dans l'*Atlas*, pl. 45, fig. 8, la crevette est représentée avec quatorze anneaux, y compris la tête, comme cela est effectivement.

Les fonctions des pattes branchiales n'ont pas toujours été connues, même par les modernes.

Si l'on ouvre l'*Encycl. méthod., système anatom.*, t. IV, p. 486, 2e colonne, on lit : « Les branchies des crevettes, ou du moins les organes considérés comme tels, sont des appendices vésiculeuses placées à la base extérieure des pieds, excepté, pourtant la première paire. »

L'auteur, en rédigeant cet article, a oublié que plus haut, p. 484, 2e colonne, il avait dit : « On peut cependant, avec M. Strauss, dire d'une manière générale, que les branchies des amphipodes ont la forme des cirrhes. »

Telle est effectivement, dans la crevette, la forme des pattes branchiales.

De plus, Cuvier, *Règne animal*, 2e édit., tom. 3, p. 115, en parlant des bourses vésiculaires situées à la base extérieure des pieds, à commencer à la seconde paire, et accompagnées d'une petite lame, dit : « On ignore l'usage de ces bourses. »

Malgré tous mes efforts, je n'ai pas encore pu réussir à voir ces bourses vésiculeuses. J'ai eu beau détacher les pattes, qui conservent les mouvements de leurs articulations, pendant un temps assez long après leur séparation du corps, j'ai eu beau soulever l'écaille ou la petite lame qui recouvre la base des pattes, je n'ai point aperçu les vésicules indiquées.

Lorsque la crevette est au fond de l'eau, elle se tient constamment couchée sur un de ses côtés; elle y nage en conservant cette position et en décrivant des arcs de cercle : quand elle nage au milieu de l'eau, elle se tient perpendiculairement, mais elle n'y fait que de courts trajets et retombe bientôt sur le côté; elle nage aussi sur le dos, quoique rarement.

Les crevettes d'eau douce sont carnassières; elles vivent d'animaux aquatiques et dévorent leur propre espèce; on en voit fréquemment qui en tiennent d'autres entre leurs pattes; elles nagent avec ce fardeau, qu'elles n'abandonnent pas; elles finissent par les ronger sur le dos, jusqu'à ce que les ayant tuées elles abandonnent le cadavre.

Il est facile de s'assurer de cette habitude en plaçant un certain nombre de ces crustacés dans un vase de verre plein d'eau; il suffit de renouveler l'eau de temps en temps, par exemple tous les quatre à cinq jours. En employant ce moyen, j'ai conservé des crevettes pendant plus de trois mois et demi : ne leur ayant donné aucune nourriture, elles se sont mangées successivement, et il n'en est resté qu'une qui a fini par périr, ne trouvant plus d'aliments.

Cette habitude a fait dire, mais à tort, dans le *Dict. des sc. nat.*, t. 28, p. 354 : « On trouve cet animal souvent accouplé, le mâle emportant la femelle, beaucoup plus petite que lui, entre ses jambes. » Et dans l'*Encycl. méthod. syst. anatom.*, t. IV, p. 695, col. 2 : « Les amphipodes s'accouplent à la manière des insectes, le mâle étant placé sur le dos de la femelle. » Cette position, entièrement contraire à celle désignée quelques lignes plus haut, prouve l'ignorance où l'on est du mode d'accouplement des crevettes.

La carapace dont les crevettes sont revêtues s'oppose au mode d'accouplement indiqué dans les deux citations précédentes. L'accouplement des crevettes est le même que celui des écrevisses, qui a lieu ventre contre ventre, ainsi que je l'ai prouvé dans mon travail sur ces derniers crustacés; et quoique jusqu'à présent il n'y ait pas de témoins oculaires de l'accouplement des crevettes, l'analogie ne permet pas de le supposer autre que celui des écrevisses.

Jusqu'à présent le mode d'accouplement des crevettes est inconnu et son époque ignorée : mais les deux sexes sont bien distincts.

Au mois de mars dernier, parmi un grand nombre de crevettes, j'en ai remarqué de beaucoup plus petites, que je présume être les mâles, quoique Baster, *oper.*, t. 2, p. 31, ait dit : « *Pulicum horum femellæ maribus paulo minores et plurimæ ovis sunt onustæ.* » Il est fâcheux que Baster n'ait pas fait connaître les organes sexuels, et qu'il n'ait pas désigné le lieu où les œufs sont placés chez la femelle.

A travers la carapace des plus grosses crevettes, prises au mois de mars, j'ai vu une masse globuleuse jaune, située presqu'à la moitié du corps; je pense que cette masse est l'ovaire de la femelle.

Au mois de mai suivant, sur les racines de Berle, et au milieu d'une grande quantité de crevettes, j'ai trouvé une masse glaireuse ovoïde de la grosseur d'un pois, remplie de globules sphériques, desquels, sur la fin du mois, sont sorties de petites crevettes d'un blanc de lait, qui nageaient avec la plus grande rapidité; et par le secours de la loupe, j'ai aperçu, à travers la coque transparente des œufs, les fœtus qui y étaient renfermés.

Cette observation, que chacun peut répéter, est loin de confirmer ce qui est consigné dans les livres rédigés d'après Baster et d'après Rœsel. Suivant ce dernier auteur, les œufs seraient au nombre de cinquante sous le ventre et entre les pattes de chaque crevette; les petits resteraient fixés pendant un jour à la mère, et pendant tout l'été on trouverait des œufs, tant chez les jeunes crevettes que chez les vieilles.

Rœsel, en donnant la figure des œufs, n'a pas parlé de l'enveloppe glaireuse qui les contient.

Suivant d'autres auteurs, les crevettes d'eau douce portent leurs œufs sous le corps dans une espèce de sac, comme les cloportes.

Au dire de Cuvier, *Règne animal*, 2e édit., t. 3, p. 118 : « Les écailles pectorales, renfermant les œufs, sont au nombre de six. »

J'avoue n'avoir rien vu de tout ce qui est annoncé

par les auteurs que je viens de citer; mais je me suis assuré que les crevettes pondent une espèce de frais gélatineux, pareil à celui de plusieurs testacés univalves d'eau douce. Il s'agit de s'assurer s'il y a plusieurs pontes dans l'année, car ces crustacées sont extrêmement abondants dans certaines fontaines. Le ruisseau d'une d'elles s'étant trouvé à sec au mois de septembre dernier, les crevettes s'étaient réunies près de la source où il y avait encore un peu d'eau; entassées dans cet endroit, elles ne tardèrent pas à périr; leurs cadavres tapissèrent le lit du ruisseau, et par leur décomposition donnèrent à la petite quantité d'eau restante une fétidité insupportable, qui a disparu par le retour des eaux abondantes qui entraînèrent les cadavres.

Aussitôt que la vie cesse d'animer le corps des crevettes, celui-ci se putréfie dans l'eau avec une grande promptitude, et répand une odeur *sui generis*.

Rœsel, qui donne à la crevette le nom de *petite squille* de rivière, entraîné par les rapports que Frisch avait trouvé entre ce crustacé et l'écrevisse, a voulu s'assurer si on pouvait l'employer comme comestible, d'autant plus, dit-il, que la squille de mer n'est pas un mets à dédaigner.

Il a donc fait cuire et assaisonner de petites squilles de rivière comme si c'étaient des écrevisses, mais il les a trouvées absolument insipides. Il ne faut pas s'en étonner, puisque les crevettes d'eau douce ne présentent rien de charnu. Aussi Baster, *Oper.*, t. 2, p. 33, a-t-il eu raison de dire : « A raison de leur petitesse,

les crevettes ne sont point mangées par les hommes, mais elles sont, pour les oiseaux d'eau et les poissons, une nourriture agréable et recherchée par eux. »

Le nom de *squille* donné à la crevette a causé une grave erreur dans sa synonymie, et probablement dans son histoire. En effet, l'*Encycl. méthod. ins.*, t. VI, p. 187, n° 7, et le *Dict. des sc. nat.*, t. 28, p. 354, rapportent à la crevette des ruisseaux la *squilla fluviatilis*. Merret, Pin., p. 192.

Si les rédacteurs eussent recouru au texte de Merret, ils auraient vu que cet auteur ne parle nullement du *gammarus pulex*, mais seulement de la larve du dytique noir à bordure, *dytiscus marginalis*, signalée par Rondelet, *de piscibus fluviatil. lib., cap.* XXXVII, p. 112, sous la rubrique de *squilla fluviatili*, et dans la *traduction française*, p. 156, chap. XXXIII, sous celle de la *squille de rivière*, rappelée dans le *Dict. des anim.* (par Delachenaye de Bois), t. IV, p. 234, décrite sous le nom de ver assassin, *vermis sicarius*, par Swammerdam, qui en donne la figure. Sa description est, à la vérité, un peu équivoque, lorsqu'il dit : « Cet animal est crustacé (*sic*) et ressemble fort aux squilles. » Mais en annonçant qu'il a six pattes, il remet sur la voie, comme le prouve sa figure. Il ajoute : « Ce ver ne se nourrit que d'insectes aquatiques, comme de griottes ou agrouelles, de limas et de plusieurs autres. » *Collect. acad., part. étrang.*, t. V, p. 209, pl. XIV, fig. 1.

Ce ver assassin a été aussi observé par Richardson. La squille d'eau douce, qui se trouve, dit cet auteur, abondamment dans presque toutes les eaux dormantes,

détruit le jeune poisson. Ayant mis dans un grand bassin d'eau les squilles et le poisson, je fus témoin de la destruction du poisson par la squille. *Philos. trans.*, 1734, n° 433; *traduct.*, p. 153.

Cette squille fluviatile est dite à tort, *Icthyol. franç.*, p. 32, appartenir à la larve du grand hydrophile; elle est certainement celle du dytique marginal, dytique à bordure.

Il paraît que chez Swammerdam, le nom de *griotte* désigne plusieurs insectes aquatiques; j'en tire la preuve du passage suivant : « Parmi les griottes que j'ai prises dans l'eau douce, dit Swammerdam, il y en a une qu'on nomme *snel*, qui court obliquement avec beaucoup de vivacité; si l'on en croit les pêcheurs, elle se glisse dans les ouïes des perches, et tue ainsi ce poisson; c'est un fait que je n'ai pas encore vérifié, je sais seulement que ce petit animal est muni d'armes, ce qui rend la chose croyable, et que lorsqu'on le tient dans la main, il y cause une démangeaison extraordinaire. » *Collect. academ.*, *part. étrang.*, t. v, p. 34.

J'ai tenu fréquemment des crevettes dans la main, je n'y ai point éprouvé de démangeaison, j'ai senti simplement un chatouillement produit par le mouvement du corps et des pattes de ces crustacés, auxquels je ne connais d'autres armes que leurs pattes.

Le passage de Swammerdam, que je viens de citer, n'aurait-il pas donné naissance à cette espèce de cymothoé, qui s'insinue dans les branchies de la perche, et qui est signalée dans l'*Icthyol. franç.*, p. 67?

Sauvages a lu, en 1745, dans une séance acadé-

mique à Montpellier, un Mémoire sur la fontaine de Saint-Félix de Saillières, située entre Anduse et La Salle, département du Gard, dans laquelle les feuilles et les animaux qui y étaient jetés se trouvaient disséqués par les *trinquetailles*. « Ces insectes, dit l'auteur, multiplient extraordinairement; leurs femelles font un grand nombre de petits, dans le temps même qu'elles mangent. On croit aussi qu'une de ces crevettes, avalée vivante, est capable de mordre et de déchirer les boyaux. » *Dict. minér. et hydrol. de la France*, par Buchoz, t. 2, p. 222-223.

Gesner avait dit : « L'ingestion des crevettes vivantes est nuisible et occasionne des douleurs d'estomac, que le thériaque dissipe. »

Cet effet attribué à la crevette est entièrement hypothétique; car ce crustacé périrait sur-le-champ dans l'estomac, comme l'a avancé M. Flourens dans le récit de ses *Expériences sur le mécanisme de la rumination*, rappelées dans les *Act. Divion.*, 1838, p. 63.

M. Hippolyte Cloquet, *Enc. méthod. syst. anatom.*, t. IV, p. 498, 2e colonne, dit avoir vu les crevettes dépouiller rapidement et de la manière la plus complète, de toutes leurs parties molles, les cadavres des taupes, des rats, des mulots, des hérissons, qu'on avait jetés dans l'eau qu'elles fréquentaient.

Je ne quitterai point l'histoire des crevettes d'eau douce sans demander si réellement on en trouve dans la mer, comme le dit Baster, et d'après lui Linné, ? et sans mentionner deux phénomènes offerts par les crevettes.

Le premier est relatif à la phosphorescence de la crevette d'eau douce, remarquée au milieu de la nuit, au mois de juin, par Thulis et Bernard. *Journ. de phys.*, 1786, janv., t. XXVIII, p. 67; *Journ. d'hist. nat.*, 1787, n° 21, p. 320; *Icthyol. de la France*, Supplém., p. 34.

Le second phénomène est relatif à la propriété dont jouit la crevette d'être prise dans la glace sans périr, comme j'en ai acquis la preuve. Cette faculté lui est commune avec la salamandre aquatique, les chenilles, et quelques autres animaux.

Des crevettes que je conservais dans l'eau, ayant été laissées au dehors en décembre dernier, se trouvèrent exposées, pendant la nuit du 13 au 14, à un froid de 6° Réaumur. L'eau se prit en une masse de glace, au milieu de laquelle les crevettes étaient enveloppées et immobiles : je fis dégeler lentement cette masse de glace, et de six crevettes qui y étaient renfermées, trois revinrent à la vie, sans paraître avoir souffert de leur séjour dans cette prison de nouvelle espèce; elles vécurent ensuite pendant plus d'un mois.

Les détails dans lesquels je suis entré démontrent la nécessité de répéter plusieurs observations d'histoire naturelle pour les rectifier. On se contente ordinairement de copier le travail des premiers observateurs, et de l'admettre sans chercher à s'assurer de son exactitude. Je l'ai fait voir par l'exemple de Geoffroy, qui a donné sur le gribouri de la vigne des détails qui ne lui appartiennent pas, comme je l'ai fait voir. *Act. Divion.*, 1840, p. 43.

Je dirai, en passant, que le *polydrusus flavipes*, mentionné dans les *Mémoires de l'Académie de Dijon*, 1840, p. XXXVIII, n'est point le constructeur des feuilles roulées en estompé sur le tilleul. Il se trouve seulement par hasard dans ces feuilles, qui sont roulées par le becmare vert, attelabe vert, mentionné dans l'ouvrage cité, p. 35–37.

NOTICE

SUR

LA COCA DU PÉROU,

Par M. le docteur MARTIN,

Membre correspondant.

On désigne sous le nom de *coca* la feuille séchée avec soin d'un arbuste cultivé de temps immémorial au Pérou, et dont les Indiens forment un masticatoire d'un usage d'autant plus général parmi eux, qu'ils le croient doué des plus précieuses qualités. Mais avant de parler de la feuille, il est nécessaire, je pense, de dire un mot de l'arbuste lui-même, de sa culture, de la récolte de la feuille, de sa préparation, pour terminer par les usages de la coca et par la narration des vertus qu'elle possède ou qu'on lui attribue.

Et d'abord je me demanderai : cet arbuste que les Indiens appellent *cocal* est-il originaire, je ne dirai pas du Pérou, mais même de ces contrées si variées d'aspect et de température, qui formèrent jadis l'em-

pire des Incas? je répondrai que je ne le crois pas. Et mes preuves sont celles-ci : c'est qu'on ne trouve nulle part le cocal qu'à l'état de culture; c'est que ses graines balayées par les vents, entraînées par la pluie, ou dispersées par les oiseaux, loin de multiplier à l'infini, avortent presque toutes : on ne voit surgir que quelques pieds isolés que le hasard a favorisés.

Le cocal n'est donc pas originaire des contrées où il se cultive aujourd'hui. Il fut rencontré, sans doute, dans quelqu'une de ces excursions lointaines que chaque Inca répétait plus ou moins sous son règne; car la première, la plus pressante obligation de ces législateurs, fut de réunir, d'instruire, de policer les hommes qui, sur le continent américain, vivaient encore bien tard, épars et isolés. Tel fut le but constant de ces monarques, qui, pour donner plus d'autorité à leur parole, plus de poids à leur mission, se dirent enfants du soleil; de là ces courses périlleuses, à travers les pays inconnus et déserts qui les séparaient des peuplades si clairsemées, dont les races primitives ont presque toutes disparu. Rien ne pouvait les soustraire au zèle prosélitique des Incas. Ils les cherchaient à travers mille dangers; et quel que fût leur nombre et leur férocité, elles devaient subir la loi. Elles étaient subjuguées par la force ou par les paroles persuasives de ces conquérants, qui se présentaient à elles avec la guerre d'une main et le culte du soleil de l'autre. C'est ainsi que les efforts réunis de douze générations d'Incas, en tendant tous au même but, parvinrent à fonder en moins de quatre siècles ce vaste empire, sur

une partie duquel s'agitent à l'aise quatre jeunes républiques si riches d'étendue, mais si pauvres d'habitants.

Les Incas (mais plus correctement Ingas), ne bornaient pas leur gloire à conquérir et à propager le culte du soleil; mais administrateurs aussi vigilants que guerriers intrépides, ils cherchaient à tirer parti pour le bien général de ce que pouvaient leur faire rencontrer d'utile leurs aventureuses excursions. C'est ainsi que frappé du goût particulier des feuilles du cocal, le premier Inga qui en fit l'épreuve voulut en doter son pays. C'est ainsi, sans aucun doute, que rencontrée par hasard, ou déjà en usage chez quelque peuplade éloignée, cette feuille devint bien vite un objet de première nécessité; et son introduction dans les contrées voisines du centre de leur empire, l'objet de la sollicitude et des méditations des Ingas. Ce ne fut certainement que par leur ordre et sous leur influence que les Indiens, malgré leur plaisir à en mâcher la feuille, consentirent à se condamner aux pénibles travaux qu'ils crurent nécessaires à la culture de cet arbuste, et aux soins minutieux qu'ils consacrèrent à la préparation de sa feuille qui vint bientôt partager les honneurs du maïs aux tiges sacrées. C'est ainsi que leur amour pour ces plantes et leur reconnaissance pour les services qu'elles leur rendaient les portèrent à les imiter de grandeur naturelle en or et en argent, et à en décorer les jardins du palais des Ingas au Cusco, dont la température trop froide ne se prêtait pas à leur culture. C'est ainsi qu'ils représentaient en relief leurs feuilles ou leurs fruits sur leurs

idoles et leurs fétiches. C'est ainsi, enfin, que dans leurs tombeaux (*chulpas*) on voit encore réunis, auprès des squelettes, la cruche de maïs avec la poche de coca.

On ne trouve donc dans aucune des parties de ce continent actuellement connues, cet arbuste à l'état sauvage. La culture peut seule le perpétuer dans les provinces où on le rencontre. Et cependant je suis convaincu que, loin d'avoir adopté une culture convenable, les Indiens l'étouffent au contraire sous des soins qui le retiennent forcément dans de petites dimensions. Sans doute, pour récolter plus commodément, et dans l'espérance aussi de se procurer une plus grande quantité de feuilles, ils voulurent empêcher l'arbuste de s'élever, tout en multipliant ses rameaux. Mais ils n'ont pu atteindre leur but qu'aux dépens de la vigueur et de la durée de l'arbuste. Car, si de temps en temps vous rencontrez quelques pieds oubliés sur les limites d'anciens *cocales* (c'est ainsi qu'on nomme les plantations de cocal), ou surgissant indépendants et solitaires d'au milieu de plantations abandonnées depuis longtemps, ils vous attestent par leur grandeur et l'abondance de leur feuillage, combien à l'état libre ils doivent différer de ceux que vous voyez si chétifs, si étroitement pressés dans les lignes symétriques des *andenes* [1] des Indiens.

Arrachés aux latitudes brûlantes de l'intérieur du

[1] C'est ainsi qu'on appelle les espèces de gradins souvent soutenus par de petites murailles que les Indiens élèvent sur la croupe des montagnes, et sur lesquels ils confient leurs semences.

continent, les premiers sujets ne purent croître et se multiplier que dans quelques vallées qui, par leur exposition et leur température, se rapprochaient un peu des lieux que la nature leur donna pour berceau. Aussi malgré des tentatives qui se renouvellent encore chaque jour, et que l'appât du gain a modifiées de mille manières, n'est-on parvenu à introduire cette culture si productive que dans ces provinces que brûle un éternel été et que fécondent des déluges de pluie. Vous voyez en effet s'y former à chaque instant, sur la cîme boisée des montagnes, de grands nuages noirs dont les eaux bouillonnantes vont chercher dans les bas-fonds ces nombreux et rapides torrents, origines bruyantes de ces fleuves immenses qui, après avoir traversé solitaires la plus grande partie du continent, versent dans le grand Océan les neiges fondues de la Cordillère.

On connaît généralement sous le nom de *yungas* ces provinces, dans l'est de la grande chaîne des Andes, qui seules ont pu convenir à la culture du cocal, et on les distingue entre elles en leur imposant le nom particulier de la ville principale, de laquelle elles dépendent. C'est ainsi que l'on dit : les *yungas de la Paz, du Cusco, de Cochabamba.* Dans ces dernières, les cocales sont si chétifs, que le produit de la récolte ne dédommage pas des frais de culture : aussi n'y a-t-il que quelques propriétaires riches qui s'obstinent encore à ces essais infructueux. Dans les vallées indépendantes d'Ayacucho et de Huanuco on en cultive aussi quelque peu; mais ces produits consommés sur

les lieux ne s'exportent jamais au loin. La coca, que le commerce envoie depuis Guayaquil jusqu'à Buénos-Ayres, c'est-à-dire sur un rayon de plus de 600 myriamètres, est produite par les *yungas du Cusco,* et surtout de la Paz. C'est cette dernière qui est la plus chère, la plus recherchée; c'est dans cette province qu'on donne à la préparation de la feuille les soins les plus minutieux. C'est aussi dans les usages de cette province que j'ai puisé les matériaux qui m'ont servi à composer cette notice.

Aussi, laissant de côté, pour toujours peut-être, tous ces sites si pleins de poésie, si nouveaux pour un européen qui en emporte un souvenir toujours si frais, si caressant, je vais m'occuper uniquement du cocal, dont vous parcourez avec moi les voyageuses plantations. En effet, loin de bonifier par des engrais leurs terres appauvries, les Indiens préfèrent exploiter, défricher un terrain encore vierge de culture. Ils en ont tant à leur disposition! Aussi vous voyez les *cocales* envahissant peu à peu la place qu'occupaient ces forêts de cascarille [1], qui se réfugient de plus en plus vers l'intérieur. Singulier et bizarre rapprochement! Les deux arbres les plus utiles du Pérou s'épuisent et périssent en fournissant, l'un sa feuille à l'Amérique, l'autre son écorce au monde entier. C'est ainsi que les montagnes de Coroïco, qui furent autrefois couvertes de quinquina, ne vous offrent plus que de vastes *cocales,* au milieu desquels vous rencontrez de temps

[1] Le quinquina porte le nom de cascarille au Pérou.

en temps quelques tiges vigoureuses de leurs premiers habitants, couvrant leurs têtes d'un feuillage sombre et se hâtant de couronner leurs rameaux-roses de longues girandoles aux fleurs petites et barbues.

C'est à mi-coteau que les Indiens choisissent le lieu de leur plantation. Après avoir reconnu l'exposition qui leur convient, ils confient aux flammes le soin de les débarrasser des arbres ou des broussailles, au milieu desquels ils vont planter. Ils arrachent ensuite les racines en défonçant le terrain. Après ces travaux préalables, ils creusent parallèlement entre eux de petits fossés de 406 à 487 millimètres de profondeur, larges d'autant, séparés de 325 à 650 millimètres les uns des autres et s'étendant sur la croupe de la montagne, sur laquelle ils s'élèvent en amphithéâtre, en gardant un parfait niveau. La terre, dans le fond du fossé, est travaillée, fumée, rendue aussi meuble que possible. C'est dans l'une de ces espèces de sillons qu'est confiée la graine noire toute petite, qui se sème en couche. Lorsqu'elle commence à lever, des paillassons sont jetés sur le sillon pour abriter les jeunes pousses contre les rayons du soleil ou contre une trop forte averse, mais sans y gêner cependant la libre circulation de l'air et de la lumière. Au bout d'une quarantaine de jours, le semis est déjà vert, et après six mois d'attente il est bon à transplanter. Alors, au fond des canaux et à 54 millimètres à peu près de la paroi supérieure, on trace un petit sillon, dans lequel on presse l'un à côté de l'autre tous les plants dont les racines se confondent. La forte inclinaison des montagnes, la po-

sition superposée des canaux, font que leur paroi interne, c'est-à-dire celle qui se rapproche le plus de l'axe de la montagne, est toujours beaucoup plus haute que l'autre. C'est là que la jeune plante croît et se fortifie à l'abri du vent et du soleil. Bien vite elle a grandi, et au bout de trois ou quatre ans, de deux ans, si le terrain est convenable, de jolis arbustes aux feuilles abondantes et d'un vert luisant vous invitent déjà à une riche moisson.

Arrêtons-nous un instant pour étudier les phénomènes successifs que va nous offrir cette végétation que la nature n'interrompt pas sous ces heureux climats, mais à laquelle la culture impose de périodiques produits.

Voyez ces arbustes qui vous paraissent secs : l'hiver ne les a cependant pas dépouillés; mais des mains avides viennent d'en arracher toutes les feuilles. Bientôt ces boutons pointus que vous apercevez semés sur les jeunes tiges, recouverts de lamelles dures, imbriquées et brunâtres, s'entrouvrent et laissent paraître la pointe jaunâtre de la feuille qui se développe. En se déroulant elle perd bien vite sa forme lancéolée, verdit plus fortement, et se balance sur son pédicule de 18 à 22 millimètres de long. Dans les aisselles de ces feuilles éparses vous remarquez deux, trois, quatre petits boutons, ronds et verts d'abord, jaunissant ensuite, pour donner naissance plus tard à une fleur au pédicule très-court, au calice petit, persisant, à cinq dentelures. Sa corolle est à cinq pétales blancs, isolés, agréablement étalés, offrant chacun à sa base un onglet large et bifide, se déployant en se relevant vers le centre de la fleur, et

formant par leur réunion un dôme recouvrant exactement un ovaire, surmonté d'un pistil trifide que dix étamines environnent et fécondent. Cet ovaire, en mûrissant, prend la forme d'une drupe peu charnue, de forme oblongue, tronquée, de 12 à 14 millimètres de long, de 50 à 75 de diamètre, dans lequel les graines s'accommodent sur trois rangées verticales. Ces graines, presque semblables à celles de la moutarde, ne servent jamais de monnaie, comme on l'a dit mal à propos, c'est la feuille séchée; la coca, que les Indiens emploient fréquemment, non comme monnaie, mais bien comme moyen d'échange pour leurs provisions de peu de valeur.

Tel est le cocal que l'on cultive au Pérou. Si leur habitude extérieure paraît établir une certaine différence entre quelques individus, les mêmes caractères botaniques les réunissent dans une seule famille. Au bout de trois mois, dans les *cocales* jeunes et vigoureux, les feuilles sont déjà mûres; elles ont atteint leur parfait développement. Alors elles ont la forme d'un ovale tronqué, de 27 à 34 millimètres de long sur 20 à 22 millimètres de large. Alors aussi reparaissent les enfants et les femmes, entassant avec soin dans des paniers ou des tabliers les feuilles qu'ils détachent de la tige avec une singulière dextérité. C'est pendant que le temps est sec que l'on travaille à cette récolte, que vous renouvelez d'abord quatre fois par an; plus tard, ce n'est plus que trois fois; plus tard, enfin, le terrain s'amaigrit, l'arbuste se fatigue, ses racines, en se développant, ont envahi les intervalles qui séparent les sillons, elles ont rempli les nombreuses places de ceux

qui sont morts les premiers, et malgré cela le cocal dépérit. En vain de nombreux émondages le débarrassent de la mousse qui le ronge et des branches qui sèchent à vue d'œil; vous obtenez à peine deux petites récoltes par an. Enfin, au bout d'une trentaine d'années il faut aller planter ailleurs; tout est épuisé, et le suc dans le sol et la sève dans la plante. Dans les *cocalès*, l'arbuste ne dépasse guère 700 millimètres de hauteur. Mais les individus que vous rencontrez libres, jouissant à eux seuls de la substance que leur laissèrent des voisins morts depuis longtemps, et que l'oubli ou la négligence ont soustrait à l'effeuillage, parviennent aisément à de plus grandes dimensions. J'en ai vu atteignant plus de 1 mètre 300 millimètres, formant alors une tête irrégulière, mais grâcieusement arrondie. Je ferai observer, en terminant ces détails, qu'on ne soumet pas à l'effeuillage les pieds destinés à donner la graine pour les semis.

Mais la récolte est déjà finie, et les feuilles d'un beau vert, fibreuses, luisantes, à nervures très-prononcées, surtout la candale, aux bords lisses et qui paraissent renflés, portées à bras sur de grands draps, viennent d'être répandues et non entassées dans une vaste salle, dont des espèces de diaphragmes, planchers à hauteur d'homme, doublent ou triplent souvent l'étendue; dans l'une de ses extrémités vous voyez une belle machine à presser. Cette pièce sert de séchoir et de magasin, et s'ouvre sur un aire qui fait le luxe des habitations et dont l'aspect vous indique l'état de ruine ou de prospérité du maître. Afin que la feuille soit belle et mar-

chande, il faut qu'elle sèche vite et sans recevoir la moindre goutte d'eau qui la tacherait ou la rendrait noire. Pour atteindre ce but, la feuille est étendue par couches légères sur l'aire, dont le sol est formé de magnifiques carreaux d'ardoise parfaitement joints et polis. Les murs qui closent l'enceinte en sont aussi garnis jusqu'à certaine hauteur. Vous jugerez de la dépense lorsque vous saurez que chaque carreau brut coûte de 15 à 20 fr., mais en revanche, sur ce sol brillant il n'y a pas de poussière à craindre, et la forte insolation y dessèche bien vite la feuille qui reste ainsi moins exposée aux dangers de la pluie; c'est pour éviter cet accident qu'on la rentre chaque soir. Pendant la journée, une foule de personnes sont toujours aux aguets. Une légère bruine s'abaisse-t-elle dans la vallée? la feuille est aussitôt rentrée, et étendue avec soin; car si on la laissait en tas, elle s'échaufferait et perdrait sa couleur. Le danger est-il passé, les feuilles sont aussitôt rapportées sur l'aire, car l'eau est à l'instant évaporée sur ces ardoises que dessèche un soleil qui vous brûle, même lorsqu'il est caché. C'est à l'aide de toutes ces préautions que vous obtenez en trois ou quatre jours le sèchement d'une feuille qui vous promet bonne vente. Vous concevrez quelle attention mérite cette opération, si vous vous rappelez que dans ces contrées, il pleut quelquefois vingt fois par jour. L'activité, la patience de nos ménagères du Lot et Garonne, ramassant, nettoyant leurs prunes, les classant, les tournant sur leurs claies, pour les tourner et les classer encore, les mettant au four pour les sortir aussitôt afin,

de les remettre encore et cela pendant sept à huit fois. Cette surveillance de chaque minute, ce triage de chaque instant, donneront à peine une idée des soins que nécessitent la feuille du cocal.

Mais enfin la feuille est sèche, alors elle a perdu son brillant et son poli, car elle ne glisse plus sous les doigts, sa couleur est obscure et parfaitement uniforme, elle se brise presque sans ployer et son pétiole s'en sépare en cassant net ; alors elle est triée et mise en balles que l'on appelle *Sestos*. Voici comment on parvient à les confectionner sans briser la feuille ; sous la vis du pressoir on place une forme en bois très-fort, haute à peu près de 650 millimètres et de 405 millimètres de diamètre ; on la tapisse de longues et larges feuilles de bananier parfaitement sèches, dont on renverse les bouts sur le dehors de la forme ; par dessus on en place une autre parfaitement semblable et on les remplit en tassant et en plaçant les feuilles par couches méthodiques ; lorsque les formes sont pleines ; on fait jouer la vis armée d'une masse qui les remplit exactement. Quelques tours de pression ont bientôt fait passer toutes les feuilles dans la forme inférieure ; on dévisse alors, on enlève la première forme, on relève les bouts pendants des feuilles de bananier que l'on ramène sur la coca et sur laquelle on les fixe en les cousant grossièrement. On enlève enfin la seconde forme et on enveloppe dans une grosse étoffe de laine de llama, dans laquelle on le cout, le ballot déjà livrable au commerce, pesant 3 arrobes (75 demi-kilog.) et valant de 6 à 7 piastres.

Après m'être étendu un peu trop peut-être, sur les

détails arides des diverses préparations que subit la feuille du cocal que nous ne désignerons plus dès à présent que sous le nom de Coca, nous allons vous entretenir un instant de ses usages et de ses vertus.

Vous conterai-je que même, parmi les populations blanches, la coca a trouvé de passionnés sectateurs, vous dirais-je que le *Protomedico* de la Paz, bon et brave espagnol, non-seulement la conseillait à ses malades, mais en usait abondamment lui-même, sous toutes les formes. Cependant je dois vous prévenir, que même parmi ses partisans, ce n'est guère qu'en cachette qu'on se permet de mâcher de la coca, aussi à la Paz comme au Toucouman (les deux provinces ou les blancs en usent le plus), il serait tout aussi honteux d'être vu satisfaisant ce goût, que pourrait l'être une de nos lionnes surprise dans son boudoir, savourant la fumée d'un cigarre, ou se délectant à mâcher du tabac. Taisons-nous donc sur un usage que l'on n'ose avouer et ne parlons que de celui qu'en font les Indiens.

Si pauvre qu'il soit, chaque Indien porte toujours sur lui une espèce de bourse carrée (*chuspa*) d'un tissu plus ou moins fin et bariolé. Il la tient suspendue à son cou, ou pressée sous sa ceinture; elle lui sert uniquement à mettre sa coca. Au lieu de sa bourse l'indienne la renferme dans un petit carré d'étoffes (*istalla*) dont elle replie les bouts sur la coca et qu'elle garde dans son sein ou plus souvent encore dans le paquet qui ne quitte jamais ses épaules. A quelque heure du jour que vous offriez de la coca à un indien vous le trouverez toujours disposé à la mâcher; car ce n'est que sous forme

de masticatoire qu'il en use en état de santé, mais c'est après ses repas surtout ou pendant les longues fatigues de ses pénibles courses, qu'il éprouve l'impérieuse nécessité de ce stimulant qu'il trouve dans la coca. Il prend alors une pincée de feuille qu'il dépose sur sa main, afin de la monder et la séparer de son pétiole; il la presse, la tourne, la malaxe du bout des doigts, et finit par en former une espèce de boule qu'il porte à sa bouche, qu'il mâche d'abord un peu, qu'il laisse ensuite derrière l'arcade alvéolaire et dont il se complait à avaler le suc. Ne croyez pas cependant que la coca compose à elle seule ce masticatoire dont les Indiens sont si avides, ils lui unissent toujours une plus ou moins grande quantité d'une substance stimulante presque caustique. C'est une potasse qu'ils obtiennent en incinérant avec quelques soins particuliers et superstitieux, les branches de quelques arbustes spéciaux, ou les tiges des fèves de marais gigantesques dans ces contrées. Ils désignent sous le nom de *llucta* cette potasse extrêmement dure, blanche, grise ou noirâtre qu'ils conservent dans la bourse de la coca. Dans quelques contrées au lieu de *llucta*, ils emploient la chaux vive. Ils en gardent la poudre dans un étui de roseau, d'où ils sortent la pincée qui doit accompagner la boule de coca, avec une espèce de curette qu'ils passent dans la bouche toute chargée de chaux, et qui sert aussi de bouchon à l'étui. C'est au contraire avec les dents qu'ils cassent le petit morceau de potasse qui suit immédiatement la coca et qui par la mastication ne tarde pas à se mêler et se perdre dans ses feuilles. Vous vous imaginez sans doute que, de même que de

bons vignerons, sèvrent leurs fils en leur faisant avaler un verre de vin, les Indiens sèvrent les leurs en leur faisant sucer une feuille de cocal, détrompez-vous, les enfants sont déjà grands, lorsqu'ils commencent à attraper à leurs parents quelques parcelles de coca qu'ils mâchent par imitation et presque toujours en cachette. Les jeunes filles sont déjà femmes en général lorsqu'elles prennent cette habitude; et si vous voyez avec dégoùt les lèvres et les dents verdâtres de ces vieilles bouches que les excès de coca déforment et impreignent d'une nauséeuse fétidité, vos yeux peuvent à chaque instant se reposer avec complaisance sur de frais et jolis visages, dont les lèvres vermeilles et les dents éblouissantes vous annoncent de loin que leur jeune haleine ne sentira pas la coca.

A en en croire les Indiens ou quelques amateurs plus enthousiastes que judicieux, la coca serait une vraie panacée. Son infusion plus ou moins chargée guérirait presque toutes les maladies; sa décoction appliquée toute chaude dissiperait toutes les douleurs et la goutte, les rhumatismes ne résisteraient pas à la coca mâchée, appliquée en guise de cataplasme. Il est bien vrai de dire qu'elle forme presqu'à elle seule la base de toutes les médications que ces infortunés opposent à leurs maladies. Quelques plantes la plupart inoffensives, quelques autres nuisibles, composent l'arsenal pharmaceutique de ces malheureuses peuplades; en font-ils mieux et guérissent-ils plus sûrement et plus vite, pour être plus près de l'état de nature? Hélas! il m'est au moins permis d'en douter, mais avant de nous pronon-

cer pour ou contre, il est bon que je vous fasse part des remarques que j'ai faites.

La coca sèche n'a presque pas d'odeur; les grands tas seuls vous annoncent leur voisinage par une odeur particulière et fort peu aromatique. Son infusion théiforme est assez agréable. La feuille mâchée est légèrement acerbe et amère, mais elle n'est ni styptique ni pénétrante. Elle communique à la salive une couleur verte, un goût qui n'a rien de tranché et une odeur herbacée qui à la longue se change en une insupportable puanteur. Je conviens que dans mes essais j'ai toujours employé la coca seule; je n'ai jamais voulu brûler ma langue où mes lèvres inhabiles avec la *llucta* ou la chaux vive. En la jugeant par elle-même et par analogie, je serai donc porté à diminuer beaucoup le catalogue de ses vertus. Mais telle qu'elle est et surtout telle qu'ils l'emploient, elle suffit aux Indiens. Son usage, on ne saurait en douter, leur est utile, souvent indispensable, agréable toujours. Aussi avec sa bourse bien garnie de coca, un indien ne trouvera pas le temps plus long qu'un buveur à côté d'une bouteille de bon vin. D'où vient donc cet attrait ou cette nécessité pour la coca? Voici ce que mes réflexions m'ont porté à penser : d'abord je ne reconnaîtrai pas à la coca les propriétés médicinales qu'on lui accorde et dont ma pratique m'a si souvent démontré la fausseté, mais j'ai cru trouver en elle des qualités, que la manière de vivre des Indiens doit leur rendre indispensables. En effet l'indien casanier, celui dont la nourriture est un peu espagnolisée, celui-là fait une

bien petite consommation de coca. Il en usera encore moins si au lieu d'eau, il arrose ses aliments de quelques verres de *chicha*; tel est le nom que l'on donne à une boisson obtenue par la fermentation de la décoction de la farine du maïs moulu après avoir germé, à la préparation de laquelle les Indiennes ajoutent des pratiques superstitieuses, et à laquelle les populations blanches de certaines contrées ont pris un goût peut-être plus vif que celui des populations imberbes et cuivrées qui les environnent. J'ai entendu attribuer à cette boisson, la cause d'ulcères aux jambes auxquels les Indiens ne sont pas sujets. C'est une erreur d'Europe; mais je la regarde comme la cause de l'excessive obésité des personnes qui en abusent.

Le mâcheur de coca, le *coquero* comme on dit, c'est l'indien des champs, c'est le courrier, c'est celui qui pousse ses llamas devant lui pour aller porter au loin les légers fardeaux du commerce. Quelle est en effet leur manière de vivre? quelles sont leurs provisions? Les patates en font la base, rarement ils en ont de fraîches, mais toujours sous forme de *chuno*; c'est ainsi qu'on appelle la patate, que les gelées successives auxquelles on l'expose méthodiquement ont privé de toute son eau de végétation et transformé en une substance dure, noirâtre, incorruptible, ayant presque l'aspect et le goût d'un bouchon de liége, et qu'ils attendrissent en la faisant bouillir. Le maïs, dont ils sucent les tiges, dont ils mangent les épis tendres, bouillis, dont ils torréfient les grains secs, qu'ils croquent ainsi, ou qu'ils réduisent en farine avec laquelle ils forment en

la malaxant du bout des doigts, des boulettes, qu'ils jettent dans leur bouche avec une dextérité et une rapidité incroyables, quelquefois ils le font bouillir avec un peu de cendre ; il éclate en gonflant, ils en détachent l'épiderme et bien lavé, il forme alors un mets friand qu'ils appelent *noté.* C'est le compagnon de voyage de l'indien. Le maïs et la coca ne le quittent jamais. Ajoutez à cela un peu de *charqui*, viande séchée de brebis ou de llamas dont ils mangent de temps en temps quelques brites cuites ou crues et vous aurez les matériaux qui forment la base de leur nourriture. Les Indiens des villes seuls usent de piment, sa brûlante ardeur ne s'accomode pas avec la frugale nourriture des autres ; mais le condiment dont ils sont avides qu'ils unissent avec délices à leurs aliments si peu variés, c'est le *chaco*, terre bolaire que la nature leur fournit plus ou moins abondamment. Dans quelques endroits, il est blanc, doux au toucher, semblable à la céruse, c'est alors le *chaco* de Chuquisaca, si aromatique, si recherché et que convoitent bien des femmes qui ne sont pas indiennes. D'autres fois il est gras onctueux, marbré, semblable au savon ou à l'argile sémiant comme elle en séchant ; c'est celui de la Paz dont l'odeur est terreuse et le goût fort peu agréable. Ce peu de mots suffira je pense, pour vous faire regarder comme erronée l'opinion de cet auteur qui, s'appuyant du témoignage de M. de Humbolt, prétend que des peuplades entières des rives de l'Orénoque et de l'Amazone, ne se nourissent que de terre. Je suis porté à croire qu'une observation superficielle des usages de

ces peuplades a donné lieu à cette erreur. Certainement les Indiens aiment beaucoup le *chaco;* dans plusieurs provinces il leur sert souvent de moyen d'échange, propriété qu'il partage avec la coca, comme nous l'avons déjà dit, et avec ce piment, si joli de couleur et de forme, si agréablement parfumé, qu'ils appellent *locoto,* et que les habitants de Cusco, surtout, emploient pour se procurer au marché toutes ces petites provisions de ménage ou de cuisine, dont la valeur n'atteint à celle d'aucune monnaie. Mais je ne crains pas d'avancer que nulle part il ne sert d'aliment unique.

Si nous réfléchissons à présent à l'effet que doit produire dans l'estomac une masse alimentaire si sèche, si éminemment absorbante, car pour l'indien, dans sa hutte, il n'est ni bouillon, ni soupe, ni aucun autre aliment liquide, si nous nous rappelons que dans les campagnes les Indiens ne peuvent que bien rarement se procurer de la chicha, si nous songeons que l'eau elle-même, l'eau leur manque souvent, non-seulement dans leurs habitations, mais dans leurs courses, dans leurs voyages, alors nous reconnaîtrons bien vite l'utilité d'un masticatoire qui, stimulant les glandes salivaires, abreuvât l'estomac des sucs dont il sollicite l'abondante sécrétion. Alors, si vous vous souvenez des propriétés que nous avons reconnues à la coca, vous vous apercevrez qu'elle est parfaitement bien disposée pour remplir ce but. Plus amère, plus aromatique, plus stimulante, son action, par la chaleur ou l'astriction qu'elle aurait produite, loin d'être plus utile, aurait sollicité la soif au lieu de la faire oublier,

aurait desséché la bouche au lieu de la remplir de sucs. Ajoutez à cela l'action si vive, mais fugace de la potasse, remplaçant par un sentiment de fraîcheur l'ardeur passagère qu'elle avait produite, et vous ne pourrez vous empêcher de convenir avec moi, qu'en recourant souvent à leur masticatoire, les Indiens, presque toujours loin de céder à un dégoût dépravé, ne font que subir la loi d'une impérieuse nécessité.

J'aurai déjà terminé cette notice, beaucoup trop longue sans doute, s'il ne me restait à vous expliquer la présence de ces taches d'un noir verdâtre, que vous avez observées, sans en reconnaître la cause, sur le flanc des rochers bordant le précipice d'un accès difficile ou d'un passage dangereux. Vous les avez rencontrées encore sur ces tas de pierres, couronnant la cime des montagnes, sur le flanc desquelles vous voyez le chemin dérouler ses rapides zigzags. Remontons, pour cela, aux temps des Indiens idolâtres, et alors, dans ces amas de pierres, dans les taches qui les noircissent ou qui maculent le rocher, vous ne verrez qu'un seul et même motif, qu'un hommage que les Indiens faisaient à leur dieu Pachacamach, c'est-à-dire à celui qui donne la force de porter son fardeau. Quelle offrande plus agréable pouvait, en effet, imaginer ce peuple-enfant que de partager avec celui qui compatissait à ses peines, avec celui qui devait lui venir en aide, ce qu'il aimait le mieux, ce qu'il avait de plus précieux, que de lui donner sa chique (passez-moi ce mot, faute d'autre), non-seulement tout entière, mais fraîche, mais pleine de sucs, afin que lancée avec force

elle put se coler à la pierre, et par son empreinte presque indélébile y perpétuer son hommage. Si vous songez aux rudes fatigues que dans des chemins si montueux devaient éprouver ces indiens, qui, à la suite des armées, portaient les choses nécessaires à la nourriture, à l'armement des guerriers; car sous les Ingas il n'y avait pas de bêtes de somme en Amérique, les llamas ne pouvant supporter ni de lourds poids ni de longues fatigues, si vous vous rappelez les travaux excessifs que leur imposaient leurs modernes conquérants, il vous sera facile de voir combien durent être fréquentes les occasions de pareilles offrandes. Mais les Indiens n'avaient pas toujours de la coca à leur disposition; alors ils offraient un cil; un cheveu, qu'ils plaçaient sur le bout du doigt, et qu'en soufflant dessus ils envoyaient à Pachacamach. Cependant il paraît qu'alors, comme aujourd'hui, les hommages palpables, matériels étaient les plus prisés, et passaient pour les meilleurs. Voilà pourquoi, à défaut de coca, ils préféraient encore se charger d'un nouveau poids, plutôt que de n'avoir à offrir que le tribut si léger d'un cil ou d'un cheveu. Ils ramassaient une pierre qu'ils déposaient reconnaissants, soit après avoir gravi la montagne, soit après avoir franchi le passage dangereux. Telle est l'origine de ces taches, de ces amas de pierres, couronnant toutes les *apachectas* (points culminants des chemins), que l'étranger rencontre avec surprise et dont il ne conçoit ni la formation, ni l'utilité, ni le but. Mais si en causant avec son vieux guide il s'informe des temps passés, alors ces témoignages muets

se vivifieront devant lui. Alors devant ces expressions si nombreuses de reconnaissance et d'amour, il se sentira profondément ému en songeant aux malheurs de ces générations, qu'un autre prosélitisme a détruit presque en entier, et dont il a réduit les restes au dernier degré de misère et d'avilissement. Alors d'une main attendrie il présentera un peu de coca à l'indien qui court devant lui, et il verra un éclair de joie rapide illuminer un instant sa figure triste et mélancolique. Car tel est aujourd'hui l'aspect général et constant des descendants de ce peuple, si grand sous les Ingas, mais qui sous les Espagnols n'a conservé de ses antiques qualités que le courage dans la souffrance et la fidélité à ses traditions, qu'il conserve malgré ses maîtres et malgré la religion catholique, qui, depuis quatre cents ans, pèse sur lui sans le convertir.

Note de M. Gachet, *rapporteur*. — La lecture des principaux passages du Mémoire de M. Martin a pu vous mettre à même de juger, Messieurs, du soin avec lequel il s'est occupé à observer les propriétes réelles et l'usage si répandu d'une plante dont la culture fait la richesse de quelques provinces. N'ayant pu l'étudier complètement sous le rapport botanique, il n'a pas néanmoins négligé l'occasion de l'apporter en Europe, et il m'en a remis plusieurs échantillons avec d'autres espèces qu'il a recueillies dans la même contrée. J'ai donc pu examiner la plante qui fournit véritablement le coca, la comparer aux figures et aux descriptions qu'on en a données, et constater à quelle espèce botanique elle appartient.

J'ai dit en commençant que cette plante était rapportée à des espèces différentes par quelques naturalistes. En effet, Messieurs, quoiqu'on attribue généralement ces feuilles à l'*erythroxylon coca* de Lamark, MM. Mérat et de Lens nous apprennent que Kunth

prétend que le véritable coca est celui qu'il décrit sous le nom d'*er. hondense*, croissant dans les lieux secs, près de Honda, dans la Nouvelle-Grenade. D'après les mêmes auteurs, quelques personnes y ajoutent même le *pavonia sessilifolia*.

Un examen attentif m'a d'abord donné la preuve que la plante rapportée par M. Martin appartient au genre *erythroxylon*, et la comparaison que j'en ai faite avec l'excellente figure publiée par Cavanilles, ainsi que les descriptions que j'ai consultées, m'ont donné la conviction que la plante cultivée dans les *yungas*, et particulièrement dans celles de *Cusco* et de la *Paz*, qui fournissent tout le coca répandu dans le commerce, est bien réellement celle décrite par Lamark sous le nom d'*er. coca*.

Notre compatriote a vu partout le même végétal; il n'a pu rencontrer des espèces différentes dans les plantations, mais il lui a été également impossible de s'assurer de quelle partie de l'Amérique elle est originaire. On pourrait peut-être conclure de là que le changement de patrie et la culture ont modifié assez les caractères de la plante, pour que celle-ci ne soit qu'une variété de celle indiquée par Kunth. Je ne crois pas qu'on puisse admettre une pareille opinion, car des caractères trop tranchés les distinguent pour qu'elles puissent, par l'effet des causes que j'ai indiquées, offrir de si grandes différences. Je ne connais l'*erythroxylon hondense* que par les descriptions. Mais en consultant celle-ci, nous voyons que M. de Candolle place les deux plantes dans des sections différentes du même genre; la section à laquelle appartient la plante de Kunth est caractérisée par des feuilles penninerves, dont les dernières nervures ne sont anastomosées qu'au sommet, et je n'ai vu dans le petit nombre de feuilles que je possède aucune trace qui indiquât une pareille disposition. Les nervures latérales donnent dans toute leur étendue des divisions qui se ramifient et s'anastomosent entre elles. Quant aux autres caractères présentés par le rameau et les fleurs, ils sont identiques avec ceux renfermés dans les descriptions de l'*er. coca*, et comme je l'ai dit précédemment, notre plante se rapporte exactement à la figure publiée par Cavanilles sous ce nom.

SCIENCES MORALES ET HISTORIQUES.

ESSAI HISTORIQUE ET CRITIQUE

SUR

LES MÉROWINGIENS D'AQUITAINE

ET

LA CHARTE D'ALAON;

Par M. J. BABANIS.

Lorsque dans les questions historiques longtemps incertaines une hypothèse se présente pour rendre raison des faits, et que venant en aide à des recherches infructueuses et à des efforts désespérés, elle jette une lumière inattendue sur des événements en apparence inexplicables; cette hypothèse, quelque fragile qu'en puisse être le fondement, est presque sûre de réussir auprès des esprits positifs, auprès de tous ceux qui aiment l'ordre dans les faits et les classifications rigoureuses. Mais si indépendamment de son utilité comme

élément de coordination, la solution nouvelle a encore l'avantage de donner subitement aux faits contestés une physionomie dramatique et originale, si elle a le bonheur de traduire en formules éloquentes des passions et des caractères longtemps obscurs, alors il n'y a pas de doute qu'elle ne séduise aussi les hommes d'imagination, ceux qui recherchent dans les faits le côté moral et l'élément psychologique, et qu'elle n'obtienne par eux une véritable popularité.

C'est ce qui est arrivé pour les Mérowingiens d'Aquitaine. Les événements relatifs à la Gaule méridionale ne présentaient, depuis le règne de Dagobert jusqu'à celui de Charles-le-Chauve, c'est-à-dire pour une période de deux siècles au moins, que des noms et des faits épars; ils laissaient une lacune incommode dans l'unité de l'histoire de France, et il n'y avait pas moyen de les faire rentrer dans le mouvement des tendances et des principes qui dominent les événements intérieurs, pendant cette période. Tout à coup la révélation de l'existence d'une dynastie mérowingienne dans les provinces d'Outre-Loire vient rétablir l'unité si longtemps interrompue : les résistances capricieuses, les passions mobiles des Aquitains, prennent l'aspect d'une manifestation nationale, et politique en temps. L'Aquitaine ne reste plus étrangère au drame karolingien, elle en devient au contraire un des personnages les plus importants, les plus actifs. Elle suit avec une jalouse rivalité le mouvement de la Gaule du Nord; elle l'arrête ou le précipite. Les noms propres, les hommes auxquels elle se rallie, au lieu d'être

perdus dans un vague désespérant, au lieu de ne représenter que des passions individuelles, deviennent des principes; et ces principes vivants ont le bonheur de se succéder de père en fils pendant plus de deux siècles, avec une imperturbable régularité.

On voit la lutte qui avait eu lieu dans le Nord entre les maires du palais et la royauté, se continuer dans le Midi, entre les Franks et les Aquitains, après la victoire de l'Ostrasie; et là encore on retrouve aux prises la dynastie légitime et l'usurpation, le droit et le fait. En considérant les choses sous un autre rapport et d'un point de vue plus élevé, on reconnaît dans ces événements l'antagonisme originel des vainqueurs et des vaincus, l'hostilité implacable des races, la répugnance des hommes du Midi pour les hommes du Nord. Comment se refuser à une hypothèse qui satisfait si généreusement à toutes les conditions, et dont le fondement historique n'exige, après tout, pour être admis, qu'un peu de bonne volonté?

Aussi la descendance mérowingienne des ducs d'Aquitaine de la première race ne paraît plus être maintenant l'objet d'un doute. Elle a passé dans tous les livres et jusque dans l'enseignement élémentaire, et c'est désormais un fait acquis à la science [1].

Quoique je sois persuadé que dans les sciences morales et historiques la démonstration d'une erreur est aussi utile et aussi importante que la découverte d'une

[1] Voyez les histoires de France les plus récentes, Sismondi, Michelet, des Michels, etc.

vérité, j'aurais hésité à réunir et à coordonner les preuves, qui, selon moi, démentent jusqu'à la dernière évidence l'existence des Mérowingiens d'Aquitaine, si cette question ne s'était pas rattachée à des recherches qui m'occupent depuis longtemps. Je sais qu'on est toujours mal reçu à réveiller des questions tombées pour ainsi dire de lassitude, et à venir contester des solutions qui avaient au moins le mérite d'offrir un honnête compromis entre la vérité et la fiction : les esprits n'aiment pas à être replongés dans l'incertitude, lorsqu'ils ont trouvé un moyen quelconque d'en sortir. Mais comme il ne m'était pas permis de n'avoir pas d'opinion sur des faits que je travaille à éclaircir, et que l'opinion aujourd'hui adoptée ne m'a point paru légitime, j'ai cru devoir risquer la mienne, afin de provoquer au moins une controverse dont je ferai toujours mon profit, quel que soit le jugement qui intervienne.

Toute l'hypothèse de la filiation des Mérowingiens d'Aquitaine reposant sur la Charte d'Alaon, je serai obligé de discuter la valeur de cet acte, auquel des hommes que je respecte pour leur science et leur caractère ont accordé une entière confiance [1]. Le plus éminent d'entre eux, M. Fauriel, est convenu, il est vrai, que cette Charte avait été interpolée, et que,

[1] Consultez pour ce qui concerne la Charte d'Alaon, de Aguirre, Concil. Hispan. T. III. p. 131-38. — Histoire de Languedoc. T. I. p. 338, et preuves. — La Fontenelle de Vaudoré, dissertation sur la Charte d'Alaon. — M. Fauriel, Histoire de la Gaule méridionale. T. III. p. 4, et notes à la fin du volume.

dans tous les cas, elle ne devait être acceptée que comme la copie modifiée d'un titre plus ancien : mais quant à l'authenticité de l'acte en lui-même, quant à la vérité des faits qui y sont rappelés, il n'a pas cru possible de les contester, et il s'est retranché dans cette objection finale, qu'on ne saurait, quelque effort qu'on y fit, deviner dans quel but un tel acte aurait été supposé, ni qui aurait pu avoir intérêt à l'imaginer. J'avoue, pour mon compte, que cette dernière objection me paraîtrait absolument inadmissible ; car s'il résultait de la contexture même de l'acte, qu'il est de beaucoup postérieur aux événements qu'il rappelle, et qu'il a été fabriqué après coup, soit d'après des traditions anonymes, soit avec des fragments dénaturés, mais reconnaissables encore, de chroniques du moyen-âge, cela suffirait, je pense, pour en détruire la valeur.

Vainement ajouterait-on qu'après tout, les faits réunis dans la Charte d'Alaon ne se trouvent pas là seulement, et qu'ils auraient pu, à *très-peu de chose près*, être connus sans elle : il serait facile de répondre d'abord que le *très-peu de chose* dont il est question porte précisément sur le fait capital, c'est-à-dire sur les rapports des ducs d'Aquitaine soit entre eux, soit avec les Mérowingiens ; ensuite, qu'il faut examiner quelle peut être l'autorité des témoignages que l'on prétend conformes à la Charte, et rechercher si ce ne seraient pas là précisément les *sources* véritables, les données sur lesquelles auraient travaillé les auteurs de cette Charte. Quant à la question de savoir par qui, dans

quel temps, pour quelle raison un pareil document aurait été fabriqué, ce peut être là une affaire de curiosité, et avec du loisir et de la bonne volonté il serait possible d'arriver à cet égard à des conclusions plus ou moins ingénieuses : mais à coup sûr ce ne serait plus une objection, dès que la fausseté du titre serait reconnue.

I. Afin de procéder régulièrement dans cette discussion, il faut réunir et rapprocher d'abord, comme dans un tableau synoptique, les témoignages historiques relatifs aux ducs d'Aquitaine, abstraction faite de la Charte. Je vais donc, en quelque sorte, rétablir la question au point où elle s'était arrêtée lorsque les auteurs de l'histoire de Languedoc exhumèrent ce prétendu titre de la collection du cardinal de Aguirre.

Les témoignages des chroniqueurs signalent l'existence de plusieurs ducs ou princes, soit d'Aquitaine, soit de Vasconie, depuis la treizième année du règne de Dagobert jusqu'à la cinquième de celui de Charles-le-Chauve, où la Charte est censée avoir été rédigée, c'est-à-dire depuis l'année 635 jusqu'à l'année 845. Nous trouvons d'abord *Sadrégisile*, dont la mort est rapportée à l'année 635 [1]; *Bertrand* et *Boggisus*, qui auraient régné pendant la mairie d'Ebroïn (675) [2]; *Félix* et *Lupus* [3], qui auraient commandé dans l'Aqui-

[1] Aimoin. Chronic. c. 28.

[2] Acta S. Huberti. Surius. 3 nov. — Sigebert. Gemblac. ad ann. 711.

[3] Mirac. S. Martialis. Bolland. 30 jun. — Roderic. Tolet. l. III. p. 186.

taine, concurremment avec les deux derniers; *Hubert*, fils de *Bertrand*, et connu par sa sainteté; *Eudon*, *Hatton* et *Hunald* [1], cités entre les années 711 et 745; *Waïfer*, *Rémistan*, *Artalgarius*, *Ictérius*, *Mancion*, *Hunald* encore et *Lupus*, entre les années 745 et 769. Depuis cette dernière date jusqu'à l'année 787, nous ne rencontrons aucun nom qu'on puisse rapporter à des chefs d'origine aquitanique. De 787 à 801, un seul se présente, c'est celui d'*Adalaric*, chef vascon, exilé par Charlemagne [2]; de 801 à 815, il n'y en a non plus qu'un, celui de *Lupus-Sanctius*, qui accompagne Louis-le-Débonnaire au siége de Barcelonne [3]. De 815 à 819, nous en trouvons davantage; ce sont: *Sighiwinus*, *Garsimirus*, *Lupus-Centullus*, *Garsindus*, tous rebelles à Louis-le-Débonnaire, et qui périssent dans leur révolte ou sont punis de l'exil. Enfin de 819 jusqu'à l'année 845, les princes non plus aquitains, mais vascons seulement, que l'on rencontre dans l'histoire comme *Aznar*, comte de Jacca, *Sanche-Sancion*, *Inico-Arizta*, ne tiennent par aucun lieu direct à ceux qui précèdent [4]; et quant à ceux dont les noms ne se rencontrent que dans la Charte d'Alaon, comme *Lupus II*, fils de Waïfer, *Wandrégisile*, *Walchigise*, *Donat*, *Lupus*, *Centullus-Lupus*, *Atto*, *Antonius*, *Bernhartus*, leur authenticité dépendra de celle du do-

[1] Script. rer. Francic. T. IV. *passim*.
[2] Vita Lud. Pii, Astron. c. 11.
[3] Erm. Nig. Carm. ap. Script. rer. Franc. T. VI.
[4] Eginhard. Ann. ad. ann. 822.—Erm. Nig. Carm. I.—Adhem. Cabann. — Roder. Tolet.

cument dans lequel nous les trouvons : c'est une question secondaire qui suivra le sort de la question principale.

Il y a une observation préliminaire à faire sur la liste que je viens de dresser, relativement au degré de confiance que méritent les auteurs qui en ont fourni les éléments, et à l'authenticité des noms qu'elle présente.

Les documents auxquels ces noms ont été empruntés, sont de deux natures : les premiers qu'on peut appeler proprement historiques, tels que les continuations de Fredegher, les annales d'Eginhard, celles de Metz, de Saint-Bertin, de Fontenelle et de Moissac, méritent autant de confiance qu'il est possible d'en accorder aux annalistes du moyen-âge. Les seconds ont un caractère absolument différent : ce ne sont plus des histoires, des chroniques; mais des vies de saints, des légendes recueillies dans les martyrologes d'après des traditions populaires, et qui quelquefois se sont glissées dans les compilations de chroniqueurs peu éclairés, et comparativement récents, comme Sigebert de Gemblours. On comprend que ceux de la dernière classe ne doivent être acceptés qu'avec une extrême réserve. Plus ils paraissent explicites et abondants sur des faits et des époques où les autres sont muets, et plus il y a lieu de s'en défier. Comment admettre, en effet, que les ignorants et crédules rédacteurs de ces actes anonymes, eux qui écrivirent souvent loin des lieux où les faits s'étaient passés, aient eu à leur disposition des archives inconnues aux hommes politiques et

aux abbés des riches monastères, qui seuls alors s'occupaient de laisser des mémoires et des titres pour l'avenir?

La distinction que je fais ici ne sera je pense refusée par personne. Or, il en résulte par rapport aux princes aquitains ou vascons nommés plus haut, que ceux dont l'existence est authentiquement et historiquement prouvée, sont *Sadrégisile* en 635, *Eudon* de 720 à 735 : *Hatton, Hunald, Rémistan, Waïfer, Mancion, Hunald* encore, et *Lupus*, dans l'intervalle de 735 à 769. *Adalaric, Lupus-Sanctius, Garsimirus, Lupus-Centullus* et *Garsindus*, de 769 à 819. Quant aux autres, ils ne sont mentionnés que dans des compilations d'une sincérité plus que suspecte, ou bien ils se trouvent mêlés aux faits de l'histoire d'Aquitaine, sans qu'on puisse établir aucun rapport direct entre eux et les autres chefs vascons ou aquitains.

II. Maintenant, quelles sont les relations de parenté ou d'alliance qui ont pu exister entre tous ces princes, d'après le témoignage des historiens qui nous parlent d'eux?

Nous devons reconnaître premièrement que nulle chronique, nulle autorité si indirecte qu'elle fût, ne les rattachait à la dynastie mérowingienne. De l'aveu de tous les chroniqueurs, le royaume d'Aquitaine, accordé à Charibert par son frère Dagobert, s'éteint avec son premier possesseur qui ne laisse qu'un fils au berceau, lequel encore meurt peu après lui, victime, d'après l'opinion des contemporains, de l'ambition de son oncle. Il n'est pas question davantage de l'alliance de

Charibert avec les seigneurs vascons ou eusks qui régnaient entre la Garonne et les Pyrénées, ni de son mariage avec *Ghisèle*, fille d'*Amandus*, second duc des Vascons; et les Mérowingiens d'Aquitaine sont censés, pour tout le monde, finir avec l'enfant *Hilderike*, fils de Charibert. Les chroniques frankes ne s'occupent plus de cette région ni de ses chefs, à partir de la mort de Dagobert : ils deviennent étrangers en quelque sorte à la monarchie, et, lorsque un siècle après, le duc *Eudes* ou *Eudon*, auteur d'une dynastie de princes aquitains, paraît sur la scène, il ne vient à l'esprit de personne de retrouver ou de reconnaître en lui le représentant de la branche cadette des Mérowingiens, l'héritier légitime de Dagobert et d'Amandus.

On a beau explorer les sources, on ne trouve pas un seul mot sur l'origine royale des princes issus de Eudes : on dirait que les historiens se sont concertés pour n'en rien laisser soupçonner. Or, dans l'hypothèse de la réalité de cette origine, le silence des historiens ne pourrait s'expliquer que de deux manières : ou bien la descendance mérowingienne de Eudes était un fait si connu, que nul des historiens qui ont parlé de lui n'aurait cru nécessaire de la rappeler; ou bien elle était si complètement oubliée au VIe et au VIIe siècles, qu'ils sont tous restés dans la même ignorance à cet égard. Mais la première supposition est inadmissible; car on ne peut pas croire que, malgré leur brièveté habituelle, les écrivains des VIIIe, IXe, Xe et XIe siècles n'eussent pas parlé, même indirectement,

d'un fait de cette importance : et la seconde n'est pas plus fondée, puisque nous voyons, par la Charte même, qu'au IXe siècle on était parfaitement au courant de cette tradition précédemment oubliée, et que l'on pouvait suivre jusque dans ses moindres ramifications une généalogie aussi compliquée.

Les défenseurs de l'hypothèse que je combats répondent que le silence des historiens a pu être le résultat d'une fraude préméditée, d'une omission volontaire, ces écrivains ayant hésité à rappeler un fait peu honorable pour les Karolingiens sous la domination desquels ils écrivaient, et qui était de nature à compromettre leur *légitimité*. Ils ajoutent qu'il n'y aurait, après tout, rien que de très-naturel à ce que la tradition de la descendance royale des princes aquitains, qui avait dû se conserver intacte dans le Midi, eût été ignorée des chroniqueurs, qui presque tous ont écrit dans les provinces d'Outre-Loire. Ces réponses n'ont absolument aucune valeur : sans entrer dans une discussion de détails, je me contenterai de faire remarquer, 1° que, d'après la Charte d'Alaon elle-même, l'origine des princes aquitains était un fait notoire, un fait que les princes karolingiens reconnaissaient eux-mêmes en présence de toute leur cour dans une circonstance solennelle, et qui par conséquent n'aurait pas plus été ignoré hors de l'Aquitaine que dans cette province ; 2° que tous les chroniqueurs, hors un seul (Fredegher), ayant écrit après 845, c'est-à-dire après l'aveu public fait par Charles-le-Chauve de la filiation des Mérowingiens d'Aquitaine, il n'y avait pas de rai-

son pour qu'ils se montrassent plus politiques ou plus dissimulés que les Karolingiens eux-mêmes.

Mais ce n'est pas assez que les historiens nous laissent ignorer par quels liens Eudes et ses ancêtres se rattachaient aux Mérowingiens ; ils ne nous fixent encore que très-imparfaitement sur les relations de parenté qui ont existé entre Eudes et les princes aquitains ou vascons, venus après lui. Et d'abord la date de la mort de ce prince reste incertaine : elle flotte entre les années 728 et 735 [1]; et si l'on s'est accordé à la placer à cette dernière époque, c'est d'après de pures conjectures. Par rapport aux descendants d'Eudes, l'embarras est autrement grand : la plupart des chroniqueurs lui donnent deux fils *Hunald* et *Waïfer:* et quant à ce *Rémistan,* oncle de Waifer, dont il est question dans la continuation de Fredegher et dans le recueil de Duchesne, il paraîtrait avoir été plutôt frère que fils du duc Eudes.

Hatton, ce personnage si parfaitement inconnu et dont la Charte voudrait faire un fils de Eudes et un frère d'Hunald, n'a laissé d'autre trace dans l'histoire que son nom : il faut recourir à la légende pour apprendre quelque chose de lui.

Je dois cependant ajouter, par rapport à Rémistan, que la chronique d'Adémar de Chabannes le désigne en un endroit, en un seul, il est vrai, comme fils d'Eudes, *filius Iudonæ*. Si l'on prend à la rigueur cette

[1] Cf. Ann. Lambec. seu Fulden. — Ann. Til. — Sigeb. Gembl. Chronic.

leçon unique *filius,* il est évident que Waïfer ne pourra plus être fils de Eudes, car il eût été le frère de Rémistan, c'est-à-dire de son oncle, et l'on ne devra plus le considérer que comme le petit-fils de Eudes. Dans ce cas il y aurait nécessité de placer une génération, un degré intermédiaire entre Eudes et lui : et Hunald, son prédécesseur immédiat, se présenterait naturellement pour remplir la place vacante. Mais Adémar ne dit nulle part que Waïfer ait été le fils de Hunald ; et de ce que celui-ci a régné avant l'autre, il ne s'ensuit pas qu'il ait été son père ; il pouvait fort bien être son frère aîné, et Rémistan, dans cette hypothèse, aurait été l'oncle de tous deux. Si l'on fait attention qu'il n'y a qu'une seule chronique qui appelle Rémistan *fils de Eudes,* on conviendra qu'il serait par trop arbitraire de fonder sur une expression isolée et sur une indication aussi informe que celle de *filius Iudonæ,* tout un système de généalogie. Il faut remarquer ensuite, et ceci n'est pas une faible autorité, que Sigebert de Gemblours, qui puise aux mêmes sources qu'Adémar de Chabannes, et qui appelle constamment Rémistan oncle de Waïfer, ne répète pas les mots *filius Iudonæ,* et ne dit pas un mot d'où l'on puisse conclure qu'il ait été fils d'Eudes plutôt que son frère. Il est évident même que pour Sigebert, Eudes était le frère de Rémistan et le père de Waïfer et d'Hunald [1].

Quoi qu'il en soit, la fin du règne de Hunald de-

[1] Vaïferus filius Eudonis ducis Aquitaniæ, iram Pippini incurrit, etc. Sigeb. Gembl. ad ann. 758.

meure indécise entre les années 742–745, et les chroniques ne disent pas si ce fut une abdication volontaire ou forcée, plutôt qu'une mort violente ou naturelle, qui le fit disparaître de la scène. On pourrait induire de quelques termes des historiens, que Pépin le priva de son duché qui aurait été transféré à Waïfer : mais ce n'est là qu'une conjecture sur laquelle je ne m'arrête pas; j'ai assez à faire dans ce moment de combattre celles des autres sans en proposer moi-même.

Ce nom de Hunald revient, encore une fois, la dernière année de la guerre d'Aquitaine, après la défaite et la mort de Waïfer : il est question d'un dernier mouvement tenté sous Charlemagne par un chef appelé Hunald, qui essaie de soulever les Aquitains, et qui est livré à Charles par *Lupus*, duc de Vasconie. Or, ce Hunald était-il le même que celui qui avait déjà régné, ou bien était-ce un autre? Pas un mot dans les historiens qui nous autorise à adopter la première hypothèse préférablement à la seconde. Je me trompe; un annaliste le désigne par ces mots significatifs : *Hunaldus quidam regnum affectans*, ce qui exclut tout rapport d'identité, de parenté même avec l'autre personnage du même nom [1]. Ici, je ne peux m'empêcher de faire observer que ceux qui aiment mieux voir dans Hunald le père que le frère de Waïfer, s'exposent à de graves objections, lorsqu'ils le

[1] Eginharti Annales, ad ann. 769. — En citant ce passage dans une note, M. Fauriel a supprimé le *quidam*. Voy. T. III. p. 306.

font reparaître sur la scène après la mort de son fils. Comment croire qu'un prince qui, en 745, cédait ses états à un fils capable de les défendre, et devait par conséquent avoir dépassé l'âge moyen de la vie, vienne, vingt-quatre ans plus tard, en 769, c'est-à-dire dans une vieillesse avancée, se faire le soutien d'une cause perdue, et recommencer cette guerre de partisan à laquelle son fils n'avait pu tenir? Et que serait-ce si, adoptant jusqu'au bout les traditions les moins authentiques, l'on ajoute que ce vieillard qui n'a rien de plus pressé, après sa résurrection, que de reprendre sa femme, réussit de plus à tromper la surveillance de Charlemagne et court aventurier octogénaire jusqu'en Lombardie, où il vit encore assez pour attendre l'arrivée des Franks devant Pavie, et se faire lapider par suite de son obstination à défendre la ville [1]?

Maintenant, quel était ce Lupus qui livra le dernier Hunald à Charlemagne en 769? Son nom semblerait indiquer un Gallo-romain ou un Ibero-aquitain, quoique ce put être aussi un homme d'origine gothique ou franke, dont le nom *Wulf* ou *Wulfoald* aurait été traduit ou latinisé en celui de *Lupus* [2]. Ce qu'il y a de positif, c'est que rien ne peut faire soupçonner qu'il ait appartenu, de près ou de loin, à la famille d'Eudes et de Waïfer. Les annalistes le dési-

[1] Sismondi. T. II. p. 223. — Fauriel. T. III. p. 305 *et seq.* — Hist. de Languedoc. T. I. p. 488.

[2] Au xive siècle les Italiens avaient traduit le nom de Conrad *Wulfart*, l'un des généraux de Louis de Hongrie, en celui de *Lupo*. Bonfinii Decad. II. l. x. p. 263.

gnent vaguement comme un homme puissant chez les Vascons et non chez les Aquitains, et ce sont les menaces de Charlemagne, bien plutôt qu'une haine personnelle, qui le décident à trahir l'hospitalité en remettant le fugitif aux mains du prince frank [1]. Dans tous les cas, sa parenté avec Eudes, avec Waïfer, avec les princes mérowingiens, ne ressort d'aucun monument historique. Je dirai la même chose des chefs vascons, dont les noms se rencontrent dans les événements postérieurs : *Adalaric*, qui se révolte contre Charlemagne en 787; *Sighiwinus*, qui fut privé par Louis-le-Débonnaire du comté de Gascogne ou de Bordeaux, en 815; *Garsimirus*, qui se révolta aussi et fut tué la même année; les deux frères *Garsindus* et *Lupus-Centulli*, dont l'un est tué en 816, et l'autre exilé en 819; enfin *Aznarius*, *Sanche-Sancion*, *Arnaldus*, tous ces princes, tous ces rebelles, sont donnés par les chroniqueurs comme étrangers à ceux qui précèdent, et nul ne voit en eux les représentants des diverses branches d'une même famille. Ce sont des noms épars, des personnages qui sortent un moment de l'obscurité pour y rentrer aussitôt; leur race, leur patrie, leurs ancêtres, leur descendance, tout reste problématique, et le champ serait ouvert de tous côtés aux conjectures, si pour des faits de ce genre les conjectures étaient de quelque valeur.

[1] Ad quem Rex missâ legatione jubet sibi perfugam reddi, et conditione mandatâ, *ut si dicto non obediret, sciret se bello Vasconiam ingressurum, neque indè priùs digressurum quàm illius inobedentiæ finem imponeret*. Egin. Ann. ad ann. 769.

III. Tels étaient la confusion et le désordre dans lesquels apparaissaient tous ces défenseurs plus ou moins légitimes, tous ces martyrs plus ou moins regrettables de la vieille Aquitaine, lorsque les auteurs de l'histoire de Languedoc, s'appuyant sur la Charte d'Alaon, les présentèrent comme les descendants des Mérowingiens, comme les héritiers d'une dynastie tombée, et les champions d'une cause malheureuse. Il faut convenir que si l'authenticité de ce document était prouvée, jamais plus heureuse révélation ne serait venue dénouer une énigme historique. En effet, le rédacteur de la Charte a dû, de toute nécessité, posséder des renseignements, des mémoires secrets qui manquaient à tous les autres écrivains, soit ceux qui sont venus avant lui, soit ceux qui sont venus après. Rien ne l'embarrasse, rien ne l'arrête au milieu des incertitudes les plus ténébreuses. Grâce à lui, il n'est aucun des personnages aquitains, pour si fugitivement qu'il soit mentionné dans l'histoire de la période karolingienne, qui ne reprenne son rang et ses droits : ils viennent l'un après l'autre se poser avec un ordre admirable sur les divers rameaux de l'ordre généalogique dressé tout exprès pour eux. Enfin il n'est pas de nom cité dans les longues guerres de l'Aquitaine avec les princes de la deuxième race qui ne trouve son emploi, et ne remplisse un degré quelconque dans cet inappréciable monument de l'état civil aux VIIe, VIIIe et IXe siècles.

C'est donc là le titre qui sert aujourd'hui de fondement à l'histoire de la Gaule méridionale pendant ce long intervalle, et j'ai déjà dit que cette Charte

avait pour elle de grandes garanties : d'abord celle des savants Bénédictins qui l'ont ressuscitée, ensuite celle d'un des érudits les plus complets et les plus ingénieux de notre temps, M. Fauriel. C'est beaucoup : pourtant elle a contre elle une autorité plus grande encore, je veux dire la sienne propre.

Les arguments de M. Fauriel peuvent se réduire aux suivants :

1° La Charte s'accorde en beaucoup de points avec les chroniques contemporaines, et ne rapporte presque des faits qui pourraient être connus indépendamment de son témoignage ;

2° Ces faits se trouvant épars dans un grand nombre de chroniques et de biographies particulières que nul écrivain n'aurait pu réunir au moyen-âge, il faut admettre que le rédacteur de la Charte qui les a signalés tous, les connaissait d'après la notoriété publique de son temps, c'est-à-dire du IXe siècle, et que le fond de sa narration, qu'un faussaire n'aurait pu ni inventer ni emprunter d'ailleurs, doit rester comme vrai, confirmé qu'il est par des témoignages à peu près contemporains ;

3° Le but d'une supposition gratuite ou intéressée étant impossible à concevoir, il ne reste qu'à considérer la Charte comme authentique, en admettant toutefois que, par l'effet de transcriptions successives, la copie qui en reste a pu être modifiée quant au langage et à la forme, sans que le fonds en souffrît [1].

J'ai reproduit, je crois, les arguments de M. Fau-

[1] M. Fauriel. T. III. p 524.

riel, avec l'exactitude et la fidélité dont il a lui-même donné l'exemple, en résumant les objections de ses adversaires. A mon avis, ces arguments n'ont qu'une bien faible valeur en présence des faits, et dans la réfutation que j'y opposerai, j'espère démontrer :

1° Que les auteurs et les documents avec lesquels la Charte d'Alaon paraît s'accorder pour les faits de l'histoire d'Aquitaine, n'ont eux-mêmes aucun caractère d'authenticité et ne pourraient pas, seuls, être employés comme des témoignages historiques; que d'ailleurs ils ne disent sur ces faits rien d'assez explicite, pour qu'on en doive inférer la réalité des détails contenus dans la Charte;

2° Que tout concourt à établir que la Charte d'Alaon a été fabriquée du XIVe au XVIIe siècles, soit au moyen des documents et des passages dont je viens de parler, soit d'après les traditions des légendes aquitaniques et espagnoles;

3° Que pour ce qui est du fonds, la Charte d'Alaon pèche continuellement contre la vraisemblance, tandis que pour le style et les caractères extérieurs, elle est en désaccord formel avec l'époque qui lui est assignée par sa date.

Je ne parle pas de la dernière objection de M. Fauriel, j'y ai déjà répondu.

Avant d'entrer dans le détail des faits, qu'on me permette d'insister sur l'opinion que je viens d'avancer, relativement à la valeur des témoignages qui paraissent conformes à la Charte d'Alaon.

Il est remarquable que les seules autorités qu'on

pourrait invoquer en faveur de cet acte, appartiennent toutes à une classe de documents dont la sincérité est infiniment suspecte, au point de vue historique, je veux dire à la classe des biographies particulières, des légendes, des vies de saints. Dans ces dernières années, des écrivains renommés, entre autres MM. Guizot, Aug. Thierry et Fauriel, ont tiré de ces sources douteuses un parti neuf et légitime en même temps, pour animer des tableaux de mœurs et reproduire en quelque sorte le coloris et les costumes des premiers siècles de notre histoire. Mais il n'est personne qui ne connaisse le danger qu'il y aurait à considérer ces documents comme des chroniques véritables, comme des monuments historiques. Ce que je dis là est d'une vérité triviale, quoique l'exemple des savants que je viens de nommer, ait porté la foule des imitateurs à exploiter ce genre d'écrits beaucoup plus qu'il n'aurait fallu dans l'intérêt de la science. C'est là qu'on trouve la généalogie troyenne des Mérowings à partir de Priam; le nom *grec* de *Franks* donné à une peuplade germanique par *Valentinien Ier*; la généalogie mérowingienne des Karolings à partir de Blithilde, fille de Clother Ier; l'histoire de *l'expulsion de Charlemagne par son père*, sa retraite à *la cour du roi de Tolède Galafrius*, et mille autres rêveries du même genre. C'est donc au moins une bizarrerie si ce n'est pas un malheur, que, pour donner quelque créance aux détails contenus dans la Charte d'Alaon, il faille perpétuellement s'appuyer sur des autorités de cette force.

Ainsi, pour l'existence des deux Mérowingiens qui combleraient l'immense lacune observée entre Charibert et Eudes, c'est-à-dire pour les règnes de Bertrand et Boggisus (631-719), il est convenu que nous n'avons, après la Charte d'Alaon, que des témoignages recueillis dans les actes des saints ou dans des légendes absolument fabuleuses. Mais ce n'est pas seulement à l'endroit de ces princes que l'on rencontre une édifiante conformité entre la Charte et les sources les moins authentiques. Je vais analyser ce document, dès le début de sa généalogie, en le comparant d'une part avec l'histoire, de l'autre avec les sources dont je parle, et l'on sera bientôt fixé, j'imagine, sur l'origine de cettte concordance. D'ailleurs les impossibilités, les contradictions naîtront à chaque pas, et les textes mêmes qu'on a invoqués jusqu'ici pour la Charte serviront précisément de pièces de conviction contre elle.

IV. Wandrégisile, descendant prétendu d'Hatton, ayant légué tous ses biens au monastère d'Alaon[1], l'abbé Obbonius, de concert avec les quatre fils de Wandrégisile, se présente en 842 devant Charles-le-Chauve, résidant dans son palais de Carisiacum, et demande, aux termes de la donation, d'être mis en possession de tous les biens qui avaient appartenu jusqu'à ce moment aux ducs d'Aquitaine et de Vasconie, dont

[1] Le monastère d'Alaon ou Alagon, au diocèse d'Urgel, dans le comté de Pailhars, est devenu ensuite le monastère de l'O. — Davezac-Macaya, Hist. du Bigorre. T. I. p. 130, aux notes.

Wandrégisile descendait. Mais Charles-le-Chauve, procédant dans cette circonstance avec l'exactitude d'un tabellion de village et la sagacité d'un canoniste, attend trois années entières, on ne sait pourquoi, avant de se prononcer. Il ne délivre le diplôme qu'en 845, et la conclusion de ce factum si incroyable de la part du prince auquel on l'attribue, si éloigné des habitudes et des idées de l'époque dont il porte la date, c'est que Wandrégisile, représentant d'une branche cadette des anciens ducs d'Aquitaine et de Vasconie [1], n'a pu valablement se porter pour héritier de la branche aînée, dont les propriétés avaient été dévolues à la couronne par suite de la félonie de ses membres; de telle sorte que les libéralités du testateur devront être réduites à ses biens propres. Or, ces biens propres énumérés dans la Charte c'étaient les églises des lieux de *Arennus*, de *S. Stephano*, de *Malleo*, de *Auleto*, de *Rochetâ*, de *Viniallo*, de *Zalverâ*, de *utrâque Zopeyrâ*, de *Pardiniellâ*, de *Castannariâ*, de *Cornudiellâ*; les églises du lieu de *Vandres*; enfin les maisons de *Jacca*, que Wandrégisile possédait du chef de sa femme, la comtesse *Marie*, fille et héritière d'*Asinarius*, qui aurait été fait comte de cette ville, après qu'elle eut été prise sur les Maures. Cette décision du roi des Franks est

[1] Ex secundâ Eudonis lineâ seu generatione, nempè Hattonis... (Charte d'Alaon). Ces expressions sont appliquées à Lupus I : Wandrégisile, qui était son neveu par *Artalgarius*, était aussi *ex secundâ lineâ*. Il n'est pas nécessaire de signaler l'anachronisme que ces termes de feudiste et de généalogiste forment avec la date de la Charte.

motivée en droit et en fait, absolument comme un arrêt de parlement ou de cour royale, et certes, en 845, peu de savants eussent été capables de l'effort qu'on attribue à Charles-le-Chauve. Il est permis de douter qu'il y eut à sa cour un seul homme en état de dresser la Charte qu'on veut qu'il ait souscrite, à moins de quelque révélation particulière. Voyons si la révélation a eu lieu, et si l'on a toujours fait parler le prince conformément à la vérité.

Le prince remonte jusqu'aux premiers ducs connus de la Vasconie et de l'Aquitaine, pour établir le point de droit relativement aux propriétés des Mérowingiens dans ces deux provinces. En ce qui concerne particulièrement la Vasconie, il suppose que Charibert, créé duc ou roi de la Gaule méridionale par son frère, ayant épousé *Ghisela,* fille du duc des Vascons *Amandus,* les fils de Charibert et de Ghisèle (Hildérike, Bertrand et Boggisus), en devinrent propriétaires à leur tour, après la mort de leur père et de leur aïeul maternel.

En effet, la reine Ghisèle, d'après la Charte, aurait été fille d'Amandus, et Amandus lui-même aurait été mari d'*Amantia* et gendre de *Serenus,* duc d'Aquitaine, lequel Serenus aurait succédé en cette qualité à Sadrégisile. Deux mots d'explication sur ces noms d'*Amantia* et de *Serenus* feront connaître la fausseté de cette généalogie, et la source où la Charte a puisé.

Il y a eu, comme chacun sait, vers le temps où l'on dit qu'Amandus gouvernait la Vasconie, un saint du même nom que lui, lequel, avant d'être évêque de Maëstricht, avait, d'après la légende, travaillé long-

temps à la conversion des Vascons, représentés comme des infidèles et des idolâtres. Cet Amandus, fondateur de la célèbre abbaye de Moissac, eut des démêlés avec Dagobert, et fut porté, malgré ce prince, au siége épiscopal qu'il illustra. Or, il se trouve que ces noms de *Serenus* et *Amantia* se rencontrent précisément dans la vie du saint, avec cette seule différence que ce sont ceux de son père et de sa mère, de telle sorte que *Serenus* et *Amantia* qui dans la Charte désignent le père et la fille, désignent dans la vie du saint, le mari et la femme [1]. Il est évident que les chroniqueurs et les légendaires ont confondu ce qui regardait le saint et ce qui regardait le duc, et qu'ils ont pris l'un pour l'autre : maintenant de quel côté est la vérité? Est-ce la Charte qui a raison, et les hagiographes ont-ils tort? Pour moi qui ne doute point qu'au temps de Charles-le-Chauve, le nom des parents du duc Amandus ne fut complètement oublié, je regarde comme certain que la Charte, pour donner un fondement à son hypothèse, ne s'est fait aucun scrupule de copier les légendes.

V. Les illustres auteurs de l'histoire de Languedoc

[1] Cæterum de villis... quas dux Amandus... reginæ Giselæ filiæ... reliquit, cum eis quæ a matre *Amantia* et à *Sereno* quondam Aquitaniæ duce, avo, tenuit prædicta Gisela regina, nullatenus possumus... confirmare. Charte d'Alaon. — Amandus igitur sanctissimus atque religiosissimus, Aquitaniæ partibus, haud procul à maris oceani littore ex christianis atque *inclytis* parentibus editus puer est. Pater ejus *Serenus* nomine, genitrix vero *Amantia* vocabatur... Ex vitâ S. Amandi, Duchesne. T. I. p. 645. — Script. rer. Franc. T. III. p. 532.

avaient entrevu la confusion que je viens de signaler au sujet d'Amandus. Mais obstinément attachés à la défense de la Charte d'Alaon qui formait la base de leur œuvre, ils ont employé un procédé facile et peu coûteux pour se tirer d'embarras, et ce qui est bien plus habile, pour mettre de leur côté les témoignages qui leur sont le plus contraires. Ce procédé consiste d'abord à infirmer l'autorité de tous les documents qui ne s'accordent pas avec leur opinion, chroniques, légendes, histoire, etc., et ensuite à altérer sans scrupule le sens des pièces qu'ils analysent, pour en tirer ce qui n'y est pas.

Ainsi, ils s'emparent des actes de Saint-Amand pour appuyer l'alliance de Charibert avec Ghisèle, et l'existence de Serenus et d'Amantia; voici leurs termes : « Serenus, duc d'Aquitaine, et Amantia son épouse, *aïeux* de Ghisèle, femme de Charibert, roi de Toulouse, nous sont connus *d'ailleurs* par la vie de Saint-Amand, évêque de Maëstricht, leur fils. Le temps où ce saint, *qui était oncle de Ghisèle*, a vécu, s'accorde avec la Charte... » Malheureusement il n'y a pas dans tout cela un mot de vrai. 1° La Charte porte expressément que Serenus était *l'aïeul*, et Amantia *la mère* de Ghisèle : « *cum eis quæ à* matre Amantiâ *et à* Sereno *quondam Aquitaniæ duce* avo, *tenuit prædicta Gisela.* » On ne pouvait dire d'une manière plus claire qu'Amantia était la fille de Serenus : n'importe, les Bénédictins en font sa femme, de sorte que tout en ayant l'air de défendre la Charte, ils la désavouent eux-mêmes dans une de ses plus importantes assertions;

2° les parents de Saint-Amand sont donnés par la légende comme de simples seigneurs du pays d'Herbauge (*Arbatilicensis pagi*), et non pas, il s'en faut bien, comme souverains de l'Aquitaine et de la Vasconie [1]; 3° la concordance des temps dont parlent les Bénédictins ne signifie absolument rien, dès que la parenté est démentie. D'ailleurs on sait comment les légendaires et les hagiographes alongent ou raccourcissent à volonté la vie des individus. D'après eux, Saint-Amand aurait vécu un siècle à peu près (559-649); et c'est un espace assez large pour se prêter à tous les rapprochements.

Mais j'ai un autre doute relativement à l'authenticité du personnage d'*Amandus*, et j'irais jusqu'à dire qu'il n'a jamais existé de duc de Vasconie qui ait porté ce nom. En effet, au moment de la mort de Clother II (628), c'était un leude frank, *d'origine saxonne*, nommé *Aighinanus*, qui gouvernait la Vasconie; et cet Aighinanus, qui avait eu une révolte des Vascons à apaiser l'avant-dernière année du règne de Clother, en 627, nous le voyons encore employé par Dagobert dans la grande expédition qui eut lieu neuf ans après, en 636, pour faire rentrer dans l'obéissance les Vascons soulevés de nouveau. Il n'y a pas de doute que ce soulèvement n'eut pour cause l'intention manifestée par Dagobert, de faire administrer par des officiers franks les provinces d'Outre-Loire, et spécialement les pays situés entre la Garonne et les

[1] Acta SS. Bolland. 6 febr.

Pyrénées. Cette expédition ayant dévasté la Vasconie, il fallut que les montagnards se résignassent, et l'année suivante leurs seigneurs (*seniores*) allèrent à Clichy pour y prêter le serment de fidélité entre les mains du Roi.

Je ferai maintenant remarquer que les chroniqueurs ont écrit diversement le nom du duc de Vasconie dont je viens de parler. Ils l'ont appelé *Aighinanus*, *Agino*, *Aighinanes*, *Anianus*, *Ainandus*, et l'on conviendra que de cette dernière forme à celle d'*Amandus* il n'y a pas une fort grande distance : il ne s'agit que d'un point à effacer pour opérer la métamorphose. Je dirai ensuite que la forme *Amandus* ne se trouve qu'*une seule fois* dans Aimoin, et que ce nom n'est accompagné d'aucun détail qui puisse faire supposer que cet Amandus était un chef national des Vascons, plutôt qu'un officier du roi frank. Aimoin dit simplement que les *seniores* de la Vasconie allèrent à Clichy avec le duc Amandus, *cum duce Amando*, et que là ils furent saisis d'une terreur panique qui les poussa à chercher un asile dans la basilique de Saint-Denys; après quoi le roi reçut leur hommage et leur permit de retourner chez eux [1].

Devons-nous maintenant considérer Ainandus et Amandus comme un seul et même personnage, ou comme deux individus distincts? Ma conviction, à moi, c'est que les auteurs de la Charte, abusés par la leçon fautive d'Aimoin, ont adopté avec empres-

[1] Aimoin. c. 31.

sement ce duc Amandus, qu'ils confondaient à dessein avec le saint le plus illustre de l'Aquitaine. Le seul et unique gouverneur qu'aurait eu la Vasconie, de 628 à 638, ce serait donc Aighinanus, qui, ayant déjà commandé dans cette province du vivant de Clother II, et y étant retourné après la mort de Charibert et de Hildérike, en aurait été expulsé en 637 par la sédition dont je viens de parler, sédition que Dagobert réprima, et après laquelle Aighinanus, rétabli dans son gouvernement, aurait amené aux pieds du monarque les chefs des rebelles, découragés et repentants. Cette conjecture semblerait même mise hors de doute par le témoignage du continuateur de Fredegher, qui décrit en ces termes la soumission des Vascons : « *Tandem Vascones obpressi, seu perdomiti*, veniam et pacem à suprascriptis ducibus petentes, *promittunt se gloriæ et conspectui Dagoberti regis præsentaturos, et suæ ditioni traditos, cuncta ab eodem injuncta impleturos.* » Il n'est pas question dans ce récit, le plus détaillé qui nous soit resté de l'expédition de 637, d'un chef national qu'auraient eu les Vascons, et qui se serait appelé Amandus. C'est aux chefs des Franks qu'ils s'adressent pour fléchir Dagobert, et il n'y avait rien que de naturel à ce qu'ils fussent présentés au Roi par l'ancien gouverneur de leur province, rétabli dans son commandement [1].

Dans tous les cas, les prodigieux sous-entendus par lesquels on a tâché d'expliquer l'élévation, la puissance,

[1] Fredeg. Chron. c. 78.

le caractère, la descendance de cet Amandus, ne doivent être regardés que comme des tours de force que les érudits peuvent se permettre, mais qui ne tirent pas à conséquence [1].

M. Fauriel, qui a dû faire ces rapprochements, ne doute pas cependant que la Charte ne soit une autorité suffisante, pour établir que le duc Amandus, tuteur de ses deux petits-fils Bertrandus et Boggisus, leur laissa la Vasconie, sur laquelle il avait continué de régner après la mort de son gendre Charibert, et il ajoute : « C'est ce qu'ont expressément affirmé des historiens judicieux, et entre autres les savants auteurs de l'histoire de Languedoc. » J'ai, comme M. Fauriel, le plus grand respect pour les historiens qu'il cite; mais on me permettra de dire que, dans cette circonstance, leur *affirmation* est une singulière garantie. On ne doit pas plus admettre sur parole les faits historiques que les propositions de géométrie; et jusqu'à ce qu'il me soit démontré que D. Vaissète et D. Claude de Vic étaient contemporains de Dagobert et fort avant dans les secrets de sa famille, je prendrai la liberté de récuser leur témoignage.

Ce que l'histoire nous apprend de positif sur ces

[1] Oihénart, cet habile et consciencieux explorateur des sources de l'histoire de sa province, n'a pas adopté la leçon *Amandus;* il a lu *Ainandus*, mais il en fait un personnage distinct d'*Aighinanus*. Quant à la syncope qui du nom de *Aighinanus* a fait *Ainanus* et par suite *Ainandus*, puis enfin *Amandus*, on en trouve de fréquents exemples dans les noms germaniques. C'est ainsi que Eginhartus devient *Einhardus*, Raghenaldus, *Rainaldus*, etc.

événements, c'est que Charibert, à partir de l'année 628, soumit la Vasconie *par les armes*, et agrandit ainsi son royaume. Il n'est pas question d'alliance avec Amandus, qui, s'il a jamais existé, n'était probablement pas encore en 631, à la tête des Vascons [1].

VI. Je ne pense pas que d'après ce qu'on vient de lire, on ajoute la moindre confiance à la prétendue filiation des Mérowingiens par *Amandus*, et aux droits que ce duc leur avait légués sur la Vasconie. Mais les droits que Sadrégisile leur aurait légués sur l'Aquitaine, avaient-ils une meilleure garantie? Je ne le pense pas non plus, et je crois pouvoir établir que, relativement à Sadrégisile, il y a eu encore un plagiat, ou une supposition gratuite.

La Charte veut rattacher ce duc d'Aquitaine, sur lequel il y a un conte assez ridicule dans la biographie de Dagobert, à la race des Mérowingiens [2]; elle en fait l'aïeul maternel de Wandrégisile, et elle prétend que Wandrégisile ayant légué au monastère des propriétés situées dans le Limousin et ailleurs, et qu'il tenait du chef de sa mère, la comtesse Wandrade, petite-fille de ce duc, cette donation est déclarée aussi sans valeur par Charles-le-Chauve, attendu qu'après

[1] Charibertus... post annum tertium cùm regnare cæpisset, *totam Wasconiam cum exercitu superans*, suæ ditioni redegit..... Fred. Chron. c. 57. — Aimoin. c. 17.

[2] Aimoin raconte longuement comme quoi Dagobert, dans sa jeunesse avait coupé la barbe à Sadrégisile, pour se venger de ses hauteurs, et comme quoi cette dangereuse plaisanterie donna lieu à la fondation du célèbre monastère de Saint-Denys.

l'assassinat de Sadrégisile, Dagobert confisqua tous les biens qui auraient dû revenir à ses enfants, à cause de leur négligence à venger la mort de leur père [1]. Je laisse de côté l'invraisemblance qu'il y aurait à ce que Wandrégisile eut disposé en 835 de propriétés enlevées à ses prétendus auteurs en 635, et concédées depuis deux siècles à divers monastères, entre autres à celui de Saint-Denys, par Dagobert lui-même, et je proposerai deux objections tirées des faits.

La première est relative à la difficulté d'accorder les temps de manière à ce que Wandrade, petite-fille de Sadrégisile, ait pu être la femme d'Artalgarius, fils de Hatton, selon la Charte, et père de Wandrégisile. En effet, les historiens franks rapportent le meurtre de Sadrésigile à la treizième année du règne de Da-

[1] Il y a nécessairement une faute de copiste dans la Charte au sujet de Wandrade. On lit : « *Bona... quæ fuerunt Sadregisili quondam Aquitanorum ducis*, Wandradæ comitissæ matris sui progenitoris, *et ad eam pertinebant jure sanguinis.* » Ce texte est susceptible de deux interprétations : ou bien il faut construire *Sadregisili .. progenitoris* Wandradæ *matris sui* et alors ce dernier mot doit être changé en suæ, pour le sens et la grammaire ; ou bien il faut supposer qu'il manque une conjonction entre *Sadregesili* et *Wandradæ*, et lire *bona quæ fuerunt Sadregesili et Wandradæ matris sui progenitoris*, etc. Selon qu'on adopte l'une ou l'autre construction, Wandrade devient la mère ou la bisaïeule de Wandrégisile. Je me suis décidé pour la première par la raison que la bisaïeule de Wandrégisile était la femme de Eudes qui est nommée *Waldtrude* dans la Charte, et qu'on donne pour fille de Walchigise. D'ailleurs Eudes, mort en 735, aurait-il pu avoir pour femme la fille de Sadrégisile, c'est-à-dire d'un homme mort juste un siècle avant lui (635) ?

gobert, c'est-à-dire à l'an 635 : ses enfants avaient alors atteint l'âge viril, puisqu'on crut devoir les punir de n'avoir pas poursuivi les meurtriers de leur père. Comment donc serait-il possible qu'une petite-fille de Sadrégisile eût épousé Artalgarius qui était donné en otage à Pépin par Waïfer en 760? Qu'on alonge autant qu'en voudra la vie des enfants de Sadrégisile; qu'on suppose que celui d'entre eux qui donna le jour à Wandrade ait vécu jusqu'en 700, c'est-à-dire soixante-cinq ans encore après la mort violente de son père, on n'arrivera jamais à arranger les choses de manière à ce qu'il ait pu être le beau-père d'Artalgarius. Un homme d'âge viril en 635, devait être au moins octogénaire en 700, et sa fille, à cette date, était au moins nubile si elle n'était mariée. Or, quel âge aurait-elle dû avoir soixante ans après en 760, lorsque son mari Artalgarius était donné en otage? Ce sont là de merveilleux exemples de longévité, et nous verrons bien des vieillards, hommes et femmes, dans cette tragédie, y compris l'apostat Hunald.

Toutefois, on pourrait répondre que le terme d'aïeul *progenitor*, employé par la Charte par rapport à Sadrégisile, ne désigne pas un degré formel de parenté; qu'il est pris ici dans un sens indéterminé, et que rien n'empêcherait qu'on ne le traduisît au besoin par bisaïeul ou trisaïeul. Passons donc à l'autre question de fait, et voyons comment on la résoudra.

On a vu que les fils de Sadrégisile avaient été déshérités par Dagobert, parce qu'ils avaient négligé de venger la mort de leur père, et c'est ce que nous ap-

prenons de plusieurs sources [1]. La Charte s'est servie à cette occasion d'une expression remarquable, et qu'on ne peut laisser passer sans la discuter. Elle prétend que la confiscation eut lieu dans cette occasion, en vertu des lois romaines : « *Dagobertus rex, propter filiorum in patre vindicando ignaviam juxta leges romanas, illis paternas possessiones ademit.* » M. Fauriel a éprouvé quelque embarras à saisir le sens de la Charte en cet endroit : il dit que la disposition étrange à laquelle ce passage semblerait faire allusion, ne se trouve ni dans les lois romaines, ni dans celles des barbares, et qu'elle tenait simplement à un point d'honneur privé, qui dans les mœurs des nations germaniques, avait force de loi. Il ajoute qu'après tout, un notaire de Charles-le-Chauve a fort bien pu commettre cette méprise, qui ne prouverait que son ignorance et sa bonne foi, *puisque un faussaire eut évité une erreur relative à une assertion dont il n'avait pas le moindre besoin* [2].

Je ne peux être de l'avis de M. Fauriel sur aucun de ces points; d'abord l'auteur de la Charte qui voulait à tout prix faire entrer Sadrégisile dans sa généalogie, et qui avait lu dans les chroniques (je le prouverai bientôt), que les enfants de ce duc avaient été déshérités, était obligé de rappeler cette circonstance, ne fut-ce que pour donner quelque autorité à son assertion. Il ne pouvait glisser sur un fait qui avait mis les enfants de Sadrégisile dans une position si excep-

[1] Adem. Caban. c. 28.
[2] M. Fauriel, ouvrage cité, T. III. p. 522.

tionnelle. D'un autre côté, si le prétendu notaire de Charles-le-Chauve pèche en cette occasion par ignorance, à coup sûr il n'a point péché par bonne foi, car il a simplement copié les chroniques dans lesquelles le passage cité se trouve mot pour mot.

Je ne saurais deviner pourquoi M. Fauriel à qui tous nos anciens écrivains sont si familiers, a éludé ces rapprochements qui ne lui ont certainement pas échappé. Voici, en ce qui concerne Sadrégisile, les paroles d'Adémar de Chabannes : « *Anno XIII regnante Dagoberto, Sadregisilus dux Aquitanorum trucidatus est... Cujus filii cùm ultores potuissent fieri effusi sanguinis paterni, maluerunt vivere desides et otiosi, quàm perurgendo armis homicidas, cruorem exigere interfecti. Idircò in publico Francorum conventu, a quibusdam proceribus, secundum leges Romanas (quæ sanciunt paternâ eos decidere hæreditate debere, qui noluerint interfecti necem vindicare), omnibus paternis exspoliati sunt bonis, atque inanes relicti. E quorum possessionibus multas Dagobertus tribuit ecclesiæ S. Dionysii obsequia curantibus.* »

Ce texte prouve suffisamment que l'auteur de la Charte n'était pas le seul qui crut à cette disposition des lois romaines, par laquelle on dépouillait les fils trop lents à venger leur père; et il semble qu'on devrait supposer que cette opinion était générale, pour qu'elle eût été ainsi répétée à deux siècles d'intervalle, par les rédacteurs de la Charte, et par le moine Adémar. Cette supposition, toutefois, serait parfaitement gratuite, et il serait beaucoup plus naturel de croire

que c'est l'auteur de la Charte qui a copié Adémar ou Adémar qui a copié la Charte. Mais, la Charte étant restée inconnue, de l'aveu de ses défenseurs, pendant tout le moyen âge, Adémar n'a pu la copier, et il faudrait conclure que c'est la Charte qui a copié Adémar. Pourtant ne nous hâtons pas de prononcer : il existe une autre légende, légende fort répandue au moyen-âge, qui rapporte le même fait dans les mêmes termes, et très-probablement c'est à cette légende que la Charte et Adémar s'en sont rapportés l'un et l'autre. Je veux parler du *Gesta Dagoberti*, compilation des moines de Saint-Denys, postérieure au IXe siècle de l'aveu de tous les critiques [1].

Il est facile de voir que les auteurs du *Gesta Dagoberti* tenaient à assurer à leur monastère la propriété des biens de Sadrégisile dont ce couvent paraît réellement avoir été mis en possession. Dagobert qui croyait avoir été protégé par Saint-Denys contre le courroux de son père, au sujet de l'injure faite à Sadrégisile, dota largement l'église qu'il fondait en l'honneur du patron futur des Gaules, lorsque, sous un prétexte quelconque, il dépouilla les fils de l'ancien duc d'Aquitaine pour satisfaire à la fois sa rancune et sa piété. Aussi l'on peut admettre comme vrai le fond de la narration. Rapprochons donc les termes du *Gesta* de ceux d'Adémar et de la Charte : « *Cùm haberet ipse Sadregisilus filios in palatio educatos, qui cùm facillimè pos-*

[1] Script. rer. Franc. T. II. Notice sur le Gesta Dagoberti, dans le discours préliminaire; et quant au fait en lui-même, p. 589.

sent, mortem patris vindicare noluerunt, propterea posteà secundum legem Romanam, à regni proceribus redarguti, omnes paternas possessiones perdiderunt. »

Nous voyons au premier coup d'œil que c'est de ce texte que le récit d'Adémar a été tiré : seulement le chroniqueur a jugé nécessaire de compléter le récit des moines, en développant la disposition des lois romaines à laquelle le *Gesta* faisait allusion, et c'est dans ce but qu'il a ajouté le membre de phrase placé entre parenthèses, *quæ sanciunt*, etc. Disons en passant, qu'Adémar n'avait pas compris le moins du monde, l'intention des moines de Saint-Denys, relativement à cette mention des lois romaines. Ce fut uniquement pour donner une base légale à l'expropriation de la famille de Sadrégisile, qu'ils crurent devoir alléguer après coup cette jurisprudence, dont très-certainement ils n'avaient qu'une idée fort vague, et cette feinte était motivée à son tour sur ce que Sadrégisile étant réputé aquitain, on n'avait point dû appliquer à sa famille les lois des Franks, mais celles des populations méridionales, c'est-à-dire la loi romaine ou la loi gothique qui étaient généralement confondues. Quoi qu'il en soit, Adémar faisait son métier de chroniqueur en copiant le manuscrit de Saint-Denys; mais la Charte qui n'était pas dans les mêmes conditions, et qui est censée lui être antérieure, l'a-t-elle également copié ?

La similitude des termes et la mention si singulière de la loi romaine ne me paraissent pas laisser de doute sur cette question : j'y ajouterai, d'ailleurs,

une nouvelle preuve tirée de l'énumération des propriétés possédées par Sadrégisile, énumération supprimée par Adémar comme inutile à son affaire, mais qui se trouve dans le *Gesta Dagoberti* et dans la Charte. Le *Gesta* dit, en effet, que Dagobert donna à Saint-Denys et à ses compagnons les *villas* de Sadrégisile : « *Id est Novientum, in pago Andegavense, Parciacum seu Nuiliacum, necnon Podentiniacum et Parcellarias, atque Anglarias in pago Pictavense.* » La Charte, de son côté, affirme que Wandrégisile aurait légué, en 835, au monastère d'Alaon, les droits qu'il tenait de son bisaïeul Sadrégisile sur les terres situées *in pago Lemovicensi, Parciaco, Nulliaco, Podentiniaco et aliis, quœ fuerunt quondam Sadregisili, ducis Aquitanorum.*

Remarquez à la fois l'ignorance et la déloyauté du faussaire qui a cru effacer la trace de son larcin par des changements qui sont autant de fautes grossières. D'abord il place dans le Limousin des propriétés qui étaient dans le Poitou, et ensuite il métamorphose en cantons, *pagi*, les *villas* de *Sadrégisile;* de sorte qu'au lieu de métairies, Wandrégisile aurait légué des provinces.

Quelque évident que soit ici le plagiat de la part de la Charte, il ne serait pas impossible qu'on ne retournât l'argument contre moi, et qu'on ne s'appuyât sur ce texte même pour soutenir qu'elle est authentique. Je répondrai par une seule observation : si Wandrégisile donnait en 835 les possessions énumérées ci-dessus au monastère d'Alaon, il fallait que la propriété

en fût au moins restée indécise jusqu'à cette époque, et que la sentence de confiscation n'eût pas été exécutée. Or, la Charte elle-même dit positivement le contraire, puisque le motif sur lequel Charles-le-Chauve s'appuie pour révoquer en cette partie les dispositions du donateur, c'est que *les biens sont depuis longtemps au pouvoir du monastère de Saint-Denys*, et qu'il y aurait de l'injustice, ou plutôt du sacrilége, à l'en dépouiller : « *Dagobertus rex illis paternas possessiones abstulit, et sanctis martyribus Dionysio, Rustico et Eleutherio devotè distribuit*, quorum possessionem et nefas erit disrumpere, *et apostolica, imperialia et regalia præcepta violare*. » Ainsi il y avait deux cents ans que la famille de Sadrégisile avait perdu ces domaines; et après un si long espace de temps, à travers les révolutions politiques et sociales qui très-probablement n'avaient, dans cet intervalle, épargné aucune famille, respecté aucune condition, les prétendus droits des héritiers de Sadrégisile étaient encore revendiqués, et une prescription de deux siècles n'était pas jugée suffisante pour les abolir! En vérité, il faudrait n'avoir rien lu, rien étudié, rien compris des mœurs et de la législation de la Gaule franke, pour admettre une pareille supposition.

Sous quelque prétexte que les biens de Sadrégisile eussent été confisqués en 635, il en dut être de cette spoliation comme de toutes celles que s'étaient permises les devanciers de Dagobert, comme de toutes celles que se permirent ses successeurs, c'est-à-dire qu'elle eût son plein et entier effet. Les chroniques

frankes offrent à chaque instant des faits de ce genre; on ne voit que domaines concédés et repris, selon le caprice des souverains, et on ne citerait pas une seule de ces mesures qui ait donné lieu à une question de propriété du genre de celle qui nous occupe. On comprend que les moines de Saint-Denys, intéressés à conserver ou à inventer leurs titres de propriété, aient tenu note des faits relatifs à Sadrégisile, et qu'ils aient cité les lois romaines qui, d'après eux, servirent de prétexte à l'exhérédation de sa famille : mais ce qu'il serait impossible de comprendre, c'est que chez les Franks, et deux siècles après, la famille spoliée protestât encore contre cet arrêt, et que son représentant Wandrégisile eût donné des terres qui ne lui appartenaient pas, dans le seul but de se faire dire par Charles-le-Chauve qu'il n'avait pas le droit de les donner.

Il y a plus : la guerre d'Aquitaine n'avait été entreprise, en quelque sorte, que pour le compte des églises frankes auxquelles les rois avaient accordé des possessions d'autant plus riches et d'autant plus nombreuses dans les provinces d'Outre-Loire, que ces provinces leur obéissaient moins, et qu'ils ne donnaient, après tout, que ce qu'ils ne pouvaient pas garder pour eux. Ce fut une première croisade, une première édition de la guerre des Albigeois, et les chroniques sont formelles à cet égard. Le prétexte allégué par Pépin lorsqu'il marchait contre Waïfer, c'était que ce duc refusait de rendre aux églises *de son royaume*, c'est-à-dire de la Gaule franke, les biens

qu'elles possédaient dans l'Aquitaine [1]. Au nombre de ces églises, celle de Saint-Denys était sans doute la mieux partagée; et c'est ce qui explique la sollicitude des moines à conserver les titres dont ils donnèrent un extrait dans la biographie de Dagobert. Comment croire, après cela, que les biens des églises frankes dans l'Aquitaine fussent encore en litige 835, et que Wandrégisile y put avoir quelque prétention?

Au reste, la surprise que M. Fauriel a éprouvée en voyant qu'il était question des lois romaines, à propos de Sadrégisile, eût été moins grande, et il ne se serait pas cru obligé de justifier la bonne foi des auteurs de la Charte aux dépens de leur science, s'il avait eu le temps d'ouvrir le Digeste ou le Code; il se serait convaincu que l'assertion était parfaitement fondée en ce qui concerne la légalité de l'exhérédation des héritiers, *pour négligence à poursuivre le meurtre du père ou du testateur* [2]. De sorte que les moines de Saint-Denys et les autres chroniqueurs que la Charte a copiés ne connaissaient pas trop mal la matière, lorsque, affectant

[1] Rex Pippinus legationem ad Waiofarium... mittit, petens... ut res ecclesiarum de regni ipsius *quæ in Aquitaniâ sitæ erant, redderet*... Fredegh. — La plupart des historiens ont fait un contresens sur ce passage : ils appliquent le *quæ* aux églises et non aux biens, *res*, et ils supposent que Waïfer avait dépouillé les églises du Midi, au lieu de celles du Nord. Les textes que je cite rétablissent les faits sous leur vrai point de vue. On voit que, comme au temps des Albigeois, c'était le clergé de la France d'Outre-Loire qui poussait à la guerre contre le clergé du Midi.

[2] M. Fauriel dit positivement : « *cette disposition ne se trouve point dans la loi romaine ; elle n'est même dans aucune des lois*

de considérer Sadrégisile comme soumis à la loi des habitants du Midi, ils motivèrent les libéralités iniques de Dagobert aux dépens de cette famille, sur les prescriptions formelles de la jurisprudence romaine.

Donc, à l'égard de Sadrégisile, le plus ancien duc d'Aquitaine, ainsi qu'à l'égard d'Amandus, le second duc des Vascons, nous avons pris la Charte en flagrant délit de plagiat, et nous pouvons regarder comme certain qu'ils ne furent ni l'un ni l'autre en rapport de parenté avec Charibert. La discussion qui précède montre à nu la falsification, et je n'ai pas même besoin, pour la rendre plus évidente, d'examiner s'il est croyable que Charles-le-Chauve eût pris tant de peine pour établir, en remontant si haut, la légitimité des Mérowingiens de France et d'Espagne, descendus par mâles et en droite ligne, du roi Dagobert.

VII. Après la mort de Charibert et le meurtre de Hildérike, après la mort d'Amandus, ce sont les deux frères *Bertrand* et *Boggisus*, fils puînés de Charibert, qui règnent dans l'Aquitaine, au dire de la Charte d'Alaon. Quant aux autorités qui pourraient confirmer

barbares.... » Ces deux assertions sont également inexactes. Voici ce qu'on lit dans la loi romaine : « Hœredes, quos necem testatoris inultam omisisse constiterit, fructus integros cogantur reddere... » C. l. VI. t. 35, *de his quibus ut indignis hæreditates auferuntur*. Le titre 35 est consacré en entier à cette matière. Voyez aussi le Digeste, *l. hæredem*, 17, *de his quibus*, etc.... d'un autre côté, les lois barbares n'étaient pas moins positives à cet égard, et la loi saxonne entre autres, déterminait avec précision à qui était imposée l'obligation de poursuivre le meurtre. Voyez la grande Glose, *art.* 16. *lib.* II. *in princ.* — Schneidwin, *ad Institut.* p. 556.

cette assertion, nous n'avons, comme on le sait déjà, que deux mots insérés dans les légendes de Saint-Hubert et de Sainte-Ode. C'est là seulement que nous trouvons les noms de ces deux princes, encore n'est-il pas dit s'ils régnaient comme chefs nationaux des Aquitains, ou comme gouverneurs institués par les rois franks. Le titre même qui les désigne n'est qu'une expression élastique qui se prête à tous les sens qu'on veut lui donner, et signifie également un prince, un homme puissant, un fonctionnaire civil ou militaire, enfin un duc proprement dit. Ensuite le nom d'Aquitaine employé par la légende n'est pas plus précis pour l'époque où les faits se sont passés : s'agit-il de l'Aquitaine entre la Loire et la Garonne, ou de l'Aquitaine entre la Garonne et les Pyrénées? Les ducs Bertrand et Boggisus la possédaient-ils tout entière ou n'en occupaient-ils qu'une partie? Ces questions réellement insolubles, si l'on s'en tient aux chroniqueurs ou légendaires, deviennent aisément réductibles avec la Charte d'Alaon. Nous apprenons là deux choses : d'abord qu'ils étaient tous deux fils de Charibert, et conséquemment qu'ils avaient hérité de ses droits sur les provinces d'entre la Loire et la Garonne; secondement qu'en leur qualité de petits-fils du duc des Vascons Amandus, ils régnaient encore sur le pays compris entre la Garonne et les Pyrénées.

Mais d'abord, en ce qui regarde Bertrand dont le nom ne se rencontre que dans les actes de Saint-Hubert, je demanderai quelle autorité peuvent avoir, pour les événements relatifs aux provinces de la Gaule méri-

dionale, des légendes écrites sur les bords du Rhin? A l'époque où les actes de Saint-Hubert furent compilés, c'est-à-dire au plus tôt, dans les xe et xie siècles, l'Aquitaine était devenue plus que jamais étrangère à la France du Nord, dans laquelle le saint avait vécu; les faits même les plus récents de cette province étaient exagérés et défigurés comme choses arrivées dans un autre monde, et parmi des peuples aventuriers et mobiles, Basques, Goths, Arabes, Provençaux, qui n'apparaissaient aux écrivains d'Outre-Meuse qu'à travers un lointain favorable à la fiction et à la poésie. Il suffisait que Saint-Hubert fût originaire du midi de la Gaule, pour que ses biographes en fissent sur-le-champ un aquitain, et de plus, un aquitain de race princière. Ils savaient que toute vérification était impossible, et la renommée de leur héros s'accroissait de cette illustre origine.

La vie de Saint-Hubert, qui fut d'abord payen suivant la légende, est une de celles où les miracles abondent le plus : tout y est surnaturel. Quelle valeur peuvent donc avoir, comme données historiques, la mention qui y est faite de son père Bertrand, duc d'Aquitaine, et cette autre circonstance qu'il s'était retiré dans l'Ostrasie auprès de Pépin (d'Herstal), *à cause de la tyrannie d'Ebroïn*[1]? Si l'Aquitaine était alors indépendante sous les ducs Mérowingiens, Hubert y

[1] Surius, vita S. Huberti, 3 nov. — Molanus, Indiculus SS. Belgii. — Acta SS. Ordinis S. Benedicti, Sæc. IV. — A l'époque où l'on veut que S. Hubert ait cherché un refuge dans la Gaule rhénane, les proscrits d'Ebroïn se réfugiaient précisément dans l'Aqui-

aurait trouvé un refuge bien plus sûr, car la tyrannie d'Ebroïn ne devait guère s'y faire sentir, aucun chroniqueur n'ayant dit un mot des rapports d'Ebroïn avec l'Aquitaine. Ce que je dis de Bertrand, pourrait s'appliquer à Boggisus, que nous ne connaissons comme duc d'Aquitaine, que par la légende de sa femme Sainte-Ode, qui va mourir avec Saint-Hubert en grand renom de sainteté dans la Gaule rhénane. Nous ignorons la filiation et la descendance de ce personnage; et son existence ne doit point nous paraître plus authentique, parce que Sigebert de Gemblours l'a mentionné à l'année 711. Ce mauvais compilateur avait évidemment sous les yeux les actes de Sainte-Ode, quand il écrivait au XIII[e] siècle dans l'ancienne Ostrasie, et il n'y a rien d'étonnant à ce qu'il les ait copiés, lui qui s'occupe spécialement des personnes et des choses saintes.

VIII. Encore s'il n'y avait que cette difficulté au sujet de Boggisus; mais tous ceux qui ont regardé quelque peu au fond des origines frankes, savent quelle inextricable énigme se rattache à ce nom là. Il a plu à Sigebert de placer la mémoire de Sainte-Ode à la date de 711, et, d'après ce fondement, on a, dans ces derniers temps, fixé le règne de Boggisus à la fin du VII[e] siècle, entre les années 670 et 681, ce qui aide merveilleusement la chronologie des ducs d'Aquitaine[1].

taine, patrie de S. Hubert : « Reliqui verò Franci, eorum (S. Leger et son frère) socii, per fugam lapsi, Ligerim transgressi, *usquè Wascones* confugerunt... » Fredegar. Chron. c. 96.

[1] Hist. de Languedoc, *Loc. cit.* — M. Fauriel. T. III. p. 52-56.

Cependant il est positif que si l'on rapproche la citation de Sigebert de certains documents antérieurs, documents d'une autorité égale au moins à la sienne, et qui lui ont peut-être servi de sources, la date qu'on a assignée à Boggisus devra être reculée d'un siècle, ou davantage. Il y a plus : le personnage de Boggisus devient tellement problématique, tellement insaisissable au milieu de ces documents contradictoires, qu'on finit par ne plus croire à son existence.

En effet, Sigebert et la Charte d'Alaon ne sont pas les seuls qui parlent de Boggisus et de sa femme Odda. Sigebert dit : « *Anno 711, Sancta Oda uxor Boggis ducis Aquitanorum floret in Galliâ, quæ ecclesias dei suâ ditavit munificentiâ, et moriens in Leodicensi quievit parrochiâ.* » Mais d'un autre côté, on lisait dans la chronique de Saint-Martin de Tours : « *Anno Justini II. VI, S. Odda, uxor Boggis ducis Aquitanorum floret in Galliâ, quæ ecclesias multas ditavit, et moriens in Leodicensi parrochiâ quievit.* » Entre ces deux rapports, dont les termes sont identiques, il y a une différence de dates inconciliable : car si l'on s'en tient à la chronique de Tours, la sixième année de Justin II correspondant à l'année 571, il suivrait de là que Boggisus et Sainte-Ode auraient été antérieurs de cent quarante ans à la date qui leur est assignée par Sigebert.

Toutefois, on pourrait objecter que le manuscrit de Saint-Martin a été mal copié ou qu'il était fautif en cet endroit, et faire observer qu'il suffit de substituer à la leçon *Justini* celle de *Justiniani*, pour que l'ordre se rétablisse de lui-même : en effet, la sixième année

du règne de Justinien II concourant précisément avec l'année 711, la chronique de Saint-Martin rectifiée correspondrait d'une manière frappante avec l'indication donnée par Sigebert. Cette objection paraît spécieuse : malheureusement elle est détruite par d'autres témoignages.

Les chroniques nous donnent en effet la généalogie d'un Boggisus, duc d'Aquitaine, lequel, d'après cette généalogie, aurait été petit-fils de Clother Ier et père d'Arnulfe, l'évêque de Metz qui mourut, au plus tard, en 630.

La vie de ce Boggisus aurait donc été comprise entre les années 550, époque de la vieillesse de son aïeul Clother, et 630, date de la mort de son fils; et d'aucune façon il ne serait possible de le faire descendre jusqu'à l'année 711. Du reste, les documents sur lesquels s'appuie cette tradition ont été dans le temps l'objet de controverses animées : ce sont les preuves vraies ou fausses apportées à l'appui de l'origine mérowingienne des princes Karolings [1]. Je ne donnerai ici que ceux qui concernent la question.

La chronique d'Albéric des Trois-Fontaines, s'exprimait ainsi : « *Primi filia Lotharii Blithildis, soror Gonthranni regis et Kilperici et aliorum, duci Ansberto illustri viro peperit ducem Arnoldum et Ferreolum, etc., etc. Dux Arnoldus genuit ducem Arnulfum : Dux Arnulfus sanctus, antequam fieret Metensis Epis-*

[1] Dubouchet, *La véritable origine de la deuxième et la troisième lignée de la maison royale de France*, preuves p. 38-39.

copus de Dodâ tres genuit filios... etc. » Or, le duc *Arnoldus* dont il est question ici n'était autre que Boggisus, d'après l'opinion générale, et c'est ce que prouve surabondamment l'autorité des autres historiens.

La chronique de Saint-Vincent de Metz portait en effet : « *Vir igitur clarissimus Ansbertus, ex prædictâ Blithilde, filiâ Clotharii regis, trium suscepit filiorum decorem, Ferreolum, Modericum*, Buotgisum, *ac unius filiæ florem, Tarsiciam nomine. Tertius filiorum Buotgisus qui à pluribus cognominatur* Arnoaldus, ex Aquitaniâ *in primam demigrans Germaniam et Belgicam, à rege Guntario* (Guntchramno) *qui erat ejus avunculus ex parte matris, gratanter suscipitur, et quia rex idem carebat liberis, hæredem sui eum ordinavit, eique uxorem, nomine* Oda, *ex nobilissimo Suevorum genere dedit, de quâ B. genuit Arnulfum.* » Une vie de Saint-Arnulfe, citée par Dubouchet, contenait ce qui suit : « *Ansbertus, Aquitanorum nobilissimus, Blithildem sibi oppignoravit in matrimonium, et ex prædictâ Blithilde filiâ Clotharii regis, trium suscepit filiorum decorem Ferreolum, Modericum*, Buotgisum. »

Les chroniques mêmes qui faisaient de Blithilde la fille de Clother II et non pas de Clother I, nommaient indifféremment l'un des fils de Blithilde et d'Ansbert, *Arnoaldus* ou *Boggisus*. Ces deux noms se trouvaient encore dans les manuscrits de la vie de Charlemagne, publiée par Pithou : « *Clotharius iste genuit Dagobertum, et filiam nomine Blithildem, de quâ Blithilde fuit generatio domini Karoli : nam ista Blithildis, soror Dagoberti, habuit virum in conjugio nobilem inter*

Francos, nomine Ansbertum, de quo genuit filium nomine Arnoaldum *seu* Buotgisum [1]. »

Je ne sais en vérité ce qu'on pourrait opposer à des témoignages aussi décisifs et aussi unanimes. Nous retrouvons évidemment ici le Buotgisus ou Boggisus de la Charte, et son épouse Oda : les chroniqueurs ont connu l'origine aquitanique du premier et la sainteté de la seconde ; tout s'accorde, tout convient. Il n'y a de différence que pour l'époque à laquelle ils ont vécu, et pour les ancêtres de Boggisus. Il faut donc, si l'on veut se décider entre les deux opinions, peser la valeur des témoignages de part et d'autre ; et en supposant que les auteurs des généalogies que je viens de citer ne méritent pas une grande confiance, pourrons-nous en avoir davantage pour un copiste tel que Sigebert et pour un document tel que la Charte d'Alaon ? Si le chroniqueur et la Charte en question étaient soutenus par d'autres preuves, nous pourrions nous rendre aux témoignages qui les confirmeraient, plutôt qu'à leur autorité propre : mais en l'absence de ces appuis, quel titre particulier et intrinsèque les recommanderait à notre attention ? Légendes pour légendes et fables pour fables, celles que j'ai citées l'emportent au moins pour l'ancienneté.

IX. Par malheur les documents relatifs à Boggisus ne s'arrêtent pas là ; j'ai dit que ce personnage était insaisissable, et l'on va en juger.

[1] Duchesne. T. II. p. 1-68. — Sigeb. Gembl. ad ann. 625. — Canisius, Lect. ant. T. V.

Une vie de Sainte-Rictrude conservée dans le monastère Marchiennes, donnait à Ansbert et Blithilde trois fils appelés *Adalbald*, *Erkenwald* et *Sigebert* : il n'est plus question d'Arnoaldus, de Ferreolus et de Mundericus. Or, cet Adalbald, selon la légende que je rappelle, aurait été nommé duc d'Aquitaine par Dagobert après la mort de Charibert, et là il aurait épousé une jeune et belle fille, qui fut depuis Sainte-Rictrude. Quant à Erkenwald, il aurait été le maire du palais qui gouverna sous Clovis II et ses fils, de 640 à 660.

Evidemment l'hagiographe de Marchiennes a représenté ici Boggisus sous le nom d'Adalbald, et Oda sous celui de Rictrude; ou bien il a confondu ces quatre personnages, si en effet ils ont été distincts les uns des autres. D'un autre côté, il donne pour père à Rictrude un noble aquitain nommé *Ernoldus* ou *Arnoaldus*, ce qui était comme nous savons, l'un des noms de Boggisus. De cette façon, voilà Oda qui après être devenue Rictrude, deviendrait encore la fille de son mari et la femme de son père.

Et les inversions de cette mythologie chrétienne vont plus loin encore : elles représentent Blithide comme fille de Clother I ou de Clother II indifféremment, et sans s'apercevoir que les deux traditions sont inconciliables. En effet, soit qu'elles donnent Ansbert pour gendre au premier ou au second de ces princes, elles disent toutes que Boggisus fut son fils, et que l'évêque de Metz Arnulfe, fils de Boggisus, fut le précepteur de Dagobert.

Comment donc eût-il été possible, si Blithide fem-

me d'Ansbert avait été la fille de Clother II qui ne vécut au plus que quarante-cinq ans (584-628), que ce prince eût confié au *petit-fils* de sa fille, c'est-à-dire à Arnulfe, l'éducation de son propre fils Dagobert, qui était certainement le frère de Blithilde? Comment aurait-il été possible que Clother qui n'avait que trente ans en 614, eût, à cette date un arrière-petit-fils évêque?

Donc Blithilde a dû être, de toute nécessité, fille de Clother I et non de Clother II; donc encore la leçon de la chronique de Saint-Martin de Tours qui faisait mention de Sainte-Ode, femme de Boggisus, à la sixième année du règne de Justin II (571) était exacte, et il n'y a pas lieu de substituer Justinien II à Justin II; donc enfin, Boggisus, si son existence a un fondement historique, n'a pu vivre que de 550 à 620 environ, et il n'y a plus le moyen de le faire durer jusqu'en 681, ainsi que l'ont tenté les Bénédictins de l'histoire de Languedoc, et M. Fauriel.

Les chroniques et les hagiographes sont en effet d'accord pour nous représenter l'Aquitaine comme soumise pendant la seconde moitié du VIIe siècle, à deux chefs nommés *Félix* et *Lupus*. L'un avait placé le siége de son autorité dans le Limousin et le Périgord; l'autre dans la Vasconie et la Gothie. Pas un mot dans leurs récits qui concerne les actions soit d'Amandus, soit de Boggisus, soit de tout autre prince, réputé frank ou mérowingien.

J'ai donné au sujet d'Amandus un exemple de la méthode qu'emploient les Bénédictins de l'histoire de Languedoc pour se tirer d'embarras; ils en ont usé

largement à l'endroit de Boggisus, et je relèverai encore ici un de leurs subterfuges.

Il n'a jamais existé qu'un seul Boggisus, comme nous venons de le voir; et c'est celui auxquels les traditions donnaient pour frères Ferreolus et Mundericus. Ces deux personnages sont mentionnés par Grégoire de Tours qui désigne le premier comme évêque d'Uzès, et l'autre comme évêque du pays d'Arsat (*Arisitensis pagus*), et c'est à la fin du ve siècle, de 570 à 583, que l'on rapporte leur épiscopat. Les Bénédictins n'ont pas cru devoir s'écarter à leur égard de la tradition, fortifiée par les passages explicites de Grégoire. Mais ils la rejettent par rapport à Boggisus, et ils n'hésitent pas à le séparer de ceux que tous les chroniqueurs lui donnaient pour frères, par un intervalle de cent trente ans. Leur intention en ceci est évidente : il leur fallait trouver à tout prix un duc d'Aquitaine entre Charibert et Eudes, et appuyés sur les actes de Saint-Hubert et sur Sigebert de Gemblours, qui ne sont au fond qu'une seule et même autorité, ils ont détaché Boggisus de sa véritable époque. Par ce procédé ils annulent d'un seul coup tous les témoignages qui concernent la généalogie de Boggisus, et se prononcent pour la tradition la plus douteuse, à laquelle ils sacrifient toutes les autres.

Je ne peux ensuite m'empêcher de relever le peu de fondement de la liaison établie, au mépris de toute chronologie, entre Hubert, qui vivait au commencement du VIIIe siècle, et Sainte-Ode, qui n'a pas dû dépasser la fin du VIe. C'est là une liaison que les hagiographes anonymes ont cru pouvoir inférer des tradi-

tions orales ou écrites qui donnaient aux deux saints la même origine, et plaçaient dans les mêmes localités le théâtre de leurs œuvres; et quant à Sigebert, s'il a mentionné aussi Sainte-Ode et Saint-Hubert à la date de 711, il n'a fait en cela que suivre l'autorité des actes.

Mais il y a une autre difficulté : les actes disent en effet de Saint-Hubert : « *Considerans Ebroïnum ad omnem malitiam promptissimum, exsecratus omnes actus illius, Franciam Sequanorum deseruit et in Austriam ad Pippinum ducem se contulit; adhærebatque illi, quasi comes individua, amita sua Oda, quæ extitit Boggis Aquitanorum ducis recens defuncti vidua.* » Or, ce passage pourrait provoquer des objections fort sérieuses, que M. Fauriel n'a cependant pas prévues. Ebroïn, dont le nom n'est ici qu'un prétexte [1], un point fixe auquel l'hagiographe rattache son héros, d'après les habitudes de cette sorte d'écrivains, Ebroïn, dis-je, étant mort en 681, ce dut être avant cette date

[1] Les hagiographes qui se piquaient peu de sincérité se servaient des noms et des caractères historiques à peu près comme les poëtes; ils les modifiaient et les retournaient à volonté. Ainsi cet Ebroïn présenté ici comme un fléau, cet Ebroïn le faiseur de saints et de martyrs, figure dans les miracles de Saint-Martial comme un redresseur de torts et un héros de justice et de grandeur d'âme, qui ramena l'âge d'or : « Cum Ebroïnus comes palatii, major domûs Francorum regiæ in antè regis adesset, et omnes nequitias seu iniquitates quæ universâ terrâ fierent per superbos et iniquos homines, super eorum facinoribus puniens, viriliter supprimebat (vulgò *supponebat*), *pax per omnem terram* plena et perfecta fuit. Script. rer. Franc. Script. T. III. p. 580. — Bolland. 30 jun.

que Saint-Hubert et sa tante, en supposant qu'ils vécussent alors et qu'ils aient été contemporains, se réfugièrent en Ostrasie ; et à cette époque Boggisus, mari de Sainte-Ode, devait certainement vivre encore, puisqu'en 711 il était *recens defunctus*. Pourquoi donc cette femme eût-elle abandonné son mari et se fût-elle mise sous la protection d'un étranger? Si au contraire on veut, à l'exemple de M. Fauriel, que Boggisus soit mort avant 681, et qu'on fasse commencer à cette date le règne d'Eudes, fils de Boggisus, comprendra-t-on que les actes aient pu dire en 711, d'un homme mort depuis plus de trente ans (681), qu'il était mort *récemment*[1]?

X. C'est encore la Charte, et la Charte seule, qui nous apprend que le duc Eudes était fils de ce Boggisus, et non de *Bertrand* l'aquitain ou de *Lupus* le basque, comme on l'avait supposé jusqu'à la publication de l'histoire de Languedoc[2]. Si nous en croyons ce document, après la mort prématurée de Charibert et de son fils aîné Hilderike, les deux autres enfants du prince frank, Bertrand et Boggisus, qui avaient été élevés par leur aïeul Amandus et leur mère Ghisèle, régnèrent simultanément, et Eudes succéda à son père Boggisus.

Or, d'après ce qu'on vient de voir relativement à Boggisus, dont l'existence reste tout à fait problématique, une seule chose est constante par rapport à Eudes,

[1] M. Fauriel, *Loc cit.* p. 31-32.
[2] Oihénart, Notit. utr. Vasc. p. 393-94.

c'est que la puissance de chef aquitain avait atteint sa plus grande extension au moment de la guerre entre Charles-Martel et les Neustriens [1]. Alors, en effet, Eudes s'unit au maire neustrien Raghenfried et à Rathbod le Frison contre le jeune héros ostrasien; il envahit la Gaule rhénane; et après la défaite de Vincy, il entraîne le roi Hilpérike II dans les provinces d'Outre-Loire.

Eudes n'aurait pas été, s'il fallait en croire la Charte, le seul fils de Boggisus; il avait un frère qui se nommait *Imitarius*, mais dont la mémoire a complètement péri. En vain s'efforcerait-on de retrouver quelque trace de ce personnage. Il n'en reste rien dans l'histoire, et nous ne connaissons pas mieux la raison qui avait pu le faire disparaître des chroniques, que celle qui l'a fait rappeler ou supposer par la Charte.

[1] M. Fauriel, avec son habileté ordinaire, discute les probabilités relativement à la fin du règne de Boggisus et au commencement de celui de son fils, mais les résultats qu'il obtient n'ont rien de satisfaisant. On voit qu'il est surtout embarrassé du malheureux synchronisme que présenteraient les règnes simultanés de Boggisus et de Lupus le basque, dont j'ai déjà parlé : ces deux personnages, en effet, auraient été en même temps ducs d'Aquitaine, sans avoir rien de commun entre eux. Aussi M. Fauriel suppose d'abord qu'ils furent ennemis, puis que cette inimitié amena une guerre entre eux, et de supposition en supposition, il arrive à cette singulière conclusion : *On ne sait pas de quelle manière se termina la guerre de Lupus avec Boggisus et Bertrand : mais il est constaté que vers la même époque*, où l'on peut admettre qu'elle eût lieu, *la famille de ces derniers fut dispersée par quelqu'événement violent,* peut-être par cette guerre elle-même. » Cela s'appelle en logique *pétition de principe*.

Quant aux alliances du duc Eudes, c'est une opinion reçue depuis la publication de la Charte, qu'il épousa une ostrasienne de la famille des maires du palais, qui avait nom Waldrude. A quelle époque et pour quel motif ce mariage aurait-il été conclu, c'est ce qu'on n'explique point. D'abord l'appui donné par Eudes aux Mérowingiens poursuivis par Pépin d'Herstall et les faveurs qu'il en avait reçues n'étaient pas et ne pouvaient pas être un titre à l'amitié des vainqueurs. Ce ne serait certainement pas sous la domination de Pépin d'Herstall (687-715) que cette union aurait eu lieu; et nous ne voyons pas qu'après la mort de Pépin, ou qu'entre la bataille de Vincy et celle de Tours (720-732), les Franks et les Aquitains aient échangé, plus que par le passé, des rapports de bienveillance. Depuis la bataille de Tours jusqu'à l'époque assignée à la mort de Eudes (735), ce fut bien autre chose : l'ambition des Ostrasiens se démasqua, et leurs prétentions sur les provinces d'Outre-Loire furent publiquement avouées. Il n'y a guère de place dans tout cela pour des alliances de famille : on n'y découvre qu'une défiance et une haine réciproques.

XI. Mais sous un autre point de vue, ce mariage ne paraît pas moins impossible. Waldrude aurait été, selon la Charte, fille de Walachise ou Walkighise, allié à la dynastie Carolingienne; et l'on ne peut s'empêcher de reconnaître dans ce Walkighise, le même personnage que les légendes donnent pour père à Saint-Wandrégisile (Wandrille), fondateur du monastère de Fontenelle : du moins les savants auteurs de l'histoire

de Languedoc n'ont pas mis en doute son identité, et, d'après la conformité des détails donnés par la Charte et par les légendes, il eût été difficile de la contester. Reste à savoir si les temps correspondent, et c'est ici que l'embarras commence. Nous allons nous trouver aux prises avec un de ces gros anachronismes dont la Charte est malheureusement si prodigue.

Il est en effet admis par tous les hagiographes que Saint-Wandrille naquit la première année du VII[e] siècle (601), et fut dans sa jeunesse attaché au roi Dagobert (628-638). Cela étant, comment Valdrude, sœur de Wandrille, aurait-elle pu devenir la femme d'Eudes, qui ne commença à régner, au plus tôt, qu'en 681, c'est-à-dire quatre-vingts ans après la naissance de celui qu'il aurait eu pour beau-frère, et qui mourut en 735. En supposant que Waldrude eût été de vingt ans plus jeune que son frère, ce qui est beaucoup, elle en aurait eu encore cent quinze à la mort de son époux; et si l'on place son mariage à l'année 681, elle aurait eu alors soixante-un ans, tandis que son époux ne pouvait guère en avoir plus de dix-huit ou vingt. On conviendra que ce sont là des merveilles qui ne peuvent être crues sur parole.

Aussi les Bénédictins appliquent en cette occasion leur méthode négative; et comme il fallait absolument opter entre la Charte et les actes de Saint-Wandrille, ils prennent bravement leur parti, et d'un trait de plume ils enlèvent toute authenticité à ces actes. Ils ne réfléchissent pas combien il serait facile de rétorquer l'argument contre eux; ils n'ont pas l'air

de comprendre que les noms de Waltrude et de Walchigise, qui se trouvent ici en compagnie de celui de Wandrégisile, n'y ont été mis que pour donner une sorte de couleur historique à la supposition, comme ceux de Serenus et d'Amantia, dont nous parlions tout à l'heure; il faut sauver la Charte à tout prix, au prix de l'histoire et du martyrologe.

XII. Les faits de la vie d'Eudes sont authentiques, et nous n'avons pas à nous en occuper : mais l'incertitude recommence après lui, et j'en ai déjà dit quelque chose. Les chroniqueurs nous parlent toujours de *ses fils* au pluriel, et ceux que la plupart d'entre eux comprennent sous ce nom sont évidemment les trois princes : *Hunald*, *Rémistan* et *Waïfer*. Joignons-y, si on le veut, cet infortuné Hatton, qui ne figure guère que dans les légendes, et dont une seule chronique, celle de Saint-Nazaire, parle en ces termes, à l'année 736, *Hatto ligatus est*, sans nous apprendre le moins du monde son origine et sa patrie [2]. Cela fera quatre princes qui, pour les chroniqueurs, ont tous été fils de Eudes. Mais la Charte, mieux renseignée que les chroniques, établit entre ces princes des degrés que les historiens avaient méconnus. Trois seulement sont fils d'Eudes, ce sont : *Hatton*, *Hunald* et *Rémistan*.

[1] Carolus dimicabat contrà *filios Eudonum*. Ann. Til. ad ann. 735. — Carolus Waïfero et Hunaldo *filiis Eudonis* dimicando victis Aquitaniam sibi subjugat. Sig. Gembl. ad ann. 733. — Waiferus *filius Eudonis*... iram Pippini incurrit. Id. ad ann. 758.

[2] Carlus invasit Wasconiam. Hatto ligatus est. Ann. S. Naz. ad ann. 735-736.

Waïfer devient son pètit-fils par Hunald, et la suite des princes mérowingiens se continue dès ce moment sur une double ligne, par les descendants de Hunald et de Hatton, qui forment deux branches collatérales, toujours désunies, toujours opposées de sentiments et d'intérêts.

XIII. Examinons donc les témoignages historiques qui peuvent être invoqués à cet égard en faveur de la Charte, comme faisant de Waïfer le fils de Hunald, plutôt que son frère. Ils se réduisent à trois; ce sont: la Chronique d'Adon de Vienne, les Annales de Metz, et les Actes du martyre de Saint-Berthaire.

Adon de Vienne dit, il est vrai, que Grippon, frère de Pépin, se réfugia auprès de Waïfarius, chef des Aquitaniens et *fils de Hunald* [1]. Mais cette assertion, quelque positive qu'elle paraisse, doit-elle être regardée comme irrécusable, lorsqu'elle émane d'un auteur qui écrivait un siècle après les événements, et qui avait passé la plus grande partie de sa vie à Rome, en Allemagne, en un mot, loin des lieux qui en avaient été le théâtre [2]? Sous la plume de l'évêque de Vienne, l'expression de *fils* équivaut simplement à celle de *successeur*. Il faudrait supposer, pour soutenir le contraire, que ce chroniqueur possédait sur la généalogie de ces princes des documents ignorés de tous les autres historiens, et la supposition serait parfaitement gratuite.

[1] Grippo... Waïfario, Hunaldi filio, Aquitaniorum duci se conjungit. Ad. Vienn. ad ann. 748.

[2] Sainte-Marthe, Gall. Christ. — Baillet, 16 dec. — Surius, *ibid.*

Le témoignage des Annales de Metz est plus formel et plus étendu. Il ne se borne pas à établir la filiation de Waïfer; il nous donne les détails de l'abdication d'Hunald en faveur de son fils, et ces détails se trouvent de tout point conformes à ceux que renferme la Charte. Je citerai le passage en entier, car ici tous les mots doivent être pesés : « *Videns autem* Hunaldus *quod eis* (Pippino et Carolomanno) *resistere non valeret, omnem voluntatem eorum se facere, sacramentis et obsidibus datis spopondit, ipsumque cum omnibus quæ habebat invictorum principum mancipio se mancipavit.... eodemque anno* Hunaldus *dux germanum suum nomine* Hattonem *per falsa sacramenta decipiens, de Pictavis ad se venire jussit : cui statim oculos eruit, et sub custodiâ retrusit. Sed non post multos dies* Hunaldus *coronâ capitis depositâ, et monachi voto promisso, in monasterium quod Radis insulâ situm est intravit, filiumque suum* Waïfarium *in principatu reliquit* [1]. »

Je n'aurais, je l'avoue, rien à répondre à un texte aussi décisif dans la question qui nous occupe, si la précision même des détails qu'il donne, et que nulle

[1] Ann. Met. ad ann. 744. — Je dirai en passant que ces annales font honneur à Charles-Martel d'une démarche que ce prince ne fit sûrement pas. Hunald, d'après elles, aurait reçu son duché des mains des princes franks, et leur aurait promis obéissance et fidélité, après la mort de Eudes : « Ducatum illum, solitâ pietate Hunaldo filio Eudonis dedit, qui sibi et filiis suis Pippino et Carlomanno fidum promisit... » Ce n'était là qu'un prétexte qu'on voulait ménager pour légitimer plus tard la conquête de l'Aquitaine.

autre chronique n'a mentionnés, n'était pour moi une cause légitime de défiance. Qu'on me pardonne cet excès de scepticisme : mais je ne saurais comprendre comment il se serait fait que les écrivains de la Gaule rhénane en eussent su plus que ceux du Midi, plus que les moines d'Angoulême, par exemple, et la chronique de Moissac, sur les événements de l'Aquitaine et de la Vasconie. Ce n'est pas que je soupçonne, Dieu m'en garde, la bonne foi des moines de l'abbaye de Saint-Arnulfe de Metz : mais ne serait-il pas possible qu'ils eussent été eux-mêmes induits en erreur par une légende accréditée, et qu'ils n'eussent fait que reproduire en cet endroit une version qui ne leur appartenait pas ? Dans ce cas il faudrait remonter à la source, et en vérifier la valeur.

XIV. La supposition que je ne puis m'empêcher de faire sera peut-être légitimée par l'examen de la troisième et dernière autorité, que j'ai dit être conforme à la Charte d'Alaon, c'est-à-dire par les Actes du martyre de Saint-Berthaire, dont tous les auteurs qui ont écrit sur l'histoire méridionale se sont prévalus, depuis Oihénart jusqu'à M. Fauriel. Peut-être trouverons-nous là l'original de la version des annales, en ce qui concerne la retraite d'Hunald et la descendance de Waïfer. C'est en effet dans ces actes que se trouvent abondamment tous les détails de l'abdication du duc d'Aquitaine, détails que les Annales de Metz ont beaucoup abrégés.

D'après ses biographes, Saint-Berthaire, né de *parents aquitains*, aurait passé sa jeunesse à la cour de

Waïfer, où il aurait vécu comme *un autre Loth*, dans cette nouvelle Sodome. Et à ce propos, l'écrivain sacré croyant nécessaire de faire connaître ce Waïfer (*quis fuerit iste Waïfarius*), afin de rendre plus méritoires la continence et la patience du saint, rapporte les circonstances qui déterminèrent Hunald à céder la place à un fils qu'*il reconnaissait avec joie comme bien plus méchant et bien plus dangereux que lui*. Voici d'ailleurs le texte en entier :

« *Paucis notificandum videtur quis fuerit iste* Waïfarius, *ut hujus sancti patientiam pleniùs admiremur. Erupit enim malignus de malignis, pejor de pessimis, filius* Hunaldi *ducis, illius videlicet qui crebrò contra dominum suum prædictum* Pippinum *regem rebellavit crebroque defectu ad suî desperationem adductus, hoc modo malitiæ suæ congruo ordine, effectus est monachus. Cum filium suum* Waïfarium *videret excrescere corporis enormitate et virium valetudine, consiliorumque subtilium acumine paternas artes transcendere, mala quidem de se contrà regem rememorans, pejora verò de successore filio lætus existimans, ad comparationem quippè astutiæ et fortitudinis filii sua pro nihilo ducens conamina, elegit illi facultatis liberæ laxare fræna; ut ipse monasterio lateret otiosus et ille regem impugnaret bellicosus. Undè voluit eum ità sibi ducaminis hæredem substituere ut nullus ob propinquitatem illi posset contrà ire. Idcircò germanum suum* Hattonem *ad se callidè convocans, oculos ei evulsit, atque his suffultus meritis, monasterium intravit.* Waïfarius *autem circà triennium, paternâ potestate, simul et ma-*

ktiâ potitus, contrà regem dominum suum Pippinum *casso conamine multa molitus, imprimis vigore* Austroldi *et* Gelemanni *comitum* Pippini *perditis copiis destitutus, captâ etiam matre cum duabus sororibus suis, et in potestatem regiam redactis, ipse perimitur, anno* 757 *ab incarnatione domini. Quod* Hunaldus *genitor ejus audiens, monasterium illicò relinquens, atque ad vomitum ut canis rediens, resumptis armis et receptâ conjuge, statuit ut quondam contrà regem rebellare, non jam ut pridem contra* Pippinum *sed contrà filium ejus* Carolum, *nam ille jam obierat; sed viribus cassatis, versus in fugam, atque ab insequentibus captus et ut fugitivus reductus ante regum præsentiam, ibi omni potestate privatus, amisit pertinaciam coactus et invitus* [1]. »

Il serait difficile de trouver un texte plus positif et plus détaillé : malheureusement l'authenticité en a été mise en doute par les juges à la fois les plus compétents en fait d'érudition, et les moins intéressés à contester la réalité des actes de Saint-Berthaire, je veux dire les Bénédictins eux-mêmes. Il résulte en effet de leurs propres aveux : 1° Que Saint-Berthaire aurait été *lombard* et non pas frank ou aquitain d'origine, de sorte que les illustres compilateurs des *Acta SS. Ordinis S. Benedicti* regardaient comme un préjugé sans fondement les bruits répandus au sujet de la naissance quasi-royale de Berthaire. Entre autres preuves

[1] Pet. Diac. Bibl. Cassin. — Duchesne, acta SS. Martyr. Bertharii et Athaleni, T. I. p. 185.

de leur opinion ils rappelaient la consanguinité de Berthaire avec *Isambard*, comte ou *gastalde* lombard de la ville de Télèse, dans l'ancien Samnium [1]; 2° que le Waïfer dont il est question dans les actes de Saint-Berthaire n'était pas le Waïfer d'Aquitaine, mais un *prince de Salerne* du même nom, qui témoigna le désir de vivre sous la règle de Saint-Benoît, pendant que Saint-Berthaire administrait l'abbaye du Mont-Cassin, et voulut s'y faire porter pendant sa dernière maladie. Les courses des Sarrazins n'ayant pas permis que son dessein s'accomplît, il mourut en odeur de sainteté dans l'ancienne ville de Téano, d'où ses restes furent transportés à l'abbaye [2].

Remarquons qu'un simple coup d'œil jeté sur les dates obligeait les Bénédictins à désavouer les actes de Saint-Berthaire, en tout ce qui touchait le Waïfer d'Aquitaine. Comment aurait-il été possible, en effet, que Berthaire tué par les Sarrazins en 884, eut passé sa jeunesse à la cour de Waïfer qui périt en 768? A ce compte, l'abbé du Mont-Cassin serait mort, et de mort violente encore, à l'âge de cent quarante ans au moins, car ce n'est pas être trop exigeant que de supposer qu'il en avait vingt-quatre à l'époque du meurtre de Waïfer, c'est-à-dire quand il vivait comme un autre Loth dans une autre Sodome, et donnait à tous l'exemple de la sainteté.

[1] Bertharius abbas condoluit super Hisambardum consanguineum sibi et Gastaldum obsessæ invitatis... Ex hist. longob. monach. Cassin.

[2] Acta SS. O. S. Benedicti, Sæc. V.

Mais enfin, dira-t-on, pourquoi l'Aquitaine figure-t-elle dans ce récit, et qui obligeait le biographe frank ou italien de Saint-Berthaire de rapporter ce qui s'était passé dans les provinces d'Outre-Loire un siècle ou deux avant qu'il n'écrivît ?

Cette question, c'est moi qui devrais la faire, au lieu d'être obligé d'y répondre; car une fois qu'il est prouvé que l'Aquitaine et son Waïfer sont hors de cause dans le débat, ce serait aux défenseurs de l'opinion que j'attaque de justifier l'usage qu'ils croient devoir faire d'un document qui pèche par la base. Ce serait à eux de prouver que le biographe a été bien renseigné, et que tout en se trompant sur les temps, sur les lieux et sur les hommes, il n'a pas laissé que d'être scrupuleusement vrai. Mais ce n'est pas tout : dans l'histoire du Waïfer de Salerne on rencontre aussi un homme qui a les yeux crevés à cause de sa prédilection pour les Franks, et les chroniques italiennes font finir le prédécesseur du comte salernitain de la même manière que les chroniques frankes font finir l'oncle du Waïfer d'Aquitaine. Ce nouveau rapprochement mérite d'être étudié.

Il faut savoir d'abord que le Waïfer de Salerne fut un des plus implacables ennemis de la domination franke en Italie. Les historiens nationaux disent que Charles-le-Chauve l'abhorrait, *exsecrabatur*[1] : ce sont absolument les termes dont nos chroniqueurs se servent pour caractériser les sentiments de Pépin et de

[1] Chron. S. Vinc. de Vultur.

ses successeurs envers le Waïfer d'Aquitaine. Or, cette haine était juste; avant que Waïfer devint comte de Salerne, cette ville avait été placée par l'empereur Louis II, fils de Lothaire I (855-75), sous le gouvernement d'un lombard nommé Ademarius, homme vaillant et illustre que son dévouement aux Franks finit par rendre suspect et odieux à ses compatriotes[1]. Il avait livré à l'empereur Louis les villes de Sora, Arpinum, Vicus-Albus et Altinum, de la même manière que le malheureux Hatton était censé avoir livré celle de Poitiers à Pépin[2]; et il méditait de concert avec les Napolitains de frapper un coup plus décisif contre l'indépendance de l'Italie méridionale, lorsqu'une révolution le renversa. « Alors, disent les chroniqueurs, Ademarius eut les yeux crevés, et Waïferius devint prince de Salerne[3]. »

Il serait superflu de rien ajouter à cette citation: des commentaires ne convaincraient point ceux qui ne voudraient pas reconnaître au premier coup d'œil dans ce texte, la version originale d'après laquelle les actes de Saint-Berthaire et la chronique de Metz ont arrangé l'histoire des princes aquitains, une fois qu'ils eurent confondu les deux Waïfer. Quant à cette

[1] Cæsar abiit, concesso principatu salernitano Ademario, fortissimo et illustri viro... Erkemp. hist.

[2] Dictus Ademarius Suram, Arpinum, Vicum Album, et Altinum tradidit Francis, id est Widoni comiti... *ibid.*

[3] Ademarius junctus cum Neapolitanis nitebatur quiddam dolosè ergà suos: *ob hoc oculi ejus evulsi; spernitur a principatu, et* Waïferius Salerni factus est princeps. — Hist. longob. Mon. Cassin. — Voyez Script. Rer. Franc. t. VI. p. 46-156-157-239-465.

confusion elle-même, elle pourrait s'expliquer par la révolution sociale qui suivit le démembrement de l'empire Frank. On sait avec quelle rapidité les événements de la période germanique reculèrent en quelque sorte dans le passé, après la dissolution de l'empire de Charlemagne, et à travers quelle illusion d'opptique les générations nouvelles et les écrivains postérieurs de peu de siècles semblaient voir les choses de ce temps. Alors tout ce qui tenait aux Germains, aux Franks, à Charlemagne, fut travesti, défiguré; les faits relatifs aux deux Waïfer, ces implacables adversaires des Karolingiens, furent mêlés, confondus par les chroniqueurs; on appliqua au frank ce qui appartenait à l'italien; on appliqua à l'italien ce qui appartenait à celui d'Aquitaine. Le style même de la légende relative à Hunald, dans les actes de Saint-Berthaire, offre la preuve irrécusable qu'elle est de beaucoup postérieure aux événements. Je n'en voudrais pour témoignage que ces expressions, *regem dominum suum, le roi son seigneur,* qui appartiennent à l'époque féodale.

On y surprend d'ailleurs des traces visibles de ces assonnances que les Italiens affectionnaient et qui passèrent dans la poésie vulgaire aux XIe et XIIe siècles [1].

[1] Adduc*tus*..... monac*hus;* valetu*dine*..... acum*ine;* rememo*rans*..... exist*imans;* conami*na*.... fræ*na;*.... otio*sus*..... bellico*sus,* et vingt autres rimes ou assonnances de ce genre. — Cassiodore est, je crois, le premier auteur qui ait donné l'exemple de ces consonnances symétriques et qui se soit plu à les rechercher. La lecture de ses lettres en devient fatigante au dernier point. Voy. Cassiod. Var. Ep.

Il y a ensuite dans la description que l'écrivain anonyme a faite de Waïfer une singulière ressemblance avec le portrait d'*Adelghise*, fils du roi *Desiderius*, par le moine de Saint-Gall. Ces champions des mauvaises causes, ces héritiers des races condamnées sont toujours représentés comme des hommes aussi dangereux par la force physique, que vicieux et dépravés au moral : c'est le type primitif des géants félons, et des mécréans de la chevalerie.

Peut-être aussi la confusion a-t-elle été volontaire. Une hagiographe frank ou aquitain, désireux d'assurer à sa patrie la gloire d'avoir produit Saint-Berthaire, a fort bien pu, de dessein prémédité, transporter le théâtre de ses vertus d'Italie en Aquitaine, à la faveur de ce nom de Waïfer; et pour rendre la supposition plus vraisemblable, il aura appliqué à Hatton ce que l'histoire disait d'Ademarius.

Nous n'avons plus besoin de nous demander maintenant ce qu'il faut accorder de confiance aux annales de Metz pour le fait que nous discutons. La source de leur récit est évidente. Je suppose, d'ailleurs, que les personnes qui s'occupent de recherches historiques connaissent déjà la manière ampoulée et poétique de ces annales. Elles sont en quelque sorte un hymne perpétuel à la louange de la dynastie karolingienne : on y trouve l'incorrection et la sècheresse habituelle des chroniqueurs, jointes à la crédulité et au goût des fictions qui distinguent les légendaires. Il suffit de les ouvrir au hasard, pour se convaincre que leurs auteurs ont puisé abondamment à la source fort peu

limpide des hagiographes. C'est là que se trouve le récit des mortifications de Karloman, frère de Pépin, et entre autres du soufflet que le prince frank reçut du cuisinier du Mont-Cassin [1]. Entre les actes de Saint-Berthaire et les Annales de Metz, il y a analogie d'idées et de formes : il faut que les deux récits aient été pris à la même origine, à une origine traditionnelle et sans aucune valeur, ou bien que les actes et les annales se soient copiés. Mais sont-ce les auteurs des actes qui ont reproduit les annales, ou ceux des annales qui ont reproduit les actes? Peu importe : la seule chose essentielle à démontrer, c'est que ces versions résultent d'un échange de documents et de légendes entre la France rhénane et l'Italie, qu'elles appartiennent à une époque postérieure aux événements, et ont été recueillies loin des lieux où les faits s'étaient passés.

Il nous reste encore une question à résoudre, et c'est la plus importante de toutes : la Charte d'Alaon a-t-elle ou non fait usage des documents que nous venons d'analyser?

Pour mon compte, bien loin que cette question me paraisse avoir besoin d'être discutée, je regarderais comme superflu de la poser, et je l'ai déjà fait entendre. Les actes de Saint-Berthaire ont servi aux auteurs de la Charte comme aux moines de Saint-Arnulfe, et le plagiat même est tellement flagrant, qu'il n'est pas permis de garder le moindre doute.

La Charte copie quelquefois jusqu'aux expressions,

[1] Ann. Met. ad ann. 748. — Script. rer. Franc. T. II. p. 687.

sans se donner la peine de les déguiser, comme lorsqu'elle transporte à son *Lupus*, dont nous parlerons tout à l'heure, les qualifications données dans les actes à Waïfer. Les actes disaient de ce prince : *Erupit malignus de malignis, pejor de pessimis;* la Charte dira de Lupus : *Ille pejoribus pessimus.*

XV. Il y aurait donc, à tout considérer, autant d'autorités et plus de raisons en faveur de l'opinion qui fait de Hunald le frère de Waïfer, qu'en faveur de celle qui le fait son père, surtout si nous y ajoutons la miraculeuse circonstance de sa sortie du monastère après une retraite de vingt-cinq ans. Le sens commun, au défaut de témoignages positifs, suffirait pour nous prémunir contre l'erreur des hagiographes, et nous faire rejeter cette fable d'un vieillard qui, ressuscité en quelque sorte du tombeau, et oubliant les vingt-cinq ans de cloitre accumulés sur sa tête, reprend sa vieille femme comme une chose dont il avait fort affaire, et recommence cette guerre dont les plus jeunes et les plus fermes ne voulaient plus.

Mais remarquons le bien ; rien n'établit encore l'identité du Hunald de 745 avec celui de 768 ; et soit que nous fassions du premier le père de Waïfer, soit que nous en fassions son frère, il n'est rien moins que prouvé qu'il ait été la même personne que le second. Je serais très-porté, pour mon compte, à croire que les légendaires ont fait un seul homme de deux individus distincts, et ont ajouté la vie de l'un à celle de l'autre. Je conviens que la version des hagiographes est plus dramatique et frappe davantage l'imagination. Cet

limpide ... homme à l'âme et au corps de fer, qui ne s'était pas
récit de ... trouvé capable de régner dans la force de l'âge, et chez
et ent... lequel la confiance en lui-même et en son étoile avait
du cr... augmenté invraisemblablement en proportion des années,
Ber... puisqu'il venait revendiquer ses états après trente ans
d... de démission ; ce nouveau Priam qui essayait aussi
de revêtir la cuirasse et de lancer un trait impuissant, *telum imbelle*, contre les assassins de son fils ; cette retraite en Italie, accomplie contre toute probabilité par un octogénaire ; enfin cette apostasie qui, aux yeux de l'église, achevait de perdre la cause des Aquitains et consacrait le droit de Charlemagne sur sa conquête, toutes ces choses allaient merveilleusement à l'esprit du temps, et pouvaient marcher de pair avec les romans les plus hardis.

Ma version, à moi, serait beaucoup moins poétique, mais elle rentrerait un peu plus dans les conditions de l'histoire. D'abord je ne cherche pas quelles ont pu être les circonstances de la disparition du premier Hunald, frère ou père de Waïfer. Le silence des véritables historiens à cet égard est tellement profond, et les documents qui en ont dit davantage sont de si peu de valeur, qu'il n'y a pas de conjecture à proposer sur ce fait. Ensuite l'identité des deux Hunald n'ayant pas été davantage soupçonnée par les chroniqueurs dignes de confiance, je fais du second un personnage tout à fait distinct, et c'est pour celui-là seulement que j'accepte la retraite monastique dans l'île de Rhé. On sait, en effet, que c'était là le traitement infligé par les Franks aux princes vaincus ou dégradés. Peut-

être même alla-t-on plus loin et lui fit-on prendre les ordres, ce qui justificrait le reproche d'apostasie. Or, il n'y aurait rien de surprenant à ce qu'après un an ou plus de captivité, le prétendant aquitain, homme jeune encore et actif, eùt trompé ou gagné les moines qui le gardaient, comme avait déjà fait Griffon, frère de Pépin, comme fit plus tard Pépin II, et qu'il se fût retiré en Italie, où se trouvaient réellement, en 775, un certain nombre de transfuges franks, et que là il eut pu prendre une part active à la guerre qui éclata peu après entre les Franks et les Lombards.

XVI. Toutefois, je ne saurais omettre relativement à la circonstance de cette retraite en Italie, que les seuls documents qui nous la fassent connaître ne paraissent pas d'une authenticité incontestable. C'est encore là un de ces malheurs attachés à tous les témoignages dont on veut étayer la Charte d'Alaon. Duchesne a imprimé un fragment, donné comme provenant d'Anastase le bibliothécaire, et conçu en ces termes : « *His temporibus advenit Hunaldus duc Aquitaniæ ad limina apostolorum, ibique perseveraturum se promisit. Qui postmodùm diabolicâ versutiâ fraude deceptus, votum frangens, Longobardos egrediens maligna exhortans* (sic) *sed sicut meruit, lapidibus dignâ morte periit* [1]. » Mais le savant éditeur avait eu soin d'avertir que ce fragment informe, tiré, à ce qu'on croyait, de la vie d'Etienne III, ne se trouvait pas dans les imprimés (*Hœc in editis non reperiuntur*) : et en ef-

[1] Duchesne. T. I. p. 208.

fet, les meilleures éditions d'Anastase ne contiennent rien de pareil. Cependant le même passage se rencontre presque mot pour mot dans Sigebert de Gemblours, qui, sans doute, ne l'avait pas inventé : « *Hunaldus dux Aquitaniæ Romam quasi ibi perseveraturus venit, qui ad Longobardos fugiens apostatavit, ibique non multò post lapidibus obrutus malè periit.* »

Il n'est pas croyable que ces lignes aient passé d'un manuscrit de Sigebert, ce détestable chroniqueur, dans une copie d'Anastase. Mais on peut supposer qu'elles avaient été puisées dans quelque hagiographe anonyme, de l'espèce de celui de Saint-Berthaire, d'où elles auront passé, par une de ces interpolations si fréquentes au moyen-âge, dans le texte d'Anastase, et de là dans le récit de Sigebert. Tout annonce que Sigebert avait sous les yeux le manuscrit interpolé, ou une copie de ce manuscrit. Maintenant, de quelle autorité ce fragment anonyme peut-il être? On ne doit évidemment lui accorder qu'une confiance fort restreinte; mais comme après tout, ce qu'il rapporte n'a rien d'improbable, il ne saurait y avoir de grave inconvénient à l'accepter.

XVII. Nous voici arrivés à l'endroit où les chroniques sont unanimes pour faire finir la race des princes d'Aquitaine, et où, par conséquent, la Charte d'Alaon doit suppléer seule au silence des écrivains. Elle devient à la fois table généalogique et monument historique : il faut qu'on s'y rapporte exclusivement, ou qu'on la rejette tout à fait.

(*La suite au prochain Recueil.*)

TABLE DES MATIÈRES

DU DEUXIÈME TRIMESTRE 1841.

Sciences naturelles et agricoles.

PAGES

Siences physiologiques et médicales.

Sciences morales et historiques.



ACTES

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

ACTES

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

SCIENCES NATURELLES ET AGRICOLES.

RAPPORT

SUR

L'APPAREIL LOCOMOTEUR

Par M. Ch. DIETZ.

Messieurs,

Sur l'invitation de MM. Aubonnet et Ch. Dietz, qui vous ont proposé, par leur lettre du 22 juillet dernier, de vous présenter un appareil locomoteur destiné à servir de remorqueur sur les routes ordinaires, vous avez nommé une commission qui s'est rendue au lieu désigné, a visité la locomotive et assisté aux épreuves diverses qui ont été faites dans le but de constater la vitesse et la régularité de sa marche.

C'est le résultat et en quelque sorte le procès-verbal

des expériences exécutées par M. Dietz, devant la commission, que j'ai l'honneur de vous soumettre.

Le système de M. Dietz n'est point de son invention, en ce sens que, depuis plusieurs années, à Londres, à Paris, on a démontré la possibilité de faire marcher des voitures, sur nos routes ordinaires, à l'aide de la vapeur : toutefois, les tentatives faites jusqu'à présent, pour organiser un service régulier, n'ont pas été heureuses, soit que le mécanisme moteur n'eût pas surmonté toutes les difficultés d'un long parcours ou d'une route accidentée, soit que la question économique fût encore douteuse. M. Dietz lui-même, qui avait médité ce problème il y a longtemps et en préparait la solution depuis 1834, époque à laquelle remontent ses premiers essais, convient qu'il n'a introduit dans le locomoteur qui porte son nom, les perfectionnements les plus remarquables, que bien récemment et après de longs tâtonnements.

L'Académie des Sciences, dans sa séance du 21 octobre 1839, et plusieurs Sociétés savantes ou industrielles de la Capitale, un an après, ont reconnu et constaté, par une approbation unanime, le mérite d'une machine en quelque sorte nouvelle par les nombreuses modifications que lui ont suggérées l'expérience et une profonde sagacité. Des descriptions fort bien faites, et qui ont été mises entre vos mains, nous dispensent d'un examen minutieux : nous croyons, en conséquence, devoir nous borner à vous en offrir une esquisse rapide.

La vapeur produite dans une chaudière à foyer circulaire, est dirigée, à l'aide de deux cylindres horison-

taux, sur un piston qui, par son mouvement alternatif, meut une chaîne sans fin, roulée autour de l'essieu de deux grandes roues; ce sont ces roues qui, par leur puissant frottement sur le sol, entraînent et le locomoteur et le convoi qui lui est attaché : telle est la force motrice, et son action qui représente vingt-cinq à trente chevaux de vapeur, fonctionnant sous une pression de 3 à 3 $^1/_2$ atmosphères.

Le poids de la machine (de 10,000 kil.) est réparti entre huit roues, dont deux grandes et six petites; nous avons parlé des premières : les six petites sont pivotantes et tournent sur un axe vertical comme des roulettes de lit; elles s'articulent à des ressorts puissants, mais flexibles, qui, permettant aux roues de s'élever ou de s'abaisser, suivant les inégalités du terrain, adoucissent les mouvements trop brusques, conservent la stabilité du locomoteur et soulagent les grandes roues d'une surcharge qui gênerait leur action : ces roues sont encore destinées à un service plus important, celui de diriger le locomoteur et le convoi dans toutes les sinuosités de la route à parcourir.

Le guide, placé sur un siége au-devant du remorqueur, fait tourner les six petites roues en même temps; les quatre premières dans un sens, les deux dernières dans un sens opposé : de plus, les deux premières se placent sous une inclinaison plus grande que les deux suivantes, de manière que les quatre points de contact de ces roues, avec le sol, se trouvent sur une circonférence dont le centre est dans le prolongement de la droite qui passe par les points d'appui des roues mo-

trices. Par cette disposition, le convoi vient prendre, sans secousse, sans arrêt, la tangente de la courbe décrite par la route.

C'est dans ce mécanisme, directeur à la fois et modérateur, que brille surtout l'esprit inventif de M. Dietz.

Enfin, les voitures qui portent les voyageurs sont séparées du locomoteur par un wagon ou tender destiné à prendre les provisions d'eau et de coke indispensables à la production de la vapeur : elles sont articulées et fixées entre elles par une forte pièce de fer horisontale qui retient chacune d'elles à distance, et la force à s'avancer dans la même voie et le même sillon tracé par les roues du locomoteur.

Nous terminons cette analyse, évidemment insuffisante à vous faire apprécier tous les détails ingénieux qui constituent le bel appareil de M. Dietz, par une comparaison que nous empruntons au rapport de l'une des Sociétés appelées à en peser le mérite.

Dans le système ordinaire, une seule voiture transporte quinze à vingt voyageurs au plus; dans le système Dietz, c'est un convoi de plusieurs diligences, susceptible de porter quatre-vingts à cent voyageurs ou plus :

« Les chevaux y sont représentés par les deux roues motrices ;

» Les rênes ou guides, par le mécanisme directeur des six petites roues ;

» L'attelage et les harnais, par la chaîne sans fin ».

Une première expérience a eu lieu le 24 juillet, à une heure et demie.

La locomotive, partie de la grille du Jardin-Public

qui avoisine le cours, vint sur les Quinconces prendre les voyageurs, et les reçut dans quatre omnibus attachés au tender; elle fit ensuite, pendant trois quarts d'heure environ, plusieurs fois le tour de cette place avec une vitesse moyenne de quatre lieues à l'heure, accélérant ou modérant sa marche à volonté, souvent arrêtée par l'affluence des spectateurs qu'avait attirés ce curieux spectacle; tournant avec la plus grande facilité sans ralentir le mouvement.

Une deuxième expérience fut faite le 28 sur la route de Bordeaux à Libourne. Parti à dix heures, le convoi, composé du locomoteur, du tender et de quatre diligences attachées l'une à la suite de l'autre, parcourut la distance du pont au pied de la côte en onze minutes, ralentit un peu sa vitesse en montant la côte, qui fut franchie en dix minutes; et tout paraissait aller à souhait, lorsqu'on s'aperçut d'un fringalage assez considérable dans la dernière voiture : un ouvrier, qui s'était placé sur l'impériale de celle-ci, eut peur et se précipita sur le sol; étourdi par la chute, il eût couru un grand danger sans l'intervention d'un chirurgien, M. Bancal, qui, par une saignée faite à propos, prévint les suites de cet accident. M. Dietz, bien que sollicité par les voyageurs de poursuivre sa route jusqu'à Libourne, résista à leurs instances, et satisfait d'ailleurs d'avoir, par cette nouvelle épreuve, démontré la facilité avec laquelle il franchissait les côtes, en conservant une vitesse supérieure à celle des diligences, il rentra sur-le-champ à Bordeaux.

Enfin, le 2 août, une troisième épreuve eut un succès

complet : le convoi, composé de trois diligences solidement attachées, mais moins bien qu'elles doivent l'être par l'articulation dont nous avons parlé, partit de Bordeaux pour Libourne, à neuf heures et demie, franchit la côte avec la même rapidité que dans le second voyage, et arriva à moitié chemin, à Beychac, à dix heures vingt-six minutes, c'est-à-dire en cinquante-six minutes; d'où résulte une vitesse de plus de quatre lieues à l'heure, cette distance étant évaluée à 15,500 mètres.

Là, on dut s'arrêter vingt-quatre minutes pour renouveler la provision d'eau, et l'on reprit le chemin de Libourne. Différentes côtes de 3 à 4 centimètres par mètre furent franchies avec la même rapidité que la première; un voyageur fut déposé à onze heures vingt-deux minutes avec une telle rapidité qu'on s'aperçut à peine de cet incident; peu après, M. Dietz, ayant remarqué qu'une des petites roues de devant chauffait fortement, fit arrêter le locomoteur, et dut employer vingt-sept minutes à mettre la roue en état de fonctionner. Malgré ces divers retards, qui ne peuvent être imputés à l'appareil remorqueur, l'on arriva à midi vingt minutes à Libourne : ce qui fait trois heures de route, à peu près, ou deux heures moins dix minutes de marche pour 31,000 mètres (31 kilomètres, 4 lieues $^1/_4$ à l'heure).

Le retour fut opéré avec la même célérité; toutefois, un retard imprévu a prolongé la durée du voyage, le charbon ayant manqué totalement à quelques minutes de Libourne. M. Dietz marcha près de demi-heure sans combustible, au moyen de la vapeur produite par la

chaleur acquise du foyer, et ne se décida qu'avec la plus vive répugnance à faire usage de bûches de bois coupées sur la route pour rallumer et entretenir le feu de la chaudière.

Cette dernière expérience est décisive pour le succès du remorqueur; elle démontre sans réplique, aux plus incrédules, s'il y en avait, la possibilité de servir une route ordinaire avec le système Dietz.

Votre commission conclut :

1° Que la vitesse ordinaire du remorqueur est de quatre lieues à l'heure, et la dépasse souvent;

2° Que les côtes sont franchies sans peine au grand trot des chevaux des diligences;

3° Que le convoi descend les pentes avec sûreté, modérant ou conservant sa vitesse habituelle, s'arrêtant même presque instantanément au milieu d'une descente;

4° Que la locomotive tourne avec une grande facilité sans ralentir sa marche, et sans faire éprouver le moindre fringalage aux voitures qu'elle entraîne;

5° Que le mouvement n'en est ni plus brusque, ni plus fatigant que celui des voitures bien suspendues;

6° Enfin, que le bruit inusité de la vapeur, et la forme extraordinaire du locomoteur, n'ont pas inspiré aux chevaux qu'il a croisés sur sa route la frayeur dont on redoutait les suites fâcheuses.

Votre commission se plaît à rendre hommage au mérite incontestable d'un mécanisme qui a produit les résultats inespérés, et l'on peut ajouter merveilleux, qu'elle a constatés sur votre invitation : elle croit devoir vous proposer de décerner à M. Dietz la récompense que

l'Académie a coutume d'accorder à tout perfectionnement remarquable dans les arts mécaniques et dans l'industrie.

Nota. L'Académie approuve le rapport, et adoptant les conclusions, renvoie la proposition de la commission au conseil d'administration pour la récompense à décerner.

VALAT, *rapporteur*.

SCIENCES AGRICOLES ET INDUSTRIELLES.

RAPPORT

SUR

LA LETTRE ADRESSÉE, LE 29 MAI DERNIER, PAR M. VALLETTE,

propriétaire,

MEMBRE DU COMICE AGRICOLE DE BORDEAUX,

A M. LE PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES DE BORDEAUX.

M. Vallette a écrit, le 29 mai dernier, une lettre à notre Compagnie, dont voici la partie la plus importante :

« Propriétaire, dit-il, d'un domaine en Grave, depuis dix années, j'étudie *sur le fait*, et je pourrais dire à mes dépens, la question vinicole. La détresse que les Comités vous retracent, pour n'être si profonde, n'est pas moins réelle; mais j'ai l'intime conviction, et une conviction quelque peu raisonnée, que la science éco-

nomique est impuissante à guérir le mal si bruyamment signalé à l'attention publique. Ce mal est radical pour les contrées qui ont justement acquis le droit de se plaindre; toutes les agitations, toutes les réformes auxquelles elles tendent, dit-on, n'aboutiraient pas au but qu'on se propose.

» Des propriétaires du *Médoc* sont à la tête du Comité, et y font entendre les plaintes les plus vives. Or, si ces plaintes sont fondées, quelle doit donc être la condition des propriétaires de vignobles en Grave? Car là, M. le Président, vous le savez, tous les travaux sont manuels et plus dispendieux, à ce point qu'à certaines époques il n'est pas rare de voir la main-d'œuvre doubler de prix et s'élever de 1 fr. 25 c. à 2, 25 et 2, 50.

» A l'économie de façons faite par le Médoc, il faut joindre celle des fournitures, qui est encore plus importante : la culture en ligne, *à l'araire*, exigeant, en effet, bien moins d'œuvre, et cette œuvre, encore, étant d'une consommation beaucoup moins rapide.

» Et pour, en fin de compte, qu'obtenir en Grave? Un produit médiocre, frappé d'avance d'un discrédit qui fait accumuler les récoltes dans les celliers!

» La plainte du propriétaire en Grave est donc sans réplique, car on ne peut pas lui dire : Vous avez complanté outre mesure, en défrichant des Landes; vous avèz donné à votre terrain une valeur factice en la décuplant; la production du terrain peut être variée là où passe la charrue; sachez choisir mieux. Héritier des vignes du Pape-Clément, producteur de ces vins chantés par Chapelle et Bachaumont, le propriétaire en Grave

est lié par la chaîne des temps à un ordre de culture qu'il ne peut changer; et le pourrait-il que la constitution physique du sol ne le permettrait pas. Quelle semence, en effet, germerait fructueusement sur cette grave dénudée qui couvre nos coteaux? Car, si pour y mettre la charrue les aspérités doivent être nivelées, que restera-t-il donc après avoir enlevé la couche végétale, hélas! déjà si mince? le sable ou *l'alios* impénétrable!

» Toutes les réformes douanières ne changeront pas, je le répète, je le crois du moins, la condition du propriétaire en Grave; sa détresse tient aux deux causes indiquées :

» La cherté, le vice de la production.

» La dépréciation du produit, occasionnée par la faveur dont jouit le vignoble qui s'est développé à son détriment.

» Que faire donc en présence d'une richesse territoriale qui s'éteint, qui devient une cause de détresse et de ruine?

» Appeler *les industries agricoles* propres, comme le disait le savant *Dandolo,* à réparer les maux qui dérivent de l'avilissement des produits du sol;

» Des *industries agricoles* dans des contrées où la charrue ne passe pas, sous un climat bienfaisant, qui puissent s'implanter sans de grands frais, et qui permettent un débouché prompt et facile : je ne sache pas qu'il en existe de préférable à l'*industrie séricicole*.

» C'est dans cette vue que, dès 1834, j'ai livré à la presse de Bordeaux le résultat de quelques observations économiques.

» Depuis lors, ma conviction n'a fait que croître. Pendant sept ans j'ai planté et expérimenté le mûrier sur les natures de terrains les plus diverses; j'ai remarqué l'effet comparatif des gelées, des accidents atmosphériques, et je me suis convaincu que, là où venait la vigne, le mûrier pouvait parfaitement venir et préparer graduellement une substitution industrielle capable de remédier à la détresse agricole du département de la Gironde ».

Ainsi, comme on vient de le voir, le moyen que M. Vallette propose comme étant le plus efficace pour atteindre ce but, consiste à arracher successivement les vignes des graves, et à les remplacer par des mûriers. Il se fonde sur les calculs de son rapport au Comice agricole de Bordeaux, qu'il joint à sa lettre.

Il exprime le désir que l'Académie exerce son influence dans l'objet de hâter l'heureux changement qu'il propose.

La question de remplacer les vignes des graves de Bordeaux par des plantations de mûriers, tient à plusieurs autres, dont les solutions présentent de graves difficultés; telles sont les suivantes :

La culture des mûriers et l'éducation des vers-à-soie peut-elle être introduite indistinctement dans toutes les localités?

Celles dont le sol et le climat leur sont les moins favorables, peuvent-elles espérer de soutenir la concurrence de celles que la nature a plus favorisées?

Si, malgré les gelées printannières et la cherté du travail, les vins de Bordeaux soutiennent la concur-

rence des vins du Languedoc qui n'éprouve pas de gelées et où la culture est à bon marché, ils le doivent uniquement à leur qualité supérieure. En serait-il de même pour la soie?

L'industrie séricicole doit-elle être illimitée, ou être bornée aux besoins de la consommation et de l'exportation?

Dans le premier cas, quel serait l'emploi des produits excédant les besoins? L'on a pu conseiller de boire l'excédant des vins; quel conseil pourrait-on donner pour l'excédant de la soie?

Dans le second cas, comment les limites seraient-elles déterminées? Si, pour les fixer, on s'en reposait sur l'expérience, ne pourrait-elle pas devenir désastreuse?

Dans cet état d'incertitude, la propriété vinicole, par l'espoir d'une heureuse métamorphose en industrie séricicole, peut-elle commencer par se détruire de ses propres mains?

Relativement à la proposition spéciale de M. Vallette, on remarquera que le prix vénal moyen des vignes de Grave est à peu près, l'hectare, de.......... 1,200^{f} »^{c}
et qu'il peut être décomposé comme suit :

Valeur du sol (celui complanté en vigne et généralement impropre à toute autre culture), ci..................	300^{f}	1,200^{f} »^{c}
Valeur des ceps (dans lesquels seuls réside la force productive), des constructions et du mobilier vinicole.............................	900	

Ainsi, pour transformer la culture vinicole en indus-

trie séricicole; la propriété perdrait d'abord les trois

quarts de sa valeur..............	900f	2,600f »c
Les frais de plantation d'un hectare en mûrier s'élèveraient, suivant le rapport fait par M. Vallette (page 8), à...............	1,200	
Les mûriers ne produisant qu'à cinq ans (rapport, page 8), il faut ajouter l'intérêt de la dépense et de la valeur du sol, plus les contributions, pendant quatre ans; à peu près..........................	500	

2,600 fr., coût total d'un hectare, et sans y comprendre la construction des magnaneries, etc.

Comment la propriété vinicole, déjà grevée par une dette hypothécaire (à laquelle son sol dépouillé n'offrirait plus une garantie suffisante), trouverait-elle les moyens d'opérer un changement de culture, dont le coût s'élèverait à près de huit fois la valeur de ce même sol?

L'impossibilité de l'exécution dispense d'examiner les autres inconvénients qui résulteraient de la substitution de culture indiquée par M. Vallette.

D'autres cultures, également menacées dans leur existence, par suite d'erreurs de l'administration, (notamment les céréales de 1822 à 1826), ont fini par obtenir justice, et sont aujourd'hui à peu près rentrées dans l'état normal; la propriété vinicole, qui couvre une superficie de 2,140,000 hectares, à laquelle se rattachent les intérêts et en grande partie l'existence de

dix millions d'individus, est d'un trop grand poids dans l'économie publique de la France, pour que son cri de détresse ne soit pas enfin entendu : et, malgré les sinistres pressentiments de M. Vallette, j'ai la confiance que le gouvernement fera droit à ses justes doléances; que le commerce, flétrissant ces fraudes honteuses qui font repousser nos vins des marchés étrangers, et que nos cultures perfectionnées obtenant, avec moins de frais, des produits meilleurs, la culture vinicole pourra jouir encore de son antique prospérité.

Ce n'est donc pas à titre de remplacement de la culture vinicole qu'on doit apprécier l'industrie séricicole, mais bien comme moyen d'accroître la richesse publique, et de soustraire la France à l'énorme tribut qu'elle paye à l'industrie séricicole étrangère.

Ce but sera bientôt atteint, si le succès dépend de la somme d'encouragements accordée par le Gouvernement. L'Académie a cessé d'en être l'unique dispensatrice; mais il lui reste un autre moyen d'exercer son utile influence; celui de rechercher les causes qui ont amené la ruine de l'industrie séricicole dans la Guyenne, où elle avait pris, il n'y a pas plus de soixante-dix ans, un assez grand développement.

J'ai vu dans les départements de Lot-et-Garonne, du Gers et de Tarn-et-Garonne, toutes les routes royales et de grande communication bordées par d'énormes mûriers : tout le monde, dans ces contrées, élevait des vers-à-soie, dont les produits trouvaient une vente assurée à Montauban. La décadence de cette industrie fut prompte et rapide; j'étais trop jeune alors pour m'en oc-

cuper et pour en apprécier les causes : toutefois je crois que l'introduction des étoffes de coton, dont l'emploi était très-peu usité avant cette époque, y contribua pour beaucoup.

L'accroissement et le perfectionnement de l'industrie séricicole produiront sans doute de grands et d'heureux résultats dans l'intérêt général de la France. Quant à l'intérêt particulier des localités, nous ne devons pas oublier les espérances que nous avions conçues de l'introduction des mérinos et de la culture de la betterave dans nos Graves et dans nos Landes; ces espérances se sont réalisées, mais pour d'autres départements que le nôtre.

Bordeaux, 1841.

R. VIGNES,
Président de la Société d'Horticulture de Bordeaux,
rapporteur.

SCIENCES PHYSIOLOGIQUES ET MÉDICALES.

NOTE

SUR LA PALEUR ET LA LARGEUR

DE LA LANGUE,

COMME SIGNE PATHOGNOMONIQUE DE L'INTERMITTENCE FÉBRILE ET DE SON IMPORTANCE THÉRAPEUTIQUE;

PAR M. **Léon MARCHANT**, D.-M. M.

Occupé depuis quelques années de l'idée de recueillir les matériaux pour esquisser l'histoire des maladies populaires qui ont régné à Bordeaux, pendant plusieurs siècles, sous la dénomination générique de *pestes*, je devais naturellement diriger mon attention vers l'étude des affections qui, de nos jours, sévissent encore avec un caractère endémique, et quelquefois même avec une certaine gravité. Je l'ai fait avec l'espoir de trouver, dans mes recherches, des motifs de croire que la transformation, ou plutôt l'atténuation graduelle de ces pes-

tes, était la suite nécessaire des améliorations sanitaires qui ont été apportées sans interruption à l'état des lieux; autrement dit, que les fièvres intermittentes de toute nature ne sont plus aujourd'hui qu'une faible représentation de ces fléaux meurtriers qui couvraient la cité de deuil, et qui forçaient si souvent le Parlement de Bordeaux de s'exiler dans des villes placées hors de portée du foyer épidémique.

Mais, quels qu'aient été à cet égard les bienfaits de l'hygiène publique, l'étude des fièvres intermittentes n'en reste pas moins un sujet inépuisable et d'un intérêt incessant pour une contrée qui recèle encore quelques-unes des circonstances étiologiques, particulières aux pays sujets à ces maladies.

Sans doute que ces circonstances se sont affaiblies, et que les fièvres d'accès ne sont ni aussi fréquentes, ni aussi vives, ni aussi insidieuses qu'autrefois; sans doute que cet affaiblissement dans l'énergie étiologique s'est fait sentir dans les effets pathologiques; que la thérapeutique de ces fièvres s'est perfectionnée par la perfection pharmaceutique apportée au remède héroïque qu'on ne connaissait pas alors, et qu'on leur oppose aujourd'hui avec un si rare bonheur; sans doute que ces progrès sont réels, sont incontestables; mais dans des affections de cette nature, on n'est jamais arrivé au dernier degré de la sécurité : les accidents pernicieux dont elles s'accompagnent si souvent, peuvent surprendre l'esprit le plus attentif, mettre en défaut l'expérience la plus consommée. On ne saurait donc trop voir se perfectionner le diagnostic; il faudrait pouvoir lui donner,

dans le cas d'une gravité insidieuse, cette exactitude des cas simples, qui fait que la main la moins exercée administre le sulfate de quinine avec la même confiance que la main la plus habile.

Dans l'écrit suivant, j'ai voulu essayer de porter un rayon de lumière sur ce sujet. L'observation est venue à mon aide; elle m'a révélé un fait de médecine pratique, qui touche essentiellement à l'un des points les plus importants et les plus curieux de la pathologie, le phénomène de l'intermittence.

La communication que je fais à l'Académie est le fruit de quatre années d'études cliniques. Ce qui excitait et frappait mon attention en 1838, s'est progressivement converti en résultats pratiques d'une certaine valeur en 1841. C'est pourquoi je n'hésite plus à publier ces résultats; et quoique je le fasse, je l'avoue, avec une certaine confiance, j'espère, néanmoins, être exempt du reproche de les produire hâtivement, reproche adressé à ce vice du siècle, qui fait qu'on sème dans le champ de la vraie science tant de fruits stériles, nés d'hier, sous l'influence d'un intérêt de vanité ou d'une idée de cupidité. Les inconvénients qui s'attachent à une publication prématurée sont de nature à rendre incertaines les voies lumineuses de la vérité, et à créer des difficultés réelles pour les esprits timides et inexpérimentés, tandis que les douteurs et les empiriques s'en emparent, les uns pour nier, les autres pour spéculer. — Ce n'est donc ni le temps, ni la réflexion qui auront manqué à ce travail. J'ai donc lieu d'espérer qu'il sera lu avec quelque attention.

Mais entrons en matière :

De tous temps, les médecins se sont appliqués, avec juste raison, à considérer l'état de la langue comme pouvant fournir des signes et des indications par la connaissance et le traitement des maladies. Ils l'ont surtout considérée comme d'une grande utilité pour servir à en établir le diagnostic; et, à cet égard, on ne peut nier qu'ils n'aient laissé un bon nombre de faits curieux; aussi, la regardent-ils comme le miroir de l'estomac. Toutefois, il faut reconnaître qu'on a donné un peu trop d'importance à cette considération; car il n'est pas rigoureusement vrai que l'état de la langue indique fidèlement les diverses altérations des voies digestives, et surtout qu'il n'indique pas toute autre lésion. L'expérience de tous les jours le démontre. Quel est le praticien, en effet, qui ne se soit trouvé dans la nécessité de prescrire une médication excitante ou tonique, là où la langue paraissait la contre-indiquer formellement par l'irritation présumée de l'estomac, qui n'ait vu cet organe la supporter avec une grande tolérance, et qui n'ait remarqué en même temps la langue, affectée d'un semblant d'inflammation, reprendre le lendemain son aspect naturel, en permettant d'espérer une solution heureuse de la maladie?

Allons plus avant dans la question.

Parmi les symptômes généraux des fièvres intermittentes, le plus constant est, disent les auteurs, l'état saburral de la langue; d'où il suit, selon eux, qu'au début de ces affections, il y a complication gastrique, et

qu'il faut agir en conséquence, c'est-à-dire qu'il fau t adopter d'emblée la méthode évacuante, sauf quelques exceptions assez bien déterminées.

Mais cet état de la langue, qui est constitué par l'enduit blanchâtre dont elle est couverte, est-il dans les fièvres intermittentes un signe certain de gastricité? ce signe est-il caractérisé dans les livres classiques, de manière à ne pas faire confusion avec des phénomènes en apparence analogues? ou bien, faute d'avoir été rigoureusement déterminé, l'a-t-on accepté comme une simple tradition léguée par l'empirisme? enfin, n'aurait-on pas confondu cet état saburral toujours variable, et qu'accompagne une sorte d'épanouissement de la langue, comme cela se remarque dans les affections essentiellement catarrhales, avec cet autre état, non encore défini, dont je vais m'occuper, et qui se caractérise par la *pâleur* et la *largeur* de cet organe, ainsi que cela se peut voir dans la chlorose, par exemple?

Ce Mémoire répondra à ces diverses questions. Au risque d'être long, je veux conduire le lecteur sur le champ même de l'observation. Il n'est pas inutile qu'il connaisse les circonstances au milieu desquelles j'ai observé, qu'il les apprécie avec moi, pour qu'il soit en mesure de pouvoir dire, si je me suis trompé, comment et pourquoi je me suis trompé. — Il est, en effet, bien surprenant qu'un fait de cette importance ait été inobservé jusqu'à ce jour, qu'il ait passé inaperçu dans un groupe de maladies aussi connues, aussi étudiées que les fièvres intermittentes.

Depuis plusieurs années, et notamment dès le mois de juillet 1838, les médecins de Bordeaux ont eu à traiter beaucoup de fièvres intermittentes de tout type, de toute forme; peut-être même ont-ils remarqué, comme je l'ai fait, qu'elles affectaient une marche assez peu régulière; que dans leur invasion, que dans la succession et l'évolution des accès, elles n'avaient pas une allure franche et nette. — Au mois d'août, elles régnaient au type tierce presque épidémiquement : ce type est, comme on le sait, le plus commun. — En septembre, elles ont dégénéré, ont perdu de leur normalité. Les accès n'étaient plus réguliers; ils avaient lieu avec ou sans frisson, à des heures très-variables et avec des accidents inaccoutumés. Tantôt ils éclataient par des vomissements, tantôt par une diarrhée; d'autrefois, les fébricitants se sentaient pris brusquement par des *douleurs contuses partielles*, soit qu'elles se portassent sur les grosses articulations, soit spasmodiquement sur les organes de la respiration, ou ailleurs et successivement, mais toujours avec une résolution complète de forces. Ces fièvres devenaient rémittentes et prenaient alors un caractère alarmant. On les a vu simuler le typhus et même le choléra-morbus asiatique. Il y avait généralement surcharge bilieuse, avec une langue large et fortement saburrale. — Le sulfate de quinine n'agissait avec toute son efficacité que lorsqu'on avait administré préalablement un léger purgatif.

Ces fièvres, qui avaient commencé en août, se prolongèrent jusqu'en décembre. Provisoirement chargé alors d'une partie du service de l'hôpital Saint-André,

je vis un certain nombre de malades qui, étant entrés pour d'autres affections, ne tardaient pas à contracter la fièvre. — L'automne de 1838 se passa avec toutes les circonstances atmosphériques les plus propres à favoriser le développement des affections périodiques. Pendant trois à quatre mois, on a vu alternativement des vents de sud et sud-ouest succéder aux vents venant du nord et du nord-ouest; alors on eut à supporter des journées un peu froides, et puis des journées accablantes. En novembre, il y eut une telle tension dans l'électricité atmosphérique, qu'après plusieurs jours très-chauds, un orage très-violent éclata le 26. Cet état du ciel ne pouvait que renforcer la constitution médicale toute portée à l'intermittence fébrile. — C'est un peu avant et vers cette époque que les praticiens signalèrent quelques cas de fièvre de mauvais caractère, dans lesquels on vit des accidents pernicieux menacer et atteindre indistinctement tous les organes; quelquefois les effets portaient sur un seul; dans d'autres circonstances, sur plusieurs. Dans ces graves affections, le pouls avait presque toujours de la mollesse, et cependant une certaine plénitude, qui semblait réclamer la saignée, mais à laquelle on ne recourait pas; car on avait remarqué qu'elle réussissait fort mal. Dans la plupart des cas que j'ai observés, les accès étaient peu marqués, peu distincts entre eux. Le premier était seul bien caractérisé, quoiqu'il arrivât quelquefois qu'il n'y eût pas de frisson.

Au milieu de ces anormalités fébriles, un symptôme ne manquait presque jamais, c'était l'état en apparence saburral de la langue; et c'est cet état qui m'éclairait,

au milieu de la confusion, sur la gravité de la maladie.— Frappé de la constance de ce signe, j'ai dû l'observer et l'étudier avec plus de soin encore. L'année 1839 m'en a fourni un grand nombre d'occasions, puisqu'elle fut aussi très-féconde en fièvres intermittentes.

Durant le cours de cette année, le ciel s'est presque constamment prêté à leur invasion. L'hiver fut généralement chaud et humide, et quelquefois orageux. Les variations de température furent très-sensibles par intervalle. Ainsi, on a vu des coups de tonnerre précéder et suivre des jours d'une neige abondante (il en tomba huit pouces le 30 et 31 janvier et le 1er février). Comme l'hiver, le printemps fut favorable aux fièvres intermittentes. Cette saison ne leur communiqua rien d'inflammatoire; elles restèrent, pour ainsi dire, automnales. On vit alors un grand nombre d'efflorescences fébriles (varioles, varioloïdes, rougeoles, urticaires, etc.), qui prirent pour un moment un caractère épidémique; les fièvres intermittentes n'en persévérèrent pas moins. Mais l'été étant arrivé, ces affections prirent le dessus sur les fièvres exanthématiques, et durèrent jusqu'en automne, époque où elles devinrent moins nombreuses. — En novembre, chargé de nouveau, provisoirement, d'une partie du service de l'hôpital, je vis plusieurs cas d'infiltration des extrémités et de la figure, consécutive à des accès fébriles, dans lesquels la langue fut signalée large et saburrale.— Le sulfate de quinine, continué pendant cinq ou six jours, en augmentant la mixtion des urines, dissipait l'état œdémateux, et la langue reprenait son aspect naturel. Il n'y avait pas à songer à

combattre directement la saburre des premières voies, ni l'infiltration, par les diurétique.

Généralement les fièvres de cette année 1839 n'offrirent pas une grande gravité; elles ne présentèrent quelque chose d'insidieux que vers le mois d'août et de septembre. — Si leur marche irrégulière pouvait quelquefois donner le change, l'état de la langue, caractérisé par une pâleur presque chlorotique et par une largeur bien prononcée, me servait encore de boussole. — Mes notes ne me fournissent pas d'observation pratique qui ait fixé particulièrement mon attention cette année.

Les fièvres intermittentes, qui avaient disparu depuis la fin de l'automne précédente, ont recommencé à régner dès le mois d'avril 1840, par les effets d'une modification survenue dans l'état du ciel, poussant à l'intermittence. Comme la constitution médicale était devenue inflammatoire pendant l'hiver et le commencement du printemps, à la suite d'une atmosphère froide et sèche, ainsi que le témoignait le grand nombre de maladies phlogistiques qui s'observèrent alors pendant trois ou quatre mois, ces fièvres intermittentes se compliquèrent de l'élément inflammatoire, et furent réellement printannières; de telle sorte qu'il fallut les attaquer par les antiphlogistiques et les saignées. Mais elles se cachaient quelquefois tellement bien derrière la forme inflammatoire, qu'on ne croyait plus à l'existence de l'intermittence fébrile. J'ai vu des malades rentrer à l'hôpital avec tous les symptômes de la fièvre intermittente, après en être sortis trois jours auparavant guéris d'une

maladies inflammatoire. — Il suffisait de leur donner quelques grains de sulfate de quinine pour les remettre sur pieds. Dans certains cas, il fallait recourir d'emblée à l'emploi de l'anti-périodique dans ces fièvres à masque inflammatoire, si on ne voulait pas s'exposer à voir périr les malades dans un accès pernicieux. D'un autre côté, si, au début, on n'attaquait pas vivement les symptômes d'une grande irritation, le mal s'aggravait par l'usage du sulfate de quinine ; l'on perdait un temps précieux, et les maladies pouvaient avoir une issue fatale. On a vu des paralysies plus ou moins partielles succéder à ce manque d'à-propos dans l'emploi des agents thérapeutiques. Pour mon propre compte, je mentionnerai ici, et je copie toujours mes notes, que des malades sont entrés à l'hôpital avec les symptômes d'une gastrite, d'une pneumonie, d'une pleurésie, ou d'un rhumatisme, et je les établissais comme tels à la colonne du diagnostic, au cahier de visites, ou le second ou le troisième jour au plus tard, je changeais le diagnostic, et je faisais écrire : *fièvre intermittente*. Les accidents inflammatoires avaient disparu par l'emploi des antiphlogistiques, et les symptômes fébriles, la largeur et la pâleur de la langue étaient venus les remplacer. Le sulfate de quinine n'en faisait que lentement justice ; car ces fièvres résistaient plus qu'à l'ordinaire : cela se conçoit ; elles devaient leur ténacité à leur combinaison avec l'état inflammatoire.

Ces observations, que j'ai recueillies au printemps, se sont présentées de nouveau dans l'automne suivante. J'avais ainsi souvent à remplir deux indications : com-

battre l'inflammation, et combattre l'état catarrhal à type périodique. C'est pourquoi j'ai eu à opposer à des bronchites, à des diarrhées, etc., le sulfate de quinine, tout en faisant marcher de front quelques moyens antiphlogistiques. Dans ces cas, j'avais toujours mon guide, la largeur et la pâleur de la langue : ce signe ne manquait jamais, et jamais il ne m'égarait.

La constitution médicale qui avait prévalu dans les derniers mois de l'année qui venait de se passer, durait encore en janvier 1841 et n'a pas cessé en novembre; elle est éminemment catarrhale. Au milieu de la longue et universelle épidémie de rougeole qui se poursuivait, on ne cessait d'observer quelques cas de fièvre intermittente. Mais, chose assez remarquable, et tel est l'empire d'une impulsion donnée! on a vu des rougeoles contracter certains caractères propres à ces fièvres. On pouvait presque dire qu'elles dégénéraient en fièvre d'accès; et cela arrivait au moment de la convalescence. Les rubéolés éprouvaient alors la céphalalgie, les lassitudes, et le brisement des membres de fébricitants; et cependant ils n'avaient pas le pouls altéré, mais leur langue était pâle et large : indice infaillible pour moi de la nature du mal et de l'indication à remplir. Le sulfate de quinine, administré durant cinq à six jours, à faible dose, faisait justice de cette singularité. La langue rentrait dans son état normal, et la convalescence n'éprouvait plus de temps d'arrêt. — Dès le mois de mars, on constata que les fièvres intermittentes étaient plus communes. Elles le devinrent davantage encore dans le mois de mai dernier. On se rappelle que, vers

la fin d'avril jusqu'au milieu du mois suivant, le temps contracta quelque chose d'estival. On éprouva de grandes et d'étouffantes chaleurs, par des vents de sud et de sud-ouest; l'air scintillait des feux du soleil, avec un fond d'humidité et d'électricité; le thermomètre ne marquait pas moins de vingt-cinq à trente degrés Réaumur. Le 6, le 7 et le 8 mai, après de fortes détonations de tonnerre, la température baissa considérablement; elle descendit à dix et douze degrés par l'effet de plusieurs ondées poussées violemment par un vent nord-ouest, qui apporta aussi de la grêle. — Peu de jours après, les chaleurs reprirent, et c'est alors que les fièvres intermittentes devinrent très-communes; c'est alors aussi qu'elles perdirent de leur régularité, en contractant quelque chose d'insidieux; on les vit se compliquer d'angines et d'érysipèles, complication qui se remarque souvent dans les fièvres d'automne.

Dans l'esquisse rapide que je viens de donner des maladies qui ont régné constitutionnellement durant les quatre dernières années, j'ai voulu, selon ma promesse, faire connaître au lecteur le champ où j'ai moissonné les cas particuliers qui m'ont fourni l'occasion d'observer le fait pratique qui est l'objet de ce travail. Il aura sans doute été frappé de cette circonstance, que toutes ces fièvres reposaient, pour ainsi dire, sur un fond catarrhal, qu'on me passe cette tournure d'esprit.

Qu'on me permette donc une digression à cette oc-

casion, avant d'aller plus loin, avant d'entrer dans le cœur du sujet. Je ne serai pas long; et je me flatte que la question incidentelle à laquelle je vais toucher, excitera quelque intérêt, et ne sera pas inutile à la question principale.

Depuis plusieurs années, c'est-à-dire depuis plus de dix ans, la constitution, dite catarrhale, règne danst nos climats presque sans relâche. Il s'est trouvé cependan de loin en loin quelques jours d'interrègne; et lorsque l'état du ciel venait à se modifier de manière à suspendre cette constitution et ses effets, ce n'était jamais de durée. Cette modification ne se maintenait pas au delà de quelques semaines; la constitution catarrhale, toujours imminente, ne tardait pas à se faire sentir. Dès que la constitution inflammatoire survenait, elle substituait aux affections catarrhales les phlegmasies aiguës. Mais ces phlegmasies ne pouvaient avoir qu'un caractère intercurrent; carelles n'étaient pas absolument inflammatoires. D'abord elles duraient peu; ensuite, lorsqu'on avait à les combattre, on était obligé de ménager l'action des moyens antiphlogistiques, dans la crainte de faire tomber les forces vitales, et de les faire passer sous l'empire de l'influence catarrhale qui existait au fond de toutes les maladies.— J'espère avoir, dans le cours de cette esquisse, fait ressortir suffisamment cette circonstance qui, comme on a pu le remarquer, et comme je viens de le dire, n'était pas sans une certaine importance thérapeutique.

La constitution catarrhale se trouvant donc et en quelque sorte la matrice de toutes les affections obser-

vées depuis une quinzaine d'années, il faut admettre qu'il devait exister entre elles, entre leurs symptômes fondamentaux une analogie frappante. — Il n'est même pas sûr que les fièvres intermittentes ne participassent pas de la nature des maladies régnantes. Mais pour ce qui est des fièvres efflorescentes, telles que les rougeoles et les scarlatines, les suettes et les miliaires, les varioles et les varioloïdes, les urticaires et les érysipèles, on ne peut disconvenir que, si elles sont différentes par la forme extérieure, elles ne se ressemblent radicalement par le fond. — Pour le fond, n'ont-elles pas toutes une fièvre d'incubation, accompagnées de prodromes à peu près semblables, et différentiels seulement pour la durée? Dans toutes, n'observe-t-on pas que les muqueuses sont surexcitées et se chargent d'humidité, hors le cas d'une cause particulière d'irritation, ce qui les rend sèches, l'action sécrétoire étant empêchée? Le manque de soif et d'appétit est un fait constant et commun à toutes. — Dans toutes se remarquait, en effet, l'état saburral de la langue. — Nous avons dit et nous répétons que les inflammations parenchymateuses et membraneuses avaient participé, jusqu'à un certain point, du caractère, du génie catarrhal aux milles formes; et que, par suite d'une surexcitation excessive des membranes, l'inflammation s'était allumée dans le parenchyme des organes. Et pour citer un exemple capital en faveur de la proposition qui vient d'être mise en avant, il faut nommer l'affection catarrhale qui a régné universellement il y a peu d'années; je veux parler de la bronchite épidémique, connue sous le nom de

grippe. Ne l'a-t-on pas vue se transformer brusquement en inflammation mortelle, après avoir existé quelques jours à l'état de simple catarrhe? Les victimes qu'elle fit à Bordeaux furent nombreuses et inattendues. On comprend que je fais exception ici des congestions sanguines apoplectiques, soit du poumon, soit du cerveau. Dans ces cas, la mort avait lieu sans inflammation; tandis que, dans ceux dont j'entends parler, l'état inflammatoire des organes était la suite nécessaire de la surexcitation des tissus membraneux, état qui constituait, lorsqu'il n'y avait pas de terminaison fatale, ces lentes irritations de l'estomac, des poumons, etc., et ces convalescences qui se sont traînées plusieurs mois de suite, et pour lesquelles on essayait en vain tous les remèdes possibles. — Le plus puissant de tous était le temps.

Quant aux fièvres intermittentes, on les a vues constamment prendre rang parmi ces individualités pathologiques, toutes congénères. Seulement leur invasion avait lieu plus particulièrement par les effets d'une influence spéciale de l'atmosphère; c'était lorsqu'il régnait dans l'air une certaine tension électrique. La constitution catarrhale, renforcée par cet état particulier du ciel, se trouvait alors en puissance pour impressionner plus avant le système nerveux. Ces fièvres ne pouvaient donc se soustraire à cette action étiologique radicale, le génie catarrhal. Et à tout prendre, est-ce que ce serait trop hasarder que d'admettre qu'un accès de fièvre intermittente, pris isolément et détaillé dans tout ce qui le constitue, puisse être assimilé à une fièvre catarrhale, simple ou compliquée? — De part et d'autre, il y a une

sorte d'identité dans les symptômes, depuis les prodromes d'invasion, caractérisés par des lassitudes générales et le frisson, jusques au moment de l'apparition des phénomènes qui annoncent et terminent la solution critique. Cette solution, qui a lieu par les sueurs dans l'un et l'autre cas, s'accompagne dans plusieurs circonstances par une excrétion exanthématique. C'est alors seulement que l'on dit que la *fièvre* qui s'était annoncée *catarrhale,* se trouve être *rougeole, scarlatine, miliaire, varioloïde,* etc. En effet, un mouvement sudoral précède toujours, du moins dans l'état ordinaire, l'éruption cutanée, quelle que soit sa forme. Entre un accès de fièvre et l'affection catarrhale, il n'existait donc pas de différence essentielle. Et, d'ailleurs, celle qu'on pourrait établir serait sans importance, sans valeur thérapeutique, puisqu'elle n'est constatable, dans tous les cas, que dans l'épiphénomène final, la crise cutanée; et à ce moment de l'observation, le traitement est déjà entrepris et réglé rationnellement. S'il avait des modifications à subir, elles seraient subordonnées uniquement à la nature des complications qui peuvent survenir, et nullement au caractère de la maladie, qui n'a pas changé. Toutefois, il faut tenir compte de la marche évolutive qu'affecte la maladie catarrhale; et si l'on veut absolument qu'il y ait une différence entre elle et la fièvre intermittente, elle consistera dans le temps qu'elles mettent l'une et l'autre à parcourir leurs diverses périodes. L'on sait, en effet, que l'évolution de l'accès fébrile est rapide, que la solution est générale, qu'elle a lieu et se complète par la sueur; que, dans l'affection catarrhale

efflorescente, cette évolution se fait moins promptement et se développe par degrés, à l'aide d'une surexcitation fébrile, dite fièvre d'incubation, d'où sort la crise exanthématique, si variable par la forme, par la durée et par la marche de son éruption, éruption qui sert à dénommer les individualités pathologiques, et qui caractérise, pour ainsi dire, le diagnostic après coup.

Cette similitude, je ne dis pas cette identité, ne se borne pas là. La comparaison est établie seulement entre un simple accès de fièvre et l'affection catarrhale. Poursuivons-la encore un peu. — La fièvre éphémère, dont la durée est de quelques heures, ne se termine-t-elle pas par une crise sudorale, et consécutivement par une éruption phlycténoïde des lèvres? Qui oserait dire que les fièvres printanières à type intermittent soient autre chose qu'une fièvre éphémère à répétion régulière, et qu'elles n'aient beaucoup du génie catarrhal? Ces fièvres intermittentes ne guérissent-elles pas généralement par les seuls efforts de la nature, comme la fièvre éphémère, comme le plus simple catarrhe? — N'est-il pas d'une observation vulgaire que les maladies de la peau sont plus fréquentes l'été que dans toute autre saison? C'est ce qu'on a vu surtout cette année: les chaleurs estivales ont été vives et soutenues, et par l'effet de cette circonstance, la transpiration cutanée était constamment provoquée et forcée; le derme surexcité, il se déterminait à sa surface des boutons plus ou moins nombreux et prononcés. — Il n'y a peut-être pas de praticien qui n'ait vu des fièvres continues de mauvais caractère, n'importe la synonimie qu'on leur ap-

plique, se terminer par des sudamina, des pétéchies. Enfin, la suette miliaire, que n'est-elle autre chose qu'une fièvre catarrhale, qui se juge par des sueurs abondantes dans sa plus grande simplicité; par des boutons miliaires, lorsqu'elle tend à se compliquer; et par une sortie douteuse, confuse, simultanée ou irrégulière de boutons et de la sueur, lorsqu'il y a de la gravité?

Si un accès de fièvre intermittente ressemble à l'affection catarrhale, celle-ci, à son tour, a quelquefois une véritable tendance à prendre certaines allures des fièvres d'accès. — Souvent elle débute comme la fièvre, et à ce point que les prodromes de ses dérivés, tels que la rougeole, la varioloïde ou toute autre, ont pu faire croire à l'invasion d'une violente fièvre *mali moris*, alors surtout que l'on se trouve dans la saison où règnent ces fièvres. — Ce n'est pas tout : le catarrhe à forme efflorescente peut, dans cette circonstance, après que l'éruption a poursuivi régulièrement ses périodes, contracter, et cela s'est vu souvent, le caractère des fièvres régnantes, moins toutefois l'élément périodique; en outre, il ne guérit définitivement que par l'emploi du sulfate de quinine. — Ces faits sont nombreux dans la science; mais ils sont restés sans valeur, parce qu'ils y sont épars, et qu'ils ne sont d'ailleurs présentés que comme des anomalies : il n'était besoin que de les rapprocher pour leur donner leur véritable signification. — L'épidémie de suette miliaire qui a régné (1841) dans le département de la Dordogne a offert dans l'espèce un exemple si frappant, si péremptoire, que je ne peux me dispenser d'en faire mention ici.

La suette miliaire, après avoir occupé pendant plusieurs mois certaines communes du département de la Dordogne, notamment dans les arrondissements de Nontron et de Ribérac, envahit brusquement Périgueux le 10 septembre. Elle s'y développa avec une rapidité inouïe. Les trois premiers jours, on comptait de douze à quinze cents cas. — Dès les troisième et quatrième jours, elle était à son *summun* d'intensité (le 13 et le 14); le 15, elle commençait à décroître. — Remarquons, en passant, que cette marche, en quelque sorte foudroyante, s'observait dans les faits particuliers, dans les cas isolés, comme dans le fait complexe de l'épidémie elle-même. Le règne de l'épidémie a été de peu de durée; un malade ne restait alité que quelques jours. — Après le 16, il y a eu encore quelques cas, mais ils étaient très-clairs semés. — C'est toujours l'ordinaire en pareille circonstance.

Une explosion aussi inattendue et aussi universelle de l'épidémie, ainsi que sa plus grande intensité, trouvent une explication plausible dans l'exaltation de la température atmosphérique, qui fut portée subitement, dans la deuxième semaine de septembre, jusqu'à 30 degrés Réaumur. Le jour étincelait de la plus éclatante lumière dans une atmosphère immobile. — La décroissance de l'épidémie (le 16) correspondit à l'abaissement de la température de l'air. — Le 13 et le 14, la chaleur était si accablante, si excessive, que la suette donna la mort en quelques heures et fit quinze à vingt victimes. — Ce jour-là, la terreur s'empara des esprits, et la désertion commença. Les médecins de Périgueux

ne suffisaient plus au besoin du mal : plusieurs étaient tombés malades de fatigues. Les médecins étrangers à la ville et au département ne tardèrent pas à arriver, et la population fut rassurée ; les secours ne pouvaient plus manquer. — Je n'arrivai que le 16, dans la nuit.— D'autres étaient déjà à l'œuvre dans l'accomplissement d'un saint devoir.

Indépendamment de la circonstance étiologique tirée de l'état du ciel, il est important de rappeler que des causes prédisposantes agissaient depuis plusieurs mois. — Parmi ces causes, il faut mettre en première ligne les vicissitudes de l'atmosphère, qui se firent remarquer surtout par le passage brusque et fortement tranché du froid au chaud et du chaud au froid, avec humidité et tension électrique, état de choses éminemment propre au développement et à la propagation des affections catarrhales et des fièvres intermittentes. Aussi depuis le commencement de l'année, et peut-être avant, les médecins avaient-ils observé le catarrhe sous toutes ses formes ; il y avait eu notamment beaucoup de toux et de rougeoles. Les fièvres intermittentes avaient été plus communes à la campagne qu'à la ville ; cependant, on les avait signalées plus fréquentes ; elles tenaient le pays plus longtemps qu'à l'ordinaire. — Il faut ajouter qu'il existe des circonstances topographiques qui se prêtent à les favoriser. Le Périgord est couvert de bois et coupé de coteaux et de vallées au fond desquelles séjournent les eaux ; aussi, le terrain tourbeux y est-il abondant ; il s'y forme quelquefois des marécages.— Aussi, peut-on presque dire que les fièvres intermittentes sont endémi-

ques dans la plupart des communes de cette contrée.— Ajoutons encore que les habitations sont basses, étouffées; que généralement on prend son sommeil dans des alcoves étroites ou dans des bouges, et sous des rideaux épais; que les suetteux, par l'effet de précautions exagérées et mal entendues, gisaient dans ces sortes de réduits où l'on craignait de renouveler l'air, qui était bientôt altéré par la sueur fumante qui s'exhalait de leurs corps, et qu'on augmentait encore par le poids des couvertures.

D'après ce qui précède, on voit que la suette miliaire naissait au milieu des *circumfusa* les plus favorables à son invasion; il y a mieux : elle naissait avec les conditions qui devaient donner à sa symptômatologie un triple caractère, pris 1° dans les symptômes de l'affection catarrhale; 2° ses symptômes propres; et 3° les symptômes de l'intermittence fébrile.

Énumérons ces symptômes. L'ordre dans lequel ils se succèdent sera conservé. Le lecteur les groupera et les distinguera, selon qu'il a été dit au paragraphe précédent. Recueillis au foyer de l'épidémie, ce serait manquer à la fidélité de la description que de les exposer d'après une vue qu'on pourrait taxer de spéculative. Il me suffit qu'on soit prévenu de ma pensée.

L'invasion de la suette miliaire était brusque, et s'annonçait ordinairement par un petit frisson, qui suivait tout le corps. — Lorsque sa manifestation devait se faire attendre deux ou trois jours, ou même quelques heures, les symptômes précurseurs consistaient dans un peu de langueur, d'anxiété; quelquefois il y avait de la toux,

puis des lassitudes générales, de la pesanteur de tête; les yeux se gonflaient, s'injectaient légèrement et larmoyaient; le malade avait perdu l'appétit et n'éprouvait point d'altération; la langue était blanchâtre, *large* et *humide*, et quelquefois *pâle*. S'il y avait de l'irritation dans les premières voies, ou que la toux devînt sèche et courte, en s'accompagnant d'un peu d'oppression, la langue se couvrait de saburre et se pointillait de rouge.— Avec ou sans prodromes, la suette miliaire se manifestait par une transpiration abondante, exhalant une odeur particulière qu'on a comparée à l'odeur de paille pourrie : alors le pouls devenait fébrile; il était fréquent et large, quelquefois pas, mais toujours mou et dépressible. — C'est alors aussi que les signes de congestion grossissaient. La face devenait vultueuse; la céphalalgie intense; l'oppression et l'anxiété fortes; les palpitations de cœur évidentes à l'œil. Les douleurs contusives des membres et de la région lombaire surtout, fatiguaient continuellement le malade. La sueur se poursuivait, et dès le troisième ou quatrième jour, après un redoublement des symptômes sus-mentionnés, le malade ressentait à la peau des picotements, qui ne tardait pas à se couvrir de granulations, tantôt rouges, tantôt blanches et nacrées, semblables à des grains de millet, qui se transformaient en vésicules transparentes, qui, s'épaississant ensuite, tombaient en furfures. Il y avait constipation et diminution dans la sécrétion urinaire. Dans les cas graves, l'éruption coïncidait avec la sueur; alors elle était accompagnée d'accidents terribles, d'accidents pernicieux, et qui l'étaient d'autant plus, que

cette éruption s'opérait plus irrégulièrement. C'est dans ces circonstances qu'ont eu lieu les morts promptes. Les malades succombaient à des congestions pulmonaires ou cérébrales, mais moins souvent à celles-ci; ou bien encore ils mouraient avec les symptômes d'une fièvre typhoïde. Ces différences dans la léthalité s'expliquaient par les prédispositions pathologiques acquises : un signe toujours grave était l'insomnie et le délire. — Au contraire, c'était un signe favorable lorsque les malades avaient quelques instants de sommeil.

Un des caractères les plus remarquables de cette affection, et qui était manifestement sous la dépendance des fièvres intermittentes alors régnantes, c'est son apparence de bénignité dans un grand nombre de cas.— C'est même à propos de ce fait qu'on a ouvert les yeux sur la nécessité de recourir au sulfate de quinine, dont l'emploi a été si généralisé.

Ici nous aurions à décrire l'état pernicieux. Nous nous en abstiendrons; et nous renvoyons à la lettre que le docteur Vidal a publiée dans le *Journal de médecine-pratique de Bordeaux* (juillet—41) et aux articles si pleins de vérité que le docteur Pindray a insérés sur la suette miliaire, dans l'*Écho de Vésone*, en septembre 1841. Le lecteur y trouvera tous les détails relatifs à cet état; il y verra peut-être comme nous que les accidents pernicieux qui sont venus compliquer la suette de la Dordogne, ont une identité complète avec les accidents pernicieux observés dans toute autre maladie. Et que cette maladie soit une pneumonie ou une fièvre typhoïde, ou une scarlatine, ou une rougeole, le phé-

nomène pernicieux est toujours le même, toujours semblable à lui-même, tel qu'on l'observe le plus ordinairement dans les fièvres miasmatiques. — Pour moi, l'essentiel dans cette circonstance est d'y avoir constaté et d'avoir fait constater par d'autres l'existence du signe dont je fais le caractère pathognomonique de l'intermittence fébrile : *la pâleur et la largeur de la langue.*

Non-seulement ce signe était manifeste dans les cas de suette miliaire à accidents pernicieux, mais même dans la majorité de ceux dont les symptômes étaient réellement simples ou bénins. — Mais ce n'était pas sur cette indication qu'on se guidait dans l'emploi qui était fait du sulfate de quinine : on ne la connaissait pas. — On se guidait sur la rémission, sur l'intermittence, sur les symptômes ataxiques que présentait quelquefois la maladie; et, plus tard, on devait abuser des succès qui étaient obtenus par ce moyen.

A cet égard, je dois rapporter un fait qui justifie en partie la conduite des médecins qui, dans l'épidémie périgourdine, ont fait un usage exorbitant de l'antipériodique. Ce fait n'est pas sans importance, car il implique, jusqu'à un certain point, le caractère essentiel de la suette miliaire, en tant que considérée comme l'une des manifestations de l'affection catarrhale, comme liée aussi au génie intermittent. — Deux honorables médecins de Périgueux voulurent bien me permettre gracieusement de les accompagner dans leurs visites en ville. Je vis avec chacun d'eux au moins vingt-cinq malades. — L'un, M. le docteur Parrot, donnait presque exclusivement le sulfate de quinine; et j'ai constaté que la convales-

cence se déclarait pour l'ordinaire du quatrième au sixième jour, et que l'éruption miliaire ne se faisait pas universellement à la surface du corps; elle n'était que partielle : chez un seul je l'ai vue générale.— L'autre, M. le docteur Lacombe, attaquait presque uniquement la maladie par les saignées et les boissons tempérantes, et la convalescence n'avait lieu que du sixième au huitième jour. L'éruption s'accomplissait ici avec plus de régularité et s'étendait à tout le corps; et je n'ai pas vu un cas avec ce médecin où la miliaire fût partielle. — Que le lecteur conclue. — Je fais à cela une seule réflexion : la guérison a-t-elle été également prompte, également complète dans ces deux catégories de malades? Le temps a dû prononcer. On sait que dans cette maladie la convalescence est lente, incertaine et embarrassée. Lequel des deux traitements était le plus rationnel? n'y avait-il pas une sage combinaison à établir dans cette circonstance?

Il y aurait bien d'autres remarques à présenter, à cette occasion, dans l'intérêt de la légitimité des analogies pathologiques que nous avons soulevées, que nous avons indiquées plutôt que suffisamment développées.— Quant au diagnostic, il n'est pas douteux que les suetteux n'aient offert les prodromes propices à toutes les affections catarrhales commençantes, et notamment à la grippe et à la rougeole. On a vu celle-ci coïncider avec la suette.— N'a-t-on pas observé la coïncidence de la rougeole avec la scarlatine, avec la varioloïde? Ce sont des faits vulgaires dont on n'avait peut-être pas senti toute la valeur réelle.— Quant au traitement,

il en a été de même. Les évacuations sanguines si souverainement indiquées dans quelques circonstances, quand il y avait un véritable état inflammatoire, et non simplement (circonstance la plus ordinaire) une surexcitation des muqueuses, par suite de laquelle avait lieu la congestion des organes, les évacuations sanguines, dis-je, devaient alors être prescrites avec réserve et prudence. Elles auraient entraîné infailliblement la prostration des forces et augmenté les accidents dépendants du système nerveux, tels que le délire, l'insomnie, l'anxiété précordiale, la respiration entrecoupée et suspireuse; il n'y avait donc pas à insister sur ce moyen. Cet état de choses ne rendait, du reste, que plus impérieux l'emploi du sulfate de quinine. — L'analogie du côté de l'intermittence fébrile présentait une circonstance que je ne dois pas passer sous silence : c'est l'engorgement de la rate. Je l'ai signalé deux ou trois fois dans le cours de mes observations. — Ce fait important a été déjà noté d'une manière toute particulière par le docteur Prat-bernon dans son Mémoire sur la *suette miliaire de Vesoul*, en 1837, si semblable en tout à celle de Périgueux. Il me suffit de remarquer en passant, que cette coïncidence est précieuse pour moi; car elle justifie et le signe diagnostique puisé dans l'état de la langue, et l'indication thérapeutique tirée de l'emploi du sulfate de quinine.

Un trait, enfin, qui m'a frappé dans la suette de Périgueux, et c'est par là que je termine ce que j'avais à en dire ici (je conclurai après), c'est, dans quelques cas, la rapidité, la vivacité, l'instantanéité de son invasion : les symptômes éclataient à la fois; il y avait

dans cette manifestation soudaine quelque chose qui me rappelait la brusque attaque du choléra-morbus que M. le docteur Double a taxé de *catarrhal*. Ces cas étaient en général suivis de mort, laquelle arrivait en quelques heures. La suette et la miliaire se déclaraient en même temps, pour s'arrêter subitement toutes deux, ou l'une sans l'autre. — L'excessive déperdition qui se faisait par les sueurs et les vésicules miliaires était, pour ainsi dire, la contre-partie de la diarrhée exténuante dans le choléra. — Ce fait a été également signalé par le docteur Pratbernon, et pour rendre cette analogie plus significative, il dit que la suette est *un choléra par la peau*.

Ajoutons un dernier mot : l'autopsie, considérée comme moyen de justification en fait de pronostic, est restée muette dans la suette de Périgueux et de Vesoul, comme elle l'a été dans le choléra qui parcourut le monde entier il y a bientôt dix ans. Point de trace d'inflammation autre que celles qui tiennent à des irritations chroniques; point d'altération dans les principes constitutifs du sang, autre que celle qui provenait de la pauvreté de serum, acquise par suite des pertes sudorales et miliaires. — Pourquoi les investigations nécroscopiques ont-elles été si complétement nulles? Parce que, dans toute affection essentiellement et uniquement catarrhale, il n'y a pas de lésion organique appréciable. La lésion n'est pas dans un organe; elle est dans l'organisme.

La digression à laquelle nous nous sommes abandonné ne sera pas une inutilité, si elle a pu servir à élucider la question des faits analogiques que nous pré-

sumons exister entre l'affection catarrhale et les efflorescences fébriles, d'une part; et peut-être aussi, et jusqu'à un certain point, entre cette même affection catarrhale et les fièvres d'accès, de l'autre. — A défaut de preuves en quelque sorte matérielles qui se puisent d'ordinaire dans l'anatomie pathologique, et dont l'importance est fort contestable, nous avons eu recours aux preuves dites rationnelles, qui, quoiqu'on en dise, ont aussi leur valeur dans la démonstration de la vérité. Il serait heureux qu'on eût assez fait ici pour amener le lecteur à adopter avec nous, d'après les résultats cliniques qu'on vient de faire connaître, et d'après l'appréciation qui leur a été donnée, les inductions suivantes :

Le phénomène radical de l'affection catarrhale, cet état pathologique étant pris dans l'acception la plus générale du mot, dépend de la lésion du système nerveux ganglionaire.

Cette lésion, selon qu'elle est plus ou moins profonde, selon qu'elle s'étend partiellement ou universellement à tout ce système, communique à l'affection catarrhale des manifestations diverses et plus ou moins générales, et intéresse particulièrement et toujours les membranes muqueuses et la peau, toutes surfaces de rapport. Soyons plus explicite.

La cause capitale, sinon unique, de cette lésion réside dans les vicissitudes de l'air atmosphérique, que ces vicissitudes dépendent de sa température, de son humidité, de sa tension électrique, ou de la variation des vents, ou que chacune de ces qualités de l'air ait une part plus active dans les effets du temps variable.

— Non-seulement cette action étiologique émeut, impressionne le système nerveux par l'intermédiaire des surfaces de rapport, mais il est probable aussi que c'est la durée, la profondeur, et les alternatives de ces émotions, de ces impressions, qui règlent les manifestations de l'affection catarrhale dans ses divers degrés, ces degrés étant connus en nosologie sous des dénominations spéciales telles que rougeoles, miliaires, etc.; quand toutes les muqueuses sont prises, ou qu'elles se rapportent à la surexcitation partielle de l'une de ces membranes, telle que la muqueuse gastro-intestinale, ou bien la muqueuse broncho-pulmonaire, ou toute autre encore, sans oublier la plus ample de toutes, la peau. — On comprend que, s'il était question ici de tracer un cadre nosologique, nous inscririons sous le même chef les mots choléra-morbus, grippe, suette-miliaire, etc.

Le système nerveux cérébro-spinal ne me paraît avoir qu'une part secondaire dans l'expression des phénomènes symptômatologiques de l'affection catarrhale. Les symptômes qui en dépendent n'ont apparemment lieu que par sympathie ou par action réfléchie de l'innervation. — Les fièvres d'accès, au contraire, quelque soit leur type, leur marche et leur caractère, toutes les affections périodiques depuis la plus simple névralgie apyrectique jusqu'à la fièvre pernicieuse, sont liées à une altération de ce système, et c'est de cette altération que vient tout phénomène intermittent.

La cause qui agit le plus directement pour modifier pathologiquement le genre nerveux de la vie de rapport, et y déterminer l'intermittence morbide, réside dans

les effets météorologiques combinés de la chaleur, de l'humidité et de l'électricité atmosphériques. On sait que les maladies intermittentes les plus graves ont lieu, dans nos climats, vers l'époque de l'année où l'action solaire a le plus d'influence sur l'air qui nous enveloppe (vers la fin de l'été et le commencement de l'automne), et que ces maladies augmentent et sont en raison de la progression de la tension électrique de l'atmosphère (de juillet en janvier), et *vice-versâ*.

Les effets pathologiques de l'altération des nerfs des deux vies étant respectivement déterminés, ces effets se manifestent rarement sans complication ; ils se combinent entre eux, le plus ordinairement, par la coexistence de l'état catarrhal et de l'état intermittent, l'un pouvant prévaloir sur l'autre. Cette combinaison au moindre degré se voit, par exemple, dans la fièvre printannière intermittente. Elle s'observe au plus haut degré, et avec toute la gravité qu'on lui connaît, dans la fièvre pernicieuse, avec ou sans lésion apparente d'un tissu parenchymateux ou de tout un appareil organique. — C'est dans ces formidables maladies que disparaît et s'abîme le phénomène de l'intermittence, si utile pour guider le praticien dans des conjonctures aussi difficiles et aussi pressantes.

Y a-t-il un signe assez lumineux pour l'éclairer au milieu de la confusion des accidents dont il est témoin et auxquels il est chargé de remédier? Nous croyons l'avoir déjà indiqué d'une manière générale. Mais des faits cliniques, présentés ainsi, ne sont pas suffisants pour commander la conviction ; il faut mieux que cela, il faut

des observations détaillées et variées. — Celles que nous allons rapporter me paraissent de nature à fournir des preuves directes à la thèse en question, c'est-à-dire, propres à démontrer que la *pâleur* et la *largeur* de la langue est le signe pathognomonique au moyen duquel se reconnaît l'état intermittent d'une maladie fébrile ou non fébrile, et qui sert de règle thérapeutique à l'emploi du sulfate de quinine.

Les observations qu'on va lire sont rapportées dans l'ordre de leur importance pathologique; c'est ce qui fait que nous serons sobre de remarques inductives.

I.— *Obs. d'une Fièvre intermittente quotidienne.*

Une dame, âgée d'environ quarante ans, d'un tempérament sanguin et lymphatique, après plusieurs jours d'une santé chancelante, avec lassitude générale et inégale des membres, fut prise, dans la nuit du 6 au 7 juillet 1841, d'un accès de fièvre qui débuta par un frisson d'une heure de durée. Le lendemain, à ma première visite, je la trouvai dans un état de transpiration universelle, avec un pouls mou et assez vif, avec une céphalalgie bien prononcée, rougeur de la face, et douleurs contuses de tout le corps; vers le bas-ventre, il y avait un peu d'irritation non localisée. La faim et la soif étaient nulles; *la langue était pâle et large.*— Boisson tempérante, bouillons et lavements.— Le 8, apyrexie complète; mais la langue est restée large, blanche et pâle.— Sulfate de quinine, 50 centigrammes, et mêmes moyens que la veille.— Le 9, la fièvre n'est pas reve-

nue. Cependant vers minuit, heure de la récidive, la malade a été un peu inquiète, elle a lutté contre l'accès imminent de la fièvre. La langue est encore pâle et large. — Continuation de sulfate de quinine. — Le 10, point de fièvre et point de lutte; mais la langue reste *pâle et large;* sulfate. — Le 11 et le 12, cessation complète de la fièvre, la langue est moins pâle et moins large; sulfate. — 13 et 14 : langue rendue à son état normal; sulfate par dose décroissante. — Purgation avec eau de sedlitz. — Guérison.

II. — *Obs. d'une Névralgie faciale apyrectique.*

Une dame, jeune encore, d'une constitution forte et d'un tempérament bilieux-sanguin, fut atteinte, le 18 août dernier (1841), d'une névralgie faciale du côté droit; elle croyait avoir un coup-d'air qu'elle aurait pris à la croisée dans le milieu de la nuit, en quittant son lit où elle se trouvait avoir trop chaud. — Les douleurs névralgiques qui partaient de l'arcade sourcillière, occasionnaient un sentiment de déchirement et d'ustion dans toute la joue. — Une circonstance utile à rappeler, c'est que les douleurs étaient précédées d'un coriza fort incommode qui cessait avec elles. Ces divers accidents commençaient vers les neuf heures du matin et disparaissaient sur le soir. — Dès ma première visite, je soupçonnai un état d'intermittence, et mes soupçons se fortifièrent par l'aspect de la langue; elle était *pâle* et *large*. Je renvoyai au lendemain l'emploi du sulfate de quinine, une simple présomption ne suffisant pas pour me

décider à procéder à son administration, le retour de la névralgie eut lieu. Je prescrivis immédiatement une potion avec 25 centigrammes de sulfate de quinine, pour être prise de manière à prévenir le troisième accès. — On n'y parvint pas complétement; toutefois, il fut retardé et fut plus court; la douleur fut moindre et l'enchiffrement amendé sensiblement. La langue était déjà moins pâle et moins large. Au quatrième accès, augmentation du sulfate et amélioration plus manifeste encore de tous les symptômes. Enfin le 25, guérison, et alors la langue a repris son état naturel.

III.— *Obs. d'un coriza intermittent sans fièvre.*

Aug. Banc., quarante ans, tempérament bilieux, et d'humeur hypocondriaque pour peu qu'il souffre, hémorroïdaire, action musculaire lente, mais esprit actif et inquiet, fut pris, le 15 mai 1841, d'un catarrhe nasal très-fort; en outre, douleurs sus-orbitaires plombées; bruissement des oreilles; lassitude générale; inappétence; langue épaisse, brunâtre vers sa base, *humide et pâle* vers sa pointe. Un état saburral bien prononcé me fait incliner vers un purgatif salin. Cependant, on ne le prendra qu'après ma visite du lendemain matin.— Je trouve, en effet, le malade un peu plus souffrant; la veille, l'enchiffrement avait été plus fort, et s'était accompagné de quelques frissons fugaces, sans fièvre. L'amendement passager survenu dans les symptômes me donne l'éveil, et me fait prendre en considération la constitution médicale régnante (elle est catarrhale avec

prédominance des affections à type périodique tierce); ainsi donc, le 16, mêmes symptômes, mais la langue est tout à fait *brune* et *sèche*. — Potion avec sulfate de quinine 50 centig. — Le purgatif est retardé. Le 17, amélioration sensible; la langue a perdu notablement de sa teinte brunâtre; elle est humide. Le 18, continuation du sulfate; la langue est devenue *pâle, humide* et *large*. Dès le troisième jour de l'emploi du sulfate, tous les accidents ont disparu.

Nota. Je me contenterai de faire ici une simple observation : c'est pour signaler le changement opéré dans l'état de la langue par l'effet de l'usage du sulfate de quinine; de sèche et de brune qu'elle était, elle est devenue pâle, large et humide; — caractère de l'intermittence, qui se cache souvent sous un état de sécheresse et de fuliginolité, propre aux fièvres ataxiques et autres dans lesquelles le système nerveux cérébro-spinal est engagé.

IV. — *Obs. d'une Fièvre pernicieuse cérébrale.*

J. L. Guillo, trente-cinq ans, tempérament lymphatico-bilieux, sujet à la migraine qu'il combat journellement avec de fortes doses de café, et par profession ayant dû prendre des habitudes studieuses, très-assujettissantes, se plaignait, depuis près d'un an, d'avoir de fréquents maux de tête, qu'il ne confondait pas avec des accès de migraine auxquels il était sujet. — Le 30 novembre, il fut pris d'une céphalalgie intense et gravative, mais sans fièvre; le pouls était faible et lent; il y avait accablement, résolution de forces. — Forte sai-

gnée du bras ; — point d'amélioration. — Le lendemain, 20 sangsues distribuées au cou et à l'épigastre ; peu d'amendement. — Le 2 décembre, éméto-cathartique ; il y a du mieux, mais il ne se soutient pas. — Alors, le cinquième jour de la maladie, la fièvre se déclare, et les maux de tête deviennent intolérables ; le sommeil disparaît, et disparaît pour plusieurs jours. La langue est et sera, tant que durera la fièvre, *blanche, pâle, large et tombante*. — Potion avec 10 grains de sulfate de quinine ; glace sur la tête : le tout pendant plusieurs jours de suite. Il y eut lieu d'appliquer des synapismes et des vésicatoires, et les maux n'en furent pas amoindris. Le malade n'éprouva jamais de soif, ses boissons habituelles étant tempérantes et fraîches. — La fièvre et les maux de tête persévèrent jusqu'au 24 décembre ; — on mit de la persévérance dans l'administration du sulfate de quinine dont la dose fut élevée jusqu'à 20 grains par jour. Le vingt-cinquième jour de la maladie, on peut constater une amélioration réelle. On diminue le sulfate de quinine, et néanmoins on le continue jusques et longtemps après la cessation des accès fébriles, jusqu'à ce que la langue eut repris son aspect normal ; alors le malade, se sentant en quelque sorte saturé de sulfate de quinine, crut à sa guérison. A peu de jours de là elle fut, en effet, définitive.

Nota. Aurait-on pu donner de quinquina en poudre l'équivalent de 400 grains de sulfate de quinine ; l'aurait-on pu sans danger, en un mois ? Non.

V. — *Obs. d'un Catarrhe bronchique intermittent sans fièvre.*

Mlle C.-D., d'un âge mûr et d'un tempérament bilieux, eut l'an dernier (1840), vers cette époque (mai), plusieurs accès de fièvre tierce, qui ne résistèrent pas au sulfate de quinine. Quelques temps auparavant, je lui avais pratiqué deux ou trois saignées, à peu de jours de distance, pour une toux opiniâtre qui s'accompagnait de crachement de sang. Cet accident disparut également et ne s'est plus présenté. — Depuis, vers le milieu d'avril (1841), elle se trouva atteinte d'une toux sèche et courte, caractérisée par quintes, arrivant deux fois le jour, le matin et le soir, vers les dix heures, c'est-à-dire à douze heures d'intervalle. Elle ne crache pas, mais elle a de l'oppression; elle éprouve une sorte de lassitude générale, mais elle n'a pas le pouls altéré. On constate la *pâleur* et la *largeur* de la langue. Du reste, sommeil, appétit, régularité de toutes les fonctions.— Rien, dans les moyens qu'on adresse aux irritations pulmonaire ou bronchique, n'avait apporté le moindre soulagement. — Je ne la saigne pas, mais j'administre le sulfate de quinine à la dose de 10 grains par vingt-quatre heures, qui fut continué pendant quelques jours à dose décroissante. Dès la seconde potion prise, la toux avait à peu près disparu, et disparut totalement vers le quatrième jour. La langue ne tarda pas à reprendre son état naturel, et l'on cessa l'emploi du sulfate.

Nota. Faisons ressortir, en passant, cette singulière circons-

tance, que la toux intermittente qu'on a eu à combattre ici avait été précédée, à un intervalle plus ou moins éloigné, de deux états pathologiques, dont l'un était intermittent et l'autre non, pour devoir en quelque sorte se résumer plus tard en une affection périodique apyrectique. C'est une coïncidence bien bizarre.

VI.— *Obs. d'accidents cardialgiques pernicieux.*

La vieille Marie Prades (soixante-seize ans), d'une complexion sèche, fut prise, le 8 mai, d'un vomissement avec douleur vers le cardia. Je la vis seulement le 9; elle n'avait cessé de vomir. Lorsque les vomissements s'arrêtaient, elle éprouvait des nausées et des langueurs d'estomac, et, pour peu qu'elle s'agitât sur sa couche, elle vomissait. Elle suait et avait de violents maux de tête. Depuis quelques jours, elle se trouvait alanguie et sentait que ses forces se perdaient.— Je l'avais soignée différentes fois pour des douleurs rhumatismales, et elle croyait actuellement que ces douleurs étaient la cause de ce qu'elle éprouvait. Elle n'avait pas de fièvre; le pouls était même plus faible et plus lent qu'à l'ordinaire; mais sa langue était *humide* et *large*, et *un peu pâle*. — Le 9 et le 10, je prescrivis 50 centig. de sulfate de quinine. Le 11 au matin elle est levée; les vomissements, les nausées, la cardialgie, l'affaiblissement, les maux de tête, la *pâleur de la langue*, tout a disparu.

VII[e] *Obs. d'une Fièvre pernicieuse avec incontinence d'urine.*

La domestique de M[me] Darr...., âgée de soixante ans

environ, d'une santé fatiguée, fut prise, le 5 janvier 1839, d'un accès de fièvre avec apparence pernicieuse: elle débuta par un frisson intense; le pouls était mou, la langue était *pâle* et *large*. L'accès suivant ne fut pas bien distinct; mais les forces étaient alanguies, et les traits de la face étaient tirés; la peau était inégalement moite; le pouls mou et n'offrait rien de très-particulier. Cependant la malade éprouvait de la dyspnée et un peu de toux; mais le symptôme le plus saillant était une incontinence d'urine : elle durait depuis trois jours, et la malade n'en avait rien dit.— Une potion de 4 onces, où entraient 8 grains de sulfate de quinine, fit cesser tous ces accidents.

VIII.— *Obs. d'une Fièvre pernicieuse gastro-entéralgique, suivie de douleurs articulaires.*

Mme Avésies, âgée de cinquante ans, d'un tempérament bilieux, aimant à manger sans modération, et, par ce fait, se trouvant dans l'imminence d'une gastro-duodénite, fut prise, le 28 août 1838, d'un accès de fièvre qui fut marqué par un froid très-intense. La langue, d'abord saburrale avec teinte bilieuse, devint ensuite sous l'influence des premiers remèdes, *pâle* et *large;* il y avait, outre céphalalgie, lassitude des membres brisés : mais le symptôme qui me parut offrir quelque chose de plus particulier, consistait dans *des douleurs atroces de l'abdomen*, et surtout *ressenties vers la région épigastrique*.— 20 sangsues à l'épigastre; cataplasmes et fomentations émolientes et calmantes,

embrocations huileuses. Amélioration de tous les symptômes. — Le lendemain, fièvre intense sans froid, et les douleurs reprennent avec la même violence; mais au lieu d'être abdominales, elles deviennent articulaires, et elles disparaissent à la suite d'une sueur abondante. — Prenant conseil des maladies régnantes, je dus considérer cette affection comme étant d'un mauvais caractère; et sans attendre un troisième accès, je prescrivis le sulfate de quinine à la dose de 12 grains, et le mal fut arrêté dans ce qu'il avait d'alarmant. La guérison fut complète après quatre semaines de traitement. Je néglige les détails journaliers comme important peu au fond de la maladie. — Il me suffisait d'avoir rempli l'indication capitale tirée du caractère pernicieux.

IX.— *Obs. d'une Fièvre pernicieuse compliquée d'une duodéno-hépatite.*

J. Pic, âgé de quarante-deux ans, d'un tempérament bilieux très-prononcé, ayant en permanence un état irritatif du foie et des organes digestifs, et ayant éprouvé, il y a quelques années, une longue inflammation gastro-hépatique, fut atteint, le 25 septembre 1838, d'un accès de fièvre qui débuta par un frisson d'un quart d'heure. En même temps, maux de tête, lassitude générale et brisement des membres, et *point douloureux répondant directement à la base externe du foie,* avec tous les caractères apparents d'une duodéno-hépatite aiguë. — 25 sangsues sur la partie souffrante;

cataplasmes émollients et laudanisés ; boissons tempérantes et légèrement acidulées : soulagement marqué. — Le lendemain 26, l'état des symptômes s'aggrave, et cette circonstance contraste avec l'amélioration obtenue : j'en prends du souci et me tiens en éveil sur les accidents pernicieux. Ainsi les maux de tête sont atroces, les douleurs abdominales se sont étendues et sont plus violentes, et la langue reste humide ; elle est devenue *pâle et large ;* il n'y a pas la moindre soif. — Je me décide à donner le sulfate de quinine ; mais, préoccupé par l'état habituel des organes digestifs, je le prescris à la dose de 6 grains seulement ; là est le tort. — Ce même jour, il n'y a eu aucun changement dans l'état du malade. Le pouls se maintient plein, dur et fort. — Une consultation demandée a lieu. — Je ne peux ranger les appelés à mon opinion. Ils veulent une saignée, et moi le sulfate de quinine à grande dose. La saignée est faite ; — plus tard, le sang tiré fera défaut par la convalescence ; le malade est naturellement maigre, faible et peu sanguin. — Le lendemain 28, à 3 heures, quatrième jour de la maladie, le malade n'a jamais été plus souffrant et se trouve dans un véritable péril. — 10 grains de sulfate de quinine sont administrés à 4 heures, et à 7 heures, la moitié de la potion ayant été prise, il n'y a plus de danger. — On a dû compter sur la guérison dès ce moment. Dans les moments les plus critiques qui eurent lieu le 28 et trois à quatre jours suivants, les maux de tête avaient pris un caractère névralgique bien prononcé et se faisaient sentir principalement vers les arcades sus-orbitaires ; les douleurs abdominales

durèrent quelque temps, mais se déplaçaient souvent; elles étaient quelquefois assez aiguës pour déterminer des lypothimies. Le malade, naturellement maigre, était exténué. Il sortait de ces défaillances par des sueurs qui l'affaiblissaient encore davantage. Dans le cours du traitement, on eut recours aux synapismes, aux vésicatoires, et surtout et toujours au sulfate de quinine. Les hypnoptiques n'étaient point supportés par le malade. — La guérison marcha lentement; mais elle eut lieu.

X.— *Obs. d'une Fièvre pernicieuse hémoptoïque.*

Gabriel Deyts, de Roquefort (Landes), âgé de trente-trois ans, terrassier, d'un tempérament lymphatico-nerveux, et ayant la figure blême avec un commencement d'infiltration, est entré à l'hôpital, salle 16, le 20 décembre 1838, pour hémoptysie abondante. Cet accident s'est déclaré pendant le long et fatigant voyage qu'il vient de faire à pied. Le pouls est violent et plein, la poitrine est oppressée, et le sang qui en est expulsé est rutilent et humeux. Le *facies* offre un peu de stupéfaction. La langue est *pâle* et *large*. — Saignée, looch calmant; tisanne de gomme; diète. — Deuxième jour, les symptômes ont persisté et prennent une certaine gravité; — nouvelle saignée et prescription des mêmes moyens. — Nulle amélioration. — Le troisième jour, aux symptômes précédents se joignent des douleurs abdominales convulsives. — Lavements laudanisés; sulfate de quinine 15 grains. — Les accidents hémoptysi-

ques, ainsi que les douleurs du bas-ventre, avaient disparu le lendemain à ma visite. Le sulfate de quinine fut continué encore quelques jours, et le malade sortit parfaitement guéri.

XI.— *Obs. d'une Pleurésie chronique compliquée d'intermittence à l'état latent.*

Jean Petrisant, cinquante-sept ans, de Souston (Landes), tempérament bilioso-sanguin, entré à l'hôpital le 13 septembre 1841.

Maladies antérieures. — Il y a huit ans, rhumatismes qui l'ont tenu au lit dix-huit mois; pleurésie depuis deux mois.

État du malade lors de son entrée à l'hôpital. — Douleur vive et constante dans le côté droit de la poitrine, dyssenterie; impossibilité de faire une longue inspiration; fièvre modérée, pouls mou. (Saignée, ventouses, vésicatoire); soulagement. Le 18, M. Marchant, prenant le service, constate la *pâleur* et la *largeur* de la langue. (Sulfate de quinine continué jusqu'au 23 septembre). Le malade est presque entièrement guéri. (Obs. recueillies par M. Garat, interne).

XII.— *Obs. d'un Rhumatisme aigu, lié à un état intermittent.*

Gabriel Pariot, dix-huit ans, tailleur, de Bordeaux, d'un tempérament lymphatico-nerveux, d'une constitution frêle et délicate, n'a eu d'autre affection qu'une pleurésie, il y a deux ans, dont il fut bien guéri. Prison-

nier, couchant sur la paille, exposé au froid et à l'humidité, il a ressenti, le 4 septembre, des douleurs dans les épaules; les jambes, les bras, les poignets et successivement toutes les articulations ont été atteintes.— Douleur très-vive dans les articulations, impossibilité de les mouvoir, *décubitus* dorsal, fièvre et même un peu de dyssenterie, tel était l'état du malade lors de son entrée à l'hôpital le 6 septembre.— Saignée générale; sangsues à l'épaule où la douleur a débuté et où elle est la plus vive; synapisme le soir.— Le lendemain, peu de soulagement: potion stibiée à la dose de 0,30 par jour; diminution sensible des douleurs articulaires; quelques-unes cependant sont plus rebelles; accidents gastriques peu graves d'ailleurs, déterminés par le tartre stibié; suspension de ce médicament. Le malade était à un régime tempérant seulement. Plusieurs articulations, notamment celles du membre supérieur droit, étaient encore fortement rhumatismées, lorsque M. Marchant, prenant le service, vit ce malade pour la première fois. Il remarqua que la langue est à la fois *pâle* et *large;* cependant, on juge convenable d'attendre jusqu'au lendemain. Le 18 novembre, le malade présentant les mêmes symptômes de largeur et de pâleur de la langue, on présuppose que le rhumatisme est lié, je dirai même dominé par une affection intermittente.— Sulfate de quinine, 0,60; sirop diacode, 12,00;— Le soir même, après la prise de la potion, mieux sensible; le 19, mieux très-apparent; la langue est moins pâle et moins large, les douleurs articulaires ont considérablement diminué; le 20, le malade remue les membres sans douleur; le

21, il se lève pour la première fois : la guérison est incontestable. (Obs. recueillie par M. Garat, interne).

Nota. Cette observation est notamment curieuse sous ce rapport, qu'à mesure que le sulfate de quinine exerçait son influence, les symptômes appartenant à l'état rhumatismal s'amendaient et disparaissaient graduellement.

XIII.— *Obs. d'une Fièvre pernicieuse pleuro-péripneumonique.*

La nommée Moscou, servante, âgée de trente-sept ans, est entrée, en décembre 1838, à l'hôpital Saint-André, salle 7, sous le nº 11; elle est d'un tempérament bilieux, sec et très-irritable, et ayant été atteinte à différentes fois d'affections catarrhales. Aujourd'hui elle est venue à l'hôpital avec les symptômes d'une pleurésie simple du côté droit. La fièvre est modérée; la toux l'est aussi : mais sa contenance est un peu anxieuse; son *facies* a quelque chose de stupéfait. *La langue est pâle et large.* — 15 Sangsues sur le côté; julep calmant; tisanne de gomme édulcorée pour boisson ordinaire : diète. — Nous étions arrivés au quatrième jour de la maladie sans accidents dignes d'attention, lorsqu'il se déclara tout à coup un fort accès de fièvre avec frisson, toux violente, oppression et anxiété remarquables, et de plus phénomènes axiques, soubresauts des tendons, face profondément altérée. — L'élève interne crut devoir pratiquer une saignée et appliquer des vésicatoires aux cuisses dans l'intervalle de la visite, appréhendant une pleuro-pneumonie très-grave. Le lendemain cet état

grave durait encore, et la langue était toujours pâle et large; et point d'altération. Je prescrivis pour le soir une nouvelle saignée, dans le cas que la potion que j'ordonnais avec 12 grains de sulfate de quinine, pour être prise *illicò*, dût rester sans résultat. — Le soir les accidents ont été conjugés par la potion, et la saignée ne fut point faite. Les symptômes pleuro-péripneumoniques furent totalement enrayés, et la guérison ne se fit pas attendre longtemps.

XIV. — *Obs. d'une Fièvre pernicieuse tierce syncopale.*

Mathieu, âgé de soixante-six ans, d'un tempérament bilioso-nerveux, maigre, sec, d'une grande taille, ardent au travail, et peut-être sans continence, avait éprouvé, en mai 1840, en bas Médoc, quelques accès de fièvre tierce qui avait disparu par l'effet du sulfate de quinine. — Le 11 avril 1841, jour de Pâques, on me fit appeler pour Mathieu; il était cinq heures du soir. — Je le trouvai dans une grande agitation : il y avait toux, oppression, anxiété, palpitations tumultueuses et douloureuses du cœur; suffocation, céphalalgie sourde, insomnie, brisement et quelquefois tiraillement convulsif des membres; constipation; point d'altération, point de soif; mais la langue était *large, pâle* et *tremblante*. — Il se plaignait depuis plusieurs jours de lassitude, et notamment le soir; et ses souffrances avaient été telles, qu'il avait jugé à propos de se faire saigner pour une prétendue fluxion de poitrine; cette saignée avait été pratiquée quatre jours avant ma première visite, et

n'avait produit qu'une amélioration passagère. — Au moment de ma visite, il se trouvait dans l'état que je viens d'indiquer, et, circonstance remarquable, au milieu de tous les symptômes formidables qui se passaient du côté de la poitrine, y compris même les battements ou les douleurs du cœur, le pouls était petit, faible et lent; et il l'était d'autant plus que les autres phénomènes étaient plus violents, plus menaçants. Un jour je trouvai le pouls si faible et si lent, que j'en fus alarmé. J'appris que dans la journée il avait eu une défaillance. Sans attendre d'être témoin d'un nouvel accès de fièvre, j'abordai d'emblée le sulfate de quinine à la dose de 12 grains dans une potion diacodée, que l'on administrait par cuillerées à bouche toutes les deux heures. — Bouillons, lavements, tisane de fleurs de mauves et synapismes de temps en temps, surtout dans le moment d'une plus forte oppression. — Ce traitement, continué pendant cinq jours, fit disparaître les accidents. Le malade se trouvant dans un état tout à fait satisfaisant, je crus bien faire que de lui ordonner 3 onces d'huile de palma-christi. La langue était encore pâle et large; mais elle avait aussi une teinte bilieuse, teinte qui se remarquait sur les conjonctives et sur les parties les plus fines de la peau. La potion fut donc suspendue. La purgation produisit un assez bon effet. — Cependant, dès ce moment, les phénomènes fébriles reprirent le dessus graduellement, et du 24 au 25 ils avaient tellement marché, que le 26 il fallut revenir à la potion fébrifuge en doublant la dose du sulfate de quinine (24 grains). Les accidents sus-mentionnés avaient repri

avec une gravité vraiment sinistre, et le plus alarmant de tous était dans l'état du pouls. Le 26 il n'y avait pas plus de trente pulsations par minute; il était filiforme. Pendant quelques jours il était resté entre quarante et cinquante. — Le 28 la convalescence se déclarait; il était remonté à quarante-deux. — Le 30 le pouls battait soixante-cinq fois par minute, rythme normal pour cet homme.

Les accidents qui se passaient du côté de la poitrine se reproduisaient plusieurs fois dans la journée, mais surtout et plus fortement le soir et pendant la nuit. Il n'y avait jamais de rémission complète, cependant on remarquait qu'il y avait un jour plus mauvais que l'autre.

Nota. Le fait le plus intéressant de cette observation se fait remarquer dans cet état de faiblesse et de lenteur du pouls, qui contraste si étrangement avec les mouvements tumultueux de la poitrine, manifestés par une toux continuelle et une oppression presque suffocante. Il y a plus, les palpitations du cœur sont d'autant plus intenses, que le pouls est plus bas, et d'autant moindre, que le pouls se relève. Quelle bizarrerie! Qui l'expliquera?

Un fait non moins important dans cette observation, c'est la rechute véritable qui eut lieu à l'occasion de la cessation du sulfate pour faire place au purgatif huileux. Ce fut une faute dans laquelle je ne tomberais pas aujourd'hui. Lorsque l'huile de palma-christi fut prescrite, la langue était encore avec tous les caractères qui décèlent la présence d'un état intermittent. C'était le cas de continuer l'emploi du sulfate de quinine, et de le continuer jusqu'au rétablissement normal de l'aspect de la langue. Je réparai ma faute en prenant pour guide l'état anémique de la langue, et non la cessation pure et simple de la fièvre.

Remarque générale. — Si l'on demandait pourquoi il ne se trouve pas dans ce faisceau de faits des cas particuliers de fièvre intermittente régulière de divers types, on répondrait que rien n'était plus facile que d'en rapporter, car rien n'est plus commun; et qu'ensuite rien n'était plus simple que d'arrêter ces fièvres dans leur marche, de saisir leur indication thérapeutique pour les poursuivre jusqu'au bout. C'est à raison de cela qu'on a mieux aimé donner la préférence aux phénomènes extrêmes, les maladies intermittentes apyrectiques, et les fièvres pernicieuses; elles m'ont paru plus propres à fournir les éléments d'une démonstration satisfaisante. — Puis il était utile de faire voir, sous différentes formes, l'affection catarrhale se combiner avec le génie intermittent, et se subordonner alternativement de manière à s'effacer quelquefois l'une par l'autre, et constituer ainsi les maladies à haute gravité. — Si, en effet, le lecteur a lu avec quelque attention ces diverses histoires cliniques, il se sera convaincu que presque toujours l'intermittence coïncide avec la surexcitation du tissu muqueux.

Maintenant que l'observation a fait connaître les faits cliniques, voyons quelles inductions on doit en tirer, et à quelles conséquences on peut s'élever.

L'intermittence pathologique est un fait curieux dont

on ne peut pas plus nier la réalité, que la périodicité de la plupart des fonctions.

Elle est fébrile dans le plus grand nombre des cas; mais souvent elle ne l'est pas. Par conséquent elle ne se lie pas essentiellement au phénomène de la fièvre. Elle n'est donc pas sous la dépendance de l'action circulatoire du sang. Elle est subordonnée probablement aux actes de l'innervation : sous quelles conditions? c'est difficile à dire. Seulement, nous savons qu'aux nerfs de la vie animale sont départies les fonctions intermittentes, et qu'aux nerfs de la vie organique appartiennent les fonctions continues. Au moyen des sympathies ou des réactions réfléchies, on conçoit l'influence réciproque des fonctions de divers ordre. — Un mot de plus, je tomberais dans le cercle des suppositions.

Mais, il faut le reconnaître, l'intermittence pathologique s'observe le plus ordinairement dans les fièvres périodiques, à type régulier ou irrégulier. Et c'est précisément la nature singulière de ces fièvres qui a fait croire à la préexistence d'un principe d'où dérive le phénomène intermittent. C'est aussi ce qui a fait penser que l'intermittence était un des caractères essentiels de ces fièvres, qu'elle leur était subordonnée, ce qui n'est pas : l'accès fébrile est uniquement l'effet de ce principe intermittent non encore défini.

Quoiqu'il en soit, le fait en question, et qui m'a longtemps préoccupé sans pouvoir m'en rendre raison, c'est que, dans les fièvres intermittentes régulières, franches, la langue est constamment *pâle* et *large*, hors le cas d'une complication étrangère au génie périodique.

Pendant longtemps j'ai pris, comme tous les pathologistes, *cette pâleur* et *cette largeur* de la langue, pour un *état saburral* des organes digestifs, et notamment de l'estomac. Comme eux, je voyais là une complication de gastricité plus ou moins intense. — Cette langue saburrale selon les circonstances, et aussi selon les auteurs, n'avait pas toujours la même synonymie : alors, on a dit qu'elle était blanche, blanchâtre, pâteuse, limoneuse, épaisse, empâtée, couverte d'un enduit muqueux, blanchâtre. On a dit que, presque toujours, elle annonçait un embarras de l'estomac, des premières voies; c'était le véritable embarras gastrique. L'observation ne portait pas plus loin, et un fait accessoire ne méritait qu'une importance secondaire. — Ces idées, sur cet état de la langue, servaient de base à la thérapeutique préalable des fièvres intermittentes. La méthode évacuante n'a pas eu d'autre origine; méthode fautive, qui a été sans doute la source de bien des méprises, et dont les véritables observateurs ont fini par revenir. — Dans quelques cas, elle était justement motivée. Et l'exception a formulé la règle; car, dans les fièvres intermittentes, la langue est généralement réputée pour être *chargée*, et la réflexion n'allait pas au delà.

Toutefois, l'état saburral de la langue, dans l'intermittence fébrile, est un fait incontestable; on l'y reconnait même à des degrés différents. — Mais, au-dessous de la saburre bilieuse ou muqueuse, qui appartient à une lésion plus ou moins intense des membranes muqueuses et le plus souvent de l'estomac, il y a cette pâ-

leur et [1] cette *largeur* de la langue, qui, selon moi, est pathognomonique de toute intermittence morbide. — Dans la fièvre tierce, comme dans la fièvre quarte sans complication, cet état particulier existe complétement : la langue est *pâle, large* et un *peu sèche;* car elle n'a pas cette humidité qu'on lui trouve dans les affections franchement catarrhales et qui lui donnent un certain brillant. Elle est donc un peu terne aussi. C'est une langue anémique. La langue du fébricitant à type tierce ou quarte, offre l'image de la langue des chlorotiques.

Dans la fièvre intermittente, qu'elle se complique de plus ou moins d'inflammation localisée ou non, l'état de la langue se modifie relativement.—L'estomac ou les intestins sont-ils irrités avec intensité, la langue n'est plus large, n'est plus pâle : elle est ce qu'elle doit être, sèche, aiguë, ou rouge, et chargée d'un mélange épaissi de bile et de mucosité. — Et, dans ce cas, pourvu que l'intermittence soit la circonstance principale de la maladie, l'inflammation gastro-intestinale étant convenablement combattue, la langue revient pâle et large. — C'est alors seulement que la fièvre peut être attaquée

[1] Le caractère catarrhal de la langue se reconnaît à une sorte d'injection sanguine superficielle, injection qui est déguisée, recouverte qu'elle est par un enduit dit saburral. Ordinairement, les papules de cet organe sont presque hérissées, et toujours blanches, brillantes et humides; au-dessous de ces aspérités se fait voir cette injection, ce qui n'a nullement lieu dans le fait en question, qui consiste en un état anémique. D'ailleurs, en faisant cette comparaison auprès des malades d'un lit à l'autre, on saisit avec la plus graude facilité la différence qui existe dans ces deux circonstances.

avec succès. Là n'est pas le nouveau; il est dans l'interprétation du fait. Il n'y a pas lieu d'insister davantage. Il faudrait en dire autant des autres organes pris d'inflammation, des poumons, du cerveau, etc., lorsqu'ils le sont avec coïncidence de l'intermittence fébrile. Tout s'y passe de la même manière. — Dans ce qui précède, on a fait connaître les faits pratiques et les développements qui appuient ces propositions.

Ainsi, dès que le principe ou le génie périodique se trouve compliqué d'inflammation, et que cette inflammation lui est subordonnée, il y a *pâleur* et *largeur* de la langue. — Et ce phénomène existe avec d'autant plus d'évidence, que l'intermission est plus espacée, qu'il y a plus d'intervalle entre les accès de fièvre; et, par contre, il est d'autant moins prononcé, que cette intermission, que cet intervalle est plus court. C'est tellement vrai que, dans la fièvre quotidienne, à laquelle se lie presque toujours un peu d'irritation gastrique, et où par conséquent les accès se trouvent plus rapprochés, la saburre déguise souvent l'état de pâleur et de largeur de la langue. — C'est pire quelquefois dans les fièvres rémittentes ou subintrantes. S'il arrive que, dans ces fièvres, le génie intermittent soit subalternisé au génie inflammatoire, l'irritation qui envahit les tissus dénature les phénomènes de l'intermittence, que l'on cherche alors en vain dans l'état de la langue, et c'est alors aussi que le malade court de grands dangers. Ces dangers sont bien autrement prononcés dans les accès d'une fièvre pernicieuse, où les symptômes sont encore dans une bien plus grande confusion.

J'ai eu fréquemment occasion de m'aider, dans ces graves et solennelles occasions, du signe pathognomonique de l'intermittence fébrile. On conçoit que, dans un moment où on n'a plus un symptôme pour se reconnaître au milieu des accidents terribles où la périodicité est annulée, où la force et la faiblesse sont combinées pour la destruction, où la fièvre part de tous les points de l'organisme, car le foyer d'inflammation est partout, dans ce moment, à ce point culminant d'un accès pernicieux, il m'est arrivé de pouvoir éclairer mes doutes à l'inspection de la langue. — Alors je recourais avec confiance au sulfate de quinine à haute dose, et ce n'était pas sans surprise que je voyais le danger s'affaiblir; et cela, parce que la langue, qui la veille m'avait semblé tenir de l'intermittence, actuellement m'apparaissait manifestement *pâle* et *large*.

Le mouvement fébrile, avons-nous dit, doit être distinct du principe de l'intermittence, comme un effet de sa cause. — Nous voyons effectivement la fièvre s'arrêter, et le principe d'impulsion fébrile subsister, comme on peut s'en assurer dans les infiltrations séreuses des extrémités et de l'abdomen, et comme aussi dans les engorgements de la rate. Dans ce cas, la langue ne perd rien de sa *pâleur* et de sa *largeur*. Cette observation, que j'ai faite plusieurs fois à ce sujet, je l'ai constatée pareillement dans les névralgies faciales, dans les toux spasmodiques, dans des coriza à accès périodique. Ces affections se trouvant liées au génie intermittent, la langue devait être épanouie et anémique comme dans les véritables fébricitants. Ainsi, la per-

manence de la *pâleur* et de la *largeur* de la langue, signalée sur des malades auxquels on avait coupé la fièvre, et atteints au moment même d'un autre état morbide apyrectique, tel que phénomènes nerveux intermittent; la permanence de cet état, dis-je, dénote indubitablement qu'il existe un principe d'intermittence, indépendant de toute lésion appréciable, et dont la manifestation est écrite sur la langue. Quelle est la nature, le caractère de cette lésion, si elle n'est pas dans le système nerveux, si elle ne consiste pas dans une altération des actes de l'innervation de la vie organique? — Je ne peux me soustraire à l'esprit d'hypothèse. — N'y aurait-il pas là un phénomène électro-nerveux, le fluide nerveux éprouvant des variations, des déplacements, par le fait des surexcitations survenues entre les divers systèmes d'organes subordonnés aux nerfs de relation, ainsi qu'aux nerfs de nutrition? — L'homme est un petit monde, on le répète depuis quatre mille ans; il peut avoir aussi sa saison, ses temps d'orage. Les perturbations atmosphériques, suscitées par les effets de l'électricité, si active dans la saison estivale, ne pourraient-elles pas mettre le désordre dans les fonctions de l'homme au même titre? — Le fait des névralgies faciales intermittentes et autres d'espèce semblable, autorise presque cette vue. Pourquoi ne serait-ce pas une lésion analogue dans les fièvres, dans les toux intermittentes? — Cette pâleur et cette largeur de la langue n'indiquent-elles pas de grandes concentrations sanguines? Dans le choléra, dans la chlorose, où la pâleur de la langue et celle du corps sont si manifestes,

n'a-t-on pas accusé une altération profonde du système nerveux ganglionaire?

Mais, circonstance bien curieuse et bien importante, c'est que cette manifestation du génie intermittent, la *pâleur* et la *largeur* de la langue, n'a pas lieu seulement pendant la durée des accidents périodiques quels qu'ils soient, fièvre, douleur ou état inflammatoire ou congestionnel; elle survit à ces accidents, c'est-à-dire, que, tant que le fait de l'intermittence n'est pas rompu, détruit par le quinquina, il existe en permanence sur la langue. — Ainsi on peut assurer que tel malade est atteint de fièvre ou de douleur intermittente, quoiqu'il n'éprouve rien actuellement, du moment que la langue est *pâle* et *large*. Cette observation est d'une grande évidence pour moi, et j'ai pu la faire partager par d'autres. — Il y a plus : s'il est parfaitement recevable que dans la période de froid d'une fièvre intermittente la langue soit anémique et d'une basse température, il sera, par contre, difficile de comprendre qu'elle reste dans le même état pendant la période de la plus grande exaltation fébrile, alors que le sang poussé excentriquement donne à tous les symptômes un caractère inflammatoire, que le pouls est plein et vigoureux, que la face est rouge, et que la sueur va ruisseler de tout le corps.

Si j'ai reconnu plus haut, avec l'expérience de tous les temps, que dans les affections catarrhales la langue est nécessairement saburrale, c'était dans le dessein d'appeler plus expressément l'attention sur l'état anémique de cet organe, au moment où l'économie est travaillée

par le génie intermittent, et pour aussi avertir qu'il ne fallait pas confondre ces deux états. — Cette distinction est manifeste, on ne peut en douter; les preuves en sont assez patentes; j'y ajouterai le fait suivant : On sait que, lorsque la langue est réellement chargée de saburre, les malades sont sans appétit, et que, s'ils font effort pour manger, ils en sont dérangés; mais qu'elle se trouve *pâle* et *large*, c'est-à-dire à l'état tout à fait non douteux de l'intermittence pathologique, non-seulement les malades peuvent se nourrir sans inconvénient, mais même ils ont de l'appétit. Et il reste bien entendu que cette remarque ne s'applique qu'aux cas les plus simples, et nullement aux maladies qui présentent quelque gravité; mais, que dis-je? cette réserve est trop restreinte, et même dans les fièvres intermittentes de mauvais caractère, on juge très-souvent utile de prescrire des doses fréquentes de bouillon. — Les autorités à l'appui de cette manière d'agir ne manquent pas dans la science. Toutefois, on n'adopterait pas en vain cette méthode dans les affections où la langue est blanchâtre, chargée d'un enduit épais. Il n'est pas de praticien qui se soit fixé à cet égard. Mais, dans certaines occasions, il faut rappeler les faits les plus vulgaires, c'est la manière la plus simple et la plus claire d'expliquer sa pensée à ceux qui ne se contentent pas, qui ne veulent pas se payer d'inductions.

Après avoir établi que l'état anémique de la langue est un signe certain de diagnostic, qu'il est le signe pathognomonique des affections intermittentes, et no-

tamment des fièvres d'accès, il nous reste à faire voir tout ce qu'il a d'important pour la thérapeutique de ces maladies.

On se règle ordinairement sur l'intermittence pour l'administration du quinquina. Cette indication sera toujours précieuse et suffit dans la majorité des cas : car, une maladie à périodes bien marquées, bien distinctes, n'est jamais fâcheuse, tant qu'on peut facilement saisir et appliquer l'indication.

Dans les fièvres intermittentes régulières, le signe tiré de la langue ne sera donc pas indispensable pour fixer le moment où l'on devra prescrire l'anti-périodique. Aujourd'hui, je le prescris indifféremment, ou d'après l'intermittence, ou d'après l'état anémique lingual, lorsque du reste je trouve dans le fait actuel tous les symptômes généraux des fièvres d'accès ; lassitudes, brisement des membres, céphalalgies, trouble général et résolution de forces, etc.

Mais quand il s'agit de déterminer la durée qu'il faut donner à l'emploi du quinquina, je ne me fie plus aux récidives périodiques; elles fournissent une base trop incertaine. Les rechutes dans les fièvres intermittentes viennent de là pour la plupart du temps. On donne trop de sulfate de quinine, ou on n'en donne pas assez. — Il faut l'administrer jusqu'à saturation, pour ainsi parler ; mais craindre aussi de l'outre-passer.

Le principe invariable qui doit présider à l'emploi de ce puissant remède, c'est encore dans l'état anémique de la langue et sa largeur qu'on le trouve. — Tant que cet organe reste *pâle et large*, le sulfate de quinine doit être administré et continué. — Si la *pâleur* et la

largeur sont frappées d'une sorte d'immobilité après deux ou trois jours de son emploi, la dose n'est pas assez forte, augmentez-la : vous ne tarderez pas à vous apercevoir que son action se fait sentir. Alors cet état anémique se modifie, s'affaiblit et tend à disparaître. — Continuez, et continuez jusqu'à ce que la langue soit redevenue rosée et lancéolée. Jugez alors qu'il y a saturation; vous n'avez plus à craindre les rechutes. Plusieurs fois j'ai expérimenté de la façon suivante: des malades, atteints de fièvre d'accès, attaqués d'abord par le sulfate de quinine, étaient laissés aux forces de la nature, avant la guérison complète. La fièvre, abattue seulement par les premières doses de l'antipériodique, revenait avec plus de force, la langue reparaissant plus pâle. On reprenait alors l'usage du sulfate; et en la continuant convenablement, on se rendait maître en définitive de la fièvre. Je me serais bien gardé de jouer ainsi avec une fièvre pernicieuse. Cependant, on a vu un peu cela dans l'Observation n° XIV. — Ce que je dis ici de l'administration du sulfate de quinine dans les fièvres intermittentes, doit aussi se dire au sujet des fièvres de mauvais caractère, quels que soient les accidents pernicieux dont elles puissent s'accompagner; on le dira aussi des affections périodiques apyrectiques, les névralgies, les hémorrhagies intermittentes, etc.; on le dira des engorgements de la rate, des infiltrations séreuses qui sont placées dans la dépendance de l'intermittence, sans qu'il soit nécessaire que ces divers cas offrent aucun symptôme qui manifeste son existence.

Dans toutes ces circonstances pathologiques, j'ai

donc agi sans égard pour la périodicité des accès, j'ai agi par le seul fait de l'anémie linguale. L'usage du sulfate de quinine était réglé inexorablement sur ce signe. Ainsi j'ai pu en donner des doses très-considérables et durant plusieurs semaines, et je ne le suspendais que lorsque la langue avait cessé d'être pâle et large. La surexcitation du remède ne me préoccupait jamais; elle n'est à craindre que lorsqu'on dépasse les bornes prescrites. La précaution que j'indique ici contre les rechutes, est établie sans doute dans les auteurs [1]; mais elle l'est vaguement. Ils disent que lorsque le paroxisme est arrêté, il faut continuer le quinquina, parce que la fièvre tend à reparaître pendant quelque temps. Alors on procédera par doses décroissantes; il y a, ajoutent-ils, des fièvres qui ne peuvent être guéries autrement. — Comme on le voit, cette indication est incertaine. Selon nos vues, selon nos observations, elle est au contraire positive.

Il y a plus : c'est que, par cette méthode, les fièvres intermittentes n'ont plus de semaines paroxistiques [2]. Non-seulement l'induction m'a conduit à cette conséquence, mais ma pratique m'a fourni une occasion de vérifier expérimentalement ce fait. — Une jeune fille qui avait éprouvé plusieurs accès de fièvre tierce, et dont elle avait été débarrassée, était pourtant restée sujette à des paroxismes qui se répétaient tous les treize ou quatorze jours. Deux fois, j'avais été témoin de ces retours

[1] Cullen (notes de Bosquillon, tom. 1).

[2] Grimaud, pag. 29, 238 et 254.

paroxistiques. Il n'y en eut pas un troisième, parce que j'avais recommandé la continuation du sulfate de quinine, en le prescrivant à faible dose sans doute, pendant quinze jours de suite; mais à double dose les deux derniers. Je dois ajouter que, dans une période de près de deux mois, la langue dans ce cas était restée anémique, faiblement, ce n'est pas douteux, mais toujours assez pour rendre manifeste l'indication du médicament.

Il suit de cette observation et des résultats articulés plus haut, que le sulfate de quinine peut être administré sans interruption dans le cours de toute fièvre et de toute irritation intermittentes, c'est-à-dire tous les jours, qu'ils soient apyrectiques ou non.

Nous avons été jusqu'ici plus directement occupé de l'intermitence morbide et du signe par lequel elle se manifeste, que du principe qui le met en jeu. Nous expliquer sur sa nature et sur la place qu'il occupe dans l'organisme, c'est à quoi nous devons renoncer; il y aurait de la témérité à revenir sur une interprétation qui n'offrirait rien d'utile à la pratique. — Mais on ne saurait trop insister sur les phénomènes qu'il engendre, et nous revenons encore sur ce fait, qu'il ne consiste pas nécessairement dans l'intermittence; il l'a prépare seulement; et l'intermittence ne se produit en réalité, que lorsque les éléments qui doivent y concourir sont pour ainsi dire arrivés à ce point. — Le phénomène intermittent n'est donc qu'un effet, le principe qui le génère accidentellement pouvant se réaliser par des phénomènes sans intermittence. C'est ce qui se

voit, en effet, dans les engorgements de la rate et dans les cas d'infiltrations séreuses, lorsqu'ils sont la suite de fièvres périodiques. L'hiver dernier (1841), j'ai pu observer maintes fois des individus convalescents de maladies autres que d'une fièvre d'accès, qui présentaient certains caractères propres à l'intermittence morbide, et entre autres la pâleur et la largeur de la langue. Ces malades étaient dans un état apyrectique complet, et se traînaient dans une convalescence incertaine. L'usage seul du sulfate de quinine les sortait de cette triste situation. Alors seulement la langue revenait rosée et passait définitivement à ses conditions normales. — J'ai trouvé sous une pareille influence des sujets languissants, qui avaient échappé à de graves pleurésies, à des gastro-entérites très-vives, et surtout à de violentes rougeoles. — Il y a plus : les effets latents de l'intermittence pathologique sont sujets à se reproduire à de longs intervalles et avec une sorte de périodicité annuelle. C'est le cas du malade de l'Observation n° IV. Depuis sa grande maladie, c'est-à-dire depuis quatre ans, il n'a pas éprouvé d'indisposition même légère ; mais tous les ans, à la fin de novembre (époque qui correspond à celle de sa maladie), il se sent dérangé : alors un peu de céphalalgie, des lassitudes générales, une altération dans la couleur et dans les traits de la face, la pâleur de la langue, l'avertissent que, s'il ne recourait pas au sulfate de quinine, il pourrait retomber malade. Voilà trois années de suite qu'il a dû se mettre en mesure, et qu'il a prévenu le retour d'une affection qui offrit dans le temps les caractères et les dangers d'une véritable fièvre de *mali*-

moris, et dans laquelle les accidents cérébraux furent si tenaces et si menaçants.

Arrêtons-nous; ce Mémoire est déjà assez long pour une simple note. — Quel que soit le degré de confiance que j'aie dans l'importance des cas qu'il renferme, je n'en continuerai pas moins mes observations cliniques; et si de nouveaux faits venaient ajouter à ma conviction, je reprendrais ce travail, et j'utiliserais les documents d'érudition que j'ai recueillis à cette occasion.

Parmi ces documents, il s'en trouve un seul qui ferait croire que le fait pratique dont il est question ici a pu être déjà signalé. — Prosper Alpin[1] dit que, dans une épidémie de fièvre (qu'il ne décrit pas), qui régna à Gênes durant une constitution catarrhale, il observa que *la langue des malades était blanche et bourbeuse;* mais il n'en tire aucune conséquence. — Cette observation de Prosper Alpin me conduit, avant de terminer, à soulever, à poser explicitement une question seulement énoncée plus haut sous forme de doute, à savoir : si le phénomène tiré de l'état de la langue et présenté par nous comme nouveau dans la science, ne serait pas un fait coïncident avec le règne concomitant des fièvres d'accès et de l'affection catarrhale, cet état de la langue ne devant dès lors être rapporté qu'à cette seule circonstance, et nullement, ainsi que nous l'a-

[1] *De præsagiendâ vitâ et morte ægrotantium.* Lib. v, cap. ix.

vons établi précédemment, au génie des fièvres intermittentes. La constitution médicale qui règne dans nos contrées (Gironde) depuis tant d'années, donne de l'à-propos au doute que je soulève en finissant. — Il mérite d'être éclairé, mais par ceux-là seuls qui pensent comme F. Hoffmann, et qui disent avec lui que l'art médical consiste uniquement dans l'observation des faits : *Ars medica tota in observationibus*.

SCIENCES MORALES ET HISTORIQUES.

ESSAI HISTORIQUE ET CRITIQUE

SUR

LES MÉROWINGIENS D'AQUITAINE

ET

LA CHARTE D'ALAON;

Par M. J. BABANIS.

(Suite et fin).

Non-seulement, d'après la Charte, la race des Mérowingiens d'Aquitaine ne finit point après les victoires de Charlemagne, l'expatriation d'Hunald et la mort de Waïfer; mais elle se continue, ainsi que je l'ai dit, par deux branches collatérales qui se rattachent l'une à Waïfer, l'autre à Hatton. On ne peut se défendre d'un certain étonnement en voyant qu'il est ici question des héritiers de cet Hatton, privé de la vue par ordre de Hunald; d'où vient, en effet, qu'il n'est jamais question d'eux dans les chroniques, et qu'ils ne cherchent pas à se venger, soit sur Hunald, soit sur Waïfer, dans le long intervalle compris entre les années 745 et 768? La Charte n'en sait pas plus que nous sur cette période :

mais, à partir de ce moment, elle connaît les faits à fond, et elle en dira d'autant plus qu'il n'y a personne pour la réfuter.

Les chroniques désignaient un prince vascon du nom de Lupus, comme celui qui livra Hunald à Charlemagne en 769; mais elles étaient muettes sur son origine, sa puissance, la durée de son règne, etc. La Charte d'Alaon s'empare de ce personnage jeté dans l'histoire; et pour motiver sa conduite à l'égard de Hunald, conduite que justifiait suffisamment la crainte des armes de Charlemagne, elle suppose que ce Lupus était le fils aîné de Hatton, et qu'il saisit, en livrant Hunald, l'occasion de venger son père. La vengeance était tardive, on en conviendra; mais, après cette satisfaction si longtemps attendue, que devient Lupus? que fait-il? Il ne fait rien, il ne laisse pas de fils, et la Charte le supprime immédiatement : on verra tout à l'heure pourquoi.

Après Lupus viennent dans les chroniques six chefs aquitains ou plutôt vascons, tous, hors un seul, ennemis des Karolingiens, tous révoltés contre la domination des Franks, et tous punis de mort ou d'exil, mais dont l'origine reste tout à fait incertaine. Ce sont Adalaric, Lupus-Sanctius, Sighiwinus, Garsimirus, Lupus-Centullus, Garsindus, auxquels la chronique en ajoute deux, *Centullus* et *Centulupus*, ce qui fait un total de huit. De ces six princes, la chronique en rattache quatre à Waïfer; des deux derniers qu'elle oublie ou qu'elle n'a pas connus, l'un est précisément le seul qui se soit distingué par son dévouement aux princes karolingiens : c'est le Lupus-Sanctio du poëme

d'Ermoldus Nigellus[1]. L'autre est ce Garsindus, tué en 819. Quant à Centullus et Centulupus, ils sont très-probablement de son invention.

XVIII. Adalaric, qui se révolta en 787, est le premier que les chroniqueurs aient mentionné après la mort de Waïfer, mais nul ne le rattache à ce prince ni à sa famille[2]. La Charte nous apprend, elle, qu'il était petit-fils de Waïfer, celui-ci ayant laissé un héritier qui se serait nommé *Lupus*, comme le fils d'Hatton, et qui aurait donné le jour à Adalaric.

Ce Lupus II aurait été, si l'on en croit la Charte, l'auteur du désastre de Roncevaux et l'ennemi personnel de Charlemagne; et, comme il fallait le faire régner sur les Vascons pour lui donner la gloire de la déroute de 778, elle suppose qu'il avait épousé la fille de son cousin, Lupus I, duc de Vasconie en 769, et qu'après avoir épousé sa fille, il lui avait pris son duché. Au moyen de cette usurpation, elle se débarrasse tout d'un coup de ce Lupus I, dont l'obéissance envers les princes franks était trop authentique pour qu'on en fît un traître, et elle fait passer la Vasconie des mains de Lupus le fidèle à celles de Lupus le félon. Remarquez que tout cela aurait eu lieu du consentement de Charlemagne, qui reconnut la légitimité de Lupus, et qui le confirma, selon la Charte, dans la posssession des provinces qu'il avait usurpées.

[1] Ermold. Nigel, lib. I, v. 129, ap. Scrip. rer. fr. T. VI.

[2] Chorso dux Tholosanus dolo cujusdam Vasconis Adelerici nomine circumventus.... — Vit. Lud. Pii.

Pourtant la Charte elle-même donne à Lupus II deux frères, et ces deux frères auraient été *Artalgarius* et *Ictérius*, personnages dont les noms se trouvent, sans autres détails, dans les chroniqueurs [1]. Il eût été naturel, ce me semble, qu'ils eussent disputé à l'usurpateur l'héritage de leur frère aîné; car, à l'époque où nous sommes, on ne peut supposer que la fille de Lupus I, Adèle, eût porté en dot à son époux le duché de Vasconie. Les fiefs ne se transmettaient pas alors de cette façon. Mais il n'en fut rien, et Lupus II resta possesseur de la Vasconie jusqu'à l'affaire de Roncevaux, dans laquelle il trahit le roi des Franks, qui, sans doute, ne le connaissait pas assez pour se méfier de lui.

Il serait inutile de rechercher les sources de la narration relative à Lupus II, prétendu fils de Waïfer: c'est tout simplement une fable imaginée par l'auteur de la Charte et dont aucun document contemporain n'a pu fournir le prétexte ou la justification.

Je n'ai pas besoin de rappeler toutes les hypothèses auxquelles a donné lieu le désastre de Roncevaux. Les traditions et les poésies vulgaires de l'autre côté des Pyrénées le représentèrent de bonne heure comme le résultat de la valeur des populations ibériques, tan-

[1] Artalgarius et Ictérius sont mentionnés à l'année 760 par les annales d'Eginhard, comme des personnages remarquables chez les Vascons, et non comme parents de Waïfer. Les continuateurs de Fredegher ne nomment comme parents de Waïfer que son oncle *Rémistan*, et son cousin *Mancion*. Les annales de Loisel y ajoutent le nom d'un de ses beaux-fères, *Herowicus*.

dis qu'en France on l'attribuait exclusivement aux Maures. Ainsi, les montagnards de la Navarre, de la Castille et de l'Aragon, les descendants de ces sauvages défenseurs de la foi qui, selon la vieille chronique, *dieron se a pief, asiendo cavalgadas e pusieron se a cavailho, et partian los bienes a los mas efforçados* [1]; en un mot, les habitants de l'Espagne orientale, chez lesquels s'était infailliblement conservé le souvenir des cent ans de guerre soutenue par les Franks entre l'Ebre et les Pyrénées (778-864), tantôt contre les Arabes, tantôt contre les Basques ou les Espagnols, revendiquaient, comme un de leurs titres nationaux, la défaite du grand empereur, du *vieux* Charles, comme ils l'appelaient [2]. Ils aimaient à voir dans ces combats lointains une lutte entre la liberté espagnole et l'invasion étrangère, et leur orgueuil s'applaudissait de cette double résistance opposée, dès l'origine de leur nationalité, aux infidèles et aux chrétiens. De là les fables sur la correspondance de Charlemagne et du roi Alphonse-le-Chaste, sur l'irritation des barons asturiens, sur l'héroïque valeur de Bernard de Carpio, etc. [3].

En France, on oublia, au contraire, que l'affaire de

[1] Préambule du vieux *Fuero* de Soprarbe, cité par Oihénart, Not. utr. Vasc., p. 101.

[2] Dist li paiens : « Mult me puis merveiller
De Charlemagne, ki est *canuz* e *vielz*;
Men escientre, *dous-cenz ans* ad, e mielz,
Par tantes terres ad sun cors travaillet..., etc. ».
La chanson de Rolland, publiée par Fr. Michel. XL.

[3] Roder. Tolet. l. IV.

Roncevaux avait été amenée par les manœuvres des populations basques, et on mit le tout sur le compte des Arabes. Cette confusion eut, sans aucun doute, pour cause première le mouvement à la fois religieux et littéraire qui se manifesta dans la France au moment des croisades. Les vieilles traditions relatives aux hostilités des Franks et des Ismaëlites se réveillèrent quand tous les regards et tous les esprits furent dirigés vers la terre sainte; mais elles se réveillèrent pêle-mêle, et les faits s'y trouvèrent reproduits dans une singulière confusion, pour l'intervalle qui s'était écoulé de Charles Martel à Charles-le-Chauve. Ces hostilités, en effet, avaient duré un siècle et demi, de 720 à 864 : elles avaient occupé Charles Martel, Pépin-le-Bref, Charlemagne, Louis-le-Débonnaire, Pépin d'Aquitaine; et quand la poésie s'en empara, les faits de ces divers règnes apparurent intervertis et déplacés, sans compter les interpolations que les fables populaires y avaient glissées. C'est dans cet état que nous les montre la légende de Turpin, à laquelle sont postérieurs tous les poëmes publiés au nord de la Loire par les Trouvères, sur Charlemagne et Rolland.

Dès lors, à côté des témoignages historiques qui attribuaient l'affaire de Roncevaux à sa véritable cause, on adopta les récits romanesques qui l'attribuaient aux Arabes. Mais il faut observer que le récit authentique des historiens franks ne se défigura que par degrés, pour aboutir à la narration fabuleuse enregistrée dans les chroniques de saint Denis, et qui n'est autre que celle de Turpin.

Il nous reste, à cet égard, un document très-précieux en ce qu'il constate en quelque sorte la lutte, ou si l'on veut, le mélange progressif de la vérité et de la fiction, et qu'il nous montre où l'on en était à cet égard vers le milieu du XIIe siècle : c'est le poëme de Gilles-de-Paris, intitulé *Karolinus,* qui raconte la défaite des Franks à Roncevaux, absolument dans les mêmes termes que la biographie de Charlemagne par Eginhard, à la différence de la versification. On voit que le versificateur a suivi de point en point l'auteur et la version authentiques pour tout ce qui tient au fait principal, c'est-à-dire à la surprise et à la déroute de l'arrière-garde. Chez lui, comme dans l'histoire, ce sont les Vascons qui font tout. Pas un mot de Ganelon ni de Marsile, pas un mot de Lupus. Mais, dès qu'il a fini avec l'histoire, le poëte s'acquitte envers la légende : ainsi, l'inhumation des deux héros et de l'archevêque Turpin (qu'il dit s'être appelé Eutrope), dans le *castrum* de Blaye, la douleur et la mort instantanée de la belle Aude, sœur d'Olivier et femme de Rolland, les honneurs rendus aux guerriers morts, toutes ces circonstances empruntées à la légende se retrouvent dans le Karolinus [1].

On pourrait donc admettre que le récit vrai et le récit fabuleux se sont conservés en quelque sorte parallèlement à travers le moyen âge, jusqu'au moment où la renaissance des études historiques fit reléguer

[1] Mss. de M. de Monmerqué, du XIIIe siècle, sous ce titre : *Karolinus Egidii scriptus, ad instruccionem illustris pueri Ludovici Francorum regis filii,* d'après M. Fr. Michel.

Turpin et les légendes espagnoles parmi les fables, et rendit à la version authentique d'Eginhard l'autorité qu'elle avait quelque peu perdue. Mais, après le milieu du XVIIe siècle et sur la foi de la Charte d'Alaon, on a intercalé un nom propre dans ce récit, et l'on a représenté les Vascons comme ayant agi à l'instigation de leur duc Lopes ou Lupus, fils de Waïfer.

Il n'est pas douteux que les Vascons n'aient dû avoir un ou plusieurs chefs dans l'affaire de Roncevaux; mais, nous ne savons ni quels ont pu être ces chefs, ni quelles furent précisément les tribus vasconnes ou basques qui opérèrent la surprise en question : étaient-ce les Basques transpyrénéens, indépendants de la domination franke qu'ils craignaient de voir s'établir parmi eux; ou bien les Basques cispyrénéens domptés, au moins en apparence, par Pépin et Charlemagne? Dans le premier cas, on ne verrait pas trop pourquoi le duc ou comte de la Vasconie franke se serait joint à des étrangers ennemis du nom Frank, contre un prince tel que Charlemagne; dans le second, on ne comprendrait pas que le monarque se fût retiré sans vengeance après une telle trahison de la part de ses sujets, et que les chroniques ne rapportassent pas même la déposition du chef perfide qui avait compromis le salut de son prince et de ses frères d'armes.

La Charte d'Alaon, qui revendique l'honneur de l'embuscade pour les Vascons cispyrénéens, se jette donc dans des difficultés insolubles. Remarquez, en effet, que de 770 à 800, c'est-à-dire pendant l'espace de trente ans, les chroniques frankes citent deux chefs vascons

du nom de Lupus, et que ces deux chefs sont précisément représentés comme dévoués aux princes Karolingiens : l'un est ce Lupus I, qui livra Hunald; l'autre est Lupus-Sanctio, qui prit part au siége de Barcelone sous les ordres de Louis-le-Débonnaire. Il faut, pour arranger sa fable, que la Charte invente un troisième Lupus, mauvaise copie du Ganelon de Mayence, qui vient s'interposer entre les deux autres, tout juste pour trahir Charlemagne, et disparaître après sans laisser de traces. En effet, l'histoire de son supplice, telle que la Charte la rapporte, en dépit du silence de tous les historiens, est tellement improbable, que M. Fauriel lui-même ne l'admet qu'avec des restrictions qui la détruisent[1].

Deux fois les armées frankes furent mises en grand péril à Valcarlos ou Roncevaux : une première, en 778, sous le commandement de Charlemagne; une seconde, en 812, sous le commandement de Louis-le-Débonnaire. Or, les circonstances de ces deux faits assez semblables entre eux, sauf pourtant le résultat, ont été perpétuellement confondues par les traditions castillanes et navarraises. Rodéric de Tolède, Marmol, et tous ceux qui ont fidèlement reproduit la légende font périr Rolland, Olivier, et les douze paladins, en 812, c'est-à-dire à la seconde surprise, et non pas à la première. La cause de cette erreur préméditée provenait de ce qu'ils voulaient, à toute force, faire jouer un rôle dans cette affaire au roi Alphonse-le-Chaste qui ne commença à régner qu'en 791, et à son terrible neveu

[1] M. Fauriel, t. III, p. 348; voyez surtout la note 1.

Bernard de Carpio; de sorte que, laissant aux Vascons et aux Arabes la gloire de la surprise de 778, ils revendiquaient pour les Asturiens et les Castillans celle de 812, et c'était dans celle-ci, à ce qu'ils prétendaient, que la fleur de la noblesse franke avait péri sous les coups non des Maures, mais des Espagnols.

La Charte d'Alaon s'est emparée, au contraire, d'une circonstance de l'affaire de 812, pour la transporter à celle de 778; ce Lupus, pris et pendu par les Franks, se retrouve textuellement dans les détails du récit relatif à l'embuscade de 812, par le biographe de Louis-le-Débonnaire : « Lorsqu'il fallut repasser les défilés des Pyrénées, les Basques, au moment où ils cherchaient à faire usage de la perfidie qui leur est naturelle, furent découverts par une sage ruse, observés avec précaution, évités avec adresse. En effet, l'un de ceux qui s'étaient avancés pour nous provoquer ayant été *pris et pendu*, on enleva, à presque tous les autres, leurs femmes ou leurs enfants, jusqu'à ce que les autres parvinssent à un endroit où leurs piéges ne pouvaient plus nuire ni au roi, ni à l'armée[1] ».

Ajoutons une considération qui mérite qu'on s'y arrête un moment. La Charte suppose d'abord que Charlemagne aurait laissé paisiblement Lupus II, fils de Waïfer, s'emparer de l'héritage de Lupus I, fils d'Hatton; elle suppose ensuite, qu'il aurait, sans prendre autrement ses sûretés, remis sa fortune et celle de son armée

[1] Anon. Astron. XVIII. (J'ai reproduit la traduction de M. Fauriel).

à la discrétion d'un homme qui avait de telles injures à venger, et qui s'était rendu coupable d'une telle usurpation; elle suppose, enfin, qu'après la trahison et le châtiment de Lupus II, Charlemagne n'en aurait pas moins laissé le gouvernement de la Vasconie aux mains d'Adalaric, fils du traître Lupus, et qui devait le trahir à son tour. En vérité c'était trop de bonhomie, et un prince qui se fût conduit ainsi, eût à peine été digne de la tonsure monacale, infligée aux derniers Mérowingiens.

XIX. Mais, quand l'existence du Lupus de Roncevaux ne serait pas aussi douteuse, aussi improbable qu'elle l'est, aurions-nous des motifs suffisants pour le rattacher à la dynastie éteinte des ducs d'Aquitaine, et voir en lui le légitime héritier de Waïfer? On accorderait qu'il a existé réellement et qu'il a en effet dirigé la trahison de Roncevaux, que cette concession n'appuyerait pas la descendance attestée par la Charte d'Alaon. Je serais plutôt porté à croire qu'à cette époque la Vasconie et l'Aquitaine étaient deux régions politiquement indépendantes et régies par deux dynasties étrangères l'une à l'autre. S'il en eût été autrement, si la même famille eût régné jusqu'alors sur tout l'espace compris entre la Loire et les Pyrénées, on ne s'expliquerait pas comment il se fit que jamais les prédécesseurs de Waïfer, ni Waïfer lui-même, dans leurs moments les plus critiques, ne songèrent à se retrancher derrière la Garonne et à attirer leurs ennemis dans ces régions pyrénéennes où il leur eût été si facile de se défendre, soit à cause de l'avantage des lieux, soit à cause de l'appui qu'ils auraient trouvé parmi des po-

pulations qui, dans l'hypothèse de la Charte, devaient leur être dévouées. Toutes les fois que la guerre éclate entre les Franks et la dynastie prétendue héritière de Charibert, c'est entre la Garonne et la Loire que les hostilités ont lieu. Bourges, Limoges, Poitiers, Angoulême, Saintes, Périgueux, Clermont, ce sont là les positions que les deux partis se disputent, et qu'ils prennent et perdent tour à tour. Bordeaux n'est mentionné qu'une fois dans ces guerres séculaires. Eudes, Hunald Ier, Waïfer, le second Hunald, cherchent à concentrer la guerre entre la Loire et la Dordogne : c'est là qu'ils se défendent jusqu'à la mort; et le dernier ne s'est pas plutôt hasardé à mettre le pied dans la Vasconie, c'est-à-dire dans la région qui aurait dû être le refuge et le point d'appui de sa race, qu'il est saisi et livré aux Franks.

Plus on pèse ces diverses circonstances, et plus on s'assure que la Charte d'Alaon a mêlé des choses et des familles absolument séparées. Non, le Lupus qui régnait en Vasconie, à la date de 769, n'était point de la famille des chefs aquitains, représentée par Hunald. A quel titre et comment ce prétendu fils d'Hatton aurait-il obtenu une souveraineté quelconque parmi ces populations sur lesquelles nul de ceux qu'on représente comme ses ancêtres ou ses parents ne paraît avoir exercé la moindre influence? La Charte ne le dit pas, et les conjectures auxquelles on pourrait se livrer pour expliquer son silence n'aboutiront jamais à un résultat plausible.

Il ne serait pas difficile, du reste, d'expliquer pourquoi la Charte a ainsi confondu les populations et les

faits, pourquoi elle a cru que les souverains de l'Aquitaine avaient nécessairement régné dans la Vasconie. Cette confusion a eu pour cause l'ignorance ou l'inadvertance des chroniqueurs qui, au moyen âge, ont pris indifféremment l'un pour l'autre les deux termes *Vasconia* et *Aquitania*, quoiqu'ils eussent dans le principe deux significations bien arrêtées. Ce nom de Vasconie désigna, depuis le règne de Dagobert jusqu'à celui de Charles-le-Chauve, l'espace compris entre la Garonne et les Pyrénées; il représentait par conséquent l'Aquitaine des Gaëls avant l'invasion romaine. Le nom d'Aquitaine était exclusivement donné pendant la même période aux régions d'entre la Garonne et la Loire, et ce fut cet espace que Dagobert céda à son frère en 628. On observa la distinction géographique des deux contrées et des deux expressions jusqu'à l'érection du royaume d'Aquitaine par Charlemagne; après cette époque les deux termes devinrent synonimes : on appela *Aquitaine* ou *Vasconie* toute la Gaule méridionale, et il en résulta une prodigieuse confusion dans les récits historiques. Ainsi, les chroniqueurs et les vies des saints font aller Pépin et Charles Martel dans la *Vasconie*, où ils n'entrèrent jamais [1]. Les ducs d'Aquitaine sont nommés par la même raison ducs des Vascons, quoique nous ne les voyions jamais opérer dans la Vasconie proprement dite; et c'est ainsi que les chefs qui comman-

[1] Carolus (Charles-Martel) pugnavit in Wasconiâ. — Ann. Til. — Pippinus rex fuit in Wasconiâ cum exercitu *usque ad Limodiam civitatem*. — Ann. S. Naz. — Duchesne. T. II, p. 3.

daient au nord de la Garonne, paraissent avoir commandé aussi au midi de ce fleuve.

Quand il n'y aurait contre l'authenticité de la Charte d'Alaon que la présomption tirée de cette interversion des rapports géographiques, ce serait déjà beaucoup; car, en 845, date putative de la Charte, cette confusion n'existait pas encore. Elle ne s'est produite que postérieurement à cette époque, et, au plus tôt, après le milieu du IX[e] siècle. Je m'attends qu'on répondra que cette objection est réfutée par la Charte elle-même, qui a pris soin d'expliquer comment la Vasconie et l'Aquitaine avaient été réunies en un seul état sous la domination des descendants de Charibert, par le mariage de celui-ci avec la fille du duc des Vascons, Amandus; mais on n'a pas oublié, j'espère, que tout ce qui concerne Amandus, dans la Charte, atteste la plus complète ignorance et la plus évidente supposition. Ajoutez à cela que, depuis la mort de Waïfer, toutes les fois que ses prétendus héritiers se soulèvent et poussent les populations à la révolte, c'est au contraire de la Vasconie propre qu'ils agissent : c'est de là qu'ils partent pour se diriger vers le Quercy, l'Albigeois, le pays de Toulouse. Adalaric, en 787, arrive de la Vasconie centrale pour s'attaquer au comté de Toulouse; Lupus Centullus, en 819, s'attaque aux comtés de Toulouse et d'Auvergne. Autant les ducs d'Aquitaine, jusqu'à Waïfer, avaient trouvé peu d'appui dans le pays d'outre-Garonne, autant les chefs gascons qui viennennent après lui y rencontrent de sympathie et de partisans. L'Aquitaine, qui avait formé leur premier domaine et qui les avait si éner-

giquement soutenus, ne remue pas une fois en leur faveur, après la captivité du second Hunald; au contraire, la Vasconie qui les avait laissé succomber quand leur cause pouvait être gagnée, se lève tout à coup pour eux quand elle est décidément perdue.

XX. Dans tous les cas, il est positif que Charlemagne, après l'affaire de Roncevaux et lorsque la Charte suppose qu'il récompensait le fils du traître Lupus, au contraire, prenait des mesures énergiques pour maintenir dans l'obéissance les populations méridionales. Il distribua les comtés d'Aquitaine, disent les chroniques, à des hommes de *pure race germanique;* il plaça à Bourges, en premier lieu, *Humbert,* puis *Sturm;* à Poitiers, *Abbon;* à Périgueux, *Withbod;* en Auvergne, *Ictérius;* dans le Velay, *Buhl;* à Toulouse, *Chorson* ou *Horst;* à Bordeaux, *Sighwinus;* à Alby, *Haymon;* à Limoges, *Rothger.* C'étaient tous des hommes dévoués aux intérêts de la nouvelle dynastie et choisis à dessein, par le roi karolingien, pour surveiller et réprimer la turbulence des peuples d'outre-Loire. Son intention, à cet égard, son but politique avaient été si peu dissimulés, que les chroniqueurs même les ont compris et nous les ont fait connaître [1].

Dans cette division, il semble qu'il ne fut pas question de la Vasconie, et cependant on ne peut douter qu'elle n'eût été soumise, comme les autres arrondissements de l'Aquitaine, à des officiers particulièrement investis de la confiance du monarque. C'était même par

[1] Anon. Astron. 1.

là que les réformes avaient dû commencer, pour peu qu'on suppose que la leçon de Roncevaux n'avait pas été perdue pour Charlemagne. Le repos de l'Aquitaine dépendait évidemment de celui de la Vasconie.

Le silence des historiens, au sujet du gouvernement de cette région, peut être aisément suppléé à l'aide des renseignements indirects qu'ils nous fournissent. Ainsi, il est plus que probable que la surveillance de la Vasconie était partagée entre les comtes de Bordeaux et de Toulouse, Sighwinus et Chorson; et le premier devait y exercer plus d'influence que le second, puisque son comté comprenait, à peu de chose près, toute l'ancienne Novempopulanie, domaine exclusif des populations basques [1].

XXI. Toutefois, ces deux dignitaires ne gouvernaient pas seuls la Vasconie : un poëte contemporain nous signale la présence au siége de Barcelone, en 801, d'un chef basque que nous connaissons déjà, Lupus-Sanctio, qui avait été nourri à la cour de Charlemagne et qui se distinguait par sa fidélité envers les Karolingiens. Il est vraisemblable que Lupus-Sanctio gouvernait une portion quelconque de la Vasconie cispyrénéenne, et cela comme héritier, sinon immédiat du moins très-prochain, de ce Lupus qui avait livré Hunald, quelle que fût d'ailleurs l'origine de celui-ci. On serait en effet porté à croire, d'après les expressions des chroniqueurs, que le prince frank avait, en 769, laissé Lupus I indépendant dans ses domaines, à cause

[1] Chron. Fontan.

du témoignage de soumission qu'il en avait obtenu. Comment donc se fait-il que la Charte, qui est si bien informée de tout ce qui regarde cette famille, et qui fait d'Adalaric le fils du Lupus de Roncevaux et le petit-fils de Waïfer, ne dise pas un mot de ce Lupus-Sanctio, chef aussi des Vascons, et qui accompagnait Louis-le-Débonnaire dans son expédition contre les Maures de Catalogne? Les historiens modernes ont pris le parti, malgré l'assertion positive de la Charte qui ne donne qu'un fils à Lupus II, de présenter Lupus-Sanctio, comme frère d'Adalaric. Cette conjecture ou ce sous-entendu ajouté à la Charte peut être très-ingénieux et très-conséquent; mais il leur reste à nous expliquer comment la Charte a pu ignorer qu'Adalaric avait un frère, alors que ce prétendu frère était d'ailleurs assez connu et assez important pour que les écrivains contemporains le mentionnassent à côté des princes franks, ainsi que nous le voyons par le poëme d'Ermoldus Nigellus. Elle n'aurait pas dû laisser aux auteurs de l'histoire de Languedoc et aux écrivains du XIXe siècle, le soin de classer ce personnage qu'elle pouvait si facilement s'approprier, mais dont la fidélité, il faut l'avouer, aurait fait un contraste frappant avec la perfidie héréditaire dans sa race.

Cela vient, car il faut tout dire, de ce que le poëme d'Ermoldus Nigellus dans lequel se trouve le nom de *Lupus-Sanctio,* resta comme ignoré jusqu'au XVIIIe siècle. Les chroniques, les légendes, les vies de saints, étaient choses communes et se rencontraient partout; mais il n'en était pas de même de certains documents moins vulgaires et moins répandus, comme notre poëme.

Très-probablement, l'auteur de la Charte aurait employé utilement le nom de Lupus-Sanctio, s'il l'avait connu. La faute de cette omission doit retomber uniquement sur la rareté des exemplaires d'Ermoldus Nigellus.

XXII. Mais il n'y a pas moins de difficultés au sujet de cet Adalaric déposé par Charlemagne en 789, deux ans après qu'il eut fait, sur le duché de Toulouse, une tentative hardie qui réussit à cause de la pusillanimité ou de l'infidélité du comte Chorson. J'ai dit que, d'après la Charte, Adalaric aurait été le petit-fils de Waïfer, et ceci demande une explication. Si Adalaric eût été réellement le petit-fils de Waïfer, ne devait-il pas être un peu trop jeune au moment de sa révolte, lorsqu'il osait s'attaquer à Charlemagne? En effet, si l'on met ving-cinq ans d'intervalle, ce qui n'est pas trop, entre la naissance de chacun des trois princes Waïfer, Lupus et Adalaric, et que l'on suppose que le premier soit né en 725, cela reporterait la naissance d'Adalaric à l'année 775, et, à ce compte, il n'aurait eu que onze ans à l'époque où les historiens placent sa révolte, c'est-à-dire en 787.

Les données sur lesquelles cette supputation est appuyée sont de la dernière précision. On nous dit que Eudes commença à régner en 681, et qu'il mourut en 735 : voilà cinquante-quatre ans de règne qui supposent une vie de soixante-quatorze ans, au moins. Hunald, fils d'un prince mort à soixante-quatorze ans, était nécessairement âgé, quand il lui succéda, de trente-cinq à quarante ans, puisque dix ans plus tard (745) il cédait lui-même son titre et son autorité à un fils remar-

quable par l'*énormité de sa force et par sa méchanceté*, c'est-à-dire à Waïfer. Waïfer, de son côté, devait avoir dépassé vingt ans en 745; et réciproquement, il ne pouvait pas en avoir beaucoup plus, si l'on adopte l'opinion qui fait vivre son père Hunald jusqu'en 775. Il serait en effet ridicule de supposer que Hunald eût plus de soixante-quinze ans lorsqu'il courait comme un aventurier se faire tuer à Pavie; et s'il n'avait que cet âge, il ne pouvait pas avoir été père avant 725. De la sorte, Hunald aurait dû naître vers l'an 700; Waïfer vers l'an 725; Lupus vers l'an 750, et Adalaric vers l'an 775, ainsi que je l'établissais.

Mais la difficulté devient bien autrement grave, si l'on fait attention que la Charte donne à Adalaric des fils en âge de combattre à ses côtés, et dont l'un même périt avec lui sur le champ de bataille. Je consentirai, si l'on veut, à ce qu'on abrége de quelques années l'intervalle que j'ai mis d'un prince à l'autre, et que tous ces mérowingiens aient été pères à vingt ans. On ne pourra jamais trouver, pour Adalaric, plus de vingt-quatre ou vingt-cinq ans; et il est impossible, avec la meilleure volonté du monde, d'admettre qu'un homme de cet âge ait des enfants qu'il mène aux combats, et qu'il fait tuer à ses côtés.

Les défenseurs de la Charte n'ont pas fait ce calcul. Ils ont tout pris au pied de la lettre, mais voici ce qui les a embarrassés. Au lieu de dire, comme tous les chroniqueurs, qu'Adalaric avait été *proscrit* à la suite de sa révolte, elle a dit qu'il avait été *tué*, ce qui prouverait simplement à des esprits non prévenus, que les auteurs

de la Charte avaient lu les chroniques frankes de travers. Ceux qui la défendent ont pris la chose d'une autre façon : ils ont établi en principe que la révolte dans laquelle Adalaric avait été *tué*, selon la Charte, ne pouvait pas être la révolte après laquelle il avait été seulement *proscrit*, selon les chroniqueurs; et de cette sorte ils ont rapporté à deux révoltes séparées sa proscription et sa mort. Admettant donc qu'il eût été procrit en 789, ils se sont étudiés à chercher, dans les mouvements de la Vasconie postérieurs à 789, une révolte anonyme, à laquelle on pût, bon gré, mal gré, rattacher sa mort; et, partant de là, les auteurs de l'histoire de Languedoc, suivis par M. Fauriel, se sont décidés pour la révolte qui éclata en 812, au rapport du biographe de Louis-le-Débonnaire. Ils ont suppléé au silence des chroniques en avançant que le rebelle Adalaric renouvelant la fable d'Hunald, était revenu tout exprès de son exil, en 812, c'est-à-dire vingt-trois ans après sa proscription, pour se faire tuer par les Franks, avec son fils Centullus.

Mais, on a beau faire, la Charte est prise ici en flagrant délit d'ignorance et de mensonge; car, d'un côté, elle ne mentionne pas des faits authentiques, et, de l'autre, elle en rapporte qui détruiraient les premiers. Je sais bien qu'il n'eût pas été impossible que le traître Adalaric, après avoir été déporté, ou plus vraisemblablement condamné à une captivité perpétuelle, eût réussi à tromper ses gardiens et fût revenu dans sa patrie pour y renouveler la guerre civile; mais cette supposition complaisante ne légitimerait pas tout à fait la ver-

sion de la Charte, qui est aussi expresse, c'est-à-dire aussi loin de la vérité que possible : elle offrirait tout au plus le moyen de pallier le mensonge, et il n'en resterait pas moins le reproche d'ignorance. En effet, que dit-elle? : « Après la mort misérable de Lupus (c'est du fils de Waïfer qu'il s'agit), une partie de la Vasconie fut laissée miséricordieusement à son fils Adalaric, pour qu'il y vécût décemment. Mais il abusa de cette miséricorde, à l'exemple de son père, pour prendre les armes avec ses fils Skiminus et Centullus. Cependant notre père, avec sa bonté accoutumée, partagea encore la Vasconie entre ce même Skiminus, et son neveu Lupus-Centullus, fils de ce Centullus qui venait de périr. Mais elle fut perdue de nouveau, dans la suite, par l'infidélité de Lupus-Centullus et de Garsimirus, fils de Skiminus; car Garsimirus fut tué dans une révolte avec son père Skiminus, et Lupus-Centullus fut exilé et privé de sa principauté, à cause de sa tyrannie ». On voit que, dans cette version, ce qui concerne Adalaric est en opposition formelle avec les témoignages historiques. Son histoire est mot pour mot la contre-épreuve de celle d'Hunald, qui se répète ainsi à quarante ans d'intervalle.

Nous sommes obligé d'avouer que ces princes aquitains se jouaient singulièrement du courroux et des précautions des rois franks : mais, les rois franks n'y mettaient-ils pas un peu trop de facilité? Nous avons déjà vu que, d'après la Charte, Charlemagne avait abandonné une portion de l'héritage de Waïfer à son fils : Louis-le-Débonnaire, à plus forte raison, use de miséricorde envers les héritiers et les complices d'Adalaric.

Après la révolte de celui-ci, il partage la Vasconie entre son fils aîné Skiminus, et son petit-fils Lupus-Centullus. De la sorte, les enfants de deux rebelles qui venaient de périr les armes à la main contre leur souverain légitime, héritent paisiblement des domaines paternels; et cela après tant de perfidies, après tant de révoltes tramées de génération en génération par la même famille. Décidément, la clémence des Karolingiens était inexcusable.

On ne sait ce qu'on doit le plus admirer, dans cette narration, de l'incorrigible longanimité des princes franks, ou de l'imperturbable ingratitude de ces princes aquitains que nulle disgrâce n'abat, que nulle faveur ne réconcilie. En effet, sans compter la révolte de 812, il y en a, au rapport des chroniques, trois autres à enregistrer, de l'an 815 à l'an 819, et la Charte nous a appris qu'elles furent encore fomentées et conduites par les descendants et les héritiers d'Adalaric, qu'elle nomme dans le passage cité plus haut. Voyons donc comment elle rattache ces personnages l'un à l'autre et tous ensemble à Waïfer.

XXIII. Ce sont, nous le savons déjà, Skiminus, Garsimirus Lupus-Centullus et Garsindus; le premier fils, les autres petit-fils d'Adalaric. Je me hâte de convenir que tousces noms sont authentiques, puisqu'on les trouve dans les chroniqueurs, hors celui de Skiminus, que les historiens appellent Sighwinus. Aussi je ferai une première observation sur ce nom-là. Les chroniques parlent d'un Sighwinus, et elles nous disent que ce fut lui qui provoqua la révolte de 815, parce que Louis-le-Débon-

naire l'avait destitué de sa dignité de comte de la Vasconie, à cause de la perversité de ses mœurs[1]. Or, l'intention bien évidente de la Charte est de s'emparer de ce personnage, à l'aide d'une légère altération de nom, et tandis que les chroniqueurs écrivent *Sighwinus*, ce qui est une appellation germanique, elle écrit Skiminus, ce qui est une appellation basque ou espagnole, et elle s'autorise ensuite de cette leçon pour donner son Skiminus comme un véritable aquitain, fils d'Adalaric et héritier des mérowingiens. Ainsi le personnage change tout à fait d'aspect, suivant qu'on se décide pour l'un ou pour l'autre terme; Skiminus est une forme purement basque ou ibérienne, c'est la même chose que *Ximénès;* Sighwinus est, au contraire, un nom frank, une forme germanique. Comme les historiens n'ont rien dit d'où l'on puisse conclure que Sighwinus était Vascon plutôt que Frank, ou Frank plutôt que Vascon, ce serait déjà résoudre la question, au moins en partie, que d'adopter la forme Skiminus, qui représenterait le porteur de ce nom comme un homme d'origine basque et, par conséquent, comme le défenseur de la cause nationale des peuplades pyrénéennes. On prononcerait implicitement sur son origine en prononçant sur son nom.

En attendant, nous remarquerons que c'est pour la seconde fois que les chroniques nomment un Sighwinus à l'occasion des affaires de la Vasconie. Le premier qui l'ait porté, est celui que nous avons dit avoir été

[1] Vascones... propter sublatum ducem suum nomine Sigiwinum... desciverunt. Adem. Caban. ad ann. 815.

nommé par Charlemagne comte de Bordeaux, en 778 ou 780; le second est celui qui fut destitué par Louis-le-Débonnaire. On serait porté à conclure de ce rapprochement que dans les deux occasions les chroniques ont désigné le même personnage; et il n'y aurait, contre cette hypothèse, qu'une seule objection tirée de l'intervalle écoulé entre 778 et 815. Il semble, en effet, que Sighwinus, si c'était le même homme, devait être bien jeune en 778, lorsqu'il fut nommé comte de Bordeaux, ou bien vieux en 815, lorsqu'il fut destitué. Cependant, cette objection n'est pas aussi forte qu'elle le paraît; car Sighwinus pouvait avoir dépassé vingt-cinq ans en 778, et n'être pas encore arrivé à sa soixante-cinquième année en 815. Or, ces deux termes n'ont rien qui rende invraisemblable, d'une part, sa nomination, et, de l'autre, sa destitution aux époques précitées. Un homme qui aurait eu plus de vingt-cinq ans n'était pas trop jeune pour que Charlemagne lui confiât un emploi militaire, qui demandait surtout de la vigilance et de l'énergie; et soixante-cinq ans au plus n'étaient pas un terme assez avancé pour lui défendre de s'occuper encore activement, et d'être en état d'exciter la défiance et le courroux de Louis-le-Débonnaire. Quant aux motifs qui avaient pu exciter ce courroux et cette méfiance, ils se présentent d'eux-mêmes, et n'ont pas besoin d'être détaillés : éloigné du centre de l'empire et à peu près sûr de l'impunité, obligé de traiter avec des peuples d'un naturel mobile et animés d'une antipathie héréditaire contre les Franks, Sighwinus s'était probablement identifié avec les intérêts et les passions de ses admi-

nistrés, et il avait pu se les attacher en raison même de la longue durée de son séjour parmi eux. De là ses torts envers l'empereur, et la destitution qui en fut la suite.

L'objection tirée de l'âge de Sighwinus perdra beaucoup de sa force, si l'on réfléchit qu'elle pourrait facilement être rétorquée contre Skiminus lui-même. On voit, en effet, que si ces deux personnages ne sont pas un seul et même homme, et que la Charte soit exacte, ils ont vécu et régné dans le même temps : l'un établi à Bordeaux par Charlemagne, dès 780; l'autre investi par le même empereur, sept ou huit ans après, c'est-à-dire en 787, d'une portion de l'héritage de son père. Skiminus aurait donc commandé dans la Vasconie presqu'aussi longtemps que son homonyme, et en 815 il ne devait pas être beaucoup plus jeune que Sighwinus, puisque, à cette date, l'un aurait compté vingt-huit ans de gouvernement au moins, et l'autre, trente-six au plus; d'où je conclus que la différence d'âge qui aurait pu exister entre eux n'allait pas au delà de huit à dix ans.

Ainsi, ce serait, en définitive, sur la foi de la Charte seule qu'on admettrait, premièrement, que les deux Sighwinus de l'histoire ne sont pas le même personnage; ensuite, que le second aurait dû être nommé Skiminus; enfin, que ce Skiminus était fils d'Adalaric. Toutefois, ces concessions, qu'on est libre de faire, ne seront ni les dernières, ni les plus coûteuses.

XXIV. Nous touchons, en effet, à l'un des passages les plus suspects et les plus intéressants aussi de la Charte : il s'agit de la révolte de Garsimire, qui eut

lieu en 816, après la destitution de Skiminus. C'est la chronique de Moissiac qui a conservé le nom de ce chef vascon, et qui nous apprend, dans le même passage, sa défection et sa mort[1]. Quant à son origine, elle ne s'en occupe pas. La Charte d'Alaon fait de Garsimire un fils de Skiminus, et ses défenseurs ajoutent, en faveur de cette descendance, que le nom de *Garsimire* est une syncope, assez usitée parmi les peuplades basques et espagnoles, des deux noms *Garsias-Ramire* ou *Garsias-Ximénès*, c'est-à-dire *Garsias*, fils de *Ramire* ou de *Ximénès;* or, la syncope représentant dans cette occasion les deux noms Garsias-Ximénès, il n'y a pas de doute que Garsimire ne fût fils d'un Ximénès, et ce Ximénès ne pouvait être que le Skiminus qui venait d'être déposé.

Si la Charte s'était arrêtée là, son assertion n'aurait rien d'impossible : l'on pourrait l'admettre ou la rejeter sans tirer à conséquence, et selon qu'on y trouverait plus ou moins de fondement. Mais quelques mots qu'elle a le malheur d'ajouter plus bas, au sujet des enfants de Garsimire et dans l'intention d'établir que ses descendants avaient perdu tous les droits de leur auteur à la propriété des biens qu'il possédait dans la Vasconie, ces quelques mots mettent à nu les sources où elle a puisé, et font voir plus clairement que tout le reste, de combien elle est postérieure au siècle de Charles-le-Chauve.

[1] Hoc anno (815) Wascones rebelles Garsimirum super se in principem eligunt — Chron. Moiss.

Voici ces malencontreuses paroles qu'il faut citer tout au long : « *Nam, post inaugurationem in Hispaniâ filiorum Garsimiri comitis citerioris Vasconiæ, suprà nominati (juxta eorum donationem regio diplomate munitam) omne jus super eas (possessiones), et præcipuè super Bigorritanum et Benearnensem comitatus ad Donatum-Lupum et Centulupum prædicti Lupi-Centulli filios, devolutum est* ».

Quels pouvaient donc être ces fils de Garsimire qui, après leur *inauguration* en Espagne, avaient, par un acte authentique muni de deux approbations royales, renoncé à toutes leurs possessions dans la Vasconie, et spécialement aux comtés de Bigorre et de Béarn? L'auteur de la Charte, qui ne les désigne pas autrement, semble, par là même, faire allusion à un fait récent, à un fait tellement connu que tout détail était inutile. Consultons donc les renseignements que l'histoire peut nous fournir à cet égard.

Entre les années 822 et 864, nous trouvons plusieurs chefs vascons établis de l'autre côté des Pyrénées, et auxquels pourraient s'appliquer les paroles de la Charte; savoir : Aznar, Sanctius et Garcias-Iñigo-Arizta. Il y a trois passages connus des chroniques karolingiennes au sujet d'Aznar : les deux premiers rapportent qu'en l'année 823, les deux comtes Eblus et Asinarius, revenant d'une expédition qu'ils avaient poussée jusqu'à Pampelune, furent attaqués et défaits par les Vascons transpyrénéens, dans les gorges des montagnes. Eblus fut envoyé en présent, par les vainqueurs, au khalife de Cordoue; Asinarius fut épar-

gné par les Vascons, à cause qu'il était de leur sang[1].

L'autre passage parle, à l'année 836, d'un Asinarius ou Aznar, comte de l'Espagne citérieure, qui, plusieurs années auparavant, s'était détaché de l'obéissance de Pépin Ier, roi d'Aquitaine : il périt à cette époque d'une mort affreuse, et son frère Sanctius garda le gouvernement de la même province, malgré l'opposition de Pépin[2]. Très-probablement, le fait de 823 et celui de 836 s'appliquent au même personnage, et nous pouvons regarder cet Aznar, rebelle à Louis-le-Débonnaire et à Pépin, comme le fondateur des comtes de Jacca ou d'Aragon, dont parlent les chroniques espagnoles.

Pour ce qui regarde Sanche, en 851, suivant une lettre de saint Eulogius, alors simple clerc de Cordoue, à l'évêque de Pampelune Willésinde, la portion de la Gaule, c'est-à-dire de l'empire frank, comprise entre la Navarre et les vallées de Zubirri, était bouleversée par les manœuvres du comte Sanche-Sancion (fils de Sanche), qui s'était révolté contre Charles-le-Chauve. Treize ans plus tard, en 864, il est encore question de ce Sanche, au sujet du duc de Gascogne, *Arnaldus*, fils du comte Aymon de Périgueux, qui tenait ce duché-là en qualité de neveu et d'héritier de Sanche-Sancion[3].

[1] Anon. Astron. — Ann. Egin. ad ann. 823.

[2] Azenarius citerioris Hispaniæ comes qui antè aliquot annos à Pippino desciverat, horribili morte interiit, fraterque illius Sanctius-Sanctii eamdem regionem negante Pippino occupavit. Ann. Met. ad ann. 836.

[3] Oihénart pense que cet Aymon avait épousé la sœur de Sanche.

Quant à Garcias-Iñigo-Arizta, nous ne le connaissons que par les chroniques espagnoles, dont les récits contradictoires varient prodigieusement sur son compte. Toutefois, la discussion approfondie à laquelle deux hommes d'une érudition peu commune, Oihénart et Marca, ont soumis les témoignages qui le concernent, met à peu près hors de doute qu'il a été la tige des rois de Navarre, et que son règne doit être placé entre les années 824 et 836[1].

Maintenant, est-ce à ces princes, dont l'origine est restée jusqu'à nos jours un problème, est-ce à d'autres que la Charte fait allusion, quand elle parle des fils de Garsimire, inaugurés en Espagne? Cette questions n'a pas même été abordée par les défenseurs de la Charte d'Alaon; et pourtant ils nous devaient, ce semble, quelques explications sur un fait de cette importance. Les origines si contradictoires et si ténébreuses des monarchies de Navarre et d'Aragon, seraient merveilleusement éclaircies si l'on pouvait les rattacher à l'inauguration des fils de Garsimire; et il est plus que surprenant que les érudits qui admettent la vérité de la Charte, n'aient fait aucun effort dans ce sens. Il est vrai que leur embarras eût été grand pour expliquer ce mot d'*inauguration*, placé dans la bouche de Charles-le-Chauve, à la date de 845. S'agissait-il, en effet, d'une dotation accordée en Espagne aux fils de Garsimire par le prince frank, ou bien d'une retraite volontaire de ces princes, suivie d'une défection, en leur faveur, de la part des

[1] Marca. hist. de Béarn.—Oihénart, Not. utr. Vasc. p. 361.

populations transpyrénéennes? La première hypothèse serait démentie par l'histoire; car nous voyons que de 823 à 864 les Franks n'exercèrent plus qu'une autorité précaire dans l'Espagne septentrionale, et que si l'on excepte la marche de Gothie, ou le comté de Barcelone, ils perdirent toutes leurs conquêtes au delà des Pyrénées. De ce côté donc, l'investiture qui eût pu leur être accordée par un prince frank, n'aurait été qu'un acte illusoire, et le terme d'*inauguration* employé pour rappeler cette investiture, eût été aussi étrange qu'il était nouveau. La seconde hypothèse soulèverait de bien autres objections. Et, d'abord, comprendrait-on que Charles-le-Chauve eût appliqué le terme d'inauguration à une révolte, à l'acte par lequel des feudataires infidèles, des conspirateurs incorrigibles auraient détaché de son obéissance une partie de ses sujets? Ensuite, comprendrait-on davantage que les fils de Garsimire, exilés ou expatriés après la fin tragique de leur père, eussent néanmoins conservé leur héritage, et qu'il leur eût été permis d'en abandonner la jouissance à leurs cousins, au moyen d'une charte confirmée à deux reprises par un diplôme royal?

Il faut pourtant se décider : ou les paroles de la Charte n'ont aucun sens, ou elles ont pour objet d'établir un nouveau système, relativement à la fondation du royaume de Navarre et du comté d'Aragon; et cette interprétation tire une nouvelle force de cette circonstance, que les possessions abandonnées par les fils de Garsimire, et qui composaient le comté de la Vasconie citérieure, étaient le pays de Bigorre et le pays de Béarn.

Tout le monde sait en effet que Rodéric de Tolède a représenté Iñigo-Arizta, le fondateur du royaume indépendant de Navarre, comme seigneur ou comte de Bigorre[1]. Aussi l'on doit s'étonner que les écrivains qui ont voulu coordonner les faits de la Gaule méridionale d'après la Charte d'Alaon, n'aient pas deviné son intention et saisi ce moyen d'éclaircir une question restée indécise, en rapportant aux princes que je viens de nommer, les termes d'*inauguration* et de fils de *Garsimire,* employés par la Charte. Loin de là : ils ont pris à tâche de passer à côté de ce fait si grave et si saillant, tellement les termes dont se serait servi Charles-le-Chauve leur ont paru, sans qu'ils en aient rien dit, impropres ou ridicules.

En effet les auteurs de l'histoire de Languedoc font d'Aznar le fils de Loup-Sanche, ce chef vascon dont parle Ermoldus Nigellus, et que la Charte d'Alaon n'a pas connu; ils ne disent pas un mot d'Iñigo-Arizta. M. Fauriel qui suit ordinairement les Bénédictins, ne s'occupe pas non plus des rapports de ces deux chefs avec les enfants de Garsimire, et il n'a hasardé aucune hypothèse sur leur inauguration; mais il s'est éloigné des auteurs de l'histoire de Languedoc, en ce qu'il ne fait point comme eux Aznar fils de Loup-Sanche, et laisse l'origine de ce rebelle dans un vague absolu.

[1] Cette opinion reposait sur des documents anonymes d'origine espagnole qui faisaient naître Iñigo-Arizta *in comitatu Bigorciæ, Bigorriæ, Viguriæ.* La plupart des historiens ont vu dans ces variantes le nom du Bigorre. Oihénart voulait y voir la vallée de *Beygur* ou *Baigorry*. Not. utr. Vasc. p. 246.

Nous arriverons, j'espère, à démêler l'intention des auteurs de la Charte relativement à la question que nous venons de traiter; mais pour cela nous avons besoin de connaître les faits subséquents, et particulièrement les détails relatifs à Lupus-Centullus, qui sont étroitement liés avec ceux dont nous venons de nous occuper.

XXV. Les derniers princes vascons que la Charte nous donne pour descendants des Mérowingiens sont, comme nous le savons déjà, Lupus-Centullus et son frère Garsindus ou Gersandus, nommés par les chroniques, et qui auraient été petits-fils d'Adalaric par Centulle I. Les chroniques frankes ne disent rien de leur parenté avec les anciens ducs d'Aquitaine : elles se contentent de mentionner leur rébellion à l'année 819, et de nous apprendre que Garsindus, homme d'une extravagance singulière, ayant péri dans un engagement avec les comtes de Toulouse et d'Auvergne, son frère Lupus-Centulli, qui s'était sauvé du champ de bataille, fut conduit devant l'empereur, qui le condamna à un exil *temporel*[1]. C'est ce même Lupus que Sigebert de Gemblours appelle *roi des Vascons*[2]. Nous observerons que la Charte ne parle point de ce Garsindus, mentionné par les annales d'Eginhard, quoiqu'elle parle de la révolte de Lupus-Centullus. Il est vrai que cette omission ne prouverait rien contre sa véracité; car,

[1] Ann. Egin. ad Ann. 819.

[2] Cloamir rex Abodritarum, et Lupus rex Vasconum damnati capitis exiliantur. — Sig. Gem.

dès qu'elle a connu les noms de Garsimire et de Lupus-Centullus, qui nous sont donnés par les chroniques, elle a dû connaître celui de Garsindus; et si elle l'a passé sous silence, c'est probablement qu'il lui était inutile. Mais ce ne sont pas là les seules remarques qu'il y aurait à faire sur ce passage. Entre la Charte d'Alaon et les chroniques nationales des populations pyrénéennes, il y a une contradiction inconciliable au sujet de Garsimire et de Lupus-Centullus. D'après la Charte, ce sont les fils de Garsimire qui obtiennent des établissements en Espagne et qui cèdent leurs droits sur le Béarn et le Bigorre à Donat-Lupus et Centullus-Lupus, prétendus fils de Lupus-Centullus. D'après les chroniques pyrénéennes adoptées par P. de Marca, ce seraient, au contraire, Lupus-Centullus et ses fils qui auraient passé en Espagne, et auraient acquis des domaines dans la Castille, d'où Sanche-Mitarra, fils ou petit-fils de Lupus-Centullus, serait revenu en 870, rappelé par le vœu unanime des Gascons qui le placèrent à leur tête, en sa qualité de descendant de leurs anciens princes[1].

Je n'ai pas besoin de faire ressortir l'incompatibilité de ces deux versions : s'il est vrai que les fils de Lupus-Centullus soient restés en France, comme le dit la Charte d'Alaon, et s'il y avait au moins en 845 deux princes de cette famille qui laissèrent des héritiers, on ne comprend plus pourquoi les Vascons auraient eu be-

[1] Marca, Hist. de Béarn, l. III. p. 191.— Hist. de Languedoc, t. I. p. 486.

soin, en 870, d'aller chercher en Espagne des rejetons légitimes de leurs chefs nationaux. Dans cette hypothèse les chroniques suivies par Marca resteraient absolument sans valeur. Si, au contraire, ils ont passé en Espagne, comme les chroniques le prétendent, de qui étaient fils le Donatus-Lupus et le Centullus-Lupi de la Charte, auxquels restent le Bigorre et le Béarn? Pour accorder ces contradictions, il faudrait supposer comme l'a fait Marca, que la famille de Lupus-Centullus se partagea après sa disgrâce, et qu'un de ses fils au moins resta en France, tandis que les autres, suivant l'exemple de ceux de Garsimire, préférèrent se retirer en Espagne. Encore ne serait-ce là qu'un mauvais palliatif; car enfin, dès qu'il restait des princes d'origine mérowingienne en deça des Pyrénées, quel motif auraient eu les Vascons de s'adresser à ceux des descendants de Lupus-Centullus établis dans la Castille, plutôt qu'à ceux qu'ils avaient sous leur main dans le Béarn et le Bigorre? Il eût fallu, pour motiver leur conduite, que la descendance des chefs aquitains, en deça des Pyrénées, eût été éteinte en 870; or cela n'était point, ainsi que l'atteste le document invoqué par Marca. Ce document est l'acte de fondation de l'abbaye de Saint-Vincent-de-Luc, dotée par Wilhelm-Sanche, comte-duc de Gascogne, en 980; il forme la principale autorité sur laquelle on s'est appuyé pour établir l'inauguration en Espagne des fils de Lupus-Centullus, et le rappel d'un descendant de ce prince en 870.

Voici les propres termes de l'acte : « Quand le seigneur Wilhelm-Sanche, comte de Gascogne, donna la

villa de Luc à Dieu et à saint Vincent, Gaston-Centulle, vicomte de Béarn, refusa d'abord d'acquiescer à la donation, et d'abandonner sa portion de la propriété; mais il se rendit aux prières de l'abbé Garcias, qui lui remontra sa consanguinité avec le susdit comte, et comme quoi l'aïeul du seigneur Wilhelm-Sanche était venu d'Espagne, où son père s'était réfugié du temps de l'empereur Louis; car ce roi donna *(alors)* l'investiture de ce pays *(le Béarn)* à l'aïeul du vicomte qui était de sa descendance, et il *(Gaston Centulle)* donna à Dieu et à saint Vincent sa part de la propriété, par un acte déposé sur l'autel[1] ».

Nous retrouvons dans ce paragraphe tous les événements auxquels la Charte a fait allusion, moins les noms propres par lesquels elle a voulu les caractériser. Ces événements sont: 1° la division d'une ancienne famille basque en deux branches, l'une qui passa les Pyrénées, et l'autre qui resta en Gascogne, au temps de Louis-le-Débonnaire; 2° l'investiture de la vicomté de

[1] Quando Dominus Wilhelmus Sancii comes Guasconiorum dedit villam *de Luco* Deo et S. Vincentio, Gasto-Centulli vicecomes Benearnensis nolebat assentiri et dimittere partem suam. Sed tandem acquievit victus precibus Garsiæ abbatis qui ei suam consanguinitatem cum dicto comite replicavit, et quomodò venisset de Hispaniâ avus Domini Wilhelmi ubi se contulerat pater ejus tempore domini Ludovici imperatoris. Qui quidem Rex de hâc patriâ vestituram dedit avo vice-comitis, qui erat de ejus progenie. — Et dedit Deo et S. Vincentio partem suam super altare. Marca, *ouvr. cit.* p. 202.

Béarn, donnée par l'empereur à un membre de cette famille; 3° le rappel de l'un des héritiers de la branche transpyrénéenne, qui commence la dynastie des comtes-ducs de Gascogne; 4° la communauté d'origine des comtes-ducs de Gascogne et des vicomtes de Béarn. Cependant cette concordance n'est qu'apparente, car l'acte suppose que ce furent deux enfants d'un seul et même chef qui se séparèrent, l'un ayant franchi les Pyrénées, et l'autre ayant persisté à demeurer en France; tandis que la Charte rapporte cette division à deux branches collatérales, qui avaient pour tiges l'une Garsimire, l'autre Lupus-Centullus. Du reste l'acte de l'abbaye de Luc a été rédigé après coup d'après les traditions locales qui avaient plus ou moins retenu, plus ou moins travesti les événements accomplis dans la Vasconie. La retraite en Espagne d'une partie des anciens chefs, le rappel des exilés et la descendance vraie ou fausse des vicomtes de Béarn de ces anciens chefs, c'étaient les articles fondamentaux de ces traditions : on les accordait ensuite comme on pouvait avec les monuments historiques et avec les noms propres.

C'est là, comme chacun sait, l'unique autorité d'après laquelle Marca et ses imitateurs ont admis le passage en Espagne de Lupus-Centullus; et quant au rappel d'un de ses héritiers, ils s'appuyent encore sur une pièce du XIIe siècle, tirée des anciennes archives d'Auch et de Lescar, qui s'exprimait de la manière suivante : « Dans les temps anciens, comme la Gascogne restait privée de consuls, et que les Franks craignant la perfidie des chevaliers gascons, qui avaient l'habitude de

tuer les consuls envoyés de France, refusaient le consulat, un grand nombre de nobles allèrent en Espagne, vers le consul de Castille, pour le prier de leur donner pour seigneur un des fils qu'il avait. Celui-ci qui connaissait leur perfidie, quoiqu'il craignît pour ses fils et pour lui-même, consentit à leur demande, si toutefois l'un de ses fils voulait aller avec eux. Alors Sanche-Mitarra, le plus jeune de ses fils, vint en Gascogne avec ces hommes; et, devenu consul, il eut un fils qui fut nommé pareillement Sanche-Mitarra, etc..[1] ». En rapprochant ce document de l'acte relatif à l'abbaye de Luc, Marca s'est cru autorisé à poser en fait l'établissement en Castille de Lupus-Centullus et d'une partie de sa famille, ainsi que le rappel de l'un de ses fils, qui aurait été Sanche-Mitarra. Mais cette hypothèse, qui repose d'une part sur des sous-entendus, et de l'autre sur des documents sans autorité, ne pourrait être sérieusement défendue.

Observons, à tout événement, que cette tradition de chefs appelés du dehors pour régner sur les Vascons, était commune à la plupart des seigneuries de cette province. De même que les comtes-ducs de Gascogne étaient censés originaires de Castille, ainsi les princes de Béarn voulaient descendre d'une souche catalane ou aragonaise. En tête du vieux for de Béarn on trouve à cet égard une légende curieuse et qui rappelle exactement le message des envoyés Gascons auprès du *consul* Castillan. On reconnaît à ces imitations et à ces emprunts

[1] Oihénart, p. 420.

naïfs le caractère des traditions populaires antérieures à la véritable histoire[1].

XXVI. Je préfèrerais, à tout prendre, l'opinion d'Oihénart, qui rattachait Sanche-Mitarra à Sanche-Sancion, frère d'Aznar, et regardait le voyage des nobles gascons en Espagne comme une fiction ridicule. Nous avons vu, par la lettre de saint Eulogius à l'évêque Willésinde, que les populations pyrénéennes, autour de Pampelune et de Zubirri, s'étaient soulevées contre Charle-le-Chauve, en 851, à la sollicitation de Sanche-Sancion, qui, peu de temps après, fut battu et fait prisonnier par Mouça-Aben-Kasi, au rapport de Sébastien, évêque de Salamanque. Sanche eut pour successeur, dans le duché de Gascogne, son neveu Arnaldus, fils du comte Aymon de Périgueux, après lequel nous voyons reparaître le nom de Sanche, dans la personne de ce fabuleux Sanche-Mitarra, revenu, dit-on, de Castille pour régner sur les Vascons. Si l'on voulait faire une supposition très-prochaine de la réalité, selon toutes les apparences, qui empêcherait d'admettre que Sanche II ou Sanche-Mitarra, était un fils de Sanche Ier, qui, après avoir partagé la captivité de son père, ou avoir été vic-

[1] Les Béarnais après s'être défaits successivement de deux seigneurs qui n'avaient pas répondu à leur attente, vont delà les monts demander à un chevalier catalan d'une grande renommée un de ses fils pour les gouverner. Le chevalier les conduit auprès du berceau de ses jeunes fils qui dormaient, et les Béarnais en choisissent un qui dormait *les mains ouvertes*, persuadés qu'ils auraient un seigneur libéral.— Marca, p. 485.

time de l'usurpation de son cousin Arnaldus, plus âgé et plus puissant que lui, serait revenu de la Navarre en 870 pour revendiquer son héritage? On trouverait dans cette hypothèse si simple et si naturelle, le fondement de la légende relative à un chef basque, rappelé par les sujets de ses aïeux, et l'on n'aurait pas besoin de recourir à l'exil de Lupus-Centullus, à sa prétendue retraite en Espagne, et à des conjectures de toutes sortes pour concilier les traditions avec l'histoire [1].

Je ne doute pas, pour mon compte, que le rédacteur de la Charte n'ait étudié ce document, ainsi que la pièce relative à l'élection de Sanche-Mitarra, qui se trouvait dans les archives de plusieurs évêchés; j'irais jusqu'à affirmer qu'en dressant sa table généalogique des derniers Mérowingiens d'Aquitaine, il avait ces deux pièces sous les yeux, et que, trouvant dans les chroniqueurs les noms de Garsimire, de Lupus-Centullus et de Donatus, il a tâché de les faire accorder avec les événements rapportés dans les légendes de l'abbaye de Luc.

La légende parle de la retraite en Espagne d'une famille basque qu'elle ne nomme pas : la Charte rattache ce fait à Garsimire, et ce sont les fils de celui-ci qu'elle suppose expatriés de l'autre côté des Pyrénées.

La légende rappelle l'investiture du comté de Béarn,

[1] Ainsi le Lupus qui livra Hunald pourrait être regardé comme la tige de la première race des comtes-ducs de Gascogne, qui se rattacheraient à lui par Lupus-Sanctio, Aznar et Sanche-Sancion, Sanche II ou Sanche-Mitarra, etc.

donnée à un membre de cette famille. La Charte nomme ce chef, qui aurait été, d'après elle, Centullus-Lupi, personnage inconnu aux chroniqueurs, et tige des vicomtes de Béarn. Elle suppose même que l'investiture aurait été renouvelée par Charles-le-Chauve, et c'est à cause de cela qu'elle se sert de ces expressions : *Quod à genitore et nobis duplici confirmatum exstat præcepto.* Enfin elle ajoute à l'investiture du Béarn celle du Bigorre, qui aurait été donnée à Donatus, frère de Centullus-Lupi. Nous remarquerons, au sujet de ces noms propres, qu'on les retrouve fréquemment dans la liste des princes de Béarn et de Bigorre, et que ces appellations de Lupus et de Centullus, qui reviennent à chaque instant, semblaient autoriser les légendaires et les auteurs de documents apocryphes à rattacher ces dynasties au Lupus-Centullus de 819.

Quant au rappel de Sanche en 870, la Charte, qui est censée écrite en 845, n'en pouvait pas parler; mais elle a eu la précaution de laisser en quelque sorte une pierre d'attente à cet égard, en parlant de l'*inauguration en Espagne des fils de Garsimire.* En effet, dans l'intention de la Charte, le prince revenu d'Espagne, que ce soit Sanche-Mitarra ou un autre, devait se rattacher non à Lupus-Centullus, mais à Garsimire. J'ajouterai que cette explication est conforme aux principes de droit développés dans la Charte, qui a toujours soin de distinguer la *branche aînée* de la *branche cadette*, oubliant qu'en 845 ces idées de primogéniture et de droit d'aînesse, d'après lesquelles elle cherche à établir les rapports et les droits des princes d'Aquitaine, avaient

peu de cours et encore moins d'influence. Ainsi, à propos de la *dévolution* du duché de Gascogne, qui eut lieu, selon elle, au profit de la couronne, après la défaite de Waïfer en 768, elle distingue la branche aînée, issue d'Hunald et représentée par Lupus le traître, de la branche cadette, issue de Hatton et représentée par Lupus le fidèle. De la même manière elle retrouve, dans les descendants de Waïfer, une branche aînée et une branche cadette, lesquelles, en 819, auraient été représentées, la première par Garsimire, l'autre par Lupus-Centullus. Enfin, pour ce qui regarde la succession des ducs d'Aquitaine après cette époque, elle laisse suffisamment entendre que ce fut un descendant de la branche *inaugurée* en Espagne, celle de Garsimire, par conséquent, qui fut rappelé par les Vascons pour régner sur eux, tandis que la branche cadette, qui n'avait pas quitté la France, resta bornée à la possession du comté de Bigorre et de la vicomté de Béarn.

Il n'eût pas été convenable, en effet, que ce fût un représentant de Lupus-Centullus, et conséquemment un descendant de la seconde branche, qui usurpât les droits des représentants de la branche aînée; et l'on sauvait cette irrégularité, en envoyant les fils de Garsimire régner momentanément en Espagne, pour les en faire revenir plus tard, conformément aux traditions. De cette manière tout rentrait dans l'ordre, et je n'hésite pas à dire que c'est uniquement dans l'intention de motiver ce retour, que la Charte a cru devoir placer la pierre d'attente dont j'ai parlé, lorsqu'elle attribue à

Charles-le-Chauve cette incroyable mention de l'inauguration des fils de Garsimire en Espagne.

XXVII. Peut-être avait-elle encore une intention qu'il est bon d'indiquer en passant. Rodéric de Tolède rapportait, comme je l'ai dit, l'origine du royaume de Navarre à Garcias-Iñigo-Arizta, comte de Bigorre. Mais d'autres chroniqueurs, appuyés sur des titres plus ou moins authentiques, plaçaient avant lui un prince nommé *Garsias-Ximenonès*[1]. Or, pour les défenseurs de cette dernière opinion, qu'y avait-il de plus simple que de trouver dans le Garsimirus ou Garsias-Skiminus des historiens francs, l'auteur d'une dynastie dont le premier prince connu portait précisément le nom de *Garsias-Ximenonès*, c'est-à-dire de *Garsias, fils de Skiminus*, et vivait dans le même temps? C'est là ce que la Charte voulait faire entendre, et en adoptant ce système, elle espérait concilier l'histoire avec la tradition Malheureusement elle n'a réussi qu'à fournir un nouvel argument contre elle, et à nous mettre sur la voie des emprunts qu'elle a faits à la légende. Du reste je dois ajouter qu'il n'y a jamais eu de doute sur l'origine franke ou plutôt cispyrénéenne des princes qui ont fondé les plus anciens états de l'Espagne orientale et septentrionale, à l'exception du royaume d'Oviédo : de là les fables que Marca a réfutées sur Ogier de Catalon, et les neuf barons franks de Catalogne[2]; de là les chro-

[1] Voyez dans Oihénart la discussion relative à ces origines et aux princes navarrais, p. 210.

[2] Marca Hispanica, c. v. p. 241.

niques plus ou moins menteuses de la Navarre et de l'Aragon; de là, enfin, le parti que la Charte a cru pouvoir tirer de Garsimire.

Remarquons, toutefois, que les Espagnols prenaient leur revanche, et que s'ils n'osaient pas disconvenir que ce ne fût une famille cispyrénéenne qui eût donné des maîtres aux provinces espagnoles, ils tâchaient de s'approprier cette famille, en la faisant descendre d'un duc de Cantabrie, nommé Andeca, qui aurait péri à la bataille de Xérès. C'était l'opinion de Garibay, qui supposait, d'après une ancienne légende, qu'après la victoire des Arabes les enfants d'Andeca s'étaient réfugiés dans l'Aquitaine, où l'aîné, nommé Eudes, avait épousé la fille du duc de cette province. Cet Eudes, qui n'est autre que celui des chroniqueurs franks, aurait eu trois fils, Hunald, Waïfer et Aznar, et ce serait Aznar qui aurait été la tige des rois de Navarre et des comtes d'Aragon.

Je suis désespéré de m'arrêter si longtemps sur ces obscures origines que M. Fauriel a annoncé qu'*il se garderait bien de discuter*, quoique la défense du système qu'il a pris à tâche de soutenir lui en fît peut-être une obligation. La Charte d'Alaon, ainsi que le dit formellement Dormer, n'a pas seulement pour objet de donner la généalogie d'une famille franke; elle a aussi, et avant tout, la prétention d'expliquer les origines espagnoles. Il faut donc, lorsqu'on s'occupe de ce titre, l'apprécier sous ses deux faces.

XXVIII. Je n'ai plus rien à ajouter pour ce qui regarde les descendants de Waïfer, et je vais passer à

ceux que la Charte nous donne comme descendants d'Hatton. Il nous reste, en effet, à examiner la généalogie de cette branche, dont nous ne connaissons encore qu'un seul membre, à savoir Lupus le fidèle, fils aîné d'Hatton, et dans laquelle s'est trouvé le fondateur réel ou prétendu du monastère d'Alaon. Mais, avant d'entrer dans ces détails, j'ai besoin de dire quelque chose des deux ducs de Vasconie, que la Charte prétend avoir été institués après la déroute de Garsimire et de Lupus-Centullus en 819, et qui, selon elle, étaient étrangers à la race d'Eudes : « Après l'exil de Lupus-Centullus, dit Charles-le-Chauve, le duché de Vasconie fut donné à d'autres chefs issus de notre sang, d'abord à Totilus, ensuite à Sighwinus-Mostellanicus, qui le possède maintenant (c'est-à-dire en 845) ».

Il y a, sur ce passage, une première observation à faire : pourquoi, après la déposition des Mérowingiens de la branche aînée, Louis-le-Débonnaire ne récompensa-t-il pas la constante fidélité des membres de la branche cadette, en élevant l'un d'entre eux au commandement de la province? Il n'y avait nulle nécessité à chercher des ducs de race étrangère lorsque l'ancienne famille n'était pas éteinte, et surtout lorsqu'elle offrait des candidats dignes des faveurs du souverain. Quoi! Louis-le-Débonnaire et Charles-le-Chauve consentaient à donner l'investiture du Béarn et du Bigorre aux fils de Lupus-Centullus, d'un traître qui était justement puni de l'exil, et il ne leur venait pas dans la pensée de saisir cette occasion pour dédommager, par un accroissement de possessions, quatre princes qui,

suivant la Charte, représentaient alors la branche de Hatton?

Supposons, pourtant, que les rois franks aient tenu cette conduite, car elle n'a rien après tout d'impossible, et venons à la seconde remarque que je veux faire; il s'agit de l'authenticité des deux noms que la Charte donne comme ceux des chefs franks qui gouvernèrent la Vasconie entre les années 819 et 845 : qu'était-ce que Totilus? qu'était-ce que Sighwinus-Mostellanicus? Ils sont restés bien obscurs pour des princes issus du sang impérial, du sang de Charlemagne. Le nom de Totilus ne se rencontre que cette fois dans l'histoire des franks; ce prince karolingien a été inconnu à tous les chroniqueurs. Il n'est parlé de lui que dans la Charte d'Alaon; je me trompe : il en est aussi question dans la légende la plus fabuleuse du moyen âge, je veux dire l'ancienne chronique de Toulouse[1].

Si la Charte n'existait pas, personne n'eût songé à ramasser dans cette légende le nom de Totilus, tellement les faits auxquels il est mêlé sont bizarres et incroyables. La chronique dit d'abord de lui que pendant les ravages des Danois *(Daphni)* dans l'Aquitaine,

[1] Voyez l'ouvrage intitulé : *Nicolaï Bertrandi Opus de Tholosanorum gestis, ab urbe conditâ; Tholose* 1515 (in-fol° gothic.) XIII et XVI. Oihénart traite Bertrandi avec un juste mépris et ne croit pas à son Totilus : cependant la lecture de ce livre est intéressante par le mélange du vrai et du faux, de l'histoire et de la légende. Il y est particulièrement question de la *Reine Pédauque*.

la Vasconie était pillée par le tyran Totilus. *à tyranno Totilo;* elle revient ensuite sur ces paroles, pour dire qu'il y eut dans la Vasconie un duc puissant nommé Totilus, qui régna très-longtemps *sur la race des Vascons ou Vaccéens*, et que la vingt-huitième année de son gouvernement, l'indiction IV, et le 5 des nones de mai (3 mai), une éclipse de soleil annonça les révolutions politiques et les bouleversements qui allaient advenir parmi les nations. Ces catastrophes étaient les ravages des Normands, qui, après avoir fait une tentative infructueuse sur Bordeaux, renversèrent successivement Bazas, Sos, Lectoure, Cauterets, Oléron, Lescar, Tarbes, etc., jusqu'à ce que Totilus, réunissant les Vascons réfugiés dans les cavernes et les antres des montagnes, les conduisit au combat, et, avec l'aide de Dieu, remporta sur les barbares une victoire miraculeuse auprès de la Garonne. Les Vascons poursuivirent les ennemis pendant trois jours et trois nuits, et il n'en échappa aucun.

Il y a, au travers des puérilités de ce récit, une indication chronologique dont la réalité paraît incontestable : c'est l'éclipse de soleil, qui, concourant avec les ravages des Normands, paraît être la fameuse éclipse de l'an 840, quoique dans ce cas il fallût corriger d'abord l'indiction qui était pour cette année III et non pas IV [1], et ensuite mettre le 3 des nones de mai, au lieu du 5. Mais ici une autre difficulté se présente : c'est que l'année de l'éclipse correspondant à la vingt-huitième

[1] Voyez l'art de vérifier les dates, à l'année 840.

du gouvernement de Totilus, il faudrait reculer le moment de l'investiture de ce chef jusqu'à l'année 812, hypothèse qui serait démentie par l'histoire.

A quelle source, d'ailleurs, le compilateur anonyme des Annales de Toulouse avait-il puisé ces détails? On l'ignore entièrement. Probablement ce fut dans quelque légende, et je ne crois pas me tromper en supposant que cette légende était celle de Tarbes dans laquelle les hagiographes avaient entassé pêle mêle des faits relatifs aux Vandales, aux Wisigoths, aux Huns, aux Normands, etc.

Quant à Sighwinus, que la Charte surnomme, je ne sais pourquoi, *Mostellanicus*, son nom est authentique : il se trouve dans la plupart des chroniques, entre autres dans une lettre de Loup, abbé de Ferrières, et dans Adémar de Chabannes, qui nous disent qu'il périt en 845 dans une bataille livrée aux Normands[1]. Mais il faut remarquer que la chronique d'Adémar place la nomination de Sighwinus, comme duc des Vascons, à l'année 839, ce qui serait contradictoire avec les dé-

[1] Siguinus comes Burdigalensis et Santonnensis à Normanis captus et occisus est. Script. VI. 226.— Je ferai remarquer sur ce passage, que Sighwin n'était pas comte de Saintes, comme le disent Adémar et d'autres chroniques. Adémar lui-même nous apprend à l'année 839 que Charles-le-Chauve avait nommé Sighwin comte de Bordeaux et Landrike comte de Saintes (ibid. 224). Aussi on lit dans un autre historien : Siguinus comes Burdigalensis, et Xantonensis Comes à Normannis *capti* et *occisi sunt*. Richard. Presb. chr. ibid. 258.— Dans ce passage les deux comtes sont distingués comme ils devaient l'être.

tails rapportés dans celle de Toulouse par rapport à Totilus, puisque, d'après elle, Totilus gouvernait encore au moment de l'éclipse de 840. Je ne puis non plus omettre une observation importante sur le nom même de Sighwinus : une première fois, comme nous l'avons vu, la Charte a traduit ce nom germanique par celui de Skiminus, elle en a fait une pure appellation basque : cette fois-ci elle lui laisse sa forme légitime: mais est-ce à tort, est-ce avec raison? Et quel motif avait-elle de croire que le Sighwinus de 845 était d'une autre nation que celui de 787 ou de 815?

Là s'arrêtent les détails donnés par la Charte sur les descendants de Waïfer. Elle les laisse établis les uns dans l'Espagne, les autres dans le Bigorre et le Béarn, et l'on conçoit qu'elle n'a pas pu s'occuper de ce qui s'est passé après l'année 845. Mais elle en a assez dit pour fonder deux systèmes historiques, le premier sur l'origine des rois de Navarre et d'Aragon, le second sur l'origine des seigneurs de l'ancienne Gascogne. Peu m'importe qu'il y ait, ou non, des embarras pour accorder la situation des princes gascons, telle que la donne la Charte en 845, avec la suite des faits telle que l'histoire nous la montre. Par exemple, quel était ce comte Sanche Sancion dont nous avons déjà parlé, et qui selon les chroniqueurs, après avoir fait la guerre à Charles-le-Chauve en 851, se réconciliait avec lui l'année suivante en lui livrant Pépin II? Évidemment c'était un chef national des Aquitains; évidemment encore il gouvernait la Vasconie citérieure, ce patrimoine de la race d'Eudes, et cela dès l'année 836, époque où il s'en était emparé

malgré Pépin. D'où vient que la Charte dressée en 845, ne prononce même pas le nom de cet homme, qui alors devait être si puissant dans la Vasconie, tandis qu'elle nous entretient de son prétendu Totilus, de Sighwinus, etc.? Les chroniques donnent à Sanche-Sancion le titre de comte de la Vasconie citérieure : elles ne donnent à Sighwinus que le titre de comte de Bordeaux, tandis que la Charte veut que celui-ci ait été comte ou plutôt duc de Vasconie. Or, comme ces deux hommes ont vécu et administré dans le même temps, il faut conclure que la Charte a menti, ou que les historiens étaient tous dans l'erreur [1]. Laissons donc ces contradictions, et passons à la généalogie de la branche des princes mérowingiens qui descendent de Hatton.

XXVIII. Après la mort de Lupus I, fils aîné de Hatton, sa postérité se continua, nous dit la Charte, par ses deux autres fils (car il en avait trois), *Adalgarius* et *Ictérius*. Quels étaient ces deux princes, et pourquoi paraissent-ils sur la scène? Ils paraissent, d'abord, parce qu'il importait au monastère d'Alaon que la lignée d'Hatton ne pérît pas après la suppression de Lupus I; ensuite, ils se nomment *Adalgarius* et *Ictérius*, et non pas autrement, parce que ces deux noms-là se trouvaient dans les chroniques, et pouvaient prêter quelque vraisemblance à la supposition.

En effet, les chroniques karolingiennes parlent de deux otages donnés par Waïfer à Pépin l'an 760, et

[1] Ann. Met.-Ann. Bertin. ap. Script. rer. Franc. T. VI. p. 61 *et seq.*

nomment ces deux otages *Adalgarius* et *Ictérius;* quelques-uns les désignent même comme des hommes considérables parmi les Aquitains, *primores gentis illius* [1]. Il n'en a pas fallu davantage pour que la Charte nous les donnât pour des cousins germains de Waïfer, et c'est sur ce fondement qu'elle a établi toute sa généalogie hattonienne. Certes, si le fait eût été réel, Waïfer aurait agi contre les règles les plus vulgaires de la politique, en mettant entre les mains de son ennemi capital des gages aussi précieux que les fils d'Hatton, tandis qu'il aurait dû les surveiller avec la plus scrupuleuse diligence, après le cruel traitement infligé à leur père par le sien. Il se mettait pour ainsi dire à leur discrétion, en leur donnant toute facilité pour correspondre avec les Karolingiens, les éclairer sur ses forces, et conspirer sa ruine avec eux. Ces observations se présentent d'elles-mêmes à l'aspect de ces deux noms; mais, d'un autre côté, si la Charte avait présenté, pour continuer la race qu'il fallait nécessairement prolonger, des personnages parfaitement inconnus, quelle créance aurait-elle obtenu, et qui ne l'eût rejetée sur le champ comme un document apocryphe?

De ces deux Mérowingiens, le second meurt sans postérité; qu'en eût-on fait? Le premier, *Adalgarius*, continue seul la lignée, et devient le père de ce *Wandrégisile*, comte de la Marche de Vasconie citérieure, lequel est censé avoir fondé ou enrichi le monastère de Sainte-Marie d'Alaon en 835, au moyen des biens

[1] Adem. Caban. ad ann. 760.

immenses qu'il possédait dans l'Aquitaine, et dont les fils sont désignés par les titres de vicomtes de Soule, de Béziers et de Louvigny, de comtes de Gascogne et de Pailhars. Il importe de remarquer que le donateur et ses héritiers directs sont précisément dans cette généalogie les seuls personnages sur lesquels les chroniques soient tout à fait muettes. Impossible de retrouver nulle part, si ce n'est dans la Charte, des vestiges de ce *Wandrégisile* et de ses quatre fils, *Bernhart, Atto, Antonius, Asinarius*. Jusque-là, le titre en question rappelait des noms et des faits à peu près historiques. Mais quand il s'agit de faire souscrire la donation elle-même, quand il faudrait la rapporter à une source authentique et au-dessus de tout soupçon, le terrain historique manque tout à coup, et nous sommes complétement dépaysés.

Pourquoi est-ce là seulement que la Charte d'Alaon dévie de son système accoutumé, et qu'elle nous met en présence de personnages inconnus? Est-ce que, par hasard, le rédacteur aurait voulu éviter les vérifications, et qu'il aurait préféré des noms imaginaires à des noms réels, de peur que la supercherie ne fût trop facilement découverte? Car il faut convenir que tous ces princes aquitains étaient peu religieux, peu aumôniers, peu libéraux envers les églises et les couvents. A l'exception d'Eudes, qui fonda, à ce que l'on dit, le monastère de l'île de Ré, aucun d'eux ne s'est signalé par des fondations de ce genre. C'étaient, au contraire, des ennemis déclarés du clergé, des envahisseurs des biens d'église, et il était mal aisé de trouver, pour la

fondation de Sainte-Marie-d'Alaon, un nom tant soit peu connu, qui se prêtât à cet emploi.

D'ailleurs, le but de la Charte étant d'assurer au monastère d'Alaon un droit irréfragable sur les propriétés privées des anciens ducs d'Aquitaine, il ne fallait pas que le donateur fût tombé dans la disgrâce des chefs de l'état, c'est-à-dire des princes karolingiens, car alors le titre serait devenu caduc. Plusieurs conditions étaient donc nécessaires; il fallait 1° que le droit du donateur fût incontestable, et il le devenait si le donateur remontait par son origine à Charibert, propriétaire légitime des provinces d'outre-Loire; 2° que le donateur eût été, ne fût-ce qu'un moment, substitué aux droits de toute sa race, et qu'il eût pu se croire par conséquent autorisé à disposer de tout ce qui avait appartenu à sa famille; et cette condition était remplie par la situation dans laquelle Wandrégisile, représentant de la branche cadette des Mérowingiens *(è secundâ, Eudonis lineâ)*, aurait été placé au moment de la donation, par suite de la disgrâce de Waïfer, d'Adalaric, de Garsimire, de Lupus-Centullus, en un mot, de tous les membres de la branche aînée; 3° enfin, que, par une exception rare parmi ces chefs aquitains, le testateur eût conservé jusqu'au bout la confiance des rois karolingiens, de manière à ce que ces dispositions eussent pu produire leur plein et entier effet : or, on ne pouvait prouver, l'histoire à la main, que jamais comte ou duc aquitain, du nom de Wandrégisile, fût tombé dans la disgrâce de la royauté, et eût subi l'exil ou la confiscation, châtiments ordinaires des rebelles.

XXIX. Ici se termine la partie de ma tâche relative à l'origine et à l'authenticité des divers personnages mentionnés par la Charte, comme descendants de Charibert. Dans le cours de cette discussion, j'ai eu occasion de relever les preuves intrinsèques et matérielles de suppositions que la Charte porte en elle-même. Je complèterai ce que j'avais à dire sur ce sujet, en passant à l'examen des preuves qui résultent soit de l'histoire de la Charte, soit des formes de sa rédaction. Je crois pouvoir dire que, sous ces deux rapports, j'ajouterai des faits nouveaux à ceux qui ont déjà été relevés par d'autres, et que je porterai la question sur un terrain que l'on n'avait pas encore abordé.

Les preuves que M. Fauriel a exposées, relativement à l'existence matérielle de la Charte, constatée, selon lui, pendant huit cents ans, n'étant au fond que celles données par Diego-Jose Dormer, historiographe d'Aragon, qui fournit au cardinal de Aguirre la copie sur laquelle la Charte fut imprimée dans les conciles d'Espagne, nous reprendrons et nous discuterons, une à une, les assertions originales du savant aragonais. Lorsque le cas l'exigera, nous répondrons, chemin faisant, au petit nombre d'inductions que M. Fauriel a ajoutées à la notice de Dormer. Mais, préalablement, je suis bien aise de faire remarquer les analogies que présente l'histoire de la Charte avec celle de tous les documents apocryphes dont l'Espagne a été inondée aux XVIe et XVIIe siècles. On sait que dans ce pays les fraudes littéraires de ce genre furent poussées si loin, qu'il devint presque impossible de retrouver

le véritable terrain historique au milieu de ce labyrinthe de fables. Qu'on me permette d'en citer deux ou trois exemples, afin de faciliter le rapprochement.

Au commencement du XVIIe siècle, Jérôme Roman de la Higuera publia une *Chronique* ou *Histoire universelle*, sous le nom de *Dexter*, écrivain mentionné par saint Jérôme, et qui vivait par conséquent vers la fin du IVe siècle [1]. Cette chronique avait été tirée, selon l'éditeur, de la bibliothèque du célèbre monastère de Fulde. Inutile de dire que le manuscrit original n'avait jusque-là été vu de personne, que depuis lors on ne le montra pas davantage, et que les savants qui firent faire des recherches en Westphalie, n'en purent jamais trouver de traces. Mais Roman de la Higuera prétendait en avoir reçu une copie par l'entremise d'un père Toralba, de la Compagnie de Jésus, qui lui-même l'avait transcrite à Worms, d'après une autre copie qu'un particulier qui ne fut jamais nommé avait prise dans le monastère. Tout cela signifiait que D. Roman de la Higuera n'était qu'un imposteur, comme il fut amplement démontré par la suite, et que l'histoire de Dexter n'avait jamais existé.

[1] *Flavii Lucii Dextri M. maximi Cæsaraugustæ Episcopi, Chronicon., etc.* L'auteur de la Bibliothèque espagnole dit en parlant de l'engouement des contemporains pour les falsifications de la Higuera : Quibus monumentis mirum valdè est quàm obnoxii ac venerabundi hujus sæculi homines, atque in iis non pauci ex nostratibus, necnon et exteris, docti sagacesque, assurrexerint... Bibl. Hisp. T. I. p. 456.

Quelques années plus tard, Lorenço Ramirez de Prado, ami de la Higuera, donna une chronique et d'autres pièces attribuées à *Julien Perez,* archidiacre de Tolède, au XIe siècle. La copie d'après laquelle l'édition avait été faite (car le manuscrit original manquait également) avait été tirée de la bibliothèque d'un illustre personnage, le comte d'Olivarès, qui la tenait lui-même d'un homme non moins grave, le comte de Moxa (Pedro de Sandoval), lequel à son tour l'avait reçue d'un sien frère. Et, en définitive, de quelle source cette copie attestée, certifiée par tous ces grands noms, provenait-elle? Du faussaire que nous connaissons déjà, de Roman de la Higuera, qui prétendait l'avoir tirée, comme l'histoire de Dexter, de l'abbaye de Fulde.

Encore un trait. Vers le milieu du même siècle, D. Argaïz, bénédictin, publia deux chroniques, l'une sous le nom d'*Hautbertus* de Séville, l'autre sous celui de *Liberatus,* abbé de Pampelune[1]. Mais D. Argaïz n'avait eu entre les mains que des copies de ces chroniques, et ces copies lui étaient venues de D. Antonio Lupian de Zapata, qui prétendait avoir tiré l'histoire d'Hautbertus d'un manuscrit de l'abbaye de Saint-Denys en France, et celle de Liberatus, d'un manuscrit du monastère de Ripoll (M. *Rivipullense*). Vérification faite, il fut prouvé que ni à Saint-Denys, ni à Ripoll, on n'a-

1 *Hautberti Hispalensis chronicon, cum annotationibus,* etc. L'ouvrage ne parut qu'après la mort de Lupian. — Bibl. Hisp. p. 131. — Lupian était un moine bénédictin, et la Higuera un professeur de théologie.

vait jamais eu connaissance du manuscrit en question, et que les catalogues et les archives de ces deux monastères ne contenaient aucune indication, aucune pièce qui se rapportassent le moins du monde aux ouvrages publiés. C'était Zapata qui avait inventé le tout[1].

Notez que ces falsifications n'étaient point isolées; elles étaient combinées au contraire avec une application et une méthode capables de dérouter la critique. Ainsi, l'authenticité de la prétendue chronique de Dexter, dont l'idée avait été puisée dans une phrase de saint Jérôme où le nom de cet Espagnol se rencontre, était garantie par un passage du faux Julien, qui la citait comme existante encore de son temps. L'histoire d'Hautbertus, à son tour, parlait de celles de Julien et de Dexter, et ainsi de suite. En soutenant les impostures les unes par les autres, en les contre-butant, pour ainsi dire, comme des pièces de charpente, on plaçait les critiques ombrageux dans la cruelle alternative ou de rejeter le tout, ce qui paraissait exorbitant, ou de tout accepter, quelque évidente que fût la supposition.

XXX. Il est donc bien fâcheux que les circonstances de la découverte et de la publication de la Charte d'Alaon rappellent si parfaitement l'histoire des autres falsifications espagnoles; et il est plus fâcheux encore qu'un homme de l'autorité de M. Fauriel ne se soit pas aperçu qu'il se faisait, à cet égard, l'écho d'un roman qui se retrouve en tête de tant de titres frauduleux. Que nous dit-on, en effet, par rapport à la découverte

[1] Ferreras, Hist. d'Esp., t. I, L.

de la Charte, que l'on n'eût dit mot pour mot relativement aux rapsodies publiées par Tomique, par Martinez, par Roman de la Higuera, par Zapata, etc.? Il s'agit également d'un titre dont l'original n'a jamais été vu de personne; d'une copie posthume, trouvée dans les papiers d'un auteur qui ne peut plus démentir la fraude; de deux moines, morts aussi, et qui avaient, à ce qu'on imagine, des doubles de cette copie; détours puériles, qui ne nous empêcheront pas, je l'espère, de remonter à la source de la falsification et d'en désigner l'auteur. Mais écoutons Dormer lui-même, dans ses assertions relatives à l'existence et à l'authenticité de la Charte[1].

« La pièce suivante a été tirée des archives de la sainte église cathédrale d'Urgel, par François Compte, qui la transcrivit littéralement dans son histoire manuscrite de Catalogne. On en a vu deux autres copies dans des papiers qui provenaient de frère Antonio de Yepes et de l'évêque D. Prudencio de Sandoval, et ces copies avaient probablement été transcrites d'après l'histoire de Compte. Quoi qu'il en soit, cet instrument est un véritable trésor pour la connaissance de l'ancienneté de l'époque à laquelle se rapporte la fondation du royaume d'Aragon. Il en a été de ce document comme de tant d'autres qui, après être restés longtemps in-

[1] Cette notice rédigée en espagnol, a été insérée par le cardinal de Aguirre en tête de la Charte. Elle est datée de *Huesca, y Abril* 16. *de* MDCLXXXVII; et signée *El doctor Diego Joseph Dormer chronista del reyno de Aragon*, etc., etc.

connus, commencent seulement aujourd'hui à secouer la poussière des archives d'un grand nombre d'églises et de monastères d'Espagne. Le contenu de cette Charte est, d'ailleurs, conforme à l'histoire et à la chronologie, et non-seulement elle porte en soi des caractères d'authenticité et de sincérité, mais encore elle sert à compléter, sous plusieurs rapports, les chroniques et les traditions, auxquelles elle donne de la suite et de la clarté. En effet, elle n'offre rien, soit dans le fond, soit dans la forme, qui puisse inspirer le moindre soupçon, au jugement de tous les érudits qui l'ont vue. Le titre de cet instrument était ainsi conçu : *Sequuntur jura sanctæ Orgellitanæ ecclesiæ super monasterium B. Mariæ de Alaone in regno Ripa-Curtiæ situm; ut sanctæ memoriæ beatus Hetribaldus episcopus olim obtulit christianissimo domino Ranimiro Aragonensium, Superarbiensium et Ripa-Curtiorum gloriosissimo regi, super ecclesiam Ripa-Curtianam et Gistaviensem, à nostrâ disjunctam. Quæ ego Ottho indignus Orgellitanus episcopus denuò renovare feci, ne cum novâ ecclesiæ Balbastri erectione pereant, et sancto papæ Paschali misi.*

» Ces paroles constatent que notre Charte est une copie du titre primitif, et qu'elle a été transcrite vers l'an M.C.I.

» Quant à l'ouvrage de François Compte, il est déposé dans la bibliothèque du marquis de Licherès. C'est, comme je l'ai dit, une *Histoire de Catalogne*, à la fin de laquelle l'auteur a placé une liste des comtes d'Urgel. Ceci prouve que l'ancienneté du monastère d'Alaon dépasse huit cents ans : aussi D. Juan Briz Mar-

tinez, abbé de S. Juan de la Peña, qui a parlé de ce couvent d'après les titres les plus authentiques, n'hésitait pas à dire qu'il exista *dès le temps des Goths, et qu'il appartint à l'ordre de saint Benoit.* Cela n'est point contraire à la Charte, car on pourrait l'inférer de ces expressions relatives à ses fondateurs : *Qui omnes de infidelium spoliis monasterium suscitârunt.* Elles signifient, en effet, qu'ils relevèrent ce monastère de ses ruines, en y installant un abbé et des moines tirés de l'abbaye de Saint-Pierre de Cirésa ».

Voilà pour la généalogie de la Charte, telle que Dormer l'établit. Voyons maintenant si les détails que renferme cette notice sont aussi conformes à l'histoire et à la chronologie que le croyait l'historiographe d'Aragon, et si ses assertions, à lui, sont plus conformes à la vérité.

XXXI. Francisco Compte, dont il est ici question, n'était qu'un obscur notaire d'Illa, qui avait composé, en idiome catalan, une *Géographie des comtés de Roussillon et de Cerdagne*[1]. La Bibliothèque espagnole d'Antonio ne lui attribue que cet ouvrage, et elle ajoute qu'on en connaissait deux copies, qui avaient appartenu l'une à Jérôme Pujades, l'autre à D. Bernard Gauceran de Pinos.

Or, il faut savoir, d'abord, que ce Jérôme Pujades, copiste ou héritier d'une partie des manuscrits de Compte, qui se mêlèrent avec les siens, avait fait lui-

[1] *Geographia de los Comptats de Roselló y Cerdanya.*— Bibl. Hisp. p. 318.

même une histoire de Catalogne, dont la première moitié seulement fut imprimée, et la seconde resta en manuscrit. C'est très-probablement de ce travail que Dormer voulait parler, quand il citait l'histoire de Catalogne de Compte, déposée dans la bibliothèque du marquis de Licherès. Il faut savoir ensuite que Jérôme Pujades était un compilateur sans jugement et sans critique, au rapport d'Antonio, qui lui reproche d'avoir rempli son histoire d'origines fabuleuses. Toutefois, je n'accuserai ni Compte ni Pujades d'avoir fabriqué la Charte : je veux seulement faire remarquer de quelle manière Dormer, ou celui duquel il avait reçu sa copie, s'y est pris pour déguiser la trace de sa supposition, en confondant les auteurs et les ouvrages, et en s'effaçant derrière des personnages morts depuis longtemps.

Qu'étaient-ce, ensuite, que ces deux copies de la Charte, qui avaient été vues entre les mains de D. Antonio de Yepes et de D. Prudencio de Sandoval? Il est positif que si le savant Yepes a connu la Charte, il n'en a fait aucun cas. Non-seulement il ne l'a point mentionnée parmi les documents relatifs à l'ordre de Saint-Benoit, quoiqu'elle dût y tenir une place importante, mais il était incontestablement de l'opinion, assez probable d'ailleurs, que l'église de Sainte-Marie d'Alaon n'appartenait point à cet ordre, puisqu'il n'en a pas dit un mot dans son catalogue des fondations bénédictines. Quant à la copie de D. Sandoval, j'ignore si elle a jamais existé : je ferai seulement observer qu'au sujet de toutes les falsifications relatives à l'histoire d'Espagne, on est sûr de retrouver le nom de

quelque membre de la famille des Sandoval, dont les bibliothèques paraissent avoir été l'asile ordinaire de ces sortes de productions.

Le titre latin de la Charte, qui est évidemment destiné à en confirmer l'authenticité, est-il plus sincère que le reste?

D'après cet intitulé, ce serait l'évêque d'Urgel Otthon qui aurait ordonné la transcription de l'acte, conformément à une copie laissée par son prédécesseur Hetribald, lequel se serait prévalu de la Charte auprès du roi D. Ramire, pour empêcher que l'église d'Alaon ne fût disjointe de son diocèse, au moment de l'institution temporaire de l'évêché de Ribagorce. Otthon, de son côté, l'aurait présenté au pape Pasqual en 1101, dans une circonstance pareille, c'est-à-dire lors de l'érection de l'évêché de Balbastro, auquel l'église d'Alaon courait risque d'être annexée. Ces faits demandent quelques explications.

XXXII. L'évêché d'Urgel se composait, dans le principe, de plusieurs cantons ou vallées pyrénéennes, désignés quelquefois par le nom de *Pagi*, et dont l'énumération se trouve dans l'acte de la consécration de la cathédrale d'Urgel, de l'an 819, ainsi que dans beaucoup d'autres titres[1]. Ces *pagi* étaient *Urgellensis*, *Cerdaniensis*, *Bergitanensis*, *Ripacurcensis*, *Palliarensis*, *Gestabiensis*. Or, en 888, un nouvel évêché fut érigé dans le pagus *Palliarensis*, au mépris des canons, et par la seule connivence du comte et du clergé, de sorte

[1] Marca Hisp. *App.* col 761 *et seq.*

que toutes les paroisses comprises dans ce district furent enlevées au diocèse d'Urgel[1] L'évêque Nantighise réclama contre cette atteinte portée à ses droits, dans le concile de Fontcouverte près Narbonne, en 911; et il fut décidé que le nouvel évêché de Pailhars serait supprimé après la mort du titulaire nommé *Adulfe.*

Mais un nouveau partage de l'évêché d'Urgel eut lieu en 957, par suite de l'érection de celui de Ribagorce ou de Roda, dont fut pourvu *Odissendus*, fils du comte de Ribagorce, et qui subsista sous ce titre pendant quarante-quatre ans[2]. La ville de Roda ayant été prise par les Maures, vers la fin de ce siècle ou au commencement du siècle suivant, l'évêché de Ribagorce fut démembré : l'évêché d'Urgel en ressaisit d'abord une partie, puis le roi D. Ramire le supprima en 1041, à la prière de l'évêque d'Urgel Héribaldus. Ce prince restitua même au diocèse d'Héribaldus la ville de Roda, lorsqu'elle eût été reprise par les chrétiens[3].

Cependant cette réunion ne fut que passagère : nous voyons, en effet, que l'an 1101, et après la prise de Balbastro sur les Maures par le roi D. Pédro I, l'ancien évêché de Roda fut transféré dans la ville nouvellement conquise, et qu'une bulle du pape Pasqual II autorisa définitivement l'union des églises de Roda et de Balbastro.

Remarquons maintenant que dans ces remaniements

[1] Marca Hisp., p. 379.

[2] Ibid., p. 396.

[3] Ibid., p. 440; *App* col. 1068 *et seq.*

de provinces ecclésiastiques, le pagus, ou comté de Pailhars, qui sé trouvait placé précisément entre les deux siéges épiscopaux, puisque la ville de Roda était sur son territoire, fut l'objet de contestations animées : chacun des deux diocèses se tint en garde contre les empiètements de l'autre, ce qui n'empêchait pas que la ligne de démarcation ne fût souvent violée, et qu'au moyen de titres plus ou moins légitimes, ils ne cherchassent réciproquement à s'enlever le plus de paroisses possible. De là les démarches d'Héribaldus, de là celles d'Otthon. Nous voyons, par un acte de l'an 1104, que le comte de Pailhars D. Pédro-Ramon reconnaissait que l'église d'Urgel était propriétaire d'une partie des églises de son diocèse, *au même titre et de la même manière que l'église de Balbastro possédait les autres*[1].

L'église de Sainte-Marie d'Alaon étant du pagus de Pailhars, et conséquemment du territoire contesté, il est possible que les diocèses d'Urgel et de Roda l'aient plus d'une fois revendiquée tour à tour. Mais, dans ces réclamations contradictoires, la pièce que nous connaissons sous le nom de Charte d'Alaon a-t-elle pu être de quelque utilité, soit à Héribaldus, soit à Otthon, ainsi que le titre relaté par Dormer le dit positivement?

Le diocèse d'Urgel ayant possédé dans l'origine le pagus entier de Pailhars, il ne pouvait pas être question, pour les évêques de cette ville, de justifier de leurs droits de propriété antérieurement à l'année 957,

[1] Marca Hisp. *App.* col. 1228.

époque de l'érection définitive de l'évêché de Roda, et du partage du pagus entre les deux diocèses. Ce ne fut qu'à partir de cette année qu'ils dûrent veiller à ce que les paroisses qui leur étaient restées après le démembrement ne leur échappassent plus. Et en quoi la Charte de Charles-le-Chauve, qui est de l'année 845, pouvait-elle leur être utile? Nul ne contestait, certes, qu'à cette date Sainte-Marie d'Alaon et toutes les paroisses du comté de Pailhars n'appartinssent à l'église d'Urgel : qu'auraient donc gagné Héribaldus et Otthon à prouver qu'avant l'année 957 le monastère de Sainte-Marie d'Alaon était de leur diocèse?

Il y a plus, et l'on va voir qu'il est permis de regarder comme un mensonge le contenu entier de ce préambule : il y est dit que l'évêque Otthon avait fait transcrire la Charte, *pour empêcher que les droits du diocèse d'Urgel, sur l'église de Sainte-Marie, ne fussent compromis par l'érection du nouvel évêché de Balbastro*. Mais Otthon avait un bien meilleur titre que celui-là, et c'était tout simplement l'acte officiel de la dédicace de son église cathédrale, dressé en 819, et par conséquent avant la donation prétendue de Wandrégisile[1]. Ce document qui portait la signature de

[1] J'ai déjà dit qu'il était formellement question de l'église d'Alaon dans l'acte de la dédicace de 819 ; j'ajouterai que d'un autre côté il n'en est plus parlé dans la seconde dédicace de l'an 1040, qui eut lieu sous le pontificat d'Héribaldus lui-même. Cependant l'acte de cette seconde dédicace est beaucoup plus explicite que l'acte de celle de 819, et les propriétés y sont plus longuement détaillées.

l'évêque Siscbut et du comte Sunifred, comprenait positivement l'église de Sainte-Marie d'Alaon au nombre de celles du diocèse d'Urgel, *parrochias episcopales in pago Ripacurcensis atque Gestabiensis.... sanctæ Mariæ quæ vocant* Alaone. Voilà, je pense, un titre en forme; et comme on ne peut supposer que l'évêque d'Urgel ne connût pas l'instrument authentique de la dédicace de son église, il est évident que le préambule donné par Dormer lui prête une absurdité, en lui faisant dire que la transcription de la Charte était *indispensable à la conservation des droits de son diocèse sur l'église d'Alaon.*

Croirons-nous après cela que la Charte ait été réellement envoyée au pape Pasqual II, et que *sur le vu de cette pièce,* ainsi que l'avance M. Fauriel, le pontife ait maintenu l'église d'Urgel dans les possessions du monastère d'Alaon? Je viens de prouver que la Charte était parfaitement inutile pour constater les droits du diocèse d'Urgel sur cette localité. L'acte de la dédicace de la cathédrale aurait suffi, en supposant que le souvenir des circonscriptions ecclésiastiques antérieures à 957 eût péri, ce qui ne peut être admis, même comme hypothèse. Si donc il y a eu à cet égard une décision du pape Pasqual, ce que je nie jusqu'à ce que le contraire soit prouvé, je crois pouvoir poser en fait que la pièce communiquée au pontife n'était pas la Charte actuelle d'Alaon.

XXXIII. D'ailleurs l'évêque Otthon qui est censé avoir adressé la Charte au saint-siége, aurait-il pu s'empêcher de remarquer la contradiction flagrante que

présente le contenu de ce titre, avec les termes de l'acte officiel de la dédicace dont je viens de parler? En effet, la fondation de Wandrégisile a dû être nécessairement postérieure à l'année 819, attendu que la Charte, qui est de l'année 845, dit expressément que l'église de Sainte-Marie d'Alaon a été fondée par Wandrégisile dix ans avant cette date, *ante decennium*, ce qui nous reporte à l'année 835. Or, à moins qu'il n'y eût dans la paroisse d'Alaon deux églises du nom de Sainte-Marie, comment se serait-il fait que Wandrégisile eût fondé en 835 une église qui existait déjà en 819? Cette contradiction est si palpable, que je ne m'arrêterai pas à la relever.

Mais, dira-t-on, c'était peut-être à cause des confirmations ajoutées au texte primitif, que les évêques d'Urgel veillaient si soigneusement à la transcription de la Charte; car ces confirmations pouvaient être postérieures à l'année 957, et établir leur droit sur la paroisse d'Alaon, à l'exclusion des évêques de Balbastro. Il y a deux réponses péremptoires à cette objection.

D'abord, les confirmations que nous connaissons n'ont aucun rapport aux droits ni à la juridiction de l'évêque, et elles ne concernent que les immunités et les propriétés du monastère. En second lieu, ces confirmations soulèvent elles-mêmes une question qui met leur authenticité en doute, car elles émanent toutes des vicomtes de *Soule* et de *Louvigny*, qui n'avaient aucun droit connu sur un territoire situé loin de la Navarre et de la Gascogne. Nous savons, en effet, que la pa-

roisse d'Alaon appartenait au pagus ou comté de Pailhars, qui lui-même était une portion de la Gothie. La Charte qui le dit formellement, désigne aussi Atton comme celui des fils de Wandrégisile, qui était comte de ce pagus. Comment donc se serait-il fait que le territoire d'Alaon, qui ressortissait du comté de Pailhars, eût appartenu constamment aux vicomtes de Soule, à partir d'Asinarius fils prétendu de Wandrégisile, qui le premier fut investi de cette vicomté, au lieu d'appartenir aux comtes de Pailhars? On ne sait, au premier abord, de quelle manière expliquer cette contradiction de la Charte qui, dans la même page, dans la même ligne, place Alaon dans le partage d'Atton, et en représente Asinarius comme le seul propriétaire. Où sont les preuves, où sont les indices que jamais les vicomtes de Soule aient fait acte de souveraineté dans le comté de Pailhars, soit au sujet du monastère d'Alaon, soit pour tout autre motif? Cependant cet état de choses aurait duré, si l'on en croyait la Charte, depuis l'an 819 jusqu'à l'année 1102, ce qui est contre toute évidence. Dans les actes des xe et xie siècles, relatifs à l'église d'Alaon, il n'est jamais question des vicomtes de Soule ni de leur avouerie. Les comtes de Pailhars ont dans cet intervalle disposé de leurs églises comme ils l'ont voulu, notamment D. Pédro-Ramon dans le compromis de 1104 que je citais tout à l'heure. Je défie que l'on découvre, en dehors de ces étranges confirmations dont nous chercherons plus tard le prétexte, un vestige si léger qu'il soit des droits des vicomtes de Soule sur les églises du comté de Pailhars.

Cependant, il serait possible qu'on insistât encore, et que l'on prétendît que la Charte, avec ses confirmations vraies ou fausses, était indispensable aux évêques d'Urgel, en ce sens que Wandrégisile, le donateur supposé, ayant spécifié que l'église d'Alaon ne reconnaîtrait jamais d'autre autorité spirituelle que celle de ces évêques, cette paroisse ne pouvait, sous aucun prétexte, leur être enlevée, tant que l'acte de fondation subsisterait.

L'objection a quelque chose de plausible, et si elle était fondée, on concevrait que ni l'érection irrégulière du premier évêché de Ribagorce, ni l'institution canonique de celui de Balbastro, n'eussent pu préjudicier aux droits du siége d'Urgel, en présence du diplôme de Charles-le-Chauve. Malheureusement cette objection est ruinée dans sa base par des faits irrécusables, comme je vais le démontrer.

XXXIV. Je parlais tout à l'heure des confirmations de la Charte par les vicomtes de Soule, confirmations qui vont jusqu'à l'année 1101. M. Fauriel dit qu'après cette date il n'en paraît plus, et qu'on ne trouve même aucun vestige de l'existence de la Charte. Or, à la date de 1101, c'est-à-dire sous le pontificat d'Otthon, il est à peu près hors de doute que l'église d'Alaon avait cessé d'appartenir, depuis un certain temps, soit à l'évêché d'Urgel, soit à celui de Balbastro. On sait combien, à cette époque, les hostilités incessantes des chrétiens et des Maures, tour à tour vaincus et vainqueurs, faisaient passer rapidement les localités d'une domination à l'autre; et il est positif, comme on le verra bientôt,

que, vers le commencement du XIIe siècle, ou plutôt dès la fin du XIe, la paroisse d'Alaon était au pouvoir des infidèles. Bien plus : le diocèse d'Urgel n'y prétendit plus aucun droit, lorsqu'elle fut ramenée sous l'obéissance des princes chrétiens, en 1129, moins de trente ans après les confirmations de 1101. Elle se trouvait détachée des diocèses qui se l'étaient disputée jusqu'alors; et cette charte dont l'existence était si authentique à cette date, selon M. Fauriel, cette charte, que les vicomtes de Soule confirmaient à l'envi, demeurait oubliée ou impuissante en 1130. Nous en avons la preuve dans un acte qui n'aurait pas dû échapper aux recherches de ce savant : c'est une donation de l'église d'Alaon avec toutes ses dépendances, en faveur de l'archevêché d'Auch, par le roi d'Aragon D. Alfonse-le-Batailleur. Il est expliqué, dans ce document, que la donation a pour objet de reconnaître les services rendus à la cause de l'Espagne et de la chrétienté par les archevêques d'Auch, qui reçurent cette église avec tous les droits qu'elle avait dans le moment et qu'*elle avait du temps des Maures, (quæ hodiè habet et habere debet, et quæ in tempore Sarracenorum habuit)*. L'acte est daté de Roquetaillade près Bayonne, au mois d'août de l'ère MCLXVIII, et la signature du roi Alphonse est suivie de celle des évêques de Huesca, Pampelune, Nagera, Terrazona, Roda, etc....[1]

1 Gall. christ. T. 1. inst. p. 161. — Chroniques ecclésiastiques du diocèse d'Auch, par D. Brugèles (*preuves de la 1re partie, p.* 32 *et* 38). Voyez l'appendice qui est à la suite de cette dissertation.

C'est le cas de demander pourquoi, en cette occasion, la Charte n'aurait pas produit son effet ordinaire, qui eût été, selon l'objection que je réfute, d'empêcher que l'église d'Alaon ne fût détachée du siége d'Urgel. Quoi! en 1101 elle avait encore cette vertu, et en 1130 elle n'était plus qu'une lettre morte? Admette qui voudra ces impossibilités : pour moi, je ne vois, dans le préambule qui rappelle les actes d'Otthon et les confirmations du pape Pasqual en 1101, qu'une œuvre de faussaire comme tout le reste. Ici, en effet, il faut choisir : ou le préambule a menti, ou la donation d'Alfonse est une fable; il n'y a pas de milieu. Mais rien n'est moins douteux que la donation de D. Alfonse; elle eut même des conséquences qui sont déplorables pour l'honneur et la sincérité de la Charte d'Alaon, et que les défenseurs de cet acte n'ont vraisemblablement pas connues. Nous allons voir quelles furent ces conséquences et ce qu'il en faut conclure.

L'église d'Auch ne put venir à bout de se mettre en possession de la paroisse d'Alaon. Une autre église lui contesta la propriété de ce legs, et l'on s'attend peut-être que cette église fut celle d'Urgel. Nullement : les évêques de ce diocèse restèrent étrangers au débat, et ce fut l'église de Sarragosse qui munie à son tour de deux diplômes, l'un d'Alfonse, l'autre de son successeur Ramire-le-Moine, réclama la propriété d'Alaon. Le procès dura *cinquante-deux ans*, pendant lesquels il ne fut jamais question des droits du siége d'Urgel, quoiqu'on lui donnât assez de temps pour les faire valoir; et ce fut par une transaction entre les deux parties

qu'en l'année 1182 les débats furent terminés. L'église d'Auch renonça à la propriété d'Alaon, et celle de Sarragosse consentit à lui céder, en compensation, les deux paroisses de *Pedrola* et d'*Azoer*[1]. Le contrat, confirmé plus tard par Célestin III, fut signé par les archevêques d'Auch et de Tarragone, et par les évêques de Huesca, Sarragosse, et Oleron. Je ferai remarquer que la dernière signature de cet acte est celle-ci, *W. Prior sanctæ Mariæ*. Si cette souscription était, comme on ne peut s'empêcher de le croire, celle du prieur du monastère d'Alaon, elle constaterait un acquiescement qui prouverait mieux encore l'inutilité de la Charte, et le peu de succès des mesures conservatrices des évêques Héribald et Otthon. Voilà pour ce qui concerne la vérité des faits rapportés dans le préambule. Poursuivons l'examen de la notice de Dormer, et recherchons d'abord ce que vaut, relativement à la Charte, le témoignage de Juan Briz Martinez auquel il semble en appeler.

Si quelqu'un devait connaître à fond les titres qui concernaient l'église d'Alaon, c'était à coup sûr D. Juan Briz Martinez, ce soigneux explorateur des archives ecclésiastiques, qui avait été prieur de ce monastère avant sa promotion à l'abbaye de S. Juan de la Peña. De plus, il écrivait dans le même temps que Francisco Compte, c'est-à-dire *vers la fin du* XVI[e] *siècle* (1590), et parconséquent à l'époque où l'on veut que la Charte existât encore parmi les papiers de l'église d'Urgel. Ajou-

[1] Chroniques du diocèse d'Auch, *loc. cit.* p. 38. — Voyez l'appendice.

tons que D. Martinez ayant travaillé spécialement sur les origines des royaumes de Soprarbe, d'Aragon et de Navarre, il n'est pas croyable qu'il eût négligé aucun des documents qui pouvaient éclaircir les faits encore peu connus dont il s'occupait. Et cependant le prieur de Sainte-Marie d'Alaon n'a pas dit un mot de la Charte; il a passé à côté d'un titre que l'obscur et ignorant Compte avait découvert, avait copié, avait répandu. En effet, dans l'opinion de D. Martinez, le titre le plus ancien qui fût relatif à Sainte-Marie d'Alaon était une Charte de Charles-le-Simple, datée de l'an 908, et voici en quels termes il en a parlé :

« En el mes de setiembre del dicho año (908), el rey Carlos de Francia, llamado el Simple (porque esto reynava por aquel tiempo), concedió al monasterio de Nuestra Señora de Alaon, á su abad Frugello, y á los monges Benitos de aquella casa, un gran privilegio que oy se conserva en su archivo. Por el entre otras cosas, le haze donacion de las celdas y casa de S. Ramon y de S. Andres, confrontando esta, con los mismos terminos, con que oy la goza á titulo de una buena Quadra, llamada de S. Andres, desde cien fuentes como discurre el rio Noguera, hasta el angosto, ó estrecho, por donde passa aquel rio, obra admirable de naturaleza, que va á dar al proprio monasterio. Concede assi mismo libre faculdad para que sus monges Benitos que alli residian, por muerte del dicho abad Frugello (es á saber quando esta suceda, y en qualquier caso de vacante) puedan nombrar y nombren Abad, que govierne aquella casa segun el instituto de San-Benito. Esto es argumento bien

concluyente, de que ya era monasterio, antes del tiempo de los dichos condes Ramon et Arsinda, condes de Riba-gorza, que es el que señalan nuestros coronistas, para su primera fundacion [1] ».

Il n'est question, comme on voit, dans ce titre de 908 si soigneusement conservé par les chanoines d'Alaon, que de propriétés foncières et d'immunités cléricales : on n'y parle que de terres et de confronts; pas un mot qui rappelle le privilége bien autrement important de Charles-le-Chauve. Supposerons-nous que D. Briz Martinez ait été étranger aux affaires de son couvent au point d'ignorer que le principal titre en était dans les archives d'Urgel, ou qu'il ait été négligent au point de n'avoir fait aucune recherche dans ce dépôt, lui, ce laborieux bénédictin, qui, pour établir la chronologie des rois d'Espagne, avait compulsé tous les cartulaires d'Aragon et de Catalogne? Il n'y a qu'une manière d'expliquer le silence de Martinez : c'est qu'à la fin du XVIe siècle, pas plus que dans les temps antérieurs, on n'avait eu la moindre connaissance de la Charte actuelle d'Alaon; c'est que cette Charte n'existait pas.

XXXV. Mais nous avons, relativement au diplôme de Charles-le-Simple, cité par D. Martinez, une question incidente à résoudre.

L'illustre Marca pensait que Martinez s'était trompé en attribuant ce diplôme à Charles-le-Simple, et en le rapportant à l'année 908; et sa conjecture était fon-

[1] D. Briz Martinez, Historia del Monasterio de S. Juan de Peña, etc. lib. II. c. 19.

dée sur ce qu'un privilége, plus ancien de trente-six ans (872) et accordé au même abbé Frugellus par le marquis de Septimanie, Bernard, semblait faire allusion à une Charte ou à un diplôme délivré par Charles-le-Chauve [1]. Dans l'hypothèse de Marca, le privilége mentionné par Martinez aurait été cet acte primitif, que l'on soutient aujourd'hui être la Charte actuelle d'Alaon. Mais les expressions de Bernard ont-elles le sens qu'on leur prête? Il dit que l'abbé Frugellus l'a supplié de confirmer les possessions de son église, *tam pro auctoritate gloriosissimi senioris nostri Caroli, cum* (quàm) *istâ cartâ firmaremus*. Or, ces termes pourraient signifier également, *tant en vertu de la concession déjà faite par notre glorieux roi Charles, que par notre propre Charte;* ou bien, *tant au nom de notre glorieux roi Charles, que par notre propre autorité* [2]. Marca, qui s'était décidé pour le premier sens, croyait retrouver le diplôme de 872 dans le titre de Martinez, car alors on ne connaissait pas la fameuse Charte d'Alaon; mais

[1] Marca Hisp. col. 359 ad ann. 872.

[2] Les termes de ce document sont d'ailleurs très-vagues et très-incorrects. *Frugellus venerabilis Abba... deprecatus est ut ex monasterio sibi commisso in pago Palliarensi, valle Urritense, cujus vocabulum est Alagone... Cum ecclesiolas vel terras, cellas, vel loca et beneficia ad eundem monasterium pertinentia... tam pro auctoritate gloriosissimi senioris nostri Caroli Regis cum istâ cartâ firmaremus, sicuti et fecimus...* etc. Marca Hisp. *app.* col. 796. — Voyez l'appendice ci-après.

sa conjecture reposait, ainsi qu'on vient de le voir, sur deux hypothèses : la première, était la supposition d'une erreur de Martinez, relativement à la date de 908, erreur qui ne pourrait être posée en fait qu'autant qu'on aurait la pièce sous les yeux, et que, soit d'après son texte, soit d'après sa date, on serait fondé à la reculer jusqu'au règne de Charles-le-Chauve; la seconde, était l'interprétation qu'il donnait à la phrase que je viens de citer, et qui ne peut être regardée comme la seule admissible.

Quoiqu'il en soit, ceux qui à l'exemple de M. Fauriel se prévaudraient des expressions ambiguës de Bernard, pour soutenir qu'il a existé un acte primitif et que cet acte n'est autre que celui publié par Dormer, ne seraient pas plus fondés que Marca dans leur raisonnement; ils ne feraient qu'ajouter une troisième hypothèse aux deux que le savant archevêque avait adoptées : car l'existence d'un diplôme primitif, réellement émané de Charles-le-Chauve, serait incontestablement prouvée, qu'on n'établirait point par là que la Charte actuelle fût le diplôme en question.

XXXVI. Il n'est pas jusqu'aux dernières lignes de Dormer qui ne soulèvent des doutes et n'offrent des faits contradictoires, lorsqu'il rappelle, d'après la Charte, que Wandrégisile et son épouse Marie établirent à Alaon un abbé et des moines, tirés du monastère de Cirésa. C'est, en effet, un point fort équivoque que l'existence du monastère de Cirésa, dès le règne de Louis-le-Débonnaire (814-840). Et si ce monastère n'existait pas alors, ainsi que les annalistes de l'ordre

de Saint-Benoit eux-mêmes semblent l'affirmer, comment Charles-le-Chauve aurait-il dit, en 845, qu'on en avait tiré des sujets pour peupler celui d'Alaon?

J'ai répondu, je crois, à toutes les assertions de Dormer, et je laisse les érudits juger de la confiance qu'elles méritent. Mais M. Fauriel vient à son secours : Dormer ne serait point le premier ni le seul qui, selon lui, eût connu la Charte avant la publication des conciles d'Espagne. Entre Francisco Compte et Dormer, M. Fauriel place un chaînon intermédiaire, et ce chaînon c'est l'évêque d'Urgel, Melchior de Palau, qui en 1665 envoya aux frères de Sainte-Marthe un catalogue des évêques de son diocèse, dans lequel, à propos de Sisebut Ier, il citait la Charte d'Alaon, ou du moins la fondation de ce monastère par le comte Wandrégisile et son épouse Marie. Donc, conclut M. Fauriel, Melchior de Palau avait vu la Charte, donc ce document était dès lors du domaine public.

J'en demande bien pardon à M. Fauriel, mais Melchior de Palau n'avait rien vu du tout. Je ne lui ferai pas observer combien il eût été bizarre qu'un document qui existait, selon lui, dans les archives d'Urgel en 1590, et qui y était encore sous l'épiscopat de Melchior de Palau en 1665, ne s'y fût point trouvé cinq ans et vingt ans plus tôt, en 1645 et 1660, lorsque l'illustre Marca explorait à deux reprises et avec un soin si scrupuleux tous les cartulaires des églises de Catalogne. Cette grave et insoluble objection ayant été mise en avant par d'autres, je ne veux point en tirer parti, parce que je me suis défendu de renouveler les argu-

ments déjà présentés. Mais je soutiens que le catalogue communiqué aux frères Sainte-Marthe, et dont ceux-ci tirèrent parti pour leur grande collection *Orbis christianus*, restée en manuscrit à la bibliothèque royale, n'était pas du fait de Melchior de Palau [1]. Ce que celui-ci avançait relativement au monastère d'Alaon, il l'avait pris dans un autre auteur, d'où les frères Sainte-Marthe auraient pu tout aussi bien le tirer, puisque son ouvrage avait paru avant la rédaction de l'*Orbis christianus*.

En effet, entre Francisco Compte et Dormer, il y a bien eu un chaînon intermédiaire, un personnage qui a connu la Charte; mais ce n'est point Melchior de Palau, c'est un auteur que M. Fauriel aurait dû citer, puisque les frères Sainte-Marthe s'appuyent sur son témoignage, je veux dire D. Juan Tamayo de Salazar, compilateur du *Martyrologium hispanum,* publié à Lyon entre les années 1651 et 1659, quatorze ans par conséquent avant la communication de Melchior de Palau aux frères Sainte-Marthe [2]. Voici ce qu'on lit dans cet

[1] M. Fauriel a renvoyé *aux frères de Sainte-Marthe*, sans indiquer lesquels, ni dire à quel ouvrage il faisait allusion. Des recherches faites aux manuscrits de la Bibliothèque royale m'ont appris que sa citation regardait l'ouvrage dont je parle, compilation en 9 volumes *in-fol*°.

[2] *Martyrologium Hispanum*, *sive Anamnesim*, etc. *Tomis sex*. Lugduni sumptibus Philippi Borde et Laurentii Arnaud. 1651-1659. fol°. — Voyez la Bibliothèque espagnole, p. 602.

auteur, à l'année 829 : « Sisebutus hujus nomine I, Episcopus Urgellensis, qui cum Bartholomæo metropolitano Narbonensi facultatem concessit Wandregisillo et Mariæ ejus conjugi comitibus Vasconiæ trans-Garumnam censtruendi *(sic)* monasterium Alaonensis *(sic)* ejus memoria ad annum DCCCXXXII[1] ». Tel est dans Tamayo l'article qui est relatif au monastère d'Alaon, et les frères Sainte-Marthe, qui l'ont copié, citent en même temps comme autorités Melchior de Palau et le *Martyrologium hispanum.* J'ajouterai que l'article de Tamayo a été littéralement reproduit dans les Annales ecclésiastiques du P. Lecointe, qui parurent, comme on sait, à la même époque que les conciles d'Espagne du cardinal de Aguirre[2].

La mention que je viens de faire ne met pas sans doute Dormer hors de cause, mais ce n'est plus sur lui que doit retomber exclusivement la responsabilité des fictions accumulées soit dans la Charte d'Alaon, soit à son sujet. Nous tenons un éditeur plus ancien, et la question a fait un grand pas. Il ne s'agit plus que de savoir ce que c'était que ce Tamayo, et quelle foi méritent ses paroles.

XXXVII. D. Juan Tamayo de Salazar fut, au rapport de la Bibliothèque espagnole, l'un des plus intrépides faussaires du XVIIe siècle. Digne émule des Roman de la Higuera et des Zapata, s'il ne participa point aux falsifications du *Pseudo-Dexter*, d'*Hautbertus*, etc.,

[1] Martyrologium Hisp. T. V. p. 392. D. 3. Octob.

[2] Ann. eccl. Franc. T. VIII. p. 104. c. c. LXXXVI.

il les défendit du moins, et fit ses preuves dans le même genre au moyen de diverses publications, dont la plus impertinente était intitulée : *Auli Hali, civis Burdigalensis, poetæ Toletani, carmen Heroïcum de adventu D. Jacobi in Hispanias, notis illustratum*, étc. (Madriti, 1648, in-4°). Il affirmait avoir extrait cet ouvrage d'un manuscrit antique, mais l'auteur de la Bibliothèque espagnole prouva que le poëme du prétendu Aulus n'était qu'un centon pillé dans la *Talichristia* d'Alvaro Gomez, écrivain du XVI[e] siècle[1]. Aussi Antonio, tout en rendant justice à son érudition dont il aurait dû faire un meilleur emploi, dit-il de lui : « *De Hispanicâ historiâ non optimè meritus, utpotè Pseudo-Dextri et spuriorum similium historicorum assecla et propugnator* ». Il ajoute que *toutes ses compositions* ont été puisées à ces sources impures, et place en tête le fâmeux *Martyrologium Hispanum*, dans lequel pour la première fois, comme je l'ai montré, se rencontre le nom de Wandrégisile, en qualité de fondateur du monastère d'Alaon.

Ces indices nous autorisant à regarder Tamayo, sinon comme l'auteur, au moins comme l'un des complices de la Charte, nous aurions un point important à éclaircir : il s'agirait de savoir quel rapport il a pu exister entre Dormer et lui. Ont-ils fait le faux en commun, ou l'un des deux a-t-il induit l'autre en erreur? En partant de ce fait que, trente-trois ans avant la publication des conciles d'Espagne, Tamayo connaissait la Charte et en donnait un extrait dans son martyrologe,

[1] Bibl. Hisp. p. 601 *et seq.*

la différence des époques me dissuade de croire que lui et Dormer se soient concertés. Il est plus aisé d'admettre que Tamayo a tout forgé à lui seul, et qu'il a le premier mis en jeu l'innocent Francisco Compte et son *Histoire de Catalogne* qui n'exista jamais. Dans cette supposition, il faudrait admettre que les papiers de Tamayo, mort en 1662, auraient passé entre les mains de Dormer; mais alors il pourrait paraître singulier que Dormer n'eût point cité l'auteur du Martyrologe dans la notice jointe à son document, lorsqu'il le confiait au cardinal de Aguirre. Ignorait-il la publication de cet extrait, ou bien comprenait-il implicitement Tamayo au nombre des érudits qui, selon lui, avaient jugé la Charte au-dessus de tout soupçon? Peut-être, à cause du discrédit dans lequel étaient tombés les écrits et le caractère de Tamayo, discrédit attesté par la Bibliothèque espagnole qui avait paru en 1672, Dormer n'osa-t-il point s'appuyer sur une pareille caution, et cette appréhension aurait été fort légitime.

XXXIX. Arrivé à ce point de la discussion, et ayant, comme je le crois, éclairci tous les faits qui peuvent établir la falsification que j'ai entrepris de démontrer, je voudrais terminer cette dissertation déjà trop longue. Mais avant de conclure, je dois répondre à quelques défenses présentées par M. Fauriel en faveur du style et des formes de la Charte. Je ne reviendrai pas sur les anachronismes d'idées et d'expressions qu'on y remarque à chaque ligne. Il serait d'autant plus inutile de les relever, que M. Fauriel a passé condamnation sur cet article, tout en soutenant que ces preuves matérielles de

supposition n'étaient que le résultat des transcriptions du texte primitif, transcriptions dans lesquelles les copistes auraient volontairement et sciemment rajeuni la rédaction du IXe siècle, pour la rendre plus conforme aux habitudes de leur temps.

Je signalerai une première difficulté relative à ces transcriptions, et je ne crains pas de dire d'avance que je la regarde comme insoluble. De l'aveu de M. Fauriel, la Charte aurait cessé d'être connue à partir de 1101; et j'ai prouvé, de mon côté, qu'à partir de 1130 le monastère d'Alaon avait été perdu pour l'église d'Urgel. On ne pourrait donc admettre que les transcriptions qui servent d'excuse à M. Fauriel fussent postérieures à l'année 1101. Après cette époque, en effet, dans quel but les abbés ou le chapitre d'Alaon auraient-ils pris tant de soin pour la conservation d'un titre qu'ils ne montraient plus, d'un titre qui regardait une propriété aliénée depuis longtemps, et dont ils ne cherchèrent pas même à se prévaloir pendant les longues contestations auxquelles cette propriété donna lieu entre les évêchés d'Auch et de Sarragosse? Ceci convenu, reste à savoir si les formes insolites et les anachronismes de la Charte sont antérieurs à l'année 1101, ou bien s'ils accusent une rédaction de beaucoup postérieure.

Il n'est pas nécessaire, pour avoir un avis sur cette question, de recourir aux diplomatistes ou aux paléographes, il suffit de n'être pas complétement étranger à l'histoire civile du moyen âge. La rédaction de la Charte est d'un temps où la féodalité s'était constituée, où le système des fiefs et arrières-fiefs, leurs divers mo-

des de transmission, ainsi que le principe de la suzeraineté générale des rois de France, étaient établis, reconnus. Je le demande, l'organisation féodale en était-elle là vers la fin du XIe siècle ou au commencement du XII? Il ne s'agit donc plus de savoir si ces expressions,

Vice-comites, vice-comitissæ;
Ex secundâ lineâ;
Devolutum est;
Apostolica, imperialia et regalia præcepta;
Regem Franciæ immediatè;
Gestium dandum;
Regnum gotthicum;

si ces expressions, dis-je, et tant d'autres du même genre ont pu être employées au temps de Louis-le-Débonnaire : cette question aujourd'hui serait ridicule. On convient à peu près qu'il n'y avait pas de *vicomtesses* à cette date. Il s'agit de savoir si elles ont pu même être en usage au temps de Philippe Ier, en 1101, c'est-à-dire avant que la législation des fiefs eût été fixée. Ainsi, je ne sache pas qu'aucun roi de France, avant Philippe Auguste, ait pris le titre de *rex Franciæ,* dans ses diplômes; et quant au mot *immediatè*, il n'y a ni érudition ni subterfuge qui puisse le défendre. J'en dirai autant des singulières expressions par lesquelles l'avouerie du monastère est réservée au vicomte de Soule et à ses héritiers *qui ab eo, seu hæreditariâ, seu emptivâ, vel dotalitiâ ratione jus habuerint.* Une pareille clause n'a pu être formulée ni sous Charles-le-Chauve ni sous Philippe Ier, elle sent trop le juriste féodal; c'est le protocole des notaires impériaux et apostoliques du XVe siècle.

Parmi les termes que je viens de relever, il en est un que M. Fauriel a voulu défendre, à grand tort, selon moi : c'est celui de *vice-comites*, vicomtes, appliqué en 845 par Charles-le-Chauve aux fils de Wandrégisile. Le savant professeur assure que cette expression était usitée dès le IXᵉ siècle, et il en cite des exemples. Mais il me semble qu'en cette occasion M. Fauriel n'a pas complétement abordé la difficulté, et qu'il a répondu à ce qui n'était pas en question. On ne prétendait pas, je crois, que le titre de vicomte eût été inconnu ou inusité au temps de Charles-le-Chauve; mais on soutenait que la division des comtés en vicomtés territoriales n'était pas encore régulièrement établie, et que par conséquent les vicomtes, substituts temporaires des comtes dant tout ou partie de leur juridiction, ne prenaient pas à cette époque, comme titre de seigneurie, le titre de la localité qu'ils administraient temporairement. Dès lors, il n'aurait pas pu y avoir en 845 des vicomtes particuliers de Beziers, de Pailhars, de Soule, de Louvigny, bien que les comtes dans le district desquels se trouvaient ces cantons, fussent maîtres de se substituer des officiers inférieurs qui les remplaçaient, sans affectation toutefois d'un territoire déterminé, ce qui eût constitué une sous-inféodation. Il est positif, en effet, que les vicomtés sont nées du régime féodal, et qu'avant l'établissement complet de ce régime, la subdivision des comtés en *fiefs vicomtaux* n'existait pas. C'est ainsi, du moins, que j'ai compris l'objection; or, c'était à M. Fauriel de prouver qu'à la date de 845 les vicomtés existaient comme seigneuries déterminées,

tandis qu'il paraît exiger qu'on lui prouve qu'elles n'existaient pas. L'autorité de Marca, sur laquelle il s'appuie, lui serait plus nuisible que favorable; car cet auteur pose précisément la question comme je viens de le faire, et il est impossible de se méprendre sur le sens de ses paroles : « Au temps de Charles-le-Chauve, dit-il, on distinguait les comtes, les vicomtes, et les vicaires ou viguiers. Les seconds représentaient les comtes, dans toute l'étendue de la juridiction; les troisièmes dans une localité spéciale.... Les offices de vicomte étaient alors des charges *personnelles*, concédées ou retirées selon le bon plaisir des comtes. Ce ne fut que dans la suite, et *cent cinquante ans* après Charlemagne, que ces offices furent possédés à titre héréditaire, *et prirent le nom des localités tenues à fief par les vicomtes*[1] ».

Ceci me conduit à examiner quel pouvait être l'intérêt du faussaire à introduire des *vicomtes de Louvigny* et de *Soule* dans sa généalogie, au prix d'un anachronisme qu'il aurait pu éviter avec un peu plus d'instruction, puisque les plus anciens titres relatifs aux seigneurs du pays de Soule les désignaient précisément par le titre de *comtes*[2]. Nous avons vu que l'église

[1] Marca Hisp., col. 267-282. — Oihénart, p. 254.

[2] Oihénart fait observer avec raison que, dans le principe, les titres de comte et vicomte se prenaient indifféremment l'un pour l'autre. Il remarque aussi que plusieurs villes qui étaient qualifiées de comtés devinrent plus tard des vicomtés, ainsi Paris, Limoges, Dax, Narbonne, etc. Voy. Not. utr. Vasc., p. 253-54.

d'Alaon était située dans les terres du comté de Pailhars, lequel, au moment de la rédaction de la Charte, était censé appartenir à Atton, tandis que les deux vicomtés de Soule et de Louvigny appartenaient à son frère Asinarius. Pourquoi la paroisse d'Alaon avait-elle été exceptée des possessions d'Atton et se trouvait-elle placée sous la dépendance d'un seigneur dont les terres étaient situées de l'autre côté des Pyrénées? Cette question paraît au premier abord stérile et étrangère au fait principal. Discutons-la, cependant. Il serait bizarre qu'une circonstance indifférente en apparence, fournît l'un des arguments les plus décisifs contre l'authenticité de la Charte.

Tout le monde sait que les familles les plus illustres de la Navarre étaient celles des Grammont et des Beaumont, et tout le monde sait aussi que l'histoire de ce royaume, pendant sa période la plus importante, ne se compose guère que des troubles auxquels donna lieu la funeste rivalité de ces deux maisons. Ce pouvait être une tentation pour un faussaire qui travaillait sur les origines de la Navarre, de rattacher l'origine de ces familles historiques au berceau de la monarchie, surtout si, au moment où la falsification fut commise, les représentants des Grammont et des Beaumont occupaient encore le premier rang dans leur commune patrie. Mais, faire descendre en quelque sorte les Grammont et les Beaumont d'un même ancêtre, ce n'était pas un moindre tour de force, et il fallait pour cela de l'audace et de l'esprit.

C'est à cette pensée qu'il faut, sans aucun doute, attri-

buer la mention si étrange des vicomtes de Soule et de Louvigny en qualité d'avoués d'une abbaye située dans une seigneurie étrangère, et je le prouve par l'histoire.

En laissant de côté cet Asinarius que la Charte nous donne comme la tige des seigneurs de ces deux vicomtés, nous voyons que les plus anciennes dates auxquelles les généalogistes et les historiens font remonter les vicomtes de Soule et de Louvigny, sont celles de 1040 pour le premier fief, et celle de 1100 pour le second.

A partir de ces deux époques, chacune de ces familles suit sa carrière de hauts faits et d'illustrations. Parlons d'abord de celle de Soule. Mêlée aux guerres des Anglais et des Français, elle se condamne à un exil volontaire en 1296. Son chef, le vaillant Auger, refusant de prêter hommage au roi d'Angleterre Édouard Ier, comme duc de Guienne, abandonne son antique manoir de Mauléon et passe dans la Navarre espagnole où Philippe-le-Bel, roi de cet état par sa femme, lui cède, en compensation de ses domaines de France, la baronnie de Rada. Pendant ce temps, le pays de Soule est tenu en séquestre par les Anglais qui l'occupent jusqu'à leur expulsion du continent. Auger, devenu tige des vicomtes de Mauléon de Rada ou de Navarre, reçoit dans sa nouvelle patrie la charge d'*alfier* ou grand gonfalonnier du royaume [1]. Sa petite-

[1] Augerius (vice-comes Solensis) dux belli præstantissimus, relictâ Aquitaniâ in Navarram se recepit, ubi illustrem Mauleoniorum, Radæ dominorum familiam produxit, obiitque Vexillarii regni munere functus, anno 1318. Oihénart, Not. utr. Vasc. p. 558.

fille, héritière de son nom et de ses domaines, épouse Charles de Beaumont, issu des rois de Navarre, et qui devient par cette alliance gonfalonnier du royaume; de telle sorte que les Mauléon et les Beaumont ne sont plus, à partir de cette époque, qu'une seule et même famille[1]. Je ne rappellerai pas ici comment la faction de Beaumont, attachée aux intérêts de l'Espagne, provoqua l'invasion de Ferdinand-le-Catholique en 1516, et amena ainsi la destruction de la nationalité navarraise. Je dirai seulement que les Beaumont, et surtout leurs terribles chefs Louis et Charles, auraient racheté à force de bravoure et de misères leur déplorable aveuglement, si la trahison envers le pays pouvait jamais être rachetée. Dans ces derniers déchirements, on rencontre aussi les noms de quelques-uns des membres de la famille des Mauléon, tantôt alliés, tantôt ennemis de l'Espagne; mais le plus ordinairement ils se montrent attachés à la fortune des *Beaumontois*.

Quant à la manière dont les Grammont se rattachaient aux anciens vicomtes de Louvigny, dont ils ont si longtemps porté le titre, le fait est plus notoire encore que ce qui concerne les rapports des vicomtes de Soule avec les Beaumont. Cette seigneurie appartint longtemps à une branche de la maison de Béarn qui de-

[1] Charles de Beaumont ayant suivy la fortune de son oncle le Roy Charles de Navarre second du nom, espousa la fille du viscomte de Mauléon audict royaume, duquel il fut faict alfier-majeur, c'est-à-dire porteur de la bannière Royale. Favyn, hist. de Navarre, liv. X. p. 579.

vait plus tard donner des rois à la Navarre. Elle fut réunie ensuite à celle d'Aure et de Lescun, et ses possesseurs se rendirent illustres par leurs talents et leurs alliances. Enfin, la terre de Louvigny passa en 1567 dans la maison de Grammont française, héritière de celle des Grammont de Navarre, par le mariage de Philibert de Grammont avec la belle Corisande d'Andoins.

Il n'est pas inutile de rappeler ici qu'au moment où Tamayo faisait pour la première fois mention de la Charte, la maison de Grammont était représentée par ce brillant duc de Grammont, maréchal de France, vice-roi de Navarre, prince de Bidache, etc., qui s'était distingué en Catalogne au siége de Lérida, et qui alors même se trouvait en Espagne comme ambassadeur extraordinaire, pour la conclusion du mariage de Louis XIV avec l'infante Marie-Thérèse.

J'ajouterai, pour dernières observations sur le texte de la Charte, que la clause qui réserve au roi de France toute juridiction sur le monastère d'Alaon, en ôtant même le mot *immediatè* dont la physionomie et le sens tout modernes contrastent si évidemment avec la date de la Charte, atteste encore mieux une époque à laquelle les institutions féodales avaient acquis tout leur développement. Cette clause, en effet, nous représente l'échelle féodale dans toute sa régularité, tandis que cette échelle était loin d'être hiérarchiquement constituée soit en 845, soit en 1101. On y lit : « *Ut ipse Obbonius abbas et monachi...... ad nullum* regem, ducem, comitem, seu potestatem *respiciant*, etc. Et cet

anachronisme est encore plus sensible dans une autre phrase, où l'on trouve mêlées toutes les juridictions et toutes les autorités, soit de la période germanique, soit de la période féodale : *Cæterum si quis dux, aut comes, seu vice-comes, seu vicarius, aut* graffio, *vel* potestas terrestris, *vel Judex*, etc.

La locution *devolutum est* implique avec une égale évidence une époque à laquelle la jurisprudence féodale était déjà codifiée. Supposer que Charles-le-Chauve ait pu parler du *droit de dévolution*, ce serait commettre un impardonnable anachronisme.

Je borne ici ces critiques de détail dont l'ensemble me paraît avoir une gravité décisive, et je me hâte de conclure.

XL. Je suis d'accord avec M. Fauriel sur ce point, que la Charte d'Alaon n'a pu être fabriquée au moyen âge, alors que les documents sur lesquels elle s'appuye, chroniques, légendes, martyrologes, étaient encore disséminés dans les bibliothèques des monastères. Aussi je maintiens qu'elle n'a été rédigée qu'après la publication de ces documents, et qu'elle ne peut être antérieure au XVII[e] siècle.

Je suis d'accord avec lui sur cet autre point, que la supposition de la Charte n'a pas eu pour but direct un intérêt de famille ou de parti. Comme toutes les falsifications espagnoles du même genre, elle a été conçue dans la seule intention de résoudre un problème historique, et de suppléer à la vérité par le roman; de sorte que, jusqu'à un certain point, la fraude a été désintéressée. C'était assez pour ces faussaires de profession,

La Higuera, Zapata, Tamayo et autres, de l'honneur d'avoir découvert des documents inédits ou des ouvrages inconnus. Leurs calculs n'allaient pas au delà. Ils s'effaçaient volontiers pour donner à leurs compositions une valeur supérieure en les mettant sous le nom d'autrui. Ce qu'ils n'auraient pu faire accepter comme venant d'eux, ils le prêtaient à un ancien, et leur amour-propre jouissait du succès de leur stratagème. Ce n'est pas là l'un des caractères les moins curieux de l'érudition espagnole. Autre chose étaient les falsifications rédigées par les moines, dans l'intérêt de leur maison, soit qu'ils voulussent en relever l'ancienneté, soit qu'il fût question de s'assurer des propriétés contestées au moyen de titres originaux. La grande collection du cardinal de Aguirre est pleine de pièces apocryphes, qui ont dû leur naissance à l'un ou l'autre de ces motifs.

Toutefois, il faut observer, en ce qui concerne Tamayo, si c'est lui que nous devons regarder comme l'inventeur de la Charte, qu'il a pu avoir une arrière-pensée politique, indépendamment de l'intention de résoudre la question inextricable et vainement controversée, jusqu'à lui, de l'origine des rois d'Aragon. A l'époque où il cita pour la première fois ce document, c'est-à-dire vers le milieu du XVII[e] siècle, une controverse s'était engagée, comme tout le monde sait, entre les publicistes français et impériaux, relativement à l'origine des maisons souveraines de France et d'Autriche. Chifflet, dans les *Vindiciæ Hispanicæ*, s'efforçait de relever l'ancienneté des princes allemands, tandis que Dubouchet et autres défendaient, à grand renfort d'érudition, la pré-

rogative des princes français. C'est alors qu'on exhuma tous les documents qui pouvaient servir à rattacher les Karolingiens aux Mérowingiens, et les Capétiens aux Karolingiens. Dans ce débat, les anciennes dynasties espagnoles, remplacées depuis 1516 par une branche de la maison d'Autriche, étaient nécessairement hors de cause; mais les érudits d'Espagne n'en faisaient pas moins tous leurs efforts pour établir l'antiquité de leur monarchie et surtout celle de la maison d'Aragon, qui s'était alliée par les femmes à la maison d'Autriche. Déjà les généalogistes du parti autrichien avaient trouvé le moyen de rallier la famille de Habsbourg à la race de Clovis, lui donnant ainsi la même base que les généalogistes français à leur troisième dynastie. Il pouvait paraître intéressant, et ce devait être une tentation bien forte pour les antiquaires espagnols, de rattacher également aux Mérowingiens leurs princes nationaux, de telle sorte que l'alliance des maisons d'Autriche et d'Espagne, par le mariage de Philippe-le-Beau et Jeanne-la-Folle, n'eût été que la réunion de deux branches, longtemps séparées, de la même tige. Dès lors, il ne serait pas impossible que cette considération fût entrée pour quelque chose dans la rédaction de la Charte d'Alaon, qui eût ainsi répondu à deux intérêts, l'un d'érudition et l'autre d'à-propos. Je rappellerai, à l'appui de cette conjecture, que Tamayo s'appliquait particulièrement aux recherches de ce genre, et nous venons d'en voir la preuve à propos des vicomtés de Soule et de Louvigny. Il accusa même le docte mais partial Chifflet, d'avoir pillé, sans nommer l'auteur,

une de ses dissertations généalogiques dans les additions aux *Vindiciæ Hispanicæ*. La concordance des dates n'est pas ici à négliger : le travail de Dubouchet avait été publié en 1646, celui de Chifflet en 1647, la réfutation des *Vindiciæ* par Blondel en 1654 ; et ce fut au milieu de cette guerre de plume, en 1658, que parut le volume du *Martyrologium*, où il est question de Wandrégisile et du monastère d'Alaon.

Je m'arrête, et je pense en avoir assez dit pour qu'il me soit permis de négliger quelques arguments accessoires qu'on a hasardés en faveur de la Charte. Ainsi, du point de vue où je me suis placé, on comprend que je ne peux répondre à l'argument qu'on a voulu tirer de l'existence des divers abbés ou autres dignitaires ecclésiastiques qui sont mentionnés dans la Charte, comme ayant assisté à la dédicace de l'église d'Alaon. Il a été facile à un faussaire de réunir les noms de ces personnages pour l'époque à laquelle la Charte est rapportée, puisqu'on pouvait les prendre dans les lettres de saint Euloge, dans Moralès, Yepes, Briz Martinez, etc. S'appuyer sur l'authenticité de ces noms pour défendre la Charte, ce serait donc, à mon sens, faire une pétition de principe ou un cercle vicieux ; car plus on réussirait à prouver qu'elle est conforme à l'histoire, plus on fournirait, à ceux qui l'envisagent comme moi, de preuves décisives contre elle.

APPENDICE.

J'ai dit, page 22 (à la note), d'après M. Davezac-Macaya, que le monastère d'Alaon était appelé aujourd'hui monastère *de l'O*. Cette appellation n'est qu'une syncope du nom primitif *Alahon*. On prononçait et l'on écrivait communément au moyen âge, *el monasterio d'Alaò*. Cette dénomination fut abrégée ensuite en celle de *monasterio de Laò*, et enfin en celle de *Lò*. On voit par là que l'apostrophe mise avant l'*O*, par M. Davezac-Macaya, serait contraire à l'étymologie.

Je n'ai pas cru qu'il fût nécessaire de reproduire ici la Charte d'Alaon, que l'on trouvera, au besoin, dans l'histoire de Languedoc, aux Preuves du t. I, p. 85 et suivantes, ainsi que dans l'ouvrage de M. Fauriel, t. III, p. 501. Je ne donne que les pièces moins connues sur lesquelles je me suis appuyé dans ma dissertation.

Le N° I est l'acte de Hunald, relatif à la *villa* de *Blangiacum*. Il est reproduit tel que Baluze l'a donné dans le t. II des Capitulaires, *App. Act. vet.*, col. 392. Ce savant déclarait l'avoir tiré du cartulaire de Brioude, chap. XXVI.

Le N° II est la Charte de Bernard, marquis-comte-duc de Septimanie, en faveur du monastère d'Alaon. Je ne suis pas, je l'avoue, sans scrupule sur l'authen-

ticité de ce document. Il se trouve, comme on sait, dans la *Marca Hispanica (Appendix)*, col. 796.

Le N° III est la donation de l'église d'Alaon, faite par le roi Alfonse-le-Batailleur, en faveur du diocèse d'Auch. L'acte explique que cette libéralité eut lieu pour reconnaître les services rendus à la cause des chrétiens d'Espagne par les archevêques Bernard II et Wilhelme II, qui siégèrent de l'an 1118 à l'an 1144. Les démêlés suscités par cette donation furent terminés par la transaction dont j'ai parlé, sous le pontificat de Géraud de La Barthe (1170-1192). Cette pièce se trouve dans la *Gallia Christiana*, t. I, *Instr*. p. 162, et dans D. Brugèles.

Le N° IV est la transaction en question. Je ne l'ai trouvée que dans D. Brugèles, aux Preuves de la 1re part. des *Chroniques du diocèse d'Auch*, p. 38.

J'ajouterai à ce que j'ai dit relativement à la distraction du monastère d'Alaon de l'église d'Urgel, que le tome II des Capitulaires en offre une preuve irréfragable. On trouve, en effet, dans les *formulæ antiquæ* recueillies par Baluze (col. 630), l'acte de l'élection de l'évêque de Roda, Borrel, qui fut promu à ce siège l'an 1017, avec l'agrément d'Hermengand, évêque d'Urgel. Or, dans cet acte, parmi les nobles et les dignitaires ecclésiastiques du comté de Ribagorce, désignés comme ayant concouru à l'élection, se trouve le nom de l'abbé d'Alaon, *Abbo, abba Sanctæ Mariæ Alaone.*

N° I.

Charta donationis villæ de Blangiaco ad Ecclesiam Brivatensem.

Exemplaria. Domnis sanctis Donidio, Honorifico, Vnoberto, Betoleno Presbyteris, necnon Raconi Clerico, vel aliis tam Diaconibus quàm serviendis sancto Iuliano Clericis qui præsenti tempore ibidem deservire videntur. Ego Gideon. Dum non est incognitum quòd Domnus Hunaldus Princeps ante hos dies per prava consilia aliquam villam in pago Limanico de ratione sancti Iuliani martyris, cui vocabulum est Maceriaco, visus fui astruxisse, postea cœleste auxilio monitus superscriptam villam ipsi casæ Dei reddere ordinavi et duas partiones tam de terra, vineis, censu, tributo, aut ex omni re sibi pertinenti, pro mole peccatorum, vobis visus fui condonasse, ut omni tempore Missæ ibidem decensitæ esse debeant, petivi à vobis ut de ipsis duabus partionibus misit compendium faceretis, quod ita fecistis, ut dum ego viverem, hoc per vestrum compendium habere debeam. Et ego pro ipso compendio dedi vobis de ratione sancti Iuliani villam cui vocabulum est Blanciago unà cum agacentia sua vel servos vel tributa quod exinde exire debet annis singulis, libras II. partionum de ipsa villa Maceriago in vos vissus sum emisisse; ut si in tempore aut post tempus ego vobis perro judicium facere voluero aut fecero, spondionis vobis desolvere partibus vestris aut successoribus vestris, qui tunc temporis pòst fuerint, auri libram I. et ipsam villam Blanciago in vestra revocatione ponam, et inantia vestra compendius vos dominus recognoscat, et præsens precaria mea in vos scripta omni tempore firma stabilita perduret. Facta carta precaria mense Septembris XII. anno Donno Vvayfario Principe. Teste Gideone. Manu Garionis. Manu Berterio. Manu Artimio.

N° II.

Charta Bernardi Ducis et Marchionis pro monasterio Alagonensi.

In nomine sanctæ et individuæ trinitatis. Bernardus gratia Dei Comes, Dux, atque Marchio. Notescimus omnibus fidelibus nostris præsentium scilicet et futurorum qualiter adiens Frugellus venerabilis Abba mansuetudinem nostram deprecatus est ut ex monasterio sibi commisso in pago Palliarense, valle Vrritense, cujus vocabulum est Alagone, et fundata Ecclesia in honore sanctæ Mariæ vel sancti Petri, seu cum Ecclesiolas vel terras, cellas vel loca et beneficia ad eundem monasterium pertinentia, et monachis sibi subjectis tam pro auctoritate gloriosissimi senioris nostri Caroli Regis cum ista carta firmaremus, sicuti et fecimus. Quapropter omnium fidelium nostrorum cognoscat sollertia quòd nos eidem venerabili Frugello Abbati successoribusque ejus concessimus ut nullus Comes vel judex aut exactor aut vicarius vel nullus ex fidelibus nostris tam et præsentibus quàm et futuris infra eodem monasterio vel eorum cellas aut beneficia vel appendicia non ad fidejussores tollendos hominesque distringendos aut freda vel paratas exigendas vel parafreda tollere aut ullas redibitiones aut illicitas occasiones nostris futurisque temporibus ingredi audeat; sed liceat memorato Abbati suisque successoribus res ejusdem monasterii cum omni sibi pertinentia et cum alia quæ ibidem quis augere voluerit, vel dictus Abbas vel sui monachi adhuc habent ad conquirendum, omnia in quietudine quieto ordine possidere. Postulavit etiam idem venerabilis Abbas ut cuncta pecora gregum suarum per cunctas colles et calmes sive pascuaria absque ullo homine blandiente pascant. quod ita et fecisse nos omnium fidelium nostrorum cognoscat solertia. Si quis autem hoc decretum nostrum cum audacia frangere ausus fue-

rit, juxta ceteras immunitates legem solvat, solidorum videlicet sexcentorum. Et ut hæc carta in omnibus optimam habeat firmitatem, manu nostra subter eam firmamus. Signum Bernardi Marchionis. Data XII. Kal. Augusti anno XXXII. Karolo gloriosissimo Rege feliciter. Amen.

N° III.

Donation par Alphonse, roi d'Aragon et de Navarre, à l'archevêque d'Auch, de l'église d'Alagon en 1131. du même Cartul. c. 74.

DE ALAGON.

In Dei nomine et ejus divina clementia Patris Filii et Spiritus sancti. Amen. Ego Ildephonsus Dei gratiâ Rex, facio hanc cartam donationis et confirmationis Sanctæ Mariæ Ausciensi, et vobis Domino Archiepiscopo Wilhelmo propter multa et innumerabilia servitia, pericula et labores multos, quos Dominus Bernardus, Antecessor vester sustinuit cum me, in illa acquisitione de Hyspania, et propter multa similiter servitia; quæ vos mihi Domine Wilhelme Archiepiscope, et vestra Ecclesia, mihi fecit in Hyspania super Mauros, et in aliis multis locis, ubi mihi opus fuit; dono et concedo vobis Ecclesiam de Alagon; cum omni hereditate sua, cum terris, et vineis, et cum omnibus possessionibus suis, cum Decimis, et redditibus omnibus, quæ hodiè habet et habere debet; et quæ in tempore Sarracenorum habuit; ut vos in vita vestra, et post vos, vestri successores Archiepiscopi de Aus. et Ecclesia Auxiensis habeat et possideat hoc donum, sicut superius scriptum est salvum, et ingenuum, liberum, et francum ab omni Regali, Laicali servitute, perpetuâ et durabili possessione per sæcula cuncta. Amen. Signum Regis Alde-

phonsi. Facta Charta æra MC.LXVIIII in mense Augusto, in Rochatailhada super Bayonna, regnante Domino Nostro Jesu-Christo, et sub ejus Imperio Ego Aldephonsus Dei gratiâ Rex in Aragone, et in Ripacorça, et in Superarbi, et in Aran. Episcopus Arnaldus in Osca. Episcopus Sanctius in Pampilona. Alius Episcopus Sanctius in Nazera. Episcopus Michael in Terrasona. Episcopus Petrus in Roda. Tison in Bail. Capos in Calaorra. Comes Rotro in Tutela. Peire de Marchan, in Tiraçona. Fortin Lopis in Soria. Fortine Acemaro in Blanca. Lope Enecs in Orchivia. Eneco Semenos in Calatau. Ego Arnaldus scriptor Regis hanc chartam jussu Domini mei Regis scripsi, et de manu mea hoc signum feci Ego Raminirus Rex laudo, et concedo supradictum donum, et hoc meo signo corroboro.

N° IV.

A. 1182. *Échange de l'église d'Alagon, avec celles de Pedrola et d'Azoer.*

Extrait de l'original dans les archives du Chapitre d'Auch.

Novit Dominus refugium esse dissidentibus, et in tempore iracundiæ pater concordiarum factus est. Notum sit ergò omnibus hominibus, quod Auscitana Ecclesia frequenti, et assiduâ querelâ Cæsaraug. pulsavit Ecclesiam super Eccles. de Alagon, quoniam à Donativo Alphonsi illustris Regis Arragonensis, et confirmatione venerandæ memoriæ Papæ Innocentii et successorum ejus Auscitanæ Canonicè debere habere fiducialiter asserebat; è contrario verò Cæsaraugustana, Ecclesia asserverabat prædictam possidere Ecclesiam ex Donativo ejusdem venerabilis et victoriosi Regis Arragonensis Alphonsi, et venerabilis Regis Ranimiri, et confirmatione Sanctissimi Papæ Eugenii, et suc-

cessorum ejus. Demùm hinc indè habitis altercationibus, cum prædicta controversia debito calculo non posset terminari, arbitrio prudentum virorum sopita est. Siquidem Geraldus Auscitanæ sedis venerabilis Archiepiscopus, et ejusdem Ecclesiæ Conventus; et P. Cæsaraugustanæ sedis venerabilis Episcopus, et ejusdem Ecclesiæ Conventus, pari voto et concordi assensu se supposuerunt arbitrio scilicet Reverendi..... Oscensis Episcopi, Wilhelmi Bernardi Olorensis Episcopi, et Magistri Ricardi Taraconensis Archidiaconi, et G. Cæsaraugustani Archidiaconi; et G. Sancii Archidiaconi; et B. viri relligiosi Genrensis Monachi. Isti autem prædicti pariter arbitrati sunt, habito utriusque partis assensu, quod factâ permutatione in compensationem Ecclesiæ de Alagon, haberet Auscitana Ecclesia, à Cæsaraugustana Ecclesiam de Pedrola, et Ecclesiam de Azoer, cum omnibus decimis, terminis, et pertinentiis suis in perpetuum possidendas, cum omni jure Parrochiali, salvo jure Diocezano, videlicet 4. et vera obedientia, et correctione Clericorum, cura animarum, et vocatione ad synodum; consecratione Ecclesiarum et confirmatione Chrismandorum, et jure Archidiaconali, quod sibi retinuit in perpetuum Cæsaraugustanus Episcopus. Ordinante verò divinâ gratiâ hæc amicabilis compositio unanimiter utrique parti placuit, et instrumentum præsentis transactionis Alphabeto divisum fieri mandaverunt; et à Metropolitano Taraconensi, et domino Papa confirmari rogaverunt. Ego Geraldus Auxitanus Archiepiscopus voluntate et consensu totius Capituli Auxitani renunciavi per me et successores meos universo juri quod Auxitanæ Ecclesia cujuscumque donativo vel confirmatione habebat vel habere videbatur in Ecclesia de Alagon; et in commutatione secundùm arbitrium prædictum suscipio Ecclesias de Pedrola, et Azoer, cum omnibus terris et pertinentiis suis, et hoc transactionis instrumento signo meo confirmo. Et Ego P. Cæsaraugustanus Episcopus voluntat eet assensu Cæsarau-

gustani Capituli propter hanc renunciationem et pacem inter nostram et vestram Ecclesiam sectandam, dono Ecclesiæ Auxitanæ et vobis Geraldo Archiepiscopo, et successoribus vestris, et in perpetuum habendas trado per me et successores meos Ecclesias de Pedrola et Azoer, cum omnibus decimis, terris, et pertinentiis suis, salvo ut suprà jure Diocezano, et Archidiaconali, et transactionis instrumentum signo meo confirmo. Tractum est hoc anno ab Incarnatione Domini 1182 et erâ 1220. in mense Novembri 7. calendas Decembris, in Jacca, regnante Rege Idelphonso in Arragone, et in Barchinone, et in Provincia; et Domino Berengario Archiepiscopo in Tarracona, Episcopo S. in Osca, Episcopo P. in Cæsaraugusta. Petrus Dei gratiâ Cæsaraugustanus Episcopus. Berengarius Dei gratiâ Tarraconensis Archiepiscopus. Ego Geraldus Auxitanus Archiepiscopus hoc transactionis instrumentum signo meo confirmo † et propriâ manu corroboro. Ego G. Auxitanus Archidiaconus subscribo, et hoc signnm facio. Ego Stephanus Oscensis subscribo, et hoc signum facio. Ego Bertrandus Olorensis Episcopus suscribo, et hoc signum † facio. Ego Petrus Prior suscribo et hoc signum † facio. Ego Petrus Sacrista subscribo, et hoc signum † facio. Ego Garsios Archidiaconus subscribo, et hoc signum † facio. Ego Arnaldus Archidiaconus subscribo, et hoc signum † facio. Hoc Richardus ità † signum trahit Archilevita. Ego G. Sancii Auxitanus Archidiaconus subscribo, et hoc signum † facio. Ego Sylvester Capellanus Cæsaraugustanæ Ecclesiæ subscribo, et hoc signum † facio. Ego W. Prior Sanctæ Mariæ subscribo et hoc signum facio. Ego Raymundus hanc chartam scripsi, et hoc † signum facio.

SCIENCES LITTÉRAIRES ET BELLES-LETTRES.

RAPPORT

A L'ACADÉMIE DE BORDEAUX,

*Sur l'*Appel d'un chrétien aux gens de lettres, *par M.* G. de Félice, *professeur de Morale et d'Eloquence sacrée.*

Messieurs,

L'ouvrage sur lequel vous avez appelé mon attention, pour vous en présenter l'analyse, appartient à un professeur haut placé dans l'enseignement, à un homme dont la parole est toujours écoutée avec fruit, et dont les écrits sont des modèles d'une saine littérature unie à une évangélique morale.

Le but de l'*Appel d'un chrétien aux gens de lettres*, est de prouver que les meilleurs écrivains du XIX siè-

cle ne peuvent produire aucune œuvre élevée et durable, parce que le souffle de la foi chrétienne ne les anime plus.

Cet ouvrage, toujours sérieux et digne, a néanmoins quelque rapport avec le spirituel article de M. Nisard, sur la littérature facile. Comme M. Nisard, M. de Félice signale la décadence des lettres françaises; mais, en démontrant combien elles sont déchues de leur ancienne splendeur, il y rattache des causes non présentées par M. Nisard, et qui ne pouvaient échapper aux religieuses croyances de M. de Félice.

« L'histoire de l'esprit humain, dit-il, nous apprend que la littérature ne fleurit chez un peuple qu'à ces deux conditions : l'une, qu'il y ait entre ceux qui cultivent les lettres des convictions communes; l'autre, que ces convictions s'appuient sur quelque chose d'universel et de permanent, c'est-à-dire sur quelque chose de vrai.

« Considérées dans leur plus haute expression, les convictions communes d'une époque littéraire renferment nécessairement un symbole religieux; car, si les écrivains n'étaient pas d'accord sur la règle de foi, ils ne le seraient pas non plus sur la règle des mœurs, ni sur les principes de la politique, et dès lors ils ne s'entendraient plus sur rien, pas même sur les questions de style et de goût ».

A l'appui de cette opinion, M. de Félice invoque le siècle de Louis XIV :

« Rien n'est en effet plus semblable et plus distinct à la fois que les auteurs éminents du XVIIe siècle. Com-

parez ensemble Corneille et Lafontaine, Boileau et Bossuet, Fénélon et Molière, Pascal et Mme de Sévigné. Quelle différence entre eux! et quelle ressemblance! Quoi de plus divers à première vue! quoi de plus un en réalité! Si l'on se contentait de regarder au caractère particulier de leur génie, à la nature de leurs études et de leurs travaux, à leurs formes de raisonnement, à leur style, à tout ce qui est nécessairement individuel, on aurait peut-être peine à dire en quoi ils se rapprochent les uns des autres. Mais si l'on fait attention au caractère général de leurs écrits, aux idées qu'ils respectent et à celles qu'ils condamnent, aux règles qu'ils observent, au goût qui les dirige, à la langue qu'ils parlent, à tout ce qui constitue enfin ce qu'il doit y avoir de commun et d'universel dans une littérature, on reconnaît aussitôt qu'ils sont de la même époque, du même pays, ou, pour mieux dire, de la même famille. Voyez les traits de leur physionomie : n'ont-ils pas tous un air de parenté, et le même lait, le même pain ne les a-t-il pas nourris?

« Bossuet a pu, dans un moment d'humeur, ou pressé par un impérieux sentiment de conscience, lancer contre Molière un foudroyant anathème; mais, sous le point de vue littéraire, c'étaient, qu'on me passe l'expression, deux génies jumeaux. Lisez les belles scènes du *Misanthrope* et les belles pages de l'*Oraison funèbre du prince de Condé* : ne sentez-vous pas que Molière et Bossuet ont dû grandir sous le même soleil, respirer le même air; qu'ils ont, à leur insu peut-être, une foule d'idées communes, et que ce qui les fait ressem-

bler l'un à l'autre est bien plus considérable que ce qui les distingue, comme penseurs et comme écrivains?

« Ainsi s'expliquent les chefs-d'œuvre de la littérature française au XVIIe siècle et leur puissante influence. Quand on en fait honneur au grand nombre d'esprits supérieurs que cette époque a produits, on ne connaît que la moitié de la vérité. Supposez les mêmes hommes, mais sans convictions, sans caractère commun, sans unité, aurions-nous eu le siècle de Louis XIV? Non, le génie que ces hommes avaient reçu de la nature serait resté en germe chez les uns, et se serait misérablement égaré chez les autres. L'unité morale et littéraire a fait d'abord que leurs facultés naturelles se sont admirablement développées, ensuite qu'ils ont concouru à une même œuvre, en sorte que la force de chacun s'est fortifiée de celle de tous. Et si l'on dit : Heureux le siècle qui a vu naître les Pascal, les Corneille, les Racine, les Bossuet, les Fénélon! je dirai à mon tour : Heureux ces hommes-là d'être nés dans un tel siècle »!

M. de Félice ne se dissimule pas que les littérateurs de l'Allemagne et de l'Angleterre ont jeté un vif éclat dans les cinquante dernières années, bien qu'elles n'aient pas été inspirées par un esprit religieux.

Mais encore, en plaçant en dehors des atteintes de l'objection et Cowper et Klopstock, les deux premiers poëtes du XVIIIe siècle, l'un et l'autre animés d'une sincère piété, il ne s'occupe que de Byron et de Goethe, les deux seuls poëtes du premier ordre que l'on puisse revendiquer pour le scepticisme.

M. de Félice en fait bientôt justice comme poëtes, en ne les considérant que comme de grands artistes dont la pensée ou l'intelligence n'a pas été égale à leur talent d'exécution.

« Si sous la forme de leurs écrits on cherche la valeur du fond, on n'y remarque, dit-il, qu'une extrême pauvreté et des contradictions sans nombre. Ces hommes supérieurs n'ont pu fonder une école tant soit peu compacte, stable et honorable. Byron et Goethe sont d'éclatants météores, des comètes ardentes qui, après d'irrégulières évolutions, ont été se perdre dans des abîmes ».

Tel est le jugement porté par M. de Félice sur le génie de ces deux poëtes, jugement non exempt de sévérité, du moins en ce qui concerne Byron.

L'auteur soutient que l'incrédulité n'a jamais produit une vraie littérature; et pour assurer le triomphe de sa thèse, il prévoit pour les combattre les objections qui pourraient lui être faites, et les exceptions qu'il serait forcé d'accueillir.

J'ignore si Goethe, qui comme Byron s'est renfermé dans son individualité pour s'analyser sans cesse, pour s'alimenter de lui-même, car ce sont ses doutes qu'il exprime dans *Faust*, c'est sa vie qu'il retrace dans les aventures de Guillaume; j'ignore, dis-je, s'il ne mérite que le titre d'artiste; mais ce qui ne peut être douteux pour quiconque lira *Child-Harold* et *Don Juan*, c'est que Byron, en obtenant comme poëte du XIXe siècle la plus haute renommée, l'a méritée par les qualités brillantes qui font le génie poétique.

Il peut y avoir de l'art, de l'affectation et du calcul

dans la mélancolie de Goethe, pendant que tout est vérité dans la poésie due au désespoir de Byron. Ce désespoir est pour lui ce que l'amour fut pour Racine, l'admiration pour Corneille, l'indignation pour Juvénal; il le fait poëte et le rend attachant, parce qu'il est vrai, et qu'en se modifiant à travers les richesses de son imagination, si les cordes de son âme se multiplient au gré de ses inspirations lyriques, élégiaques, dramatiques, il est néanmoins resté toujours fidèle à sa haine comme à son génie.

Il n'est sans doute pas à l'abri de la critique sous le rapport de la composition, de la raison et du goût; mais, en ne le considérant que comme un artiste, c'était le confondre avec les versificateurs, pendant qu'il est essentiellement poëte.

J'ai cru pouvoir me permettre cette observation, sans trop m'écarter de la tâche qui m'est imposée, et à laquelle je reviens en reprenant l'analyse d'un ouvrage qui sera lu avec beaucoup d'intérêt par les personnes restées fidèles aux saines traditions de la littérature classique.

M. de Félice examine par quel progrès fatal le désordre a enfanté chaque jour un désordre plus grand dans le monde littéraire : ce désordre résulte d'abord de l'absence d'unité en matière de religion dans la république des lettres; puis, de ce qu'il n'y a point d'unité non plus en morale, en politique, en histoire; point d'unité dans les règles de l'art littéraire proprement dit; point d'unité enfin dans la langue de nos gens de lettres.

Sur l'absence de chacune de ces unités, l'auteur se

livre à des déductions logiques, à des observations pleines de goût, pour arriver à prouver que l'on ne tombe jamais impunément dans l'anarchie, pas plus en littérature qu'en politique, et qu'autant l'unité de convictions fortifie et règle les gens de lettres, autant l'anarchie les affaiblit et les abaisse.

« On a bien senti, dit-il, que nous n'avons plus de convictions communes, et pour y suppléer, on a voulu recourir à un remède héroïque. La théorie de l'art pour l'art, en d'autres termes, la théorie des formes considérées indépendamment du fond, a été professée par un homme auquel on ne peut refuser du génie, à défaut de correction et de goût. Elle a séduit plusieurs jeunes gens qui ont leurs raisons pour souhaiter d'en finir d'un seul coup avec les idées. Faisons de l'art pour l'art, sans nous mettre en souci de savoir si ce que nous écrivons est vrai ou faux, bon ou mauvais au point de vue de la religion et de la philosophie. Nous soutiendrons le pour et le contre indifféremment, pourvu que nous en puissions tirer des images neuves et des situations attachantes. L'art n'est pas une prédication; notre affaire, à nous, c'est le style, c'est le coloris, c'est la forme de la pensée, et non la pensée même.

« Entre toutes les assertions étranges de la critique littéraire du siècle, je vous donne celle-là pour la plus étrange. Comment n'a-t-on pas vu que l'art pour l'art serait le suicide de l'art? J'aimerais autant, passez-moi ces comparaisons, que l'on essayât de sculpter une statue dans un brouillard, ou de faire un tableau sur une toile d'araignée. Quand le fond manque, tout manque.

Le style n'a de valeur que celle qu'il reçoit des idées dont il est l'expression. Il n'y a pas dans tous les auteurs anciens et modernes, j'ose l'affirmer, un seul effet de style réellement grand et puissant qui ne corresponde à une pensée juste, au moins par l'une de ses faces; et je ne fais ici que reproduire cet axiome de toutes les littératures : Rien n'est beau que le vrai ».

C'est également dans l'intérêt de la vérité que nous nous permettrons de ne pas partager l'opinion de M. de Félice, qui tend à soutenir que la décadence de la littérature française comprend aussi l'histoire. Il aurait dû reconnaître, en effet, que la réforme historique prêchée, introduite ou adoptée par Thierry, de Sismondi, de Barante, Guizot, Thiers, Mignet, Michelet, ne permet plus de reproduire le passé des nations dans des compilations sans couleur, dans des formules banales. Le mouvement et la vie sont désormais imprimés à l'histoire; et loin d'avoir perdu l'unité qui lui convient, qui lui est propre, l'unité nationale, qui résulte de la communauté des mœurs, des lois, de la langue, des événements, et qui est empreinte dans la civilisation, ce sont les auteurs modernes qui la lui ont donnée. Elle a surtout été religieusement observée par M. Guizot.

Sans doute Robertson, qui en tête de tous ses cahiers écrivait *vita sine litteris mors est,* a prouvé, dans son introduction de l'histoire de Charles-Quint, combien une vie passée dans l'étude peut ajouter de puissance aux idées philosophiques, soutenues par une vaste érudition. Mais n'y a-t-il pas plus de profondeur chez M. Guizot, lorsque d'un coup d'œil il embrasse aussi l'Eu-

rope, telle que le temps et les événements l'ont faite, lorsqu'il esquisse à la hâte le portrait des peuples modernes, portrait dont je crois devoir reproduire un aperçu, pour prouver qu'en essayant de découvrir laquelle des diverses civilisations européennes est la plus complète et représente le mieux l'histoire de l'Europe dans son ensemble, M. Guizot est resté fidèle à l'unité que M. de Félice ne rencontre plus dans l'histoire.

« Ainsi, selon M. Guizot, le progrès semble refusé à l'Espagne, tant à l'esprit humain qu'à la société. L'Espagne a trompé tous nos publicistes et dérangé tous leurs calculs.

» L'Italie manque de foi. Elle possède de grands génies et des œuvres puissantes; mais une lassitude morale la retient et l'attarde dans l'ornière du passé.

» L'Angleterre, au contraire, est très-avancée dans la civilisation sociale; mais son mouvement matériel laisse loin derrière lui son progrès humain.

« L'Allemagne présente un tout autre caractère : là, le développement intellectuel devance et surpasse le développement social; on y cherche en vain le sentiment de la réalité. Toute découverte s'y introduit à l'état de rêve et d'utopie : les plus grands philosophes y bâtissent dans le vide ».

Enfin, M. Guizot aborde l'étude et l'examen de la France : il l'élève au-dessus de tous les autres pays. Cette civilisation, mi-partie de fait et d'intelligence, efface, selon lui, toutes les civilisations européennes. Chez elle, la philosophie ne perd jamais l'homme de

vue, et dirige sur ce sujet tout à la fois une influence double, éclairée, laborieuse.

Ces larges tableaux, ces traits saillants arrêtés d'une main hardie, ces rapprochements si justes, prouvent que si au XIXe siècle les lettres méritent les reproches que leur adresse M. de Félice, cet auteur s'est montré plus que sévère à l'égard de l'histoire, en disant qu'elle n'a pas fondé une grande école, pendant qu'à aucune autre époque cette branche de la littérature n'a produit des travaux d'un mérite aussi soutenu.

Au surplus, et en reconnaissant avec M. de Félice que les grands poëtes comme les grands peintres ont dû leurs inspirations à la foi religieuse, nous ne devons pas perdre de vue que les lettres, les beaux-arts, qui grandissent dans le calme de l'étude, dans le silence du recueillement, n'ont cessé, depuis la fin du XVIIIe siècle, de céder le pas, en France, non-seulement aux préoccupations de la politique, conséquence naturelle de nos révolutions trop fréquentes, mais encore aux découvertes, aux progrès des sciences, et à leur application à l'industrie, qui, à son tour, est appelée à exercer une grande influence sur la civilisation : déjà elle efface les distances qui séparaient les peuples; et ceux-ci, en se rapprochant, ne tarderont pas à répéter, avec le plus religieux poëte de notre époque :

L'égoïsme et la haine ont seuls une patrie;
La fraternité n'en a pas.

G. DARRIEUX, *rapporteur*.

TABLE DES MATIÈRES

DU TROISIÈME TRIMESTRE 1841.

Sciences naturelles et agricoles.

Sciences agricoles et industrielles.

Sciences physiologiques et médicales.

ERRATA.

Page 259, ligne 9; *au lieu de* ve siècle, *lisez :* VIe siècle.
— 267, ligne 7 de la note; *au lieu de* fidum, lisez : fidem.
— 291, ligne 11; *au lieu de* la dépasse, *lisez* : les dépasse.

ACTES

DE L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

ACTES

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

TROISIÈME ANNÉE.

QUATRIÈME TRIMESTRE.

BORDEAUX,

CHEZ HENRY FAYE, IMPRIMEUR, RUE DU CAHERNAN, 44.

1841.

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BORDEAUX,

POUR L'ANNÉE 1842.

—

MEMBRES HONORAIRES.

Messieurs

BLANC-DUTROUILH, ancien membre résidant.

BORY DE SAINT-VINCENT (LE BARON), membre de l'Institut de France.

BRETEUIL (LE COMTE DE), ancien préfet de la Gironde.

BRYAS (LE MARQUIS DE), ancien maire de Bordeaux.

CURZAY (LE VICOMTE DE), ancien préfet de la Gironde.

DARGELAS, professeur d'histoire naturelle, ancien membre résidant.

DESCHAMPS, inspecteur général des ponts et chaussées, ancien membre résidant.

D'HAUSSEZ (LE BARON), ancien préfet de la Gironde.

GUILHE, directeur honoraire de l'École royale des Sourds-Muets.

JOHNSTON (David), maire de Bordeaux.
LA COSTE (de), ancien préfet de la Gironde.
LARTIGUE, chimiste, ancien membre résidant.
LOZE (P.-L.), chimiste, ancien membre résidant.
MONBADON (le comte de), pair de France.
PREISSAC (le comte de), ancien préfet de la Gironde, pair de France.
SERS (le baron), préfet de la Gironde, conseiller-d'État.
YZARD, conseiller à la cour royale de Bordeaux, ancien membre résidant.

MEMBRES RÉSIDANTS.

Messieurs

1796. DUTROUILH, docteur en médecine.
1811. VIGNES (R.), propriétaire.
1814. LACOUR, ancien directeur de l'Académie de dessin et de peinture, correspondant de l'Institut de France (Académie des beaux-arts).
1818. JOUANNET, bibliothécaire de la ville, correspondant de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.
1819. BOURGES, docteur en médecine.
1820. BILLAUDEL, ingénieur des ponts et chaussées, député de la Gironde.
1821. LATERRADE, professeur d'histoire naturelle.
1823. DUCASTAING, docteur en médecine.

1823. GINTRAC, professeur à l'École de médecine.
1823. GRATELOUP, docteur en médecine.
1823. SAINCRIC (DE), profess. à l'École de médec[ne].
1823. DARRIEUX FILS, notaire licencié.
1826. DURAND, architecte de la ville de Bordeaux.
1828. MARCHANT (LÉON), docteur en médecine.
1831. LANCELIN, professeur de l'École de marine.
1831. GACHET, professeur d'histoire naturelle.
1832. GUESTIER JUNIOR (P.-F.), négociant.
1832. GUICHENET, médecin vétérinaire.
1833. SÉDAIL, professeur.
1833. CHAIGNE, professeur.
1833. MAGGESI, statuaire de la ville.
1835. KEENE, ingénieur civil.
1836. FAURÉ, pharmacien-chimiste.
1836. LEMONNIER (CH.), avocat.
1837. PETIT LAFITTE, professeur d'agriculture.
1837. DÉGRANGES (E.), docteur en médecine.
1837. RABANIS, professeur d'histoire et doyen de la Faculté des lettres.
1838. VALAT, professeur de mathématiques au Collége royal de Bordeaux.
1839. COLLÉGNO (DE), doyen de la Faculté des sciences de Bordeaux.
1839. VALADE-GABEL, directeur de l'École royale des Sourds-Muets.
1839. LEROY (F[d]), secrétaire général de la Préfecture, correspondant du comité historique des arts et monuments.
1839. GOUT DESMARTRES, avocat.

1841. BRUNET (GUSTAVE), homme de lettres, à Bordeaux.

1841. MICHEL (FRANCISQUE), professeur à la Faculté des lettres.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

MESSIEURS

ADELER, mathématicien, à Lamothe-Boutiran, département de la Gironde.

ALLOU, ingénieur en chef des mines, à Paris.

BALBI (ADRIEN), littérateur, à Paris.

BAREYRE, médecin vétérinaire, à Agen.

BARRAU, professeur de rhétorique, à Niort.

BEAULIEU, antiquaire, à Paris.

BERTRAND, docteur en médecine, aux eaux du mont d'Or.

BONNET DE LESCURE, officier du génie maritime, à Rochefort.

BOUCHARLAT, littérateur, à Paris.

BOUCHEREAU JEUNE, correspondant agricole, à Carbonieux.

BLONDEAU (LOUIS DE), naturaliste, à Estillac, près d'Agen.

BOUILLET (JEAN-BAPTISTE), naturaliste, à Clermont-Ferrand, département du Puy-de-Dôme.

CAPDEVILLE-LILLET, propriétaire, à Barsac.

CASTAIGNE (EUSÈBE), bibliothécaire, à Angoulême.

CAVENTOU, chimiste, à Paris.

CAZADE, correspondant agricole, à Montagoudin, près de La Réole.

CAZEAUX, propriétaire, correspondant agricole, à Béliet.

CHAPUIS DE MONTLAVILLE (BARON), littérateur, député de Saône-et-Loire.

CHEVALIER, pharmacien-chimiste, à Paris.

CHRÉTIEN (THÉODORE), peintre, à Nérac.

CONTENCIN (DE), secrétaire général du département du Nord, à Lille, ancien membre résidant.

COUERBE, chimiste, à Verteuil, en Médoc, arrondissement de Lesparre.

D'ABRAHAMSON, homme de lettres, à Copenhague.

DAGUT, astronome, à Rennes.

DARMAILHAC, correspondant agricole, à Pauillac.

DELAPYLAIE, naturaliste, à Faugère, département d'Ile-et-Vilaine.

DEMOGEOT, prefesseur de rhétorique au Collége royal de Lyon.

DÉPIOT-BACHAN, correspondant agricole, à Saucats.

DES MOULINS (CHARLES), naturaliste, à Lanquais, près Bergerac, département de la Dordogne, ancien membre résidant.

DROUOT, ingénieur des mines, à Lille, ancien membre résidant.

DUBROCA, docteur médecin, correspondant agricole, à Barsac.

DUFAU FILS, directeur des Jeunes-Aveugles, à Paris.

DUMÈGE, ancien ingénieur militaire, à Toulouse.

DUPIERRIS, médecin, à la Nouvelle-Orléans.

DUPLAN, ancien capitaine d'artillerie, à Castelmoron, département de la Haute-Garonne.

DUVIVIER (ANTONY), archéologue, à Nevers.

ESPIC, littérateur, à Sainte-Foy.

EUSTACHE, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, à Paris.

FABRE, médecin-agriculteur, à Tonneins.

FAURE, docteur médecin militaire, à Strasbourg.

FOURNIER-DÉSORMES, littérateur, à Chartres.

GERANDO (BARON DE), mêmbre de l'Institut, pair de France, à Paris.

GINDRE, Jules, ingénieur des mines, à Bayonne.

GIRARD DE CAUDENBERG, ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Malo.

GIRARDIN (J.), chimiste, à Rouen.

GUILLAND, capitaine d'artillerie, à Belley.

GUILLON, médecin, correspondt agricole, à Rauzan.

HOMBRES-FIRMAS (BARON D'), homme de lettres, à Alais.

HOUSSET, correspondant agricole, à Pessac.

HEMSKEERCH, avocat, à Amsterdam.

HAMEAU, docteur médecin, à la Teste-de-Buch.

IVOY, correspondant agricole, au Pian.

JASMIN, littérateur, à Agen.

JAURIAS (DE), docteur médecin, correspondant agricole, à Libourne.

JOUBERT, correspondant agricole, à Paris.

KERCADO (LE COMTE DE), correspondant agricole, à Gradignan.

LADOUCETTE (BARON DE), député, à Paris.

LAFERRIÈRE, avocat, professeur à la Faculté de droit de Rennes.

LAFARGUE, docteur médecin, à Valparaiso.

LAGATINERIE (DE), commissaire de la marine, à Bayonne.

LANET (ÉDOUARD), littérateur, à Paris.

LASTEYRIES (DE), homme de lettres, à Paris.

LATOUR-DU-PIN (R. DE), lieutenant-colonel du 44e régiment, ancien membre résidant.

LEGUAI, docteur médecin, correspondant agricole, à Saint-Aubin, canton de Saint-André-de-Cubzac.

LERMIER, commissaire des poudres et salpêtres, à Vonges, près de Pontarlier, département de la Côte-d'Or.

LESSON, naturaliste, à Rochefort.

LEVI (ALVAREZ), professeur d'histoire et de littérature, à Paris.

LIMOUSIN-LAMOTHE, pharmacien, à Alby.

MAILLARD DE CHAMBURE, homme de lettres, à Semur.

MALLE, professeur agrégé de la Faculté de médecine de Strasbourg.

MALO (CHARLES), littératr, à Belleville, près de Paris.

MARCEL DE SERRES, naturaliste, à Montpellier.

MÉTIVIER (LE COMTE DE), archéologue, à Saint-Pau, près de Nérac.

MICHAUD, naturaliste, officier au 10e régt. de ligne.

MICHELOT, ancien officier du génie, ancien chef d'institution, à Paris.

MILLER (LABBÉ), curé de Lugon et de l'île de Carney, près de Libourne.

MOLLEVAUT, littérateur, membre de l'Institut de France, à Paris.

MONNIER, homme de lettres, à Toulouse.

MOREAU (CÉSAR), homme de lettres, à Paris.

MOREAU DE JONNES, naturaliste géographe, membre de l'Institut de France, à Paris.

NAYRAL (MAGLOIRE), littérateur, juge de paix, à Castres, département du Tarn.

PÉCOUL, président de la Société d'agriculture et d'économie rurale de la Martinique.

PERNET, directeur du Collége de Salins.

RAFFENEAU DE LISLE, professeur de botanique de la Faculté de médecine de Montpellier.

RAFN (CH. CHRÉTIEN), professeur de philosophie, à Copenhague.

RANQUE, docteur médecin, à Orléans.

RICHARD (DAVID), directeur de l'Asile des aliénés de Stephensfeld (Bas-Rhin).

RIFAUD (J.), homme de lettres, à Paris.

SAINT-DENIS, propriétaire, à Besançon.

SAINT-DIZIER, homme de lettres, à Lesparre.

SAUGER-PRENEUF, littérateur, à Limoges.

SIGOYER (ANTONIN DE), homme de lettres, ancien membre résidant.

SILVELA, jurisconsulte, à Madrid.

SOYER-WILLEMET, naturaliste, à Nancy.

TARNEAUD, chef d'institution, à Limoges.

TARRY, médecin, à Agen.

TUPPER, naturaliste, à Paris.

VALERNES (LE VICOMTE DE), homme de lettres, à Apt, département de Vaucluse.

VALLOT, médecin, à Dijon.

VAUVILLIERS, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, à Paris.

VIEN (Mme CÉLESTE), littérateur, à Paris.

VINGTRINIER, médecin des prisons de Rouen.

VIVENS (LE VICOMTE DE), propriétaire, à Clairac.

WAINS-DESFONTAINE, professeur au Collége de Villeneuve-sur-Lot.



OFFICIERS

DE L'ACADÉMIE DE BORDEAUX,

Pour l'année 1843.

—

MESSIEURS

FERDINAND LEROY, *Président.*
E. DÉGRANGES, *Vice-Président.*
VALAT, *Secrétaire général.*

PETIT-LAFITTE, DURAND, VALADE-GABEL, GOUT DESMARTRES,	*Secrétaires-adjoints.*

FAURÉ, *Trésorier.*
BRUNET, *Archiviste.*

SÉDAIL, DARRIEUX, JOUANNET, BOURGES, GRATELOUP, LÉON MARCHANT,	*membres du Conseil d'administration.*

IIe SECTION.

Sciences Physiologiques et Médicales.

Dix Membres.

Messieurs

BOURGES, *président*.
DÉGRANGES (Émile).
DUCASTAING.
GACHET.
GINTRAC.
GRATELOUP.
MARCHANT (Léon).
DE SAINCRIC.

IVe SECTION.

Sciences Morales et Historiques.

Sept Membres.

Messieurs

JOUANNET, *président*.
DARRIEUX.
GUESTIER junior.
LEMONNIER.
RABANIS.
LEROY (Ferdinand).
MICHEL (Francisque).

ADJOINT.

M. BRUNET.

Ve SECTION.

Langues et Littérature, Beaux-Arts et Technologie.

Dix Membres.

1° *Partie Littéraire.*

Messieurs

CHAIGNE.
SÉDAIL.
VALADE-GABEL.
GOUT-DESMARTRES.
BRUNET (Gustave).

2° *Partie des Beaux-Arts.*

Messieurs

DURAND.
LACOUR.
MAGGÉSI.

ADJOINT.

M. LEROY (Ferdinand).

ORGANISATION DE L'ACADÉMIE

PAR SECTIONS,

Conformément au titre V du Règlement.

—

Ire SECTION.

Sciences Mathématiques, Physiques et Chimiques.

Huit Membres.

Messieurs

LANCELIN, *président*.
BILLAUDEL.
FAURÉ.
VALAT.
KEENE.

IIe SECTION.

Sciences Naturelles et Agricoles.

Dix Membres.

Messieurs

VIGNES (RAYMd), *présidt*.
DE COLLÉGNO.
DUTROUILH.
GUICHENET.
LATERRADE.
PETIT-LAFITTE.

ADJOINT.

M. GRATELOUP.

ADRESSES

DES MEMBRES RÉSIDANTS.

—

BILLAUDEL, rue Tronqueyre, 15.
BOURGES, place de la Comédie, 2.
BRUNET (Gustave), façade des Chartrons, 86.
CHAIGNE, rue Saint-Fort-Saint-Seurin.
COLLÉGNO (de), cours du Jardin-Royal, 19.
DARRIEUX, fossés de l'Intendance, 53.
DÉGRANGES, rue Sainte-Catherine, 74.
DUCASTAING, cours de Tourny, 74.
DURAND, rue Michel, 6.
DUTROUILH, fossés Saint-Éloi, 15.
FAURÉ, fossés Bourgogne, 60.
GACHET, rue Poudiot, 25.
GINTRAC, rue du Parlement-Sainte-Catherine, 27.
GOUT DESMARTRES, r. Notre-Dame-St-Seurin, 20.
GRATELOUP, rue de la Grande-Taupe, 76.
GUESTIER (junior), pavé des Chartrons, 11.
GUICHENET, rue d'Orléans.
JOUANNET, allées de Tourny, 5.
KEENE, salines de Briscous, près Bayonne.

LACOUR, rue des Grandes-Carmélites, 1.
LANCELIN, cours de Tourny, 24.
LATERRADE, rue des Remparts, 32.
LEMONNIER, rue des Trois-Conils, 61.
LEROY, à la Préfecture.
MAGGESI, rue Porte-Dijeaux, 15.
MARCHANT, cours de Tourny, 71.
MICHEL (FRANCISQUE), rue du Parlem^t-St.-Pierre, 5.
PETIT-LAFITTE, cours d'Aquitaine, 49.
RABANIS, rue du Champ-de-Mars, 14.
SAINCRIC, rue Bouffard, 35.
SÉDAIL, rue Saint-Laurent.
VALADE-GABEL, rue des Religieuses, aux S^des.-M^tes.
VALAT, rue Ségur, 17.
VIGNES, rue Sainte-Catherine, 49.

DISCOURS

DE M. É. DÉGRANGES,

Président de l'Académie,

PRONONCÉ EN SÉANCE PUBLIQUE,

le 25 novembre 1841.

—

Messieurs,

La place que j'occupe dans cette assemblée m'impose l'obligation de rompre le premier le silence et de vous préparer, pour ainsi dire, aux détails qui vont signaler cette soirée. Une pareille obligation me paraît d'autant plus onéreuse, que vous avez déjà sous les yeux les noms de mes honorables collègues inscrits sur le programme des lectures..... et que vous devez être impatients ! ! D'ailleurs, comme l'a dit, il y a quelques années, un de mes estimables prédécesseurs à ce fauteuil, le président devrait peut-être, dans les circonstances publiques, accorder aux autres le droit de se faire entendre, mais ne parler que pour dire qu'il n'usera pas lui-même de ce droit !

Si cet usage, que plusieurs réflexions sensées pourraient recommander, avait été établi, je ne serais pas

le seul à m'en féliciter dans ce moment, et le cours de cette séance ne serait pas retardé...... Mais cette heureuse réforme est encore, comme beaucoup d'autres, dans l'avenir!

Le champ qu'il me faut parcourir a été déjà abondamment moissonné dans toutes les années précédentes. En effet, tout ce qui nous intéresse n'a-t-il pas déjà trouvé place sous la plume intelligente et habile de mes devanciers? Coup d'œil historique et archéologique sur notre ville; considérations sur les révolutions qu'elle a subies et dont ses monuments indiquent les phases; études sur ses institutions littéraires et scientifiques; tableau de ses améliorations physiques et morales, et des espérances qu'elle présente sous ses rapports industriels et commerciaux, alors que de puissants moyens locomoteurs viennent en aide, de nos jours, aux principes plus convenablement appliqués d'une saine économie politique; la formation, la naissance, les développements de cette Académie même; les travaux qu'elle a produits; son influence, comme celle de ses sœurs, sur la marche des idées et sur la destinée des masses; tous ces divers et intéressants sujets, rayonnant d'un centre unique et nous y ramenant sans cesse, ont été trop bien déroulés, et sont présents à la mémoire de trop de personnes, pour qu'il soit possible de s'en occuper encore; et pourtant leur *opportunité* est constamment sentie, je dirai presque leur *nécessité* réclamée!! N'importe..... quelque plaisir qu'il y ait pour des enfants de Bordeaux à s'occuper de leur patrie, ces sujets ne peuvent point être reproduits ici; contentons-nous de

la certitude où nous sommes qu'ils sont vivants dans tous les cœurs, et qu'ils y demeureront toujours pour activer le cours des choses utiles.

Je dois quelques mots sur une tendance qui, dans notre époque, entraîne spécialement les réunions scientifiques et surtout celles de province. Cette tendance, qui avait été imprimée à notre Compagnie par ses fondateurs, ainsi que nos archives et nos procès-verbaux en font foi, et qui depuis était tombée en oubli, me semble assez importante pour qu'on la remette en l'esprit de tous les amis du progrès. Trop longtemps le plus grand nombre des hommes réunis pour se livrer aux spéculations de l'esprit, n'avaient en vue que des loisirs poétiques, de pures récréations littéraires; c'était le sacrifice de l'*utile* à l'*agréable*. Les idées du jour, les genres à la mode, certaines grâces et tournures de style, revendiquaient à eux seuls et partageaient presque tous les instants académiques. Qu'ont gagné les académies, abandonnées ainsi à ces soins futiles, ne cultivant l'art que pour l'art, et sans songer d'en obtenir quelque chose de bon, de vrai, de moral, de pratique? Rien, sans aucun doute. Aussi, presque toutes ont-elles déserté une voie stérile et tourné leurs efforts vers un but plus grave. Elles ont cherché à se rendre nécessaires au pays où elles étaient établies. C'était, pour notre Compagnie, revenir sur d'anciennes traces, négligées mais jamais oubliées!

Favorisées par une autorité protectrice, elles ont eu le bonheur, quelquefois, de réaliser ces espérances. Ainsi, depuis quelques années, et grâces à d'honora-

bles magistrats qui voudront bien recevoir en ce jour l'expression de notre profonde reconnaissance; ainsi l'a éprouvé l'Académie de Bordeaux pour beaucoup d'entreprises majeures, et sur lesquelles son examen attentif n'a pas été sans quelque importance. — Nous citerons entre autres et avec orgueil la grande pensée industrielle exprimée dans la superbe manufacture de poterie de l'honorable M. David Johnston; le rail-way marin de MM. Chaigneau frères et Bichon, à Lormont; la colonie agricole des jeunes orphelins, dirigée avec tant de succès par M. l'abbé Buchou; enfin, le remorqueur à vapeur de M. Ch. Dietz, application limitée et modifiée de cette force qui apporte dans nos landes les échanges et la civilisation, et qui bientôt, ayons-en l'espérance, unira, par des liens de fer, la frontière du nord à la frontière du midi de la France!

Le patronage de notre Compagnie ne s'arrêtera pas là, nous l'espérons; il s'étendra encore. Nous en avons pour garants *le beau bassin flottant* que l'on construit dans notre port, pour le carénage des vaisseaux au milieu du fleuve, œuvre magnifiquement ingénieuse, et dont nous sommes pressés d'applaudir l'entière exécution; *la fabrique de savon à base de térébenthine*, de M. Chevalier, dont les avantages indigènes réclament un appui spécial; *les travaux d'ensemencement* que M. le comte de Bonneval a fait exécuter à la Teste, qu'il présente comme des améliorations de la science agricole, et dont nous sommes à la veille, en vertu d'un haut mandat de confiance, d'apprécier consciencieusement la valeur; enfin, *les établissements séricicoles* de M. Lynch

de Latour, qui, d'après les vœux du propriétaire, vont exercer une compétence que nous n'avons pas déclinée, et qui nous mettront en mesure de pouvoir exposer notre croyance sur les chances d'une culture et d'une industrie que l'on veut acclimater dans nos contrées, en les faisant servir comme d'une sorte de remède à notre dépérissement vignicole. Messieurs, par ces exemples, vous appréciez le rôle que jouent les associations scientifiques constamment dévouées, comme celle au nom de qui j'ai l'honneur de parler, aux intérêts de leur pays!

Les idées que nous livrons aux méditations de ceux qui descendent dans nos concours, reçoivent aussi cette empreinte d'utilité pratique qui est réclamée de toute part dans notre époque. Voici le programme de nos prix; jugez-en par cette importante question : *De la pêche en dehors du bassin d'Arcachon*, question qui nous a valu un travail recommandable, et dont la meilleure récompense se trouvera dans une publicité que nous avons été heureux de lui voter unanimement. Jugez-en encore par les études que nous appelons sur deux de nos compatriotes dont le caractère et les talents ont jeté un vif éclat : Lainé, dans ce vieux barreau de la Gironde, dont il fut l'une des gloires, ainsi qu'à nos tribunes nationales où son patriotisme sévère fut remarqué; H. Fonfrède, dans les combats journaliers et brillants d'une presse courageuse!

J'en ai assez dit, Messieurs, pour justifier les aperçus que je voulais seulement vous signaler. J'en ai dit trop, peut-être, pour ne pas me trouver en contradiction avec les premières paroles sorties tout à l'heure de ma

bouche. C'était un double écueil bien difficile à éviter. Je finis, en priant M. le secrétaire général de vouloir bien vous faire connaître *le compte rendu* des travaux qui ont occupé les moments de l'Académie pendant l'année qui vient de s'écouler. Il vous prouvera ce que je ne pouvais que vous faire entrevoir : j'ai esquissé la préface, il va écrire l'ouvrage.

COMPTE RENDU

DES TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

depuis le 28 novembre 1840 jusqu'au 25 novembre 1841;

Par M. FERDINAND LEROY,

secrétaire général.

MESSIEURS,

Ce fut le 25 août 1713 que l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux, se réunit pour la première fois en séance publique. Cette sage coutume, qui tient à la fois de l'amour de la science et de l'esprit de famille, s'est conservée jusqu'au moment où la révolution détruisit l'Académie.

Reconstituée en 1797 sous le titre de Société d'histoire naturelle, elle reprit, en 1817, le titre qu'elle avait obtenu au commencement du siècle dernier, et ce titre lui-même fut définitivement confirmé par une ordonnance royale, rendue en l'année 1828.

Pendant cette seconde période de son existence, l'Académie n'a pas discontinué de soumettre annuellement au public le résumé de ses travaux; elle s'est ainsi montrée fidèle à l'antique et respectable usage que votre nouveau règlement n'a fait que reconnaître, et que consacraient cent vingt-huit ans d'une pratique à peine interrompue.

Ce retour que nous sommes obligés de faire chaque année vers le passé, cet engagement qu'il faut prendre pour l'avenir, offrent plus d'un genre d'enseignement et d'utilité. C'est en effet le moyen d'exciter notre émulation, de stimuler notre zèle, de faire connaître nos travaux et ceux des hommes de bonne volonté qui veulent bien s'y associer, de rendre publiques les récompenses que vous décernez; c'est enfin une occasion solennelle de convier les principaux habitants de la cité à nous donner un témoignage éclatant de sympathie, à renouveler entre eux et vous le lien scientifique d'où naissent la confiance et l'estime mutuelles. Cette sympathie, cette confiance, disons-le avec reconnaissance, ne nous ont jamais manqué. Et comment vos efforts ne seraient-ils pas accueillis avec indulgence et avec plaisir? Vous représentez des intérêts et non des opinions; vos travaux sont de tous les temps; ils ne sont d'aucun parti, si ce n'est de celui de la civilisation et de l'humanité.

Messieurs, une séance publique est le jour des promesses; c'est aussi celui où vous êtes appelés à prouver que vous avez tenu les vôtres autant qu'il était en votre pouvoir. Vous le prouverez, je l'espère, vous pui-

serez dans cette réunion extraordinaire, dans la vue de cette assemblée qui veut bien vous prêter son attention, une nouvelle ardeur pour l'avenir, et la conscience du bien que l'on attend de vous. Par la diversité des attributions qui vous appartiennent et qui excitent toutes au même degré votre juste sollicitude, il n'y a pas une science à laquelle il ne vous soit donné de venir en aide, et à laquelle vous ne prêtiez en effet votre appui. Vos travaux de cette année en sont la preuve; permettez-moi d'en mettre sous vos yeux le rapide résumé.

TRAVAUX DES MEMBRES RÉSIDANTS.

Travaux publics.

M. *Billaudel* a traité une question d'un haut intérêt : il a développé devant vous son système de canalisation de l'ouest et du sud-ouest de la France. Il établit d'abord que, jusqu'en 1838, plus de 300 millions ont été dépensés au nord et à l'est de la Loire, pour la construction des canaux qui unissent les quatre bassins de la Seine, de la Loire, du Rhône et du Rhin, tandis que, dans le même laps de temps, aucun ouvrage important n'a été entrepris dans l'autre partie du royaume; que les réclamations trop tardives des départements compris entre les Pyrénées et la Manche commencent à se faire entendre avec vivacité, mais qu'elles rencontrent de grands obstacles dans l'état actuel de nos finances, et dans les voix puissantes qui sollicitent le rachat des droits de navigation sur les canaux déjà exécutés.

Après avoir examiné toutes les questions qui touchent à l'intérêt général du pays, à la défense du territoire, dans la ligne de navigation intérieure qui partirait des Pyrénées et aboutirait à la Manche, en liant l'Adour, la Garonne, la Loire et la Seine, l'auteur donne le tracé de l'artère principale destinée à vivifier cette partie de la France, jusqu'ici négligée. Ce canal aurait huit cent soixante-onze kilomètres et coûterait 110 millions, pouvant être dépensés en dix années, au moyen d'une allocation annuelle de 11 millions au budget de l'État.

C'est avec raison que l'auteur a pensé qu'il convenait à l'Académie de Bordeaux, qui possède dans son sein des ingénieurs, des négociants, des propriétaires, d'émettre un avis motivé sur les principales lignes de navigation qui intéressent le département de la Gironde et toutes les autres contrées liées à ce département par l'échange des produits du sol et des denrées exotiques.

En prenant l'initiative sur une question que l'Académie a souvent envisagée sous ses diverses faces, cette assemblée est mieux qu'aucune autre en situation de rassembler en un faisceau toutes les considérations qui se rattachent à de si grandes et de si utiles entreprises. Cette discussion préliminaire aura, d'ailleurs, l'avantage de préparer le jugement qui doit être porté par les assemblées électives et par l'administration publique.

Vous avez applaudi, Messieurs, à ce tableau aussi large que séduisant des bienfaits que produirait certainement la réalisation d'un pareil travail. Si, comme il y a lieu de l'espérer, il s'exécute un jour, en tout ou en partie, ce sera une gloire pour l'Académie d'avoir

la première élevé la voix en faveur de ce projet, par l'organe de l'ingénieur habile qui l'a conçu.

Archéologie et Histoire.

M. *Jouannet* vous a lu, sur l'antique topographie de Bordeaux, et en particulier sur son étendue dans l'ouest-sud-ouest, un mémoire dans lequel il s'étonne des petites dimensions qu'Ausone assigne à la ville de Bordeaux, sa patrie, et du silence qu'il garde sur le temple de la déité tutélaire de la ville, sur l'amphithéâtre de Gallien, et autres édifices publics que le poëte avait sous les yeux. Il démontre que l'antique Burdigala s'étendait au delà de l'enceinte murale généralement admise. Dans beaucoup de quartiers excentriques, on a retrouvé des mosaïques et des médailles d'une époque antérieure à Ausone. Le quartier Saint-Seurin, désert au XVIIe siècle, était vivant au temps de ce poëte. L'auteur, pour prouver l'étendue de la ville romaine, du côté de ce quartier, nous donne l'analyse de quatre-vingts médailles, successivement trouvées dans le jardin de l'établissement des sourds-muets, et mises de côté par les soins de notre collègue M. Valade-Gabel. Quatre de ces médailles, reconnues gauloises, et d'une rareté extrême, sont décrites par l'auteur avec des détails qui viennent à l'appui de ses savantes assertions. Ces pièces, légèrement concaves au revers, offrent le caractère de quelques médailles consulaires, et les figures semblent tenir du style grec et du style romain. Le travail dont je viens de donner l'analyse, est un ser-

vice de plus rendu par M. Jouannet à l'histoire de notre cité.

M. *Durand* vous a donné une notice sur une ancienne bague, trouvée dans le bois de Saint-Médard en jalle, appelé le *Bourdiou-Neou*. Il décrit cet objet précieux, dont les ciselures sont exécutées avec précision et avec goût. Sa forme indique la fin du XVIe. siècle ou le commencement du XVIIe. Elle paraît consacrer le souvenir d'une alliance par l'inscription qu'elle porte : *Junctaque semper erunt nomina nostra tuis.*

M. *Ferdinand Leroy* vous a communiqué un ancien titre relatif à l'histoire de cette contrée, intitulé : *Procès-verbal d'installation d'un évêque de Périgueux en* 1498, c'est-à-dire d'un diocèse situé dans les limites de l'ancienne province de Guienne. Ce document, que vous avez inséré dans le Recueil de vos actes, renferme des notions curieuses sur les mœurs du temps, sur le cérémonial employé à cette époque. Par cette publication, vous avez encouragé la recherche de tout ce qui se rattache aux usages des siècles passés.

M. *Rabanis* vous a offert une dissertation qu'il a publiée sous ce titre : *Recherches sur les Dendrophores et les corporations romaines en général*. Ce travail a été fait à l'occasion de la découverte d'un bas-relief très-remarquable, et qui, selon l'auteur, appartenait à un monument élevé par la corporation des dendrophores ou agents forestiers de l'ancienne Aquitaine. Recherchant ce que pouvait être l'association connue sous ce nom, d'après les monuments épigraphiques et les lois romaines, M. Rabanis a discuté d'abord les opinions

des divers philologues qui s'étaient occupés de la matière, et qui avaient laissé la question indécise, les uns ne voyant dans les dendrophores qu'une corporation religieuse, les autres qu'une corporation civile. Il a établi ensuite que, sous ces deux rapports, les dendrophores ne formaient qu'un seul et même corps qui avait deux sortes d'attributions distinctes, d'une part comme agents de l'administration, de l'autre comme confrérie sacrée. M. Rabanis est entré à ce sujet dans l'analyse du rôle des corporations romaines, et il a expliqué la nature, le mode et le produit des impôts dans l'empire romain.

Le même membre a composé, pour l'Académie, un ouvrage intitulé : *Essai historique et critique sur les Mérovingiens d'Aquitaine et la Charte d'Alaon*, l'une des questions les plus obscures de l'histoire de la première partie du moyen âge. Quoique de grandes autorités se soient prononcées pour la descendance mérovingienne des ducs d'Aquitaine de la première dynastie, M. Rabanis a pensé que les bases sur lesquelles repose cette opinion manquaient de solidité. Il a entrepris d'en discuter la valeur, et s'est particulièrement attaché à l'examen de la Charte d'Alaon, document qui forme, comme on sait, le principal argument des défenseurs de l'opinion combattue par M. Rabanis. Dans cette dissertation, plus encore que dans celle des Dendrophores, M. Rabanis s'est appliqué à l'analyse et à la confrontation des textes, chroniques de France et d'Espagne, historiens, martyrologes, cartulaires des églises. C'est ainsi qu'il a mis en saillie les impossibilités, les invraisemblances, les contradictions que présente selon lui la Charte d'Alaon, et

qu'en faisant l'histoire de la publication de cet acte, il arrive à conclure qu'il n'a pu être fabriqué qu'au XVIIe siècle. M. Rabanis n'a pas seulement envisagé la question du point de vue de l'érudition ou de la philologie, il l'a considérée de plus haut. Selon lui, l'opinion qui fait régner les Mérovingiens en Aquitaine, défigurerait complétement l'histoire de la Gaule méridionale pendant la période des Karlovingiens. C'est ce travestissement qu'il a voulu surtout combattre, et dont il accuse principalement les auteurs d'une compilation jusqu'ici regardée comme irréprochable, l'histoire du Languedoc des Bénédictins.

M. *Chaigne* vous a présenté des observations philosophiques sur les méthodes employées dans l'enseignement de l'histoire. Il a successivement analysé la méthode pour l'enseignement élémentaire de la succession des faits, et développé quelques vues pour l'enseignement élémentaire de certaines notions de philosophie historique. Il pense que l'on doit s'astreindre à ne pas exposer un seul fait de l'histoire de France, quelque simple qu'il soit, sans faire voir à l'instant même en quoi il a contrarié ou accéléré la marche de la constitution féodale, dont les phases d'ascension et de déclinaison progressives doivent être suivies avec le plus grand soin.

Bibliographie et Littérature. — Philosophie.

M. *Brunet* vous a présenté le résultat de quelques recherches critiques et bibliographiques sur les œuvres

de Rabelais; il a énuméré près de cent vingt éditions plus ou moins complètes des écrits de l'immortel auteur de *Gargantua*. Très-nombreuses dans la deuxième moitié du XVIe siècle et au commencement du XVIIe, ces éditions diminuent sensiblement à partir du règne de Louis XIV, et dans les vingt premières années du XIXe siècle il n'y en eut pas une seule. Depuis 1820, jusqu'à présent, il y en a eu six. Rabelais est plus étudié, mieux apprécié maintenant que jamais. M. Brunet discute l'obscure question de l'authenticité du Ve livre de *Pantagruel*, imprimé pour la première fois après la mort de Rabelais, et que divers bons juges lui contestent. M. Brunet signale quelques différences notables que présentent diverses éditions, et il indique quelques écrivains qui, contemporains de Rabelais, ou le suivant de près, l'ont imité et peuvent servir à l'éclairer.

M. *Valat* a composé une intéressante et grave dissertation sur la philosophie des sciences; il part de ce principe, que « toute connaissance, soit empirique, soit rationnelle, demeure stérile tant qu'elle est isolée; mais que dès qu'elle se rattache à un ordre de faits dont on peut exprimer les principes et la loi, elle prend son rang dans la science, et acquiert le degré d'importance qu'elle mérite par elle-même ou par la valeur qu'elle donne aux faits du même genre ». La philosophie des sciences, telle que l'entend notre honorable collègue, n'est pas cette métaphysique ténébreuse, longtemps à la mode, maintenant décriée, qui croyait tout expliquer à priori, agitant des questions pour la plupart insolubles; mais cette science utile, qui consiste, soit à ap-

préciser la valeur des hypothèses diverses qui servent à lier les phénomènes physiques, soit à rechercher ce que les méthodes d'exploration et d'exposition dogmatique ont d'empirique ou de rationnel, pour en former ou en corriger les déductions.

Il envisage cette philosophie sous deux points de vue distincts : d'abord en elle-même et comme un exercice éminemment propre à développer l'intelligence; ensuite dans ses rapports avec les sciences, dont elle est destinée à éclairer la marche et à hâter les progrès. L'auteur se demande ensuite pourquoi cette philosophie des sciences a été si peu cultivée; pourquoi elle offre à peine deux ou trois ouvrages remarquables.— La cause doit en être attribuée particulièrement au discrédit dans lequel cette science est injustement tombée. L'auteur s'attache à prouver que c'est à tort qu'on a cru qu'elle faussait l'esprit. Par philosophie des sciences, il n'entend pas parler de la philosophie comme corps de doctrine destiné à l'étude de l'homme dans ses rapports avec lui-même, avec la société, avec Dieu; il s'agit d'une science moins profonde, moins mystérieuse, plus tangible, si je peux parler ainsi, ayant un objet spécial, celui de classer, de comparer, d'analyser les notions abstraites ou les faits d'observation qui constituent chaque science.

Jurisprudence.

M. *Lemonnier*, dans un mémoire intitulé : *Caractère d'authenticité des polices d'assurances rédigées par cour-*

tiers, s'est proposé de rechercher si ces polices étaient de simples actes sous seing privé, ou si la signature et l'intervention des courtiers leur donnaient le caractère d'authenticité que tout le monde s'accorde à reconnaître aux polices d'assurances dressées par des notaires.

Après avoir rappelé brièvement les opinions contradictoires des jurisconsultes sur cette importante question, notre collègue examine quels sont en droit français les caractères de l'acte authentique, quels en sont les effets : il en conclut, après une dissertation approfondie, qu'il faut décider que les polices rédigées par courtiers, sont véritablement des actes authentiques, quoiqu'elles ne puissent conférer d'hypothèque et n'emportent pas l'exécution parée.

M. *Darrieux* a déjà fait paraître, dans le Recueil des travaux de l'Académie, une première partie de son mémoire sur la question formulée en ces termes : *Quelles sont les améliorations réclamées par nos lois, pour combattre les causes qui privent l'agriculture du crédit dont elle a besoin, et éloignent les capitaux des prêts hypothécaires?* Cette année, pour faire suite à ce travail, M. Darrieux a présenté à l'Académie le développement des vices, des imperfections de notre système hypothécaire. Il a fait ressortir les avantages de la publicité telle qu'elle était établie par la loi du 11 brumaire an 7, en démontrant que les hypothèques légales, les priviléges occultes, sont autant de piéges tendus à la bonne foi des prêteurs.

Géologie.

M. *de Collégno* vient de démontrer que le forage de la place Dauphine, pour l'établissement d'un puits artésien, devait être continué, et présentait de grandes chances de succès. Cette opinion d'un illustre géologue a eu du retentissement dedans et hors la cité. Chacun s'est ému, et M. Mulot lui-même est venu à Bordeaux, où ses conjectures se sont trouvées d'accord avec les déductions certaines de M. de Collégno.

Ce n'est pas d'aujourd'hui, Messieurs, que l'on s'occupe de procurer des eaux à la ville de Bordeaux ! Pendant plus de quarante ans, l'Académie a proposé des prix pour l'établissement des fontaines publiques, et la question n'est pas encore résolue : cependant, nous pensons qu'elle n'est pas loin de l'être enfin. Disons-le aussi avec quelque orgueil, c'est à l'Académie que cet immense avantage sera dû.

Le succès obtenu à Paris, et qui a fait jaillir à la surface du sol des eaux qui circulent à cinq cent quarante-sept mètres de profondeur dans des sables appartenant à la formation crétacée inférieure, n'a rien d'étonnant pour les géologues qui ont étudié la composition du sol des environs de Paris. L'auteur démontre que rien n'indique à priori l'existence, dans nos contrées, d'une nappe d'eau souterraine, correspondante à celle qui se trouve dans le bassin de Paris, au même niveau géologique. L'existence d'une pareille nappe ne peut être démontrée que par l'étude géologique du sol sur le pourtour

du bassin de la Gironde, et il faudrait savoir ensuite si l'eau jaillirait au-dessus de la place Dauphine. Ce sont ces problèmes géologiques que l'auteur examine et résout. Après avoir prouvé que les couches crétacées qui supportent les terrains tertiaires dans la partie méridionale de notre bassin, ne sauraient donner lieu à des nappes d'eau capables de produire un jaillissement à la place Dauphine, M. de Collégno examine quel est l'état des choses vers la limite septentrionale de ce bassin, et il en conclut que l'on pourrait obtenir à la place Dauphine un jaillissement tout aussi grand que celui de l'abattoir de Grenelle, et qui serait assez élevé pour permettre de distribuer l'eau dans toutes les parties de la ville.

Le sondage de la place Dauphine présenterait de grandes chances de succès, pourvu que l'on fût décidé à forer jusqu'à quatre cents ou quatre cent cinquante mètres de profondeur totale, et à percer, par conséquent, une grande partie de la formation crétacée.

Ainsi, Messieurs, notre savant collègue, s'appuyant sur des démonstrations scientifiques incontestables, prouve que Bordeaux peut être doté du bienfait des eaux jaillissantes; il a dit : *Cherchez et vous trouverez*. Sans aucun doute on trouvera; et l'Académie aura ainsi attaché son nom à un des actes les plus importants et les plus utiles de l'édilité bordelaise.

Poésie.

M. *Gout Desmartres* a offert à l'Académie un exem-

plaire de son volume intitulé : *Gerbes de poésie*. Plusieurs des pièces que renferme ce recueil vous avaient été lues, et vous aviez déjà applaudi aux succès de notre collègue. Vous avez particulièrement remarqué *La Jeune aveugle*, *Les Demoiselles*, *Doute et foi*, *Le Prêtre*, morceaux où brillent à la fois la pensée et le style dans des genres si opposés.

Botanique.

M. *Laterrade* nous a communiqué la première partie d'un travail intitulé : *Précis de l'histoire de la botanique dans les temps anciens*. Il ne divise pas cette histoire par siècles, comme les auteurs de l'encyclopédie, mais par époques, le plus souvent déterminées par l'apparition des hommes qui ont donné un nouvel essor à la science.

Après avoir défini la botanique, après avoir fait remarquer qu'elle se lie intimement à l'agriculture et à la médecine primitive, l'auteur remonte à l'origine des siècles. Les premiers livres de Moïse, Homère et les autres écrivains de l'antiquité lui offrent des preuves irrécusables de ses assertions. Peu d'hypothèses, qui deviennent pour ainsi dire des réalités par les conséquences qui s'en déduisent naturellement, et beaucoup de faits, remplissent ce précis de l'histoire composé par notre collègue. Les recherches auxquelles il s'est livré lui permettront bientôt de continuer cet ouvrage jusqu'aux temps modernes.

Etudes médicales.

M. *Ducastaing* vous a présenté un mémoire sur la *délivrance*, dans lequel sont consignés des faits importants, fruit de l'expérience et d'observations pleines de sagacité.

M. *Léon Marchant* vous a lu un mémoire sur la *pâleur et la largeur de la langue comme signe pathognomonique de l'intermittence fébrile et de son importance thérapeutique*. Le point essentiel de ce mémoire est tout pratique. Les fièvres intermittentes sont des maladies contre lesquelles on est en mesure, tant qu'elles sont simples ou régulières; mais du moment qu'elles passent à un état de complication ou bien qu'elles se convertissent en fièvres pernicieuses, le praticien perd la certitude de s'en rendre maître; il n'agit que d'après une sorte d'instinct médical que donne une grande pratique, et non d'après une voie rationnelle. Après plusieurs années d'études et d'observations, l'auteur espère l'avoir trouvée. Les développements dans lesquels il entre, les faits pratiques qu'il rapporte à l'appui de sa thèse, sont de nature à éveiller et à fixer l'attention du praticien, particulièrement de la part de ceux qui exercent dans des contrées vouées aux fièvres de mauvais caractères.

M. *Dégranges* vous a lu une notice sur l'ancien collége de pharmacie de Bordeaux en 1584. On voit, d'après les règles tracées il y a deux siècles, pour exercer la profession de pharmacien, et par les examens

qu'il fallait subir, que cette science s'est profondément modifiée, ou, pour mieux dire, complétement renouvelée, grâce aux découvertes de la chimie. L'institution pharmaceutique à Bordeaux, en 1780, fut formée en collége comme celle de la médecine; les épreuves devinrent plus sévères et eurent lieu devant un jury dont les opérations étaient revisées par le corps médical. Le collége de pharmacie se constituait aussi en conseil de discipline, en tribunal de justice paternelle. Les détails dans lesquels l'auteur nous initie seront consultés très-utilement pour tout ce qui touche à l'organisation réglementaire des professions savantes.

Commissions spéciales.

Vous avez nommé des commissions spéciales pour un grand nombre de rapports et d'examens à faire. Je citerai celle qui s'est transportée chez M. Hallié, et celle qui a rendu compte de la locomotive de M. Dietz. Enfin, vous avez chargé une commission, composée des membres de votre bureau et de votre section d'agriculture, d'examiner : 1° les plantations de mûriers et la magnanerie que M. Lynch a établies sur son domaine de la Tour de Fargues; 2° le nouveau mode de culture des céréales introduit à la Teste de Buch par M. le comte de Bonneval.

L'Académie, en accueillant les demandes faites par MM. Lynch et de Bonneval, n'a pas hésité à reconnaître qu'en raison de ses attributions essentielles, elle était parfaitement compétente pour juger les questions qui lui étaient posées.

Rapports avec l'administration.

M. le Préfet s'est empressé de vous consulter toutes les fois que l'administration a eu à résoudre des questions scientifiques. M. le Ministre du Commerce ayant voulu enrichir la statistique générale de la France d'observations météréologiques auxquelles sont intéressées l'agriculture, l'hygiène publique et les travaux de desséchement, M. le Préfet vous a priés de vouloir bien vous livrer à ces investigations et lui faire part des résultats obtenus. — Ce magistrat vous a exactement adressé les volumes des brevets d'invention tombés dans le domaine public.

TRAVAUX DES MEMBRES CORRESPONDANTS.

Ouvrages manuscrits.

Vous avez reçu de M. *Vallot,* médecin à Dijon, un mémoire intitulé : *Observations sur la chevrette ou crevette d'eau douce.* L'auteur donne de ce crustacée une description anatomique détaillée. Il remonte à l'origine des divers noms qui lui sont attribués, tels que *chevrette, crabette* et autres. Il a anatomisé lui-même plusieurs crabettes d'eau douce, pour reconnaître les observations de divers naturalistes : elles vivent d'animaux aquatiques, et dévorent leur propre espèce. Après diverses investigations, l'auteur leur attribue une propriété phosphorescente remarquée au milieu de la nuit,

et de plus la faculté d'être prises dans la glace sans périr. Ce mémoire, écrit avec soin, renferme le résultat de recherches studieuses; il vous a paru digne de figurer au Recueil de vos actes.

M. *Dubroca*, médecin à Barsac, a composé un manuel populaire de vaccination. Il y combat les préjugés qui tendent à éloigner les parents de la pratique de la vaccine.

L'auteur emploie, dans ce but, des arguments solides et clairement exprimés. Il cite des faits propres à démontrer victorieusement l'efficacité de la vaccine dans une épidémie de variole affectant une famille et respectant les personnes vaccinées. Votre rapporteur, M. Saincric, a fait de ce travail un éloge judicieux, et l'Académie a adopté ses propositions, tendant à ce qu'il fût livré à la publicité par l'insertion dans la feuille du dimanche. Le talent médical de notre collègue, autant que son zèle pour soulager les habitants des campagnes en les éclairant, ont reçu de nouveau vos justes éloges. Le service qu'il a rendu en cette circonstance vous a engagés à lui décerner la médaille promise par votre règlement.

M. *Guillon*, notre correspondant agricole, à Rauzan, vous a adressé un mémoire sur la culture du *madia sativa*, plante oléagineuse, originaire du Chili, peu connue dans le midi de la France, quoique répandue dans plusieurs départements du nord. L'auteur disserte sur la nature de cette plante, sur sa végétation et la manière de la cultiver. Cependant, il n'a pas indiqué la proportion d'huile que peut fournir une quantité don-

née de semence de madia, la manière la plus avantageuse d'extraire cette huile, et les usages domestiques ou industriels auxquels on peut l'employer. M. Fauré, votre rapporteur, a constaté lui-même, sur les graines envoyées, qu'on pouvait en extraire une huile d'une odeur assez agréable, extraite à froid, et mieux encore à chaud, pouvant être utilisée pour l'éclairage. Vous avez pensé avec lui qu'il serait utile de propager l'ensemencement du madia dans le midi de la France. Vous avez décidé que la notice de M. Guillon serait insérée au Recueil de vos actes, et que les graines du madia seraient adressées à l'un de vos correspondants agricoles, afin qu'il pût cultiver cette graine et en donner aux agriculteurs.

M. le docteur *Hameau* vous a adressé un mémoire ayant pour titre : *Essai sur les idées innées*, dans lequel vous avez reconnu l'esprit philosophique, la lucidité de pensées et d'expressions qui caractérisent les productions de notre collègue de la Teste. Cet essai est divisé en deux parties : la première traite de la vie en général, qu'il divise en vie instinctive et en vie intellectuelle, c'est-à-dire la vie chez les êtres seulement organisés, la vie chez les êtres organisés et sensibles, la vie chez les êtres organisés, sensibles et intelligents. La deuxième partie traite de l'âme, de ses facultés, de ses rapports avec le corps. L'auteur se livre à des considérations métaphysiques dont M. Jouannet, votre rapporteur, a fait une consciencieuse analyse. Cette question : Les bêtes ont-elles une âme? a été traitée par M. le docteur Hameau avec des arguments

qui, bien que contestables, sont au moins ingénieux. Enfin, l'auteur se pose quatorze questions métaphysiques dont je crois inutile de vous entretenir, et par suite desquelles il conclut qu'il ne peut y avoir d'idées innées, ou du moins que nous n'avons pu en reconnaître.

En rendant hommage au mérite de l'œuvre de M. Hameau, qui se reccommande par sa moralité et par son style correct, il est difficile cependant d'être toujours de son avis. La conviction que l'on avait est ébranlée toutefois, et l'on commence à douter du degré d'intelligence que l'on accordait aux animaux. Or, peut-être n'est-il pas donné à l'homme d'aller au-delà du doute en pareille matière.

M. *Lesson,* naturaliste à Saintes, vous a adressé le résultat de travaux archéologiques très-recommandables; ce sont des descriptions accompagnées de dessins: 1° de la tour de *Perelonge,* qu'il considère comme le tombeau d'un chef goth, en appuyant cette opinion d'une dissertation savante;

2° Une description de la *Croix de Fénioux,* ayant appartenu à un riche prieuré, et composée de onze colonnes couronnées chacune par un chapiteau. L'auteur pense que cette croix a peut-être servi autrefois de fanal, et il la suppose de 1150 à 1170;

3° De l'*église romane de Saint-Romain-de-Benet,* accompagnée d'un dessin, dont il fixe la construction, pour le clocher et l'abside, à la fin du xe siècle : nous serions disposé à attribuer cet édifice au XIe siècle, tant à cause de ses fenêtres géminées, que par suite de

ce fait que, de l'an 900 à l'an 1000, il n'a été construit presque aucun édifice religieux;

4° Du *camp romain près Saugeon*. L'auteur donne des détails intéressants sur la construction, l'étendue et la disposition de cette enceinte, au milieu de laquelle on distinguait un édifice quadrilatère, solidement construit et sans aucune trace d'ouverture. Cet édifice était connu sous le nom de prétoire, et bâti en moellons réguliers. Il devait enfermer la caisse de l'armée, les armes et le commandant du camp. Des restes d'aqueducs et de voies souterraines ont été reconnus dans les environs;

5° De l'*église d'Echillais*, monument modèle, à peine connu et digne d'une sincère admiration. Cette église romane, que la sollicitude du gouvernement devrait protéger, n'est cependant mentionnée dans aucun ouvrage. Elle appartient au XIme siècle, et particulièrement à l'époque où l'ornementation commençait à s'enrichir. La façade forme un carré irrégulier et affecte quatre étages superposés. L'auteur décrit les colonnes en demi-relief, les chapiteaux, les archivoltes et la corniche supportés par quatorze modillons emblématiques. L'abside est l'objet d'une description qui prouve chez l'auteur une connaissance approfondie de l'architecture religieuse du moyen âge;

6° Enfin une description du *zodiaque de Fénioux*, l'un des mieux conservés de France, suivant l'auteur. Il en reproduit l'image avec l'orthographe employée et la forme des lettres.

Ces divers points sont traités avec de longs déve-

loppements; l'origine, la nature et la forme des édifices y sont décrites avec un soin remarquable.

OUVRAGES IMPRIMÉS.

Vous avez reçu de M. le vicomte de Vivens, propriétaire à Clairac, un mémoire ayant pour titre: *Nouvelles recherches sur les encombrements toujours croissants de la Garonne inférieure et de la Gironde, particulièrement relatives à la portion de leur lit qui longe les côtes du Médoc.* Ce mémoire est suivi de la 2me édition des recherches de la cause de ces encombrements; deux plans topographiques des lieux qui ont fourni les observations recueillies, ainsi qu'un sommaire explicatif des plans, sont placés en tête de l'ouvrage. M. de Vivens, frappé des funestes conséquences de l'encombrement croissant des vases sur le lit de la Garonne, présente divers moyens propres à les prévenir.

L'administration des ponts et chaussées étudia la question, et l'illustre Henri Fonfrède publia en 1826 un mémoire détaillé qui atteste une connaissance profonde des localités. Le Conseil général du département a pris en considération le mémoire que M. de Vivens vient de publier récemment. L'auteur signale l'aggravation du mal, et propose l'exécution des travaux dont il eut l'idée en 1824. Ils consistent à creuser les passes, à déblayer le canal de navigation, à faire disparaître les quantités considérables de vases à l'aide de courants rapides dirigés par des berges solides.

M. Valat, votre rapporteur, en examinant les moyens

d'exécution que M. de Vivens propose d'employer pour arriver à son but, ne partage pas la confiance de l'auteur. Il pense que tout obstacle apporté au cours du fleuve, le modifiera d'une manière bien difficile à constater à présent. On ne sait trop qui sera le plus favorisé par le système de M. de Vivens, ou le Médoc ou la passe du Bec, et l'auteur lui-même affirme sans discuter. Une foule de choses judicieuses et de vues profondes sont renfermées dans le mémoire de notre correspondant. Les personnes les plus indifférentes à ce genre de considérations les liront avec intérêt et avec fruit. Vous avez décidé que l'Académie adresserait à M. de Vivens des remercîments pour la communication de son mémoire, et les éloges que mérite le zèle éclairé qu'il témoigne en faveur de notre département et de ses intérêts.

M. *Th. H. Barrau,* membre correspondant, vous a fait hommage d'un mémoire imprimé intitulé : *De l'éducation morale de la jeunesse à l'aide des écoles normales primaires.* Cet ouvrage a remporté le prix décerné en 1840 par l'Académie des sciences morales et politiques. M. Valade-Gabel en a apprécié toute la valeur, et votre rapporteur, après vous avoir signalé l'importance de cette publication, ajoute : « M. Barrau aura rendu à l'ordre social un immense service, si les hommes d'état auxquels son mémoire s'adresse ramènent les écoles primaires au véritable but de leur institution. Les lumières dont nous appelons de tous nos vœux la diffusion, ne sont profitables aux populations qu'autant que la somme en est proportionnée à leurs besoins actuels, et que le développement mo-

ral et religieux des individus et leur bien-être matériel ne restent pas trop inférieurs à l'instruction qui leur est donnée ».

M. *Mollevaut,* membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, vous a fait hommage d'un exemplaire de son mémoire sur l'art dramatique chez les Hébreux et contenant l'analyse du drame de Job. L'auteur, dans une savante dissertation, reconstruit toutes les parties du drame de Job, qui remonte à trente-six siècles, près de 1100 ans avant le Prométhée d'Eschyle, le père du théâtre grec. Il prouve que l'antique drame de Job renferme une action du plus grand intérêt, et des caractères admirables, avec des pensées et des expressions dont rien n'égale l'élan poétique. L'auteur cite, à l'appui de cette opinion, celles de Massillon et de Bossuet.

M. Laferrière, professeur de droit à la Faculté de Rennes, vous a fait hommage d'un exemplaire de son ouvrage intitulé : *Cours de droit public et administratif.* Cet ouvrage remarquable renferme le résumé des diverses branches d'études qui se rattachent à la science du droit administratif. Le droit philosophique, le droit public, y sont d'abord traités; et sous le titre de droit administratif, sont groupées toutes les matières qui se rattachent à l'administration générale, aux impôts, à la défense sociale, à la force armée, aux servitudes militaires, à l'institution diplomatique. Dans une autre partie, l'auteur traite des garanties spéciales à certains droits, de la garantie des droits politiques, des devoirs professionnels, du progrès intellectuel et matériel, des travaux publics, de la voirie, du régime des eaux, des

mines, des marais, de l'administration locale, enfin de la justice administrative. La division de cet important ouvrage nous a paru aussi nouvelle que logique, et capable de faire faire de grands progrès à la science administrative. Certaines parties nous ont semblé traitées avec une grande supériorité d'analyse et de lucidité, et nous pensons que cet ouvrage devrait être le *vade-mecum* de tout administrateur.

Le même auteur prépare les éléments d'une collection de mémoires relatifs à l'histoire du droit français. Les fragments qu'il nous en a envoyés, nous engagent à l'encourager à poursuivre cette utile entreprise.

M. *Dufau* a composé un Traité de statistique dont il vous a fait hommage. Il s'est proposé de prouver : 1° que la statistique est une science qui doit prendre un rang distingué entre l'économie politique et l'arithmétique sociale; 2° qu'elle a son principe, ses moyens d'investigation et ses lois; 3° qu'elle peut exercer une utile influence en traçant le tableau des phases morales que les sociétés subissent souvent à leur insu, et leur montrant dans quelles voies elles doivent marcher.

L'auteur déplore l'inexactitude de la plupart des documents publiés de nos jours, qui tendent à faire de la statistique un art conjectural plutôt qu'une science positive; puis, esquissant l'histoire des travaux entrepris depuis le XVIIIe siècle, il passe en revue les principales opinions émises par les théoriciens. Il définit ainsi la statistique : une science qui enseigne à déduire de deux termes numériques analogues, les lois de la succession des phénomènes sociaux; il réfute, avec

autant de convenance que de solidité, l'opinion des économistes Adam Smith et Say, qui ont affecté de voir dans la statistique une simple collection de faits. L'examen auquel se livre M. Dufau, lui suggère une foule d'observations judicieuses et de conseils utiles sur la forme des documents publiés par le gouvernement. On reconnaît dans cet ouvrage un esprit sage et pourtant hardi, un jugement profond autant qu'étendu, un style aisé, précis et nerveux. Suivant M. Valat, votre rapporteur, vous ne le quitterez pas sans avoir pris une meilleure opinion des hommes, sans reconnaître enfin avec l'auteur, dans l'œuvre de la civilisation, une intervention providentielle qui se manifeste par ses bienfaits dans l'ordre moral comme dans l'ordre physique.

OUVRAGES OFFERTS.

Vous avez reçu de *soixante-deux* sociétés diverses, *deux cent vingt* recueils ou brochures périodiques, et un grand nombre d'ouvrages desquels il serait fatiguant de vous rendre compte. Je ne vous parlerai que de ceux qui ont été l'objet de rapports spéciaux.

M. *G. de Félice,* professeur de morale et d'éloquence sacrée, vous a fait hommage de son ouvrage : *Appel d'un chrétien aux gens de lettres.*

M. de Félice examine par quel progrès fatal le désordre a enfanté chaque jour un désordre plus grave dans le monde littéraire. Ce désordre, selon lui, résulte d'abord de l'absence d'unité en matière de religion dans

la république des lettres, puis de ce qu'il n'y a point d'unité morale, politique et historique.

Sur cet ouvrage profondément pensé, noblement écrit, et qui sera recherché, lu, médité par les personnes restées fidèles aux saines traditions de la littérature classique, M. Darrieux a fait un rapport dont vous avez ordonné l'impression.

Notre honorable collègue passe en revue toutes les théories littéraires de l'auteur, et pèse avec sagacité les déductions logiques par lesquelles il arrive à prouver que l'on ne tombe jamais impunément dans l'anarchie, pas plus en littérature qu'en politique. Votre rapporteur a aussi repoussé cette allégation de l'auteur, à savoir, que la décadence de la littérature française comprend aussi l'histoire, et il prouve que, sous ce rapport, nous sommes en progrès; il reconnaît, avec M. de Félice, que les préoccupations de la politique et les révolutions ont privé les lettres et les arts de ce calme et de ce recueillement sans lesquels ils ne peuvent grandir.

M. le docteur *Honorat,* de Digne (Basses-Alpes), vous a adressé plusieurs exemplaires d'une brochure intitulée : *Projet d'un Dictionnaire provençal-français, ou Dictionnaire de la langue d'Oc, ancienne et moderne,* et il a invité l'Académie à prendre connaissance de ce spécimen de son ouvrage qu'il annonce être entièrement terminé. Le projet de M. Honorat est vaste, car il ne tend rien moins qu'à donner tous les mots des divers dialectes méridionaux de la France, en les rapprochant des mots latins dont ils paraissent dériver, et des

mots espagnols, italiens, portugais et anglais d'une formation parallèle. M. Francisque Michel, votre rapporteur, l'encourage à poursuivre la publication du dictionnaire en question; il l'engage à recourir aux sources et à repousser les renseignements incertains; il lui indique quels sont les titres nécessaires à consulter pour que les dialectes basques et gascons soient représentés dans son travail. L'œuvre entreprise par M. Honorat est destinée à combler une lacune depuis longtemps remarquée par tous ceux qui s'occupent des idiomes vulgaires, dont la trace s'efface de plus en plus.

Sous ce titre : *De l'influence des irrigations dans le midi de la France*, M. *Cazaux*, ancien ingénieur, vous a adressé un mémoire dans lequel il passe en revue toutes les améliorations attachées à des irrigations bien entendues, sous le rapport des revenus, des fermages, des bestiaux et des banques agricoles. Les irrigations, en vivifiant le midi, pourront recomposer un certain nombre de grands domaines, et l'on verra même s'accomplir l'alliance de l'agriculture et de l'industrie. Dans cette brillante dissertation, l'auteur a prouvé qu'il était versé dans la science agricole, et nous faisons des vœux pour que sa voix soit entendue.

Vous avez reçu de M. *Valette* des observations sur la culture du mûrier. Les idées qu'il a émises sur cette matière ont été l'objet d'un rapport spécial dans le sein de l'Académie. Sa pensée de remplacer les vignes des graves de Bordeaux par des plantations de mûriers, tient à plusieurs autres questions dont la solution présente de grandes difficultés. M. Vignes, votre rappor-

teur, les a posées et discutées; la principale objection est celle-ci : dans l'état d'incertitude de la question, la propriété vinicole peut-elle, par l'espoir d'une heureuse métamorphose, commencer par se détruire? Ce qu'il faut voir principalement, ce n'est pas le remplacement de la culture vinicole par l'industrie séricicole dans la localité, mais le moyen d'accroître la richesse publique et de soustraire la France au tribut qu'elle paie à l'industrie séricicole étrangère. Ce but sera atteint par des encouragements bien répartis.

L'ouvrage le plus important que vous ayez reçu en dehors des envois faits par les membres de la Compagnie, associés ou résidants, est sans contredit le mémoire de M. *Boucherie*, pour la conservation et la coloration des bois. M. Boucherie a fait une conquête à laquelle tout le monde a applaudi, et que l'institut et le gouvernement ont déjà récompensée. Cette contrée doit s'enorgueillir de compter M. Boucherie parmi ses concitoyens, et se réjouir de posséder un moyen de plus de faciliter et de hâter la viabilité du pays en général et des landes en particulier. Elles renferment, en effet, en grande quantité, le bois de pin, que les procédés de M. Boucherie transforment en une matière presque indestructible; il veut rendre le bois plus durable, lui conserver son élasticité, le préserver des variations de volume qu'amènent les changements de température, diminuer la combustibilité, augmenter sa dureté, lui donner des odeurs et des couleurs variées. Tous ces résultats, M. Boucherie les a obtenus, de l'aveu même de l'Académie royale des sciences.

Votre rapporteur, M. Petit-Laffitte, vous a décrit les procédés ingénieux employés par M. Boucherie pour arriver à ce but. Vous vous le rappelez, Messieurs, avant même que l'auteur vous eût adressé la communication officielle de sa découverte, vous en aviez encouragé les futures applications.

Depuis son origine, l'Académie n'a cessé de s'occuper avec une égale sollicitude de toutes les questions d'un intérêt général ou local. Les innovations mêmes qui excitèrent d'abord des défiances chez les esprits timides, ont trouvé dans ce corps savant un appui et des lumières dont le souvenir est consigné dans nos annales; elles contiennent un rapport remarquable sur le premier bateau à vapeur établi sur la Garonne; c'est ce rapport qui, par une description exacte des machines, a dissipé toutes les craintes, et a attaché la confiance publique à cette admirable invention.

MEMBRES ADMIS PENDANT L'ANNÉE.

Membres résidants.

Les derniers statuts de notre Compagnie portent le nombre des membres résidants à quarante-cinq. Les développements successifs des études scientifiques et littéraires, et les progrès de l'esprit humain en général, ont amené l'Académie, après un siècle et demi d'existence, à doubler le nombre de ses membres, primitivement fixé à vingt. S'il manque encore neuf membres à notre Compagnie, c'est que vous n'avez pas voulu,

Messieurs, que le titre de membre de l'Académie de Bordeaux pût être accordé légèrement, et que vous avez justement exigé qu'il fût d'abord ambitionné.

Deux hommes de lettres, également recommandables, ont aspiré à l'honneur de vous appartenir, et vous les avez admis parmi vous : ce sont MM. Gustave Brunet et Francisque Michel.

M. *Gustave Brunet* s'est adonné à une spécialité longtemps négligée, mais qui, grâce à l'impulsion donnée par l'illustre Renouard, attire aujourd'hui l'attention des savants: c'est-à-dire l'étude des idiomes populaires, ou le *patois parlé* dans l'Europe méridionale. M. Brunet s'est aussi appliqué à reconnaître les idiomes de l'Italie et de l'Espagne, et vous a offert le laborieux résultat de ses découvertes. En vous adjoignant M. Brunet comme membre résidant, vous avez eu également en vue de rattacher à vos travaux le commerce bordelais, dans la personne du chef d'une de nos plus importantes maisons.

M. *Francisque Michel,* professeur à la Faculté des lettres, vous a fait hommage de deux rapports sur *les anciens monuments de l'histoire et de la littérature de la France, qui se trouvent dans les bibliothèques de l'Angleterre et de l'Écosse.* Dès avant l'examen qui a été fait de ces mémoires, vous connaissiez l'érudition et la patience qui caractérisent les utiles investigations de l'auteur. M. Francisque Michel a non-seulement transcrit l'histoire et la généalogie des ducs de Normandie, par Benoît, trouvère anglo-normand, mais envisageant d'un œil critique cette chronique d'environ 48,000 vers, il

a reconnu que Benoît n'avait pas le mérite de l'invention, et n'avait fait que reproduire d'autres chroniqueurs du XIIe siècle.

La nomenclature des travaux historiques de notre nouveau collègue dépasserait les bornes de ce compte rendu. Ses nombreuses traductions et transcriptions des plus anciens et des plus curieux manuscrits, nous font espérer qu'il se livrera, dans notre contrée, à des travaux analogues.

Membres correspondants.

Les membres correspondants que vous vous êtes associés depuis l'année dernière, sont au nombre de sept. Vous avez admis MM. Cottard, Jules Gindre, Monnier (de Toulouse), Antony Duvivier, les docteurs Martin, Dupierris et Vingtrinier.

M. *Cottard* vous a adressé une dissertation manuscrite sur la peine de mort. Vous avez reconnu dans ce travail un style clair, abondant et toujours correct, une discussion fertile en aperçus ingénieux.

M. *Jules Geindre*, ingénieur civil des mines, a composé un mémoire géologique sur les environs de Bayonne. Il a voulu éclairer ainsi l'industrie de cette contrée sur ses véritables intérêts, et la tenir en garde contre des erreurs qui lui ont souvent coûté cher. Il entre dans des détails circonstanciés sur la nature des divers terrains, et fait preuve de savoir et d'une exactitude consciencieuse. Le but de son travail est de prouver la non-possibilité de découvrir de la houille aux environs de

Bayonne. Il n'a rien négligé pour rassembler toutes les observations qu'il a jugées utiles aux arts et à l'industrie.

M. *Monnier,* de Toulouse, s'est fondé sur divers opuscules poétiques et sur un ouvrage en prose, pour solliciter vos suffrages. Vous avez reconnu dans ses poésies un talent digne d'être encouragé. Un style simple et correct se remarque dans son œuvre en prose intitulée : *Eloge historique de Raymond IV, comte de Toulouse.*

M. *Antony Duvivier* vous a adressé une notice sur les amoynes qui comprenaient, au XI[e] siècle, le pays situé de Nevers à Avallon. Ce travail, d'un style pur, simple et ferme, révèle chez l'auteur le culte assidu des études historiques et archéologiques.

M. le docteur *Martin* a composé une Notice sur le *coca* du Pérou, feuille d'un arbuste cultivé de temps immémorial dans cette contrée, et que les Indiens consacrent à divers usages. Cet écrit, tout spécial sur les propriétés réelles et l'usage de cette plante, dénote chez l'auteur un esprit d'observation et une facilité de style remarquables.

M. le docteur *Dupierris,* de la Nouvelle-Orléans, vous a adressé un mémoire estimable sur les pieds bots. L'auteur vous a donné ainsi une preuve de bon vouloir et de capacité que vous avez accueillie favorablement.

Enfin, M. *Vintrinier*, médecin en chef des prisons de Rouen, vous a fait hommage d'un travail intitulé : *Des prisons et des prisonniers,* dans lequel il traite, avec un talent incontestable, toutes les questions qui se rattachent au système cellulaire, aux pénitenciers, aux

réformes que nécessite le Code pénal, et au service de santé des prisons.

NÉCROLOGIE.

L'Académie a éprouvé, pendant le cours de l'année qui finit, deux pertes bien sensibles : celles de MM. Leupold et Bonfin, membres honoraires. Une voix plus éloquente et plus habile que la mienne vous fera entendre l'éloge du premier : permettez-moi de vous dire quelques mots de M. Bonfin.

C'est après de longs travaux et une vie utile et honorable à la fois, que M. Bonfin a terminé sa carrière, à un âge très-avancé, dans la ville qui l'avait vu naître. Son goût pour l'architecture et les arts se révéla de bonne heure. Il alla s'inspirer des préceptes du beau et du grandiose à cette école où tout jeune talent s'empresse d'accourir : M. Bonfin fit le voyage d'Italie. A son retour, il se consacra entièrement aux travaux de sa profession et à l'éducation de sa famille. On lui doit la construction d'un grand nombre d'édifices publics et particuliers. Nous citerons le Palais de justice actuel, la Manufacture des tabacs, la Caserne municipale, la voûte de la salle de la Bourse, l'église Saint-Martial, une foule de maisons privées, dont les élégantes façades font l'ornement des plus belles rues de notre cité ; enfin, les dispositions habiles d'un grand nombre de fêtes publiques. Le talent de l'architecte, l'expérience de l'artiste, étaient relevés chez M. Bonfin par l'intégrité du caractère et toutes les qualités qui font l'homme de

bien. C'est afin de lui rendre un hommage public et durable, que ses concitoyens se sont réunis pour lui élever un mausolée.

CONCOURS ET ENCOURAGEMENTS.

L'Académie regrette vivement d'avoir à décerner cette année un aussi petit nombre de prix. Sur une grande quantité de questions, elle n'a reçu aucune réponse; sur quelques-unes, des réponses insuffisantes et des pièces qu'elle n'a pu couronner; une seule vous a semblé digne d'éloges, de publicité et de récompense. Trois personnes reçoivent des médailles d'encouragement.

Sur les questions d'agriculture posées au § I[er] de l'ancien Programme, vous avez reçu un mémoire concernant la culture des terres de Saint-Vivien. L'auteur a développé un système que vous n'avez pas cru devoir encourager, et qui consiste à substituer la culture non interrompue des céréales à l'industrie si féconde de ces contrées.

Votre Programme de 1839 promettait un prix de 300 fr. à l'auteur qui *déterminerait le mieux les causes diverses qui portent la population des campagnes à venir se fixer dans les villes, et indiquerait les moyens de remédier à cet état de choses*. Un seul mémoire vous a été envoyé cette année. Vous avez pensé, avec votre rapporteur, que ce travail, qui renferme toutefois de

louables intentions, ne présentait ni les développements, ni les recherches que comportait ce sujet intéressant, et vous l'avez écarté du concours.

Sept pièces de poésie vous ont été adressées. C'est avec chagrin que vous avez été forcés de reconnaître leur faiblesse et leur insuffisance. Votre rapporteur vous a signalé dans cinq d'entre elles des conceptions médiocres et une versification tantôt incorrecte, tantôt prétentieuse. La pièce intitulée : *La Linotte et la Bergère,* vous a paru digne d'une mention honorable. On y reconnaît un certain mérite de fraîcheur et de mélancolie. L'auteur mérite des encouragements, et, en travaillant son style, il pourra se vouer avec quelque succès au genre élégiaque.

Quant à la pièce n° 4, intitulée : *La Reine des Songes,* vous lui auriez accordé le même honneur, et vous en auriez fait un éloge mérité, si vous n'aviez appris et constaté que ce morceau avait déjà paru dans le *Recueil des Jeux Floraux de Toulouse,* et si l'auteur n'avait, en agissant ainsi, méconnu ce qu'il devait à l'Académie.

Votre programme donnait à résoudre des questions d'une haute importance pour le pays et surtout pour la contrée des Landes, des questions que personne n'avait osé aborder jusqu'à ce jour. Il s'agissait de trouver un moyen sûr de rendre la pêche, dedans et dehors le bassin d'Arcachon, toujours abondante, régulière, peu coûteuse, et sans dangers.— Un seul Mémoire vous a été présenté.— L'Académie aime à signaler les louables efforts qu'a faits M. *Allègre,* officier de la marine royale

en retraite, auteur de ce mémoire, pour atteindre le but proposé. Il a consigné dans son travail des faits pleins d'intérêt, des aperçus judicieux et des données qui peuvent devenir fécondes.— Éloigner du genre d'industrie qui nous occupe, les périls qui en ont jusqu'ici paralysé le développement, assurer aux marchés l'apport régulier d'une grande masse de poissons, c'est réagir nécessairement sur toutes les denrées, en même temps que rendre un immense service aux contrées qui ont sous la main, sans pouvoir s'en servir, une source féconde de richesses. Nous espérons que les idées émises par M. Allègre amèneront les plus favorables résultats, et que la sanction de l'expérience les dégagera des critiques qu'elles ont pu soulever : l'Académie se félicite d'être la première à les encourager. En conséquence, elle a décerné à M. *Allègre* une récompense publique, en lui accordant une médaille d'or de la valeur de 300 fr. Vous avez décidé, en outre, que son mémoire serait inséré dans le Recueil de vos Actes, afin de lui assurer la plus grande publicité possible.

Les perfectionnements que M. *Hallié* a apportés dans les instruments aratoires, la persévérance qu'il a mise à les introduire dans le pays, ont paru à l'Académie dignes de toute sa sollicitude. Une commission s'est transportée chez cet honorable industriel. Elle a examiné les charrues de formes et d'origines diverses, les herses, les rouleaux, les extirpateurs, les rayonneurs, les houes, les moulins à vanner, les machines à concasser le grain, les hache-pailles, les coupe-racines à

quatre couteaux placés sur un disque vertical, et particulièrement une machine à dépiquer, mue par la force des bras. Vous avez pensé que les efforts de M. Hallié devaient contribuer efficacement aux progrès des cultures et des arts qui s'y rapportent. Vous avez décidé qu'une médaille d'or lui serait décernée.

Une invention nouvelle vous a paru aussi devoir être encouragée par une marque de votre intérêt. M. *Dietz* vous a présenté son appareil locomoteur destiné à servir de remorqueur sur les routes ordinaires. Une commission a assisté aux épreuves diverses qui ont été faites dans le but de constater la vitesse et la régularité de sa marche.

Votre commission, rendant hommage au mérite incontestable d'un mécanisme qui a produit les résultats inespérés qu'elle a constatés sur votre invitation, a cru devoir vous proposer de décerner à M. Dietz la récompense que l'Académie a coutume d'accorder à tout perfectionnement remarquable dans les arts mécaniques et dans l'industrie. Vous avez admis ses conclusions, et accordé à M. Dietz une médaille d'encouragement *grand module*.

Enfin, Messieurs, parmi ceux de vos correspondants qui vous ont envoyé les renseignements les plus utiles, vous avez jugé que M. *Dubroca* était celui auquel une récompense publique devait être décernée. Aussi, vous lui accordez une médaille d'encouragement pour son instruction populaire sur la vaccine, dont je vous ai entretenus plus haut.

C'est ainsi, Messieurs, qu'aucun genre d'étude, aucun genre de mérite, ne se révèle sans recevoir aussitôt des témoignages publics de votre puissant intérêt et de votre juste approbation.

DES ATTRIBUTIONS DE L'ACADÉMIE, ET DE L'AGRICULTURE EN PARTICULIER.

J'ai parcouru les divers travaux auxquels l'Académie s'est livrée ou qui ont passé sous ses yeux; vous y aurez vu la preuve qu'elle ne faisait défaut à aucune de ses attributions. Les signaler et les encourager, a été de tout temps sa règle de conduite. Vos registres, vos délibérations, vos distributions de prix sont là pour attester qu'elle s'est constamment associée aux progrès de la science et aux entreprises de nature à créer de nouvelles sources de prospérité pour Bordeaux. Il est une science, Messieurs, la première et la plus ancienne de toutes, qui, dès l'origine de la fondation de l'Académie, fixa particulièrement son attention et excita son zèle, je veux dire l'agriculture. Toutes les améliorations agricoles introduites en France depuis quarante ans avaient été recommandées par l'Académie et proposées comme sujets de récompenses dans le courant du siècle dernier. Ainsi, l'Académie s'occupait d'agriculture dès 1712, et ce ne fut qu'en 1761 que les sociétés d'agriculture furent établies dans les autres villes. Il y a mieux, ce ne fut qu'en 1785 que la célèbre société d'agriculture de Paris publia quelques mémoires. Le défrichement et la culture des landes, par qui furent-

ils prêchés et encouragés pour la première fois? par qui fut-il donné, cet élan qui fait marcher aujourd'hui le génie de l'industrie à la conquête de ces terres incultes? Ce fut par l'Académie de Bordeaux, Messieurs. Qui fixa les dunes en les fertilisant, qui les arrêta dans leur marche funeste, qui jeta cette barrière entre l'Océan et les champs du laboureur, qui sut transformer un fléau redoutable en un bienfait providentiel? Un membre de l'Académie: Bremontier, dont les travaux d'abord furent signalés à l'Institut de France par l'illustre Cuvier. Vos programmes sont là pour faire foi de la place importante que l'agriculture a toujours tenue dans vos travaux; plus de quarante prix ont été proposés par la Société sur des questions agricoles. L'acte qui constitue aujourd'hui votre existence officielle reconnaît dans votre sein une section spécialement consacrée à l'agriculture. Vous avez enfin, sur tous les points du département, des associés qui ont le titre spécial de *correspondants agricoles*. Des agriculteurs estimables à tous les titres, et aux efforts desquels nous applaudissons les premiers, ont pu se réunir sous des dénominations diverses, s'adresser utilement au laboureur et se livrer à des études pratiques; mais les enseignements théoriques, mais les récompenses aux ouvrages, aux perfectionnements nouveaux, mais la science de l'agriculture proprement dite, ont toujours été et seront toujours dans le domaine spécial et incontesté de l'Académie. En un mot, pour que votre Compagnie cessât d'être compétente en matière d'agriculture, il faudrait ou qu'elle

ne s'appelât plus Académie *des sciences*, ou que l'agriculture ne fût plus une *science*.

Si j'entre dans ces détails, Messieurs, ce n'est point pour vous prouver ce que vous savez très-bien, c'est-à-dire que vous ne devez avoir aucune crainte pour des attributions auxquelles on vient récemment de rendre un hommage solennel, mais pour répondre à quelques objections qui se sont élevées en dehors de l'Académie. Les services que vous avez rendus en matière d'agriculture remontent à la fondation même de la Société; ceux que vous rendez tous les jours, les questions que vous venez de mettre au concours, la médaille que vous accordez à M. Hallié, sont là pour prouver que vous restez fidèles à de si nobles traditions.

Mais, l'histoire, l'économie sociale, la législation, la poésie, les recherches géographiques et archéologiques appellent également votre attention et vos récompenses.

Parmi les illustrations bordelaises dont nous devons nous enorgueillir, il en est dont l'éloge est encore à faire, et vous l'avez mis au concours.

La mort vient d'enlever à la France un homme de bien, un écrivain célèbre, un publiciste consciencieux, un grand citoyen, qui, dans une trop courte carrière, brilla tout à la fois et par l'esprit et par le cœur : aussi vous avez mis au concours, mais pour 1843 seulement, l'éloge historique de *Henri Fonfrède*, de cet homme dont un concert unanime de regrets a salué récemment les funérailles, et *dont la voix*, comme le disait un ancien ministre, *comptait dans les débats de la France*.

La Gironde n'oubliera pas non plus un autre de ses enfants, *Lainé,* successivement avocat à Bordeaux, député, ministre de l'intérieur, pair de France, membre de l'Académie française, et dont la vie publique et privée fut un modèle de vertus austères et d'amour de son pays. Afin de fournir aux littérateurs et aux publicistes l'occasion de mettre en relief, dans un travail spécial, les qualités précieuses que possédait Lainé, vous avez proposé pour sujet d'un prix en 1842 son éloge historique.

Nous avons lieu d'espérer que l'appel de l'Académie sera entendu et que de nombreux concurrents se disputeront les récompenses offertes par son Programme.

CONCLUSION.

En proposant ces prix, Messieurs, vous avez rempli un devoir et acquitté votre tribut envers d'illustres compatriotes. Poursuivons la noble tâche que nous impose le souvenir de nos devanciers; en nous inclinant devant d'aussi grandes renommées, inspirons-nous, autant que nous le permettent nos faibles moyens, de leur patriotisme et de leurs lumières, appuyons-nous sur l'autorité de leur mémoire. Pourriez-vous oublier que Tourny et Montesquieu ont fait partie de votre Compagnie! Chose bien digne de remarque, ce fut l'auteur de l'*Esprit des lois,* de notre plus beau titre littéraire, qui voulut présenter à vos prédécesseurs l'illustre Tourny, au génie persévérant duquel on doit la

plus belle cité de la France ![1] Qu'il me soit permis de vous le rappeler aussi, Messieurs, lorsque la France et l'Europe étaient comme éblouies de l'œuvre immortelle de l'*Esprit des lois*, et n'en comprenaient pas encore toute la puissance, votre Compagnie (ainsi que le rappelait l'un de nos collègues, il y a plusieurs années), a devancé le jugement de la postérité, en couvrant de ses applaudissements le code de la raison et de l'humanité, dans une séance mémorable consacrée à la lecture des trois premiers chapitres de l'*Esprit des lois*.

Quoi de plus beau, de plus digne de vos efforts, Messieurs, que de rattacher à cet illustre passé un présent qui n'est pas sans honneur ! Quoi de plus doux et de plus facile aussi que d'accomplir votre mission dans cette contrée que tout favorise ! En effet, le concours mutuel de vos lumières a pour objet, comme on l'a dit il y a plus d'un siècle, « *de polir et de perfectionner les talents admirables que la nature donne si libéralement aux hommes nés sous ce climat* ».

N'allez pas croire, Messieurs, que cette phrase soit une flatterie : c'est la pensée d'un homme qui se connaissait en génie ; c'est le jugement littéralement porté sur la Gironde et *signé* par Louis XIV lui-même, lorsque, le 5 septembre 1712, il donnait les lettres patentes qui créèrent l'Académie des sciences de Bordeaux.

[1] Séance du 4 janvier 1744.

PROGRAMME

DE

L'ACADÉMIE ROYALE DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BORDEAUX.

—

Séance publique du 25 Novembre 1841.

—

§ Ier.

AGRICULTURE.

1° L'Académie n'a reçu aucune réponse satisfaisante aux questions agricoles qu'elle a proposées pour sujet de concours. Elle se fait un devoir de continuer d'appeler l'attention des agriculteurs sur les mêmes questions. Ces questions, simples, claires et précises, n'exigent que des réponses laconiques et exactes. L'Académie demande des faits et des calculs. Elle décernera une médaille de 200 fr., dans sa séance publique prochaine, au cultivateur qui, pour son canton, aura

répondu de la manière la plus satisfaisante aux questions proposées [1].

Un seul mémoire, répondant à ces questions, a été adressé cette année à l'Académie. L'auteur a voulu faire connaître la nature des terres de Saint-Vivien, l'état de leur culture, les perfectionnements qu'il croit nécessaires, et enfin, la part pour laquelle leurs produits concourent à l'approvisionnement de Bordeaux.

Quoique ce travail dénote chez l'auteur des efforts très-louables, l'Académie n'a pas pensé qu'il eût des droits à une récompense.

2° L'exploitation des propriétés rurales dans la Gironde paraissant devoir se faire longtemps encore par le *métayage*, l'Académie demande quelles sont les améliorations agricoles compatibles avec ce système d'exploitation, et quelles modifications il faudrait lui faire subir pour assurer ces améliorations.

L'auteur du mémoire qui résoudra le mieux la question recevra une médaille de 200 fr.

3° L'Académie, convaincue des avantages que la culture du colza et *autres plantes oléagineuses* doit produire dans le département, propose un prix de la valeur de 100 fr. à décerner dans sa séance publique de 1842,

[1] Ces questions imprimées sont déposées au secrétariat de l'Académie, rue Saint-Dominique, n° 1; elles seront délivrées à toutes les personnes qui en feront la demande verbalement ou par écrit, ou qui se présenteront pour les retirer.

à celui des agriculteurs de Budos ou des communes environnantes, qui aura cultivé ces plantes avec le plus de succès, sur une étendue qui ne pourra être au-dessous d'un hectare.

4° Une médaille de 200 fr. sera accordée à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question :

« A quelle époque et par qui furent introduites, dans l'ancienne province de Guienne, la culture des mûriers et l'industrie séricicole?

» Quels y furent leurs développements?

» Par quelles causes et à quelles époques ont-elles cessé d'y exister »?

§ II.

INDUSTRIE.

L'Académie avait proposé pour sujet d'un prix consistant en une médaille d'or de la valeur de 300 fr., qui devait être décernée dans la séance publique de 1841, les questions suivantes :

« Indiquer un genre quelconque de fabrication susceptible de réussir, soit dans le département de la Gironde, soit dans les départements limitrophes, qui puisse ouvrir à Bordeaux une branche nouvelle de commerce;

» Désigner le lieu où cette fabrication devrait se fonder;

» Établir par des renseignements exacts et par des documents suffisants ses chances de succès, et surtout le mouvement commercial auquel elle pourrait donner lieu ».

L'Académie n'a reçu aucun travail sur cette question : elle la remet au concours pour 1842.

§ III.

POÉSIE.

L'Académie a reçu, pour le concours de poésie, sept pièces inscrites dans l'ordre suivant :

Nº 1. *Les Trois Journées de Juillet ;* épigraphe :

L'homme a ses passions, on n'en saurait douter.
(BOILEAU).

Nº 2. *La Vierge d'Alexandrie;* épigraphe :

Oyez ceci, mon fils.
(JOINVILLE).

Nº 3. *Le Baptême du comte de Paris;* épigraphe :

Prince, grandissez pour la France.

Nº 4. *La Reine des Songes;* épigraphe :

Je suis la Reine des songes.

Nº 5. *La Linotte et la Bergère ;* épigraphe :

Æquo lumine mortales aspiciunt superi.

Nº 6. *Le Canal Latéral;* épigraphe :

Philippe achèvera la tâche du grand Roi.

Nº 7. *Le Dernier Jour ;* épigraphe :

Filius hominis venturus est in gloriâ Patris sui, etc.
(MATT. cap. 16. v. 27).

Aucune des pièces mentionnées n'a obtenu le prix offert par l'Académie. L'auteur de la pièce nº 5 a mérité une mention honorable.

On aurait accordé la même faveur à l'auteur de la pièce n° 4 ; mais l'Académie s'est assurée que cette pièce avait été insérée dans le Recueil des Jeux Floraux : elle a dû s'étonner d'un semblable procédé.

L'Académie décernera, dans sa séance publique de 1842, une médaille d'or de la valeur de 300 fr., à l'auteur de la pièce de vers qui sera jugée la plus digne de cette récompense ; le sujet devra nécessairement être : « *Les arts à notre époque* ».

§ IV.

HISTOIRE.

1° Une médaille d'or de 300 fr. sera décernée, dans la séance publique de 1843, à l'auteur du meilleur ouvrage ayant pour sujet

« L'éloge historique de Henri Fonfrède ».

2° Une médaille d'or de 300 fr. sera décernée, dans la séance publique de 1842, à l'auteur du meilleur ouvrage ayant pour sujet

« L'éloge historique de Lainé, ancien ministre ».

§ V.

LÉGISLATION.

Une médaille d'or de 300 fr. sera décernée, dans la séance publique de 1843, à l'auteur du meilleur mémoire ayant pour objet de

« Rechercher l'ensemble des mesures législatives à provoquer pour étendre à tous les sourds-muets de la France le bienfait de l'éducation ».

§ VI.

ÉCONOMIE SOCIALE.

Une médaille de 200 fr. sera accordée à l'auteur du meilleur mémoire ayant pour sujet :

« Description des usages, des instruments et des procédés de culture et d'industrie des habitants des Landes; notions détaillées sur leur langage, leur manière de se nourrir et de se vêtir, en un mot sur leur état intellectuel, moral et physique ».

§ VII.

PRIX DÉCERNÉS.

L'Académie accorde :

1° Une médaille d'or de 300 fr. à M. Allègre, pour son mémoire sur les questions relatives à la pêche à l'intérieur et à l'extérieur du bassin d'Arcachon (n° 8 de l'ancien Programme);

2° Une médaille d'or de 100 fr. à M. Hallié, pour l'introduction et les perfectionnements des instruments d'agriculture dans le département;

3° Une médaille d'encouragement à M. Dietz, pour sa voiture à vapeur;

4° Une médaille d'encouragement à M. le docteur Dubroca, membre correspondant, pour son instruction sur la vaccine.

§ VIII.

ENCOURAGEMENTS DIVERS.

L'Académie décernera, dans sa séance publique 1842, ainsi qu'elle l'a fait dans ses séances antérieures, des médailles d'encouragement *aux agriculteurs* et aux artistes qui lui auront communiqué des travaux utiles, ou qui auront formé des établissements nouveaux à Bordeaux ou dans le département.

Une semblable marque d'intérêt sera accordée *aux recherches archéologiques,* aux écrits qui feront connaître la vie et les travaux des hommes les plus remarquables du département de la Gironde, et aux communications qui seront faites à l'Académie d'objets d'art, de médailles, d'inscriptions ou autres documents historiques, provenant de fouilles faites à Bordeaux ou dans le département.

Elle destine également des médailles aux observations météorologiques, et aux recherches qui ont pour objet de constater l'influence que l'atmosphère, considérée dans ses divers états, exerce sur la végétation.

Enfin elle se propose d'encourager, soit par des médailles, soit par d'autres récompenses académiques, les Négociants, les Voyageurs, les Capitaines de navires, les Marins, les Constructeurs de vaisseaux, etc., qui lui auront communiqué des observations propes à ajouter aux connaissances acquises en histoire naturelle ou aux progrès de la physique et de l'art de la navigation.

§ IX.

CONDITIONS GÉNÉRALES.

Les ouvrages envoyés au concours doivent porter une sentence et un billet cacheté renfermant cette même sentence, le nom de l'auteur et son adresse.

Les billets ne seront ouverts que lorsque les ouvrages auront été jugés dignes du prix, ou d'une récompense académique.

Sont dispensées de cette formalité les personnes qui aspirent aux médailles d'encouragement, et les concurrents aux prix qui exigent ou des recherches locales, ou des procès-verbaux d'expériences qu'ils auraient faites.

Les personnes de tous les pays sont admises à concourir, excepté les membres résidants de l'Académie.

Les concurrents sont prévenus que les mémoires couronnés ne doivent pas être publiés comme tels par les auteurs, sans le consentement de l'Académie.

Les ouvrages envoyés au concours ne seront point rendus aux auteurs; ils auront la liberté d'en faire prendre des copies, en se faisant connaître.

Art. 29 *du Règlement de l'Académie*, Les manuscrits envoyés au concours doivent rester aux archives tels qu'ils ont été cotés et parafés par le Président et le Secrétaire, et ne peuvent, dans aucun cas, être déplacés. Toutefois l'Académie ne s'arroge aucun droit sur le mémoire lui-même, qui demeure toujours la pro-

priété de l'auteur; il peut en disposer à son gré, sans qu'il soit nécessaire de demander aucune autorisation à cet égard.

Art. 30. Les mémoires couronnés par l'Académie ne peuvent être publiés par les auteurs sans le consentement formel de la compagnie, qui ne l'accordera qu'autant qu'elle aura la certitude que l'ouvrage imprimé sera en tout conforme au mémoire manuscrit couronné par elle et déposé aux archives. Cet article et l'article précédent seront insérés dans le programme.

Les mémoires écrits en français ou en latin, seront envoyés, franc de port, avant le 1er août, au secrétariat-général de l'Académie, hôtel du Musée, rue Saint-Dominique, n° 1.

E. DÉGRANGES, *Président.*

FERDINAND LEROY, *Secrétaire-général.*

ÉLOGE

DE M. LEUPOLD,

membre honoraire de l'Académie,

LU LE 25 NOVEMBRE 1841, EN SÉANCE PUBLIQUE;

Par M. VALAT.

Il est des vertus et des qualités qui obtiennent une renommée facile à l'aide soit de la fortune, soit d'une position sociale; plus souvent il suffit de quelques faits qui sortent de l'ordre commun : c'est, dans la carrière des armes, une action d'éclat; c'est, dans le barreau, un éloquent plaidoyer, qui sauve l'honneur ou la vie d'un client rendu tristement célèbre par un certain concours de circonstances. L'un trouve la gloire en montrant un courage et un sangfroid supérieurs au danger; l'autre en faisant tomber à ses pieds une sentence de condamnation déjà formulée; mais ils n'ont pas à recommencer le lendemain le combat de la veille; ils ne le peuvent ni ne le doivent : il leur siérait mal de se poser au moindre événement en héros de théâtre, et peu de réputations résistent au ridicule.

L'homme qui, ferme dans ses principes, a suivi dans une longue carrière la ligne de conduite que lui traçaient ses devoirs, acquerra sans doute une juste considération; mais sa réputation demeurera circonscrite dans la sphère étroite de ses relations sociales; et pourtant il recommence tous les jours la lutte sans cesse établie entre son devoir et ses passions: ce n'est pas de l'héroïsme, il est vrai, et c'est quelquefois plus que de l'héroïsme.

L'opinion publique, cette reine du monde un peu capricieuse, met entre les deux genres de mérite une grande différence: sans nous inscrire contre un jugement, que nous n'osons croire injuste, qu'il nous soit permis de réclamer une meilleure part de gloire pour des vertus modestes, que la société a besoin d'encourager: car honorer l'homme vertueux qui obéit à la loi sainte du devoir, n'est pas seulement un acte de justice, c'est aussi un acte de haute prudence.

Laissons aux philosophes le soin d'apprécier ces deux sortes de vertus, pour faire à chacune la part de mérite qui lui revient; malheur à qui ne comprend pas ces deux belles manifestations du sentiment moral dans l'humanité ! Honte, surtout, à ceux qui, cherchant à rabaisser ce qu'elles ont de noble et d'élevé, feignent de ne voir en elles que l'application froide d'un principe d'égoïsme inhérent au cœur humain. Il est heureux sans doute pour l'ordre social fondé par la providence, que la vertu trouve une récompense dans l'estime des hommes; mais lors même que cette récompense n'est pas refusée à la vertu, oserait-on affir-

mer qu'elle soit un équivalent des sacrifices qu'elle s'est imposées, sacrifices dont la conscience seule comprend la grandeur et le prix?

Le collègue que vous avez perdu, Messieurs, l'ami que nous regrettons, a d'autres titres de gloire que ceux qui reposent sur l'accomplissement des devoirs du citoyen : toutefois nous croirions être infidèle à la mission qu'il nous a été doux de recevoir, si, pour ajouter plus d'éclat à son nom, nous dédaignions de mettre au premier rang des titres à l'honneur que l'Académie a voulu lui décerner, ces douces qualités qui l'ont rendu cher à la société comme à ses nombreux élèves. C'est en consultant vos souvenirs et les nôtres sur ces mœurs simples, cette vie pure et candide, ce caractère toujours égal et toujours bienveillant, qu'il nous a été possible de reproduire quelques traits du savant qui manque à vos solennités : un sentiment de juste défiance eût dû nous faire décliner la tâche qui nous a été confiée; mais, et que cette pensée trouve auprès de vous l'indulgence dont nous avons besoin, l'étude d'une telle vie devait être à la fois pour nous si douce et si profitable, que nous n'avons pas eu le courage de repousser ce périlleux honneur.

M. J.-C. Leupold naquit à Bordeaux, le 4 juin 1774, d'une famille estimable mais peu favorisée de la fortune; de bonne heure il suivit les études du collége de Guienne, où il se distingua par son application et son aptitude pour les sciences exactes; il avait à peine terminé sa philosophie, qu'il y fut chargé d'un cours de mathématiques; la mort de son père, qui le

laissait à dix-huit ans sans guide et sans appui, les succès qu'il venait d'obtenir, décidèrent de sa vocation; il résolut de se vouer à l'enseignement; mais il touchait à l'époque fatale qui vit proscrire l'instruction comme un privilége et proclamer l'ignorance comme une vertu patriotique. Les établissements destinés à la jeunesse furent détruits et fermés comme les temples où l'on adorait Dieu : M. Leupold fut obligé de cacher sa vie et la science qui l'eût trahi; cependant les mauvais jours passèrent; quelques écoles se rouvrirent; chaque département eut son école dite centrale, et M. Leupold fut appelé à professer les mathématiques dans le pensionnat annexé à cet établissement; c'est à cette époque qu'il suivit les leçons de M. Lescan, cet habile professeur dont la ville de Bordeaux conserve un précieux souvenir; mais après avoir acquis les connaissances auxquelles sa position lui permettait d'atteindre, il comprit que la science avait encore des mystères qu'il ne pouvait pénétrer à Bordeaux; il résolut de se rendre à Paris où elle avait son sanctuaire, afin d'en consulter les oracles. C'est en 1801 qu'il entreprit ce voyage, à vingt-sept ans : quelle époque brillante et riche de souvenirs scientifiques! Les grands hommes qu'avait épargnés la guerre et l'anarchie, ceux qu'avait suscités le génie de la liberté, les savants illustres qui avaient échappé aux périls d'une expédition presque fabuleuse se rassemblaient autour de celui qui seul comprenait le langage de toutes les sciences et de tous les arts. A sa voix s'élève une société nouvelle; les lettres et les sciences ont leur temple, la justice a son code, la

religion ses autels; des leçons publiques appellent une génération avide d'apprendre, avec la langue qu'elle avait oublié, la science qui ouvrait aux peuples l'ère pacifique de l'industrie; déjà brillaient au-dessus de tous les foyers d'instruction l'école normale et l'école polytechnique, accueillant tous les genres de supériorité intellectuelle : Monge, leur principal fondateur; Lagrange et Laplace, professeurs dans l'une ou dans l'autre; autour d'eux, Lalande, Fourier, Delambre, Fourcroy, Guyton-Morveau, créaient chacun de leur côté une science nouvelle!... Quel spectacle pour le jeune Leupold! Impatient d'écouter la voix de ces illustres maîtres, il s'assied sur les bancs de l'école normale, à côté de MM. Biot et Francœur qu'il retrouve encore au cours d'astronomie de Lalande. O qu'il dut éprouver de saisissement! Il nous a raconté lui-même comment il fut d'abord frappé de stupeur et de découragement en apercevant la route immense qui se développait à ses regards : il avait cru savoir quelque chose, et il voyait, ajoutait-il naïvement, qu'il ne savait rien jusqu'à ce moment. Cet instant de faiblesse ne fut pas long pourtant; excité par l'émulation, il se livre à un travail opiniâtre, devient le disciple assidu de Lalande, suit les cours de Laplace, et se fait préparateur de physique de M. Biot, qui dans ses leçons à l'Athénée jetait les fondements de sa belle réputation; il semblait prévoir qu'il ne lui serait pas donné de revoir la capitale et de s'associer désormais à un tel mouvement scientifique.

Ami de Lalande, ce professeur renommé par son

habileté pour l'art d'enseigner, à qui il dut la prédilection qu'il a toujours manifestée pour l'étude de l'astronomie, il eût pu chercher à Paris la gloire et la fortune; mais il avait trop de modestie et pas assez d'ambition, d'ailleurs il tournait souvent ses regards vers la patrie qu'il regrettait. Il fut question de créer un corps enseignant; on préluda à cette œuvre importante par la formation des lycées, et il fut nommé professeur de mathématiques transcendantes à celui de Bordeaux en 1803; ses vœux étaient comblés, et depuis il n'eut jamais désiré d'autre position. Les succès de son enseignement nous sont attestés par de nombreux élèves qui vivent au milieu de nous et dont plusieurs se font remarquer entre leurs concitoyens par un rare mérite : beaucoup d'autres lui doivent leur admission à l'École polytechnique. Comment n'eût-il pas réussi avec les brillantes qualités dont il était doué! Elégance et clarté d'exposition, sagacité et profondeur de vues, facilité d'élocution : tels sont les caractères de sa méthode..... Esprit fin, orné par la lecture, il savait répandre sur des sujets arides un charme et une variété qui en écartait l'ennui : d'une douceur et d'une patience parfaite, il faisait de ses élèves des amis tendres ou des enfants respectueux, afin de leur rendre l'étude agréable et facile; il avait surtout le secret connu de peu de professeurs, secret des maîtres qu'il avait étudiés à Paris, de faire descendre à force d'art la science jusqu'aux intelligences les plus faibles.

Plus d'une fois les inspecteurs généraux le félicitèrent de ses succès, et le grade d'officier de l'Univer-

sité lui fut conféré en 1810, comme un témoignage public de l'estime qu'il avait inspirée.... Toutefois, peu d'années après, une réforme funeste fut opérée, réforme dont il se plaignit vivement: on supprima dans les colléges royaux la chaire de mathématiques transcendantes. Rien ne fut épargné, il est vrai, pour diminuer les regrets que lui causa cette mesure d'ailleurs générale; il conserva à la fois le titre et le traitement de la même chaire, et fut nommé professeur de physique; mais il déplora la nécessité de renoncer à un enseignement dont il s'était fait une longue habitude, et les conséquences d'une modification qui faisait déchoir l'étude des mathématiques; ce fut le premier coup dirigé contre l'enseignement d'une science qui avait placé la France au-dessus des nations savantes de l'Europe, et peut-être aussi craignait-il que ce ne fut pas le dernier.

Reprenant avec l'ardeur d'un jeune homme des études qu'il n'avait pas délaissées d'ailleurs, comme l'attestent divers mémoires présentés à l'Académie, il s'en occupa si activement qu'en 1823 il fut en état de publier un traité de physique qu'il adressait à ses élèves. Un seul volume qui comprend les théories du calorique, de l'air, de l'eau, des vapeurs, de l'électricité, du magnétisme, a été livré à l'impression; il obtint un succès mérité dans une ville qui a toujours suivi avec intérêt les progrès d'une science aussi intéressante, et disputé à Franklin l'honneur des premières expériences sur les paratonnerres. Écrit avec cette élégance de style qui distingue les moindres productions de M. Leupold, il

des mesures proposées par cinq membres de l'Académie, réunis en commission permanente pour arrêter les dévastations qu'un vandalisme inoui continuait d'exercer sur les monuments d'art élevés par la piété ou le goût de nos ancêtres.

Nous devons également énoncer en peu de mots les principales missions dont l'investit la juste confiance qu'il avait su inspirer aux autorités de la ville et du département.

En 1827, il fut chargé d'examiner avec plusieurs d'entre vous les moyens d'approprier les eaux de la Garonne aux usages de la ville; des expériences variées eurent lieu sur le dépôt qu'elles laissent dans les divers réservoirs qui furent mis à la disposition des commissaires; des faits qui intéressent l'art et la science ont été consignés dans un mémoire imprimé; il est terminé par des idées théoriques dues à M. Leupold, qui ont été citées avec éloge par M. Arago, dans son examen de l'appareil de filtrage de M. L. de Fonvielle (séance du 14 août 1837).

La Société Philomathique comptait M. Leupold parmi ses membres; elle n'a pas oublié que sous sa présidence fut prise la décision qui nous a valu les expositions périodiques des produits des arts et de l'industrie; il eut une grande part à l'adoption de cette mesure utile, et lui-même distribua les premières médailles que la Société décernait au génie naissant de l'industrie dans ce département et les départements voisins. Un des premiers, enfin, il prépara l'ère scientifique, arrivée de nos jours pour la ville de Bordeaux, en faisant

un cours gratuit d'astronomie : on sait quelle foule se pressait autour de lui pour entendre des leçons qu'il rendait si attrayantes; en un mot, on trouverait difficilement une œuvre publique de quelque valeur, à laquelle il ne se soit point associé, et n'ait pas apporté le tribut de son zèle et de ses lumières.

Des connaissances littéraires plus approfondies qu'on n'aurait pu l'attendre de la nature de ses occupations, un goût fin et délicat, la lecture, devenue pour lui un besoin, des classiques latins, surtout du poète philosophe, causeur délicieux, aimable et séduisant apôtre d'Epicure, qui prêchait la sagesse en invitant au plaisir, avait comme empreint sa conversation d'un atticisme plein de grâces; on s'approchait de lui avec plaisir, on le quittait avec peine, en se promettant de le revoir bientôt.

S'il faut dire toute notre pensée, nous croyons que, moins poli par les lettres, il eût rencontré plus d'obstacles dans la tâche qui lui était imposée; ses élèves écoutaient volontiers une parole pleine de couleur et de vie. Si l'on peut être excellent mathématicien avec une ignorance réelle ou affectée de toute littérature, des exemples illustres, Descartes et Pascal au XVIIe siècle, Fontenelle et d'Alembert au XVIIIe, de nos jours Fourier, Biot, Ampère, témoignent hautement que les lettres doivent vivre de bonne intelligence avec les sciences exactes, et qu'on nous permette d'ajouter que les grecs comptaient l'astronomie au nombre des neuf muses.

M. Leupold n'était pas d'un âge avancé, mais son

corps fatigué par les veilles ne secondait plus l'activité de son esprit; de précoces infirmités apportaient de fréquents désordres dans sa santé; ses amis qui voyaient avec douleur le dépérissement de ses forces, lui conseillaient de prendre un repos qui lui devenait de jour en jour plus nécessaire; mais ils n'osaient insister de peur de l'affliger, car il redoutait le moment de renoncer à des travaux chéris et au commerce de ses élèves. Sur de nouvelles instances il accomplit un premier sacrifice, en se retirant de l'Académie dont il devint membre honoraire en 1838; un an après il fut mis à la retraite......

Dès lors, s'abandonnant sans préoccupation aux jouissances de famille, il en savourait les douceurs; le repos avait ranimé sensiblement ses forces; l'an dernier, à son retour de la campagne, il rêvait mathématiques, prenait jour avec un de ses anciens élèves pour commencer la rédaction d'un traité de géométrie, dont nous avons trouvé le plan dans ses manuscrits. Animé d'une douce gaîté, il n'avait jamais paru plus satisfait; une famille heureuse de son bonheur se livrait à l'espoir d'un entier rétablissement, lorsqu'il lui fut soudainement enlevé dans la nuit du 16 décembre 1840, laissant un nom et des souvenirs qui vivront long-temps dans nos cœurs, et que votre hommage reconnaissant transmettra avec honneur à la postérité.

ESSAI

SUR LA STATISTIQUE

DE LA PRESSE PÉRIODIQUE

dans les cinq parties du monde,

LU LE 25 NOVEMBRE 1841, EN SÉANCE PUBLIQUE;

Par M. Gustave BRUNET.

Messieurs,

Appelé pour la première fois, aujourd'hui, à prendre la parole au milieu de vous, je ne puis me défendre d'une impression de timidité, et je sens combien votre bienveillante indulgence m'est nécessaire.

En me faisant l'honneur de m'admettre dans votre Compagnie, vous m'avez tenu compte, à défaut de titres, de quelques faibles travaux demeurés dans une obscurité qui leur est favorable : je voudrais m'efforcer de me rendre digne des suffrages qui se sont portés sur moi.

Sans l'obligation qu'un article de votre règlement

impose à tout académicien, j'aurais désiré, Messieurs, me tenir longtemps encore au nombre des auditeurs. Ce que j'ai à dire, saurai-je, dès à présent, l'exprimer de façon à ne pas lasser votre patience?

J'eusse voulu vous faire hommage d'un mémoire relatif à quelques points demeurés obscurs de l'histoire littéraire de la Guyenne : le temps et les matériaux m'ont manqué pour compléter ce travail; je m'engage à ne pas l'abandonner.

Me permettrez-vous de vous soumettre quelques aperçus d'un essai que j'ai ébauché sur la statistique de la presse périodique dans les cinq parties du monde?

Je n'ai à placer sous vos yeux que l'esquisse fort rapide d'un immense tableau auquel je suis loin encore de pouvoir songer à mettre la dernière main; d'ailleurs le sujet excède les bornes d'une lecture académique; il demanderait un volume, il le mériterait certainement.

De la statistique sans ombre de préoccupation politique, je n'entends pas faire autre chose, Messieurs; rechercher, réunir des faits, poser quelques chiffres; ils auront du moins le mérite de l'exactitude : tel a été mon plan.

Dirai-je, sans descendre dans une arène qui me paraîtrait scabreuse si elle ne m'était pas interdite, que le journalisme exerce au sein de nos sociétés modernes une immense influence? Il n'a pas fait connaître son dernier mot; car, sur les neuf dixièmes de la surface de notre planète, c'est encore un enfant qui vient de naître : ne nous hâtons pas d'en conclure que la candeur, l'innocence du premier âge sont toujours au nombre de ses attributs.

Un homme célèbre, que sa critique hardie, pénétrante, jointe à un talent d'analyse exacte et judicieuse, vint placer au premier rang des écrivains périodiques de son époque, Bayle, désirait déjà qu'il parût une histoire des journaux. Cette histoire serait-elle possible aujourd'hui? serait-elle impartiale? Je l'ignore; toute puissance a des flatteurs, on ne l'attaque pas impunément. La race des adulateurs ne meurt point, elle change de rôle. On traite les rois de haut en bas, mais on écrit d'emphatiques panégyriques en l'honneur des classes qui ne savent pas lire; la presse veut bien dire aux peuples et aux monarques leurs vérités, mais elle trouverait fort mauvais qu'on lui dît les siennes.

Plus tard, lorsque nos débats actuels exciteront des passions aussi ardentes que celles que soulève aujourd'hui la question de savoir si les cinq propositions sont ou ne sont pas dans Jansénius, on voudra retracer les annales du quatrième pouvoir de l'État; les données positives manqueront; nulle part, même à l'état de lambeaux, elles ne se retrouveront, ces feuilles légères qui auront pesé d'un si grand poids dans les destinées du monde.

« L'intelligence est la reine de l'univers, la presse est la reine de l'intelligence » (Ce n'est pas moi, Messieurs, qui le dis, c'est Benjamin Constant). Cherchons quelles sont, sous divers climats, les forces de cette despotique souveraine.

En bonne logique, il faut d'abord retracer en quelques mots sa naissance.

Avant le déluge, il existait déjà, au dire de quelques

érudits[1], des livres, des bibliothèques, des académies; je serais donc en droit, remontant jusqu'à ce grand cataclysme, de rechercher si les aïeux de Noé lisaient aussi un journal.

Je m'en tiens, cependant, à une antiquité moins reculée, moins contestable.

Longtemps on s'est accordé à fixer l'origine des journaux à la fin du xvie siècle. Un membre de l'Académie des Inscriptions, écrivain fort spirituel, quoique très-savant, le doyen de la Faculté des lettres de Paris, M. Victor Leclerc, dans un curieux mémoire publié en 1839, a montré qu'il fallait reporter à l'an 623 de la fondation de Rome la naissance des feuilles publiques.

[1] J'indiquerai à ceux qui voudront approfondir cette question, l'ouvrage de J.-J. Mader : *De scriptis et bibliothecis ante-diluvianis.* (Helmestadt, 1702, in-4°), et l'*Historia litteraria ante-diluviana* de J.-F. Reinmann (Halle, 1709; in-8°). Il faut aussi consulter Vockerodt, *Historia societatum et rei litterariæ mundi primi seu ante-diluviani* (Jenæ, 1687 et 1704, in-8°). Des ouvrages écrits, dit-on, avant le déluge, sont tout au long imprimés dans le *Codex pseudepigraphicus veteris Testamenti* de Fabritius. J.Boulduc, dans son traité *de Ecclesia ante legem* (Par. 1626, Lugd. 1638); A. Rocca, dans son *Append. ad descriptionem biblioth. Vaticanæ* (p. 384), et d'autres non moins judicieux, non moins célèbres écrivains n'ont nullement douté qu'il n'y eût, chez les fils d'Adam, des bibliothèques importantes, que Malacel, Jared, Lamech ne fussent bibliophiles et auteurs. Rabelais aurait ajouté : « Et c'est aussy l'advis de maistre Jehan d'Écosse ».

L'erreur n'était que de 1800 ans; de célèbres chronologistes en ont commis de bien plus fortes.

Grâces aux recherches de M. Leclerc, nous savons maintenant quels étaient les sujets qui défrayaient d'ordinaire le journalisme romain. Les feuilles copiées au bord du Tibre racontaient les petites aventures du jour, les anecdotes fugitives du moment, les scandales de la soirée; elles rendaient compte des représentations de gladiateurs, notaient les acteurs sifflés, enregistraient ce qui se passait au cirque; elles portaient aux nues ou conspuaient le grand homme de la veille, et faisaient pressentir celui du lendemain; elles s'emparaient de tous les procès de quelque importance; elles épiaient le moindre coup de poignard; elles s'occupaient de la plus petite coupe de poison; elles inséraient les plaidoyers des avocats, en les assaisonnant *d'applaudissements unanimes, d'impression profonde, d'assentiment universel,* ou bien de *murmures énergiques, de marques non équivoques d'impatience et de réprobation,* le tout selon la coterie du rédacteur en chef. N'oublions pas les mariages, divorces, articles nécrologiques, récits de pompes funèbres, les allusions très-peu gazées aux infortunes conjugales des questeurs, des censeurs, des préteurs, les géants, les phénomènes, les enfants sans tête ou avec une double tête, les veaux à six, huit, douze pattes; tous ces petits faits étaient déjà chose bien surannée pour les contemporains des Gracques ou des Scipions, et toutefois ils sont encore de nos jours pleins de charmes pour certains lecteurs doués de cette foi robuste, bien robuste en effet, qui fait croire à tout ce

qui est imprimé. Un journal du temps de Caton annonçait que le phénix, le véritable phénix était enfin retrouvé, débarqué la veille à Ostie, il était même déjà arrivé à Rome : courez au forum ; moyennant quelques sesterces, vous verrez tout à votre aise et de vos deux yeux cet incomparable volatile. Un autre jour c'était un vieux légionnaire qui venait de Fesules sacrifier à Jupiter Capitolin, vingt-quatre campagnes, onze blessures, trois couronnes civiques, deux murales ; le vétéran était accompagné d'une assez nombreuse famille : neuf enfants, vingt-sept petits-enfants, vingt-neuf arrière-petits-fils. Un article de gazette apprit un jour à Cicéron qu'il avait tort de se croire en vie ; il était mort, bien mort et même enterré : c'est l'illustre orateur lui-même qui, dans une de ses lettres, nous fait part de cette anecdote.

Indépendamment de toute cette chronique, de tous ces faits divers, les journaux qui durent passer sous les yeux d'Horace et de Tacite enregistraient soigneusement ce que nous nommons les nouvelles de la cour, les présentations au château. Livie veillait à ce que les gazettes donnassent régulièrement, et en les estropiant aussi peu que possible, les noms des personnes qui venaient la saluer : Agrippine suivit en cela l'exemple de l'épouse d'Auguste.

Voici un fragment d'un journal qui nous apprend que Pompée vient d'être attaqué dans sa maison par les satellites de Clodius. Ces deux lignes nous révèlent ce que nous devinions. Rome ressemblait aux républiques italiennes du moyen-âge, à nos cités du XVe et du XVIe

siècle, alors que les gentilshommes s'attaquaient en pleine rue, et que le droit de guerre privée était reconnu.

Un des plus grands hommes de l'antiquité, César comprit fort bien ce qui depuis n'échappa point à Napoléon : qu'il n'y ait qu'un journal, ou bien, car cela revient au même, que tous les journaux tiennent le même langage; que tous répètent de concert le même mensonge, taisent ou amendent la vérité dans le même sens, et il n'est pas de plus puissant instrument de domination. Une presse ainsi organisée rend plus de services que trente légions. César, un jour, fait annoncer dans les journaux que Marc-Antoine, consul, a, sur l'ordre du peuple, déféré la royauté à César, dictateur perpétuel, lequel n'en a pas voulu. Le fait est de toute fausseté; mais il est tout au long dans la gazette, la moitié de Rome y croit, la province en demeure persuadée, et sûre de n'être pas ouvertement contredite, la nouvelle courut le monde entier, accroissant sur son passage la popularité de César.

Tibère, tyran plus artificieux, plus sombre que César, faisait insérer dans les journaux des articles d'opposition; cela lui servait à pressentir l'opinion populaire, cela donnait aux feuilles publiques un air d'indépendance; la politique de Séjan et de son maître était de conserver les apparences de la vieille liberté romaine. Permis cependant de croire que cette opposition n'était pas très-hostile.

Sous Caligula, sous Néron, les feuilles publiques gardèrent un silence absolu sur tout homme en place

et sur toute circonstance qui n'était pas d'intérêt local. Tacite nous dit qu'on lisait avidement les gazettes, pour apprendre ce que Thraséas n'avait point fait : *Diurna populi romani per provincias, per exercitus curatius leguntur ut noscatur quid Thraseas non fecerit.* L'inaction, le silence de Thraséas, c'était l'événement du moment. Ceci nous prouve qu'alors comme aujourd'hui il y avait des journaux qui, sur certaines choses venues à leur connaissance, gardaient un silence prudent; j'imagine aussi qu'il y en avait d'autres qui en disaient plus qu'ils n'en savaient.

Domitien, politique adroit et au coup d'œil juste, imagina de donner pour vraies des nouvelles vraies, et pour fausses des nouvelles fausses. Cette trompeuse sincérité lui réussit. L'univers en fut longtemps la dupe.

Sous Commode, sous Héliogabale les *diurna* se contentent d'énumérer les animaux féroces immolés dans les jeux du cirque; ils observent le mutisme le plus absolu sur les actes des tigres couronnés qui président aux destinées de l'empire. On proclame l'arrivée d'un rhinocéros; on dit où il y a en vente du vieux Falerne, du vin de Cécube ou de Mammertin. Un marchand d'esclaves a débarqué à Ostie : il amène dix-huit jeunes Gadétanes d'une insigne beauté. La vieille Mummia a perdu son petit chien. La tragédie du poète Frontinus a été sifflée, et de mémoire de siffleurs on n'avait entendu des sons aussi aigus, un pareil orchestre de serpents. Le riche Christillus a été assassiné par une bande de voleurs. Gellia, la femme du consul Césonius, a disparu de compagnie avec un jeune Syrien. Tel était le fond

des gazettes de Rome au IIe siècle de notre ère; elles ressemblaient beaucoup aux nouvelles à la main qui circulaient sous le règne de Louis XV. De temps en temps on y lisait aussi : Le divin empereur, toujours auguste, toujours vainqueur, a été mis au rang des dieux. Cela signifie que le maître du monde vient de tomber sous le fer des cohortes prétoriennes.

Ne nous exagérons cependant pas l'influence du journal à Rome; ne la comparons point à ce qu'elle est aujourd'hui. Vous aurez une idée assez juste de ce que furent les gazettes dont je vous ai entretenu, en vous représentant un amalgame du Moniteur, des Petites-Affiches et de la Gazette des tribunaux. Quant au premier Paris, quant au feuilleton, on s'en doutait tout aussi peu que du paratonnerre, de la machine à vapeur et du daguerréotype.

Les invasions des barbares survinrent; il y eut pour le journalisme éclipse totale de quatorze siècles.

Nous dirons fort peu de chose de la presse française : ce sujet nous mènerait trop loin, et nous avons essayé de le traiter ailleurs. En 1779, on comptait trente-cinq journaux ou ouvrages périodiques paraissant à Paris; ce nombre était monté à cent soixante-neuf en 1789, et à trois cent soixante-dix-huit au 1er janvier 1841. En 1837, un relevé de tous les journaux existant en France en fit connaître sept cent soixante-seize. Le plus ancien de tous est le *Mercure*, né en 1605, et mort il y a peu de temps; depuis bien des années, avouons-le, il était descendu au-dessous de zéro; s'il vivotait encore, ce n'était que par un reste d'habitude; mais il est beau

d'avoir prolongé sa carrière durant deux cent trente-six ans. Pareille existence est promise à bien peu de feuilles actuelles. Hélas! combien avons-nous vu périr de jeunes journaux! Depuis dix ans seulement l'on compte (un relevé exact en a été dressé) près de 2,200 publications périodiques entreprises en France et bientôt décédées; c'est que, même dans un journal, il faudrait du bon sens et de l'art. Dans toutes les classes, tout ce qui sait lire lit les journaux; on voudrait pouvoir ajouter: tout ce qui sait écrire en écrit; malheureusement l'émulation va plus loin.' C'est ce qui nous empêche de verser des larmes sur tant de flambeaux éteints aussitôt qu'allumés, sur tant de fleurs arrachées avant de s'être épanouies.

La presse française a une allure toute particulière; on a voulu l'imiter; on n'est arrivé qu'à la contrefaire. On trouvera ailleurs des travaux solides, dignes d'estime, plus sérieux que les nôtres; à Paris seulement on rencontrera des feuilletons qui valent mieux qu'un poëme épique, des compositions vives, rapides, dégagées; leur sort est de passer promptement, mais l'on en conserve un souvenir.

La première en date des feuilles politiques est la Gazette de France; le médecin Renaudot la fonda en 1631. Renaudot avait des envieux qui désiraient fort lui faire quitter une bonne place pour s'y mettre; cela s'est revu depuis. Ils accusèrent, en 1640, le père des journalistes français d'avoir ouvert sa *gazette* aux ennemis de Marie-Anne d'Autriche, depuis régente. Renaudot se défendit adroitement et victorieusement; dans son apo-

logie nous avons remarqué ces lignes : « Chacun sait
» que le roi défunt ne souffrait pas seulement le moin-
» dre défaut dans mes gazettes; mais *qu'il m'envoyait*
» presque ordinairement des mémoires pour y em-
» ployer ». Louis XIII était donc journaliste, il faisait
des articles de fond, et comme le permis d'imprimer
émanait de Richelieu, les communications royales passaient à la censure du premier ministre.

Traversons maintenant la Manche.

En 1696, il ne paraissait à Londres que neuf journaux, tous hebdomadaires; en 1709, il en existait dix-huit, dont un quotidien; en 1727, leur nombre s'était porté à vingt-trois, et à trente-trois en 1793, treize de ces derniers paraissant tous les jours.

En 1782, l'on comptait soixante-un journaux voués à la politique dans toute l'étendue des Trois-Royaumes; maintenant, il en existe plus de cinq cents : Londres en a cent neuf pour sa part; le reste de l'Angleterre deux cent trente-trois, l'Écosse soixante-trois, l'Irlande soixante-dix-huit.

Le doyen des journaux de la Grande-Bretagne, c'est le *Lincoln Mercury;* il est venu au monde en 1695, et il a maintenant cent quarante-six ans; il est plein de vie; la plus âgée des feuilles de Londres, c'est l'*English Chronicle,* fondée en 1747.

Hors de Londres, il ne paraît encore aucune feuille quotidienne; il est vrai que celles de la métropole doivent suffire à l'appétit du plus vorace des lecteurs. En écrivant ceci, j'ai devant moi le numéro du *Times* du 6 juillet 1840; 16 pages in-f° maximo, dont sept con-

sacrées aux annonces; quatre-vingt-seize colonnes, caractères des plus fins, justification des plus serrées; le tout équivaut au moins à seize forts volumes in-8°, et ne coûte que 50 centimes. Maintes fois, le *Times* a offert à ses abonnés de quadruples suppléments bourrés d'annonces, dont l'insertion lui a rapporté jusqu'à 20,000 fr. en un seul jour.

En 1836, la presse des Trois-Royaumes avait absorbé trente-cinq millions cinq cent soixante-seize mille feuilles de papier timbré; une réduction sur le coût du timbre amena tout naturellement un accroissement dans la consommation intellectuelle; en 1837, quarante-sept millions deux cent quarante-huit mille feuilles, et en 1839, cinquante-huit millions cinq cent dix-sept mille.

Dans les îles de Jersey, de Guernesey et de Man, on ignore l'existence du timbre : aussi, la première possède-t-elle quatre journaux, la seconde neuf, la troisième cinq; total, dix-huit feuilles que ne maculent point les exigences du fisc; elles doivent suffire à une population qui n'arrive pas au chiffre de cinquante mille âmes.

Les journaux anglais ne passent pas de main en main, comme il arrive souvent aux feuilles parisiennes; ce sont de solides colonnes sur lesquelles s'appuyent, de longue date, des partis aux profondes racines; il est bien difficile de les ébranler, l'on ne songe pas à en ériger de nouvelles. Depuis dix ou douze ans, le *Courrier* est de toutes les feuilles de Londres celle qui est la moins répandue; cependant on l'évalue encore 30,000 livres sterling; on n'achèterait pas aujourd'hui la propriété

du *Times* pour un demi-million sterling. Il faudrait tout au moins un capital de 50 à 60,000 livres sterling pour songer à fonder une feuille nouvelle. Il y a quelques années que le tirage de la presse whig était à celui de la presse tory dans la proportion de 100 à 43; maintenant les organes du parti conservateur ont regagné du terrain, ils absorbent la moitié des feuilles timbrées à Londres; mais dans les provinces ils sont encore au-dessous de leurs antagonistes. Un symptôme digne d'une attention sérieuse, ce sont les développements qu'a pris la presse radicale. Elle n'avait point d'organes il y a cinq ou six ans, elle en compte à présent de très-répandus; une partie des feuilles hebdomadaires est à elle; dans le dernier trimestre de 1840, elle a répandu trois millions de numéros. Le Weekly-dispatch, feuille du dimanche, est la plus lue des feuilles de cette opinion; il a été tiré jusqu'à soixante mille exemplaires. Il fait une guerre acharnée à l'église anglicane, et ne respecte point la constitution. Le chartisme comptait en 1839 trois journaux à Londres; dans quelques grandes villes de fabrique il avait aussi des écrivains à lui. Quant à la presse semi-périodique, Londres seule fournissait pour sa part, au 31 décembre 1840, deux cent trente-six journaux mensuels et trente-quatre trimestriels. Bon nombre d'entre eux s'occupaient plus ou moins directement de politique; mais il serait trop long d'entamer leur énumération.

Le besoin de lire les gazettes se fait sentir dans de vastes contrées restées jusqu'ici à peu près en dehors des progrès de la civilisation. A Kragujerwatz, en Ser-

vie, un ancien secrétaire du prince Milosh, ci-devant gouverneur de cette province, à peu près détachée de l'empire du Sultan, rédige un journal, il est en langue servienne. En Hongrie, un esprit national se réveille de plus en plus; indépendamment des feuilles allemandes, il paraît divers journaux écrits dans l'idiome Slave. C'est celui de toute l'Illyrie, celui des belles provinces qui côtoient l'Adriatique; il y a de l'avenir chez ces nations vives et spirituelles. Plus de soixante-dix millions d'Européens parlent les divers dialectes de la langue Slave.

Plusieurs feuilles en langue hongroise paraissent à Vienne; les plus répandues sont l'Actualité (Jelenkoz) et le Héraut (Hirnok). La première soutient les idées libérales, la seconde leur fait la guerre. L'on compte en tout vingt-deux feuilles dans la capitale de l'Autriche; Milan en a vingt-cinq; les autres villes de la Lombardie dix; Vérone en possède cinq; il n'y en a que sept à Venise. C'est cependant dans la cité de Saint-Marc que les feuilles publiques prirent naissance; elles y reçurent le nom de gazette, de celui d'une petite pièce de monnaie *(gazeta)* que coûtait leur lecture. Ajoutons que longtemps elles ne purent circuler que manuscrites; l'on sent que la publicité ne devait pas entrer dans les goûts du conseil des Dix.

En Italie l'on compte près de deux cents journaux, la plupart sont fondés depuis peu d'années. Une censure que tout effraie, qu'un rien effarouche, les oblige à se sevrer de toute discussion politique, à ne donner que des nouvelles officielles ou semi-officielles de la plus

irréprochable innocuité; ils s'en dédommagent en ornant leurs colonnes de littérature telle quelle. Naples et la Sicile possèdent plusieurs journaux consacrés à la jurisprudence et à l'économie politique; on assure qu'ils sont dignes d'estime. On peut d'ailleurs, pourvu que l'on ait le visa de cinq ou six censeurs, imprimer ce qu'on veut au sujet des traces d'une voie romaine, ou émettre un hardi paradoxe à l'égard d'une médaille en petit bronze de Lucius Verus. La véritable vie italienne est babillarde, vive, passionnée, brillante; mais vous n'en trouverez pas de traces dans les gazettes. De toutes les capitales de l'Europe, Rome est, à population égale, celle où la presse périodique est la plus inactive. Il se publie un journal anglais à Florence; c'est tout simple, car la première chose que l'on voit en arrivant en Italie, ce sont des Anglais.

Les soixante millions d'habitants que contient l'empire des Czars, se contentent d'une centaine de journaux ou recueils périodiques écrits en douze langues différentes. Nous avons relevé, sur les listes que nous avons pu réunir, vingt titres en allemand et sept en français; il serait injuste d'en oublier quatre en langue livonnienne, dont trois paraissent à Mittau, et un à Riga. La Finlande, ce pays de cascades, de lacs et de marais, possédait en 1840 treize journaux, neuf en suédois, quatre en finnois. Helsingfors, ville intéressante, dont la population a triplé en trente ans, a sept journaux; elle ne renferme pourtant que dix mille habitants. Il n'est pas en France de cité de dix mille âmes qui aient deux journaux; il en est beaucoup qui n'en

ont pas un seul. En fait de productions intellectuelles, la Russie tire beaucoup de l'étranger, et n'exporte rien; elle produit plus qu'autrefois, il est vrai, mais elle produit peu. Chaque ministère publie un journal spécial; celui de l'instruction publique est intéressant sous le rapport du progrès des lumières dans ces immenses régions. Parmi les feuilles qui ne dépendent pas de l'administration, mais qui subissent toutes les rigueurs de la surveillance la plus ombrageuse, l'*Abeille du Nord* figure au premier rang. La *Gazette de Moscou*, paraissant chaque jour et donnant le résumé de toutes les autres feuilles, compte plus de neuf mille abonnés; elle les doit en partie aux annonces dont elle a le monopole, et qui lui rendent par an 300 à 400,000 roubles consacrés à l'entretien de l'Université de Moscou. Parmi les publications purement littéraires, on distingue l'*Observateur moscovite*, fondé sur le plan de notre *Revue des Deux-Mondes*; le *Cabinet de lecture*, créé il y a sept ans et qui tire à quatre ou cinq mille exemplaires; le *Phare littéraire* qui a débuté en 1840, et qui a groupé autour de lui presque tous les jeunes talents de Saint-Pétersbourg. On cite diverses feuilles consacrées à des spécialités; on nous en a fait connaître quatre vouées aux études agricoles; une au commerce, une aux beaux-arts, une à l'art dramatique, une autre à l'Orient, etc. Presque toutes ces publications arrivent au jour à de longs intervalles, en gros et grands volumes de vingt-cinq à quarante feuilles d'impression, petit texte, papier commun. L'obligation de remplir beaucoup de blanc force à ne pas se montrer bien difficile sur ce qu'on

admet; presque tous les collaborateurs sont des amateurs qui écrivent pour occuper leurs moments de loisir aux dépens de ceux de leurs lecteurs. Les feuilles étrangères ne peuvent entrer qu'avec la permission du gouvernement; il faut convenir que, depuis quelques années, il s'est montré moins avare de cette faculté. En 1835, l'on admettait quarante-quatre journaux français et quatre-vingt-un allemands; en 1841, c'était soixante-dix et cent six, avec vingt journaux anglais. D'ailleurs, le Code de la censure a été revu et perfectionné; en 1804, il se composait de quarante-sept articles, en 1828 il a été porté à cent vingt-huit; nous l'avons sous les yeux, nous en traduirons un jour les principales dispositions. Ceci n'est rien en comparaison des frais du bureau de censure : dans l'espace de vingt-quatre ans ils ont augmenté dans la proportion de deux mille deux cents à cent (114,000 roubles au lieu de 5,320). L'on a vu les censeurs russes biffer souvent et couper des passages de la Gazette d'état de Prusse, gazette où l'on ne devait pas cependant s'attendre à trouver beaucoup de choses susceptibles de déplaire à l'autocrate. D'ailleurs, l'on a multiplié, non sans dessein, les taxes et les frais de façon à quintupler tout au moins le coût d'une feuille étrangère, et ceci nous rappelle que selon un bien spirituel voyageur (M. de Custine), le *Journal des Débats*, il y a dix ans, coûtait, rendu à Madrid, 3 à 4,000 fr. par an à l'abonné de la Castille.

Il va sans dire qu'en Pologne la presse est encore moins libre, si faire se peut, qu'en Russie. Au commencement de 1830, l'on énumérait trente-sept journaux

de tout genre, paraissant dans le grand duché de Varsovie; maintenant ils sont réduits à quinze; on peut, en outre, citer deux journaux paraissant à Wilna, sept à Cracovie, six dans la Pologne prussienne, cinq dans la Galicie, dont quatre à Lemberg, tous écrits en polonais. Ils n'obtiennent la grâce de conserver un souffle de vie, qu'en se faisant aussi insignifiants que possible; ils se rejettent sur l'archéologie, l'histoire naturelle, et sur la traduction des romanciers français. Cracovie, ville libre, libre autant qu'on peut l'être sous la triple protection de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, a vu depuis quatre ans neuf journaux naître et mourir peu après.

Passons en Allemagne : les journaux doivent pulluler dans un pays où il se publie huit à neuf mille ouvrages par an; d'après un tableau officiel mis au jour en 1840, l'administration des postes faisait circuler cent soixante-sept journaux politiques éclos en Germanie, et quatre cent soixante-sept publications littéraires, religieuses ou scientifiques; nous ne comptons pas un grand nombre de feuilles purement locales. La *Gazette universelle d'Augsbourg*, fondée en 1798, est le plus répandu de tous ces écrits; la *Gazette universelle de Leipsick*, née dans l'automne de 1837, et hostile à sa sœur aînée, a promptement acquis une importance réelle. En fait de feuilles étrangères à la politique, on signale l'*Est et* l'*Ouest*, publié à Prague, et l'*Europe*, qui de Stuttgart s'est transféré à Carlsruhe, comme écrits avec une verve parfois heureuse; le registre des abonnés de la *Gazette dramatique de Vienne* renferme plus

de trois mille noms. La *Gazette trimestrielle allemande*, publiée depuis 1838, à Stuttgard, chez Cotta, renferme de graves travaux d'un ordre élevé; les *Annales de la critique scientifique*, imprimées à Berlin, les *Annales de Vienne* s'adressent aux philologues les plus érudits; ce ne sont pas recueils à la portée du premier venu; il faut, pour y toucher, lire à livre ouvert, posséder à fond le phénicien, le cophte, le sanscrit, le syriaque et une foule d'autres langues que personne ne sait ni ne parle. Les publications spéciales surabondent outre-Rhin : journaux pour les jardiniers, les maîtres d'école, les architectes, les cuisiniers, les garde-chasses.

Il y a un *Journal des femmes*, pensé, écrit, rédigé par la plus belle moitié du genre humain; il fait les délices des blondes filles de la Germanie; il s'occupe de choses sérieuses; de politique pas le moins du monde, de littérature extrêmement peu, de modes beaucoup. Il y a un *Journal de la noblesse*, il y est fort question de vieux parchemins et d'arbres généalogiques; on y lit (façon de parler) de bien longs articles où il ne s'agit que de fasces, de pals, de bandes, d'écus en abîme, de sinople et de gueule, de lions passants, rampants, lampassés, mornés, etc. Tout ce qui concerne les quartiers chapitraux, les retraits linéagers et les fourches patibulaires, y est traité à fond. On nous a cité un *Journal des malades*, il était rédigé par trois médecins, il n'eut jamais que cinq abonnés, ils sont tous morts; vouliez-vous qu'ils fissent autrement?

Ce n'est qu'en Allemagne, que subsistent, que fleurissent de nombreuses publications périodiques consa-

crées aux hautes études théologiques. Elles combattent l'incrédulité, elles se font la guerre entre elles, elles s'éloignent plus ou moins de l'orthodoxie protestante. On cite, comme méritant le plus de fixer l'attention, le *Journal de la théologie spéculative*, le *Journal de l'église protestante*, la *Gazette des études et de la critique théologique, etc.* La *Gazette théologique de Tubingue*, et les *Feuilles allemandes pour les catholiques et les protestants*, imprimées à Heidelberg, se font remarquer par la hardiesse de leurs idées.

Parmi les organes du catholicisme, on distingue les *Feuilles historiques et politiques* et la *Gazette ecclésiastique d'Aschaffenburg*, comme élevant la voix en faveur de l'ultramontanisme; d'autres journaux catholiques mettent en avant des idées libérales, et les *Feuilles historiques et ecclésiastiques de l'Allemagne* en sont encore à s'escrimer contre les jésuites tout-puissants à cette heure-ci, comme chacun peut s'en assurer. Si nous osions avoir un avis en pareille matière, nous dirions qu'il nous semble que c'est rivaliser d'à-propos avec quelqu'un qui, au milieu des trombes d'eau du déluge, se serait mis à crier : au feu!

Le *Musée philologique du Rhin* et les *Nouvelles annales de philologie et de pédagogique*, contiennent d'utiles et patientes recherches sur la science de l'antiquité, sur les textes des écrivains d'Athènes et de Rome. Les publications consacrées à la haute jurisprudence, dirigées par des hommes tels que les Hugo, les Savigny et leurs émules, ne peuvent être passées sous silence; mais les limites dans lesquelles nous devons nous

renfermer, nous interdisent d'en transcrire les titres, presque toujours incommensurablement interminables.

La *Gazette militaire autrichienne* figure au premier rang des publications consacrées à l'art des guerriers. Il ne manque point en Germanie de feuilles s'occupant exclusivement de mathématiques; elles font les délices des rares amateurs qui se préoccupent avant tout, de $^{x}/_{z} + y - n$.

L'*Isis* embrasse la totalité des sciences naturelles; les *Nouvelles astronomiques*, rédigées par Schumacher, ne laissent rien à désirer au sujet de la marche, de la disparition, de l'apparition des planètes et des étoiles. Nous ne dirons rien pour le moment d'une foule de journaux de pathologie, de chirurgie, de physiologie, d'accouchement; il y en a d'homéopates et d'anti-homéopates. La chimie, la minéralogie, la botanique, le magnétisme, comptent aussi de nombreux organes. Il y a beaucoup de faits parfois assez mal digérés, de patiente et scrupuleuse investigation, de dévouement à la science dans tous ces écrits; mais aux yeux du reste de l'Europe, les critiques, les érudits allemands ont le tort de se faire obscurs de dessein prémédité, de cacher leur pensée sous le voile des ténèbres décevantes de la métaphysique. Les abstractions qu'ils se plaisent à réaliser et qu'ils promènent dans les broussailles d'une inextricable phraséologie, n'ont pas droit de cité chez nous.

La Suisse, découpée en une foule de petits états assez habitués à se disputer entre eux, possède un grand nombre de feuilles politiques. Renfermées dans un cer-

cle étroit de questions fort indifférentes au reste du monde, préoccupés de ce qu'on a spirituellement nommé une tempête dans un verre d'eau, les écrivains de l'Helvétie voudraient en vain prétendre à ce qu'on s'occupe d'eux; on ignore complétement leur existence, si ce n'est dans l'atmosphère du chef-lieu de leur canton. Les Allemands reprochent aux descendants de Tell d'employer, lorsqu'ils prennent la plume, un style barbare, de l'orner de fréquents solécismes, de se livrer à de grossières personnalités, de concentrer leur attention sur ce qui se passe au pied des Alpes. On peut ajouter qu'il n'est pas de pays en Europe qui produise moins de feuilles consacrées aux lettres ou aux sciences. La *Bibliothèque universelle de Genève* fournit toutefois, depuis longues années, une honorable carrière.

En 1840 la Belgique possédait soixante-quinze journaux; trente-neuf étaient écrits en flamand, le reste s'exprimait en ce qu'on croit du français à Liége ou à Verviers. Deux camps ennemis divisent la presse belge; les opinions catholiques ont un journal dans chaque grande ville; depuis 1838 elles en étaient privées dans la capitale, mais en 1841 elles se sont créé un organe dans le *Journal de Bruxelles;* la presse libérale l'emporte dans les petits endroits. On aurait de la peine à découvrir, soit dans l'une, soit dans l'autre armée, quelque publiciste vraiment distingué. Les catholiques sont les maîtres du *Journal historique et littéraire* qui paraît mensuellement à Liége, et qui a su attirer l'attention lors de l'affaire des mariages mixtes et de l'Archevêque de Cologne; ils conduisent la *Revue de Bruxelles;* ils

combattent la *Revue nationale*, que le député Devaux a fondée en 1839, et qui a arboré l'étendard libéral.

La Hollande réclamait en 1840 quatre-vingts journaux environ; l'on ne connaît guère au dehors que le *Journal de la Haye*, feuille semi-officielle; l'opposition constitutionnelle, imprégnée d'esprit provincial et ne combattant guère le gouvernement que sur le terrain des questions de finances, a pour principal organe l'*Amsterdamer Handelsblad;* l'opposition plus avancée, invoquant les vieux souvenirs républicains des Bataves, s'appuie sur l'*Arnhemschen-courant;* elle a peu de crédit. La rédaction en Hollande porte avant tout le caractère du pays; elle est calme, sèche, tout occupée des intérêts matériels; elle ne vise jamais au sublime, s'emporte peu, raisonne bien, calcule encore mieux.

En Norwège, la presse jouit d'une liberté presque illimitée; il n'y a point de censure et point de procès à craindre, aussi le journaliste pullule sous ce rude climat; la seule ville de Christiania possède huit feuilles périodiques.

Le Danemarck compte près de cinquante journaux quotidiens ou hebdomadaires, et une trentaine de journaux mensuels. Ce n'est pas la peine d'aller chercher leurs noms ignorés hors de la Fionie ou du Jutland.

Nous sommes en Suède, c'est un théâtre où l'esprit de parti est en jeu; la presse s'y montre en général hostile au gouvernement. Celui-ci se défend avec l'aide du *Statstidning*, journal administratif que hors des bureaux personne ne regarde, de la *Swinska Minerva*, assez peu répandue, et de la *Swinska Biet* (l'Abeille Suédoise),

feuille écrite avec verve et esprit. Deux autres journaux conservateurs, fondés en 1840, n'ont pas d'importance. L'organe le plus accrédité de l'opposition c'est l'*Aftonbladet*, créé il y a une dixaine d'années : il a, de peu s'en faut, les dimensions du Journal des Débats; il compte cinq mille abonnés, il passe sous les yeux de quarante à cinquante mille lecteurs; sa tendance est démocratique; c'est dans le *National* qu'il puise ses appréciations sur la politique étrangère; le *Dagligt Allehanda*, la *Freya* combattent aussi sous une bannière que colore une teinte de radicalisme. Les journaux de province se sont multipliés depuis quelques années; la seule ville de Gothembourg en a sept pour trente-deux mille habitants; ils suivent, pour la plupart, les errements d'un libéralisme modéré. Presque toutes ces feuilles, jadis fort mal imprimées sur de petits morceaux de gros papier gris, sont maintenant de belles pages de grande taille et d'une exécution typographique satisfaisante. La politique absorbant toutes les têtes, il n'a pu venir au monde qu'une seule feuille purement littéraire; elle vivote presque inaperçue. Enregistrons encore deux publications consacrées à la théologie, une à la science du droit, d'autres à l'art militaire, à la médecine, à la marine. En résumé, à la fin de 1840, le royaume des Wasa possédait quatre-vingt-sept journaux et quatorze écrits semi-périodiques.

Faisons rapidement un long trajet; portons nos regards au-delà des Pyrénées; nous y trouverons, avant 1820, la presse muselée, bâillonnée, réduite au rôle le plus insignifiant. Sous l'éphémère domination des

Cortès, le nombre des journaux mis au jour en Espagne s'éleva promptement à soixante-quatre. Bientôt, il n'y eut plus, d'un bout du royaume à l'autre, que deux feuilles officielles et une semi-officielle, sans parler de quelques revues consacrées aux sciences naturelles, et surtout à ce qu'on appelle l'art de guérir. Les événements accomplis depuis quelques années ont donné à la presse politique un rôle influent; nombre de feuilles, parmi lesquelles l'*Huracan* s'est fait remarquer, professent les opinions démocratiques les plus avancées. Il serait assez difficile de dire aujourd'hui quels sont les journaux qui subsistent, quels sont ceux qui sont morts, quels sont ceux qui vont cesser. En 1839, l'Espagne possédait seize journaux trimestriels, mensuels ou hebdomadaires, consacrés aux sciences ou à la littérature; en 1840, il s'en fonda quatre autres.

La presse portugaise jette peu d'éclat; parmi les nombreux organes que compte l'opposition, le *Nacional* y figure en première ligne; jusqu'ici, cependant, ils n'ont pas, comme certains de leurs confrères de Madrid, arboré l'étendard du républicanisme. Les journaux de Lisbonne, quand ils sont à court de matière, traduisent par extraits les romanciers français; au peu d'esprit qu'ils sont tenus d'avoir et qu'ils n'ont pas toujours, l'esprit de Frédéric Soulié et d'Eugène Sue sert de supplément. Depuis 1649 jusqu'à 1800, une gazette unique put suffire à toute la nation lusitanienne; en 1809, il paraissait à Lisbonne treize feuilles diverses, et en 1821 dix-sept.

Je viens de nommer l'auteur des *Mémoires du Diable;*

laissez-moi remarquer, en passant, que dans un nouvel ouvrage qu'il vient d'enfanter, il met en scène le rédacteur en chef d'un grand journal, en le désignant peu révérentieusement sous le nom de M. Tournebroche.

De la Péninsule aux vastes contrées de l'Amérique qui parlent sa langue, la transition est toute naturelle.

A Cuba, il paraît depuis plusieurs années dix journaux; il y en aura davantage plus tard, si rien ne vient arrêter cette belle colonie dans la voie de prospérité croissante où sut la placer un gouverneur habile, le général Tacon. Les nouveaux états de l'Amérique du sud possèdent un assez grand nombre de feuilles politiques; mais il est bien difficile de les énumérer; elles naissent presque toujours pour mourir presque aussitôt; elles sont, elles ne sont plus. L'on en a compté jusqu'à quarante, dont vingt-cinq au Brésil. Nous avons vu quelques-uns de ces journaux; la rédaction nous a paru laisser tant à désirer sous tous les rapports, et l'impression est d'ordinaire si mauvaise, que déchiffrer cette prose, venue de l'Yucatan, de Guayaquil ou de Quito, n'est pas chose bien facile.

Les calculs d'un célèbre staticien belge, de M. Quételet, lui avaient appris, il y a dix ans, qu'en Europe il y avait un journal pour cent six mille habitants, et qu'aux États-Unis, il en existe un sur quarante mille âmes. En 1704, l'Amérique anglaise jouit, pour la première fois, d'une gazette à elle; en 1755, elle en avait neuf; soixante-dix-sept ans plus tard, en 1832, elle en possédait plus de huit cents; enfin, en 1840, elle était, et il y avait de quoi, heureuse et fière d'en énumérer près

de seize cents. Si cette progression intellectuelle se maintient (et nous aimons à croire qu'elle ne fera que s'accroître), en 1925 les États-Unis auront à offrir au lecteur désœuvré quinze mille quatre cents journaux. En ce moment, ils enfantent soixante-onze journaux écrits en langue allemande : malheureusement ils ne paraissent qu'une ou deux fois par semaine; mais ce qui diminue un peu nos regrets, c'est qu'ils sont d'une taille plus élevée que les géants de la presse de Londres; huit colonnes à la page, justification des plus serrées. Parmi les journaux rédigés en anglais, l'on en compte plus de cent cinquante qui paraissent six fois par semaine; il en est qui paraissent tous les jours, il en est plusieurs qui ont senti le besoin de paraître deux fois par jour. New-York n'a pas le sixième de la population de Londres, et il possède tout autant de journaux que cette immense capitale; il n'est guères de petits endroits, avec tout au plus quatre ou cinq mille habitants, qui ne se soient donnés un journal; des bourgades perdues dans cette Prairie que Coper a peinte sous des couleurs si saisissantes et si fidèles, des embryons de villes jetés bien au delà du Mississipi et du Missouri et de l'Ohio, et dont aucun géographe en Europe ne soupçonne l'existence, des hameaux qui n'ont été vus que de Dieu, possèdent tous leur petit journal de deux mètres de haut. *Panem* et *diaria*, telle pourrait être la devise de ces infatigables colons.

Aux États-Unis, il n'y a aucune espèce d'entraves pour la presse; il n'y a pas plus de timbre que de censure. Les affiches et avis de tout genre y abondent en-

core plus qu'en Angleterre; la réclame y prend ses coudées franches. En fait de bruit et de mouvement, l'annonce y recule les bornes du possible. On s'injurie, on s'invective, on se dénonce dans ces gazettes de la façon la moins polie du monde. J'ai eu la patience de lire d'un bout à l'autre un numéro d'un grand journal américain; il est vrai que j'y ai mis quatorze jours, plus de temps qu'il n'en faut aujourd'hui pour franchir l'Atlantique; mais je voulais me faire une juste idée de tout ce que les forçats attachés à cette machine ont à compiler tous les matins de nouvelles fausses ou vraies, de niaiseries locales, de chagrinantes plaisanteries, de petits contes sans esprit, de vers sans rime ni raison, avant d'arriver à la dernière ligne de la dernière colonne, et je me demande encore pourquoi le public du Connecticut et du Maryland tient si opiniâtrement à ce qu'on lui serve de si fortes rations auxquelles il n'a pas d'ailleurs le loisir de toucher, car, en Amérique, on connaît le prix du temps : c'est un capital qu'on ne gaspille pas.

On assure que dans les vingt-six états de l'Union, bon an, mal an, il s'imprime, il se répand, sur toute la surface du pays, cent et tant de millions de ces carrés de papier, format d'un drap de lit. Tout récemment, le metteur en pages d'un journal de Philadelphie s'aperçoit qu'il reste un peu de blanc au bas d'une colonne. On emploie, pour remplir cette lacune, une traduction entière du *Dernier jour d'un condamné*. L'éloquent écrit de Victor Hugo fournit un entre-filet à la feuille américaine. Vous voyez qu'il ne faut pas s'étonner des in-

croyables histoires que nos confrères d'outre-mer débitent sur tout le monde et sur toutes choses, à propos de tout et hors de tout propos. Il faut se procurer *per fas et nefas* de petits bouts de copie; le public se dégoûte à la longue de l'énumération des chats qui se sont noyés la veille, et des plates, lourdes, narcotiques élucubrations sur la politique de tous les cabinets du monde, écrites, la moitié du temps, par des gens qui ne savent pas trop bien épeler. Les homélies sur la mélasse font bâiller; on sauterait par la croisée plutôt que d'entendre une philippique sur la pêche de la baleine. Le rédacteur américain, réduit aux abois, annonce que les chutes du Niagara n'existent plus, et que le grand serpent marin a reparu; il a même avalé un trois-mâts avec tout son équipage. Demain on dira que la cataracte subsiste encore; le grand serpent a été la victime d'une lâche calomnie. Ces rectifications procurent encore quelques lignes : c'est beaucoup de gagné. Puis on fera entrer Fanny Essler en triomphe à Charlestown, au son de toutes les cloches, et l'on attellera des sénateurs à sa chaise de poste; on découvrira des hommes dans la lune, on assassinera l'empereur de la Chine, on réduira Mexico en cendres, on décrira l'arrivée du grand lama à Londres.

Des gens d'esprit se sont amusés quelquefois à inventer des histoires fort incroyables et par conséquent fort amusantes. Celles que fabriquent les Américains ont le tort assez excusable de n'être pas vraies, et le tort irrémissible d'être presque toujours outrageusement ennuyeuses.

Si nous passons aux possessions britanniques répandues sur tous les points habitables du globe, nous y constaterons les progrès vraiment surprenants de la presse périodique.

Malte possède une douzaine de journaux; il s'en imprime un à Sainte-Hélène; le Cap-de-Bonne-Espérance s'en tient à onze; nous signalerons un de ces derniers comme étant en langue caffre; il a pour titre : l'*Umshumaïli Wendaba*, ce qui peut se traduire par : *Le diseur de choses nouvelles*. Nos écrivains les plus brillants ne pourraient donc refuser de faire accueil à quelque Hottentot au teint jaune, à la face triangulaire, au corps frotté d'un enduit de graisse mêlée d'ocre, et qui, mal couvert d'une peau de mouton, viendrait leur donner une poignée de patte et réclamer le titre de confrère.

La Nouvelle-Hollande s'enorgueillit de seize gazettes. Il est fort rare qu'un numéro du *Melbourne Courier*, de l'*Adelaide Evening Post*, du *Swan River Chronicle*, vienne s'abattre à Paris. La terre de Van-Diemen, perdue au fond des mers australes, se fournit à elle-même treize journaux que nous regrettons de ne pas connaître.

Une colonie anglaise s'est, il y a peu de temps, établie à la Nouvelle-Zélande; à peine avait-elle mis le pied à terre que trois journaux avaient été fondés : l'un paraît fort exactement à Port-Nicholson; le second a pour abonnés tous les habitants de Korotakilla; le troisième s'est arrêté dès le premier numéro; ce n'est pas le journal, mais bien le journaliste, qui s'est trouvé du goût des naturels; pareil accident n'est pas rare dans

l'Océanie, où l'on s'adresse à un public tant soit peu anthropophage.

Les îles Sandwich, à moitié civilisées, jouissent des bienfaits de la presse; une fois par semaine, elles s'instruisent et se récréent en savourant l'*Honolulu Washti-pou-oei*, le Moniteur d'Honolulu, moniteur tout aussi véridique, tout aussi officiel, tout aussi dévoué au plus fort, que certains de ses confrères, lesquels ont dû passer sous vos yeux.

En Chine, nous pourrions également signaler un grand nombre de feuilles publiques. Celles qui sont dispersées dans les provinces reproduisent d'autant plus servilement la gazette officielle de Pékin, qu'il y a peine de mort (et ce n'est pas une menace vaine) contre tout téméraire qui oserait changer, ajouter, retrancher un mot, une syllabe à l'oracle émané du trône du *Fils du Ciel*. Cette gazette s'intitule : *Knig-pao* (Courrier de la Cour); elle paraît tous les deux jours.

Il n'est pas jusque chez les Musulmans que la presse n'ait étendu son empire, et c'est une circonstance que Mahomet, tout prophète qu'il ait été, n'avait nullement prévue. En Perse, il paraît un journal; il est lithographié; il donne, sur ce qui se passe en Europe, des récits tout aussi exacts que ceux dont les carrés de papier de l'Occident se décorent au sujet des événements dont l'Asie est le théâtre. La Turquie possède plusieurs gazettes que des chrétiens rédigent en français ou en italien; et, de plus, Constantinople jouit d'un Moniteur ottoman (*Jakwini Wakaji*), écrit, imprimé, pensé en turc : ce Moniteur est tout aussi moniteur que ceux dont

nous vous avons déjà parlé. Sur les rives du Nil, on ne construit plus de pyramides, mais on fonde des journaux : le journal est plus puissant, plus fort, plus éternel que la pyramide. Certaines feuilles cophtes ou arabes de la haute ou basse Égypte avaient voulu essayer d'une tendance d'opposition; ç'aurait été d'un mauvais augure, le pacha y a mis bon ordre.

Je me hâte de terminer cette esquisse rapide, incomplète, et qu'à coup sûr vous aurez trouvée fort longue, quoiqu'elle soit beaucoup trop courte pour que j'aie pu y placer autre chose qu'un croquis très-peu satisfaisant. A n'envisager la chose que sous le rapport littéraire (le seul dont je veuille ici parler), la critique sera forcée de s'occuper de plus en plus de la presse périodique; cet être toujours affamé, toujours insatiable, n'est point exempt de reproches; on l'a déjà remarqué, il est mortel au génie; il épuise, à son profit, la satyre, la gaîté, l'esprit, la chanson, le roman, l'histoire, le poëme, le petit vers, le grand vers; au lieu du volume durable, fait avec conscience, médité à loisir, écrit lentement, il donne une feuille en l'air, qui va, qui vient, qui disparaît, qu'on ne retrouve plus; il remplace l'ouvrage élaboré, vingt fois remis sur le métier, par une facile improvisation de demi-heure; et cependant cette voix immense, tonnante, remplit le monde dont elle change la face; elle affirme tout, elle nie tout, elle proclame les principes les plus contraires, elle s'enroue de discussions de tout genre, pour ou contre; mais quoiqu'il fasse, quoiqu'il dise, quoiqu'il se permette, le journal, aujourd'hui, c'est bien pis qu'un besoin, c'est un de-

voir; c'est chaque matin, chaque soir, à chaque heure du jour, sous chaque degré de longitude ou de latitude, la plus indispensable des choses les plus nécessaires.

L'oubli des Morts.

—

Lorsque le vent d'automne effeuille
Nos bois plaintifs et presque nus,
Dans mon âme qui se recueille
Je vois les morts que j'ai connus.

Sous la terre, hélas! qui les couvre,
Leur nom même est enseveli;
Car chaque tombeau qui s'entrouvre
Ne laisse germer que l'oubli!

Détachez-vous, feuilles d'automne,
Au vent qui souffle sur ces bords,
Et que votre bruit monotone
Me rappelle ceux qui sont morts....

⊳o⊲

Le cercueil d'une jeune fille
Un jour, à mes côtés, passait;
Quoique étranger à la famille,
Un jeune homme auprès gémissait :

« Oh! pourquoi me l'avoir ravie,
» Mon Dieu! disait-il éploré;
» Toi qui fus l'espoir de ma vie,
» Je veux te suivre, ange adoré »!

Six mois après, dans une allée,
Une femme, au déclin du jour,
Écoutait, heureuse et troublée,
Un jeune homme éperdu d'amour....

« Laisse, disait-il, toi que j'aime,
» Nos mains se presser et s'unir....
» L'amour est le bonheur suprême,
» Quand l'amour ne doit pas finir »....

Je m'avançai sous la charmille,
C'était lui...... mon cœur ulcéré
Se souvint de la jeune fille,
Je tressaillis et je pleurai....

Détachez-vous, feuilles d'automne,
Au vent qui souffle sur ces bords,
Et que votre bruit monotone
Me rappelle ceux qui sont morts....

Sous l'heureux toit qui les rassemble,
Et du plus saint amour unis,
Depuis vingt ans vivaient ensemble
Un père, un fils, de Dieu bénis.

Le père expira;..... de ses larmes
Le fils inonda le cercueil.
Oh! disait-il dans ses alarmes,
Déchirant ses habits de deuil :

« Tombe, ouvre-toi, je te préfère
» A tous mes bonheurs engloutis;
» Ici-bas, ô mon Dieu! que faire
» Lorsque les parents sont partis »!....

Deux ans après, un bruit de fête
Devant un palais m'arrêta;
En passant je tournai la tête
Vers un rideau qui s'écarta.

Environné d'or et de soie,
Au milieu des chants et des ris,
Je vis le fils qui, plein de joie,
De son luxe enivrait Paris....

Tandis que ce destin prospère
De la foule était admiré,
Moi, je me souvins du vieux père,
Je tressaillis et je pleurai....

Détachez-vous, feuilles d'automne,
Au vent qui souffle sur ces bords,
Et que votre bruit monotone
Me rappelle ceux qui sont morts....

⪢○⪡

Navré de tant d'ingratitude,
Le lendemain, l'œil attristé,
J'entrai, cherchant la solitude,
Dans un cimetière écarté.

Là, comme un soupir de colombe
Dont le nid se perd dans les flots,
Une voix, derrière une tombe,
S'éleva parmi des sanglots :

« Tu ne m'as donc pas entendue,
» Toi qui vécus si peu de jours!
» Depuis dix ans je t'ai perdue,
» Ma fille, et je pleure toujours »....

Respectant cette plainte amère,
Dans l'église j'allai prier;
Il n'est que le cœur d'une mère
Qui ne sait jamais oublier....

Détachez-vous, feuilles d'automne,
Au vent qui souffle sur ces bords,
Et que votre bruit monotone
Nous rappelle ceux qui sont morts....

E.-G. DESMARTRES.

DE LA PÊCHE

DANS LE BASSIN ET SUR LA COTE EXTÉRIEURE D'ARCACHON.

> Dans tout ce que tu conseilles, ne suis que ta conscience.
>
> THALÈS.

—

Les localités qui bordent le bassin d'Arcachon viennent de recevoir une puissante impulsion vers la prospérité, par la mise en activité du chemin de fer de Bordeaux à la Teste. C'est le devoir comme l'intérêt de ce littoral et des communes qui y aboutissent par des voies ouvertes, d'y rattacher leurs moyens de production et de consommation.

Un intérêt vital pour ces rives, c'est la pêche maritime, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du bassin. Aujourd'hui, ce grand intérêt languit; il est dominé par l'absence de l'organisation et de la règle. Ici, comme dans toutes les landes de la Gironde, les richesses prodiguées par la Providence à l'habitant de ces contrées, sont méconnues ou méprisées.

Le bassin d'Arcachon renferme de grandes richesses;

bien administrées, elles permettraient d'entretenir une population peut-être dix fois plus considérable que celle qui habite ses bords.

La côte extérieure est une des plus poissonneuses de l'Europe; elle est aussi riche qu'elle est périlleuse.

Le problème à résoudre est celui-ci : trouver le moyen d'amoindrir le danger et d'appliquer un procédé économique et régulier, pour l'approvisionnement de Bordeaux, à l'industrie de la pêche dans ces parages.

C'est à l'examen de ces questions que nous allons nous livrer.

PREMIÈRE PARTIE.

De la pêche à l'intérieur du bassin.

Le bassin d'Arcachon a quatorze à quinze lieues marines de circuit; on y pénètre de dehors par une passe qui ne manque pas de profondeur, bien qu'une lame énorme y brise dans les gros temps, mais que la mobilité des sables et la violence des courants rendent dangereuse.

L'intérieur du bassin, à marée haute, offre un aspect ravissant. Il est alimenté par l'Océan, par quelques ruisseaux qui viennent des landes, par les eaux qui s'écoulent des étangs du Porge, du côté de Lège, et par la rivière la Leyre. Ces eaux douces ont beaucoup d'utilité : dans l'hiver elles sont si abondantes, qu'elles entretiennent la profondeur des chenaux de l'intérieur du bassin et la passe d'entrée, par la puissance de leurs

courants; et en apportant de l'intérieur des alluvions qui recouvrent les bancs, elles donnent lieu à une végétation marine et à la naissance d'un limon très-précieux.

A marée basse, le bassin est presque totalement à sec. Les bancs ou crassats sont à découvert, les chenaux seuls conservent plus ou moins d'eau. Il en est qui sont très-larges et très-profonds, dans lesquels une escadre pourrait être mouillée avec la plus grande sécurité. L'aspect du bassin alors, par ses chenaux, offre à l'œil des ramifications très-étendues.

Les bancs que nous appellerons *crassats*, selon le terme du pays, sont recouverts d'une couche de vase fort épaisse, sur laquelle croissent des algues d'une espèce particulière. L'alternative des marées et de l'action du soleil, produit cette précieuse végétation qui, avec la vase limoneuse, nourrit le poisson, les huîtres et les canards sauvages qui arrivent par milliers dans le bassin, à l'entrée de l'hiver.

Dans les chenaux, à marée basse, le poisson se retire, sauf l'anguille qui se loge dans les algues et dans la vase des crassats. C'est là aussi que se tiennent les huîtres mères que l'on nomme huîtres de drague. Leur frai, transporté par les courants, s'arrête sur les crassats où il est bientôt fécondé, et produit ces délicieuses huîtres de *gravette*, qui ne le cèdent à aucune autre espèce pour la saveur et la délicatesse.

La Providence a si bien disposé les choses pour l'habitant des rives du bassin, que, dans tous les temps, la pêche ou la chasse lui offre de puissantes ressources.

Durant l'hiver, de novembre à mars, on ne prend pas de poisson dans le bassin, si ce n'est l'anguille qui s'y tient toujours. La pêche reprend au commencement de mars, par le *trogue*, espèce de goujon que l'on nomme en Bretagne *prêtre*. La sardine de belle espèce, connue à Bordeaux sous le nom de *royan*, parce qu'autrefois les pêcheurs de Royan étaient en possession d'approvisionner Bordeaux de ce poisson; la sardine suit de près le trogue, puis l'aiguille, le mule, la sole, le rougé, le carlet, etc.

Tous ces poissons sont exquis; le plus remarquable de tous, par son goût et par son abondance extrême, est le rougé, qu'il faut placer en première ligne parmi les poissons de mer. Dans aucune partie du monde, on ne le voit en aussi grande quantité, ni aussi bon que dans le bassin d'Arcachon. On le nomme, selon les lieux, *barbarin*, *surmulet*, *rougé*.

Durant l'été, on voit dans le bassin deux espèces qui, au rapport des pêcheurs de la localité, sont fort nuisibles : le *touil*, espèce de chien de mer, et la *tère*, espèce de raie qui a un dard sous la queue. On y voit d'autres espèces encore : le *martrame*, le *marsoin*, la *torpille*, etc.

La pêche du poisson dans le bassin se fait au moyen de filets et de la foëne. Parmi ces filets, il en est un qui est très-destructeur et qu'il faut se hâter de prohiber, si l'on veut maintenir les ressources de la production au niveau des besoins. Ce filet est nommé, par les pêcheurs, *Eyrau*. C'est une espèce de senne mobile, que deux embarcations remorquent dans les che-

naux, comme font les pêcheurs de la Méditerranée du filet *bœuf*. En promenant ainsi ce filet, dont la maille est petite, on ramasse tous les poissons du fond, petits et gros, et l'on bouleverse les huîtres mères qu'il faudrait toujours laisser en repos. Tout est bon pour les pêcheurs avides qui emploient ce filet, et ils détruisent ainsi par milliers des soles et des carlets qui n'ont pas dix centimètres de longueur.

Les autres filets dont on se sert, la senne, la jagune, la courtine, etc., ne s'écartent pas trop, quant à la grandeur des mailles, du vœu des règlements; c'est dans l'emploi qu'est le vice. Par exemple, les règlements veulent que le filet de courtine soit posé à quelques centimètres au-dessus du fond, afin de laisser une issue au petit poisson, et qu'il puisse se sauver. Les pêcheurs ne laissent aucune distance et détruisent ainsi le petit poisson en immense quantité. Ils éludent aussi le vœu de la loi touchant la maille : en tendant avec effort le filet qui doit rester en place pendant toute la marée, ils en allongent la maille, qui s'étrécit dans la même proportion. De cette façon, tout en paraissant obéir aux règlements, on détruit considérablement de petits poissons avec le filet courtine. Le seul remède à l'abus que l'on fait de ce filet, est dans l'établissement de gardes-pêche.

La pêche de l'anguille se fait selon un procédé plus destructeur encore; il y a lieu de s'étonner qu'il en reste encore dans le bassin.

Il y a dix à douze ans, on ne prenait que des anguilles très-belles, grosses comme le bras, et il y en avait

en abondance par tout le bassin. Depuis cette époque, on a imaginé une foène, dont les dents très-rapprochées sont taillées de chaque côté en dents de scie dans toute leur longueur. Il n'est pas une famille riveraine qui ne possède ce fatal instrument, et qui n'en fasse un fréquent usage. Pendant la durée d'une basse marée, une femme peut prendre 7 à 10 kilogrammes d'anguillons de la grosseur du doigt. Quelques mois plus tard, ces dix kilogrammes de poissons auraient produit un poids de 500 kilogrammes.

Il y a quelques points du bassin où le poisson aime à déposer son frai; ils sont connus, et les règlements défendent d'y pêcher. Cette défense est violée journellement.

Ce qui se passe à l'égard des huîtres est bien plus dommageable encore, car cette pêche devrait être la plus productive du bassin. Comme nous l'avons dit, l'huître mère habite le fond des chenaux et son frai est transporté par les eaux sur les crassats. — On croit communément que la croissance de l'huître est lente, qu'il lui faut beaucoup de temps pour grossir; c'est une erreur. Depuis quelques années, lorsque vient la fin de mars, qui est l'époque de clôture de cette pêche, il ne reste plus d'huîtres sur les crassats; et cependant quelques mois après ils en sont couverts, et il s'en trouve de fort belles.

Cette pêche a un très-grand intérêt pour les habitants des bords du bassin, en ce qu'elle se fait par toute la population maritime, hommes, femmes, enfants.

Il paraît qu'autrefois on ne prenait que la grosse huître; il n'y avait pas d'utilité à pêcher la petite, elle

n'avait pas d'emploi. Alors les moyens de rendre à Bordeaux l'huître en écaille étaient si difficiles, que l'on procédait ainsi : on ouvrait l'huître, on en plaçait la chair dans des sacs, et on la transportait à Bordeaux à dos de cheval, abandonnant l'écaille sur le rivage. Des hommes de cinquante ans rapportent avoir été témoins de cette pratique. Les bouviers et les charrettes attelées de chevaux sont venus ensuite, et depuis ce temps l'huître est transportée en écaille dans les landes, dans le Médoc et à Bordeaux. Aujourd'hui nous sommes en possession d'un chemin de fer qui transportera ce précieux coquillage avec rapidité et économie. En même temps nous voyons s'ouvrir ou s'améliorer différentes voies qui aboutissent sur Bordeaux. Or, si d'une part les frais de transport s'amoindrissent, et que, de l'autre, les produits de la pêche maritime sont plus recherchés, il est évident qu'il doit en résulter pour ce pays-ci un accroissement de prospérité.

Mais, pour arriver à un résultat si désirable, il faut détruire les abus nombreux qui dominent cette pêche intéressante.

Les règlements veulent que la pêche des huîtres ne soit pas ouverte avant le 1er novembre, et qu'elle soit close le 31 mars, afin que l'huître ait le temps de se reproduire et de grossir ; cela n'a pas lieu depuis longtemps. Dès la fin de juillet, les pêcheurs de certains quartiers du bassin se ruent violemment sur ce coquillage et détruisent en quelques semaines une récolte qui aurait suffi pendant l'hiver aux besoins de toute la population riveraine.

L'huître se pêchait jadis à l'aide d'un bâton qui servait à la dégager des herbes qui la couvrent. Maintenant, les pêcheurs se servent de râteaux ferrés, au moyen desquels ils mettent, en les attirant de loin, les huîtres en tas, et en forment des monticules; ils font alors un choix de celles qui paraissent marchandes, et le reste, demeurant ainsi abandonné, périt affamé.

Autrefois, on respectait les chenaux; on ne draguait la grosse huître qui y vit que dans ceux qui étaient désignés par le commissaire de la marine; ce n'est plus cela depuis longtemps : on drague sans discernement, partout et sans cesse, pendant la plus grande partie de l'année.

Ainsi, d'une part, on détruit la source, et, de l'autre, on gaspille le fruit de cet aliment si précieux de la prospérité publique.

Il résulte de ces abus révoltants un malaise pour les populations, qui va très-souvent jusqu'à la plus profonde misère.

Nous n'entendons blâmer en rien ici la conduite de l'autorité maritime locale; nous rendons, au contraire, justice à son zèle et à sa sollicitude; mais elle ne peut être partout, tout voir dans un circuit aussi étendu.

L'huître de gravette a encore d'autres ennemis que l'anarchie et le désordre : selon les pêcheurs du bassin, le *touil* et la *tère* mangeraient l'huître. Le *touil*, en pressant l'huître dans ses dents, ferait glisser l'une contre l'autre les deux coquilles, et avalerait celle à laquelle la chair est adhérente; la *tère* pénétrerait l'huître de son dard et la mangerait adroitement.

Ce rapport est trop unanime pour que sa véracité soit mise en doute ; il vaut mieux rechercher le remède qui peut être appliqué à ce mal.

Qu'y a-t-il à faire ?

Admettre en franchise d'octroi, à Bordeaux, le touil et la tère ;

Et si cela ne suffit pas, encourager la destruction de ces deux espèces par une prime.

Elles ne sont pas d'ailleurs sans mérite ; déchargées du droit d'octroi et affectées de frais de transport modérés, au moyen du chemin de fer, elles pourront être vendues avec avantage pour les pêcheurs sur les marchés du département.

En 1840, l'amiral préfet maritime à Rochefort, instruit de l'état des choses dans le bassin, y envoya comme stationnaire un petit bâtiment, qui y resta depuis le mois d'août jusqu'en décembre ; la mission de ce bâtiment de l'État était de surveiller les pêcheurs et de faire respecter les règlements. Le mal se trouva un peu enrayé, et ce fut tout. Maintenant le commissaire des classes du quartier est en possession d'une embarcation armée de six hommes. On fait peut-être un peu moins de fraude qu'à l'ordinaire, mais ce n'est là encore qu'un moyen insuffisant.

Ce qu'il faut, c'est un bon règlement par ordonnance, des inspecteurs et des gardes-pêche à l'instar de ce qui existe dans la baie de Cancale : c'est alors, mais alors seulement, que le bassin d'Arcachon verra développer ses ressources nombreuses.

Nous entrerons ici dans quelques détails sur les avan-

tages que peut produire la pêche des huîtres, bien organisée et bien administrée.

Jusqu'à présent les huîtres ont été expédiées des ports du bassin par charrettes. Chaque charretée pèse sept cent cinquante à huit cents kilogrammes, et se compose de soixante paniers. Chaque panier contient deux cent cinquante huîtres environ, la plupart très-petites. Le panier se vend communément, net, 75 cent., soit 45 fr. pour la charretée. Ces huîtres sont en général si petites qu'elles ne peuvent pas être présentées sur les bonnes tables; c'est un mets de pauvres.

On estime à cinq mille charretées la quantité d'huîtres que produit le bassin d'Arcachon dans les bonnes années : c'est donc, alors, un revenu de 225,000 fr. au profit des pêcheurs dans les temps les plus favorables. Mais il y a longtemps que ces temps favorables ne se sont montrés, grâces au désordre qui a pris tant d'empire dans ces localités. Je suis convaincu que les deux derniers hivers (1839 et 1840), n'ont pas produit en huîtres 70,000 fr.

Avec de bons règlements, bien observés et bien surveillés par de nombreux agents, on obtiendrait des résultats d'une autre importance.

Si l'on prenait pour règle de ne laisser pêcher que l'huître qui aurait trois fois la grosseur de celle que l'on porte communément à Bordeaux, voici ce qui arriverait :

L'huître de gravette serait admise sur les meilleures tables;

Elle serait recherchée et consommée au loin;

L'aliment du transport serait triplé; au lieu de deux mille myriagrammes métriques, qui est le *maximum* des bonnes années, on en aurait 60,000;

En donnant à l'huître, à Bordeaux, une valeur de 42 cent. par douzaine, soit 40 cent. net de tous frais, à sept douzaines par panier, il produirait 2 fr. 80 c.; pour les quinze mille charretées, ce serait 2,520,000 fr.

Nous résumant, voici ce que nous croyons utile de faire pour mettre en prospérité la pêche dans l'intérieur du bassin d'Arcachon :

1° Prohiber le filet appelé *eyrau;*

2° Prohiber la foène à dents serrées et en scie;

3° Faire revivre les règlements touchant la pêche à la courtine;

4° Faire revivre les règlements sur les points où le poisson dépose son frai;

5° Prendre des mesures pour la destruction du *touil* et de la *tère;*

6° Prohiber la drague des huîtres dans les chenaux, jusqu'à ce que l'abondance des huîtres de gravette soit revenue;

7° Prohiber, pendant deux ans, la pêche des huîtres sur la moitié des crassats, afin de laisser à ce coquillage le temps de se reproduire [1];

8° Faire un règlement par ordonnance royale, con-

[1] En 1756, les huîtres étant devenues rares dans le bassin, la pêche en fut totalement interdite pendant deux ans. Ce moyen rigoureux ne pourrait être employé aujourd'hui, il réduirait au désespoir la population.

cernant la pêche intérieure et extérieure; instituer des inspecteurs et des gardes-pêche.

Nous n'hésiterions pas à garantir que, si ces mesures étaient prises, le quartier maritime de la Teste atteindrait en peu d'années une haute prospérité, et que la flotte verrait ses ressources, en marins d'Arcachon, devenir très-considérables.

Nous terminerons la première partie de ce mémoire en recommandant, comme offrant des ressources assez intéressantes, la pêche de la moule, du petoncle et autres coquillages que peut produire en grandes quantités le bassin d'Arcachon. Aujourd'hui qu'ils peuvent être transportés à un prix modéré à Bordeaux, ce sont des ressources qu'il convient de ne pas négliger.

DEUXIÈME PARTIE.

De la pêche en dehors du bassin, sur la côte d'Arcachon.

En 1836, le naufrage de six chaloupes de pêche, montées par soixante-dix-huit hommes d'élite, vint porter le deuil sur les rives du bassin d'Arcachon. Soixante-cinq veuves, un grand nombre d'enfants et de vieillards, se virent privés de leur appui naturel.

Témoin de ce désastre, habitant nouveau des bords du bassin, ancien marin, je dus, plus que personne, être frappé d'un si grand malheur et désirer y remédier pour l'avenir. Je conçus l'idée d'appliquer à cette pêche dangereuse les bâtiments à vapeur. Le vice ca-

pital des chaloupes en usage est, à cause de leur manque de longueur, et parce qu'elles ne sont pas pontées, de ne pouvoir aborder la passe d'Arcachon dans les gros temps; le bateau à vapeur devait remédier à cela victorieusement. Le procédé que j'enseignai trouva dans le public une vive sympathie. Une société fut bientôt formée, sous ma direction, pour l'exploitation de la pêche par bateaux à vapeur sur la côte d'Arcachon. Cette association fut commerciale dans la forme et philanthropique au fond. Chacun de nous aurait souhaité, sans doute, ne pas voir compromettre ses intérêts; mais ce que nous désirions avant tout, c'était la réussite d'un procédé qui devait préserver du naufrage les pêcheurs de ces contrées.

On déniait généralement aux bateaux à vapeur la faculté de pêcher. Nous avons démontré que c'était là une prévention mal fondée, en rentrant, après une absence de dix-huit heures du port, souvent avec sept mille cinq cents kilogrammes de poisson. Mais nos machines étaient mal faites, elles manquaient de puissance et de solidité; mais notre procédé était nouveau, il devait faire naître des jalousies et des rivalités : nous venions garantir du naufrage les populations, et nous les avons trouvées coalisées contre nous. Mais les infidélités de tous genres, mais le mauvais vouloir, que sais-je? tout fut contre nous, et une liquidation est devenue nécessaire.

Mais tout n'a pas été perdu dans cette honorable entreprise; une expérience précieuse a été conquise par nos sacrifices, et quoiqu'elle ait été chèrement payée, il n'est pas un de nous qui ne s'applaudisse d'y avoir

contribué, s'il peut en résulter pour le pêcheur sécurité, et pour la ville de Bordeaux utilité.

Nous croyons remplir un devoir en inscrivant ici les noms des hommes honorables qui ont pris part et nous ont suivi dans cette œuvre de dévouement et d'utilité; ce sont : MM. D. Guestier, Leblond, *directeur de la Banque;* le comte de la Myre Morry, B. Dupuch fils, S. Delbos, *président du Tribunal de commerce;* Nath. Johnston, Dubois, Bichon, Sicard, Bertrand, F. Samazeuil, J. Galos et Ce., Witfoot, Lorois.

En se mettant à l'œuvre, la société de pêche dut adopter le filet en usage dans le pays, le trémail; mais elle s'était imposé l'obligation d'étudier les améliorations dont cette industrie est susceptible.

La pêche au trémail entraîne des frais très-considérables. Cette espèce de filet coûte fort cher, exige beaucoup de bras pour être manœuvré et de dépenses pour être séché. Les pêcheurs sont exposés à perdre leur appareil en tout ou en partie; et pour les chaloupes qui emploient cinquante filets, c'est une perte de 800 à 2,000 fr., selon l'âge de ces filets. La moins-value d'un trémail, par traite, n'est pas au-dessous de 2 fr.; c'est donc, par sortie de vingt-quatre heures, une dépense de 100 fr., seulement en filets, que fait une chaloupe. Cette condition, jusqu'ici nécessaire, de la pêche dans ces parages, suffit à elle seule pour justifier le haut prix du poisson à Bordeaux pendant l'hiver.

Frappée de ce grave inconvénient, la société de pêche a dû faire des recherches et des essais pour produire à bon marché. Le filet *bœuf,* qui fonctionne avec

tant de succès et à l'exclusion du trémail dans la Méditerranée, et le *chalut*, universellement adopté depuis la Charente jusque dans le nord de l'Europe, ont appelé toute son attention.

Il n'est pas toujours aisé de faire l'essai d'un procédé ignoré dans la localité où l'on veut l'introduire, même quand cet essai est dans l'intérêt des hommes qui l'habitent. Pour faire les essais que nous avions en vue, il a fallu lutter pendant seize mois, surmonter bien des obstacles, vaincre bien des difficultés qui, tous, naissaient des hommes. D'abord le *chalut*, manœuvré par les pêcheurs du pays sur des indications, a complétement échoué. Le *bœuf*, conduit par un pêcheur de Cette, que nous avions fait venir, contrarié par le temps, n'a pas répondu à notre attente. Probablement, si le pêcheur qui dirigeait ce filet fût demeuré plus longtemps parmi nous, il aurait réussi; à cet égard, il n'avait lui-même aucun doute; mais après un mois de séjour, ennuyé, dégoûté par les plaisanteries et les lazzis de nos pêcheurs, il a voulu partir, et rien n'a pu le retenir.

A la seconde campagne, je suis revenu à l'essai du chalut, et cette fois un expert de ce genre de pêche fut appelé. Comme le provençal, il devait être promptement découragé, et il quitta la partie à la satisfaction des pêcheurs de la localité, sans avoir rien fait d'utile. C'était pourtant l'opinion des hommes familiarisés à l'usage du chalut, auxquels on faisait la description des lieux, que ce moyen devait réussir sur la côte d'Arcachon. Je revins, en conséquence, à un essai nouveau du chalut, et cette fois il réussit.

Le sieur Rivet, jeune pêcheur de Fourras, vint, de l'embouchure de la Charente à Arès, avec un chalut, et fut placé à bord du *Turbot*. Le 11 avril 1838 l'expérience eut lieu : le chalut fut mis à l'eau et traîné sur le fond pendant trois heures et demie par le bateau à vapeur; il fut levé ensuite. Mais, rendu le long du bord, il se trouva tellement rempli de poisson, de soles et de turbots surtout, que, dans l'opération pour mettre le filet à bord, il défonça, et presque tout le poisson disparut; on ne put sauver que trente-deux soles, deux pousteaux, quelques raies et un turbot. Le patron Dancy, et les dix-huit hommes qui composaient son équipage, témoins de ce fait, ont estimé que la perte en soles excédait vingt douzaines, qui auraient produit plus de 300 fr. sur le marché de Bordeaux.

Ce fut une chose fâcheuse que la perte de cette pêche, mais qui n'infirme en rien la bonté du procédé; il la démontre, au contraire, d'une manière éclatante. Une autre fois, pareil accident sera facilement évité : il ne faudra remorquer le chalut que pendant deux heures.

C'est ici la place d'une description rapide de chacun de ces filets, le trémail et le chalut.

Le trémail tire son nom de trois filets superposés l'un sur l'autre, et qui sont joints par les quatre côtés du rectangle. Le filet du centre a la maille assez serrée; mais les deux autres, que l'on nomme *la carpe*, ont la maille large, et leur objet est d'embarrasser le poisson qui se fixe dans le filet du milieu. Chaque filet a trente-cinq brasses de longueur et une brasse et

demie de hauteur. Un des côtés est garni de plomb, c'est celui qui doit toucher le fond; sur l'autre sont fixés des liéges, c'est la partie supérieure. Les chaloupes de pêche emploient au moins cinquante filets qu'elles lient l'un à l'autre, les coulent sur le fond à l'endroit où elles veulent faire leur pêche, en plaçant des bouées de distance en distance. Le filet ainsi disposé se tient verticalement dans la largeur, les plombs en bas, les liéges en haut; il reste en place et ne prend que le poisson qui vient de lui-même s'engager. La levée de ce filet exige beaucoup de force et beaucoup de temps: il arrive assez souvent même que la grosseur de la mer vient empêcher cette opération finale de la pêche, et qu'il faut abandonner les filets. On les retrouve presque toujours quand il ne s'est pas écoulé plus de deux jours depuis l'abandon; mais s'ils ont séjourné plus longtemps sur le fond, ils sont perdus ou mis hors d'état de servir.

Le chalut diffère essentiellement du trémail en ce qu'il est mobile : c'est un filet en forme de sac, dont la gueule est tenue ouverte au moyen de deux cercles en fer et d'une barre en bois, qui joint ces deux cercles dans toute la longueur de l'ouverture, à laquelle on donne communément de vingt à quarante pieds. Des cordages disposés en patte d'oie sont frappés à chaque extrémité de la barre, et une haussière, en rapport pour la grosseur avec le chalut, est fixée sur le sommet de la patte d'oie, et sert à remorquer le chalut. Cet appareil étant sur le fond, la barre touchant le sable, et le haut du chalut, qui est garni de liéges, tenu ouvert, est mis en mouvement par le bateau-pêcheur sous

voiles qui doit marcher lentement, et qui, au surplus, rencontre une résistance d'autant plus grande que l'haussière de remorque est plus longue. De cette façon, la barre sur laquelle la partie inférieure du filet est fixée laboure sans cesse le fond de la mer, et tout le poisson qui se trouve sur le passage du chalut, est forcé d'y entrer pour n'en plus sortir, par suite de la disposition intérieure de ce filet. Le chalut peut être aisément manœuvré par deux ou trois hommes, et coûte bon marché.

Il résulte de ce qui vient d'être dit :

Que le trémail est un filet fixe qui ne peut prendre que le poisson qui vient de lui-même s'y placer; qu'il est dispendieux d'achat et d'entretien [1], sujet à de fréquentes avaries, souvent à la perte totale; qu'il exige beaucoup de bras pour être manœuvré;

Que le chalut est un filet essentiellement mobile, peu coûteux d'achat [2] et d'entretien, et qui peut être manœuvré à bon marché. Par sa gueule, sans cesse béante, il reçoit, comme le trémail, tout le poisson qui vient se livrer, et la barre placée à la partie inférieure du filet, raclant incessamment le fond, y fait l'effet d'un immense rateau qui pénètre dans le sol. De cette façon, le poisson plat, qui est toujours le plus précieux, est forcé d'entrer dans le sac. Si le chalut a moins d'é-

[1] Un filet trémail, garni, coûte de 38 à 42 fr., soit pour l'appareil de cinquante filets de 1,900 à 2,100 fr.

[2] On a un grand filet chalut pour 60 fr., et la même garniture dure longtemps.

tendue que le trémail, il supplée à ce défaut par la faculté qu'il a de changer sans cesse de place.

Le trémail opère avec succès sur les espèces qui ont beaucoup de vitesse et qui procèdent par vols, si je je puis m'exprimer ainsi, tels que le merlus, etc., c'est-à-dire le poisson qui est le moins recherché, celui qui coûte le plus pour l'emballage et les frais de transport.

Le chalut, au contraire, va au-devant du poisson, le cherche, le poursuit.

Les chances du trémail ne sont pas variées : s'il est posé sur un fond poissonneux, il réussit; si, au contraire, il est mouillé dans un endroit dégarni de poisson, il ne prend rien. On voit tous les jours des pêcheurs, placés à une demi-lieue l'un de l'autre, avoir des résultats différents.

Le chalut n'a pas ce désavantage : s'il est traîné sur un fond que le poisson a quitté, il en explore un autre, et, quand il a bien rencontré, il multiplie ses bordées.

Par une grosse mer le chalut fonctionne, et le trémail est empêché; car, à part la difficulté qui se rattache à la levée des filets, dans ces circonstances, placé sur le fond, la lame le tourmente et le tord comme un cordage. Ainsi fermé, il ne peut recevoir aucun poisson.

La nuit comme le jour la pêche au chalut peut se faire sans fatigue pour l'équipage de la barque : l'appareil étant à l'eau, il suffit, tant que dure la bordée, d'avoir un homme au gouvernail; ses compagnons viennent l'aider lorsqu'il faut hâler à bord le chalut et en retirer le poisson.

Tel est le parallèle que l'on peut établir entre ces deux espèces de filets.

On a remarqué que les trente-deux soles provenant de l'essai fait à bord du *Turbot,* étaient incomparablement plus belles que celles que l'on prend ordinairement au trémail. Ce fait a été expliqué ainsi : les grosses soles se tiennent immobiles sur le fond ou sous une couche de sable; le trémail, par conséquent, n'a aucune chance de les prendre, tandis que les petites et moyennes soles, plus vives, se jettent parfois dans ce filet.

L'avantage que présente le chalut sur le trémail ne saurait être douteux. Excepté sur quelques fonds de roches, toute l'Europe l'emploie à l'exclusion des autres filets; et s'il est peu employé dans la Méditerranée, ce n'est pas parce qu'on lui préfère le trémail, mais le filet bœuf.

Pourquoi l'usage du chalut, si universel en Europe, et qui est partout préféré au dispendieux trémail, n'est-il pas adopté par les pêcheurs d'Arcachon? Il faut nécessairement qu'il y ait là quelque grande difficulté, quelque grand empêchement qui résulte de dispositions naturelles de la localité, et qui soit par conséquent invincible.

Cela est vrai : jusqu'à présent le chalut n'a pas pu être appliqué à la pêche d'Arcachon; mais les difficultés, reconnues invincibles jusqu'à ce jour, peuvent maintenant être vaincues.

Pour franchir journellement la passe d'entrée du bassin d'Arcachon, il faut des barques légères, munies

d'un moteur qui leur soit propre, des pelles ou des rames. Sans cela, n'ayant que l'aide des vents, exposées à l'action violente et irrégulière des courants, les sorties seraient très-rares, et les rentrées, même avec beau temps, deviendraient très-souvent impossibles.

Pour pêcher au chalut, il faut au contraire des barques solides, pontées, trop lourdes, par conséquent, pour être mises en mouvement par des rames.

Ainsi, la pêche au chalut n'est pas possible avec les anciennes chaloupes; elles ne pourraient pas d'ailleurs la faire avec utilité. Pourquoi treize hommes d'équipage pour un procédé qui se contente très-bien du concours de trois hommes?

D'un autre côté, les difficultés de la passe ne permettent pas l'emploi des *cutters*, qui font dans toute la Manche, avec tant de succès, la pêche au chalut.

Tel a été l'état de la question jusqu'à ce jour. Maintenant elle change d'aspect : d'insoluble qu'elle a été, voici qu'elle peut être résolue d'une manière satisfaisante : il suffit de faire intervenir les bateaux à vapeur comme auxiliaires de barques propres à la manœuvre du chalut.

Ainsi, le système que je recommande est celui-ci : abandon du filet trémail et des anciennes chaloupes; adoption du filet chalut avec les cutters de la Manche, du port de trente à quarante tonneaux, ayant pour auxiliaire le bateau à vapeur.

Je ne m'arrêterai pas là : je donnerai un plan d'opération, je ferai des comparaisons en posant des chiffres.

Six cutters au moins, du port de quarante tonneaux, sur le modèle de ceux de *Torbay*, seront affectés à la pêche au chalut sur la côte d'Arcachon.

Un bon bateau à vapeur, un bateau à vapeur de première classe, non pour la grandeur mais pour la marche et pour les qualités à la mer, serait attaché à ce service.

Deux bateaux à vapeur vaudraient mieux qu'un seul, en cas d'avaries; mais il y aura assez d'un seul équipage.

Chaque cutter aurait trois hommes d'équipage et un mousse.

Dans le début, il conviendra d'avoir pour patrons des pêcheurs habitués à la conduite du chalut. Bientôt les marins du pays se seront formés à cette pêche.

Comment seront-ils rétribués? leur accordera-t-on une part dans les produits de la pêche, ou leur donnera-t-on des gages fixes? C'est ce que les armateurs auront à examiner.

Voici comment cette flottille de pêche devra opérer : les cutters seront constamment sous voile, jour et nuit, ce qui leur sera possible; car le jour ils verront la côte, et la nuit, au moyen du phare du cap Ferret, ils connaîtront leur position. Ayant ainsi manœuvré le chalut, ils se rendront sur le point qui aura été déterminé, non loin de la passe, pour y porter au bateau à vapeur leur pêche. Rarement les cutters pourront aborder le steamer; mais celui-ci, au moyen d'un canot, enverra chercher le poisson. Et, dans le cas où la mer serait trop grosse, le poisson serait placé dans des filets

fermés, très-forts, appelés *panetières*, et coulés à fond par le cutter, qui placerait dessus une bouée, pour en faire connaître la position, afin que le bateau à vapeur puisse facilement s'en saisir.

Dans le cas où le mauvais temps ou tout autre cause aurait empêché la sortie du bateau à vapeur, les cutters rentreraient dans le bassin pour y déposer leur pêche.

Si l'entrée du bassin n'était pas possible aux cutters, par suite de la direction des vents, ils prendraient les mesures nécessaires pour la meilleure conservation du poisson et attendraient au lendemain, mais en continuant à chaluter.

Dans les gros temps, lorsque le louvoyage sera devenu impossible, les cutters, qui seront munis de fortes ancres et de bonnes chaînes-câbles, se tiendront à l'ancre avec une longue touée. Si la station à l'ancre était devenue impossible, les cutters rentreraient dans le bassin, ce que des bâtiments de ce tonnage et pontés pourront toujours faire au moment de la pleine mer; ou, s'ils sont souventés, ils feront route selon la direction des vents, soit pour la Gironde ou l'île d'Aix, soit pour la côte d'Espagne. Rendus dans un port de relâche, les patrons effectueraient la vente de leur poisson.

Voici le service du steamer :

Il sortira du bassin chaque jour à la marée descendante, et se rendra sur le point d'arrivée des cutters; là il recevra toutes les pêches, comme il est dit plus haut; il aura soin de gouverner de manière à faciliter la manœuvre de ces bâtiments et à leur faire perdre le

moins de temps possible; il ira au-devant de ceux qui se trouveraient souventés ou trop au large, afin que la rentrée dans le bassin n'éprouve aucun retard; mais jamais il ne devra manœuvrer de façon à compromettre sa rentrée.

Ainsi, ce bateau à vapeur sortira du bassin et y rentrera chaque jour. Il conviendra de lui mettre à bord un chalut, dont, à l'occasion, il se servirait.

La bonne conduite de ce bâtiment est un point essentiel de l'opération. Il faut donc qu'il soit bien commandé par un homme intelligent, ferme et actif, sous les ordres de qui serait placée toute la flotille de pêche. Un système de signaux, très-simple, devra être adopté.

Quelque soit le mode que l'on se décide à suivre avec les pêcheurs, qu'ils soient à la part ou aux gages, il convient de placer séparément, à bord du steamer, la pêche de chaque cutter, et de tenir un compte à part de la vente.

En quel lieu du bassin fera-t-on arriver journellement la pêche? Je crois que l'emballage devra se faire à la Teste où à Gujan, tout près du chemin de fer, qui devra transporter le poisson à Bordeaux, sauf celui nécessaire aux besoins de la localité.

Ce que nous avons dit a dû convaincre que le chalut doit produire à bien meilleur marché que le trémail. Nous allons rendre cette vérité sensible par des chiffres.

Nous pensons qu'un cutter, se servant habilement du chalut, prendra, dans les vingt-quatre heures, autant de poisson, au moins en valeur, qu'une chaloupe du bassin d'Arcachon.

Frais d'une chaloupe de pêche du bassin d'Arcachon, dans une sortie.

Moins-value sur cinquante filets trémail, à 2 fr	100f	»c
Paye de treize hommes pour une traite, à 9 fr	117	»
Supplément au patron	10	»
Nourriture de treize hommes, à 2 fr	26	»
	253f	»c

N. B. Attendu qu'il faut nourrir ces hommes tous les jours, et qu'il n'y a pas plus de douze sorties par mois, la dépense est portée à 2 fr. par tête.

Frais d'un cutter pêchant au chalut, par jour.

Dépense du chalut, moins-value	3f	»c		
Gages du patron	5	»		
Dito de deux hommes	7	»		
Dito d'un mousse	1	50		
Son sixième dans la dépense du bateau à vapeur [1], que nous portons à 150 fr. par jour	25	»	41	50
Différence en faveur du chalut			211f	50c

[1] Un bateau à vapeur, tel qu'il en faut un ici, est susceptible de porter la pêche d'un grand nombre de cutters; ce serait alors moins de frais pour chacun. Si ce mode de pêche vient à prévaloir sur la côte d'Arcachon, ce n'est pas six cutters qu'il faut, mais vingt, trente et plus.

Je laisse de côté, comme se compensant, la moins-value des navires [1].

Le bon marché n'est pas le seul avantage que présente le système ayant pour base le chalut; il en est un autre presque aussi précieux : c'est la régularité et la périodicité.

Quelquefois, pendant l'hiver, le poisson est très-abondant à Bordeaux, et à bas prix; mais ensuite on en est privé pendant plusieurs semaines consécutives, lorsque les vents d'ouest règnent. Cela provient de l'impossibilité où sont les chaloupes de franchir la barre; et, quand la sortie est possible, malgré ces vents, de la crainte qu'ont les pêcheurs de ne pouvoir rentrer, car, s'ils étaient au large, souvent ils pourraient tendre leurs filets.

Avec le système que nous recommandons, c'est différent : excepté dans les tempêtes, le bateau à vapeur pourra toujours franchir la passe, et remorquer, à marée descendante, les cutters s'ils sont entrés dans le bassin. De cette façon, ce sera assez rarement que les marchés du département seront dépourvus de poisson de mer.

Si, comme cela a lieu maintenant, on croyait ne devoir se livrer à la grande pêche que durant l'hiver, les cutters pourraient être utilement employés à une navigation de cabotage pendant l'été. Quant au bateau à

[1] Le coût de la chaloupe est plus élevé que celui du cutter, en ce qu'elle dure moins et qu'elle est plus exposée à la perte totale. Mais il y a lieu de tenir compte de la moins-value du steamer.

vapeur, il pourrait servir à des communications entre la côte d'Espagne et la Teste.

Mais le premier de tous les avantages qui doivent résulter de l'adoption du chalut ainsi que nous l'entendons, c'est la sécurité pour la vie des pêcheurs. Ce qui a de tous temps causé les naufrages, c'est l'impossibilité où sont les chaloupes de franchir la passe pour rentrer dans le bassin pendant les gros temps. Avec ces excellents cutters de Torbay, cette passe pourra toujours être franchie. D'ailleurs, ils pourraient résister aux mauvais temps, soit à l'ancre, soit sous voiles. De cette façon, les pêcheurs de cette côte ne seront plus placés dans une position exceptionnelle, ils participeront aux chances communes à tous les marins [1].

[1] A ce propos, nous dirons un mot sur la cause du naufrage des soixante-dix-huit pêcheurs.

Les vents soufflaient avec furie du nord-ouest et du ouest-nord-ouest : du nord-ouest seulement dans les grains foudroyants qui se succédaient. Pourquoi, lorsqu'il leur a été impossible de demeurer plus longtemps à l'ancre devant la baie d'Arcachon, n'ont-ils pas pris tribord amures pour aller chercher un port de refuge dans le sud, et ont-ils *fait courir* dans la direction du nord? Ces infortunés n'ont pu se faire illusion un moment sur le sort qui les attendait, ni douter que la mort à laquelle ils échappaient actuellement les atteindrait quelques heures plus tard. En effet, la côte gisant nord et sud, il était certain qu'avec les vents régnants et la mer affreuse qui battait en côte, jamais ils ne pourraient arriver à la Gironde. C'est ce qui s'est réalisé. Les six chaloupes n'ont pas péri à la mer, mais sur la côte, à quelques lieues dans le sud de la pointe de Grave. Si ces chaloupes s'étaient di-

Avons-nous rempli la tâche qui nous était imposée? Nous l'ignorons. Mais nous serions heureux si un pas a été fait dans cette belle question, dont la solution intéresse à un haut degré le département.

Si un homme venait à nous et nous disait : *Je sais un moyen certain, infaillible, de doubler l'importance de vos récoltes,* nous l'accueillerions avec reconnaissance.

Ici il y a une moisson sur pied, qui s'offre à nous; elle est inépuisable, car Dieu qui l'a préparée la renou-

rigées vers le sud, elles auraient facilement atteint une bonne relâche, et ces soixante-dix-huit hommes eussent été sauvés!

L'administration exige qu'un maître au cabotage, qui, souvent, n'a que trois hommes d'équipage, fasse preuve, dans un examen, de connaissances en pilotage, qu'il sache lire et écrire; et elle confie la vie de treize hommes d'élite à un patron illéttré, qui n'a pas une idée de pilotage, ni des sondes de la côte à quelques lieues du bassin, et qui ne connaît pas l'entrée des ports voisins, dans le sud, qui lui offriraient un moyen de salut certain pour son équipage!

La cause du naufrage de 1836 est là.

Espérons que l'attention de l'illustre amiral qui dirige les affaires maritimes de la France, va être fixée sur la contrée d'Arcachon, dans l'intérêt de l'État comme dans celui des populations riveraines.

Nous proposons, à cette occasion, d'envoyer, pendant un mois de la belle saison, un petit bâtiment de l'État dans ces parages, qui ferait connaître aux patrons de pêche et à ceux qui aspirent à le devenir, les ports dans lesquels, durant la tempête, ils pourraient trouver leur salut.

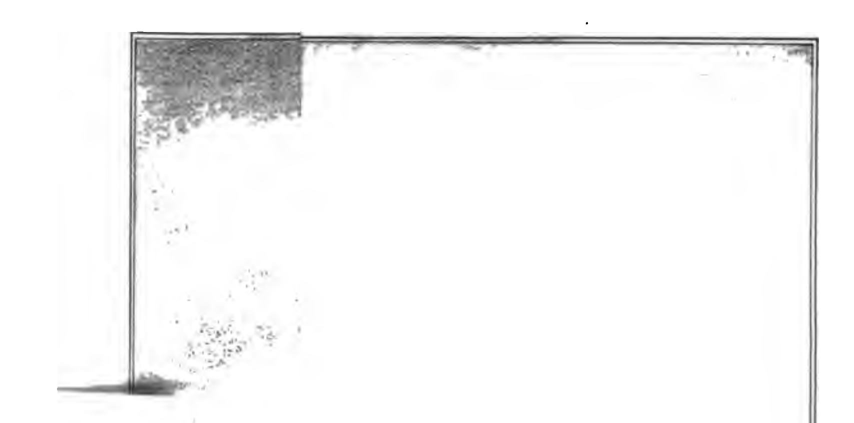
velle sans cesse. Mais ce n'est ni avec la faux ni avec la faucille que l'homme peut s'en rendre maître; il lui faut un autre instrument, un instrument qui ne le blesse pas. Souhaitons que quelqu'un se présente qui nous le fasse connaître!

Sur les bords du bassin d'Arcachon,

le 30 juillet 1841.

D. ALLÈGRE.

FIN.



LDOUT(S)

